IDÉES SINGULIÈRES.

TOME PREMIER.

MÉMOIRES SINGULIERS,

TOME PREMIER.

LE

PORNOGRAPHE,

OU

IDÉES D'UN HONNÊTE-HOMME

SUR

UN PROJET DE RÉGLEMENT

POUR

LES PROSTITUÉES,

Propre à prévenir les Malheurs qu'occasionne le *Publiciſme* des Femmes :

AVEC

DES NOTES HISTORIQUES ET JUSTIFICATIVES.

PAR M. RÉTIF DE-LA-BRETONE.

Prendre le moindre mal pour un bien.
Machiavel, Livre *du Prince*, cap. XXI.

Première Partie.

A LONDRES,
Chés JEAN NOURSE, Libraire, dans le Strand.
A LA-HAIE,
Chés GOSSE junior, & PINET, Libraires de S. A. S.

M. DCC. LXX.

x 12-2017

TABLE
DES MATIÈRES DE LA PREMIÈRE PARTIE.

AVERTISSEMENT des Libraires. page v
Renvoi de la Note [Q]. x.
Fragment d'une Lettre de m^r Des-Tianges, à son Mari. 1
Première Lettre de D'Alzan, à Des-Tianges. 3
Réponse de Des-Tianges. 7
Seconde Lettre de D'Alzan, à Des-Tianges : Où commencent les détails de son Projet de Réformation. 9
La Pornognomonie. 11
Renvoi de la Note [A]. *Les Notes désignées par ces majuscules, formeront la* Seconde Partie. 13
Renvoi de la Note [B]. 20
Troisième Lettre du Même : D'Alzan expose la nécessité du Publicisme *d'un nombre de Femmes dans les grandes Villes.* 25
§ 1. *Nécessité des Lieux-de-Prostitution.* 26
Renvoi de la Note [C]. 33
Quatrième Lettre du Même : Il détaille les Inconvéniens actuels de la Prostitution. 34
§ II. *Inconvéniens de la Prostitution* 36
Renvoi des Notes [D], [E]. 40
Renvoi des Notes [F], [G], [H]. 41
Renvoi de la Note [I]. 42
Renvoi de la Note [J]. 46
Renvoi de la Note [K]. 47
Cinquième Lettre du Même : On y trouve un Projet de Règlement très-étendu. 48
Renvoi de la Note [L]. 54
§ III. *Moyens de diminuer les Inconvéniens de la Prostitution. Utilité qu'on peut tirer d'une Maison-publique bien administrée.* ibid.
Renvoi de la Note [M]. ibid.
PROJET DE RÈGLEMENT *pour les Filles-publiques &c.* 57
TITRE I. DES MAISONS. ARTICLE I. *Filles-publiques obligées à s'y retirer.* ibid.
II. *Les Entretenues tolérées.* ibid.
III. *Construction des* Parthénions. 58
IV. *Asile du* Parthénion. ibid.
TITRE II. DU CORPS D'ADMINIST. V. *Administrateurs.* ibid.
VI. *Gouvernantes.* ibid.
VII. *Gestion.* 59
VIII. *Recette des deniers.* ibid.
IX. *Réserve des Administrateurs.* ibid.

X. *Leurs privilèges.* 59
TITRE III. DES SUJETS DE LA MAISON. XI. *Filles à recevoir. Secret. Femmes mariées.* 60
XII. *Logement des Filles publiques.* ibid.
XIII. *Logement des Entretenues.* 61
TITRE IV. DE LA POLICE EXTÉRIEURE. XIV. *Situation des* Parthénions. *Bureaux. Entrée des Filles. Sorties.* 62
XV. *Manière de se présenter aux Bureaux.* 63
XVI. *Corps-de-Garde.* 64
XVII. *Entrer sans armes.* ibid.
Renvoi de la Note [N]. ibid.
XVIII. *Entrée des Amans-en-titre.* ibid.
XIX. Parthénion *quand fermé* 65
XX. *Communauté entre tous les* Parthénions. ibid.
TITRE V. DE LA POLICE INTÉRIEURE. XXI. *Grande-Gouvernante.* ibid.
XXII. *Choix des autres Gouvernantes.* 66
XXIII. *Maitresses-des-exercices.* 67
XXIV. *Maitres.* ibid.
XXV. *Visiteuses pour les Maladies Vénériennes.* 68
XXVI. *Amendes.* ibd.
XXVII. *Traitement des Filles.* 69
XXVIII. *Manière de se conduire dans la Maison pour le choix d'une Fille.* 70
XXIX. *Comment choisirait la Fille.* ibid.
XXX. *Comment parer au refus de la Fille.* 71
XXXI. *Surannées.* ibid.
XXXII. *Billets & Taxe des Filles. Tarif.* 72
XXXIII. *Comment se ferait la Recette.* 73
XXXIV. *Combien une Fille pourrait être demandée.* 74
XXXV. *Combien une Surannée.* ibid.
XXXVI. *Nuits.* ibid.
XXXVII. *Amans-en-titre.* ibid.
XXXVIII. *Choix d'une Maitresse.* 75
XXXIX. *Défaut de paiement.* ibid.
XL. *Absence.* 76
XLI. *Mariages prohibés, ou permis.* ibid.
XLII. *Privilèges des Amans-en-titre.* ibid.
XLIII. *Infidélités.* ibid.
XLIV. *Salles communes. Noms des Filles. Signal du Choix.* 77
XLV. *Emploi du temps à la Salle-commune.* 78
XLVI. *Toilette, Exercices & Repas.* ibid.
XLVII. *Table, & Réfectoires. Livres à lire.* 79
XLVIII. *Soins & égards.* ibid.

XLIX. *Lits & Linges.* 79
L. *Dépense des Habits.* 80
Renvoi de la Note [O]. ibid.
LI. *Bains.* ibid.
LII. *Fard.* 81
LIII. *Clôture. Filles devenues héritières.* ibid.
TITRE *VI.* DES DÉLITS. LIV. *Fautes.* 82
LV. *Crimes.* ibid.
LVI. *Indulgence, & Encouragemens.* 83
TITRE *VII.* DU SORT DE TOUS LES SUJETS DE LA MAISON.
LVII. *Grossesse des Filles non-Entretenues.* 84
LVIII. *Filles enceintes Entretenues.* 85
LIX. *Enfans de la Maison.* ibid.
LX. *Destination des Garsons.* 86
LXI. *Destination des Filles.* 88
LXII. *Vêtemens des Enfans & des Gens de la Maison.* 90
LXIII. *Autorité du Conseil d'Administration sur les Enfans de la Maison.* ibid.
LXIV. *Sort des Surannées.* 91
LXV. *Filles qui voudraient changer de vie.* 92
TITRE *VIII.* DE LA RELIGION. LXVI. *Chapelle & Chapelain.* ibid.
Réponse de Des-Tianges. On y trouve des Objections contre le Projet de Règlement. 94
Sixième Lettre de D'Alzan, à Des-Tianges : Elle renferme les Réponses aux Objections. 103
§ IV. *Réponses aux Objections que pourraient faire naitre chacun des Articles du Projet de Règlement.* 110
[Tous les Articles reparaissent dans ce §, avec des extensions, des Notes &c.]
Renvoi de la Note [P]. 117
II.^e *Fragment d'une Lettre de madame Des-Tianges.* 147
Septième Lettre de D'Alzan, à Des-Tianges. 148
Lettre de M. D'Alzan De-Longepierre, à Des-Tianges. 152
Huitième Lettre de D'Alzan : Il y donne la conclusion de son Plan, avec la balance du produit & des Charges. 154
§ V. *Compensation du Produit des differentes Classes des Filles, avec les Charges des Parthénions.* 157
Recette. 158
Dépense. 159

Fin de la Table de la Première Partie.

AVERTISSEMENT
DES LIBRAIRES.

Ce n'eſt pas toujours l'élévation du ſujet, & la nobleſſe de la matière qui doivent faire accueillir un Livre; c'eſt ſon utilité. On entreprend, dans celui-ci, de rendre praticable la Réformation de l'état le plus vil de la Société; ſi l'on peut nommer état, *l'inconvénient & l'abus de la ſociabilité, l'effet du luxe, & la triſte ſuite de l'inégalité des fortunes. Le but de cette réforme ſerait la chose la plus importante pour le genre-humain; puiſqu'il s'agit d'arrêter la propagation d'un mal affreux, qui attaque la ſource de notre exiſtance; répand le poiſon le plus ſubtil juſque dans le ſanctuaire de l'amour; mêle d'inquiétudes, d'alarmes & d'amertumes le premier des plaiſirs, & fait trouver la mort dans l'acte même deſtiné par la nature à donner la vie. Voila ce que s'eſt proposé le* PORNOGRAPHE *dans le Projet qu'on va lire.*

But de cet Ouvrage.

Des Critiques inconſidérés ont ôsé dire, que ce Plan d'ordre & de réformation était ſcandaleux (*).

Réponſe aux Critiques.

---

* La volupté ſourit à ton Projet;
Mais la Vertu, déja trop ignorée
En déplore la cauſe, & craint d'en voir l'effet;
Hélas! (dit-elle à la douleur livrée)
Vous n'aurez plus d'empire, ô Sageſſe, ô Raiſon!
Il ne vous reſtera qu'un deſert & des larmes;
Oter au Vice ſon poiſon,
C'eſt vous dérober tous vos charmes.

Vers à l'Auteur du PORNOGRAPHE, Mercure de Février 1770, p. 27.

Mais ce n'eſt pas ſans-doute parceque d'un bout à l'autre il ne tend qu'à faire diſparaître le cyniſme public : ce n'eſt pas non-plûs en ce qu'il éloignera les occaſions de chute pour une infinité de perſonnes, qui ne ſongeraient pas aux Filles-de-joie, ſ'ils ne les trouvaient pas ſous leur main ; ſ'ils n'étaient pas excités, provoqués par des agaceries indécentes & des propos licencieux : enfin ce n'eſt pas à raiſon de ce qu'il empêcherait que deſormais les Proſtituées & les Libertins ne ſaliſſent l'imagination des Jeunes-gens des deux ſexes qui les ont tout le jour ſous les yeux. Qu'a prétendu le Pornographe ? De mettre toutes les Proſtituées à l'abri de la maladie affreuſe dont elles ſont les propagatrices ; & par-là d'en préſerver l'Honnête-homme & l'Honnête-femme, qui trop ſouvent en ſont la proie, ſans ſ'être rendus coupables : il a prétendu ſuggérer un moyen efficace d'anéantir ce fléau de l'humanité : avantage ineſtimable, & que l'on réaliſerait ſans-doute, par l'Établiſſement qu'il propoſe (*). Car il n'en faut pas douter ; ſi l'on commençait en France, les autres États de l'Europe ne tarderaient guère à ſuivre ſon exemple.

Ce n'eſt pas la ſeule injuſtice dont le Pornographe ait droit de ſe plaindre, de la part de ſes Criti-

(*) Bien des Gens ſ'occupent à chercher des méthodes ſûres pour guérir les *Maladies vénériennes* ; & à l'exception de M. DE PREVAL, cet habile Médecin, ce Citoyen eſtimable que la rage impuiſſante de l'Envie attaqua ſans ſuccès, aucun n'a pu y parvenir, qu'au moyen de l'incomode & dangereux mercure : mais les Gouvernemens tiennent entre leurs mains le plus puiſſant des antidotes, c'eſt l'exécution de ce Projet, avec les tempéramens néceſſaires à chacun d'eux.

ques : Tous ont accusé son Projet de donner au vice une encourageante sécurité. Mais ce reproche n'est pas plus fondé que les autres. Et c'est une remarque importante que nous avons faite, qu'on ne lui a jamais rien objecté, qui n'eût été prévu dans son Projet, & répondu : de-sorte que pour repousser la critique, il n'aurait eu besoin que de renvoyer à son IV^me §. On est si superficiel aujourd'hui, qu'on ne peut donner une attention suivie aux choses les plus importantes ; s'il faut juger un Projet, comparer les inconvéniens avec les avantages, les compenser les uns par les autres ; s'il faut suivre un raisonnement un-peu compliqué ; retenir une objection, en lisant la réponse ; c'est un travail audessus des forces & du courage d'un Petitmaître français. Et néanmoins tous les jours on voit ces mêmes Sybarites déclamer par ton contre la frivolité des Romans, qui souvent sont encore des lectures trop solides pour eux. Autre reproche : On a dit que le Pornographe avait traité la matière de la Prostitution trop sérieusement. Mais sans-doute on n'y songeait pas! Quel sujet, grand Dieu ! pour plaisanter ! Était-ce en présentant aux Hommes l'image de la dégradation de notre espèce, qu'il falait répandre les fleurs de l'enjoûment ? Non, le Pornographe ne l'a pas voulu : il a cherché à être utile, & non à faire rire les Inutiles ou les Libertins. D'ailleurs, ce qu'on demande existait déja ; mais on peut assurer ici, que le Pornographe n'avait pas vu le Lit-de-justice d'Amour, *ou* Code de Cythère, *qui est écrit du ton qu'a dédaigné notre Auteur. Comme cette Brochure*

est rare & courte, nous la donnerons, à la fin des Notes qui doivent composer la Seconde Partie, *sous le renvoi* [Q]. [Q]

Il paraît que le célèbre Auteur de Dom Quichote *avait eu l'idée de traiter sérieusement, & comme l'a fait le Pornographe, ce qui concerne les Prostituées. On lit, dans l'*Entretien des Chiens de Mahudès, *qui fait partie de sa* XII.^e Nouvelle, *que* Bergance, *l'un de ces Chiens raisonnables, dit qu'il avait entendu un vieux Malade raisonner sur les* Filles-publiques, *& assurer qu'il n'aurait pas été embarrassé pour arrêter le double danger de leur débordement. Il est malheureux qu'un Homme d'un aussi grand mérite que* Michel de Cervantes *ne nous ait pas donné ce Plan de Réformation. Mais puisqu'il ne l'a point fait, nous croyons que cette tâche est très-bien remplie par l'Ouvrage que nous redonnons au Public.* [*L'Ecrivain*] *ne bornera pas ses travaux aux deux Volumes qu'il a déja fait paraître; on aura bientôt de nouvelles preuves de son zèle pour le bien de ses Concitoyens dans un* III.^me Tome, *intitulé,* LES GYNOGRAPHES, *où il sera question des Honnêtes-Femmes, & de leurs devoirs dans tous les états.*

L'Auteur des Lettres Chinoises (*le célèbre Marquis* D'Argens) *après avoir parlé des Maisons-publiques de Prostitution* privilégiées *à la Chine, où l'on peut aler en toute sûreté, & les avoir regardées comme un moyen de maintenir la pureté du lien conjugal du côté des Femmes, entreprend de prouver que rien n'est plus utile dans une grande Ville, que ces sortes de Maisons-de-plaisir: il ajoute que les*

Français eux-mêmes ont penſé à ce ſujet comme les Orientaux ; & il cite en-conſéquence le Règlement *de* Jeanne II, *qu'on trouvera ſous la Note* [M].

Enfin, l'ordre que le Pornographe deſire, s'obſerve au Japon, d'une manière à faire l'admiration des Étrangers. (Voyez *les Notes*). *On ne peut donc pas avancer de ce Projet ce que le* Cardinal Du-Bois *diſait de ceux de l'*Abbé de Saintpierre, *que c'étaient* les Rêves d'un Homme-de-bien : *c'eſt une Idée ſage, utile, néceſſaire, & digne d'avoir le ſort de ces* Arrêts *imaginaires de* Spifame, *qui depuis ont été trouvés ſi juſtes, qu'on les a exécutés.*

*L'*Ouvrage *eſt compoſé de* Huit Lettres *principales, & ſoudiviſé en* Cinq §§. *La* I.re Lettre *ne fait qu'indiquer la matière. On voit dans la* II.de *une vive peinture des Horreurs qu'occaſionne la* Proſtitution, *& des Dangers qu'elle fait naître dans les grandes Villes. Sous la* III.e, *on trouve le* § I.er, *dans lequel le Pornographe avoue la néceſſité de tolérer les Proſtituées dans la Capitale & les autres grandes Villes du Royaume. Le* II.d *renferme un Détail des Inconvéniens inſéparables de la* Proſtitution, *même en ſuivant le Plan tracé. Le Pornographe parle enſuite de ceux qui l'accompagnent aujourd'hui, & l'on eſt forcé de convenir qu'ils ſont effrayans. L'Auteur propoſe le remède dans le* III.e, *qui contient le* Règlement. *On y verra qu'une Maiſon-publique, bien adminiſtrée, qui raſſemblerait toutes ces Malheureuses, le ſcandale de la Société, pourrait ſe ſoutenir par elle-même ; & qu'elle diminuerait l'abus que la ſageſſe des Loix tolère,*

I.re Lettre.
II.de Lettre.
III.e Lettre. § I.er
IV.e Lettre. II.d §.
V.e Lettre. III.e §.

sans amener aucun des Inconvéniens qu'une réfor-
VI^e Lettr. *me d'une autre genre occasionnerait. Le* IV.^e § *qui*
IV.^e §. *répond aux* Objections, *éclaircit, en les étendant,*
VIII^e Let. *la plupart des Articles. Dans le* V.^e *enfin, l'on*
V.^e §. *récapitule la* Recette *& la* Dépense.

C'est par ces Cinq §§, *que l'on prouve la proposition*, Que l'Établissement, outre les avantages que les Hommes en retireraient pour anéantir la *Vérole*, conserver leur santé, leurs biens, & même les mœurs, pourrait encore être utile à l'État, en fournissant des Sujets, & en absorbant (*comme on le verra sous la Note* [A]) toutes les professions basses.

Dans le cours de l'Ouvrage, on a placé quelques Notes peu considérables : Mais il s'en trouve d'autres beaucoup plus importantes, que l'on a détachées pour les renvoyer à la fin ; elles formeront comme une Seconde Partie. *Le Lecteur y trouvera des traits historiques, qui n'étaient pas dans la première édition ; l'Origine & l'État de la* Prostitution *chés les Anciens ; son État actuel ; des exemples d'Abus révoltans parmi nous ; la Manière dont les* Filles-publiques *ont été gouvernées dans le moyen âge &c : jamais ces viles & malheureuses Créatures ne furent abandonnées à elles-mêmes. Cependant, serait-il possible que le digne & vigilant Magistrat qui gouverne la Capitale de la France, descendît aux détails minucieux & bas qui regardent les Filles-de-joie, dans un temps où le nombre en est devenu excessif ? Non, sans-doute ; & la seule ressource qui reste, est l'exécution du Projet du Pornographe, ou un équivalant.*

LE

LE PORNOGRAPHE, OU *LA PROSTITUTION* RÉFORMÉE.

Fragment d'une Lettre de madame Des-Tianges, *à ſon Mari.*

Paris, 6 avril 176...

MON *Élève* ſoutient l'épreuve, & j'en ſuis aſſés contente ; l'honneur commence à l'emporter ſur l'habitude du vice. Il me diſait hièr qu'il me trouvait charmante, mais que ſon attachement pour monſieur *Des-Tianges*, ne lui permettait de voir dans la Femme d'un Ami ſi reſpectable, ſi vrai, qu'une Sœur chérie : qu'il eſpérait, avec le temps, ſe bien convaincre d'une vérité qu'il a déja

entrevue; c'eſt qu'il y a preſqu'auſſi peu de délicateſſe à courtiſer la Femme d'un autre, qu'à s'abandonner à des *Proſtituées:* que peut-être certaines Pièces-de-Théâtre, bonnes en elles-mêmes, telles que *George-Dandin*, l'*École-des-Maris*, & la plupart de nos Romans, ſont une des cauſes de cette exceſſive dépravation: qu'à regarder les choſes en véritable philoſophe, & non en cynique, tout Homme ſenſé doit deſirer de s'attacher à un cœur pur, & qui n'ait pas eu d'autre paſſion; afin que l'union de ce cœur avec le ſien, en ſoit plus intime, plus délicate, & par-conſéquent plus agréable: or cette union eſt moralement impoſſible, lorſque la Perſonne à laquelle on ſe fixe, bleſſe ſon devoir, en trompant un Mari; ou qu'elle peut avilir par ſon infamie antécédente. Il en conclut, que pour ſe rendre heureux par l'amour, il faut être tout-à-fait à quelqu'un, qui ſoit tout-à-fait, & n'ait jamais été qu'à nous. Tu vois, mon Ami, qu'il y a beaucoup à eſpérer d'un Homme qui penſe de la ſorte. Les ſuites fâcheuſes qu'ont eu ſes premiers deſordres l'ont inſtruit. Ses entretiens roulent ſouvent ſur les Abus que l'on eſt forcé de tolérer par-rapport à ces Malheureuſes, dont le nom même ne doit pas ſortir de ma bouche, & ſur la réforme qu'il deſirerait qu'on mît dans les mœurs ſur cet article. Lorſqu'il rencontre quelqu'une de ces viles Créatures, il friſſonne, & la rougeur couvre ſon front. Il ne faut plus qu'un amour honnête & légitime, pour achever de l'affermir dans le bien.

Dès que je croirai pouvoir sans imprudence le conduire au Couvent d'*Ursule*, je le ferai. Ma Sœur t'est aussi chère qu'à moi ; son bonheur augmentera le nôtre, & je suis sûre que M. *D'Alzan* la rendra heureuse, s'il le veut. . . . . .

Quant à ta Femme, chèr bon Ami, elle sera toute sa vie glorieuse du titre de ton Épouse, heureuse par celui de ton Amante.

ADELAÏDE LAURENS-DE-ROSELLE DESTIANGES.

PREMIÈRE LETTRE

de D'ALZAN, *à DES-TIANGES.*

Paris, 10 avril 176..

SAIS-TU, mon chèr Des-Tianges, que ton absence est trop longue ? Quoi ! nouvellement marié, à la plus aimable, à la plus séduisante des Femmes, tu ne t'effraies pas de trois grands mois ! En-vérité, mon chèr, en-vérité, je trouve que, si ce n'est pas avoir trop de confiance dans la vertu de ta charmante Épouse, c'est au moins en avoir beaucoup trop en ton mérite. Dans le siècle où nous sommes ! mais y songes-tu ! de notre temps, Pénélope n'aurait pas tenu huit jours, & Lucrèce n'aurait été qu'une coquette : des Amans toujours à table, toujours ivres, objets bien séduisans ! le grossier *Sextus* la menace à la bouche, un poignard à la main . . . eh fi-donc ! ce féroce attentat ferait aujourd'hui trouver une *Lucrèce* dans une

Fille d'Opéra. Nos mœurs polies ſont bien plus fatales à l'honneur des Maris : nous avons ſecoué le joug des préjugés; la fidélité conjugale n'était déja plus la vertu de nos Grand's-mères : on ſe marie comme on fait un compliment de la nouvelle année, parce que c'eſt l'uſage ; car, dans le fond, l'on ne tient guère plûs l'un à l'autre qu'auparavant. Rien de plus commode : il faut avouer que la ſociété s'eſt montée ſur le meilleur ton : dans un demi-ſiècle... les ſingulières choſes que l'on pourra voir dans un demi-ſiècle!.... Vous ne vous êtes pas mariés de la ſorte, la belle De-Roſelle & toi : vous vous êtes épouſés tout-de-bon : on doit en gémir en-vérité. Une Femme, jeune, plus touchante que les Grâces, vive, enjouée, faite pour le monde & pour l'amour, vit dans la retraite, parceque ſon Mari eſt abſent! elle ſouhaite imbécillement ſon retour, compte les ſemaines, les jours, les heures, qui doivent s'écouler encore ſans le voir; tandis qu'elle pourrait.... oui, qu'elle pourrait imiter les autres, ne t'en déplaiſe. Je n'entreprendrai pas de la perſuader; je la crois incorrigible. Mais, ſi je le voulais, que de belles choſes j'aurais à lui dire! Premièrement, je lui citerais les Grecs, & je lui débiterais avec emphâſe : Les Lacédémoniens, ce peuple fièr & courageux, l'honneur & l'exemple du genre-humain, penſaient comme à-préſent; les Femmes, à Sparte, étaient.... communes à tous. Et je le prouverais un *Plutarque* à la main. De-là je viendrais au ſiècle poli d'Auguſte ; je lui ferais

voir Livie enceinte paſſant des bras de ſon Époux dans le lit de l'heureux Tyran de Rome : je lui montrerais les Romains, ces conquérans du monde, ſe feſant un jeu du divorce & de l'adultère ; leurs Femmes s'élançant avec intrépidité pardeſſus les *quatorze rangs des ſiéges de l'Orqueſtre* (*), pour aler ramaſſer un Faquin dans la lie du peuple. Agrippine, Julie, oubliant les titres de mères & de belle-mères..... Mais c'en eſt trop, & la raillerie va plus loin que je ne voulais. Madame Des Tianges ne verrait dans ces exemples trop fameux, que l'humanité dégradée, indignement avilie par l'impudence, la luxure, & l'ambition.

Mais voila comme dans tous les temps, les hommes ont ſubſtitué une licence injuſte, effrénée, à une généreuſe libérté. Il eſt néanmoins des ſiècles où les vices ſont plus gazés, parcequ'on en rougit encore ; & d'autres où on lève ſcandaleuſement le maſque. Aujourd'hui, par-exemple, nos mœurs ſe rapprochent plus ouvertement que jamais, de cet excès d'indécence où elles ſe montrèrent à la chute de la République romaine ? Quelle en eſt la cauſe ?

Sans répéter ce que l'on a mille fois redit, que

(*) *Domina . . . uſque ab orcheſtrâ quatuordecim tranſilit, & in extremâ plebe quærit quod diligat . . . Ego adhuc Servo numquam ſuccubui . . . . Viderint Matrona quæ flagellorum viſtigia oſculantur ; ego etiam, ſi ancilla ſum, unquam tamen, niſi in equeſtribus ſedeo. . . . . Ne hoc Dii ſirvant, ut amplexus meos in crucem mittam !* Petrone.

plûs les hommes ſe trouvent raſſemblés en grand nombre, plûs les fortunes deviennent inégales, & plûs, par une ſuite néceſſaire, les mœurs ſont molles, efféminées, dérèglées dans les uns; baſſes, ſerviles, faciles à corrompre dans les autres; j'en vois une cauſe naturelle & prochaine: c'eſt la *Proſtitution*, telle qu'elle eſt tolérée parmi nous.

Je te développerais davantage ma penſée: mais tu reviens, & nous cauſerons. Je vais employer le reſte de mon papier à te parler de ta reſpectable Épouſe.

Nous ſommes preſque toujours enſemble, comme tu nous l'as recommandé en partant; & le fruit que j'ai tiré de nos fréquens entretiens, c'eſt que je ſuis enfin convaincu qu'il y a des Femmes dignes d'être adorées, moi qui ne croyais pas qu'il en fût de vraiment aimables. Injuſte prévention, dont je rougis, & que je veux expier en feſant un choix comme le tien. Madame Des-Tianges ne m'a pas converti par des ſyllogiſmes, des raiſonnemens; mais par ſa conduite: elle m'a ouvert ſon cœur: eh! quel tréſor d'innocence, de tendreſſe, de généroſité! Ton bonheur a excité mes deſirs; mais je ne te l'ai pas envié, mon ami, tu en ês trop digne. Et puis, pour te dire la vérité ſans aucune reſerve, je viens d'apprendre que ton Épouſe avait une Sœur, aimable comme elle: cela m'a rendu clairs certains propos de madame Des-Tianges, où je n'avais rien compris d'abord. On me fait eſpérer que demain nous irons au Couvent de cette jolie Re-

cluse, & que je verrai mademlle De Roselle: l'impatience où j'en ſuis me ſurprend; je crois cela d'un bon augure: c'eſt elle ſans-doute qui doit me faire connaître cette félicité, dont je n'avais pas d'idée avant d'être reçu chés ta Femme. Hâte-toi donc de revenir; car je vais avoir beſoin de quelqu'un qui parle en ma faveur. Il ſerait bien heureux pour moi que je puſſe quelque jour, mon chèr Des-Tianges, au nom d'Ami dont tu m'honores, joindre le titre de frère!

Je ſuis tout à toi, D'ALZAN.

RÉPONSE.

De Poitiers, le 13 avril.

JE ne puis que te faire mes ſincères complimens, mon chèr D'Alzan, ſur tes nouvelles diſpoſitions. Tu me permettras cependant, de te faire obſerver ici que ta converſion eſt bien nouvelle, pour que j'y faſſe-fonds. Tu le prens auſſi tout-d'un-coup ſur le ton de Réformateur. Quelqu'un, plus méchant que moi, te dirait que le Néophite ne doit pas enſeigner. *Mais ton Ami approuve ton zèle, & t'exhorte à t'y livrer. Chaque déclamation qu'on ſe permet contre le vice, eſt un engagement public que l'on prend dans le parti qui lui eſt oppoſé: C'eſt ſous ce point-de-vue que j'enviſage ta mauvaiſe humeur philoſophique. Elle eſt bien eſtimable, lorſqu'elle eſt en faveur de la vertu.*

Quant à mon retour, il eſt encore éloigné: des

affaires me retiennent ici, & elles t'y retiendraient à ma place. Représente-toi deux pauvres Orfelins, dont le Père est mort laissant ses affaires dans le plus grand desordre : si je les abandonne aux Procureurs, c'est fait de leur fortune. Je paye le plus pressé ; ce n'est qu'une avance que je fais, mais qui rapportera le centuple à mes Pupiles. Tu peut donc traiter par Lettres le sujet que tu t'és proposé ; je serais curieux de savoir quelles sont tes idées sur les Abus dont tu parles. Mais prens-garde avant de vouloir réformer, que le Gouvernement est trop sage, pour tolérer le mal qu'il pourrait anéantir sans inconvéniens.

Pour ce qui est de mon Épouse, je connais son cœur ; elle m'aime beaucoup mieux utile à l'Infortuné, quoique loin d'elle, que satisfait, mais indifférent pour les Enfans d'un vieil Ami, en jouissant du charme de sa présence.

Je ne crois pas d'ailleurs que tu doives encore bien vivement desirer mon retour, pour le sujet dont tu me parles. J'aime trop ma sœur Ursule pour lui recommander un Volage tel que tu ês, à moins... que je ne sois bien, bien sûr..... & tu sais trop que je ne saurais l'être. Ainsi, prens patience, mon Ami ; les affaires de mes Orfelins ne nuisent pas encore aux tiennes.

Je suis, mon chèr D'*Alzan,*

Ton sincère, mais circonspect & prudent Ami,

DES-TIANGES.

SECONDE LETTRE
de D'ALZAN, à DES-TIANGES.

20 avril.

Où commencent les détails de ſon Projet de Réformation.

PUISQUE c'eſt tout-de-bon que tu ne reviens pas encore, & que tu nous préfères ces *Orfelins*, qui te retiennent, & dans quel pays encore? en Poitou! il faut bien t'écrire, & reclamer tes bons-offices, malgré le refus *circonſpect* que tu fais de parler de ſitôt pour moi.

J'ai vu la charmante Urſule; & je t'accuſerais d'injuſtice, pour m'avoir caché un ſi rare tréſor, ſi ma conſcience ne me criait que j'en ſuis indigne. Dès que nous fumes arrivés à ſon Couvent, la grille s'ouvrit, & les deux charmantes Sœurs volèrent dans les bras l'une de l'autre. Enſuite madame Des-Tianges me préſenta, en qualité de ton Ami & du ſien, à mademoiſelle De-Roselle. Je n'étais plus à moi, je l'avoûrai; la belle Urſule m'avait ébloui; tout m'avertiſſait que je venais de trouver mon vainqueur, & que le beau ſexe alait être vengé. Le compliment que je voulus faire ſe ſentit de mon trouble; en-vérité, il n'avait pas le ſens-commun. Madame Des-Tianges en rit de tout ſon cœur, & tu ſais comme elle eſt jolie quand elle rit? la belle Urſule rougiſſait; & ton Ami déconcerté, prit le parti d'admirer & de ſe taire. Mais il ſe re-

mit au-bout d'un moment ; & dès qu'il laiſſa parler ſon cœur, ſans que l'eſprit s'en mêlât, il s'exprima de manière à faire-honneur à tous les deux : aumoins fut-ce là ce que lui dit obligeamment ton incomparable Épouſe... *Incomparable !* oh ! le mot ne convient plus : je l'aurais employé encore hièr ; mais aujourd'hui, non : Urſule reſſemble trop à ſa Sœur pour ne pas l'égaler... Elle parle de toi, cette charmante Urſule ; avec des éloges ! qui me font eſpérer qu'elle déférera volontiers à tes avis. Reviens donc, mon chèr, reviens ; & quoi que tu m'aies dit dans ta cavalière miſſive, c'eſt entre tes mains que je veux remettre mes intérêts. Cependant, ne me ſacrifie pas tes Orfelins ; les ſervices que tu leur rens ſont ſi dignes d'un cœur comme le tien, qu'en-vérité je me ferais un ſcrupule de les priver de ton appui. Tu le vois ; je commence à marcher ſur tes traces ; & c'eſt le premier effet des ſentimens que m'ont inſpiré les charmes de l'aimable Urſule.

Cependant, envelopé dans ta vertu, peut-être que tu t'ennuies : je ſuis ſûr du-moins que tu nous ſouhaiterais tous auprès de toi. Nous les voudrions bien auſſi. Mais puiſque c'eſt l'impoſſible, je vais tâcher de vaincre ma pareſſe naturelle, & de répondre à l'invitation que tu me fais, de traiter le point de morale que j'entâmai dans ma dernière Lettre.

Je te diſais, ſi je m'en rapelle bien, que nos mœurs tendent à revenir au même degré d'indécence que celles des anciens Romains, & qu'elles ſont déja très-corrompues : j'avançais que la ma-

nière dont les Filles-Publiques & Entretenues vivent dans la Capitale & dans nos grandes Villes, mêlées parmi nous & s'affichant avec impudence, en était une cauſe prochaine. Puiſque j'écris pour te deſennuyer, je ne ferai pas une Diſſertation ; mais je tâcherai de mettre de l'ordre dans ma *PORNOGNOMONIE* (1). . . . . .

Je te vois ſourire à ce grand mot ; & le nom demi-barbare de *PORNOGRAPHE* (2) erre déja ſur tes lèvres. Va, mon chèr, il ne m'effraie pas. Pourquoi ſerait-il honteux de parler des abus qu'on entreprend de réformer ? Les *Rhiparographes* ont leur mérite, comme les Peintres des ſujets les plus nobles de l'hiſtoire.

LA PORNOGNOMONIE.

Tu le ſais, mon chèr ; il eſt une maladie cruelle, aportée en Europe de l'île *Haiti* (3) par *Chriſtoſe Colomb*, & qui ſe perpétue dans ces Mal-

(1) Ce mot grec ſignifie : *Règle des Proſtituées.*

(2) C'eſt-à-dire, *Ecrivain qui traite de la Proſtitution.* [Ces deux mots ſont composés, le premier de *Pórné*, Proſtituée, & de *gnômôn*, règle ; le ſecond du même mot *Pórné*, & de *gráphô*, je décris].

(3) *Haiti*, à-préſent Saint-Domingue, l'une des Antilles : Soit que la *groſſe ſœur de la petite-vérole* y ſoit endémique, & comme naturelle ; ſoit que la qualité des alimens, la chaleur du climat, ou l'incontinence des anciens Habitans la donne ; ſoit enfin qu'elle y ait été apportée par les Nègres, on prétend qu'elle nous vient de là : car il

heureuſes, que l'abord continuel des Étrangers rend comme néceſſaires dans les grandes Villes. C'eſt ainſi que la Nature, mère commune de tous les hommes, ſembla, dès les premiers inſtans d'une injuſte uſurpation, vouloir venger ſes droits, ſur des Barbares qui dépouillaient d'un patrimoine ſacré leurs propres Frères. Punition auſſi juſte que terrible, & qui doit faire regarder comme les fléaux du genre-humain, ces prétendus Héros, à quî notre hémiſphère ne ſuffiſait pas. Les Anciens n'étaient pas moins ambitieux que nous; mais ils furent beaucoup plus ſages: on aſſure qu'ils avaient été jetés par les gros-temps ſur différentes côtes de l'Amérique; mais qu'ils ne voulurent faire aucun uſage de cette découverte: Eh! qui ſait en-effet la vraie raiſon de cette maxime effrayante qu'ils établirent enſuite, qu'on ne pouvait paſſer la Zône torride ſans mourir? Leur expérience, moins fatale que la nôtre, les avait ſans-doute inſtruits: ceux d'en-

---

eſt très-certain que l'*Harpagine* (pour me ſervir d'un nom expreſſif & dont je ne ſuis pas l'inventeur) eſt une maladie indigène de la *Guinée*, où elle eſt très-facile à guérir; l'on prétend même qu'elle n'y eſt pas toujours l'effet du commerce des deux Sexes, & que la chair d'un certain lézard, dont les Nègres ſont très-friands, en donne tous les ſymptômes. C'eſt ainſi que l'autre fléau nommé *petite-vérole*, eſt propre à l'*Arabie*: il en ſortit par les conquêtes de *Mahomet*; les *Croiſés* l'aportèrent en Europe en revenant de la *Paleſtine*: & tels ſont les fruits les plus certains que le genre-humain ait retirés des *Croiſades* & de la découverte du *Nouveau-monde* (s'il eſt vrai que ces deux maladies n'aient pas ſubſiſté auparavant ſous d'autres noms.)

t'eux qui furent infectés du *virus vénérien*, ſoit en Guinée, ſoit dans les îles, ou dans le continent du Nouveau-monde, périrent ſans le communiquer; parce qu'il eurent la bonne-foi d'en faire connaître à temps les horribles ravages. Mais cette terreur qu'avaient les Anciens ne fût-elle qu'un préjugé, il était heureux: & plût-au-ciel que dans ces derniers temps, il eût arrêté le premier Inſenſé qui ôſa traverſer les mers!

Puiſque le mal eſt fait, il ne s'agit plus que d'y trouver le remède. De deux moyens qui ſe préſentent, celui *de ſéparer de la ſociété*, comme autrefois les *Lépreux* [A], *tous ceux que la contagion aurait attaqués*, n'était guère pratiquable qu'à l'arrivée de la maladie de Saint-Domingue en Europe; le *ſecond*, qui conſiſterait à *mettre dans un lieu, où l'on puiſſe répondre d'elles, toutes les* FILLES-PUBLIQUES, eſt d'une exécution moins difficile: il eſt le plus efficace, le plus important de ceux qu'on peut employer, puiſqu'il prendrait le mal à la ſource, & le moins ſujet à une foule d'inconvéniens. Un *Règlement* pour les *Proſtituées*, qui procurerait leur ſéqueſtration, ſans les abolir, ſans les mettre hors de la portée de tous les états, en même temps qu'il rendrait leur commerce, peut-être un peu trop agréable, mais ſûr, & moins outrageant pour la nature; un tel Règlement, dis-je, aurait, à ce que je penſe, un effet immanquable pour l'extirpation de l'*Harpagine*; & produirait encore d'autres avantages, qu'on eſt loin d'en

[A] *Les Notes deſignées par ces majuſcules, formeront la* SECONDE PARTIE.

attendre. Faire naître un bien du dernier degré de la corruption dans les mœurs, ſerait le chef-d'œuvre de la ſageſſe humaine, & une imitation de la Divinité.

L'Honnête-homme, citoyen des grandes villes, y voit règner à regret l'abus des plaiſirs les plus ſaints; de ces plaiſirs deſtinés à réparer les pertes que fait à tout-moment le genre-humain. Cet abus, toujours toléré, quoique ſes épouvantables ravages enlèvent tant de Sujets à l'État, eſt un écueil, où ſe briſe la ſageſſe de nos Loix. Tous les ſoins & toute la prudence d'un Père ſage ne peuvent garantir de ce péril un Fils que ſes Pareils ou ſes paſſions entraînent, & que le malheur des autres n'inſtruit qu'à-demi, s'il ne le partage. Une Jeuneſſe débordée, tu le ſais, mon chèr, court avidement après le plaiſir; & que rencontre-t-elle? les douleurs, & ſouvent la mort. Du fond des provinces, les Jeunes-gens de toute condition viennent inonder la Capitale, attirés par la curioſité, par l'ambition, ou conduits par le devoir; & c'eſt-là que, novices encore, & preſſés de jouir, ils ſe trouvent, au milieu du grand monde, au centre de la politeſſe, plus expoſés qu'avec des Barbares & parmi les bêtes féroces.

En-effet, comment réſiſteraient-ils? Une Fille faite-au-tour les agace: un ſourire charmant ſe trace ſur ſont minois trompeur: ſa gorge, ſeulement ſoupçonnée, tente également & la bouche & la main: elle a la taille ſuelte, la démarche voluptueuse; elle laiſſe avec art entrevoir une jambe fine,

& ſon petit pié, que contient à-demi une mule mignone. Cependant ces attraits ſéducteurs ne ſont rien encore, auprès de ceux que leur vante une Vieille inſidieuſe. Elle les aborde en tapinois; elle leur parle, elle les retient preſque malgré eux; le miel eſt ſur ſes lèvres; le poiſon dans ſes diſcours, & la contagion s'exhale de ſon âme impure: s'ils conſentent à l'entendre, ils ſont perdus. Elle a chés elle des Filles, dont la figure eſt enchanteresſe; l'on ne peut être embarraſſé que du choix: on y trouve toutes les nuances de la jeuneſſe; des Tendrons, qui dans l'âge de l'innocence ont acquis déja tous les talens des Malheureuſes auxquelles on les a livrées. Semblables à ces jeunes Eſclaves que le *Georgien* ou l'habitant de la *Tartarie Circaſſienne* élève pour les ſerrails de *Perſe* ou de *Turquie*, & qu'il inſtruit dès l'enfance à careſſer le Maître qui doit les acheter, elles ont à la bouche tous les termes de la débauche; elles en ont les lubriques attitudes, même avant que d'y rien comprendre: oui, ces apas, que la Nature a rendus le doux apanage de leur ſexe, ne ſont point encore formés; & déja un goût brutal ſe plaît à en

(*) Il ſemble (& cela doit être) que les deſordres les plus révoltans, ſoient la tache des ſiècles les plus éclairés. Voici le tableau que fait *Pétrone* de la conduite que tenait, dans la Capitale du monde, l'impudique *Quartilla*.

Encolpe & *Aſcylte* ſont chés cette *Courtiſane*, avec *Giton*: Après que de vieux Débauchés les eurent fatigués de careſſes laſcives & révoltantes, *Pſyché*, ſuivante de *Quartilla*, s'aprocha de ſa Maitreſſe, & lui dit en riant quelque choſe

abuſer (*) ; ils ſont déja flétris : d'innocentes & malheureuſes Créatures ſont deſtinées à ranimer dans des Vieillards libertins, moins laids qu'uſés & corrompus, une volupté languiſſante & des ſenſations éteintes. Le Jeune-homme même, entraîné, ſéduit, le Jeune-homme quelquefois, pour ſon coup-d'eſſai, commence par violer toutes les Loix de la nature ; il émouſſe le ſentiment, il

---

à l'oreille. *Elle répondit : Oui, oui, c'eſt fort bien aviſé ; pourquoi non ? Voila la plus belle occaſion qu'on puiſſe trouver de faire perdre le pucelage à* Pannichis. *On fit auſſitôt venir cette petite Fille, qui était fort jolie ; & ne paraiſſait pas avoir plus de ſept ans : c'était la même qui, un peu auparavant, était entrée dans notre chambre avec* Quartilla. *Tous ceux qui étaient préſens aplaudirent à cette propoſition ; pour ſatisfaire à l'empreſſement que chacun témoignait, on donna les ordres neceſſaires pour le mariage. Quant à moi (* c'eſt Encolpe qui parle *) je demeurai immobile d'étonnement, & je les aſſurai que* Giton *avait trop de pudeur pour ſoutenir une telle épreuve, & que la petite Fille n'était pas encore dans un âge à pouvoir endurer ce que les femmes ſouffrent dans ces occaſions. — Quoi ! répartit* Quartilla, *étais-je plus avancée, lorſque je fis le premier ſacrifice à Vénus ? Je veux que Junon me puniſſe, ſi je me ſouviens d'avoir jamais été vierge : car je n'étais encore qu'une enfant, que je folâtrais avec ceux de mon âge ; & à meſure que je croiſſais, je me divertiſſais avec de plus grands, juſqu'à ce que je ſois parvenue à l'âge où je ſuis. Je crois que de-là eſt venu ce proverbe,*

Quæ tulerit vitulum, illa poteſt & tollere taurum.

[Les Filles de *Guinée* ſont dans le même cas ; la Jeuneſſe en-général y eſt ſi débauchée, que les Filles y ſont défiorées avant le plein uſage de la raiſon. Mais dans ce pays, c'eſt l'effet du climat, & non d'une dépravation réfléchie : Les Hommes & les Femmes y ſont tourmentés par une fureur érotique, que rien ne peut calmer que la jouiſſance.]

blaſe

blaſe ſes organes, avant que l'un & les autres ſoient entièrement dévélopés

Mais ſi la raiſon & l'humanité règnant au fond de ſon cœur, empêchent qu'il ne ſe livre au plaiſir barbare de faner les boutons des roſes, avant que le ſouffle de Zéphyre les ait épanouies, on fera bientôt paraître à ſes yeux ce que la Nature a formé de plus capable d'exciter les deſirs. C'eſt un jeune Objet, dont la beauté fit le malheur : trois luſtres à peine achevés : gorge naiſſante, & fraîche encore : teint de roſes & de lis. ... Nonchalamment étendue ſur une bergère, la Déeſſe a choiſi la poſture la plus propre à faire ſortir ſes apas : la neige eſt moins blanche que le deshabiller galant qui la couvre : une jupe trop courte, un peu dérangée, laiſſe voir la moitié d'une jambe faite-au-tour : un joli piéd mollement appuyé ſur un couſſin, tandis que l'autre tombe voluptueusement ſur le parquet, rend ſa ſituation provocante : elle fait donner à ſon ſein, que preſſe un corſet raſſemblant colé ſur ſa taille fine, ce mouvement vif & répété, qui dans une Beauté naïve, eſt l'avant-coureur de la défaite : les Grâces ouvrent ſa bouche mignone ; ſous deux barrières de corail, on aperçoit l'ivoire & la perle ; un ſon de voix plus flateur qui celui de la lyre ſe fait entendre : un bras, une main blanche comme la lait ſe déploient ; elle fait ſigne au Sacrificateur d'aprocher, & la Victime parée ſemble brûler d'être immolée au Plaiſir : A ce mouvement enchanteur, il ſ'avance, le jeune Imprudent ; ſon

âme eſt embrâsée & ne ſe connaît plus ; déja la Volupté l'ennivre ; les tumultueux deſirs font bouillonner ſon ſang ; c'eſt la Beauté même qui le careſſe ; (Beauté perfide, qui ſaura feindre l'émotion & mentir la tendreſſe ; que dis-je ? elle jouera juſqu'à la pudeur, pour ſe rendre bientôt, avec un emportement affecté, lorſque les tranſports aveugles ſuccéderont aux vœux craintifs).... Arrête ! ô malheureux Jeune-homme ! ... arrête, s'il en eſt temps encore ! .... un ſerpent eſt caché ſous les fleurs.

Mais la vue du précipice n'eſt pas aſſés puiſſante pour le retenir : ſéduit par ſon cœur, par la nature même & par ſon tempérament, il court à ſa perte. Ah ! s'il pouvait connaître le danger ! .... Souhaits impuiſſans ! il doit payer ſes tardives lumières du bien le plus précieux après la vertu, de ſa ſanté.

Les loix de la Société, la décence, la pudeur, & ſur-tout la parure, en aigüiſant les deſirs, ſont devenues le principe ſecret du dérèglement de la Proſtitution moderne : ainſi l'on verra des Intempérans & des Senſuels, tant que les mêts délicats & les liqueurs fines provoqueront agréablement un palais friand. C'eſt donc à nos Loix, non pas à détruire cet état vil, il ſera tant que les Loix & les paſſions exiſteront ; mais à en diminuer l'inconvénient & les dangers, phyſiques d'abord, & par contrecoup, les moraux.

La Proſtitution n'a pas, à-la-vérité, produit la contagion honteuſe qui deſole l'Univers : mais elle

la propage ; elle en eſt le réſervoir impur, & la ſource toujours renaiſſante (*). On a vu de ces Hommes durs, fanatiques impies de la vertu qu'ils deshonorent, ſoutenir *qu'il était juſte que le Libertin trouvât dans ſon crime un ſupplice mérité.* Eh-bien, ſuppoſons que les Coupables fuſſent ſeuls punis, par les ſuites affreuſes d'une volupté brutale ; la juſtice de la peine empêchera-t-elle que ce ne ſoit toujours un grand mal pour cette faible & malheureuſe portion du genre-humain, que le goût du libertinage entraîne ?.... Mais l'Innocent en eſt la victime :.... O reſpectables Mères de ces Filles ſages, dont vous avez cultivé l'enfance, pour en faire l'ornement de la patrie, & les chefd'œuvres de la nature ; qui par vos exemples & par vos leçons, avez inſpiré à ces tendres Fleurs l'amour de la vertu & d'une chaſte décence ; quelles larmes amères vous prépare ce jeune Époux que vous leur deſtinez ! Aveuglées par des vertus factices, ſéduites par de brillans dehors, vous êtes bien loin de penſer qu'il porte dans ſon ſein la corruption & la mort ; il ne s'en doute peut-être pas lui-même : & bientôt une jeune, une timide & vertueuſe Épouſe, tourmentée par le poiſon dont elle ignore la nature & la ſource, périra douloureuſement, en donnant le jour à un Être infortuné comme elle, qui va la ſuivre au tombeau !

(*) Quoique cette maladie terrible ſoit accompagnée de ſymptômes moins grâves qu'autrefois, il ne faut pas s'imaginer qu'elle s'anéantiſſe jamais d'elle-même.

Oui, la Proſtitution eſt un mal néceſſaire, partout où il règne quelque pudeur; & j'en conviens avec tout l'Univers & tous les ſiècles: Sparte (*), où cette vertu était proſcrite, Sparte fut le ſeul endroit au monde que je connaiſſe, où l'on ne dut point voir de ces Malheureuſes, qu'ordinairement tous les vices réunis précipitent juſqu'au dernier degré de l'aviliſſement & de la turpitude [B].

[B]

Eh! que ne verrait pas un Homme, qui parcourrait en politique & en philoſophe, tous les Lieux-de-débauche de cette Capitale (avec la précaution néanmoins d'avoir, comme les Triomphateurs Ro-

(*) Les loix de *Lycurgue*, font croire que ce Légiſlateur ne regardait pas la pudeur comme la conſervatrice de la chaſteté. Les *Filles* de Sparte étaient toujours indécemment vêtues: il y avait même des occaſions où elles paraiſſaient en public dans une entière nudité, pour diſputer entr'elles le prix de la courſe: « Mais en proſcrivant la pudeur, il » n'eſt pas démontré que *Lycurgue* ait réuſſi à conſerver la » chaſteté; l'une de ces vertus eſt la gardienne inſéparable » de l'autre. Les Lacédémoniennes n'eurent pas une répu- » tation irreprochable, & parmi les vices dont on accuſait » le plus communément cette nation, leur libertinage ne » fut pas oublié ».

Diſſertation ſur les Cauſes de la Décadence des Loix de Sparte, couronnée par l'Ac. des I. & B-L. 1767. *Par M. Mathon fils.*

Cantet ..... libidinoſæ
Lædæas Lacedæmonis palæſtras.

Martial. Epig 55, L. IV.

Reſte à ſavoir ſi *Lycurgue* ne regarda pas la chaſteté *publique*, comme plus nuiſible que néceſſaire, dans l'Etat qu'il voulait former. Je diſtingue la *chaſteté particulière* de la *chaſteté publique*; les deſordres momentanés des Particuliers peuvent donner atteinte à la première, mais jamais les Loix, qui n'ont d'influence que ſur la ſeconde. Une Femme eſt chaſte de la chaſteté publique, lorſqu'elle obéit modeſtement à la Loi, quelle que ſoit la choſe que cette Loi commande.

mains, quelqu'un à ſes côtés chargé de l'avertir à-tout-moment qu'il eſt un faible Mortel); que ne verrait pas un tel Homme? Partout il ſerait affligé, indigné, révolté, en trouvant de grandes, de jolies Filles, auxquelles de tous les avantages de leur ſexe, il ne manque que des mœurs, qui ſont perdues pour la ſociété, à laquelle elles auraient donné des Enfans robuſtes, bien conſtitués, & d'une agréable figure. —La débauche engloutit donc ce qu'il y a de plus beau & de plus capable de plaire (ſe dirait-il a lui-même) à-peu-près comme la guerre détruit les hommes les mieux faits & de la taille la plus riche. Il s'enſuit de là néceſſairement, que le nombre des belles Perſonnes doit inſenſiblement diminuer, & que le petit nombre de celles qui auront quelque figure en doit être plus expoſé à la ſéduction—. Tu regarderas peut-être, mon chèr, ce que j'avance-là comme hazardé & deſtitué de preuves: mais jète un coup-d'œuil ſur cette multitude de figures preſque hideuſes, qui inondent nos Villes; voi la laideur & les tailles petites ou défectueuſes ſe propager de père en fils, de mère en fille; la nature ne travaille pas ainſi: obſerve les pays où le beau-ſexe n'eſt pas auſſitôt enlevé que connu, & dans leſquels la Fille d'un Paysan, quelque belle qu'elle ſoit, eſt pour le Fils d'un Paysan; tu trouveras que les Enfans ſuccèdent aux traits de ceux qui leur ont donné le jour. Mais je dis plûs; les mœurs contribuent à la beauté: des Parens qui mènent une vie molle, doivent procréer des enfans dé-

biles, dont le teint délicat & la peau tendre ne ſont pas à l'épreuve de l'air & des années: auſſi voit-on qu'à Paris, où l'on veut des fruits précoces, des talens précoces, des beautés précoces, où l'on *prématuriſe* tout, la Nature gênée ſert les hommes ſuivant leur goût: les jolis Enfans dans les deux ſexes n'y ſont pas rares: mais leurs traits s'enlaidiſſent en ſe dévelopant; le coloris fin & brillant de ces charmantes poupées reſſemble au goût ſuperficiel du peuple; c'eſt une fleur qui paraît à ſon aurore avec quelqu'éclat, mais qui ſe fane avant ſon midi. Aucontraire, j'ai vu dans certaines Provinces, des figures demi-ébauchées, des eſprits rien moins que pénétrans, parvenus à l'adoleſcence, étonner, ou par la régularité de leurs traits, ou par la ſolidité de leur génie. Oui, mon Ami, le genre-humain a bien perdu de ſes attraits & de ſa perfection en tout genre: ici, pour la beauté de forme, par les cauſes particulières que je viens de t'expoſer; d'un bout de la terre à l'autre, par le mêlange des peuples: Dans les pays les plus policés, le génie ſolide & naturel, eſt affaibli comme la conſtitution; il eſt colifichet comme la figure: Et la preuve, c'eſt qu'à Paris, où les vices ſociaux ſont plus ſenſibles, on remarque depuis longtemps que le corps & l'eſprit deviennent également débiles; ce dernier eſt minucieux, *bagatellier*, aimant les riens & les fadaises; comme l'autre eſt blême & valétudinaire. Mais ne deſeſpérons de rien; ſ'il eſt un période d'élévation après lequel on

deſcend, il en eſt un d'abaiſſement après lequel on remonte : la ſuite des ſiècles depuis Auguſte nous l'a démontré. Je reviens à la beauté de forme. On dit que le Perſan, moitié Tartare, corrige ſa laideur naturelle, en mêlant ſon ſang avec celui des belles Eſclaves de *Téflis:* mais ſes Enfans ſont moins beaux que s'ils provenaient d'un Père & d'une Mère nourris dans les fertiles campagnes que le *Kur* arroſe, & que s'ils recevaient l'influence de ce climat des grâces. Et le *Georgien* lui-même, en ſe privant toujours de ce qu'il a de plus parfait, ne diminue-t-il pas la beauté de ſon ſang ? Je ne crois pas que l'on en puiſſe douter. Il n'eſt donc donc plus dans le monde que de demi beautés; ou s'il s'en trouve encore de parfaites, elles ſont dans les cantons éloignés des grandes Villes, où règne, avec l'innocence des mœurs, une aiſance honnête : car la miſère déforme le corps; ſes funeſtes effets vont juſqu'à l'âme, & lui *ôtent la moitié de ſa vertu.* Rien de plus aiſé, en parcourant les provinces, que de ſe convaincre de cette vérité. Les Malheureux ſont toujours laids : à la longue, l'abondance & l'égalité ramèneraient, avec les Ris, Vénus & les Grâces. Mais de toutes les cauſes de laideur, la contagion des Antilles, eſt la plus dangereuſe ; outre qu'elle *éteint* les Individus les plus parfaits, elle défigure le reſte de mille manières : voyez dans nos Hopitaux ces triſtes Fruits de la Débauche.... Et quels motifs plus puiſſans imagine-ra-t-on, pour nous porter à deſirer, qu'on mette de l'ordre dans un *état*, qui paraît à-la-vérité peu fait

pour être règlé, mais qui le fut autrefois, & que rien n'empêche qui ne le ſoit encore (*) : La vie, la ſanté des Citoyens ; l'intérêt de nos Filles, que leur ſageſſe en entrant dans l'état du mariage, ne met pas toujours à l'abri d'une maladie, dont on ne peut ſe confeſſer atteint ſans rougir : les agrémens de la figure, la beauté, le ſecond des avantages de l'eſpèce humaine, que tant de Perſonnes regardent comme le premier !

Mais ce n'eſt pas tout : on pourrait retirer des Lieux-de-Débauche, ſoumis au bon-ordre, un avantage réel. C'eſt ce que je développerai dans les Lettres que je compte t'écrire encore. Tu n'aimes pas ces Épitres qui ne contiennent que des phraſes ſtériles : je croirai donc te ſervir ſelon ton goût, en ſoumettant à tes lumières des idées qui peuvent être de quelqu'utilité pour le genre-humain.

P. S. *Quoique ton aimable Épouſe t'écrive auſſi, elle veut que je te faſſe mille amitiés de ſa part & de celle de la belle Urſule. Je te ſalue, mon Ami, & je me pare avec un plaiſir inexprimable de la précieuſe qualité que tu me donne, en me diſant,* Ton chèr D'ALZAN.

(*) On a abandonné les *Proſtituées* à elles-mêmes, à peu-près vers le temps où il était le plus néceſſaire de veiller ſur elles par une adminiſtration ſage, c'eſt-à-dire à l'arrivée en Europe de la plus cruelle ennemie du genre-humain. Le mal s'eſt étrangement étendu ; & cela ne doit pas ſurprendre : ce qui m'étonne aucontraire, c'eſt que la contagion ne ſoit pas abſolument générale.

TROISIÈME LETTRE DU MÊME.

3 mai.

D'Alzan expoſe la néceſſité du Publiciſme *d'un nombre de Femmes dans les grandes Villes.*

JE me ſuis trouvé deux fois avec la charmante De-Roselle, depuis ma dernière, mon chèr : la première fois, il y a deux jours ; madame Des Tianges était avec nous : la ſeconde aujourd'hui, & nous étions ſeuls.... Oui, ſeuls. Cela t'étonne ? Eh-bien, pour augmenter encore ta ſurpriſe, je te dirai que nous avons cauſé près d'une heure, & que je lui ai dit les choſes les plus.... ſurprenantes : car aulieu de lui parler de la ſeule dont je deſiraſſe de l'entretenir, je n'ai pas eu la hardieſſe d'en toucher un mot. En-vérité cette adorable Fille m'intimide : elle rend modeſte & retenu le *pétulant*, l'*effronté* D'Alzan : & puis il faut te dire, que nous étions dans un parloir. Madame Des Tianges m'avait prié d'avertir ſa Sœur, qu'elle irait la prendre le ſoir, pour aler chés une Parente, que la charmante Perſonne ne connaît pas. Ma chère Maitreſſe (qui ne ſe doute pas que je lui donne ce nom) m'a queſtionné ſur la Dame, ſur ſon caractère, ſur ſa beauté. La converſation aurait bientôt tari, car je n'avais pas grand' choſe à en dire : mais j'ai fait comme *Pindare*, qui, lorſque l'obſcur Individu qui le payait pour célébrer ſa victoire aux Jeux Olympiques, ne ne lui offrait pas une matière aſſez brillante, louait

Caſtor & Pollux : fort adroitement, j'ai tourné la converſation ſur madame Des-Tianges; l'éloge de ſon cœur & de ſon eſprit a jailli de ſource; j'ai parlé lontemps & avec feu de ſa tendreſſe pour toi; j'ai peint ſes mœurs pures, & j'ai dit quelque choſe de ſa beauté. Mes yeux étaient fixés ſur l'aimable Recluſe, lorſque j'ai loué les grâces de ton Épouſe; & je t'avouerai, que ſous le nom de M.me DesTianges, c'était le portrait d'Urſule que je feſais. Elle s'en eſt aperçue, je me doute, car elle a prodigieuſement rougi. Ce ſoir, je dois les accompagner. Conçois-tu, mon Ami, combien je vais être heureux ! je paſſerai trois heures aumoins avec Urſule ! C'eſt en attendant cet inſtant desiré que je t'écris. Je reviens à mon Projet, que je vais diviser en *Paragrafes*, pour plûs de commodité pour moi, & par-conſéquent de clarté pour mon Lecteur; car je bute à t'amuser, & non à te diſtraire de tes bienfeſantes occuparions.

SUITE.

§ I.er

NÉCESSITÉ DES LIEUX-DE-PROSTITUTION.

TU as entrevu que mon deſſein n'était pas de faire regarder la Proſtitution comme abſolument intolérable dans un État bien-règlé : aucontraire, je la crois d'une malheureuse, mais abſolue néceſſité dans les grandes Villes, & ſur-tout dans ces abregés de l'Univers, qu'on nomme *Paris*, *Londres*, &c.

Je me rappelle d'avoir avancé que, parmi les

Anciens, Sparte ſeule avait dû ſe paſſer de Filles publiques (& malheureuſement il n'eſt aucun État moderne dont on puiſſe en dire autant, ſi ce n'eſt la *Penſilvanie* dans le Nouveau-monde, tant que les *Quakers* ſeuls l'ont habitée: à Philadelphie, comme à Sparte, la prohibition des richeſſes & le desintéreſſement empêchaient la corruption des mœurs). Les Loix de Lycurgue ôtaient, dit-on, la pudeur à la chaſteté même; & dèſlors les desirs devaient être moins violens (*). Mais ce n'était pas aſſés aux yeux de ce Légiſlateur, que la Grèce regarda longtemps comme le plus ſage de tous les hommes; il connaiſſait trop le cœur humain, pour ne pas ſentir que, tant qu'une Femme ſerait interdite à tout autre que ſon Mari, cette impuiſſance de la poſſéder légitimement, ſuffirait pour en faire naître le deſir. Il voulut que des Citoyens, entre

(*) *L'amour aurait pu produire de grands ravages, ſurtout chés un peuple porté à l'enthouſiaſme: des Loix ſévères, des obſtacles multipliés n'auraient ſervi peut-être qu'à le rendre plus dangereux:* Lycurgue *prit une voie toute oppoſée: indépendamment des exercices où les Filles étaient entièrement nues, il voulut que leurs habits ordinaires les laiſſaſſent à moitié découvertes: il défendit le célibat ſous peine d'infamie; permit aux Maris de prêter leurs Epouses, & autoriſa les Hommes à emprunter les Femmes les plus belles en s'adreſſant à leurs Maris. Toutes ces loix, en attaquant la pudeur & la fidélité, ôtaient à l'amour preſque tout ce qu'il a de délicat & de ſéduisant: mais en-même temps elles affaibliſſaient cette paſſion, & prévenaient les fureurs de la jalousie.* [Les Filles du *Monomotapa* vont nues comme les Spartiates; & comme elles ſont couvertes & modeſtes, dès qu'elles ont un Mari].

qui tout était déja commun, puſſent ſe demander les uns aux autres, & ſe prêter leurs Femmes : il impoſa même l'obligation à celui qui ne pourrait avoir d'enfans de la ſienne, de la céder pour quelque temps à une autre. Dans un République où tous les Citoyens étaient égaux, & mangeaient en commun ; où par-conſéquent le luxe de la table, des habits, des bâtimens était impoſſible, inutile ou ridicule ; où le même Homme enfin pouvait prétendre à toutes les Beautés, & les Femmes ſuivre des goûts que les Loix ne réprouvaient pas (*), la Proſtitution, cet état aviliſſant, qui met une Fille charmante audeſſous des bêtes même, ne devait & ne pouvait pas exiſter.

A Athènes, à Rome, & dans le reſte de l'univers, où les mœurs étaient beaucoup moins exactes ſur l'article des mariages, qu'elles ne le ſont aujourd'hui parmi nous, il y avait des Lieux de débauche : mais je ſuis perſuadé que le nombre des

(*) Voila pourquoi un Lacédémonien répondit à celui qui lui demandait, *Quelle était à Sparte la peine des Adultères ?* Que *le Coupable était obligé de donner un bœuf aſſés grand, pour boire du haut du mont Taygète dans l'Eurotas. ---Mais*, dit le Queſtioneur, *il eſt impoſſible de trouver un tel bœuf ? ---Pas plûs que de rencontrer un Adultère à Sparte---*. En-effet, ce qui conſtitue le crime, c'eſt l'oppoſition aux Loix : tous les forfaits contre la ſociété, ſi ſévèrement & ſi juſtement punis, ne ſeraient plus que des actions indifférentes, ſi la ſociété était diſſoute. On ſait auſſi que les Pères de l'Egliſe, trompés par la réponſe du Lacédémonien, ont cité fort ſouvent aux Chretiennes l'exemple des Femmes de Sparte : il faut avouer qu'ils ne pouvaient guère plus mal choiſir.

Filles-publiques des ſeules villes de Paris ou de Londres, ſurpaſſe ce qui pouvait s'en trouver dans la Grèce ou dans l'Italie entière, lors de la plus grande corruption des Grecs & des Romains : parce que, outre le divorce qui devenait permis pour des causes aſſés légères, un Maître avait le droit de faire ſervir ſes Eſclaves à ſes plaiſirs (*). C'eſt encore la raiſon pour laquelle, de nos jours, il ſe trouve peu de Proſtituées Muſulmanes, quoique dans le même pays il y en ait beaucoup de Grèques ; & que chés les Indiens de l'Indouſtan les Proſtituées ſont ou conſacrées par la Religion, ou des eſpèces de Baladines qui vont divertir les grands Seigneurs : l'on peut en dire autant de celles qu'on a trouvées dans le Nouveau-monde *. Les deux genres odieux d'impudicité, dont les barbares Eſpagnols accuſèrent ces derniers, pour donner une ombre de juſtice à leurs maſſacres, & à leur tyrannie plus cruelle que la mort, étaient autant de ca-

* Voyez la Note [B].

(*) Le droit de *jambage* ou de *marquette* & de *prélibation*, dont certains petits Seigneurs du pays de *Vaud* jouiſſaient encore il y a cent-cinquante ans, & celui d'*Amvabyr* (*pratium virginitatis*) usité en Angleterre, étaient un reſte de cette coutume ſans-doute injuſte & même barbare. Le *Terrier* de ces Nobles, à la ſuite de leurs droits domaniaux, portait celui de *déflorer la Mariée le jour de ſes noces, & d'avoir la première nuit* ; ou tout aumoins, une ſomme d'argent, pour s'abſtenir de leur droit, dont ils voulaient apparemment bien ſe départir, lorſque la Mariée n'était pas jolie. Il a falut toutes les lumières qu'a répandu ſur l'Europe le renouvellement de la Philoſophie, pour faire rougir ces petits Tyrans, d'un prétendu droit qui avait été preſque général, ſous l'empire même du Chriſtianiſme.

ſommies, dont les juſtifia le pieux Evêque *Las-Casas* (*), qui avait parcouru toute l'Amérique Méridionale. A-la-vérité, l'on peut dire que preſque toute la Guinée eſt proſtituée; mais il faut avoir ici égard au climat & à la Religion; ce climat le plus chaud du monde, & la matrice du mal cruel qu'on pourrait éteindre en France, donne une fureur érotique inſurmontable; la Religion (comme on le verra dans la *Seconde Partie*) met au rang des bonnes-œuvres celle de conſacrer une Fille aux plaiſirs du Public: ce ſont leurs Religieuſes.

Mais en citant les mœurs de Sparte & de l'an-

(*) *Las-Casas* était évêque de *La-Chiapa*, dans la Nouvelleſpagne. Il juſtifia les *Mexicains* & les *Péruviens* du crime de pédéraſtie, & d'une proſtitution inceſtueuse, dont leurs Bourreaux les accuſaient au Conſeil d'Eſpagne, pour ſe juſtifier eux-mêmes: comme ſi les Eſpagnols & leur Prince avaient eu droit de punir de pareils crimes, ſupposé qu'ils fuſſent nationaux, & autorisés par les Loix du pays. On ne peut trop le redire; il eſt étonnant que des Chretiens qui admettent le Décalogue & la Loi évangélique, ſe ſoient cru permis en grand, ce que ces Loix reſpectables défendent en détail: *Vous ne volerez point*; ils ont volé des royaumes entiers, un hémiſphère tout-entier: *Vous ne tuerez point*; ils ſe ſont cru permis de tuer la moitié du genre-humain! Et l'on s'étonnera que l'irreligion triomphe; que l'athéiſme lève ſa tête altière en dépit des Loix! mais les Nations ont foulé aux piéds le fond de la Religion, & en-même-temps les notions du juſte & de l'injuſte, toute idée de décence, de pudeur & d'honnêteté. Il en fut de-même chés les Romains: les conquêtes publiques produisirent les déprédations particulières, & renverſèrent la Religion en détruisant les mœurs: de-là ce débordement & ces proſtitutions dont le récit fait horreur, & dont l'effet eſt toujours d'amener la chute des Empires.

cienne Rome, loin de moi la penſée de proſcrire la pudeur, d'excuſer le divorce, & de chercher à diminuer la juſte horreur qu'inſpire l'uſage révoltant d'acheter, ainſi qu'une bête-de-ſomme, une belle Fille au *Bazar :* ce tréſor, plus grand que toutes les richeſſes des Monarques, ne peut être mis à prix d'argent, & l'empire deſpotique qu'on ſe donne ſur elle de cette manière, ſera toujours auſſi contraire à la nature, qu'aux lumières de la raiſon. Nos mœurs, toutes dérèglées qu'elles paraiſſent, ſont donc en cela-même préférables à celles des Anciens & des Muſulmans. J'oſe dire plûs : il vaudrait mieux que nous viſſions croître le nombre des Filles-publiques, mais que nos Femmes ceſſaſſent d'être chaque jour entourées d'un eſſaim de mépriſables Séducteurs. A cette condition ſi dure, puiſſent-elles toutes, fidelles comme l'aimable madame Des-Tianges, n'introduire jamais dans nos familles, des Enfans qui volent notre nom ! L'expérience nous aprend qu'une Épouſe qui s'eſt oubliée juſqu'à manquer au premier de ſes devoirs, ne le viole jamais ſeul : l'amour maternel s'efface d'une âme adultère ; les biens quelquefois ſe diſſipent, pour fournir à la dépenſe d'un vil *Procateur* * (eſpèce de *Ciciſbé* beaucoup moins honnête parmi nous que ceux d'Italie), & ſouvent un Mari de bonne-foi, ne ſort de ſa longue ſécurité, que ruiné & trahi. Mais pour ſéduire une Femme, une Fille d'honneur, il faut des peines, des ſoins, & quelquefois d'énormes dépenſes ; car le beau-ſexe

* Mot qui nous manque ; il eſt formé de l'ancien verbe latin *procare* (courtiſer effrontément une Femme).

creuſe ſous nos pas un goufre, qui fait également diſparaître les biens de celui qu'il dupe & de l'Amant qu'il favoriſe. J'ai vu, mon chèr Des Tianges, beaucoup de ces Hommes mépriſables, pour leſquels le crime eſt un jeu, s'effrayer des ſuites d'une intrigue & l'abandonner: ils préféraient une de ces Femmes, dont quelque choſe de pis que la galanterie eſt le métier; Parce que, diſaient-ils, elle eſt ſans conſéquence, & qu'on la quitte ou reprend lorſqu'on le veut. Et s'ils n'en euſſent pas trouvé? C'en était fait: ils auraient tout ſacrifié, pour ſatisfaire la première des paſſions. Je conclus de là, que la Proſtitution eſt un mal, qui en fait éviter un plus grand.

Effectivement, dans l'état actuel de nos mœurs, & dans un ſiècle où le nombre des Célibataires eſt ſi fort augmenté; où l'on voit même ceux qui ſont engagés dans le mariage former le projet criminel de ne vivre que pour eux, & craindre de ſe donner une poſtérité (1); où les Eccléſiaſtiques ont ſi peu l'eſprit de leur état [parce qu'en-effet il eſt peu d'hommes qui puiſſent l'avoir (2)], quelle eſt la

(1) Ce crime n'eſt pas à notre ſiècle ſeul; la Femme d'un Romain nommé *Pannicus*, prenait de coupables précautions contre la groſſeſſe:

Cur tantùm Eunuchos habeat tua Gallia quæris,
Pannice? vult futui Gallia, nec parere.
Mart. Epig. 67, L. VI.

Differt. déja citée.

(2) *Des Loix parfaitement conformes à l'humanité prendraient tous les jours une nouvelle force: aulieu que le temps mine inſenſiblement les autres par degrés, & tôt ou tard finit par les abolir.* En-effet, commander aux Hom-

vertu

vertu qui pourrait se soutenir contre une foule d'Ennemis intéressés à la détruire ? Les Loix, même les plus sévères, auraient-elles assés de force, pour garantir de la violence, un sexe qui met sa gloire à faire naître le péril, mais qui craint de le partager ? Une foule d'Étrangers inondent les grandes Villes ; ils ont quitté leurs Connaissances & leurs Maitresses ; mais les desirs les suivent : ils s'enflâment à la vue du premier Objet, avec d'autant plus de facilité, que le Beau-sexe des Capitales est plus séduisant, plus coquet : ajoutez que la privation subite où se trouvent ces Étrangers, de tous leurs amusemens ordinaires, laisse dans leurs cœurs un vide, qui les livre tout-entiers à l'amour. Tu suppléeras, mon cher, à tout ce que je tais. Eh ! combien de séductions, de rapts, de viols, la Prostitution fait éviter ! Qu'on prenne une route difficile, pour ne pas dire impraticable, & qu'on change nos mœurs au point que le commerce cesse presqu'entièrement entre les deux-sexes ; qu'en résultera-t-il ? Un mal plus grand encore : d'infâmes *Gitons* braveraient impudemment les Loix & la nature ; & nos Enfans ne tarderaient pas d'être exposés à toutes les indignités d'une passion brutale [C].

[C] mes ce qu'ils ne peuvent exécuter qu'avec de grands efforts & des combats continuels, c'est leur prescrire ce qu'ils ne feront point du tout, ou pas longtemps. Toute Règle qui tend à élever l'Homme audessus de la nature, est l'écueil de l'honnêteté, puisque l'enthousiasme seul de la nouveauté peut rendre cette Règle praticable ; elle ne fait ensuite que des Tartuffes ; espèce de malhonnêtes gens la plus dangereuses de toutes.

P. S. *Madame Des-Tianges me fait avertir : nous allons prendre mademoiselle De-Roselle. Porte-toi bien, mon digne Ami. Je suis*

Tout dévoué à te servir, D'ALZAN.

Nous ne mettrons pas ici la Réponse de M. Des-Tianges *à* M. D'Alzan ; *parceque la substance de ce qui regarde le Projet se retrouve dans les* OBJECTIONS *du Second Paragraphe.*

QUATRIÈME LETTRE DU MÊME.

15 mai.

Il détaille les Inconvéniens actuels de la Prostitution.

EH-BIEN, mon chèr Des Tianges! cet instant précieux attendu avec tant d'impatience.... il est passé : mais je voudrais être encore à le desirer. M.lle De-Roselle n'a pas reçu l'aveu que je lui ai fait de ma tendresse comme je l'espérais. Je n'ai jamais souhaité ta présence avec plûs d'ardeur. Aurais-je un Rival ? quelqu'un aurait - il déja touché ce cœur, dont la possession excite tous mes desirs ?... Ah ! que je serais malheureux !

J'étais auprès de cette fière Beauté ; on nous laissait la liberté de nous entretenir : je n'ai pas manqué de saisir une occasion aussi favorable pour ouvrir mon cœur. Elle m'écoutait ; mais avec une froideur capable de déconcerter un homme moins amoureux que moi. Non, si son cœur était libre, elle n'aurait pu s'empêcher d'être attendrie de tout

ce que je lui disais. Madame Des-Tianges partage ma peine; elle me plaint : mais si mademoiselle De-Roselle est insensible, qu'elle le soit pour moi...(je ne sais d'où-vient que cette idée me suit par-tout?)... je n'y connais point de remède. Si tu voyais à-présent ce Volage, cet Indifférent, qui bravait un sexe qu'il n'est pas digne d'adorer; qui le dénigrait; qui prenait toujours, en en parlant, ce misérable ton de persiflage que nos jeunes Sots ont mis à la mode; qui ne le jugeait que d'après les *Catins* qu'il a hantées & sa propre corruption; si tu le voyais, mon chèr Des-Tianges, humilié, tremblant ... je connais ton cœur, tu serais touché, pénétré. Ne pourrais-tu pas hâter la décision de tes affaires, & revenir bien-vîte?.... Mais, m'en aimera-t-elle davantage!... Que tu ès heureux, Des-Tianges! & si mon sort pouvait un-jour ressembler au tien! Pourquoi ma jeunesse s'est-elle perdue dans le desordre! pourquoi ai-je voulu séparer le plaisir de l'amour, & l'amour de la tendresse, de l'estime, & de toutes les vertus!

Je vais continuer à t'entretenir de mon *Projet*; mais il faut t'avouer, qu'aujourd'hui c'est autant pour me distraire, que pour m'acquiter de ma promesse: on ne doit donner à ses Amis les choses que pour ce qu'elles valent. Si j'écrivais à un Homme à préjugés, à quelqu'un de ces Puristes, dont la roideur ne se plie jamais, & qui pour condanner, ne se décident que sur le nom des choses, sans égard

ni aux motifs, ni aux circonſtances; ſi j'avais affaire à des Hommes de cette trempe, je ne me ſerais pas expliqué avec autant de franchiſe ſur la *Néceſſité des Lieux-de-Proſtitution.* J'aurais craint, avec raiſon, de paſſer dans l'eſprit de tels Gens, pour un *Sybarite* ſans mœurs, qui voudrait pouvoir ſe livrer en toute ſureté à ſes criminels panchans. Je n'ai pas cette injuſtice à redouter de ta part, mon Ami; & les diſpoſitions que je viens de te montrer, ſont un ſûr garant que je ne plaide pas ici ma cauſe.

SUITE.

§ II.

INCONVÉNIENS DE LA PROSTITUTION.

NON, mon ami, je ne me ſuis point aveuglé ſur les inconvéniens du *publiciſme* d'un certain nombre de Femmes, même avec la réforme que je deſirerais qu'on introduiſît : ils ſont encore très-grands. Par exemple; je ne puis m'empêcher de m'avouer à moi-même, I.^nt, *Que ſi l'on mettait de la règle dans les Lieux infâmes, il ſemblerait par-là, que le Gouvernement leur accorderait une attention dont ils ſont peu dignes*(*); & *Que beaucoup de perſonnes pourraient croire, que l'eſpèce d'approbation qu'on donnerait à des Filles-perdues, influerait ſur les mœurs, en accoutumant inſenſiblement à regarder avec moins de mépris ce dernier période de la perver-*

(*) Cette objection, la plus forte, la plus ſenſée de toutes, & qu'on m'a répétée cent & cent-fois, quoique je n'aie ceſſé d'y répondre d'une manière ſatiſfeſante dans tout le

sité humaine (1) : II.^nt, *Que des plaisirs sûrs, faciles, assés peu coûteux, procureraient l'assouvissement d'une passion illégitime ; diminueraient peut-être le nombre des unions honnêtes, ou du-moins qu'un Lieu sûr, agréable attirerait les Hommes mariés, les empêcherait de remplir le devoir du mariage, & par-là même pourrait occasionner l'inconduite des Femmes* : (2) III.^me, *Qu'un Chretien ne doit pas re-*

---

cours de l'Ouvrage ; cette objection, dis-je, n'embarrassera plus, si l'on fait attention à toutes les précautions que le *Projet de Règlement* va prescrire, pour rendre la Prostitution entierement différente de ce que nous la voyons. D'ailleurs, le mal actuel est si grand, qu'il faut employer jusqu'aux poisons, s'il peut en résulter des effets salutaires.

(1) On n'aura plus cette idée, dès qu'on sera bien pénétré du motif qui déterminerait l'établissement d'un Lieu-public sévèrement policé.

(2) Le premier inconvénient est réel ; le second me paraît peu fondé : le Gens honnêtes des conditions aisées ne s'en marieront pas moins (on le sent) parcequ'il y aura un *Lieu-public* : les Habitans des campagnes, dont la population importe tant a l'État, ne songeront guères à y venir chercher des plaisirs hors de leur portée. Il n'y aurait donc que nos Libertins & nos Célibataires volontaires : mais outre que ces gens-la sont, comme on sait, déja perdus pour la patrie, le Lieu-public, en leur donnant certaine facilités, ne fera que les éloigner de plûs-en-plûs du dessein de corrompre la sainteté des mariages. Bien mieux, c'est que l'Établissement peut seul diminuer la lacune que laisse dans la propagation de l'espèce le dérèglement de leurs mœurs. Quant aux Hommes mariés qui seraient attirés par les Filles ; ne le sont ils pas aujourd'hui, même en exposant leur santé ? D'ailleurs, les Femmes ont des grossesses, des couches, des maladies, durant lesquelles les Hommes bravent tous les périls dont est accompagné le commerce des *Prostituées*. Ils n'exposeraient plus-dumoins leur vie, celle de leurs Femmes, & ne risqueraient plus de vicier l'existance de leurs Enfans à-venir.

garder comme une chose de petite considération, le crime que mon Projet ne peut s'empêcher de favoriser (1). IV.^me *enfin, Que l'on me dira, qu'on n'a pas droit d'admettre des Filles á se prostituer; comme on n'en aurait pas à les admettre á se tuer elles-mêmes* (2). C'est à-peu-près, à quoi se réduirait ce que l'on pourrait dire contre le syſtème que je me propose de détailler. Je ne parle pas d'une autre objection, *Que c'est desarmer la Justice-divine, qui punit l'impudicité dès cette vie même, par des châtimens qui naissent du desordre auquel se livrent les Débauchés.* Je l'ai prévue, & j'y ai répondu, comme tu dois t'en rappeler.

Examinons maintenant la foule de dangers que nous éviterons, en nous exposant à quatre Inconveniens, qui existent, même aujourd'hui, indépendamment de mon Projet.

---

(1) Mais un Chretien sait que Dieu tire le bien du mal même, & qu'il est de fréquentes occasions où le Gouvernement peut & doit faire la même chose.

(2) Mais, on le fait aujourd'hui, en les tolérant!... Je dis, & le redirai sans-cesse, Que s'il n'y avait pas de *Prostituées*, ou que l'on pût sans inconvénient empêcher qu'il n'y en eût, je me garderais bien de proposer d'en établir: Mais elles existent *pernicieusement*; & je desirerais, & je propose qu'on les fasse exister *sans-danger*, même *utilement*. Qu'aura-t-on à dire à cela? Rien de raisonnable; puisque le Gouvernement a droit de diminuer le mal existant par tous les moyens imaginables & possibles. D'ailleurs il n'y pas de parité entre se *tuer* & se *prostituer*, sur-tout d'après l'exécution de mon Projet: un Suicide ne peut réparer son crime; & une Prostituée le peut, elle peut encore changer; elle remplirait un grand nombre de devoirs sociaux, elle travaillerait, donnerait des Enfans, &c.

I.re *L'affreuſe maladie que la Proſtitution étend & propage ſans interruption, ſans diſcontinuité.* Ses ravages s'étendent ſur pluſieurs générations, ſans que les Individus s'imbuent d'un *virus* nouveau : le minéral qu'on emploie, le régime qu'on obſerve affaibliſſent le tempérament : un levain que l'art ne parvient jamais à détruire entièrement, attaque les principaux viſcères, ſurtout l'eſtomac & les poumons : il n'eſt point de guériſon complette ; l'*économie animale*, ébranlée trop fortement, ne reprend jamais un équilibre parfait. Si les Débauchés étaient ſeuls affectés de ce mal cruel, on pourrait le regarder comme une juſte punition de leurs déſordres ; mais leurs Enfans ne ſont pas coupables, & ſont plus punis que ceux qui ont péché Je l'ai dit en commençant, on voit de tendres, d'infortunées Victimes, devenir la proie d'un mal d'autant plus dangereux, qu'elles ne peuvent ſoupçonner d'en être atteintes : il a déjà fait d'irréparables ravages, quand on le reconnait aux ſymptômes qui lui ſont propres : les Nouveaux-nés & leurs Nourrices périſſent miſérablement. L'humanité, la raiſon indiquent, qu'on ne doit rien négliger pour défendre & ſauver ces innocentes Créatures (*).

II.me *Une foule de Jeunes-filles, preſque toutes jolies, les mieux faites & les mieux conſtituées de la nation, ſont perdues pour la Patrie.* On ſait

(*) On tue le ſerpent & le chien enragé, dès qu'on les a découverts : ſont-ils, même phyſiquement, auſſi dangereux qu'une *Fille-publique* ?

que dans cet état, auſſi dangereux qu'humiliant & pénible, elles parviennent rarement juſqu'à la moitié de leur carrière : les débauches en tout genre abrégent le cours de leur vie. Elles ne rendent point à l'État le tribut de travail que lui doit chacun de ſes Membres : elles paſſent leurs miſérables jours dans une ſorte d'engourdiſſement, dont elles ne ſortent la plupart que le ſoir, pour tendre leurs filets ; & l'Homme le plus ſage s'y prend quelquefois auſſi-bien que le Libertin. La Patrie eſt privée des Sujets que lui donneraient toutes ces Filles, qui regardent la groſſeſſe comme le plus grand des malheurs ; non parcequ'elle leur fait mettre ordinairement au monde des Enfans mal-ſains, qui périſſent bientôt, ou vivent infirmes ; mais parce qu'elle porte un échec toujours irréparable à leurs attraits. Auſſi emploient-elles tous les artifices imaginables pour l'éviter, ou pour ſe procurer l'avortement, au commencement d'une groſſeſſe reconue.

III.me *Les Endroits-de-débauche, diſperſés comme ils le ſont parmi nous, font ſouvent naître, pour certaines Femmes, le deſſein & l'occaſion de venir s'y livrer à l'infame panchant au libertinage, qu'elles n'euſſent pas écouté, ſans la facilité de le* [D] *ſatisfaire* [D]. *De Jeunes-filles, trop dominées par le goût de la parure ; ſéduites par l'appât du gain ; quelquefois entraînées par le tempérament* [E] *y vont perdre leur innocence & leur ſanté* [E] ; *des Parens honnêtes, mais inattentifs, deviennent ainſi les dupes de la confiance qu'ils ont en leurs Enfans.* L'on pourrait citer ici mille exemples de

ces deux genres de corruption ; je me contenterai de trois, rapportés ſous les renvois [D], [E], dans la *Seconde Partie*.

IV.^me *Tous les deſordres règnent ordinairement dans les Lieux-de-Proſtitution.* Le mal ſerait moins grand, ſi l'on ne feſait qu'y ſuivre le panchant de la nature : mais l'on pourrait preſque regarder comme ſages, ceux qui s'en tiennent là. D'ailleurs, cette route naturelle ne ſerait pas la plus ſûre ; & malgré lui, l'Homme eſt contraint de ſe livrer à des goûts dépravés. Il eſt aſſuré de ne pas trouver de réſiſtance, les Filles devant préférer toutes les manières, à celle qui les expoſe aux mêmes dangers que les hommes, & à celui qui leur eſt particulier, & qu'elles redoutent ſi fort, à la groſſeſſe. Il n'eſt donc aucun genre de dégradation que ces Malheureuſes ne ſubiſſent : on les voit ſe livrer à ce qui leur répugne le plûs, ſoit par intérêt, ſoit par la crainte d'être maltraitées ; ce que les plus infâmes complaiſances ne leur font pas toujours éviter [F]. [F] Ainſi l'amour, ce ſentiment divin, dont l'Être-ſuprême a placé le germe dans nos cœurs, pour y répandre une douce ivreſſe, qui nous faſſe ſuporter les misères de la vie, & nous conſole dans la triſte attente de la mort [G] ; l'amour lorſqu'il n'eſt pas [G] joint à l'eſtime, fait de l'Homme un animal féroce ; c'eſt l'amour qui le rend plus furieux, plus cruel que la colère même ! il ſe ſatisfait en grinçant les dents, & meurtrit ce qu'il vient de careſſer [H]. [H]

V.^me *Accoutumés à voir des Femmes ſans pu-*

deur, le mépris que les Hommes ont pour elles, retombe sur tout un sexe enchanteur ; à qui je reconnais enfin, mon chèr, que *nous ne pouvons rendre hommage, sans que la gloire n'en rejailliſſe sur nous mêmes.* Le dirai-je ? c'eſt par l'habitude à voir des Proſtituées, que ces grâces, qui le ſont davantage à demi-voilées, n'excitent plus dans leur cœur ce trouble, ce treſſaillement délicieux, le premier, & peut-être le plus doux des plaiſirs. Lorſque dans la ſuite, par pudeur, une chaſte Epouſe ſe dérobe à leurs emportemens, ils ſont incapables de connaître le prix d'une modeſte réſerve : leur goût uſé ne trouve de ſel que dans l'indécence : ils enſeignent à leur vertueuſe Compagne, ils exigent d'elle ces careſſes effrontées, dont la débauche a fait un art. Inſenſés ! ignoreraient-ils que l'amour & la beauté ſont de tendres fleurs, qui ſe fanent dès qu'on les touche, qui ſe ſèchent, dès qu'une main trop avide les veut preſſer [1]. [J'obſerve à cette occaſion, mon Ami, que toutes les Loix de décence publique, ſoit pour les actions, ſoit pour les diſcours, outre l'avantage direct que le Moraliſte y enviſage, qui eſt le ſilence des paſſions, en ont un autre plus ſûr, & non moins précieux ; elles ſont un reſſort favorable, qui rend l'âme plus active à jouir ; qui nous fait trouver dans les moindres libertés des plaiſirs que les Effrénés ne rencontrent pas dans la jouiſſance même : elles ne ſont, ces Loix ſages, qu'étendre la ſphère de notre ſenſibilité, ſans nous rien ôter de nos droits].

[1]

[

[

[

[

VI.me *Un grand inconvénient qui réſulte de ce*

que les Filles-publiques, ou mêmes Entretenues, ſont mêlées avec les honnêtes Citoyens, c'eſt qu'on peut voir, & que l'on voit ſouvent ce qui ſe paſſe dans leurs chambres. Si un Jeune-homme, une Jeune-perſonne, ont malheureuſement découvert un endroit de leur maiſon, qui les mette à-portée de s'inſtruire de ce qui ſe fait chés une Fille-publique; quel changement funeſte ne préſume-t-on pas que produira dans leurs mœurs cette dangereuſe vue! L'imagination de votre Fille en ſera ſouillée; la tache qui s'imprimera ſur cette âme neuve, ne s'effacera peut-être jamais. Et votre Fils? Il voudra bientôt connaître par lui-même ce qu'il n'a fait qu'entrevoir. Souvent auſſi, le haut de la maiſon, dont les Filles-publiques occupent le premier étage, eſt habité par des Gens-du-commun d'une conduite honnête: leurs Femmes & leurs Filles, en rentrant chés elles, ſe voient expoſées à des diſcours, à des entrepriſes.... Il faut ordinairement qu'ils délogent, & que la Vertu outragée, cède la place au vice.

VII.me *Les Filles-perdues ſortent, ſe promènent; quelques-unes ſe font remarquer par l'élégance de leur parure, & plus ſouvent encore par l'indécence avec laquelle elles étalent des apas ſéducteurs: de jeunes Imprudens prennent avec elles, même en public, des libertés criminelles.* Et nos Enfans, témoins de ces horreurs, avalent le poiſon: il fermente, il ſe dévelope avec l'âge, & cette vue dangereuſe les conduit à leur perte, malgré des ſoins

d'un Père & d'une Mère vertueux & vigilans. La Fille d'un Artisan, d'un Bourgeois même, encore dans cet âge où l'ingénuité native ne loi fait soupçonner de mal à rien, voit une Femme bien vêtue, que des jeunes Plumets suivent à la piste, abordent, caressent; cette Fille innocente sent naître dans son cœur un desir de lui ressembler, faible, il est vrai, mais qui se fortifiera, & lui frayera peut être un jour la route du desordre. Ce n'est pas tout: des Jeunes-gens, encore sous la férule, trouvent par elles la facilité de goûter des plaisirs précoces, & de s'énerver avant que d'être formés.

VIII.me *Dans un Jardin public, où les sens viennent d'être remués par tout ce que la Capitale a de plus seduisant, on rencontre des Objets semblables en apparence à ceux qu'on a desirés; une illusion fatale s'empare de l'imagination, & l'on s'y livre comme malgré soi.* Pour éviter ce péril, il faut avoir une vertu à toute épreuve, ou manquer de tempérament. Quelle indécence pourtant! sous le voile d'une demi-obscurité, on ôse.... de Enfans répandus dans le Jardin, ont devant les yeux.... Et l'on s'étonne de la corruption des mœurs dès l'âge le plus tendre!.... La science du plaisir en précède le goût & l'usage (*).

(*) Il y a quelque temps que des Parens vertueux s'aperçurent qu'un de leurs Fils, âgé de quinze à seize ans, dépérissait à vue-d'œil: la tendresse paternelle les engageait à lui prodiguer les soins les plus assidus. Cependant le mal empirait; parcequ'une de leurs complaisances pour ce chèr Fils qui tombait en marasme, était de lui donner quelque

IX.nt *Souvent une Fille-publique laſſe de la Capitale, ou craignant la vengeance de ceux à qui ele a communiqué le poiſon qui circule dans ſes veines ; ou-bien d'autres crimes lui feſant redouter le Magiſtrat & les Loix, elle va répandre ailleurs la contagion.* C'eſt alors, qu'affichant le libertinage & la crapuleuſe indécence, on la voit ſcandaliſer les voitures publiques où elle ſe trouve *. Des gens ſans mœurs de tout âge, s'attroupent autour d'elle; l'on entend retentir les chanſons ordurières & dégoutantes, les propos révoltans de la groſſière brutalité. Malheur aux Jeunes gens ſans expérience qui ſont témoins de mille ſcènes infâmes que ces Malheureuſes occaſionnent! Elles ſuffisent quelquefois pour leur faire perdre leur innocence: mal-

* Ceci arrive particulièrement dans les Coches par eau.

argent pour ſatiſfaire ſes fantaisies à la promenade, qu'il paraiſſait aimer beaucoup. Un-jour le Père de ce Jeunehome traverſant un jardin public, aperçût entre les arbres ſon Fils qui parlait à une petite Perſone aſſés jolie. Cette vue l'intrigua; il fit enſorte de les épier ſans être remarqué. Que découvrit-il? Que ſon Fils était devenu amoureux dans ce Jardin même, en s'y promenant avec ſa Mère, d'une jeune Proſtituée; qu'il s'échappait tous les jours pour venir la voir, & que l'argent qu'on lui donnait n'avait ſervi qu'à augmenter les facilités. Il entendit la Courtisane l'exciter à prendre ce qu'il pourrait chés ſes Parens; lui promettant que ſi cela ſuffisait pour l'entretenir, elle ne ſerait plus qu'à lui ſeul, &c. Ces Filles des Jardins-publics ſont donc très-dangereuſes pour les Jeunes-gens retenus, qui ne ſeraient pas dans le cas de pouvoir les rencontrer ailleurs: elles le ſont même pour les Jeunes-perſonnes; car la plupart étant des Ouvrières, & a ce titre ayant l'entrée de bien des maiſons, elles en profitent pour corrompre quantité de Filles, & même de Femmes, dans la vue d'en tirer du profit.

heur ſur-tout aux Jeunes-filles toujours curieuſes ; dont l'attention, en dépit d'elles-mêmes, ſe fixera ſur des tableaux juſqu'alors inconnus : le vice eſt ſi contagieux, que l'exemple qui devrait effrayer, diminue ſouvent l'horreur qu'on en avait.

D'autres fois (& dans ce cas le péril eſt preſqu'inévitable) il s'y rencontre des Filles-publiques qui ſe déguiſent ſous un air modeſte & réſervé. La décence la plus ſcrupuleuſe accompagne leurs diſcours & leurs manières ; un ſéduiſant & modeſte négligé répare le délâbrement de leurs attraits : un Honnête-homme les voit ; ſon cœur lui parle pour elles ; il devient officieux, complaiſant, rempli d'égards : il eſt touché de quelques marques de reconnaiſſance ; il s'attendrit : un ſourire ſéducteur achève alors de le charmer ; ſes principes l'abandonnent (eh ! qui peut réſiſter aux agaceries d'une Femme que l'on croit honnête !) La nuit ſurvient ; on s'arrange près l'un de l'autre ; l'occaſion, les ſens, quelquefois le cœur... un homme eſt ſi tôt pris !... l'obſcurité.... il en profite pour ſavourer ſur une bouche impure un dangereux baiſer... le plaſir l'enivre ; il s'enhardit... la réſiſtance eſt imperceptiblement nuancée.... il ſuccombe.... & l'Honnête-homme ſéduit, payera bientôt de ſa ſanté, quelquefois de ſa vie, l'oubli momentané de ſes devoirs [J].

[J] Si la Proſtituée, chemin faſant, peut cauſer tous ces ravages, quels déſordres ſuivront ſon arrivée dans une ville de province, parmi des Hommes

que l'inexpérience va rendre faciles à tromper ; que la ſoif des plaiſirs illicites dévore ; ſoif que des attraits *aſſaisonnés* à la manière des grandes villes, vont alumer bien davantage ? [J'ai ſu qu'en 1754, dans la ſeule nuit qui ſuivit l'arrivée du coche par eau de la ville d'A***, il y avait eu douze Jeune-gens *contagiés* par deux Proſtituées qui venaient de Paris.]

X.me *Il arrive que d'infames Parens proſtituent leurs Filles, les vendent* [K] *&c, &c.* [K]

Je me contente d'indiquer ces principales ſources de crimes & de maux que la Proſtitution, telle qu'elle eſt ſoufferte, occasionne chaque jour. Le Prince eſt l'image de la Divinité ; comme elle, il ſait tirer le bien du mal même : lui ſeul pourrait donner l'être à un Établiſſement, dont j'imagine le plan, & que je crois facile à exécuter. Cet avantage précieux, de faire contribuer les abus particuliers au bien général, eſt le plus glorieux apanage des Rois.

Adieu, mon chèr Des-Tianges : puiſſe ton prompt retour faire que cette Lettre ſoit la dernière que t'écrira Ton tout dévoué

D'ALZAN.

P. S. *Nous recevons tes Lettres à l'inſtant.* Dès que M. D'Alzan attaque, il faut bien ſe rendre ! *Tu railles ton ami, Des-Tianges ! tu devrais le plaindre : ton aimable Épouſe connaît mieux les droits de l'amitié.*

On ne raportera pas non plus ces Lettres de m. Des-Tianges.

CINQUIÈME LETTRE DU MÊME.

24 mai.

On y trouve un Projet de Règlement très-étendu.

RECUEILLE toute ton attention, chèr Des Tianges : Ce matin j'ai ſurpris un ſecret, & je te le confie : la *divine* Urſule... paſſe-moi le terme ; je ne ſais même s'il eſt aſſés fort : la *divine* Urſule eſt venuë voir ton Épouſe. Je ſuis arrivé un inſtant après. La vieille Jeanneton, à qui j'ai le bonheur de ne pas déplaire, & qui cherche à me faire tous les petits plaiſirs qui ſont en ſon pouvoir ; la vieille Jeanneton, ta cuiſinière, me l'a dit à l'oreille, avant que de m'annoncer. J'ai ſu commander à mon empreſſement ; j'ai paſſé dans ton cabinet, non pour y donner quelques heures à nos affaires, ſuivant mon uſage depuis ton abſence, mais dans le deſſein de réfléchir un-peu ſur ce que je devais dire à la fière Beauté qui me captive. Je ne trouvais rien à mon gré : je m'abandonnais aux idées les plus triſtes. — Voila donc (me diſais-je à moi-même) ce D'Alzan, à qui rien ne réſiſtait ; que le mérite trop vanté d'une figure prônée comme ſéduiſante rendait ſi vain ; ce préſomptueux qui crut longtemps que toutes les Femmes briguaient la conquête de ſon cœur ; le voila ; il échoue... auprès d'une Enfant !.... Ces réflexions, *très-morales*, commençaient ſur un ton à me mener loin, lorſqu'on

qu'on eſt venu dans ta chambre : c'était madame Des-Tianges, & ſon aimable Sœur. Je n'ai pas voulu me montrer tout-d'un-coup, & bien m'en a pris, car je fesais le ſujet de la converſation. O mon ami, cette madame Des Tianges que je croyais ſi unie, ſi naïve, ſi bonne, comme elle eſt fine !... Elle me plaignait l'autre jour, d'un air ſi vrai, ſi touché.... Voici ce qu'elle diſait à ſa Sœur : —*Les Hommes n'eſtiment la conquête de notre cœur, qu'à-proportion des peines qu'elle leur coûte, ma chère Urſule : quels que ſoient les ſentimens que montre M. D'Alzan, & même ceux qu'il t'a inſpirés, il faut, non pas être fauſſe, mais uſer d'une ſage diſſimulation. Il a du mérite ſans-doute, & je le préfère à tout autre pour toi, mais par cette raiſon même, je veux m'aſſurer que vous ferez mutuellement votre félicité : il faut des preuves ſolides, que ſa tendreſſe n'eſt point un ſentiment aveugle, un goût paſſager, qui ne ſerait pas à l'épreuve du mariage ; & j'ai de bonnes raiſons pour penſer de la ſorte. Laiſſe-toi conduire ; ton bonheur m'eſt auſſi cher que le mien. Je ne trouve pas étrange que M. D'Alzant t'ait plu ; j'aurais mauvaiſe opinion de ton cœur, s'il était inſenſible au mérite qu'accompagnent les grâces de la figure & mille talens agréables, dans un Homme que nous te deſtinons, qui t'aime, qui te l'a dit : mais, il eſt des caractères, qu'une eſpèce de Femmes a gâtés... il faut ſe défier de tous les Amans. Le tien eſt un homme-d'honneur ; mais,... c'eſt un volage. Ne compte ſur lui, &*

n'abandonne ton cœur à la douceur d'être aimée ; que lorſque je te dirai, Il en eſt temps—.

J'étais ſur le point de m'élancer hors du cabinet, & de venir aux genoux de mademoiselle De-Roselle, la convaincre par la vivacité de mes tranſports, & par les ſermens les plus ſacrés, de la vérité & de la durée de mon amour. Ah mon chèr ! je le jure dans le ſein de l'amitié, j'aime, & c'eſt pour jamais. ... J'ai craint de leur déplaire, en me montrant. Ton Épouse a continué : —*Tous les Hommes ne ſont pas comme monſieur Des-Tianges* (& elle a raiſon) ; *ils n'ont pas tous ce caractère vrai, que l'on démêle au premier coup-dœil : tous n'ont pas des mœurs auſſi pures que les ſiennes.... Non que je veuille te faire entendre... ah ! ma chère, c'eſt un bonheur ſemblable à celui que me fait goûter le plus eſtimable des Hommes, que je cherche à te procurer en t'uniſſant à l'Ami de mon Mari : mais ne négligeons rien de ce que preſcrit la prudence humaine : je deſire autant que toi-même, & plus vivement peut-être, que ton Amant ſoit digne d'un cœur tel que le tien ; de ce cœur tendre, & pur, dont le mien me répond. A te dire vrai, je penſe que monſieur D'Alzan ſera docile aux conſeils de ſon Ami ; qu'il ſuivra ſes exemples ; je vois dans leurs humeurs un raport qui me fait concevoir cette eſpérance flateuse : mais il eſt bien jeune encore ; les Hommes n'ont de raison qu'à trente ans : toi, tu ſors à-peine de l'enfance.... attendons, ma chère, attendons un-peu ; ne précipitons rien : j'aurais*

presqu'autant de regret de faire le malheur de M. D'Alzan que le tien. —Ma charmante Sœur (a dit alors mademoiselle De-Roselle), *je sens toute la sagesse de vos conseils, & jamais vous ne me verrez m'en écarter : je vous ai fait lire jusqu'au fond de mon cœur ; daignez me servir de mère : le Ciel, depuis longtemps, nous a privées de la nôtre ; mais vous avez seule senti cette perte, tant vous avez toujours mis de soins à la réparer pour moi. Ma Sœur ! ma chère Sœur je ne cesserai jamais d'avoir pour vous toute la tendresse d'une Fille soumise—.* Elles se sont embrassées, mon chèr Des-Tianges ; je les voyais ; je me contenais à-peine : durant quelques momens, elles ont formé un groupe..... l'art n'est rien auprès : eh ! comment pourrait-il exécuter ce divin modèle ! J'alais, je crois, me montrer, mais elles sont sorties ; & je m'en félicite ; car je suis ravi qu'elles ne sachent pas que je les ai entendues ; je veux leur laisser le plaisir de suivre le plan qu'elles se sont tracé : je leur promets un entier succès !... Quelles Femmes adorables, mon chèr Des-Tianges !... Adelaïde !... divine Adelaïde, que vous êtes digne d'être la sœur d'Ursule, & la femme de mon Ami !

Je suis heureux, mon chèr : tu sens combien je dois l'être.... Au-bout d'un moment, je me suis présenté chés madame Des-Tianges, après avoir recommandé le secret à la bonne Jeanneton. Ton Épouse m'a reçu d'un air ouvert : on voyait sur son visage, & dans ses manières cette candeur sédui-

ſante qui lui va ſi bien, jointe à un air d'affection pour moi, qui m'a vivement touché. Ma charmante Maitreſſe, fidelle aux avis de ſa Sœur, était polie, & rien de plûs. Pour moi, ce que je venais d'entendre, répandait ſur tout mon extérieur un air d'enjoûment, dont je n'étais pas toujours le maître de modérer la vivacité, malgré l'envie que j'en avais. J'affectais de temps-en-temps de fixer tantôt le portrait de madame Des-Tianges, & tantôt celui d'Urſule, qui depuis quelques jours embellit l'apartement de ton Épouſe; & du coin de l'œil, je lorgnais l'aimable Sœur: je remarquais alors avec ſatiſfaction, que ſes beaux yeux tombaient ſur moi ſur moi ſans ſ'y fixer, & comme à la dérobée; au plus léger mouvement des miens, on regardait autre choſe. Madame Des-Tianges a été obligée de nous quitter un moment, pour quelques affaires; dès que je me ſuis vu ſeul, j'ai pris cette ſituation ſoumiſe, qui plaît tant aux Belles, & la ſeule que je deſiraſſe depuis plus d'une heure: j'ai peint ma tendreſſe aux genoux de l'incomparable Urſule. J'entrevoyais à ſon extrême agitation, ſes efforts pour me dérober ſon trouble; malgré la rigueur dont elle s'efforçait de les armer, ſes yeux étaient tendres; elle m'ordonnait de me lever, & ne ſongeait pas à m'ôter ſa main, que je couvrais de baiſers: & lorſqu'elle y a penſé, elle a pris en me la retirant, un air ſi doux, que j'ai bien vu qu'on ne puniſſait pas une faute qui eût déplu. Conçois-tu, mon Ami, dans quel état délicieux

je me trouvais ? Sûr d'être aimé de la plus belle, de la plus vertueuſe de toutes les Filles ; ſûr que ſon cœur, d'intelligence avec le mien, partageait ma félicité, je ne voyais dans ſa réſiſtance modeſte que les efforts de ſa vertu. Eh ! voila ce plaiſir après lequel mon cœur ſoupirait, ſans le connaître ; mademoiſelle De-Roſelle eſt le première qui me le fait goûter. Je ſerai desormais inſenſible à tous les autres. Aimer un Objet eſtimable, en être aimé, voila le bonheur ; on trouve le plaiſir juſques dans les rigueurs d'une Maitreſſe adorée.

Madame Des-Tianges eſt rentrée, que j'étais encore aux genoux de ſa Sœur. Je n'ai point changé de poſture : j'ai renouvelé devant elle à M.^lle De-Roſelle, les ſermens que je venais de lui faire, de l'adorer toujours : j'ai preſſé la belle madame Des-Tianges de parler en ma faveur, & de répondre de ma ſincérité. —*Je le voudrais bien* (m'a-t-elle dit, en me prenant les deux mains, pour m'obliger à me lever, & à la ſuivre dans une autre pièce); *& ſi j'en croyais mes preſſentimens, je le ferais : mais, mon chèr D'Alzan, je tremble pour ma Sœur : car ſon caractère eſt une douce mélancolie, & lorſque ſon cœur ſera touché, elle aimera trop : je ſouhaiterais qu'elle ne connût pas de ſitôt encore cette paſſion, qui la rendra la plus à plaindre de toutes les Femmes, ſi elle ne la rend pas la plus heureuſe. Sondez-vous bien avant que de lui dire que vous l'aimez : à-la-fin elle vous croirait ; & toute votre vie, vous auriez à vous reprocher de l'avoir*

trompée. Prenez encore quelque temps ; assurez-vous tout-à-fait de vous-même, & comptez sur mon amitié.

L'on n'a pas voulu que je repliquasse ; on a dit qu'on avait affaire ; nous sommes revenus auprès de mademoiselle De-Roselle, & l'on m'a congédié, en me fesant ressouvenir que c'était le jour de t'écrire : mais on a ajouté, qu'on m'attendait ce soir de bonne-heure.

J'obéis, mon chèr : arme-toi de patience ; je vais mettre sous tes yeux un RÈGLEMENT, non comme celui de l'Abbaye de *Thélème* [L], ou tel que *le Code-de-Cythère* * ; mais un PROJET sensé, qui diminuerait les dangers de la Prostitution, & qui *possible* compenserait par une utilité réelle, les abus qu'on ne pourrait éviter entièrement.

[L]

* *Voyez la note* [Q].

SUITE. § III.me

MOYENS DE DIMINUER LES INCONVENIENS DE LA PROSTITUTION.

UTILITÉ QU'ON PEUT TIRER D'UNE MAISON-PUBLIQUE BIEN ADMINISTRÉE.

ON dit qu'à Rome les FILLES-PUBLIQUES sont sous la protection de l'État *. Mais n'alons pas chercher des exemples hors du Royaume : il est certain que le Gouvernement Français ne regarda pas autrefois cet objet comme étant par son infamie, au-dessous de son attention [M]. Nos Monarques eux-même, donnèrent aux *Ribaudes* ou *Filles-publiques*, des Lettres de sauvegarde : non pas à-la-vérité pour favoriser ces Infâmes, mais afin que la protection

* *Voyez la note* [B].

[M]

des Loix empêchât qu'on ne commît dans leurs Maisons, une partie des horreurs raportées dans les Notes de ma dernière Lettre *. Les Magistrats & les Habitans des villes de *Narbonne*, de *Beaucaire*, d'*Avignon*, de *Troie*, &c, mettaient au rang de leurs prérogatives, la faculté d'avoir une *ruechaude* ou *Maison publique de Prostitution*, dont ils étaient les Administrateurs. Un zèle mal-entendu pour la Religion, est, à ce que je pense, la seule cause du changement qui est arrivé à cet égard parmi nous. Les Dévots, toujours d'un génie borné, sont enthousiastes; ils suivent sans discrétion les mouvemens de leur bile, & les prennent pour une inspiration divine; ils se seront faussement imaginés, qu'en proscrivant la débauche, il n'y aurait plus de Débauchés. Qu'est il arrivé de-là? Ils ont détruit le remède, & le mal a subsisté.

* *Voyez* les Notes [D], [E], [F], [H], [I], [J], [K], à la *Seconde Partie*.

Il m'a toujours paru qu'en remettant les choses sur l'ancien piéd, & en donnant même au nouvel l'Établissement un degré de perfection, qui en ferait résulter de l'utilité pour l'État, on verrait disparaître une foule de desordres; on éviterait les honteuses maladies qui ravagent depuis si long-temps le genre-humain, sur-tout en Europe; & que le panchant le plus doux & le plus noble de la nature en serait moins avili.

Amour! Amour! que les temps sont changés! Autrefois les Humains t'élevèrent des temples: aujourd'hui dans la fange, inconnu ou méprisé, l'on

voit la brutale *Lubricité* prendre ton carquois, tendre ton arc, & briser celles de tes flèches qui font naître un tendre attachement : Sur ton trône siéd impudemment la *Jouissance effrénée*, que des Insensés ont prise pour Toi. Quelle main amie de l'humanité te retirera de la fange, ô Amour ! bannira la Brutalité, cette hideuse fille du Desordre rappelera la Nature effrayée par ce monstre qui l'outrage, & fera retentir par tout l'Univers cette vérité consolante : *Mortels, le bonheur vous attend sur le sein de vos belles Compagnes ; c'est l'Amour qui le dispense : mais l'excès bannit l'Amour ; jouissez avec modération, & votre vie s'écoulera dans desplaisirs toujours nouveaux.*

Un célèbre Poète dramatique de l'ancienne Grèce a dit ces belles paroles :

Makares 'oi metrías Theoû
Metá te sôphrosúnas meréschon
Léctrôn 'Aphrodítas !
Galaneíai chrêsámenoi,
Mainómen' 'oístrôn, 'óthi dê'
Dídym' 'Érôs chrysokómas
Tóx' 'enteímerai Charítôn :
Tò mèn 'ep' 'eyaíôni pórmôi,
Tód' 'epi sygchúsei biotâs,
'Apenépô nin 'ameterôn,
Kúpri kallísta thalámôn.

Iphigénie d'Euripide, Act. II. Sc. 4, chœur des Femmes Chalcidiennes.

Heureuses celles qui jouissent modérément des plaisirs de Vénus, & qui tempèrent par une sage résistance l'aiguillon de la Volupté ! car l'Amour a deux sortes de traits ; les uns rendent heureux, les autres portent la honte & le desespoir : Préservez-nous de ces derniers, ô belle Cypris !

Puissions-nous goûter & suivre des maximes aussi raisonnables ! & puissent nos jeunes Auteurs en donner souvent de pareilles dans leurs productions dramatiques !

PROJET DE REGLEMENT

Pour les FILLES-PUBLIQUES, *en-conſéquence de l'établiſſement de* PARTHÉNIONS (*), *ſoumis à une forme d'Adminiſtration ordonnée par le Gouvernement.*

TITRE I. DES MAISONS.

ARTICLE I. *Filles-publiques obligées à ſe y retirer.*

IL ſerait à propos de choisir en attendant qu'on pût exécuter l'Article III, une ou plusieurs Maisons, commodes & ſans trop d'apparence, dans leſquelles les Filles-publiques actuelles, de tout âge, ſeraient obligées de ſe rendre, ſous peine de punition corporelle. On ſévirait par une forte amende, contre ceux qui continueraient de les loger, ſans aucun égard aux raisons qu'ils prétendraient alléguer pour ſe diſculper. Leur Délateur, quel qu'il fût, ſerait recompenſé par la moitié de l'amende, qui lui ſerait remise auſſitôt après la conviction.

II. *Les Entretenues tolérées.*

ON diſtinguerait des Filles perdues, celles qui ſont entretenues par un ſeul Homme : on croit néceſſaire de tolérer celles-ci, parce qu'autrement ce ſerait attenter à la liberté des Citoyens : mais le moindre ſcandale de la part des ces Filles, ſerait rigoureusement puni ſur les Hommes ; & à l'égard des Femmes, on les ferait conduire au *Parthénion* : Les Filles-entretenues ſeraient obligées à plûs de dé-

(*) PARTHÉNION (*Conclave Virginum* ou *Puellarum*). Ce mot paraîtra peut-être mal-appliqué : mais ceux qui conviendraient davantage, le *Pornoboſkeion* & le *Matrylleion* des Grecs, le *Lupanar* des Latins, le *B....* des Français, auraient bleſſé les oreilles délicates.

cence que les Femmes ordinaires, puiſqu'elles ſeraient enlevées à la première plainte qu'on porterait contr'elles.

III. *Conſtruction des Parthénions.* DÈS que l'établiſſement en pourrait ſupporter la dépenſe, on conſtruirait des Maisons qui lui ſeraient propres, & diſpoſées ainſi que le demandent les Art. XII, XIII, XIV & XVI: on y placerait tous les nouveaux Sujets, dont la manière de vivre ſerait déterminée comme on le verra dans la ſuite du présent Règlement.

IV. *Asile du Parthénion.* LES *Parthénions* ſeraient des asiles inviolables: les Parens ne pourraient en retirer leurs Filles malgré elles, ni les Maris y venir maltraiter leurs Femmes: ils ne pourraient même leur parler, ſi elles le refuſaient: & dans le cas où ils s'introduiraient dans la Maison, ſous prétexte de les demander comme des Filles, on les ferait ſortir dès qu'ils en auraient été reconnus.

TITRE II. DU CORPS D'ADMINISTRATION.

IL y aurait, pour la régie de chaque *Parthénion*, un *Conſeil*, compoſé de douze Citoyens remplis de probité, qui auraient été honorés de l'Échevinage dans la ville de Paris; du Capitoulat, ou de la qualité de Maire dans les autres grandes Villes.

V. *Adminiſtrateurs.*

VI. *Gouvernantes.* LES Adminiſtrateurs auraient audeſſous d'eux, pour gouverner l'intérieur de la Maison, des Femmes, dont la jeuneſſe à-la-vérité ſe ſerait paſſée dans le desordre; mais en qui l'on aurait reconnu de la capacité, de la douceur, & qui n'auraient aucun des défauts incompatibles avec la place qu'on leur ferait occuper. Ces Femmes recevraient cha-

que jour de la Supérieure ou Grande-Gouvernante, les ſommes néceſſaires à l'entretien des Filles, & aux réparations intérieures : elles rendraient un compte exact de l'emploi.

VII. *Geſtion.*

CHAQUE Adminiſtrateur ſerait ſix ans en charge ; de-ſorte qu'après les ſix premières années, on en élirait tous les ans deux nouveaux ; & que de même chaque année les deux plus Anciens ſortiraient de charge. Ils rendraient compte pardevant un Tribunal nommé par le Souverain, deux mois après.

VIII. *Recette des deniers.*

POUR éviter l'abus que les Adminiſtrateurs pourraient faire de leur autorité, chaque Gouvernante aurait une liſte des ſommes qu'elle aurait vu mettre au Dépôt dans la journée *, qu'aucun Adminiſtrateur ne pourrait demander à voir ; & la Supérieure donnerait tous les ſoirs ces feuilles au Commis du Greffe du Tribunal devant lequel les comptes devraient ſe rendre ; & ſi ce Commis prévariquait, en ſouffrant que quelqu'un vît les feuilles, il ſerait ſévèrement puni.

* *Voyez* la diſpoſition de l'Article XXXII.

IX. *Réſerve des Adminiſtrateurs.*

AUCUN Adminiſtrateur ne pourrait entrer dans la Maison pendant ſa régie, ſoit comme Adminiſtrateur, ſoit comme Particulier qui demande une Fille, ſous peine d'être deshonoré, & honteusement expulſé du Corps de l'Adminiſtration.

X. *Leurs priviléges.*

LA taxe à laquelle ſeraient imposés les Adminiſtrateurs, pour toute eſpèce de tributs, comme tailles, dixième ; capitation, entrées, &c, ſerait rejetée ſur leurs Concitoyens, durant le temps qu'ils exerceraient leur emploi.

XI. *Filles à recevoir. Secret.*

TOUTES les Jeunes-filles qui se présenteraient, soit d'abord, soit lorsque l'Établissement serait en pié, fussent des Étrangères, & même des Noires, seraient admises, & devraient être reçues sans informations sur leur famille : loin de là, il serait expressément défendu par les Administrateurs, aux Gouvernantes de s'en instruire, & aux Filles de le confier même à leur Compagnes ; à-moins que ce ne fussent des Femmes mariées ; auquel cas, elles seraient obligées de se déclarer, & on les conserverait sans tache, jusqu'à ce qu'on eût pris des informations, & cherché des moyens de reconciliation ; s'ils étaient inutiles, même avec leurs Parens, elles subiraient le sort commun des Filles. On serait extrêmement scrupuleux sur l'examen de la santé : quelle que fût la maladie dont les Filles seraient attaquées, ce ne serait pas une raison pour les refuser ; on les ferait traiter, & guérir ; & si le mal était incurable, elles seraient mises au rang des *Surannées*, dont le sort est règlé par l'article LXIV : on n'en recevrait pas en qualité de Filles audessus de *vingt-cinq ans* ; mais on admettrait néanmoins toutes les Femmes qui se présenteraient, savoir, celles depuis *vingt-cinq ans*, jusquà *trente-six* en qualité de *Surannées* ; & les autres, à différens titres, soit de Domestiques, soit de Maitresses-d'exercices, suivant leur capacité.

Femmes mariées.

XII. *Logement des Filles-publiques.*

LES Filles destinées au Public seraient toutes logées dans des Corridors numérotés, savoir : Le premier Corridor du côté de la porte d'entrée, divisé, de-même que tous les autres, en deux cô-

tes ou numéros, ſerait occupé par les plus anciennes des Filles, que l'Art. XXXI designera par le nom de *Surannées*. Le ſecond Corridor en ſuivant ſerait pour les Filles de *trente-un* à *trente-cinq ans*, qui ſeraient les dernières des *claſſées*. Celles de *vingt-cinq* à *trente* occuperaient le troisième. Au quatrième, ſeraient les Filles de *vingt* à *vingt-cinq*. On trouverait dans le cinquième, les Filles de *dix-huit* à *vingt*. Au ſixième, celles de *ſeize* à *dix-huit*. Le petit nombre de jeunes Filles qui pourraient ſe trouver de *treize* ou *quatorze* à *ſeize ans*, auſquelles un tempérament formé de bonne-heure permettrait de recevoir les Hommes, occuperait le ſixième & le plus intérieur des Corridors. Les Jeunes-perſonnes audeſſous de cet âge, venues d'elles-mêmes, ou livrées par leurs Parens, & qui n'auraient pas été défloreés, ſeraient élevées avec ſoin aux dépens de la Maiſon, par des Femmes honnêtes, & ne ſeraient mises au rang des Sujets du *Parthénion*, à l'âge requis, que de leur choix. Si elles demandaient aucontraire un metier, on le leur enſeignerait, & enſuite on les établirait comme les Enfans de la Maiſon, conformément à ce que preſcrira le Titre VII.

XIII. *Logement des Entretenues.*

Les Filles *entretenues* par un Homme, de la manière règlée par l'Art. XXXVII, auraient un ou plusieurs Corridors, dans un corps-de-logis ſéparé; leurs chambres ſeraient diſpoſées de-manière, que la communication de l'une à l'autre, & avec le reſte de la Maiſon, ne ſe fît que de l'aveu des Gouvernantes introductrices, ſpécialement préposées pour

veiller ſur elles, & qui ſeules en auraient les clefs. Les Entretenues pourraient ſe voir entr'elles; ces Filles auraient même la liberté de paſſer avec le reſte de leurs Compagnes non-entretenues, tout le temps où celles-ci ne ſeraient pas à la ſalle comune.

XIV. *Situation des* Parthénions.

LES Maisons à conſtruire, ſeraient ſituées dans des quartiers peu habités: elles auraient une Cour & deux Jardins: il n'y aurait ſur la Cour, d'autres croiſées que celles des Gouvernantes & des *Enfans-de-la-maison*, dont il ſera parlé dans l'Article LIX. Tout le monde indiſtinctement entrerait dans la Cour. Il y aurait un Suiſſe à la porte du premier Jardin, qui en interdirait l'entrée aux Femmes & aux Enfans; mais tous les Hommes indifféremment & de toutes les conditions y ſeraient admis: il ſ'y trouverait différentes toutes, maſquées par des arbres, des boſquets & des treillages, afin qu'on pût ſe gliſſer ſans être remarqué, aux endroits où ſe trouveraient des Bureaux ſemblables à ceux de nos Spectacles; chacun de ces Bureaux ſerait environnés de petites Loges, dont toutes les portes ſeraient ouvertes, hors le cas où quelqu'un y ſerait entré; de-ſorte que chaque Particulier pourrait ſ'y gliſſer, & fermer la porte ſur lui: & dès qu'il ſerait dans la Maison, la Gouvernante introductrice enverrait r'ouvrir la Loge par une des Viſiteuses. L'on donnerait le prix fixé par le Tarif, en recevant au Bureau un Billet, qui designerait le Corridor, & le côté de Corridor, dans lequel l'Homme qui l'aurait reçu pourrait choisir; ce qui ſerait marqué par le n.° du Corridor, ſuivis des chifres 1 ou 2, comme on

Bureaux.

doit le voir, Article XXXII. Les croisées des Filles donneraient sur les Jardins, mais elles seraient toujours garnies de stors, sur le premier Jardin; desorte qu'elles pussent voir sans être vues. A-côté de la porte de ce Jardin, il y en aurait une autre fort petite, où il y aurait toujours une Personne de l'intérieur prête à l'ouvrir; cette porte serait placée demanière qu'on pût y parvenir secrètement: c'est par-là qu'entreraient les Filles qui voudraient se rendre au *Parthénion*, pour s'y fixer: on les recevrait à telle heure qu'elles se présentassent, soit de nuit ou de jour. C'est aussi par-là que sortiraient les Hommes d'un certain état, un à un, & sans qu'ils pussent se voir; chaque Visiteuse qui reconduirait un Homme, fermant toujours en sortant, la porte de communication avec l'intérieur: il en serait demême aux autres sorties, qui toutes seraient secrètes à leurs issues en dehors, & où les Hommes ne pourraient jamais se rencontrer. Le second Jardin serait uniquement à l'usage des Filles & des Gouvernantes; ni le Public, ni les Administrateurs, sinon en corps, ni même les Enfans nés dans la Maison, & destinés à l'ouvrage, n'y pénétreraient jamais.

Entrée des Filles.

Portes de sorties.

XV. *Manière de se présenter aux Bureaux.*

Il serait permis de se présenter masqué jusqu'à la porte du Bureau, où l'on serait obligé de se démasquer, pour se laisser voir à la Gouvernante qui délivre les Billets seulement. L'on pourrait demême aler masqué jusqu'à l'entrée du Corridor choisi, & l'on y laisserait son masque, ainsi que le Billet, à la Gouvernante qui en ouvrirait la porte.

XVI. *Corps-de-garde.* A-CÔTÉ du Bureau, ſerait le Corps-de-garde ; mais qui n'aurait pas vue ſur ceux qui prendraient des Billets. Son emploi ſerait de maintenir le bon ordre dans les dehors de la Maison ; de fournir de Sentinelles les différens poſtes, & de donner main-forte aux Gouvernantes dans le beſoin. Pour cet effet, il y aurait dans ce Corps-de-garde des ſonnètes numérotées, dont les cordons répondraient à chacun des Bureaux, qui auraient le numéro de la ſonnète ; afin qu'au moindre bruit qui ſurviendrait, la Gouvernante eût la faculté d'avertir les Gardes, & que ceux-ci puſſent ſe porter promptement & avec précision où ils ſeraient appelés. L'on ferait châtier ſévèrement, & conformément aux anciennes Ordonnances *, tous ceux qui voudraient troubler la tranquillité qui doit règner dans la Maison, ſans aucun égard pour le rang & la dignité, qui ſeraient toujours regardés comme nuls dans ces Endroits.

* *Voyez la note* [M].

XVII. *Entrer ſans armes.* [N] ON remettrait à la Gouvernante-introductrice ſa canne, ſon épée [N], ou ſon maſque ; les Bureaux ſeraient fournis d'une quantité ſuffiſante de petites armoires, dont toutes les cases ſeraient numérotées ; & l'on donnerait aux Hommes un numéro ſur un morceau d'ivoire, pour reprendre en ſortant ce qu'ils auraient laiſſé.

XVIII. *Entrée des Amans-en-titre.* IL y aurait une entrée particulière pour les Amans-en-titre, leſquels ſeraient toujours introduits par deux Gouvernantes, dont l'une ſerait comme la ſurveillante de l'autre, & répondrait des prévarications de ſa Compagne. LE

XIX. Parthénion *quand fermé.*

LE *Parthénion* ſerait clos les principales Fêtes de l'année; & ces jours-là, il y aurait toujours ſpectacle aux Théâtres de la Capitale, où l'on conduirait une partie des Filles, à tour-de-rôle. Les voitures qui les mèneraient ſeraient exactement fermées, & les Loges qu'elles occuperaient, garnies de ſtors, que l'on baiſſerait avant qu'elles y paruſſent. Elles entreraient gratis, au nombre qui ſerait jugé convenable pour ne pas incommoder, & ne pas être à-charge en prenant trop de places.

XX. *Communauté entre tous les* Parthénions.

L'ADMINISTRATION du revenu de tous les *Parthénions* du Royaume ſerait commune entre les différentes Maiſons. L'on pourrait faire paſſer des Sujets des uns dans les autres, ſuivant que la prudence des Adminiſtrateurs le jugerait néceſſaire &c. Mais le Conſeil-d'Adminiſtration de Paris aurait l'inſpection général, & pourrait, en cas de beſoin, exiger qu'on lui envoyât les Sujets des Maiſons des autres Villes, qu'il ferait choiſir par une Gouvernante députée à cet effet; il pourrait de-même en diſtribuer où il en manquerait: les Filles ſeraient tranſportées dans une voiture appartenante à la Maiſon, & ſous eſcorte. Mais les Filles-entretenues, dont parlent les Articles XIII, XXXVII, &c, ne changeraient jamais, que dans la circonſtance où leurs Amans iraient habiter une Ville qui aurait un *Parthénion*; auquel cas, elles devraient les ſuivre, ſ'ils le desiraient.

TITRE V. DE LA POLICE INTÉRIEURE.

XXI. *Grande-Gouvernante.*

CHAQUE année l'Adminiſtration nommerait une *Grande-Gouvernante*, & ce ſerait toujours celle des Gouvernantes qui ſe ſerait diſtinguée par plûs

d'attention & de prudence. Elle aurait la ſurintendance de tout dans la Maison ; elle veillerait ſoigneusement à ce que chacune des Gouvernantes fût exacte à ſon poſte ; elle recevrait & diſtribûrait l'argent pour la dépenſe ; ſerait présente à l'ouverture du Coffre de la Recette, & ferait la remise des Feuilles de chaque Gouvernante-Receveuse : mais le plus important de ſes devoirs ſerait d'avoir continuellement l'œil ſur la manière dont les *Visiteuses*, (Article XXV), ſ'acquiteraient de leur emploi, & au ſoin que l'on prendrait des Filles qui ſeraient groſſes, ou dans le cas de l'Art. XXVII.

XXII. *Choix des autres Gouvernantes.* Les places de Gouvernantes ſeraient proposées, comme la recompenſe d'une conduite raisonnable ; & telle ſerait l'expectative aſſurée de celles qui n'ayant jamais encouru de châtimens ou de punitions quelconques, ſe trouveraient avoir les lumières & les talens néceſſaires. On préférerait pour cet emploi, toutes choses d'ailleurs égales, les Filles qui auraient été Entretenues. Les Gouvernantes auraient le droit de ſortir, les jours où leur tour dans les emplois intérieurs le leur permettrait, pour les affaires de la Maison, ou pour telle autre cause, en avertiſſant la Supérieure. Outre la conſidération dont jouiraient ces Gouvernantes, il y aurait un prix flateur attaché à cette place, c'eſt qu'elle donnerait le droit de Mère-de-famille, & que les Gouvernantes pourraient marier à leur goût leurs Enfans non-reconnus par le Père, leur donner un nom-de-famille ; ou, dans le cas de reconnaiſſance, user de tous ces droits de-concert avec le Père & ſub-

ordonnément à lui : Et où elles n'auraient point d'Enfans, il leur ſerait libre d'en adopter un, ou deux, fille & garſon, parmi ceux qui apartiendraient à des Filles du Parthénion non-privilégiées ; pour (tant leurs Enfans, que ceux par adoption) les unir par mariage, teſter en leur faveur, & leur laiſſer tout leur pécule. Ce même droit, de marier les Enfans des Filles non-privilégiées, apartiendrait à l'Adminiſtration.

CELLES des Filles parvenues à *quarante ans*, qui ayant achevé le temps de leur ſervice, ſe ſeraient toujours bien comportées, & qui ſurtout auraient aſſés bien profité des leçons des Arts qu'on donnerait dans la Maiſon, pour ſe trouver en état d'enſeigner la *Muſique*, les *Inſtrumens*, la *Danſe*, & même l'*Hiſtoire* & la *Géographie*, deviendraient *Maitreſſes-des-exercices* dans la Maiſon, à l'exclusion des Maîtres étrangers ; ce qu'on tâcherait d'effectuer le plutôt poſſible : obſervant néanmoins que ces Maîtres continueraient de donner des leçons aux Maitreſſes ſeulement. Ces Maitreſſes jouiraient d'une conſidération proportionnée à leur mérite ; elles auraient la table des Gouvernantes, &, comme elles, le privilége de ſortir à certaines heures de la journée, en demandant la permiſſion à la Gouvernante qui ſerait à leur tête. XXIII. *Maitreſſes-des-exercices.*

LES Maîtres qui enſeigneraient aux Filles, le feraient (à-l'exception de celui de Danſe, qui aurait une ſalle particulière, où il entrerait) dans une ſorte de parloir garni d'une grille, qui les ſéparerait des Filles. Il y aurait toujours dans le par- XXIV. *Maîtres.*

loir de celles-ci deux *Surveillantes*, pour empêcher les actions & les discours libres : les Maîtres qui auraient la témérité de s'y abandonner, seraient punis sévèrement par l'Administration, & en cas de récidive, arrêtés & remis à la Justice, pour être châtiés corporellement : le Maître-de-Danse (qui ne donnerait des leçons aux Filles que jusqu'à ce qu'il y eût des Sujets dans la Maison en état) serait encore plus surveillé, & plus sévèrement puni, en cas de contravention, soit avec les Filles, soit avec les Maitresses qu'il enseignerait.

XXV. *Visiteuses pour les Maladies Vérriennes.*

On aurait la plus grande attention à préserver les Filles de l'horrible maladie qui rend si desirable l'Établissement que l'on propose ici : l'on choisirait parmi les Sujets de la Maison dans qui l'âge & le goût des plaisirs disparaissent, celles qui auraient toujours le mieux rempli leurs devoirs, & qui seraient les plus intelligentes, pour visiter les Hommes qui se présenteraient. Elles ne leur permettraient l'entrée du Corridor que designerait leur Billet, qu'après qu'elles se seraient assurées qu'ils jouissent d'une santé parfaite. Elles visiteraient de-même chaque jour les Filles, à leur lever ; ce serait-là comme le noviciat des Gouvernantes : celles qui se seraient acquittées de cet important emploi à la satisfaction du Collége des Gouvernantes, seraient élues par elles, à-mesure qu'il se trouverait des places qui vaqueraient dans le Gouvernat.

XXVI. *Amendes.*

Les Hommes que la Visiteuse trouverait atteints du mal dont ont veut préserver les Filles, & qui auraient eu l'imprudence de se présenter, seraient

obligés de payer une amende ; & dans le cas où le Coupable manquerait d'argent, on l'obligerait à en donner l'équivalent en bijoux ou effets, qu'il viendrait reprendre en aportant la somme : si le mal était pourtant encore assés peu déclaré, pour qu'on eût lieu de présumer que le Malade fût dans la bonne-foi, l'amende serait légère, comme, par-exemple, du double de la taxe du Billet. Et dans le cas où l'Homme disputerait son état, il serait maître de se faire examiner, moyennant 12 *sous*, par un des Garsons du Chirurgien attaché à la Maison ; & pour ce, il se masquerait, s'il le jugeait à-propos.

XXVII. *Traitement des Filles.*

Si, malgré toutes ces précautions, une Fille se trouvait incommodée, on la séquestrerait dès les premiers indices, & elle ne sortirait de l'Infirmerie qu'après un guérison entière & parfaite : Les Filles étant visitées chaque jour exactement, par celles qui feraient le noviciat du Gouvernat, rien ne serait plus aisé que de connaître leur état ; on les examinerait de-même lorsqu'elles sortiraient du bain. A la plus légère indisposition qu'elles éprouveraient, on serait attentif à en démêler le genre, & on leur ordonnerait le repos, en leur interdisant la salle-commune, & par-conséquent tout commerce avec les Hommes : mais l'on n'administrerait aucun remède, que de l'avis du Chirurgien habile que l'on aurait attaché à la Maison. Ce Praticien expérimenté ne s'acquitterait pas de son de devoir à la hâte, comme ceux des Hôpitaux ; ses peines seraient recompensées par des honoraires.

convenables, & par des distinctions dignes d'un Homme utile à l'État. L'entrée de toute autre partie de la Maison que l'Infirmerie, hors les cas d'une nécessité urgente & imprévue, serait interdite, tant à lui qu'à ses Garsons (qui gagneraient maîtrise comme dans les Hôpitaux), ainsi & de la même manière qu'aux Administrateurs. Quant aux Filles-entretenues qui se trouveraient *contagiées* par leur Amant, celui-ci pourrait les faire traiter avec lui dans la Maison, ce qui l'exempterait de l'amende: mais où il le négligerait, il y serait pourvu; l'Amant paierait pour amende trois semaines d'entretien, & la Fille serait libre de faire une autre choix. On obligerait même l'Amant à justifier, en tous cas, d'un traitement en règle, par un Certificat d'un Maître de l'art domicilié.

XXVIII. *Manière de se conduire dans la Maison pour le choix d'une Fille.*

Aussitôt qu'un Homme serait dans le Corridor designé par son Billet, une Gouvernante le conduirait dans un cabinet obscur; elle lèverait une petite coulisse; l'Homme examinerait par cette ouverture les Jeunes-filles du côté de Corridor exprimé par le N.° de son Billet; lesquelles seraient rassemblées dans la salle-commune, ainsi qu'il sera dit, Art. XLIV; il ferait connaître à la Gouvernante celle qu'il choisirait; & cette Femme, après avoir conduit l'Homme à la chambre de la Jeune-fille, irait chercher celle-ci.

XXIX. *Comment choisirait la Fille.*

Lorsqu'une Fille serait choisie, & que la Gouvernante l'aurait conduite à la chambre où l'Homme l'attendrait, la Fille, avant d'y entrer, jouirait du même privilége que l'Homme qui l'aurait deman-

dée ; c'eſt-à-dire qu'elle l'examinerait, en ouvrant un petit guichet, qui ſerait à la porte de chaque chambre ; & ſi elle refuſait d'entrer, l'Homme ſerait obligé de faire un autre choix, ſans que la Fille fût tenue de dire la cauſe de ſa répugnance : mais elle ne rentrerait pas ſur-le-champ dans la ſalle-commune, afin de dérober à ſes Compagnes la connaiſſance de ſon refus.

XXX. *Comment parer au refus de la Fille.*

Un Homme que la vieilleſſe ou ſa laideur feraient toujours refuſer, donnerait à la Gouvernante un nombre, à ſon choix, dans celui des Filles de la ſalle ; par-exemple, s'il y avait *cent Filles*, il donnerait un nombre quelconque, depuis *un* juſqu'à *cent* : la Gouvernante irait enſuite dans la ſalle ; elle demanderait à chaque Fille le nombre qu'elle choiſit ; & celle qui rencontrerait le nombre que l'Homme aurait donné par écrit, & que la Gouvernante ferait voir auſſitôt, ſerait obligée de l'aler trouver. (*Voyez* l'Article LV.)

XXXI. *Surannées.*

On choiſirait parmi les Sujets parvenus à l'âge de *trente-ſix ans* & audelà, un certain nombre de Filles, qui auraient encore quelque beauté, pour en former deux hors-claſſes, qui ne ſeraient qu'à *ſix* & à *douze ſous* ; afin que tous les Ordres de l'Etat trouvaſſent au *Parthénion* des Filles à un taux proportionné à leurs moyens, & ne s'adreſſaſſent jamais à ces Malheureuſes, qui n'ayant point de retraite fixe *, peuvent braver les Loix, & violer impunément les règles d'une police exacte : mais pour que les Filles *Surannées* ſe portaſſent avec moins de répugnance à recevoir ceux qui ſont

* Voyez *les dernières Claſſes*, note [B].

assis au dernier degré, on observerait trois choses : la première, de faire prendre le bain (si elles l'exigeaient) en entrant, à ces Hommes, dans un endroit où ils seraient commodément ; la seconde, qu'ils ne restassent pas avec la Fille plus d'une demi-heure ; la troisième, que ceux qui se présenteraient pris de vin, fussent enfermés & gardés dans la Maison, mais d'une manière honnête & douce (ce qui serait facile, puisque les Hommes entreraient toujours seul-à-seul), jusqu'à ce que leur ivresse fût dissipée : alors on leur accorderait ce qu'ils demanderaient, soit une Fille, soit leur sortie ; & dans ce dernier cas, on ne rendrait que la moitié du prix du Billet : La même chose s'observerait à l'égard de tous les Hommes qui étant entrés dans le *Parthénion*, ne feraient aucun choix ; on leur rendrait la moitié de leur mise.

XXXII. *Billets & Taxe des Filles.* Il y aurait différens Billets, suivant les degrés de jeunesse & de beauté : Les Filles de la même classe, mais distinguées par plus de charmes ou un peu plus de jeunesse, occuperaient la droite du Corridor, marquée du chifre *1* : celles qui seraient moins belles, seraient à la gauche, designée par le chifre 2.

Le Tarif des Billets serait au Guichet de chaque Bureau : on y lirait les différens Prix ; *Savoir* ;

Tarif. Le N.° 2 du premier Corridor, occupé par les Filles choisies entre les *Surannées*, qui seraient de *quarante* à *quarante-cinq ans*, six sous, ci . . . . 0 liv. 6 s.

Le N.° 1, de Celles de *trente-six* à *quarante*, douze sous, ci 0 12

Le second Corridor, *composé de Filles âgées de*

33 à 36 { N.° 2. dix-huit sous, ci 0 18
31 à 33 { N.° 1. une livre quatre sous, ci . 1 4

LE TROISIÈME CORRIDOR.

27 à 31	N.° 2. une livre ſeize ſous, ci . .	1	16
25 à 27	N.° 1. deux livres huit ſous, ci . .	2	8

LE QUATRIÈME CORRIDOR.

23 à 25	N.° 2. trois livres, ci	3	
20 à 23	N.° 1. trois livres douze, ci . . .	3	12

LE CINQUIÈME CORRIDOR.

19 à 20	N.° 2. quatre livres ſeize, ci . . .	4	16
18 à 19	N.° 1. ſix livres, ci	6	

LE SIXIÈME CORRIDOR.

17 à 18	N.° 2. douze livres, ci	12	
16 à 17	N.° 1. vingt-quatre livres, ci . . .	24	

LE SEPTIÈME CORRIDOR.

15 à 16	N.° 2. quarante huit livres, ci . .	48	
13 à 15	N.° 1. quatre vingt-ſeize livres, ci	96	livres.

L'âge de chacune des Filles ſerait en-outre écrit ſur leur porte, avec la date du jour & du mois; l'Adminiſtration aurait le droit exclusif de ſe procurer là-deſſus des lumières certaines, en feſant nommer à l'un d'eux, par la Fille, le nom de ſes Parens, & en compulſant enſuite eux-mêmes les Regîtres des Batêmes déposés au Greffe de la Juriſdiction.

XXXIII. *Comment ſe ferait la Recette.*

LE produit des Filles des Corridors formerait le revenu de la Maiſon: Les Gouvernantes tiendraient tour-à-tour les Bureaux; chaque Particulier, en recevant ſon Billet, montrerait l'argent qu'il donne: la boîte où il le placerait ſerait conſtruite & grillée de-manière, qu'après l'avoir mis, on ne pût le reprendre, & que cependant il reſtât en vue; la Gouvernante ſeule pourrait, au-moyen d'une petite tringle, ajuſtée pour cet effet, le faire gliſſer par une ouverture, dans le Cofre de Dépôt, dont l'Adminiſtration aurait la cléf: chaque Gou-

vernante inscrirait en-même-temps la mise sur des feuilles appropriées & règlées, qui seraient envoyées tous les matins par le Greffier du Tribunal chargé de vérifier les Comptes de la Maison (Art. VIII); & chaque lendemain-matin la Grande-Gouvernante les renverrait à cet Officier, signées d'elle & de chacune des Gouvernantes, qui ne remettraient leurs feuilles à la Supérieure que munies de signature.

XXXIV. *Combien une Fille pourait être demandée.*

LA même Fille ne pourrait jamais être choisie par différens Hommes en un même jour; mais si le même Homme la redemandait, on permettrait à la Fille de l'aler trouver. On n'admettrait Personne avant *neuf heures* du matin, si ce n'est les Hommes déja connus des Filles, & qui les designeraient au Bureau par leur nom: Bien entendu que les Amans-en-titre, dont il sera parlé dans l'Article XXXVII, jouiraient d'un privilège encore plus étendu.

XXXV. *Combien une Surannée.*

ON excepterait du précédent Article les *Surannées* du premier Corridor, qui n'étant presque plus dans le cas d'avoir d'enfans, paraîtraient chaque jour autant de fois qu'elles le jugeraient à-propos; l'âge, l'expérience, & le feu des passions qui est amorti chés elles, fesant présumer qu'elles n'en abuseraient point: d'ailleurs on y veillerait.

XXXVI. *Nuits.*

LES Nuits seraient mises au double de la Taxe, dans les *six premiers* Corridors; elles ne l'excèderaient pas dans le *septième*. Les Filles employées le jour ne le feraient pas la nuit; si ce n'était avec avec le même Homme, ou que ce fût une de celles qui auraient un Amant-en-titre.

XXXVII. *Amans-en-titre.*

SI un Particulier, après avoir vu une Fille, ré-

moignait de l'aimer, & qu'il consentît de payer chaque jour le prix du Billet, cette Fille serait dispensée de se trouver dans la salle-commune, & Personne ne pourrait la demander. Cependant, au cas où la Fille serait du *septième* Corridor n.° 1, l'Amant-en-titre, aulieu de la taxe, ne donnerait par jour que *douze livres*; pour celle qui serait du n.° 2, *dix livres*; *huit livres*, pour celle qui serait du *sixième*, n.° 1; *six livres* au n.° 2; *quatre livres*, pour celle qui serait du *cinquième*; *trois livres* pour celle qui serait du *quatrième*: les autres Corridors suivraient la taxe ordinaire prescrite par l'Art. XXXII, & l'Amant-en-titre serait au courant.

XXXVIII. *Choix d'une Maitresse.*

CHAQUE Homme qui choisirait une Maitresse, après s'être assuré du consentement de la Fille, serait conduit avec elle chés la Grande-Gouvernante: on écrirait devant lui sur un Livret, l'âge de la Fille & son nom *parthénien* seulement, avec le N.° de l'apartement qu'elle devrait occuper: l'Amant-en-titre recevrait, sur un morceau d'ivoir, ce même nom, avec le N.°: le Livret, signé de l'Homme & de la Supérieure, serait remis aux Gouvernantes-introductrices, & déposé par elles dans une armoire, sous son N.°: ce Livret ne pourrait être vu, même des Administrateurs, qu'à la requisition de l'Amant-en-titre lui-même. Seulement, les Gouvernantes donneraient à l'Administration un *État* journalier des Filles-entretenues, où seraient mentionés, leur âge, & le prix.

XXXIX. *Défaut de paiement.*

UN Amant qui manquerait de payer & de se montrer durant huit jours, perdrait sa Maitresse.

XL. *Abſence.* En cas d'abſence, on avertirait la Supérieure; & l'on déposerait entre ſes mains, ſoit en argent, ſoit en aſſurances, la ſomme convenable.

XLI. *Mariages prohibés, ou permis.* Un Fils-de-famille, épris d'une paſſion violente pour une Fille dont il aurait été le premier & le ſeul favorisé, ne pourrait l'obtenir pour Femme, tant qu'il ſerait ſous l'autorité de ſes Parens, ou d'un Tuteur, s'ils n'y conſentaient: il ne pourrait même faire les ſommations reſpectueuses que la Loi permet après la grande majorité de trente ans: mais un Homme maître de lui-même ſerait écouté, ſi l'on voyait que ce mariage ne lui portât pas trop de préjudice, & qu'il fût avantageux au *Sujet* de la Maison; deux choses que le Conſeil d'Adminiſtration examinerait ſcrupuleusement. On ſerait fort attentif ſur les mœurs & la capacité des Gens de baſſe-extraction que les *Sujets* de la Maison conſentiraient d'épouser.

XLII. *Priviléges des Amans-en-titre.* Un Amant qui voudrait donnner un Maître particulier à celle qu'il aime, ou qui lui même pourrait enſeigner à ſa Maitreſſe la musique, la danſe, &c, l'exempterait pour toujours de paraître aux leçons de la Maison. Il pourrait de-même la diſpenſer d'aller au Réfectoire commun de chaque Corridor, en fourniſſant à la dépenſe de ſa table; & dans ce cas, manger avec elle, & y paſſer tout le temps qu'il jugerait à-propos; comme auſſi, la faire reſter dans ſa chambre durant ſa groſſeſſe, ſans autres conditions que ce qui eſt preſcrit par les Articles XXXVIII, XXXIX, XL, & par celui-ci.

XLIII. *Infidélités. entretenue.* Si une Fille, aimée d'un Homme, feignait

de répondre à ſa tendreſſe, ſoit pour l'engager à l'épouser, ou ſeulement lui perſûader qu'il l'a rendue mère, & qu'elle parvînt à le tromper, en en recevant un autre; comme elle ne pourrait le faire qu'au ſu de deux Gouvernantes aumoins, celles qui l'auraient favorisée, ſeraient punies ſévèrement *, & la Fille, ſéparée de la compagnie des autres, condannée à un travail rude & continuel pour le reſte de ſes jours: celui qu'elle aurait voulu tromper, pourrait ſeul la retirer de ce triſte état.

* Même de mort, vu la conſéquence.

XLIV. *Salles-communes.*

TOUTES les Filles d'un Corridor ſeraient raſſemblées dans deux ſalles, marquées ſur la porte des n.os 1 ou 2, *huit* heures par jour: ſavoir, depuis *onze heures* du matin juſqu'à *une heure* après midi; depuis *quatre heures* juſqu'à *ſept*; depuis *huit heures & demie*, juſqu'à *onze & demie*, qui ſerait l'heure du ſouper. Chaque place ſerait marquée par une fleur différence, qui donnererait ſon nom à la Fille qui l'occuperait: ainſi, celles dont les places ſeraient designées par une *roſe*, une *amaranthe*, du *muguet*, des *narciſſes* &c, ſe nommeraient auſſi *Roſe*, *Amaranthe*, *Muguette*, *Narciſſe*. Chaque Fille aurait toujours la même place, qu'elle pourrait quitter à-la-vérité, mais qu'elle ſerait obligée de reprendre, dès que la ſonnète annoncerait qu'il y aurait un Homme qui va choiſir: pendant le choix, on ſerait tranquille; & dès qu'il ſerait fait, la ſonnète annoncerait qu'on eſt libre. Dans les intervalles des heures de ſalle-commune & des autres exercices, & tout le temps qui précéderait *neuf heures* du matin, les Filles pour-

Noms des Filles.

Signal du Choix.

raient aler prendre l'air dans le ſecond jardin. On excepterait de cette règle, comme de toute autre *qui ne ſerait que de diſcipline*, celles qui auraient un Amant-en-titre, auquel elles pourraient donner tout leur temps, aux conditions des Articles XXXVII, XXXVIII, XXXIX, & XL; & à celle de ſe comporter ſagement & ſans bruit.

XLV. *Emploi du temps à la Salle-commune.*

AUX heures que les Filles paſſeraient dans la ſalle commune, elles y ſeraient aſſises ou debout, mais tranquilles, occupées de la lecture, ou du travail, à leur choix: on leur donnerait des Livres inſtructifs & amusans; on fournirait à celles qui voudraient ſ'occuper à l'ouvrage, tout ce qui leur ſerait néceſſaire, & ce qu'elles feraient ſerait pour elles, ſoit qu'elles l'employaſſent à leur parure, ſoit qu'elles le donnaſſent à la Maiſon, qui, dans ce cas, paierait le travail: Mais il n'y aurait ni dés, ni cartes, ni aucune autre eſpèce de jeu dans la ſalle-commune.

XLVI. *Toilette, Exercices & Repas.*

IL y aurait des heures règlées pour la Toilette, les Exercices & les Repas: on ſe lèverait à *neuf heures* au plus tard: le déjeûner ſuivrait immédiatement; on pourrait ſ'occuper juſqu'à *onze* de la parure, (ſur laquelle les Gouvernantes auraient la plus grande attention); ou ſi la Toilette était plutôt achevée, diſposer de ce reſte de temps à ſa fantaisie; comme à ſe visiter les unes les autres, à ſe promener &c. On dînerait à *une heure*: depuis *deux heures*, juſqu'à *quatre*, la musique & la danſe; à *ſept heures*, une collation d'un quart-d'heure; une leçon d'inſtrumens juſqu'à *huit heures & demie*: toutes les

Filles, même les Entretenues, seraient au lit à *une heure* après minuit, sans que rien pût dispenser de cette règle. Les autres heures de la journée s'emploieraient comme le prescrivent les 2 précéd. Art.

XLVII. *Table, & Réfectoires.*

La Table serait servie sans profusion, mais avec une sorte de délicatesse : chaque Corridor aurait son Réfectoire commun : Et, pour éviter le bruit qu'occasionneraient des entretiens tumultueux, il y aurait dans chacun une *Anagnoste*, prise dans les Filles destinées au Gouvernat, laquelle lirait durant les Repas, les Livres designés par l'Administration. (Je proposerais l'*Histoire-naturelle*, l'*Histoire-ancienne & moderne ;* auxquels on joindrait certains Livres, dont la lecture serait sans-doute utile dans un pareil Établissement, tels que l'*Onanisme*, l'*Homme & la Femme considérés dans l'état du mariage;* le Livre d'*Astruc sur les Maladies vén....*, &c ; observant de ne lire ces derniers qu'aux Réfectoires des Filles faites : enfin, à certains jours, on y lirait des Romans choisis, & à d'autres quelques Ouvrages dramatiques). *Livres à lire.*

XLVIII. *Soins & égards.*

Les Gouvernantes auraient pour les Filles des égards, des attentions, des complaisances, & ne les laisseraient presque jamais apercevoir de l'autorité qu'elles auraient sur elles.

XLIX. *Lits & Linges.*

Les Lits, le Linge, & toutes les autres choses à l'usage des Filles, seraient bien choisis, propres, bien-faits & commodes. Les Gouvernantes distribueraient & reprendraient le linge tous les deux jours. On aurait soin que chaque Fille, aidée d'une des Visiteuses, dont il a été parlé Art. XXV, fît son lit dès qu'elle serait levée.

L. *Dépense des Habits.* [O]

Il n'y aurait point d'uniformité dans les Habits; seulement ils seraient de bon goût [O], & chaque Fille se mettrait de la manière qui lui plairait, & qui siérait davantage à sa beauté : mais, pour éviter les dépenses trop considérables, on fixerait la somme que chaque Fille emploierait à son habillement; & elle serait libre d'en disposer à sa volonté, soit qu'elle voulût s'en faire un seul Habit qui fût plus magnifique, ou plusieurs qui seraient moindres : cependant les Gouvernantes, afin que les Filles fussent toujours de la plus grande propreté, veilleraient à ce qu'elles eussent un nombre de Deshabillers suffisant, vu qu'elles seraient obligées d'en changer tous les deux jours. Un Amant qui voudrait donner à sa Maitresse des habits de son choix & à ses dépens, le pourrait faire, & les autres présens qu'il jugerait à-propos; lesquels apartiendraient à la Fille, sans que le *Parthénion* pût prétendre autre chose que le prix ordinaire, qui serait toujours donné d'avance : en cas de mort de la Fille, sans enfans, la Maison s'emparerait de tout ce qui lui aurait apartenu; à-moins que la Fille n'eût mérité la permission de tester. A-mesure que les Filles quitteraient leurs habits, ils seraient employés à vêtir celles des Enfans nés dans la Maison qui seraient destinées soit au mariage, soit à la condition de leurs Mères, soit à devenir Ouvrières; & ces habits seraient refaits à leur usage.

LI. *Bains.*

Il y aurait des Bains tièdes & froids dans la Maison, & chaque Fille les prendrait de-deux-jours l'un durant toute l'année : savoir, en *été*, les froids seulement; en *hiver* les froids & les tièdes : les Ouvrières

vrières mêmes y seraient assujéties une fois la semaine en *hiver*, & plus souvent durant l'*été*.

LII. *Fard.*

Il serait défendu à toutes les Filles, excepté les *Surannées*, d'avoir jamais aucunes odeurs, de mettre du blanc ou du rouge, de se servir de pomades pour adoucir la peau, étant reconnu que tout cela ne donne qu'un éclat factice, & détruit la beauté naturelle. L'usage des chaûferètes serait interdit. On excepte de cette règle, & quant au fard seulement, celles qui auraient un Amant, dont elles devraient suivre le goût : elles ne seraient pas non-plûs dispensées de la loi du bain : & la Gouvernante s'assurerait qu'au-moins elles le prennent chés elles.

LIII. *Clôture.*

Les Filles une-fois entrées, ne sortiraient jamais ; à-moins qu'elles ne fussent privilégiées, ou lorsqu'on serait dans la circonstance dont parle l'Article XIX ; ou enfin quand une Fille se trouverait dans le cas exprimé par le présent Article ; c'est-à-dire, où ses Parens morts sans disposition contr' elle, ou après en avoir fait en sa faveur, la laisseraient héritière d'un bien suffisant, qu'elle pourrait aler régir, si elle n'aimait mieux jouir de ses revenus en restant dans la Maison. Le *Parthénion* ne pourrait, en aucun cas, recevoir la donation du bien de ces Filles, ou de telles autres Personnes que ce fût. Les Héritières qui seraient sorties, demeureraient toujours sous l'autorité du Conseil-d'Administration, qui les rappèlerait, & pourrait les contraindre de rentrer au *Parthénion*, si leur conduite devenait scandaleuse & dérèglée.

Filles devenues héritières.

TITRE VI. DES DÉLITS.

LIV. *Fautes.*

LES Gouvernantes ne pourraient infliger aucun châtiment ; elles n'auraient que le droit de faire leur raport : elles pourraient cependant employer la réprimande, la remontrance, & l'exhortation à mieux faire. Lorsqu'une Fille aurait causé quelque desordre, ou commis un faute grave, on la ferait venir dans une chambre voisine de la salle où s'assemblent les Administrateurs, que les Gouvernantes auraient instruits auparavant, ne devant point du-tout paraître avec elle, & l'accuser en face : alors le Conseil-d'Aministration entrerait dans la pièce où l'on aurait laissé la Coupable seule ; on l'entendrait dans ses défenses ; & on lui parlerait en-conséquence de ses dispositions : si elle marquait du repentir, on l'encouragerait avec douceur à se mieux conduire, en lui retraçant les recompenses qui suivraient une bonne conduite : si elle était opiniâtre, on montrerait toujours une grande disposition à la clémence ; une première & une seconde fois on se contenterait d'annoncer le châtiment, & l'on ne punirait enfin que les Sujets absolument rebelles*.

* Il serait à craindre qu'une si grande indulgence ne dégénérât en abus, si le *Réglement* ne tendait plutôt à les prévenir tous qu'à les punir.

LV. *Crimes.*

SI une Fille se rendait coupable d'un grand crime, comme de détruire le Fruit qu'elle porterait dans son sein, ou du crime qui fait l'objet de l'Art. XLIII ; ou enfin qu'elle manquât avec rebellion au point essenciel de l'Établissement, en se refusant opiniâtrément à l'exécution de l'Art. XXX ; elle serait renfermée durant une année entière, & mise au-pain-&-à-l'eau, pour le premier crime ; punie

comme il eſt porté par l'Art. XLIII dans le ſecond cas, & pour le troiſième, enfermée, juſqu'au repentir. Si un Homme avait conſeillé l'avortement, il ſerait livré à la rigueur des Loix ordinaires.

POUR les petites fautes, comme de s'être tenue dans ſa chambre à l'heure des Leçons, d'avoir eu de légères querelles, & cent autres choses de cette eſpèce, elles ne ſeraient pas même reprises, ſi ces échappées étaient rares : ſi aucontraire elles étaient fréquentes, on emploierait les conſeils, aſſaisonnés de tous les égards de la politeſſe ; & où toute remontrance ſerait inutile, les Gouvernantes avertiraient le Conſeil-d'Adminiſtration : en toute autre circonſtance, la Supérieure terminerait les petits différends, & ſi le cas l'exigeait, prononcerait les punitions de peu de conſéquence, comme de manger ſeule durant quelques jours ; d'être privée de la promenade, de la permiſſion de viſiter les autres & de voir ſes Enfans, de prendre les leçons de muſique & de danſe, & généralement de tous les amuſemens de la Maiſon, pour un temps fort court, ſuivant qu'on ſaurait contrarier leur goût en les leur interdiſant. Quant aux Incorrigibles déférées au Conſeil-d'Adminiſtration, les punitions qu'il pourrait infliger ſeraient remiſes à ſa prudence, & conformes à l'eſprit de douceur recomandé. Mais comme dans un Établiſſement pareil, d'où les châtimens ſeraient preſque bannis, il faudrait les remplacer par un autre reſſort : il y aurait des diſtinctions & des recompenſes flateuſes qui ne

LVI. *Indulgence, & Encouragemens.*

coûteraient rien à la Maison, pour celles qui seraient d'un bon caractère, & qui feraient des progrès plus marqués dans les Arts qu'on leur enseignerait; c'est à quoi tendent efficacement les dispositions des Art. XXII & XXIII, où il est question des *Gouvernantes* & des *Maitresses-des-exercices*: mais comme toutes ne pourraient parvenir à ces grades, & qu'il n'y aurait que les plus méritantes; l'on accorderait différens priviléges, comme les droits de Mère-de-famille, ou celui d'adopter des Enfans; celui de tester; différentes petites exemptions, même celle de paraître à la salle-commune; & pour ce, les Gouvernantes ou Maitresses donneraient des cachets, dont chacun vaudrait une exemption &c: Mais le plus sûr moyen d'empêcher que les Filles ne fussent refractaires au présent Article, ce serait de leur faire un amusement de tous leurs Exercices, plutôt qu'une occupation sérieuse; & l'on y réussirait d'autant mieux, qu'il est peu de Femmes insensibles au plaisir de se donner une grâce de plûs, ou de développer davantage celles qu'elles ont déja.

TITRE VII. DU SORT DE TOUS LES SUJETS DE LA MAISON.

LVII. *Grossesse des Filles Non-Entretenues.*

LES Filles, à la première aparence de grossesse, occuperaient une portion de la Maison destinée pour celles qui se trouveraient en cet état: elles y seraient traitées avec des soins particuliers. Après l'acouchement de celles qui n'auraient point d'Amant-en-titre, les Enfans seraient mis en nourrice: mais leurs Mères prendraient toutes les précautions qu'elles jugeraient les plus efficaces pour les reconnaître, à leur retour dans la Maison; on leur accor-

derait la satisfaction de les voir une fois la semaine; & cette privation deviendrait une des punitions les plus graves pour les petites fautes, dont il a été parlé sous le Titre VI.

LVIII. *Filles enceintes Entretenues.*

Lorsqu'une Fille-entretenue serait dans le cas de l'Article précédent, si le Père de l'Enfant qu'elle porte, voulait prendre soin, à ses frais, de sa Maitresse, il lui serait permis de le faire; il chosirait pour lors telle Personne qu'il voudrait pour l'accouchement, ou prendrait celles qui seraient au service de la Maison: il pourrait faire emporter l'Enfant, ou le faire nourrir par la Mère; le faire élever secrètement, ou sous le nom de son Fils ou de sa Fille; & dans aucun cas, il ne serait obligé d'instruire qui que ce fût de son sort. Il lui serait libre de l'instituer héritier de sa fortune, dans le cas où cet Homme mourrait sans Enfans légitimes, ou serait d'un état à ne pouvoir contracter mariage, & n'aurait ni frères ni neveux: il pourrait aussi le laisser à la chrge de la Maison, pour y être élevé, en lui imprimant une marque, en lieu qui ne serait point aparent, & qui ne pût incommoder l'Enfant: on ferait mention de cette marque, ou de toute autre précaution prise par le Père, sur le *batistaire*; & la Maison s'obligerait de rendre cet Enfant à son Père à la première requisition, sans aucuns frais.

LIX. *Enfans de la Maison.*

Pour que l'État pût tirer de l'Établissement des *Parthénions*, l'utilité annoncée, on observerait, 1.^mo d'empêcher les Filles, autant qu'il serait

possible, de prendre des précautions contre la grossesse : 2.nt On favoriserait la population de la Maison de toutes manières, sur-tout en maintenant l'honnêteté, &, j'ôse le dire, la pudeur même, au soin de l'incontinence & de l'impudicité : 3.nt L'on prendrait un soin infini des Enfans, depuis le moment de leur naissance, jusqu'à l'âge où l'on en déchargerait la Maison :

LX. *Destination des Garsons.*

1.nt TOUS les Garsons qui ne seraient pas reconnus par leur Père, seraient réputés Enfans de l'État, & comme tels, destinés à le servir; c'est-à-dire, ceux qui seraient d'une constitution propre à le faire : 2.nt On ferait un premier choix à *huit ans*, de tous les Garsons : on destinerait ceux qui seraient bien faits, à former un Corps de Troupes qu'on exercerait dès l'enfance, & qui, joints aux *Enfans-trouvés* répandus dans tous les Hôpitaux du Royaume, pourraient remplacer les Milices des Paysans : 3.nt On aprendrait à ces jeunes Soldats, à lire, à écrire, l'Artithmétique, la Géométrie, les Fortifications, & le service de l'Artillerie : il y aurait à la tête de leur éducation, des Maîtres, qui par-là mériteraient d'êtres admis dans les Académies Royales; ces Corps respectables eux-mêmes ont toujours des Membres zèlés pour le bien public, qui se consacreraient volontiers à ce travail, sans autre motif que l'honneur dont ils se couvriraient : 4.nt Les *Parthéniens* serviraient *six ans*, (depuis *seize* jusqu'à *vingt-deux*) dans le Corps des *Milices* : à *vingt-deux ans*, on ferait un se-

cond choix de tous les Sujets méritans, qui formeraient un ou plusieurs Régimens de *Grenadiers-royaux*, lesquels, par-la-suite, ne seraient composés que de *Parthéniens* : ils y resteraient jusqu'à *vingt-huit ans* : on ferait pour-lors une troisième promotion de ceux qui se seraient distingués par leurs mœurs, leur intelligence & leur bravoure, & l'on en formerait un Corps, nommé la *Compagnie-de-mérite* (*) : après avoir encore éprouvé leur capacité par six nouvelles années de service, les Sujets qu'on tirerait de cette Compagnie, seraient distribués dans tous les Régimens, pour y donner des leçons de l'Art Militaire aux Soldats : les beaux Hommes d'entr'eux (& ils ne seraient pas rares) pourraient avoir une destination beaucoup plus noble encore, & remplacer auprès de la Personne Sacrée du Monarque les Gardes-Étrangères : ceux qui seraient parvenus jusque-là, auraient la faculté de se marier, après en avoir obtenu la permission de leur Commandant : 3.^{me} Comme ce ne serait que le très-petit nombre qui obtiendrait tant ce poste honorable, que la qualité de *Maître-en-l'Art*

(*) Il est dans la nature, que l'Homme qui ne tient à rien, comme le bâtard, soit plus propre qu'un autre à servir l'État ; qu'il soit sur-tout plus dévoué à son Maître : car il réunira pour lui ce que les autres Hommes partagent entre leurs Pères, leur Famille & l'État. Il n'y aurait donc aucun poste dont ces braves Gens ne fussent dignes ; aucune entreprise qu'on ne pût leur confier ; leur fidélité serait inébranlable, & leur courage au-dessus de tout. [*Cette Note a été citée pour sa vérité dans l'Année-Littéraire* 1769, Tome V, page 55.

Militaire, & même l'entrée dans la *Compagnie-de-mérite*, les autres *Grenadiers-Royaux*, devenus vétérans, seraient recompensés suivant leur capacité : en quittant le Régiment, ils pourraient se marier, & on leur distribuerait pour vivre & élever leur famille, les différens postes du Royaume qui ne doivent être remplis que par d'anciens Soldats ; on en composerait la Garde pour la sureté de la Ville de *Paris*, les Maréchaussées, &c ; dans le cas où ils épouseraient une Fille née dans les *Parthénions*, sa dot serait doublée, & monterait à *mille écus*. Ceux que leur peu d'intelligence, ou des fautes, auraient retenus dans le Corps des *Milices*, y resteraient tant qu'ils seraient en état de servir ; ou, s'ils le demandaient, ils pourraient être incorporés & devenir Bas-officiers dans les Régimens des Provinces.

Quant aux Garsons qui seraient valétudinaires, malfaits, ou de trop petite stature, on leur donnerait des metiers proportionnés à leurs forces ; doux & faciles à ceux de la première & de la seconde espèce ; ils deviendraient les Tailleurs, les Cordonniers, les Tisserans en soies & en toiles pour l'usage des *Parthénions*, qui vendrait à leur profit ce qu'ils fourniraient au-delà de la consommation ; les plus robustes seraient mis aux ouvrages de force, comme le jardinage, & autres travaux nécessaires dans l'intérieur : mais on laisserait prendre l'essor à ceux qui auraient du génie ; l'on favoriserait leurs dispositions, & leur progrès règleraient leur sort.

Destination des Filles.

LXI. On ferait pareillement un choix des Filles, à l'âge de dix ans : 1.^nt On mettrait à-part toutes

celles qui seraient mal-constituées, ou laides; on leur enseignerait des metiers; leurs ouvrages seraient pour la Maison, qui les entretiendrait de tout ce qui leur serait nécessaire. Celles qui n'auraient d'aurres défauts que la laideur, mais qui seraient d'un tempérament sain, deviendraient les ouvrières en robes & en modes qu'emploieraient les Filles: elles aprendraient à coîfer, & tout ce qui est nécessaire à la parure: on aurait soin qu'elles fussent instruites par les Maitresses les plus habiles; & que la manière la plus séyante, le meilleur goût & la nouveauté se réunîssent dans leur ouvrages. Aucuns Étrangers, tant Hommes que Femmes, ne seraient employés au service des *Parthénions*, dès qu'une fois ils auraient des Enfans en état.

2.nt Les Jeunes-filles nées dans la Maison, qui auraient de la figure, seraient d'abord instruites avec soin: on leur enseignerait différens arts, tels que le *dessin*, la *peinture*, la *musique*, les *instrumens*, la *danse*, sur-tout les *modes* & le grand *art de la parure*: l'on attendrait qu'elles se décidassent d'elles-mêmes pour le choix d'un *état*; on ne les exciterait point à prendre celui de leurs Mères; au-contraire, l'éducation honnête qu'on leur procurerait, serait propre à leur en inspirer de l'éloignement: lorsqu'elles seraient déterminées à vivre dans le monde, on leur donnerait les metiers qu'elles indiqueraient, & on les destinerait au mariage avec une dot de *quinze-cents livres* en argent, indépendament d'un trousseau, consistant en une chambre bien garnie, quatre habits, linge & vaisselle, pour la

même ſomme ; obſervant de ne les accorder qu'à des Gens rangés, qui euſſent un bien égal à la dot de la Fille, avec un établiſſement actuel, ou qui le priſſent en ſe mariant ; ou, ſi c'était un Artiſte, un talent ſupérieur & connu : les Prétendus des *Parthéniennes* ſeraient avertis, que leur mariage avec elles ſoumettrait leur conduite à l'inſpection des Adminiſtrateurs. Les Garſons enfans de la Maison, ayans la faculté de ſe marier, parvenus à l'âge de *vingt-huit ans* accomplis, & qui promettraient par leurs mœurs & leur intelligence de faire honnêtement leurs affaires, ſeraient préférés aux Externes ; à-moins toutefois que la Fille n'eût fait un choix raiſonnable avant qu'ils ſe préſentaſſent, ou que le Concurrent étranger ne fît à ſa Maitreſſe un avantage trop conſidérable, pour ne pas mériter qu'on y eût égard. L'âge du mariage pour les Filles commencerait à *dix-huit ans*.

LXII. *Vêtemens des Enfans & des Gens de la Maiſon.*

UN Habit particulier ne diſtinguerait point les Enfans de la Maison, ni aucun de ceux qui pourraient, de quelque manière que ce fût, être employés à ſon ſervice.

LXIII. *Autorité du Conſeil-d'Adminiſtration ſur les Enfans.*

LE Conſeil-d'Adminiſtration aurait une autorité abſolue ſur tous les Enfans & Sujets de la Maiſon, à l'exception des Soldats, pendant qu'ils ſeraient au ſervice : ils veillerait à ce que les Maris ne diſſipaſſent point ; & il ſerait notifié à tous Créanciers, que la dot de la *Parthénienne* eſt inaliénable par elle ou ſon Mari, & ſes Enfans ſeulement, après leſquels le fond de la dot ſuivrait le ſort ordinaire des biens de la ſociété. Si l'Épouse man-

quait à ſon devoir, le Conſeil aviserait à y mettre ordre, par tous les moyens qu'il jugerait convenables, même en la renfermant, du conſentement de ſon Mari, dans l'endroit de la Maiſon deſtiné aux Coupables, & en traduiſant le Séducteur devant les Tribunaux, qui le feraient punir corporellement, ſuivant l'exigeance des cas, les circonſtances & la gravité du délit. Le Mari d'une conduite desordonnée ſerait interdit, & l'Adminiſtration veillerait ſur les affaires de la *Parthénienne*, ſi elle ne pouvait les gouverner elle-même: & où le Mari aurait uſé de mauvais traitemens, & aurait avili ſa Femme par des indignités, il ſerait ſévèrement puni, & ſéparé d'avec elle par le Conſeil-d'Adminiſtration, qui jugerait, dans ces cas, les Enfans & Sujets de la Maiſon en dernier reſſort.

LXIV. *Sort des Surannées.*

Les ſommes que chaque jour les Filles procureraient au *Parthénion*, les dépenſes journalières & néceſſaires prélevées, ſeraient mises en réſerve, tant pour former le fond des dots des Filles nées dans la Maiſon, ou qu'on y aurait reçues trop jeunes, que pour la conſtruction & réparation des Édifices, & ſur-tout pour l'entretien des *Surannées* qui ne pourraient être employées à ce qui eſt preſcrit par l'Article XXXI, & par les XXII & XXIII: Ces Filles jouiraient le reſte de leurs jours d'une vie tranquille dans une portion de la Maiſon deſtinée pour elles: on les engagerait à ſy occuper, en recompenſant celles qui le feraient; mais on ne les y contraindrait pas. Elles pourraient ſortir, avec permiſſion, à des heures marquées.

LXV. *Filles qui voudraient changer de vie.*

UNE Fille à laquelle, après son entrée dans la Maison, l'honnêteté des Exercices élèverait l'âme, & qui formerait le dessein de vivre desormais en Fille d'honneur, serait encouragée par le Conseil dans cette bonne résolution: l'Administration lui servirait de Parens, ou la reconcilierait avec les siens, après que par l'épreuve de la sincérité de sa résolution, ou se serait convaincu qu'on pourrait sans inconvénient, leur aprendre où elle serait; & pourlors, elle leur serait remise, avec l'assurance de leur part, qu'ils la traiteraient avec indulgence: dans le cas où ils seraient pauvres, elle ne leur serait point rendue, mais placée par l'Administration, ou mariée: en-un-mot, on aurait d'elle tous les soins que la raison & l'honnêteté prescriraient.

TITRE VIII. DE LA RELIGION.

IL y aurait dans le *Parthénion* une Chapelle, pour les Enfans de la Maison: cette Chapelle serait partagée en deux; l'intérieure grillée & voilée, serait

LXVI. *Chapelle & Chapelain.*

destinée aux Filles, qui commençant à vouloir changer de vie, desireraient d'y aler prier & entendre l'office: l'autre serait destinée aux Enfans de la Maison seulement, & jamais personne du dehors n'y entrerait: l'office y serait célébré par un seul Chapelain, & chanté par ceux des Enfans de la Maison en état de le faire; jusqu'à cet instant le Chapelain ne serait que le réciter tout-haut, & ne célébrerait que des messes basses. Il aurait le titre de Curé de la Maison, & serait introduit auprès des Malades, même des Filles-publiques, pour prendre soin de leurs derniers momens: du reste, ces Filles ne rempliraient aucun devoir de Religion; elles liraient seulement des Livres capables de l'inspirer.

TELLES seraient à-peu-près, mon chèr, les Règles d'un Établiſſement que les ravages physics & moraux de la Proſtitution rèndraient néceſſaire; Établiſſement qui ſans-doute ferait honneur à la ſageſſe & à l'humanité du Souverain qui en ordonnerait l'exécution, & dont on recueillerait bientôt des fruits plus grands qu'on ne l'imagine d'abord, & véritablement précieux. Tu ſais qu'il n'y a rien de vil pour les Dieux & les Rois; dès qu'un objet a de l'utilité, un de leurs regards l'ennoblit: c'eſt ce qui arrivera, ſi l'on exécute ma *Pornognomonie*(*).

Je quitte la plume: la revision de ce Projet, auquel je travaille depuis huit jours, m'a ſi fort occupé, que je crains d'avoir paſſé l'heure... Mais non! il n'eſt pas ſept heures, & l'on ne m'attend qu'à huit... N'importe; un Amant qui ne devance pas l'heure du rendez-vous, eſt cenſé ſe faire attendre; c'eſt un axiôme en amour..... Quant à mon Projet, ne m'épargne pas les Objections; tu m'obligeras beaucoup de m'en faire quelqu'une que je n'aurais pas prévue. Je ſuis, avec un attachement que ta vertu & tes bontés rendront éternels, &c.

D'ALZAN.

(*) *En feuilletant quelques Livres pour les Notes de cette Seconde Edition, l'Auteur n'a pas été peu ſurpris de trouver qu'au Japon, les Proſtituées ſont à-peu-près gouvernées comme il le propoſe: il eſt certain qu'il n'avait pas lu ce trait hiſtorique en 1769; ainſi le raport entre une tête Japonaise & une tete française, prouve que la diſtance des lieux ne change rien au fond d'une idée vraie.*

RÉPONSE.

Poitiers, 8 juin 176..

On y trouve des Objections contre le Projet de Règlement.

J'ESPÈRE que dans quinze jours nous nous embrasserons, mon Ami; & c'eſt un plaiſir que je deſire auſſi vivement que la préſence de madame Des-Tianges. Je ne te dis rien d'une expectative qui ne m'eſt pas moins agréable, & qui regarde ton bonheur, &..., celui d'Urſule; juge-s-en, puiſque vous êtes tous-deux ce que j'aime le mieux au monde après ma Femme. Quel bonheur, mon chèr D'Alzan, *d'être le Mari d'une Épouſe pour laquelle on reſſent l'amour le plus tendre, & que l'on eſtime encore plûs qu'on ne l'aime. Tels ſont mes ſentimens pour madame Des-Tianges. Elle eſt encore pour moi ce que l'aimable Urſule eſt aujourd'hui pour le paſſionné* D'Alzan.

A cette occaſion, je t'avouerai, mon Ami, que ton inclination pour la Sœur de ma Femme, remplit ma plus chère attente; je me flate que tu feras la félicité de cette Jeune-perſonne : elle eſt belle, douce, méritante, elle ſera la tienne, ſi la vertu, avec une âme ſenſible, un enjoûment aimable, de flateuſes prévenances, en-un-mot toutes les qualités ſolides que l'on peut deſirer dans une Compagne, ont quelque pouvoir ſur le cœur d'un Honnête-homme; je la connais, & je t'en répons. Je ne forme point de doutes injurieux ſur ta conſtance & ſur ta ſincérité; en te laiſſant pour ſociété à ma Femme, lors de mon départ, j'étais aſſuré de ton

changement de conduite, & je te donnais la plus forte preuve de mon eſtime & de ma confiance. Tu és déja vertueux, puiſque tu ſouhaites de le devenir. Mon chèr D'Alzan, dans quelle douce intimité nous alons vivre! & que mes vœux ſeront bien remplis! Car pourquoi te le cacherais-je encore? Dès que j'eus épouſé mademoiſelle De-Roſelle l'aînée, je te deſtinai la Cadète; je ne voyais qu'avec une douloureuſe compaſſion, un Jeune-homme dont le cœur & le caractère ſont excellens, l'eſprit ſolide & orné, la figure agréable, ſe livrer lui-même à des Infames, & leur prodiguer ſes beaux jours, ſa ſanté, ſon exiſtance: j'eſpérai dans ta ſenſibilité naturelle, & dans la beauté de la jeune Sœur de madame Des-Tianges: tout a réuſſi; l'amour & l'amitié ſeconderent mes vues plutôt que je n'euſſe ôsé m'en flater; vous vous aimez, vous vous êtes aimés dès la première vue, c'eſt un favorable augure; il accroît mon impatience d'embraſſer un Frère dans mon Ami.

Les ſoins que j'ai pris de mes Pupilles ſont ſuivis d'un heureux ſuccès, & ce n'eſt pas une ſatisfaction légère, comme tu le ſais par expérience. Je vais donc hâter mon retour.

Quant à ton RÈGLEMENT, *il m'a intéreſſé, diverti, mis en colère, &c, &c. Je ne veux pas attendre pour t'en parler que je ſois arrivé à Paris, étant charmé de recevoir encore ici les* RÉPONSES *que tu comptes ſans-doute de faire à mes* OBJECTIONS. *J'ai lu, relu, peſé avec l'attention la plus ſcrupuleuſe, chacun de tes* ARTICLES; *& il n'en eſt preſque pas où je n'aie rencontré des*

inconvéniens. Que ſerait-ce ſi je parlais du PROJET *en lui-même? Mais je n'en dis rien, parce qu'il y aurait trop à en dire. Je vais examiner les Diſpoſitions que tu proposes d'effectuer.*

TITRE I. DES MAISONS.

ARTICLE I. *Filles-publiques obligées à s'y retirer.*

*L'*EXÉCUTION *du* I.^er Article *ſerait-elle poſſible, dans une Ville comme notre Capitale, & n'éluderait-on pas les défenſes? Il faudrait avoir recours à l'eſpèce d'inquiſition que le Projet paraît vouloir éviter par une diſpoſition du* II.^d Article: *mais pourquoi tolérer les Entretenues? on en abuſerait pour équivoquer; une Publique ſe dirait Entretenue.*

II. *Les Entretenues tolérées.*

III. *Conſtruction des* Parthénions.

L'Art. III *demande une chose ſans-doute eſſencielle à l'Établiſſement, qui par-là, je le veux, ſerait plus diſtinct, plus ſéparé, plus ſûr, & moins ſcandaleux: mais bâtir une Maison commode, ſpacieuse pour des Filles-perdues! élever ce temple à la Débauche!*

IV. *Asile du* Parthénion.

Art. IV: *Tu m'en expliqueras le ſens; je pourrais le deviner, mais tu le détailleras mieux.*

TITRE II. DU CORPS D'ADMINISTRATION.

Ou trouverez-vous des Échevins, des Capitouls, de ſimples Marguilliers de Paroiſſe (Art. V), *qui veulent être les Adminiſtrateurs deſintéreſſés de vos* Parthénions? *Ignorez-vous que ces Meſſieurs, pour l'ordinaire les Cordons-bleus de la Gent mercatile, ſont dans leur petit état plus fiers que nos Princes? Vous leur avez fait beaucoup trop d'honneur en vérité, de les croire aſſés raisonnables pour penſer que tout emploi d'utilité publique, mais gratuit, honore toujours, quel qu'il ſoit.*

V. *Adminiſtrateurs.*

VI. *Gouvernantes.*

Art. VI. *Et ces Gouvernantes encore, que vous leur donnez pour être immédiatement ſous eux! D'ailleurs, ces Femmes ſeraient-elles bien dignes de gouverner?*

Art.

IX. Articles VII, VIII, IX & X. *Je n'ai rien à dire sur les arrangemens des trois premiers & du dernier : mais pourquoi défendre par le* IX.e *l'entrée de la Maison aux Administrateurs ? Je crois pourtant en entrevoir une raison.*

VII. *Gestion.* VIII. *Recette des deniers.*

Interdit aux Administrateurs. X. *Leurs privileges.*

ARTICLE XI. *Cette disposition, le secret qu'elle exige, tous cela ne multiplierait-il pas les Sujets au-delà des bornes ? il serait cruel de préparer des chagrins à d'honnêtes Familles ! & ces Femmes mariées ? voila une disposition bien scabreuse !* Art. XII. *Pourquoi des Filles si jeunes ? venues d'elles-mêmes, livrées par leurs Parens ; idées affreuses ! eh-quoi ! de jeunes Enfans, à-peine sorties de l'École, où l'on aura châtié légèrement une faute légère, iraient donc, ou pourraient aller se jeter dans le gouffre de la débauche !* Article XIII. *Fort-bien ! ah D'Alzan ! la Chate, devenue Femme.... tu as encore un-peu de tes anciens goûts : cependant justifie-moi cette disposition ; car voila des Entretenues, qui ne sont pas de ton Institut ?*

TITRE III. DES SUJETS DE LA MAISON.

XI. *Filles à recevoir. Secret. Femmes mariées.* XII. *Logement des Filles publiques.* XIII. *Logement des Entretenues.*

XV. *Manière de se prévaloir aux Bureaux.* XVI. *Corps-de-garde.* XVII. *Entrer armés.* XVIII. *Entrée des Hommes-en-femmes.*

ARTICLES XIV, XV, XVI, XVII & XVIII : *Je n'ai rien à dire de toutes ces dispositions, qui me paraissent, d'après le Projet, fort sages, & même nécessaires : mais est-ce au vice qu'il faut donner cet appareil, & accorder ces facilités ?* Article XIX. *Il falait ne vous mêler que de votre* Parthénion, *& non de la police publique, en demandant que les Spectacles fussent ouverts aux jours où elle veut qu'ils soient fermés : Je sens bien que vous parlez d'après nos mœurs, & que vous voulez faire enten-*

TITRE IV. DE LA POLICE EXTÉRIEURE.

XIV. *Situation des Parthénions. Bureaux. Portes de sorties. Entrée des Filles.*

XIX. Parthénion quand fermé.

XX. Communauté entre tous les Parthénions.

dre, que le défaut de Spectacle ces jours-là, n'eſt qu'un ſurcroît de mal : mais encore une fois, laiſſez à la ſageſſe de nos Magiſtrats de Police, la réformation de cet abus. Art. XX. *Peſte ! nous aurons à Paris le Chef-d'ordre ! il ſerait mieux à Rome, d'après ce qui ſ'y pratique en faveur de vos nouvelles Sœurs* FACILES.

TITRE V. DE LA POLICE INTÉRIEURE.

ARTICLES XXI, XXII, XXIII & XXIV : *Ces règles de pure diſcipline ſont toutes bonnes en elles-mêmes.* L'Article XXV *aurait-il une exécution bien facile ? tu me répondras ſur cette diſpoſition, l'une des plus importantes.* Article XXVI. *Une amende ! ah ! il en faudrait impoſer une forte à tous ceux qui ont beſoin d'un Établiſſement pareil à celui que tu propoſes ; & ſans-doute le docteur Swift & M. l'abbé Coyer n'auraient pas manqué d'en tirer un grand parti, pour leurs ingénieuſes impoſitions ſur nos vices.* Article XXVII *J'ai grand'peur auſſi qu'avec toutes ces précautions, l'on n'empêche pas l'Harpagine de continuer à ſe propager, & que nous n'ayions légitimé ſans fruit, un état que les Loix ne peuvent guère admettre.* Articles XXVIII, XXIX & XXX. *Excellente imaginative ! Je vois néanmoins un fort grand inconvénient dans ces Articles, c'eſt que le choix ſerait bien long ! & que ſouvent il ſe terminerait par l'abus que le Projet veut prévenir, la contrainte.* Article XXXI. *Eſt-il donc ſi néceſſaire que tous les états trouvent de quoi ſatiſfaire le goût de la débauche ? Juſtifie-moi cette diſpoſition.* Article XXXII. *Les chefs-d'œuvres ne te coûtent rien!*

XXI. Grande-Gouvernante.

XXII. Choix des autres Gouvernantes.

XXIII. Maitreſſes-d'exercices.

XXIV. Maitres.

XXV. Viſiteuſes pour les Maladies Vénériennes.

XXVI. Amendes.

XXVII. Traitement des Filles.

XXVIII. Manière de ſe conduire dans la

comment donc ! voici un Tarif en-règle ! il me semble être à Rome du temps de Pétrone ! Mais pourquoi vos trois derniers numéros sont-ils à une taxe si haute ? Articles XXXIII, XXXIV, XXXV & XXXVI. *J'ai peu à dire sur ces quatre dispositions ; elles sont fort sages, & tu as le talent de la législation ; les détails en sont délicats, & tu n'as rien oublié : en-effet, les Nuits sont les beaux jours du* Parthénion: *mais tu charges bien ces pauvres* Surannées ! Articles XXXVII, XXXVIII, XXXIX, XL, XLI, XLII & XLIII. *Je t'ai déja fait entendre que la facilité d'entretenir des Filles pourrait avoir de grands inconvéniens ; les Hommes ne sont déja que trop disposés à donner dans cet égarement-là : mais, d'un autre côté, j'entrevois des réponses, & je serai charmé de voir si nous nous rencontrons : l'Art.* XLI, *malgré ses clauses, pourrait occasionner quelques abus : il se trouverait plus d'un Insensé qui épouserait une Parthénienne appétissante, que le mépris public en ferait bientôt repentir, & qui serait malheureux.* Article XLIV (& de suite jusqu'à) LIII. *Les dispositions de ces dix Articles n'auraient d'autre inconvénient que celui d'attirer trop de Sujets au* Parthénion : *il y aurait même des Femmes qui pourraient s'y retirer par philosophie ; elles y seraient si bien traitées ! la conduite y serait si régulière ! l'on y vivrait si tranquille ! nourriture excellente ; parure de bon-goût, &c. Vous ne voulez pas de fard, & vous avez raison ; mais vous contredites-là furieusement l'usage ! le bain froid, trop négligé parmi nous, & tout le reste, est fort raisonnable ;*

& Taxe des Filles. Tarif.

XXXIII. *Comment se ferait la Recette.*

XXXIV. *Combien une Fille pourrait être demandée.*

XXXV. *Combien une Surannée.*

XXXVI. *Nuits.*

XXXVII. *Amans-en-titre.*

XXXVIII. *Choix d'une Maîtresse.*

XXXIX. *Défaut de paiement.*

XL. *Absence.*

XLI. *Mariages prohibés, ou permis.*

XLII. *Privilèges des Amans-en-titre.*

XLIII. *Infidélités.*

LII. *Fard.* LIII. *Clôture Filles devenues héritières.*

mais il faudrait que tout cela fût pour d'autres que vos Parthéniennes. Quant à la clôture, elle est nécessaire sans doute: eh! fût-elle si exacte, que les Hommes ne pûssent y pénétrer, ni les Femmes en sortir! mais c'est l'impossible. La disposition sur les Héritières est juste & pleine de sens.

TITRE VI. DES DÉLITS. LIV. *Fautes.* LV. *Crimes.* LVI. *Indulgence, & Encouragemens.*

VOICI bien de la rigueur, monsieur le Pornognome! Article LIV. *Autant vous êtes indulgent pour ce que vous nommez des* Fautes, *dans cette disposition, autant,* Article LV, *êtes-vous terrible contre ce que vous appelez des* Crimes. *Mais vous vous radouciſſez sur-le-champ dans l'*Article LVI; *je m'en étais douté; vous étiez sorti de votre caractère à l'égard de vos chères Parthéniennes, & tel qu'un bon Père, vous ne les aviez épouvantées d'abord, que pour les rassurer ensuite avec plûs de bénignité.*

TITRE VII. DU SORT DE TOUS LES SUJETS DE LA MAISON. LVII. *Grossesse des Filles non Entretenues.* LVIII. *Filles enceintes Entretenues.* LIX. *Enfans de la Maison.* LX. *Destination des Garsons.*

ARTICLES LVII & LVIII. *Les soins durant la grossesse sont fondés sur l'humanité: Mais que ces Enfans de la honte & du libertinage deviennent des Légataires considérables, cela ne serait pas legal.* Articles LIX, LX, LXI & LXII. *Les revenus de la Maison suffiraient-ils pour élever, de la manière que vous le prescrivez, tant d'Enfans, & doter tant de Filles? Et vos Soldats? Et ces Filles, qui prendraient la profession de leur Mère? Et celles que vous établiriez, malgré la tache de leur origine, avec un Homme aisé (mais sans cœur) &c? L'Article* LXII *est fort juste; ce serait un scandale qu'un habit particulier: le* LXIII *préviendrait effectivement bien des abus; c'est un des Articles de ton Projet qui militeraient le plûs en faveur de l'établissement*

des Parthénions. Article LXIV. *Nous voici donc encore une-fois à ces pauvres* Surannées ! *vous êtes plus humain à leur égard, que ces Romains qui abandonnaient leurs vieux Eſclaves ſans proviſions dans une île du Tibre : j'applaudis à votre reconnaiſſance pour les ſervices rendus au Public.* LXIV. *Sont des Surannées.*

Article LXV. *Encore un excellente diſpoſition, qui ſerait digne de terminer un* RÈGLEMENT *plus vertueux que le vôtre : c'eſt aumoins une fauſſe porte que vous laiſſez à la vertu, après avoir ouvert toutes les autres au vice.* LXV. *Filles qui voudraient changer de vie.*

C'EST *ici l'*Article *le plus délicat* (LXVI) ; *& j'aime à voir que vous êtes aſſés bon Casuiſte : les Enfans ne ſont pas coupables, & doivent aſſiſter aux Offices : mais les Meres ne peuvent y paraître qu'avec le deſſein de changer de vie : j'aime à louer plûs qu'à critiquer, lorſque la vérité n'eſt pas trahie par l'éloge : l'Article unique de ce* Titre *eſt excellent dans toutes ſes parties.* TITRE VIII. DE LA RELIGION. LXVI. *Chapelle & Chapelain.*

CET EXAMEN *eſt court, comme tu vois ; & je l'aurais fait beaucoup plus long, ſi je disais tout ce que penſe : mais un plus long détail prendrait ſur un temps que je dois à mes affaires. Envoie-moi donc plutôt une* RÉPONSE *aux* OBJECTIONS *que pourraient faire naître chacun de tes Articles, qu'à celles que je t'ai faites, qui ſe réduisent preſqu'à rien. A te parler vrai, je penſe que ſi jamais l'on voulait règler le deſordre, on pourrait peut-être exécuter tes idées, avec quelques modifications. Ce ſerait diminuer le mal, & par-là même opérer un bien.* Hoc ſuſtinere, majus ne veniat malum. *Phæd. fab. 2.*

D'Alzan! ah plutôt, pourquoi tous les Hommes ne ſont-ils pas raiſonnables? Ils chercheraient une Compagne honnête; ils trouveraient en ſ'en fesant aimer & en l'aimant à leur tour, la vraie félicité. Quels triſtes plaiſirs goûte le Débaûché entre les bras d'une Inconnue, qu'il eſt certain de nepas intéreſſer, & dont peut-être il eſt déteſté à l'inſtant même où il redouble ſes careſſes!... Mais, comme dit un Poëte:

[a] *Ovid. III Amor. El. 4. v. 17.* Nitimur in vetitum, ſemper cupimúſque negata.

Je ſais bien qu'il n'eſt pas facile à tout le monde de former les nœuds du mariage: c'eſt le malheur des temps & la honte de l'Adminiſtration publique..... Nous ſommes hors de cette triſte exception, chèr D'Alzan: je ſuis heureux, & tu vas l'être; deux Sœurs également vertueuses & belles feront la félicité des deux Amis: Béniſſons-en l'Être-ſuprême, & méritons la durée de notre bonheur par une vie pure, & ſur-tout par la bienfesance envers nos Semblables: c'eſt-là, n'en doute pas, l'action-de-grâces la plus agréable au Père-des-humains. Non, D'Alzan, il n'eſt pas difficile d'être homme-de-bien dans l'aiſance. Quelle horrible ingratitude, ſi nous violions les Loix de la ſociété, nous qui ſommes ſes favoris! Nous rempliſſons un devoir, & nous travaillons pour nous-mêmes, lorſque nous ſommes l'apui du Malheureux; l'exemple de nos vertus eſt le rempart de notre ſûreté. Je te ſalue, mon frère: dis à notre aimable Urſule que je te donne ce nom de tout mon cœur. Tout à elle & à toi,

DES-TIANGES.

SIXIÈME LETTRE
de D'ALZAN, à DES-TIANGES.

Paris, le 16 juin.

Elle renferme les Réponſes aux Objections.

NON; je n'aurais pas cru pouvoir t'aimer davantage, mon reſpectable Ami : tu me nommes ton frère, & tu me parles avec une cordialité digne de cette qualité précieuse. Ton amitié ne reſſemble pas à ces anciennes liaisons, auxquelles je le proſtituais ce nom ſacré; chés toi l'amitié eſt un attachement ſincère, auſſi durable qu'abſolu : il me pénètre de reconnaiſſance, & me convainc de-plûs-en-plûs, qu'il n'eſt de bonheur que dans la vertu : c'eſt elle, mon chèr Des-Tianges, qui te feſait m'aimer, me donner tes ſages avis, ſuporter mes reparties quelquefois impertinentes, & me deſtiner la Sœur de ton Épouse, lorſque j'étais encore bien loin de mérirer une ſi charmante Perſonne.

Comme on reçoit plutôt les Lettres dans mon quartier que dans le vôtre, dès que j'ai eu la tienne, j'ai volé chés madame Des-Tianges, à qui je l'ai préſentée : elle brise le cachet, lit deux mots, paraît tranſportée, & s'écrie : —Je vais donc le revoir ! dans quelques jours nous ſerons réunis ! Oh ! nous ne nous quitterons plus ; je me le promets—. Elle a fait aſſembler toute ta Maiſon, ton vieux Laquais, la bonne Jeanneton, tes Commis, & juſqu'au petit Noir : —Monſieur Des-Tianges eſt ſur le point de revenir, mes chèrs Enfans (leur a-

t-elle dit); il ne reſtera pas encore quinze jours à Poitiers; vous alez revoir votre meilleur Ami—. Je n'ai pas trop compris ce qu'ils ont répondu; tous parlaient à-la-fois; ils ont fait un bruit à rendre les Gens ſourds: mais la joie brillait ſur leurs visages: ton vieux Laquais, les larmes aux yeux, a couru à ton apartement, pour mettre tout en état de te recevoir; & dame Jeanneton, rajeunie de vingt ans, a contraint tout ton monde à danſer avec elle.

Le paquet que je présumais bien que ton Épouse devait recevoir de ta part, eſt arrivé dans ce moment. Il s'eſt fait un profond ſilence; M.me Des-Tianges a eu la bonté de lire tout-haut une partie de ta Lettre: toute ta Maison a témoigné une ſenſibilité extrême au ſouvenir dont tu l'honores. Nous nous ſommes diſposés ſur-le-champ, M.me Des-Tianges & moi, à porter à l'aimable Urſule la délicieuse Épître qui était pour elle... Comme tu ſais écrire des douceurs! En-vérité, ſans le bien que tu dis de moi à ma Maitreſſe, je ſerais jalous, mais tout-de-bon, très-jalous. Après avoir lu, relu tes Lettres, les deux Sœurs ſe ſont entretenues en particulier quelques inſtans: je ne ſais pas encore ce qu'elles ſe ſont dit: Urſule rougiſſait; M.me Des-Tianges la careſſait; je les regardais, & je me trouvais heureux.

On eſt toujours avec moi ſur la réserve, mon chèr: le ſoir de cette heureux jour où je pénétrai le ſecret d'Urſule, ce ſecret d'un tendre cœur, qu'il eſt ſi doux de ſurprendre, nous ſoupames chés le riche & bruyant La-Bo**..... Une chose qui va te

révolter ; autant qu'elle m'étonna, c'eſt que dans une Aſſemblée honnête & fort bien choiſie, il n'avait pas cru que la G** fût déplacée.... Tu ſais comme La-Bo** eſt magnifique : afin de rendre le régal complet, il avait tout diſpoſé pour qu'un Concert (dont il avait compoſé la Muſique) ſuivi d'un Bal ſuperbe, terminaſſent les Fêtes qu'il donne depuis huit jours : mais le Bal était un myſtère : notre Confrère ſait aſſaiſonner les plaiſirs qu'il procure, par celui de la ſurpriſe. Il avait eu ſoin qu'il ſe trouvât des dominos pour les Dames : elles en parurent enchantées : toutes prirent différens déguiſemens. Elles firent mille folies ; elles nous agaçaient, nous lutinaient ; jouaient le ſentiment, la naïveté ; & s'échapaient, dès qu'elles liſaient dans les yeux de leur dupe, qu'il était tenté de prendre au ſérieux un léger badinage. La G** me tourmenta beaucoup ; je fis ce que je pus pour l'éviter ; car elle ne me donna pas la peine de la deviner. J'étais d'autant plus inquiet, que j'avais perdu de vue mes deux aimables Compagnes. Madame Des-Tianges, & ſa Sœur, pour ne pas ſe faire remarquer, s'étaient maſquées comme les autres. Elles eurent la malice de ne pas ſe découvrir : je les cherchais avec inquiétude : elles jouiſſaient de mon embarras, & voulaient aparemment voir quel parti j'alais prendre : Pour comble de malheur (car c'en était réel un pour moi) cette inſuportable G**, s'aviſa de changer de déguiſement, & par cet artifice, qui me trompa, elle s'attira de ma part les poli-

teſſes d'usage avec les perſonnes de ſon ſexe: elle ſ'empara de moi, & n'eut-garde cette fois-ci de ſe faire reconnaître: il ſemblait qu'elle me conduisît en triomphe par toute la ſalle. Je m'apercevais qu'elle parlait de temps-en-temps fort bas à différentes perſonnes, mais je ne présumais guères ce que c'était. Cependant je commençais à me trouver ſi mal à mon aise, que ton Épouse & M.lle De-Roselle jugèrent à mon agitation, que la Dame maſquée m'impatientait. Madame Des-Tianges m'aborda par pitié. —L'on dirait, beau Maſque (me conta-t-elle, en ſ'efforçant de changer le ſon de ſa voix), que vous êtes devenu tout de glace pour ces plaiſirs autrefois ſi fort de votre goût? —Je ne ſais (lui répondis-je en la reconnaiſſant d'abord) ſi c'eſt bien mon goût pour ces plaiſirs qui eſt changé, ou celui pour certaines Perſonnes qu'on y trouve; mais je vous jure, belle Dame, que ſi j'avais eu votre ſociété, & celle de votre adorable Compagne, mon goût pour les plaiſirs du Bal, n'aurait jamais été ſi vif qu'aujourd'hui—. Et tout-de-ſuite je la nommai. La joie que je fis paraître de nous trouver enfin réunis, lui parut ſi naturelle & ſi vive, qu'elle en fut touchée: elle me conduisit auprès de ſa Sœur. Je danſai avec la belle Urſule: ah! mon ami! qu'elle déploya de grâces! ſi je ne l'euſſe pas adorée auparavant, dans ce moment elle aurait fait ma conquête. Nous nous retirames enſuite à l'écart, & nous causions, lorſque cette maudite G** eſt revenue ſe mêler avec nous,

Elle a eu l'audace de me tenir mille propos, qui n'étaient clairs que pour moi, mais qui n'ont pas laiſſé de me causer bien de l'inquiétude. Heureusement quelqu'un eſt venu la prendre pour danſer; & ce quelqu'un là (qui n'était autre que La-Bo**) ne l'ayant plus abandonnée, nous avons été tranquilles juſqu'à cinq heures, que l'on ſ'eſt ſeparé. Notre entretien a eu mille charmes pour ton Ami: nous parlions de toi; je peignais ma tendreſſe; on paraiſſait m'écouter avec plaiſir: Madame Des-Tianges de temps-en-temps, preſſait la main de ſa Sœur: il fut un inſtant, où je crus voir les beaux yeux d'Urſule mouillés de quelques larmes; le mouvement de ſa gorge était plus vif.... Auſſi dans ce moment mes expreſſions étaient ſi tendres, je ſentais ſi bien tout ce que je diſais, que je n'avais pu m'empêcher de laiſſer échaper.... Tu ſais comme je raillais un jour ce pauvre Amant, qui pleura devant nous? éh-bien, mon Ami, je l'imitais! mais c'était en moi l'effet d'une émotion délicieuſe, l'émanation la plus pure d'un ſentiment inexprimable de tendreſſe. M.me Des-Tianges ſouriait; j'ai cru entendre partir des ſoupirs contraints de ſous le maſque d'Urſule.... Quelle nuit charmante! elle ne dura guères; les heures étaient des minutes, & j'eus la ſatiſfaction de remarquer, que madame Des-Tianges & ſon aimable Sœur ne les trouvaient pas plus longues qu'elles me le paraiſſaient. Ta charmante Épouſe, à notre retour, m'aſſura que ſans moi, elle n'aurait pas été chés La-Bo** en

ton abſence : elle m'a parlé de ces Aſſemblées tumultueuses ſur un ton à me perſuader, qu'elles ne ſont pas ce qui l'amuse.

Je vois M.lle De-Roſelle trois fois la ſemaine ; & mon reſpect ainſi que mon amour ne ceſſent de croître. Que d'égaremens j'aurais évité, ſi mon bonheur m'eût plutôt aproché de madame Des-Tianges ! Par-exemple, je n'aurais pas à préſent ſur les bras, cette malheureuse intrigue avec la G**. Je n'avais pas revu cette Fille depuis le jour où madame Des-Tianges me conduiſit pour la première fois au Couvent de ſa Sœur. La-Bo** m'apprend ce matin qu'elle eſt furieuse : je m'en embarraſſerais aſſés peu ; l'on ne doit pas de ménagemens à ces Femmes indécentes par état, qui ſe jètent à la tête des Hommes, & les quittent avec la même impudence : mais ſi madame Des-Tianges, ſi mademoiſelle De-Roſelle venaient à ſavoir cette avanture.... Je voudrais bien parer ce coup. Car je connais le G** ; elle eſt jalouse à l'excès, & depuis qu'on l'a gâtée par des vers, où l'on donne à ſes *péchés* l'épithète de *jolis*, on ne ſaurait plus tenir avec elle ; elle eſt exigeante, capricieuse, & d'une ſorte de puderie, qu'elle voudrait qu'on prît pour de la vertu. Si donc elle parvient à découvrir que je paſſe chés toi les heures que je lui ai quelquefois données, elle fera les plus ſots contes, elle tiendra le plus impertinens diſcours.... & comme elle ne peut tarder à ſavoir la vérité, d'après ce qu'elle a vu au Bal, elle eſt Fille à tout ôſer, pour

me perdre auprès de madame Des-Tianges & de ſa Sœur (& malheureuſement je n'ai que trop autoriſé tous les propos qu'elle voudra tenir). Une Proſtituée ordinaire n'eſt pas auſſi dangereuſe qu'une Femme telle que la G**, qui ſ'eſt mise dans la tête qu'elle a une exiſtance; comme ſi le talent d'agréable Danſeuse... Mondieu! ſi mon adorable Maitreſſe alait croire que j'ai revu cette Fille depuis que je lui ai juré une tendreſſe ſans partage & ſans bornes! Mon chèr Des-Tianges, cette idée m'inquiète; elle me fait ſentir tout le prix d'une conduite innocente..... Ne pourrais-tu leur en toucher quelque chose?... Mais non, non; attendons encore: peut-être n'arrivera-t-il rien de ce que je redoute; & je craindrais que nous ne fiſſions indiſcrètement une confidence fort desagréable.

Nous ſoupons ce ſoir chés mon Oncle *De-Longepierre*, & madame Des-Tianges doit amener ſa Sœur.

J'AI lu tes OBJECTIONS, mon Ami; & comme tu veux que j'y réponde, je le ferai volontiers, & même avec une certaine étendue. A ton retour, tu me diras ſi mes RÉPONSES t'auront paru ſatiſfesantes. D'ailleurs, je crois néceſſaire de rendre-compte des motifs de chacun des Articles du PROJET de RÈGLEMENT: c'eſt un moyen de prévenir la critique injuſte que d'autres ne manqueraient pas d'en faire, ſi ce PROJET ſortait de tes mains, & d'expliquer ou même d'étendre les Articles capables de ſurprendre ou de révolter les Perſonnes honnêtes, qui ne les envisageraient pas ſous toutes les faces.

SUITE. § IV.me

RÉPONSES AUX OBJECTIONS QUE POURRAIENT FAIRE NAITRE, CHACUN DES ARTICLES DU PROJET DE RÈGLEMENT.

Non eſt flagitium, mihi crede, Adoleſcentulum
Scortari.....*. *Térence, dans les Adelphes, I Act. Sc. 2.*

* *Ce n'eſt pas un ſi grand mal, croyez-moi, que nos Jeunes-gens fréquentent un-peu les Courtisanes.*

JE ſuis bien-loin d'admettre cette maxime, qu'on pouvait tolérer ſur le Théâtre de Rome payenne, mais que notre Religion & nos mœurs ne ſouffriraient pas ſur les nôtres: Je veux ſeulement faire entendre, qu'il s'agit ici d'un mal néceſſaire, d'un mal qui exiſte, que je tâche de diminuer, & dont je cherche à faire diſparaître la ſuite la plus cruelle. Voyons donc, en examinant tous les Articles de mon *Projet de Règlement*, ſi l'on en peut eſpérer cet avantage.

Le premier reproche qu'on pourrait lui faire en général, c'eſt qu'il ne ſuffirait pas, vu que l'*Harpagine* exiſte dans les familles. Je répons à cette Objection générale: 1, Qu'à-la-vérité l'*Harpagine* exiſte dans les familles; mais qu'on l'y reconnaît aiſément, & qu'on la détruit dès qu'on s'en aperçoit: 2, que les Particuliers ne la propagent pas, à-beaucoup-près comme les Proſtituées, qui peuvent contagier dix Hommes en un jour, & par ces dix Hommes dix familles: de-ſorte que s'il n'y avait pas de Proſtituées, ou qu'elles fuſſent gouvernées comme je le propoſe, l'*Harpagine* des Particuliers ne tarderait pas d'être anéantie; ſur-tout ſi l'on joignait à ces moyens, celui qu'on m'a ſug-

géré par une LETTRE que je dois raporter dans la *Seconde Partie*, *sous la* Note [A].

TITRE I. DES MAISONS.

ARTICLE I. *Filles-publiques obligées à s'y retirer.*

1. IL suffirait, en commençant, de prendre des Maisons particulières, auxquelles il y aurait peu de dépenses à faire : toutes les commodités ne s'y trouveraient pas d'abord ; mais on attendrait pour les donner, que l'Établissement eût des fonds : durant cet intervale, les Filles-publiques ramassées de tous côtés passeraient entièrement, & l'on aurait l'avantage de faire commencer la Nouvelle-Maison, par les Sujets reçus comme il est prescrit par l'Art. XI du Projet de Règlement : ces nouvelles Filles n'auraient en-conséquence aucun commerce avec les Malheureuses, incorrigibles & corrompues, qui ont croupi si longtemps dans la fange (*). Les *Parthénions*, outre les avantages déja connus, auraient encore, à-peu-de-chose-près, l'effet des *Conserva-*

(*) J'imagine qu'à *Paris*, l'intérieur habitable pour les Particuliers, de la *Nouvelle-Halle-au-Bléd*, pourrait, en attendant mieux, servir à l'Établissement proposé, sans que cela gênât le moins-du-monde dans l'usage public auquel cet Édifice est consacré : on mettrait de doubles portes aux rues d'entrée, & il y aurait au pourtour une barrière, dans le même endroit où sont actuellement les bornes & l'apui en fer ; de distance-en-distance on percerait à cette barrière de petites portes, par où les Hommes pourraient s'introduire, & où ils trouveraient en-dedans une Gouvernante &c. Ces portes seraient vis-à vis les massifs de la Rotonde, afin qu'on ne pût les voir de l'intérieur de la Halle. Pendant le jour, les six rues d'entrée seraient ouvertes ; mais il y aurait une police exacte, & l'on ne souffrirait dans la rue du pourtour ni les Enfans ni les Personnes inutiles qui s'y arrêteraient par curiosité ; l'on ne permettrait que le passage. On fixerait l'heure du soir à laquelle les portes des rues seraient fermées, & gardées en-dedans

toires d'Italie, qui ſont des Maiſons où l'on reçoit les Femmes & les Filles que la misère pourrait entraîner dans la débauche : *Voyez* la dernière diſpoſition de l'Art. XII. Pour aſſurer l'éxécution du préſent Article, une amende de *cinq cens livres*, ou même plus forte, ſuivant les facultés des Délinquans, encourue par ceux qui, au mépris de la Loi, logeraient des Filles-publiques reconnues, ſerait le moyen le plus efficace qu'on pourrait employer; ſur-tout, ſi l'on accordait au Délateur la recompenſe preſcrite, & le ſecret, lorſqu'il l'aurait demandé. Quant à l'eſpèce d'inquiſition qu'il faudrait exercer en commençant, l'inconvénient ſerait peu conſidérable; cette attention ne paraîtrait redoutable qu'aux Gens ſans état légitime : un bon Père-de-famille n'y ſerait pas ſujet; les Ouvriers des profeſſions honnêtes ne ſe feraient aucune peine de les

par une Gouvernante; & comme le temps de la ſoirée, où ceſſe le commerce ordinaire, ſerait le plus important, rien n'empêcherait qu'on n'établît alors l'ordre le plus exact : il y aurait un guichet à la première porte des rues d'entrée, par lequel on introduirait les Hommes, pour les faire parvenir à la loge du *Bureau*, ſitué entre les deux barrières, (qui ſeraient l'une au commencement de la rue à l'extérieur, l'autre à l'extrémité qui débouche dans la Halle); on délivrerait là le Billet; & pour tout le reſte, on ſuivrait, autant qu'il ſerait poſſible, les diſpoſitions du *Projet de Règlement*. Il ne ſerait pas néceſſaire, pour toute cette Police, qu'il y eût plus de deux Corps-de-gardes, & ils y ſont déja. Voilà, je le répète, un moyen facile, en attendant mieux, de commencer la Réforme; il empêcherait les Proſtituées d'infecter & de ſcandaliſer tous les quartiers de la Capitale. [On pourrait de-même à *Londres*, choiſir une de ces vaſtes Cours qui ſont en grand nombre aux environs de *Leiceſter-field* & de *Covent-garden*].

indiquer,

indiquer, & de donner leur nom avec celui de leurs Maîtres: cette recherche pourrait même devenir utile aux Pauvres honteux, & honnêtes-gens, qui seraient connus, occupés & assistés.

II. Je ne crois pas que l'on pût tout-d'un coup prohiber les Filles-entretenues comme les Filles-publiques : il faudrait mettre cette chose au rang de celles que la bonne administration du *Parthénion* amènerait ; mais dont une exécution active & trop prompte doit être regardée comme odieuse & peu pratiquable ; vu que ce serait soumettre à une inquisition tout-à-fait injuste & dure, nombre d'honnêtes Femmes & Filles, qui trouveraient par-là trop difficilement à se loger. L'on voit que le Projet y remédie indirectement par les Articles XIII, XXXVII—XLIII. A-la-vérité une Publique allèguerait qu'elle est Entretenue; mais il faudrait le prouver ; & en cas de doute, on la renfermerait toujours: sauf à son Amant à l'entretenir dans le *Parthénion*, où elle lui serait conservée ; d'après les sûretés qu'il y aurait, ce serait un véritable avantage pour lui.

II. *Les Entretenues tolérées.*

III. Dès qu'on veut réformer, il faut employer tous les moyens pour que la réforme soit constante & facile à maintenir ; la honte est dans le vice, & non dans les précautions que l'on prend contre lui : ce n'est pas à la Débauche qu'on érigerait un temple, mais à la SURETÉ DES CITOYENS ; en changeant le terme, les choses deviennent bien différentes ! chaque Article du Projet indique assés, que ce n'est pas la Volupté que je veux favoriser ; ils

III. *Construction des Parthénions.*

ne tendent tous qu'à un même but, l'anéantiſſement de la *Vér*···.

IV. *Aſile du Parthénion.*

IV. Cette diſpoſition révoltera peut-être au premier coup-d'œil : cependant il eſt néceſſaire qu'elle ſoit exactement ſuivie ; autant pour ôter aux Parens tout eſpoir d'une vengeance inutile, & par-là leur faire éviter des éclats dont eux-mêmes ſeraient les premiers à ſe repentir, que pour aſſurer la tranquillité des Sujets du *Parthénion*. [*Ces Parens d'ailleurs ſeraient ainſi privés de leur droit naturel ſur leurs Filles, pour les punir de n'avoir pas ſuffiſamment ſoigné leur éducation*]. Mais quand ce ſerait un inconvénient que l'aſile & la loi du ſecret, il eſt de peu de conſéquence : ne vaudrait-il pas mieux par-exemple qu'une Femme libertine comme la *Duſar*··, dont le Mari fait retentir par-tout la ſcandaleuſe hiſtoire, capable de ruiner ſa Maiſon, & de contagier celui qu'elle deshonore ; ne vaudrait-il pas mieux qu'une pareille Femme fût renfermée au *Parthénion*, que de ſouiller la ſainteté du mariage, & le titre de Mère-de-famille ?

TITRE II. DU CORPS D'ADMINISTRATION.

V. CETTE idée n'eſt pas nouvelle ; c'eſt ce qui ſe pratiquait autrefois dans les principales Villes du Royaume. *Revoyez* la Note [M]. Il y avait dans *Athènes* un Tribunal tel que le demandent les Articles VIII & XXXIII, chargé de juger les différends & tout ce qui regardait les Filles-publiques.

V. *Adminiſtrateurs.*

VI. *Gouvernantes.*

VI. Pour ce qui eſt des Gouvernantes, il eſt clair qu'eu-égard aux fonctions de leurs places, cet emploi ne pourrait être rempli que par celles que je deſigne ; ſans qu'il y eût rien en cela qui pût avilir

les Administrateurs, comme je le prouverai bientôt.

VII. *Gestion.*

VIII. *Recette des deniers.*

IX. *Réserve des Administrateurs.*

X. *Leurs priviléges.*

VII, VIII, IX & X. L'exercice de la charge d'Administrateur se ferait avec ordre, décence & autorité : l'on ne pourrait choisir de trop honnêtes-gens pour gouverner les *Parthénions*, administrer leurs revenus, inspirer aux Libertins une crainte respectueuse, fondée sur la conduite sage, exempte de tout reproche, des Membres du Conseil. Les Administrateurs seraient d'ailleurs des Magistrats qui auraient une Juridiction fort étendue, & dont les Sentences seraient très-souvent sans appel ; comme dans le cas des Art. LIII—LVI, & de tous ceux du Titre VII. La disposition de l'Art. IX, qui leur défend l'entrée de la Maison, apuie les Art. XIII, XXXVII—XLIII déja cités, qui en font sentir la sagesse : ces Hommes graves ne devraient seulement pas être soupçonnés de commerce avec une Fille du *Parthénion*. L'Art. X ne demande pour les Administrateurs, que la même prérogative dont jouit le *Roi* ou *Empereur-de-l'Oiseau*, dans des Compagnies aussi peu utiles que celles de l'*Arquebuse*, &c.

TITRE III. DES SUJETS DE LA MAISON.

XI. *Filles à recevoir. Secret. Femmes mariées.*

XI. Ce que prescrit le commencement de cet Art. a deux motifs, tous-deux très-puissans ; le premier, d'ouvrir un asile sûr aux Filles, qui les éloigne de la tentation de contrevenir au I.er Article ; le second, de ne point divulguer le secret des familles. J'ai déja parlé de ce qui concerne les Femmes mariées ; j'ajouterai, Que le Législateur Chrétien regarde comme indignes du mariage les Femmes adultères ; & qu'ainsi, après que le Conseil aurait employé envain tous les moyens de conciliа-

tion, il ſerait plus à-propos qu'il reçût la Femme, que d'exposer le Mari aux poisons, aux aſſacinats & à toutes les horreurs dont eſt capable une Épouse infidelle. La dernière diſpoſition qui regarde l'âge, ſerait eſſencielle à l'Établiſſement proposé : il pourrait néanmoins y avoir des exceptions pour les talens & la beauté.

XII. *Logement des Filles-publiques.*

XIII. *Logement des Entretenues.*

XII & XIII. Les détails de ces Art. ſont néceſſaires (malgré les inconvéniens qu'ils présentent, & auxquels l'Art. XII remédie par ſa dernière diſpoſition), afin que chacun trouvant au *Parthénion* tout ce qu'on peut ſouhaiter, il n'y eût plus de ces Proſtituées clandeſtines, ſi dangereuses par le poiſon qu'elles communiquent. Et pour que les Amans-en-titre euſſent toute l'aſſurance poſſible, il n'y aurait point de précautions qu'on ne prît : mais, & je le redirai ſouvent, ce n'eſt pas dans la vue de porter les Hommes à entretenir des Filles, que j'ai proposé les détails de l'Art. XIII ; c'eſt afin que le mal ne ſe fît, dans les *Parthénions*, que de la manière la moins mauvaise : ce mal exiſte à-présent d'une manière révoltante ; il exiſterait peut-être encore, mais d'une manière qui du moins n'inſulterait pas la nature : je cherche à ôter ce qui rend la Proſtitution un état *pernicieux*, & non à en faire un état *légitime*; &c : je ſoutiens même qu'on ne devrait point exclure du *Parthénion* les Hommes d'un *certain état*, pourvu qu'ils évitaſſent abſolument tout ſcandale. Combien, parmi ceux qui ſe ſont imprudemment engagés à une perfection chimérique, ne ſ'en eſt-il pas vus, qui, entraînés par l'impétuoſité de la paſ-

sion, n'ont pas craint d'abuser du secret & de l'intimité qu'exigent certaines pratiques, dont je ne prétens pas attaquer l'utilité, pour porter la honte & le desespoir dans le cœur d'honnêtes, mais trop crédules Parens [P]!... Ce qui termine l'Art. XII présente une autre bien, qui résulterait de l'Établissement; c'est qu'il préserverait du desordre un nombre de Jeunes-personnes, & pourrait les rendre à la société. [P]

XIV. Il faut attirer les Hommes à notre Établissement; non pour leur inspirer l'amour de la débauche, mais pour les détourner de chercher des Filles, avec lesquelles il s'exposeraient davantage. Combien n'en est-il pas aujourd'hui, qui, après avoir perdu leur santé, communiquent une honteuse maladie à leur vertueuse Épouse, & donnent à l'État des Sujets destinés à en devenir l'inutile fardeau! J'ai lieu de croire, que, par l'ordre prescrit dans cet Article & les suivans, tout s'exécuterait sans confusion, & sur-tout que le scandale ne serait point affiché. C'est le but de toutes les précautions que je suggère. Je ne vois pas que cela eût de l'*appareil*; la description en a plûsque la chose même, qui serait tacite & sans bruit; car on aurait l'attention que les dehors des Maisons, les Corps-de-gardes, &c, fussent sans apparence.

TITRE IV. DE LA POLICE EXTÉRIEURE.

XIV. *Situation des Parthénions. Bureaux. Portes de sorties. Entrée des Filles.*

XV. Cet Article tend au but déja exprimé, de rendre l'Établissement d'un accès si facile, qu'on n'aille point exposer ailleurs sa santé.

XV. *Manière de se présenter aux Bureaux.*

XVI, XVII & XVIII. Les deux 1.^res Art. ont pour objet de maintenir l'ordre & la tranquilité, pour lesquels on ne saurait trop prendre de précautions.

XVI. *Corps-de-garde.*

XVII. *Entrer sans armes.* Ils sont la suite naturelle des Art. précédens. Le XVIII^e^ à ses motifs détaillés sous les Art. XII & XIII : Mieux vaut que les *Ec....* voient une *Parthénienne*, que de se conduire comme le *C...* de *G...* & tant d'autres !

XVIII. *Entrée des Amans-entire.*

XIX. Parthénion *quand fermé.* XIX. *De deux maux éviter le pire.* N'écoutez pas les Enthousiastes : ces sortes de Gens parlent beaucoup, crient bien fort, & ne réfléchissent jamais. A *Londres*, où les Spectacles sont fermés les Dimanches, l'on s'ennivre de *punch*, l'on joue, & l'on va chés *les Filles-de-joie*. Il vaudrait beaucoup mieux ouvrir les Théâtres, & qu'on vît à *Drury-lane* une pièce de *Shakespear* ou de *Dryden* ; il serait plus honnête sans-doute, d'assister au *Caton d'Addisson*, à la *Fausse-délicatesse* de M. *Kelly*, que de croupir tout un jour à la taverne, ou de n'en sortir que pour se battre à coups-de-poing. A ce propos, tu te rappèleras la plaisante requête que les Filles-de-joie présentèrent au Cardinal de Noailles, Archevêque, lorsqu'il fit suprimer la *Comédie Italienne* en 1697 ; elles se félicitaient de ce que la supression de tous les Spectacles alait leur donner bien plûs de pratiques. Cette plaisanterie préserva (dit-on) la *Comédie-Française* & l'*Opéra* du sort de la *Scène italique* ; ils en furent quittes pour un subside en faveur des Pauvres, qui se continue encore, sans que les Pauvres en profitent.

XX. *Communauté entre tous les* Parthénions. XX Une Maison de la Province, qui aurait trop de Sujets, devra les envoyer à la Capitale, & ainsi de tout le reste ; sans qu'une Administration particulière pût s'y refuser : il serait encore à-propos de changer les Sujets reçus dans une Ville de

Province, ou dans la Capitale, avec d'autres Sujets reçus dans une autre, pour éloigner les Filles de leurs Connaiſſances; & cela deviendrait même abſolument néceſſaire pour la Province. La Capitale manquant de Sujets, ou voulant en avoir d'une beauté diſtinguée, en tirerait des *Parthénions* de Province. On ſent pourquoi Paris doit jouir de ce privilége. —Mais (dira-t-on) à quel propos ces *Parthénions* dans les Provinces—? On ne ſaurait croire combien l'ordre y devient néceſſaire depuis quelques années pour cette partie: des Villes de la ſeconde, & même de la troiſième grandeur, où jamais on n'avait encore vu de Proſtituées, ont aujourd'hui dans leur enceinte le ſcandale du *maq—ge* & du *raccrochage*: c'eſt un fait ſur lequel je me ſuis procuré les informations les plus exactes: que s'enſuivra-t-il bientôt de-là? c'eſt que l'*Harpagine* gagnera les campagnes, où juſqu'à-préſent elle avait été inconnue. Nouveau & preſſant motif d'adopter le Plan que je propoſe; l'humanité ſerait attaquée dans ſa ſource.

XXI. IL ne ſerait pas impoſſible de trouver des Sujets dignes de cette place, après quelques années d'Établiſſement, malgré ſon importance: Et pour répondre ici à ce que tu dis, ſur la répugnance qu'auraient les Adminiſtrateurs à voir de pareilles Femmes immédiatement audeſſous d'eux; j'ajouterai, qu'il y aurait toujours une extrême diſtance; que ces Gouvernantes ne partageraient pas l'autorité, mais en ſeraient l'inſtrument, demeurant dépendantes & ſoumises. Le premier des devoirs de la Grande-

XXI. *Grande-Gouvernante.*

Gouvernante, ſerait de veiller à l'obſervation exacte des Art. XXV, XXVI & XXVII.

XXII. *Choix des autres Gouvernantes.*

XXIII. *Maîtreſſes d'exercices.*

XXII & XXIII. L'eſpoir d'être Gouvernante, ou du-moins d'enſeigner un-jour les Arts aux Filles, donnerait du goût pour les Exercices: peut-être que ce reſſort paraîtra moins efficace que les châtimens, pour contenir certains Sujets; & j'en conviens; mais je répons auſſi qu'il n'a aucun inconvénient; & j'ajoute, que pour celles qui ſeraient dans le cas de parvenir au Gouvernat, les droits ſeraient ſi flateurs, qu'ils ne manqueraient pas de faire une forte impreſſion ſur des Femmes qui ne ſeraient pas ſans quelque mérite, & que l'âge aurait tempérées.

XXIV. *Maîtres.*

XXIV. Voici une de ces diſpoſitions qui marquent dans quel eſprit je desirerais que l'Établiſſement fût gouverné: Tous les actes différens de celui qui eſt le but principal, auraient une honnêteté capable d'ôter au desordre ce qui bleſſe le plûs la nature & les mœurs. —Mais tout cela ne peut qu'affaiblir l'horreur qu'il doit inſpirer—? Je répons, que le desordre ſecret & particulier, qui eſt un vrai mal en lui-même, ne fait pas horreur à ceux qui le commettent. Eh doit-on bannir la décence parce qu'elle eſt ſouvent le maſque du vice! D'ailleurs, quel eſt mon but? de diminuer le mal exiſtant, & de prévenir tous les abus qui pourraient naître dans l'Établiſſement que je propose.

XXV. *Viſiteuſes pour les Maladies Vénériennes.*

XXV. C'eſt ici le principal but de l'Établiſſement: on ne permettrait pas qu'un Homme choiſît une Fille, qu'on ne ſe fût aſſuré qu'il eſt ſain. On m'objectera que les *Viſiteuſes* ne ſeraient pas

infaillibles. Je répons, qu'aumoins leur expérience les mettrait dans le cas d'être rarement trompées. J'ai été quelquefois témoin de la ſagacité des *Matrúllés* actuelles; le vice caché ne pouvait ſe dérober à leurs regards pénétrans: en ſecond lieu, l'Art. ſuivant ſert de ſupplément à celui-ci. Quant à la visite des Filles chaque matin, cette diſpoſition importante ſerait de la dernière rigueur; & je proposerais une peine grave contre la *Visiteuse* qui l'aurait négligée, & la Fille qui ſ'y ſerait refuſée.

XXVI. On croit ne devoir aucun ménagement aux Misérables, qui ſe ſentant atteints de la peſte vénérienne, ſeraient aſſez injuſtes pour vouloir la communiquer à d'autres, & aſſés ennemis d'eux-mêmes pour ne pas craindre d'aggraver leur mal, aulieu de chercher à ſe procurer la guérison. J'imagine que la reſſource du Chirurgien, en cas de doute, qu'indique la fin de cette diſpoſition, ſerait très-avantageuse, & n'aurait aucun inconvénient, par les précautions que l'Homme pourrait prendre, afin de n'être pas connu. XXVI. *Amendes.*

XXVII. Le ſoin qu'on prendrait des Filles malades, eſt une ſuite néceſſaire de l'Établiſſement; ce ſerait l'objet le plus digne des ſoins de la Grande-Gouvernante, & de celles qui lui ſeraient ſubordonnées: l'Adminiſtration ſe ferait rendre un compte exact des traitemens, & elle remédierait promptement aux abus, ſur-tout aux négligences qui ſ'y introduiraient. C'eſt en ceci qu'il faudrait éviter la routine & l'inattention. Au reſte, tous les Art. ſont tellement liés, que l'inobſervation d'un ſeul, amènerait bientôt le violement de tous les autres. XXVII. *Traitement des Filles.*

XXVIII. *Manière de se conduire dans la Maison pour le choix d'une Fille.*

XXVIII On choisirait dans une multitude de Filles jolies : la Fille, à son tour, devrait ne sentir aucune répugnance pour celui qui la demanderait : on sent combien une telle méthode ôterait à la Prostitution, de ce qu'elle a de plus révoltant, de brutal & de féroce. J'aurais pu proposer de suivre la méthode en usage à *Rome*, où au lieu d'examiner les Filles, on considère leur portrait. Deux raisons en ont empêché ; la première, c'est l'économie ; nous épargnons par-là une dépense inutile. La seconde, l'insuffisance du moyen ; le nôtre est plus naturel & plus sûr. D'ailleurs des tableaux toujours en place, seraient contraires à ce que voudrait prévenir l'Art. IV.

XXIX. *Comment choisirait la Fille.*

XXX. *Comment parer au refus de la Fille.*

XXIX & XXX. Il n'y a rien ici que de juste : ramenons à la nature, autant qu'il est possible, un état qui descend si fort au-dessous : le choix de l'Homme a été libre ; que celui de la Fille le soit aussi. —*Mais* (objectera-t-on) *prétendrez-vous donner dans votre Établissement plûsque le physic de l'amour ? Une foule d'inconvéniens en résulteraient, & c'est bien alors qu'il nuirait aux unions honnêtes*—. Cette objection, quelque spécieuse qu'elle paraisse, est bien faible : 1.^re Tout Homme délicat, & capable de chercher plûsque ce physic de l'amour, c'est-à-dire la tendresse & l'union des âmes, viendra-t-il au *Parthénion* pour se les procurer ? y pourrait-il estimer l'Objet de son attachement ? car il faut sentir de l'estime, pour avoir de la tendresse. Il n'y aurait donc que ceux qui ne pourraient trouver ailleurs, qui s'attacheraient à des Filles de la

Maison : Éh ! quel mal alors ? Mais, ce qu'on ne dit pas, c'eſt que l'intérêt, ce motif puiſſant des mariages, n'exiſte pas au *Parthénion*, pour ce qu'on nomme les Honnêtes-gens : il ne diminuerait donc pas les mariages dans cette claſſe : quelques Fous mériteraient-ils qu'on ſ'arrêtât ? A-t-on aboli les Spectacles, parceque deux ou trois caractères *érotiques*, dans notre ſiècle, ont épouſé des Actrices ? Quant à ceux du commun Peuple qui pourraient contracter de ces mariages, le nombre en ſera toujours trop petit pour faire ſenſation. 2.nt Il ne faut pas imaginer que le moyen proposé pour obvier à un refus général, entraîne dans des difficultés bien grandes : aureſte, ces cas ſeraient fort rares, & l'on pourrait avec certaines figures, employer tout-d'un-coup la voie du ſort ; qui ne ſerait pas un inconvénient bien conſidérable, les Filles en étant prévenues, & devant ſ'y attendre. A cette occaſion, j'ajoute, Que les Filles ſeraient obligées d'en bien agir avec ces figures diſgraciées, ſous peine de punition. [Ces Articles viennent à l'apui du IV, dont ils rendent l'exécution facile ; une Fille qui aurait reconnu un de ſes Parens, ou des Amis de ſa famille, le dirait en ſecret à la Gouvernante, afin qu'elle fît un nouveau ſcrutin ; & le refus ſerait ſecret, comme dans le premier cas.

XXXI. Des troupes de Malheureuses, logées à l'extrémité des fauxbourgs, viennent chaque ſoir au centre de la ville, communiquer leur corruption à ces Hommes utiles & robuſtes, que leur peu de fortune a rendu les ſerviteurs de l'huma- XXXI. *Surannées.*

nité: eſpèce d'Hommes, je ne puis m'empêcher de le dire, d'une toute autre valeur, pour la ſociété en général, que l'Artiſte le plus habile*, que le Bourgeois fainéant, le Marchand cauteleux, l'impertinent Commis, & l'inutile Valet: ce ſont eux qui bâtiſſent nos maiſons, cultivent nos jardins, portent nos fardeaux, &c: doit-on les abandonner inhumainement au péril où les expose une paſſion qui triomphe des plus ſages? —Mais (dira-t-on) la corruption qui règne aujourd'hui ſurpaſſe ſans-doute celle du temps de *Columelle*, & le danger eſt devenu plus grand: or cet Auteur disait, *que ce ſerait causer un grand mal, que de donner aux Ouvriers qui s'occupent des travaux les plus néceſſaires, les moyens & la facilité de voir des Filles-de-joie* **—. Cette maxime de l'Auteur latin eſt pleine de raison; mais elle ne ſerait point éludée: le Règlement y a pourvu. L'Homme-de-peine ne ſerait exposé ni dans ſa ſanté, ni à la perte du temps, ni à la débaûche: eh! je l'ai déja tant dit! ce n'eſt pas le libertinage que je veux favoriser; je me mépriserais d'en avoir eu la penſée; ce ſont les ſuites d'un abus devenu néceſſaire, que je veux prévenir; c'eſt le desordre, le *ſoutenage*, le *maq—ge*, que je cherche à faire diſparaître; une maldie cruelle que je cherche à extirper.

* Qu'eſt présentement que la Nation Italienne (dit l'Abbé de S.-Pierre) où tous les Arts ſont portés à la perfection? des gueux, des faineans, occupés de niaiſeries.

** *Quippe plurimùm affert mali, ſi Operario meretricandi poteſtas fiat.* Columelle, L. II, cap. 1.

XXXII. *Billets & Taxe des Filles. Tarif.*

XXXIII. *Comment*

XXXII & XXXIII. Il eſt certain que des Filles qui vivraient avec régularité, & ſeraient toujours propres, attireraient plutôt l'eſpèce d'Hommes pour qui je deſtine les *Surannées*, que ces Malheureuses, ſales, ivrogneſſes, corrompues avec leſ-

quelles ils ſ'arrêtent : je prétens les ôter à celles-ci ; voila mon but : eh ! plût-au-ciel qu'ils ne vinſſent pas au *Parthénion !* mais ſ'ils veulent des Filles ; c'eſt le vœu, c'eſt le cri de la nature ; qu'ils y viennent, leur ſanté dumoins ne ſera pas exposée. Les taxes des *ſecond*, *troisième & quatrième* Corridors, ſont les prix les plus ordinaires qu'exigent des Filles bien audeſſous de celles que fournirait l'Établiſſement proposé *. Le *cinquième* n'excède pas les moyens des Gens aisés qui aiment le plaisir, & qui trop ſouvent perdent leur ſanté, à un prix plus haut. Il ſerait néceſſaire de taxer le *ſixième*, de-manière à en écarter la foule. Quant au *ſeptième*, il ſerait plus prudent encore de le mettre à *dix louis* qu'à *deux* & à *quatre;* puiſque ces Filles ne ſeraient que pour les Gens riches, & que bien-loin que la taxe les éloignât, elle leur répondrait au contraire de la non-concurence du Peuple. L'Art. ſuivant preſcrit les précautions que l'on doit prendre pour qu'on ne puiſſe rien détourner des ſommes qui ſeraient mises dans les Coffres de dépôt des Bureaux où l'on délivrerait les Billets, & montre la ſageſſe de la diſposition de l'Art. VIII, qui ordonnerait la peine capitale contre le Commis qui laiſſerait voir les feuilles de Recette. Le but des précautions que l'on prendrait dans la manière de placer l'argent dans la boîte, ſerait tant pour prévenir toute eſpèce de fraude, qu'afin d'éviter les difficultés qui pourraient ſ'élever entre les Hommes & les Gouvernantes ; car dans le cas où les premiers voudraient tromper, la Gouvernante aurait tou-

ſe ferait la Recette.

* *Voyez* l'État actuel de la Proſtitution, note [B].

jours devant les yeux la mise, qu'elle ne ferait tomber qu'après le Billet livré, & l'Homme sorti; si elle l'avait fait glisser auparavant dans le Coffre, elle serait censée avoir tort, & répondrait de la mise.

XXXIV. *Combien une Fille pourait être demandée.*

XXXIV, XXXV & XXXVI. La règle de n'employer pas la même Fille avec plusieurs Hommes dans un même jour, ne serait exécutable que dans mon Projet: & cependant, quelle diminution de turpitude & de crime! Plusieurs raisons m'ont déterminé à proposer le XXXV^e Article: les Filles qui en sont l'objet seraient sur le retour, & il est à présumer qu'elles ne donneraient pas dans l'excès: elles seraient en petit nombre, proportion-gardée avec les Hommes qui ne peuvent prétendre qu'à elles; ces Hommes d'ailleurs ont moins de fantaisies, sont plutôt satisfaits que ceux d'une condition plus relevée: les *Surannées* seraient trop à la charge de l'Établissement... Mais cette raison ne vaudrait rien si la première n'existait pas. On veillerait de-près les *Surannées*, & la Grande-Gouvernante donnerait la plus scrupuleuse attention à la santé de ces Filles. Toute Fille qui aurait paru dans le jour, pourrait demander à quitter pour le reste du temps la salle-commune, & ne serait pas employée la nuit. Au moyen de toutes ces précautions, la Prostitution outragerait encore la Religion, mais elle ne blesserait presque plus la nature,

XXXV. *Combien une Surannée.*

XXXVI. *Nuits.*

XXXVII. *Amans-en-titre.*

XXXVII, XXXVIII, XXXIX & XL. Ceci paraîtra peut-être contraire au but de l'Établissement; & je conviens qu'on pourrait avoir raison de le penser, s'il n'était pas plûsque probable que les *Parthénions*

XXXVIII. *Choix*

d'une Maitresse.

XXXIX. *Défaut de paiement.*

XL. *Absence.*

auraient toujours ſuffisament de Sujets. On pourrait même regarder ce que je propose dans le premier de ces Articles, comme un moyen d'empêcher la ruine des Familles : combien d'Hommes ſont pillés par des Syrènes qui ſe font un honneur & un jeu de les tromper, en les dépouillant ? Ici, cet inconvénient n'aurait pas lieu : un Amant, outre qu'il ſerait ſûr de la fidélité de ſa Maitreſſe, pourrait ſ'en tenir à la ſeul dépenſe qu'exigerait la Maiſon ; & cette dépenſe irait toujours en diminuant, puiſqu'il ne payerait que *84 livres* par ſemaine pour une Fille du *ſeptième Corridor*, *n.° 1 :*

70 livres, lorſqu'elle ſerait entre *15* à *16 ans :*
56 livres entre *16* à *17 :*
42 livres entre *17* à *18 :*
28 livres entre *18* à *20 :*
21 livres entre *20* à *25 :*
16 livres 16 ſous entre *25* à *27 :*
12 livres 18 ſous entre *27* à *31 :*
8 livres 16 ſous entre *31* à *36 ;*

taxe audeſſous de laquelle on ne deſcendrait pas ; tant que les Filles conſerveraient leurs Amans. C'eſt auſſi pour favoriſer les Amans-en-titre, qu'on a réduit à *douze* & à *dix livres* par jour, la taxe des Filles du *ſeptième ;* à *huit* & *ſix liv.* celles du *ſixième ;* à *quatre liv.* celles du *cinquième ;* & à *trois liv.* celles du *quatrième Corridor ;* cette manière étant la plus honnête, & devant être encouragée. Ce qui regarde les Enfans tendrait autant à la ſatiſfaction des Pères, qu'à la décharge de l'Établiſſement. Les clauses des diſpositions ſuivantes, ont pour but de prévenir les desordres qui réſulteraient de la li-

berté qu'auraient les Hommes d'aler chés une Fille *entretenue* par un Autre, & d'assurer l'exécution de l'Article XLIII.

XLI. *Mariages prohibés, ou permis.*

XLI. Il ne faut pas que l'Établissement proposé favorise des unions deshonorantes: comme d'un autre côté, il serait injuste de priver de la liberté du choix ceux qui sont maîtres d'eux-mêmes. Je crois cependant, qu'il serait absolument nécessaire, de déclarer nul de *plein-droit*, tout mariage contracté par un Homme distingué par sa naissance ou par sa place, avec un Sujet (*) du *Parthénion*, s'il était parvenu, en donnant de faux noms, à obtenir l'agrément du Conseil d'Administration; & cela quand même la Fille n'aurait jamais vu que lui. Cet Art. montre bien clairement la nécessité de ne confier la régie de l'Établissement qu'aux plus honnêtes Citoyens; à des Gens qui joignent à de bonnes-mœurs des lumières suffisantes pour juger dans ces cas importans, & contenir un fougue imprudente.

XLII. *Priviléges des Amans-en-titre.*

XLII. Cette disposition tend aussi à soulager la Maison, & à donner aux Hommes une liberté qui leur fasse préférer de venir à l'Établissement, à toute autre manière d'avoir une Maitresse. [*N. b.* 1.° Un tableau vrai de la conduite des *Entretenues* de Paris, serait capable d'effrayer l'Homme le plus adon-

(*) Il y a une grande différence entre les *Sujets* & les *Enfans* de la Maison: les premiers ont une tache inéfaçable; les seconds peuvent avoir toutes les qualités & toutes les vertus: on sait trop que la naissance la plus infame ne les exclut pas plûs que la plus illustre ne les donne. Ces difficultés ne seraient conséquemment point pour les Filles nées dans le *Parthénion*, & destinées au mariage, de la manière règlée dans l'Article LXI.

né

né à ſes plaiſirs : *Ingrat comme une Fille-entretenue*, eſt un mot paſſé en proverbe. Repréſentez-vous ce que l'avidité, la perfidie, la baſſeſſe, la groſſièreté, la malice, l'aſtuce, les mauvais procédés en tout genre peuvent faire éprouver de desagrément, & vous ſerez encore audeſſous de la réalité. Cette eſpèce de Femmes a ſes mœurs & ſes règles particulières : ſes Mères-inſtitutrices ſont nos *Lydia* modernes, les fameuſes *Péliſſ.*, *Maup.*, *Deſm.*, & autres Héroïnes de l'*Opéra* ; les *Der.* les *H.* les *G.* les *Cl.* les *B.* les *D'Art.* les *D. T.* ſont leurs dignes Élèves. L'Établiſſement préſerverait les genre-humain de tant d'avides *Céléno*, mille-fois plus dangereuſes que ces monſtres nocturnes de l'Amérique, qui ſucent le ſang des Hommes endormis, en les rafraîchiſſans par le mouvement léger de leurs aîles. 2.^me^ Il eſt bon d'obſerver que la liberté dont jouiraient les Filles-entretenues par un Amant-en-titre, & les préſens qu'elles pourraient en recevoir, leur feraient deſirer de l'être, & que ces raiſons les empêcheraient de refuſer un Homme, qui d'ailleurs ne ſerait pas de leur goût].

XLIII. La ſévérité de cet Art. porterait une ſorte de chaſteté au ſein même de la Proſtitution. L'impudicité eſt l'abus de l'acte de la génération, & rien n'eſt plus contraire à la propagation de l'eſpèce. Voila pourquoi les anciens Moraliſtes recommandèrent la pureté : les Ho[illegible]es les plus vertueux ont été chaſtes : reſte à ſavoir ſi la continence abſolue n'eſt pas criminelle ? On pourrait répondre, que l'exemple en eſt peu dangereux, & XLIII. *Infidélités.*

que l'entière abſtinence des Femmes n'eſt préjudiciable, ou, ſi l'on veut *coupable*, que dans l'Individu qui ſ'en eſt fait une loi; au-lieu que l'incontinence publiquement affichée par les Hommes & par les Femmes, aurait des effets épouvantables, (comme en Guinée), & ferait de l'amour une cause ſans effet: or l'effet de l'amour, eſt la production de l'Homme.

XLIV. *Salles-communes. Noms des Filles. Signal du Choix.*

XLV. *Emploi du temps à la Salle-commune.*

XLVI. *Toilette, Exercices & Repas.*

XLIV, XLV & XLVI. Ces trois Articles déterminent l'emploi de toutes les heures du jour: Donnons un-peu de liberté; c'eſt bien aſſés que les Filles ne puiſſent ſortir de la Maiſon, ſans qu'on apesantiſſe encore le joug audedans. Néanmoins, pour les obliger d'une manière efficace à jouir des amuſemens permis qu'on leur procurerait, on ſupprimerait tout ce qui pourrait en détourner leur attention, & les mettre dans le cas de quitter à regret, au moment où l'on ferait entendre le *Signal du choix*: on ne commanderait pas de lire, de travailler, mais on mettrait dans l'alternative de le faire ou de ſ'ennuyer; & les Filles ſ'y porteraient d'autant plus volontiers, que le produit de leurs ouvrages leur ſerait exactement remis; ce qui ſeul conſtituerait leur pécule, étant défendu aux Filles de rien demander aux Hommes, & ſeulement permis d'accepter ce que ceux-ci leur offriraient en préſen ce de la Viſiteuſe, ſous la peine por[illegible]p ar l'Art. LIV. Quant aux autres Art. qui reg[illegible]t les *Exercices & Repas*, on ſent qu'un Établiſſement ſans règles fixes, tomberait dans une eſpèce d'anarchie, contraire à l'utilité qui devrait en réſulter.

Art. XLVII, XLVIII & XLIX. Il faudrait que les Filles fussent bien nourries, par plusieurs raisons, que je ne détaillerait pas ici : mais celle de leur état qui épuise ; la privation des autres satisfactions ; celle de la conservation de la beauté, ne seraient-elles pas suffisantes ? Les autres dispositions ne paraissent pas moins utiles, & devraient être exécutées à-la-lettre : le Conseil-d'Administration ne pourrait s'en écarter : le soin, la propreté, les douceurs de la vie sont nécessaires à la santé.

XLVII. *Table, & Réfectoires.* *Livres à lire.* XLVIII. *Soins & égards.* XLIX. *Lits & Linges.*

L. La somme étant fixée pour l'Habillement durant toute l'année, par l'*État* de *Recette* & de *Dépense* *, il serait naturel qu'il fût libre à chaque Fille de choisir l'étoffe, & la façon de l'employer, qui la paterait le plus avantageusement. Les Filles destinées au mariage, ou à l'état de leurs Mères, & les Ouvrières élevées à la Maison, dont il sera parlé Art. LXI, pourraient être habillées des hardes que quitteraient les Sujets du *Parthénion* ; ces habits étant encore très-propres, eu égard au soin que les Gouvernantes obligeraient les Filles d'en avoir.

L. *Dépense des Habits.*

* *Voyez* cet État, Lettre VIII, § V.

LI. Les Bains ne sont pas, depuis que l'usage du linge s'est étendu, aussi fréquens parmi nous qu'ils devraient l'être ; & l'on pourrait attribuer à cette omission, une foule de maladies inconnues aux Anciens. Il est certain qu'un bain froid fortifierait des Jeunes personnes renfermées & qui feraient peu d'exercice ; & que le bain tiède, en favorisant la *transsudation* d'une infinité d'impuretés, les préserverait des dépôts facheux, qui causent souvent des maladies mortelles aux Per-

LI. *Bains.*

sornes sédentaires: un autre avantage du bain pour les Femmes, c'est d'éclaircir le tein de celles qui sont trop brunes (*).

LII. *Fard.*

LII. Les cosmétiques, en-général, sont plus de mal que de bien, surtout aux jolies Personnes: ils ridentle visage, mangent les couleurs naturelles, & hâtent l'air de décrépitude; mais on pourrait les permettre aux *Surannées*, qui en useraient avec modération, & seulement pour prolonger les fleurs de la jeunesse. L'autre exception qui regarde les Entretenues m'a paru nécessaire. Le feu *couvé* est un soulagement pernicieux, que toutes les Femmes (hors

(*) Il serait à souhaiter qu'on se baignât dans les Hopitaux, & qu'on pût y établir des Bains commodes, sur-tout dans ceux qui sont pour les Enfans, comme la *Pitié*, la *Correction de Bicêtre*, les *Enfans-Bleus*, *Rouges*, &c: des ablutions fréquentes préviendraient, dans ces Maisons, les maladies de la peau, qui y sont si communes, & qui, si elles ne font pas périr les Enfans, les tourmentent, retardent ou empêchent leur croît, apauvrissent leur tempérament &c. Quant au *Parthénion*, le bain serait absolument nécessaire à des Filles qui ne prendraient que peu d'exercice; il leur en tiendrait lieu, en favorisant en elles une transpiration convenable; il maintiendrait les *Filles* dans une propreté *nécessaire*, & serait très-utile aux *Ouvrières* pour leur santé: son usage fréquent diminuerait l'odeur desagréable qui se fait sentir dans tous les endroits où plusieurs Personnes sont obligées d'être continuellement ensemble. *La crasse de la peau, retenue dans ses pores, ou sur sa superfi ie, est capable de produire plusieurs maladies, comme cloux, phlegmons, &c. la gale & les dartres sont sur-tout engendrées par cettte crasse: on doit obvier à ces maladies, en nétoyant exactement la peau par les bains, les frictions & les autres moyens propres à enlever la crasse de la circonférence du corps. Les habitans des pays chauds, qui sont plus sujets à la crasse de la peau, à cause de la chaleur du climat qu'ils habitent, se baignent aussi fort souvent, pour se garantir de ces maladies, méthode qu'ils ont retenue des Anciens.* Encyclop.

les Poiſſardes de rues) devraient s'interdire. [L'Art. précédent conſeille une chose preſque hors d'u sage; celui-ci défend ce qui ſe fait : c'eſt que l'omiſſion du bain eſt déraiſonnable, & l'usage du fard pernicieux : rétabliſſons les pratiques utiles, & ſuprimons les mauvaises]. *Ce que renferme ces deux Articles, ſerait obſervé pour toutes les claſſes des Filles indifféremment & ſans exception : l'on n'aurait pas à craindre pour cela que tous ces bons-ſoins fiſſent quitter à d'honnêtes Filles la Maison paternelle pour venir ſe claquemurer au* Parthénion, *mourir à la ſociété civile, & à leur propre volonté, méme en amour, où il eſt ſi doux de la ſuivre.*

LIII. *Clôture. Filles devenues héritières.*

LIII. Les Filles, une fois entrées dans la Maiſon, n'en devraient jamais ſortir. On ne rencontrerait donc plus dans les rues aucune Fille-publique ; par-conſéquent les honnêtes-Femmes ne ſeraient jamais prises pour telles, & inſultées, qu'elles ne fuſſent ſûres d'être vengées ſur-le-champ. On ôterait le ſcandale & les occasions de chute, que donnent les Proſtituées, en ſe montrant : car ſouvent les Hommes éviteraient le crime, ſans l'amorce que leur préſentent les Filles perdues qu'ils rencontrent, & qui réveillent des deſirs aſſoupis. Eh ! combien en eſt il, qui n'auraient jamais été aux *B* . . . , s'ils n'euſſent été provoqués par une Fille dont la beauté les tentait, & s'il avait falu chercher de ſens-froid un Mauvais-lieu écarté! L'on ne craindrait pas non-plûs les inconvéniens ſi fort à redouter, ſi, la Proſtitution étant ſuprimée, les Débauchés ne trouvaient aucun moyen de ſe ſatiſfaire : ils auraient dans les *Parthénions*, une

ressource toujours prête. L'Art. excepte de la règle qu'il établit, celles qui, devenues maitresses d'elles-mêmes, par la mort de leurs Parens, & héritières d'un bien suffisant pour vivre, voudraient aler le régir. Il n'y a rien-là que de juste & de raisonnable. Le pouvoir que la Maison conserverait sur elles, les contiendrait, ou ferait cesser les desordres, que l'Établissement doit tous prévenir.

TITRE VI. DES DÉLITS.

LIV. Il serait absolument nécessaire d'user de beaucoup d'indulgence, dans un Établissement tel que celui-ci : la rigueur le rendrait impratiquable; on en sent la raison. *Prendre le moindre mal pour un bien*, est sa devise : ce Projet, en lui-même, n'est pas un bien, il n'est que l'extrême diminutif d'un mal incomparablement plus grand encore qu'il ne paraît, & qu'on ne saurait l'imaginer. *Auser Meretrices de rebus humanis* (dit Saint Augustin), *turbaveris omnia libidinibus*.

LIV. *Fautes.*

LV. Le même motif a guidé, dans celui ci : si l'on voyait au gibet une Fille du *Parthénion*, quel effet cela ne produirait-il pas, contre le but proposé, qui est d'y attirer toutes celles qu'un malheureux panchant entraîne à la Prostitution, & de leur faire envisager dans cette Maison, un sort plus avantageux & plus doux, qu'elles ne pourraient se le procurer à elles-mêmes, ou chés ces infames *Mamans* *, que le Gouvernement est forcé de tolérer, malgré leurs crimes. Cependant il faut des peines; c'est une triste & dure nécessité par-tout où il existe une société quelconque: celles qu'on imposerait aux Filles seraient rigoureuses, comme tu t'en plains; mais non de nature

LV. *Crimes.*

* *Matrúllê*, en grec.

à causer le desespoir, puisque l'espérance & la possibilité de les voir finir, soutiendrait la Coupable : ajoute à cela, que les crimes seraient presqu'impossibles, & parconséquent les punitions bien rares. Il ne faut donc pas dire que je propose une amorce pour le vice ; j'en appelle à toi-même & à toutes les Personnes raisonnables ; l'Établissement que j'indique tentera-t-il jamais une honnête Fille, & ne sera-t-elle pas toujours suffisament arrêtée par la note d'infamie que nos mœurs & la nature impriment au dernier des *états* ? quant aux autres, il vaudrait mieux sans-doute qu'elles eussent un *Parthénion* pour retraite, que d'exister comme les Prostituées actuelles. C'est par toutes ces raisons, qu'on pourrait ajouter au présent Article, dans le *Projet de Règlement*, deux dispositions ; 1.re contre les Filles qui en useraient mal avec les Hommes, quels qu'ils fussent : 2.de une punition pour celles qui exigeraient de l'argent, & qui se rendraient importunes ; en ordonnant que ces deux dispositions fussent de rigueur.

LVI. *Indulgence, & Encouragemens.*

LVI. On enseignerait aux Filles tout ce qui pourrait contribuer à les rendre plus aimables : il y avait autrefois à Rome des *Maîtres-des-grâces*, qui donnaient des leçons aux Enfans des plus honnêtes familles : ainsi ne te scandalise pas ; j'ai d'ailleurs fait connaître déja plusieurs fois le motif de pareilles dispositions dans ce § ; c'est d'attirer les Libertins au *Parthénion* de préférence à tout autre Lieu-de-plaisir, public ou secret. Je n'ai rien à ajouter à ce que dit cet Article, où tout est détaillé & motivé.

TITRE VII. DU SORT DE TOUS LES SUJETS DE LA MAISON.

LA raison, plûsque la nature, prescrit de donner les Enfans aux Pères: nos Loix l'ordonnent ainsi; d'ailleurs en exécutant mon Projet, les Pères fesans toutes les dépenses, ils devraient jouir de tous les avantages: on opérerait aussi par ce moyen la décharge de l'Établissement, qu'il faudrait procurer le plûs qu'il serait possible. Nos Loix ordonnent aux Pères chargés d'Enfans naturels, de certifier de leur existance tous les trois mois: cette Loi est très-sage; mais je crois qu'on en pourrait dispenser, & de toutes les autres formalités, les Pères du *Parthénion*; d'autant qu'il n'y aurait que les bons Pères qui se chargeraient de leurs Enfans; les mauvais, qui seuls exigeraient de l'attention, les laisseraient à la charge de l'Établissement. Au-reste, il serait peut-être plus-à-propos que le Conseil-d'Administration fût toujours informé du sort des Enfans de la Maison.

LVII. *Grossesse des Filles non Entretenues.*

LVIII. *Filles enceintes Entretenues.*

LVIII. Pourquoi les *Parthéniens* ne pourraient-ils pas être *légataires*, en partie, lorsqu'il y aurait des Parens; en totalité, quand il n'y en aurait pas? Les Bâtards sont des Hommes: eh! ne les ravalons pas tant; presque tous ceux dont parle l'Histoire furent de grands-hommes, & il n'existe pas aujourd'hui une bonne famille qui ne soit greffée sur la bâtardise. Mais cet Art. a d'autres dispositions qui ne paraîtront pas claires: on me demandera, par-exemple, ce que j'ai voulu dire, par ces Pères qui, ne pouvant contracter mariage, laissent la moitié de leur bien? Je répons seulement, que les abus qui règnent sont infiniment plus dange-

reux que celui que j'occasionnerais, qui, en lui-même, n'a rien qui choque la nature, ou la raison & les anciennes Loix; peut-être même cette indulgence produirait-elle un bien, en prévenant la corruption de beaucoup de mariages. Bien-entendu que ces Pères éviteraient le scandale, qui doit toujours être proscrit dans un État bien règlé (*).

(*) Le Concile de *Trente* agita si l'on permettrait le *mariage* aux Prêtres. On se décida pour la négative, par des raisons qui parurent bonnes aparemment; car ceci n'étant qu'un point de discipline, le sacré Synode le décida par des motifs humains, à l'aide des seules lumières naturelles: conséquemment il a pu se tromper; c'est le sentiment de tous les Théologiens. J'ai lu quelque part qu'*Erasme*, le célèbre *Erasme*, parlant des Ecclésiastiques & des Moines de son temps qui s'étaient mariés, au lieu de traiter avec décence un point de morale si important, s'était amusé à plaisanter comme un Écolier: *At ista omnis Tragœdia*, dit-il, *exit in catastrophen comicam; ubi contigit Uxor, occinitur: Valete, & plaudite.* Il est si vrai que la loi du célibat pour les Prêtres fut toujours une loi de scandale, imprudente & extrêmement dure dans la pratique, que toute recomandée qu'elle était dans l'Église sur la fin de la première Race de nos Rois, elle n'était point-du-tout observée en Normandie & dans la Bretagne: les Curés, ou entretenaient publiquement des Femmes, ou gardaient chés eux des Filles *prostituées*, ou-bien ils avaient des Concubines à la manière des Romains. On en a vu passer un Contrat de mariage, & y stipuler les droits de leurs Femmes. Un des Canons du Concile de Tolède, ordonna que les Bâtards & les Concubines des Évêques & des Prêtres, seraient esclaves des Églises que leurs Pères ou leurs Amans desservaient. *Vitiza*, roi d'Espagne (en 700) fit un Édit par lequel il permettait aux Évêques & aux Prêtres de se marier, & d'entretenir autant de Concubines qu'ils le jugeraient à-propos, même d'avoir un Serrail, comme les Pontifes Musulmans. Les principaux du Clergé furent les plus empressés à jouir du privilége: un Évêque de Tolède châtia un Ecclésiastique qui ôsait blâmer les mariages

LIX. *Enfans de la Maison.*

LX. *Destination des Garsons*.*

LIX & LX. Les Hommes sont la richesse de l'État; c'est en les multipliant qu'un Prince augmente sa puissance. Eh! quel bonheur pour les Habitans des campagnes, dans lesquelles la Milice porte chaque année un nouvel effroi, de s'en voir délivrés par l'Établissement**! L'avantage qui en résulterait pour l'État serait immense, & plusieurs milliers d'Hommes qu'elle porte à deserter leurs villages, resteraient à la culture des terres: car la plupart de ceux qui ont une-fois goûté du séjour des Villes, ou d'une vie errante & vagabonde, ne peuvent plus se résoudre à reprendre les travaux pénibles du Cultivateur; ce sont des Hommes perdus ou dangereux pour l'État. Il faut convenir que les Sujets que fourniraient les *Parthénions* du Royaume, ne suffiraient pas seuls pour remplir ce but: mais qu'on y joigne ceux des Garsons en état des *Enfans-trouvés*, qui dépérissent soit à la *Pitié*, soit ailleurs, ceux des Hopitaux des Provinces, qui passent leur jeunesse à carder la laine; & je crois qu'alors on en trouverait autant qu'il faut pour opé-

* *Garse*, autrefois honnête, à-présent mot injurieux & *Garson* dérivent de *gars* (jeune-homme): ce qui prouve qu'on doit écrire *garson*, comme on l'a fait ici.

** L'usage introduit depuis quelques années, de donner des *Enfans-trouvés* aux Laboureurs, pour les former au travail, & *tirer* un sort de la Milice en place des Enfans de la maison, est un acheminement à ce que l'on propose ici.

de ses Confrères. *Vitiza*, comme on peut croire, est fort maltraité par les Historiens ecclésiastiques.

Pour grande raison, dit Énée Sylvius, *on a ôté le mariage aux Prêtres; & pour plus grande raison devrait-on le leur rendre.* Les Conciles de *Nicée* & de *Gangara* ont approuvé le mariage des Prêtres & des Religieuses. C. *Nicæna Synodus*; & can. *Si quis nuptias*; c. *Si quis vel virginitatem. S. Thom. distinct.* 30 & 31.

Un Homme dont personne ne contestera la vertu, les bonnes-mœurs & les lumières, l'*Abbé de Saintpierre*, fortement touché des obligations de la nature, avait consacré un des jours de la semaine à la propagation de notre espèce. *Encyclopéd. au mot* POPULATION.

ter le bien proposé. J'ai avancé que ces Garsons feraient d'excellens Soldats : parceque dès l'enfance ils seraient élévés dans la soumission & dans une dépendance aussi absolue qu'aveugle pour un Étranger ; ils n'ont point de Parens ni de liaisons ; leur Père, c'est l'État ; leur patrie, le Royaume : ils resteraient au service tout le temps que leurs forces le leur permettraient. Ces vieux Soldats seraient employés dans les occasions difficiles, où l'expérience & l'intrépidité à la vue du danger sont nécessaires. On pourrait objecter que ces troupes seraient vilipendées par les autres. A-dieu-ne-plaise que je regarde l'État Militaire de France & d'Angleterre, comme assés mal discipliné, pour insulter de gaîté de cœur un Corps de braves Gens, en leur fesant un crime de leur naissance, qui n'a pas dépendu d'eux. Au-reste, il serait bien temps d'anéantir tout-à-fait les Duels, par une Loi qui fût de nature à imposer à l'Honneur même, cette idole chérie des Français : l'Édit de Louis XIV vint trop tôt, son siècle n'était pas assés philosophique ; mais de nos jours, une nouvelle Loi, fondée sur les motifs que dicte la raison, soutenue par des peines infamantes qui n'iraient pas à la mort, mais irremissibles, & qui confondraient le Duelliste avec les plus vils Coupables, ne manquerait plus son effet ; sur-tout si l'on y joignait l'interdiction rigoureuse du port d'ames. *Voyez la note* [O].

LXI. Cet Article regarde les Filles : on tirerait parti de celles qui seraient disgraciées de la nature, en les employant utilement pour la Maison ; les

LXI. *Destination des Filles.*

autres choisiraient l'état qu'elles voudraient embrasser. On pourrait dire que la dot que je propose de leur assigner est trop considérable, eu égard à leur grand nombre. Je répons, que les Filles d'une jolie figure formeraient tout au-plus la dixième partie des Enfans, & je crois que le *Parthénion* bien règlé, bien administré, pourrait suffire à cette dépense : c'est ce que je me réserve de prouver une autre fois *. On pourrait m'objecter encore, que la Maison a bien des charges : les *Surannées*, les Filles malades, la manière coûteuse dont je propose d'entretenir les Sujets du *Parthénion* en tout point, &c. Je conviens de la justesse de ces remarques ; mais il se présenterait naturellement un moyen d'aider la Maison, s'il se pouvait qu'elle eût besoin de secours : l'Hôpital de la Salpêtrière deviendrait presqu'inutile ; on placerait ailleurs les Folles qui peuvent y être renfermées, & l'on affecterait à notre Établissement les revenus de cette Maison. Je vais plus loin ; j'ôse soutenir que les Hôpitaux ne rempliſſent pas, à beaucoup près, le but d'utilité qu'avaient en vue leurs Fondateurs, & ne procurent pas le soulagement que l'on croit que les Pauvres en retirent ; la moitié du Royaume n'en a pas, & ne s'en trouve que mieux. Qu'on laisse subsister l'Hôtel-Dieu, à la-bonne-heure ; dans une ville telle que Paris, il faut bien qu'il y ait un lieu où l'Indigent malheureux (& même le Libertin sans conduite) puissent mourir comme il ont vécu *, au sein de l'horreur, & dans les bras du desespoir.... O ! triste humanité ! où sont tes

* *Voyez* la Lettre VIII.

* On aurait pu dire, *Où il meure promptement* : on a, dans cette Maison (& à *La Charité*) une attention toute particulière à ne pas laisser languir les Malades, sur-tout les Vieillards.

glands & tes forêts !... Tous les autres Hopitaux (excepté ceux des *Incurables*, des *Invalides*, & des *Enfans*) ſont nuisibles, entretiennent la fainéantise, & trompent enfin les Malheureux, qui ſe ſont imprudemment reposés ſur ces Établiſſemens, pour ne rien ménager durant le cours d'une longue vie. Ils eſpéraient y trouver la tranquillité, & le repos; ils n'y rencontrent qu'un enfer anticipé: je le dis, parce que je l'ai vu; la mort eſt un moindre mal que la triſte vie, que l'on traîne dans nos Hopitaux: les ſuprimer, en apliquer tous les revenus à une Maison pour les *Filles-enceintes*, pour les *Incurables*, aux *Enfans-trouvés* & à l'*Établiſſement*; ce ne ſerait que détruire un mal, pour opérer un bien. Mais que deviendraient ces Misérables dont le gain eſt ſi peu de chose, qu'à-peine il leur fournit le pain quotidien? Si c'en était ici le lieu, je répondrais.... Des-Tianges, ces biens immenſes que poſſèdent les Gens de main-morte, pourquoi furent-ils donnés? pour nourrir ſans-doute dans une faſtueuse indolence nos Prélats & nos Abbés; dans une oisiveté molle, ce Chartreux inutile, ce ſenſuel Bernardin? &c.... Un nuage de Sauterelles ſ'eſt jeté ſur le bien des Pauvres & le dévore; & l'on ſ'étonne qu'ils meurent de faim! Si c'en était ici le lieu, je dirais, que nous autres Financiers, nous mettons dans nos parcs des campagnes entières..... Mais je me tais: j'ajoute ſeulement, que l'hiver prochain, je détruirai mon parterre de ***, mes grandes alées ſablées, & que je rendrai près d'une lieue de terrein coûteusement ſté-

tile, à l'agriculture, qui la redemande (*). [J'imagine encore un autre moyen de placer ceux de Enfans de la Maison qui auraient des talens, avec une jolie figure; ce ferait de choisir parmi les *Parthéniens* des deux sexes les sujets pour les Théâtres. On prendrait, pour conserver leurs mœurs, dans cette brillante carrière, les précautions que l'on verra proposées dans le *Mimographe*, qui forme le *II.d Tome* de ces *Idées*].

LXII. *Vêtemens des Enfans & des Gens de la Maison.*

LXII. Quant à la manière d'habiller les Personnes de la Maison, j'ai cru qu'elle ne devait rien avoir de particulier: la décence même l'exige absolument. Celui qui a dit que les divers *états* devraient être marqués par des *habits différens*, n'avait certainement pas aprofondi suffisament son idée. Cette distinction entre les Hommes est odieuse, sur-tout dans nos mœurs: elle ne tendrait qu'à nourrir l'impertinente vanité d'un petit nombre d'Individus, tandis qu'elle couvrirait d'une confusion (déplacée à-la-vérité, mais non moins pénible) le *tiers-état* presque tout entier, qui est mille-fois plus nombreux que les deux autres réunis: ainsi l'on servirait le goût d'un Homme aux dépens de

(*) Il y a à *Copenhague* un Établissement qu'on devrait imiter par-tout: On élève dans une Maison publique tous les Enfans de *Soldats*, garsons & filles, & on leur enseigne la profession que leurs dispositions paraissent demander. Tous les ans les Garsons font une montre le 24 août, au bruit de leurs instrumens de musique militaire: après avoir fait toutes les évolutions de la montre, ils parcourent les rues en bon-ordre, & partagés en différens Corps. Le reste de la journée se passe ensuite à danser dans une prairie avec les Jeunes-filles élevées dans le même Établissement.

celui de 999 : jamais pareille Loi ne fut proposable, même à Maroc ; elle ne ſerait admiſſible que dans le malheureux Empire des *Incas*, depuis que les Européens l'ont injuſtement conquis.

LXIII. La diſpoſition de cet Article retiendra les *Parthéniens* (*) dans le devoir. Il ſerait à ſouhaiter que la peine contre les Séducteurs fût générale. Dans un Pays où les Loix & la Religion défendent le divorce, il faut des remèdes extraordinaires : je ne connais perſonne de plus méprisable qu'une Femme qui trompe ſon Mari, ſi ce n'eſt ſon Séducteur.

LXIII. *Autorité du Conſeil d'Adminiſtration ſur les Enfans.*

LXIV. Il eſt important de ne point effrayer les Filles par la perſpective d'un avenir pénible ; & il ſerait bien juſte de prendre ſoin d'elles, après qu'elles auraient paſſé leur vie dans une Maiſon qui leur ôterait la conſidération ordinaire, dont jouiſſent les moindres Citoyennes, ainſi que toutes les reſſources qui peuvent y être attachées : il faudrait

LXIV. *Sort des Surannées.*

(*) *Parthéniens*, c'eſt-à-dire *Fils de Filles*. Il y eut à Sparte des Jeunes-gens qui portèrent ce nom ; voici leur hiſtoire. — Lacédémone feſait depuis quelques années une guerre opiniâtre aux Meſſéniens. Les Spartiates (qui tous étaient Soldats, & parconſéquent en campagne) préſumant que le ſiége de Meſſène ſerait lông, craignirent que l'éloignement où ils étaient de leurs Femmes ne préjudiciât à la République, en l'expoſant à manquer de nouveaux Citoyens : ils renvoyèrent à Sparte les Jeunes-gens non mariés, & leur ordonnèrent d'avoir indiſtinctement commerce avec toutes les Filles. Cette commiſſion fut ſi bien exécutée, que vingt ans après les Spartiates ſe virent dans la néceſſité d'expulſer tous ces *Fils de Filles* ; parce qu'étant en grand nombre, & n'ayant aucun droit de famille à prétendre, ils cherchaient à troubler la République. Ils ſe rendirent à Tarente, où on les reçut. [*Parthénien* vient du mot grec *Parthénos*, une *Fille* : ces Enfans ne connaiſſaient que leur mère, qui les avait eus étant *fille*.

enfin que l'intérêt & le bien-être, ces deux mobiles puiſſans de nos actions, attiraſſent de préférence à l'Établiſſement toutes les Filles portées à la débauche. Mais, n'y aurait-il pas un moyen de ſoulager ici le *Parthénion*, en réformant un Abus criant, & que la Police d'une grande Ville eſt forcée de tolérer comme la Proſtitution; c'eſt le *Prêt-ſur-gage;* on pourrait en donner la commiſſion exclusive à des Surannées intelligentes, auxquelles l'Adminiſtration ferait des avances, & dont elle éclairerait la conduite. Je n'entrerai pas dans de plus grands détails: on ſent combien il ſerait utile aux Infortunés forcés de mettre leurs effets en gage, de trouver de l'argent à un intérêt fort-bas, avec une entière ſureté pour le dépôt.

LXV. *Filles qui voudraient changer de vie.*

LXV. Cet Article montre encore dans quel eſprit les Adminiſtrateurs devraient gouverner l'Établiſſement, & la néceſſité, déja prouvée, de ne donner cette place qu'à des Citoyens vertueux: en tout emploi, l'Honnête-homme fait preſque toujours bien, & le Malhonnête-homme toujours mal.

TITRE VIII. DE LA RELIGION.

LXVI. PLUSIEURS motifs ont néceſſité ce dernier Article: 1; il faudrait que les Enfans rempliſſent les devoirs de la Religion; & il ſerait mal qu'ils fuſſent obligés de ſortir & de ſe montrer en nombre pour le faire: 2; il ſerait à-propos que les Filles diſposées à changer de vie, euſſent un endroit où elles puſſent commencer à ſe recueillir, & entendre des inſtructions capables de les confirmer dans le bien: 3; enfin il faudrait un Chapelain ou deux pour les Malades; l'on donne bien un Confeſſeur aux Criminels; les Fillesdejoie ne ſont que vicieuses.

LXVI. *Chapelle & Chapelain.*

A

A TOUTES ces *Réponſes* aux *Objections*, j'en ajoute une dernière : Il y a dans la Capitale & nos Villes de la première grandeur, un certain nombre d'Hommes, beaucoup plus vils que les Proſtituées elles-mêmes : car on n'ignore pas que les *Soutteneurs* commettent mille deſordres, des vols, des meurtres, des aſſacinats : ils paſſent leur vie dans une crapuleuse oiſiveté : tout leur talent ſe réduit à inſulter le Faible, à ſe battre lâchement, & à faire des dupes dans les Académies & les Billards. Ils portent un nom qui n'était pas autrefois une injure : *Machairophóros* ne ſignifiait autre chose que *Gendarme*, *Porteur-d'épée* : mais ce mot, que les Latins adoptèrent, & dont les Français ont retranché les deux dernières ſyllabes, eſt bien avili depuis qu'il les caractérise (*). L'Établiſſement bannirait pour jamais du milieu de nous ces Sujets dangereux, & tariraitune ſource de crimes :

(*) Voila quelle eſt une des éthymologies du vilain terme *Maq---au* ; car on peu le faire encore dériver de *Máchaira* d'une autre manière : les Latins apelèrent *Machara* ce que les Grecs designaient par le mot *Phallos* : de-là ceux qui feſaient un uſage immodéré de cette partie en prirent leur dénomination, qui équivalait à *Débaúché*. Tandis que j'en ſuis aux éthymologies, il eſt juſte de donner celle d'un nom qui fait le ſujet de cet Ouvrage, quoiqu'il n'y ſoit pas employé une ſeule fois. Le Dictionnaire de l'*Encyclopédie* donne au mot PUTAIN une origine italienne, & le fait dériver de *Putana* : l'on pourrait tout auſſi-bien le tirer de l'eſpagnol *Puta* : dans la vérité, ce mot nous vient de notre langue même, qui avait autrefois généralement, & qui conſerve encore en quelques Provinces l'adjectif *Pute*, pour dire *laide*, *vilaine* &c, formé du latin *Putida* ; ainſi *Putain* ſignifiait *petite Laide*, ou *petite Puante*.

Je ne sais trop si j'ai atteint le but que je m'étais proposé, par mes LXVI Articles, où je crois n'avoir rien oublié d'essenciel. Mais tu me citeras ce que dit un Auteur estimable : *Il n'appartient qu'aux Hommes qui ont mérité quelque distinction dans le maniement des affaires, de prononcer sur les objets d'utilité pblique.* D'accord : mais la multiplicité de leurs occupations les empêche de songer à tout. Il est donc bon de leur présenter des vues neuves, que leur sagesse puisse digérer & perfectionner.....

Huit heures sonnent ! Je te quitte, & je vole chés madame Des-Tianges. A tantôt.

Bonjour, mon chèr DesTianges ; car il est deux heures du matin, & je viens de ramener ton Épouse de chés mon Oncle : nous avons un-peu causé, comme tu vois.

Jamais partie bruyante ne m'a satisfait comme ce souper tranquile, sérieux même, sous les yeux d'un Vieillard respectable, aumilieu d'une famille sensée. Si la gaîté quelquefois s'est montrée, c'était le rire de la raison. Mon Oncle a paru charmé de l'empressement que je marquais aux deux aimables Dames qui fesaient l'ornement de sa table. Il parlait souvent à mademoiselle De-Roselle, il se plaisait à la faire briller, & lui adressait mille choses flateuses. Aurait-il pénétré ma passion ? Dès demain je veux lui ouvrir mon cœur ; & je n'attendrai pas ton retour, pour t'instruire de notre conversation. Je suis &c. D'ALZAN.

III.e FRAGMENT D'UNE LETTRE de madame DES-TIANGES, à son Mari. 18 juin.

*JE crains bien, mon Ami, que notre joie ne soit de peu de durée. J'aprens des nouvelles fort desavantageuses sur le compte de M. D'Alzan. Il y a deux mois qu'il proposa quize mille livres par an à mademoiselle G**; la Belle refusa, joua le desintéressement, & n'accepta que l'hommage. Depuis que notre connaissance est devenue particulière, M. D'Alzan a cessé tout-à-coup de voir cette Demoiselle; sans employer les égards les plus indispensables, ni ces adoucissemens qu'un Homme délicat, ou seulement bien élevé emploie toujours. L'intrigue me déplaît; la rupture me bleſſe; & l'espèce de rapatrîment qu'on m'assure qu'il y eut dernièrement entr'eux chés La-Bo** m'indigne. Au-reste, il est encore temps de rompre: ce serait avec bien des douleurs; car on aime.... Trois mois auparavant, notre digne Ami avait An····; huit jours après il prit Cl····; la quinzaine suivante, la petite C** des Français; ensuite il fut le premier qui eut la jeune***, une Enfant de quatorze ans, d'une beauté frapante, qu'on prétend qu'il a encore: il ne voulait* (dit-on) *la Demoiselle G** que par ton, & pour jouir des amusemens qu'elle rassemble chés elle. Cette conduite me fait trembler. Ce ne sont plus ces anciens desordres, dont rougissent les plus Libertins; c'est la conduite à-la-mode.... Mais je n'en dirai pas davantage sur ce triste sujet. &c.*

SEPTIÈME LETTRE.

de D'ALZAN, *à* DES-TIANGES.

19 juin 176....

HIÈR dès le matin, je me rendis chés mon Oncle, que je n'avais pas trouvé la veille: j'en fus reçu avec les démonſtrations de la plus vive amitié. Après que nous nous fumes quelque temps entretenus des nouvelles du jour, & d'autres choses indifférentes, j'alais lui parler de ce qui m'amenait, quand il m'a prévenu. —*Vous avez vingt-cinq ans, mon neveu: il eſt temps de faire un choix. A votre âge, on n'eſt plus novice; on connaît le monde, les travers qu'il faut éviter, auſſi-bien que les vertus ſociales qu'il faut acquerir: vous n'êtes pas, j'eſpère, aſſés idiot, que de vous laiſſer prendre uniquement à deux beaux yeux; & je vous crois trop raiſonable pour ne pas chercher dans l'Objet de votre choix, des avantages plus ſolides*—. Ce préambule m'a ſurpris, & j'ai voulu l'interrompre: il m'a fait ſigne de l'écouter juſqu'au bout. —*Lorſqu'on ſe marie, c'eſt un engagement durable que l'on contracte, & qui ne reſſemble pas à ces petites avantures que vous avez eues de tous côtés.*) Il m'a fait une longue énumération de mes Maitreſſes connues.) *Il faut qu'un Honnête-homme aime ſa Femme, & n'aime qu'elle. J'ai des vues ſur vous, mon chèr Neveu: mais je voudrais auparavant être bien ſûr que vous aurez pour celle que je vous deſtine, les ſentimens qu'elle mérite d'inſpirer: elle eſt jeune, belle, riche, & joint à ces avantages tous les talens & toutes les vertus de ſon ſexe. J'ai con-*

nu ſa Mère : j'en fus amoureux, lorſque nous étions jeunes tous-deux & libres.... Un autre l'emporta ſur moi ; j'en reſſentis la plus vive douleur : mais enfin je ne m'en pris qu'à moi-même ; & je renonçai dès-lors à contracter un lien qui ne pouvait me rendre heureux qu'avec elle. Mon eſtime & mon reſpect pour cette Femme aimable, ne diminuèrent point ; je lui prouvai ces deux ſentimens, par ma conduite ; je m'intéreſſai vivement à tout ce qui la regardait ; mais je ceſſai de me trouver où j'aurais pu la voir. Elle devint veuve : lorſque ſon deuil fut paſſé, que je crus ſes larmes ſèchées, il me vint en penſée de lui offrir ma main, & de la prier de conſentir que je ſervîſſe de père à ſes Enfans. Sa mort, arrivée il y a quelques années, m'enleva cette douce eſpérance... Elle laiſſait deux Filles, riches, & ſous la tutelle d'un Oncle qui les chériſſait. En les voyant croître, je ſongeai à vous. L'Aînée ſur-tout vous aurait fort convenu : mais ſon mariage avec un de nos Confrères, neveu de la première Femme du Tuteur, était ſi convenable, que je ne pus qu'y applaudir. Grâces au Ciel ! la Cadète n'eſt pas inférieure à cette Aînée, & j'ai voulu m'y prendre de ſi bonne-heure, que je ne fuſſe pas prévenu. Je paſſai la journée d'hièr toute-entière chés M. *Laurens, mon ami, oncle & tuteur des deux Sœurs : je lui communiquai mes vues ; il les aprouve, & nous avons été enſemble au Couvent de la Jeune-perſonne. M. Laurens lui a expliqué le ſujet de notre viſite ; & lorſqu'il vous a nommé, une aimable rougeur l'a rendue plus belle qu'un Ange. La jeune De-*

moiselle ne nous a pas donné de réponſe poſitive : mais (*& notez cela*) *elle nous a renvoyés à ſa* chère Sœur, *dont elle nous a dit qu'elle ſuivrait les ordres en tout. Nous irons aujourd'hui chés la* chère Sœur (*ſi vous l'approuvez*) : *mais avant de vous faire connaître ce Parti, votre cœur eſt-il libre?* —Pardon, monſieur : j'en ſuis au deſeſpoir; nos vues ne s'accordent pas. J'aime; & vous ne ſerez pas inexorable, puiſque vous avez aimé. —*Serait-ce la G**, qui vous fait tenir ce langage?* —Vous me faites tort, mon chèr Oncle, ou plutôt mon Père : je ne vois pas la G**, depuis que je connais celle qui m'a fixé pour toujours. —*En ce cas, il n'y faut plus penſer. J'avais pourtant cru... Mais vous êtes incompréhenſibles vous autres! empreſſés auprès de toutes les Femmes, vous tenez à chacune le langage de la paſſion : comment n'y ſeraient-elles pas trompées, elles que leur vanité rend crédules? vous m'en imposiez à moi, qui ſuis deſintéreſſé! Par-exemple, l'autre jour à ſouper, j'aurais juré que vous étiez fortement épris; & même je le fis entendre à madame Des-Tianges, qui m'en parut flatée.* Juſque-là je ne m'étais pas douté qu'il s'agît de mademoiselle De-Roselle, mais ces derniers mots furent un trait de lumière. —Quoi, monſieur! ſerait-ce la Sœur de madame Des-Tianges que vous me proposez! —*Elle-même : que trouvez-vous donc là de ſurprenant!... Mais! que veut dire ce tranſport?* (J'étais à ſes genoux). —Ah! monſieur! me ſuis-je écrié; c'eſt elle que j'aime—! Imagine, mon Ami, les différentes ſituations par où j'ai ſuc-

ceſſivement paſſé, durant cet entretien! La cauſe de mon erreur, eſt ce nom de *Laurens*, donné à l'Oncle de ton Épouſe, & ſous lequel je ne le connaiſſais pas. La ſatiſfaction de M. De-Longepierre était auſſi vive que ma joie: il m'en a donné des preuves, car il prétend m'aſſurer tout ſon bien, & me faire dès à-préſent un don conſidérable: il nomme la belle Urſule *la Fille de ſon cœur*; & m'a dit mille choſes flateuſes à ſon ſujet.

Nous ſommes convenus que j'irais chés madame Des-Tianges, pour la prévenir ſur la viſite de M. De-Longepierre: & comme il était encore trop tôt, je t'écris en attendant. Je ne doute pas que madame Des-Tianges ne ſoit inſtruite de la démarche que mon Oncle fit hièr. Mon Ami! à ce ce que j'éprouve en ce moment, il ſemblerait que je crains. Je ſuis auſſi troublé, que ſi j'alais aprendre à ta digne Épouſe, que j'adore ſa charmante Sœur. ... Mais j'aime ma timidité; elle me prouve à moi-même l'heureux changement..... J'entens qu'on remet une Lettre pour moi. Je te laiſſe.....

Ah! Des-Tianges!.. quel Billet!... lis!

M.me DES-TIANGES, à D'ALZAN.

VOUS êtes pour moi, monſieur, un être indéfiniſſable: vous faites faire auprès de ma Sœur une démarche d'éclat; vous me témoignez à moi-même pour elle des ſentimens que j'ai crus ſincères; & tout cela dans le temps que vous concluez un marché avec la... Non, monſieur, je ne vous aurais pas cru double: je ne vous aurais ſuposé que faible, léger, gâté par le ſiècle... Ah D'Alzan!

falait-il choisir ma Sœur, celle de M. Des-Tianges, pour victime de votre hypocrisie ! Il me reste une grâce à vous demander, c'est de nous discontinuer vos visites ; je vous en prie, & ma Sœur l'exige. Adieu, monsieur, puisque je ne saurais plus dire mon ami.

ADEL. DES-TIANGES.

Comment ai-je eu la force de le copier ! Ah ! tu connais tous mes crimes, & tu pourraisme justifier, si ta cruelle absence... Mademoiselle De-Roselle me croire un moment, un seul moment capable de l'avoir trompée ! ... cette idée me tue !... Hâte-toi de leur écrire, mon ami... Et madame Des-Tianges ! Ah malheureux ! ni l'amour, ni l'amitié n'ont parlé pour toi ! ... Je suis saisi ; tu le vois ; ma main... Adieu... adieu, chèr Ami ! D'ALZAN.

LETTRE de M. D'ALZAN De-Longepierre, à DES-TIANGES.

Paris, 20 juin 176...

MONSIEUR : Votre famille & la mienne environnent M. D'Alzan, votre Ami, mon pauvre Neveu, qui est au desespoir.

Il n'y avait pas deux heures qu'il m'avait quitté : nous étions convenus de nous trouver chés vous. Je m'y rens ; je suis étonné de ne l'y pas trouver, & plûs encore du froid accueil de madame Des-Tianges, que je croyais qu'il avait instruite de notre conversation du matin. Je le demande, après les premiers complimens. Votre Épouse me répond, Qu'elle ne croit pas que M. D'Alzan doive revenir chés elle. Je demeure confondu ; je presse madame Des-

Tianges de m'en apprendre d'avantage. Elle me prie de l'en diſpenſer, & me renvoie à mon Neveu, qui (ajoute-t-elle) m'inſtruira beaucoup mieux.

Déja troublé par un contretemps auſſi peu attendu, je me rens chés votre Ami, & je le trouve... L'état où je l'ai vu m'a pénétré. La porte de madame Des-Tianges venait de lui être refuſée : l'égarement de ſa raiſon ſe peignait dans ſes regards : il ne m'a pas reconnu : joignez à cela des ſanglots, de lóngs ſoupirs, c'eſt le tableau de ſa ſituation. J'ai vu dans ſes yeux qu'il cherchait quelque chose ; j'ai regardé où il les portait ; apercevant une Lettre toute ouverte ſur ſon Bureau, je l'ai prise, & j'y ai trouvé la ſource de ſon mal. Je l'ai aſſuré que je pouvais le juſtifier dans l'eſprit de madame Des-Tianges & de ſa Sœur. Cette promeſſe a fait quelqu'impreſſion ſur lui ; il m'a reconnu, & m'a dit. —Courez-y, mon chèr Oncle, & rendez-moi la vie.

*Je n'ai pas différé d'un-moment. Mon retour, & mon récit ont étrangement ſurpris madame Des-Tianges. Mais je parlais avec tant de véhémence, que je ne remarquais pas l'impreſſion que mon diſcours fesait ſur cette Femme généreuse. —Alons, monſieur (m'a-t-elle dit) partons : j'irai par-tout où vous voudrez : montons dans votre voiture, & prenons ma Sœur en paſſant—. Chemin fesant, elle m'accáblait de queſtions ; j'y ſatiſfesais de mon mieux. Elle m'a parlé de la G** ; & m'a dit que cette Fille avait montré les Billets de mon Neveu, conçus en termes fort clairs, & dont le dernier était daté de la veille. Il eſt visible que la date avait été altérée, ou que le Billet même était entièrement*

Supposé. Je l'ai fait observer. J'ai raconté ce qui s'étoit passé le matin entre D'Alzan & moi. Là-dessus nous sommes arrivés au Couvent de mademoiselle De-Roselle. Madame Des-Tianges l'a prévenue en peu de mots. Et je vous avoûrai que j'ai cru m'apercevoir que mon Neveu n'aime pas un Ingrate.

Nous sommes arrivés dans la chambre de D'Alzan..... Je finirai tantôt ma Lettre, afin de vous faire part de l'effet de la visite. (SUITE). *Non, monsieur, je ne puis me rapeler ce qui vient de se passer, sans répandre des larmes... Mon Neveu s'est justifié : madame Des-Tianges & mademoiselle De-Roselle n'ont rien omis pour le consoler. J'ai vu les traits les plus touchans de générosité, de tendresse. Enfin, monsieur, après l'orage le plus affreux, le calme renaît. Madame Des-Tianges me charge de vous demander votre aveu, pour que le mariage ne soit pas différé : elle veut faire plûs de bien, que la G** n'a causé de mal. Que ce va être une agréable surprise pour D'Alzan !*

Je suis, monsieur, en attendant votre Réponse, &c. *D'ALZAN DE LONGEPIERRE.*

La Réponse de m. Des-Tianges à cette Lettre, contient la justification de D'Alzan, d'après ce qu'on a lu dans la VIe Lettre : il y approuve l'idée de son Epouse, de marier sur-le-champ son Ami avec mademoiselle De-Roselle &c.

HUITIÈME LETTRE de D'ALZAN, *à DES-TIANGES.*

Il y donne la conclusion de son Plan, avec la balance du produit & des Charges.

27 juin.

NOUS venons de recevoir ta Lettre, mon Ami,

& j'obtiens de madame Des-Tianges d'y répondre moi-même. Cela te convaincra mieux que tout autre témoignage, de l'efficacité de ſes bontés, & de ceux de ma belle, de ma tendre, de mon adorable Épouse.... Non, chèr Frère, rien ne pourra desormais ſéparer ton Ami de Celle qu'il adore; hièr nous prononçames le ſerment qui nous lie pour toujours l'un à l'autre. On voulait t'attendre; mon Oncle, tes Parens & les miens en étaient d'avis; mais madame Des-Tianges ne balance pas, lorſqu'il ſ'agit d'exécuter tes ordres. Quel bienfait! & que la main dont je l'ai reçu m'eſt chère! Toute ma vie, je regarderai madame Des-Tianges comme ma divinité tutelaire. Et mon Épouse?... O bonheur? c'était auprès d'elle, c'était ſur ſon ſein que tu ſommeillais! J'ai desiré, avec toute l'ardeur dont je ſuis capable, la main de mademoiſelle De-Roſelle; & depuis que je l'ai obtenue, je ſens ma félicité plus vivement encore que je ne l'ai desirée. Tu dois en ſavoir la raiſon, mon Ami; c'eſt que je connais à-préſent tout le prix de Celle qui ma charmé. O Femmes! êtres enchanteurs, vous tenez ſans doute le milieu entre nous & la Divinité! qui n'a pas ſu vous plaire, qui n'a pas été aimé de vous, n'a pas vécu; il a végété: mais la vie, la douce chaleur de la vie, jamais, jamais il ne l'a ſentie! Comment ſe trouve-t-il des Hommes, qui craignent cette union délicieuse de deux âmes unies par les mêmes affections, les mêmes biens; par les droits les plus ſaints de la ſociété! Ah! ſ'ils pouvaient ſe former une idée de ce que j'é-

prouve, ils abjureraient bientôt une erreur qui les rend malheureux !

Cette Lettre ne te trouverait plus à *Poitiers*, je l'adreſſe au Maître de Poſte à *Blois*. Ton impatience obligeante nous fait à tous le plus grand plaisir. Il eſt bien flateur, pour ton Épouse & pour ton Ami, d'apprendre, que tu *ne peux attendre un ſeul jour de plûs, pour être informé de leur ſituation.* Elle eſt heureuse, chèr Des-Tianges : tu ne verras ici, à ton arrivée, que les ſignes de la joie la plus vive : viens, ton Épouse....

De madame Des Tianges. ne t'a jamais tant desiré, mon aimable Mari. Viens me dédomager de tous les chagrins qu'il m'a causés. Il eſt heureux, à-préſent : mais ſi tu l'avais vu.... C'eſt un enfant, & je lui pardonne tout. Et je n'en avais pas pour un à conſoler; ma Sœur... mais celle-ci ne ſe deſeſpérait qu'en ſe cachant. Ils m'ont bien fait de la peine, & ſi je les aime, comme auparavant, de tout mon cœur. Adieu, mon Ami. Si j'avais le ſort de cette Lettre, je t'embraſſerais un jour plutôt.

ADELAÏDE DES-TIANGES.

De madame D'Alzan. J'arrive bien à-propos, Frère chéri, pour me juſtifier des crimes dont ma Sœur m'accuſe auprès de vous. *Je lui ai fait de la peine !* moi ! elle peut vous l'écrire ! Eh-bien, elle vous trompe, croyez-m'en. L'*avoir affligée !* ah jamais, jamais je ne l'ai voulu. Que ſerait-ce ſi je vous disais.... Elle m'empêche d'écrire ; elle ne veut pas que je diſe.... Eh-bien, je me tais.

Je ſuis bien contente de Quelqu'un que vous ai-

mez : On a pour ma Sœur & pour moi les ſentimens que je desirais : le don de tout mon cœur, de toute ma tendreſſe en eſt le prix. Perſonne, après votre Femme... Elle ne me regarde plus : aprenez que c'eſt moi qui la conſolais : elle ne pouvait ſe pardonner... Elle revient... Perſonne, après votre Femme, ne vous eſt auſſi ſincèrement attachée

Que votre Sœur U. D. R. f.me D'ALZAN.

De D'Alzan.

Elles m'ont arraché la plume, mon Frère ; nous nous diſputons le plaisir de causer avec toi. Cette Lettre t'en ſera plus agréable ; tu viens d'y voir les caractères de Celle qui te rend auſſi heureux que je le ſuis.

Pour te prouver que je me porte auſſi bien qu'on le puiſſe, après une commotion aſſés violente, je veux profiter du temps où une visite les oblige à me laiſſer ſeul, pour t'achever mon Projet. Tu t'amuseras à vérifier mes calculs dans ta chaise : auſſi-bien je doute que tu puiſſes en trouver le moment, quand tu ſeras avec nous.

§ V.me

Suite.

COMPENSATION DU PRODUIT DES DIFFÉRENTES CLASSES DES FILLES, AVEC LES CHARGES DES PARTHÉNIONS.

IL paraît aſſés probable que le nombre des Filles, tant *Publiques* qu'*Entretenues*, peut ſe montrer dans le Royaume, à *30,mille : 20,mille* dans la Capitale & aux environs, & *10,mille* dans les Provinces : mais je n'aſſeoirai pas mon Établiſſe-

ment sur un nombre si considérable. Supposons seulement qu'il y ait, dans la ville de Paris, *douze mille** *Filles* tant *Publiques* qu'*Entretenues;* & environ la moitié dans le reste du Royaume. Malgré le bien-être que l'Établissement proposé procurerait aux *Parthéniennes*, je ne doute pas que la défense de sortir de la Maison, & l'impuissance où seraient les Filles, de se livrer à des débauches qui sont les funestes accompagnemens de la *Prostitutions*, ne réduisissent encore le nombre de ces Infortunées : j'en ôterai donc encore *1,000*, pour mettre toutes choses au taux le plus bas : nous aurions pour-lors dans tout le Royaume, *dix-sept mille Filles*, qui pourraient être placées dans les *Parthénions*.

* Que ce nombre n'effraie pas; il est au-dessous du vrai : de simples Marchands entretiennent deux & trois Filles : j'en ai compté vingt-sept en un jour, chés la Maîtresse d'un Orfèvre, qui lui rendaient visite dans une légère indisposition. Aussi, que de banqueroutes ces Filles n'occasionnent-elles pas!

Il est prouvé par de nouvelles *Recherches sur la Population*, qu'à-peine le tiers des Hommes atteint *quarante-cinq ans*. Cette règle générale doit être en proportion double, pour les Filles-publiques. Ainsi, lorsqu'on aurait fait le choix des deux Classes des *Surannées*, comme le prescrit l'Art. XXXI, il resterait tout-au-plus *mille* Filles dans toute l'étendue du Royaume, à charge à l'Établissement. Et nous en aurions, qui chaque jour produiraient un revenu, qui excéderait leur dépense plûs ou moins, *savoir ;*

RECETTE LE PREMIER CORRIDOR, *composé de Surannées*,

à { 6 s. N.° 2. / 12 s. N.° 1, } employer par jour 1150 (950) . . . . . 465 l.

LE SECOND CORRIDOR.

à { 18 s. N.° 2. / 1 l. 4 s. N.° 1. } employer 3000 (2000) . . . . . 2,100 l.

LE TROISIÈME CORRIDOR.

à { 1 l. 16 s. N.° 2. / 2 l. 8 s. N.° 1. } employer 3900 (1000) . . . . . 4,100 l.

LE QUATRIÈME CORRIDOR.

à { 3 livr. N.° 2. / 3 l. 12 s. N.° 1. } employer 4000 (2000) . . . . . 6,600 l.

LE CINQUIÈME CORRIDOR.

à { 4 l. 16 s. N.° 2. / 6 livr. N.° 1. } employer 3000 (1500) . . . . . 8,100 l.

LE SIXIÈME CORRIDOR.

à { 12 livr. N.° 2. / 24 livr. N.° 1. } employer 1700 (1000) . . . . 18,000 l.

LE SEPTIÈME CORRIDOR.

à { 48 livr. N.° 2. / 96 livr. N.° 1. } employer 150 (125) . . . . 8,960 l.

Filles produisent

TOTAL... (par jour) . . . 9575 . . . . . 48,450 l.
(par an) . . . . . 17,68,42500 l.

Nota bene. Comme les *Filles-entretenues* des derniers Corridors ſont à une taxe beaucoup plus baſſe que le *Tarif*, on ne parle ni des *Nuits*, ni des *Amendes*, qui feraient un objet de *Recette* bien ſupérieur à cette diminution.

L'ENTRETIEN de chacune des *15,850* Filles des ſix derniers Corridors, pourra ſe monter, par *année*, pour les habillemens, DEPENSE

Sur le pié de *500* livres, qui feront par an, une ſomme de . . . . . 7,925,000 l.

Celui des *Surannées* choiſies, à 300 l. chac. 345,000 l.

La nourriture des Filles, Gouvernantes & Maitreſſes pour les Arts (ces dernières, avec les Gouvernantes & Viſiteuſes, ſuposées au nombre de *mille* (par jour 1 l.) 17,000 perſonnes (par an) . . . . . 6,241,500 l.

L'entretien ordinaire des Bâtimens dans tout le Royaume . . . . . 50,000 l.

TOTAL. . . . . 14,561,500 l.

Nota b. On ne fait aucune diminution pour les *Filles-entretenues* que leurs Amans pourraient habiller, nourrir &c. Dans la ſuposition d'un moindre ou d'un plus grand nombre de Filles, les choses demeurent les mêmes; plûs ou moins de Recette, plûs ou moins de Dépenſe, ne changent rien aux *ſurſommes*, qui doivent reſter.

L'habillement & la nourriture des Ouvriers & des Ouvrières en âge, ſeraient compenſés par leurs ouvrages. C'eſt par cette raison que je ne fais point entrer ce produit dans l'Article de la *Recette.* Par la même raison, je ne fais aucune mention de l'achat des fils, ſoies & laines néceſſaires pour les manufactures des étofes, & la façons des habits. Cela doit ſe trouver ſuffisament compenſé par la diminution conſidérable qu'aporterait dans le coût des habillemens, l'épargne des façons, & la fabrication des Étofes. Je ne compte de-même que *dix-ſept* mille bouches; parce que les Gouvernantes, Visiteuses, Maitreſſes &c. ſeraient comprises dans ce nombre; à-moins que les besoins de la Maison n'exigeaſſent un plus grand nombre de Filles:

Il eſt bon de remarquer, qu'on n'emploie par jour, que *9,575* Filles ſur *17,000:* cependant, au moyen que l'Établiſſement ſerait preſqu'également composé de *Filles-entretenues* & de *Publiques*, il y aurait beaucoup plûs de revenu que je n'en aſſigne; & l'on peut regarder le Total de la *Recette* comme étant un tièrs plus bas qu'il ne monterait communément; tandis que celui de l'*Entretien* ordinaire eſt ſuposé auſſi haut qu'il pourrait aler, dans des Maisons où la multitude des bouches diminuerait

tait nécessairement la dépense de chaque Individu (*).

Par-conséquent, il devra rester à l'Établissement, toutes dépenses prélevées, une somme beaucoup plus forte que celle de ..... 3,118,750 *l.* qui se trouve surpasser la *Dépense*, dans mon hypothèse.

Sur quoi, l'on se fournirait de remèdes pour les Malades, l'on payerait les mois de Nourrice & l'*élève* des Enfans, l'on marierait les Filles nées dans la Maison qui pourraient l'être, & l'on entretiendrait les *Surannées* inutiles.

9,375 Filles pourraient donner, année commune, 4,000 Enfans, dont *mille* décèderont dans la première année: parconséquent la seconde serait chargée de 4,000 nouveaux Enfans, & des 3,000 précédens, &c: mais il faut observer que des *mille* Enfans qui mourront dans la première année, beau-

(*) Je tiens de plusieurs *Matrâlles* de Paris, que les Jeunes-filles qui débutent chés elles, & qui sont jolies, gagnent jusqu'à *dix écus*, même *deux louis* par jour, & qu'il s'en est trouvé qui pendant six mois de-suite ont produit *cent écus* par semaine. Aussi voit-on quelques-unes de ces *Matrâlles* s'enrichir, en abusant de la jeunesse des Filles: elles ont le secret, par leurs memoires enflés, de les rendre toujours leurs redevables; au moyen de quoi, ces Infortunées restent dans leur dépendance, tant qu'elles ont santé, jeunesse & beauté; & dès qu'une de ces choses manque, elles les renvoient nues. Cependant la plupart de ces *Maquas* font de leur gain un usage très-criminel; elles s'en servent pour entretenir des *Gueluchons*, & passent avec ces Misérables, qu'elles enlèvent ainsi à l'État, les journées entières dans la plus crapuleuse débauche: elles ne rentrent chés elles le soir ivres & de mauvaise humeur, que pour se livrer à des emportemens horribles contre les Victimes sacrifiées à leur infame commerce: conduite qui rend bientôt ces dernières aussi méchantes que leurs *Maquas*.

coup ne vivront qu'un jour, d'autres une ſemaine, un mois, &c. Il faut en dire autant de la ſeconde. A *ſix livres* par *mois* chaque Enfant, la *première année*, les *Parthénions* de tout le Royaume ſeraient chargés de *288,000 l.* la ſeconde année de la *moitié en-ſus*, ou *450,000 l.* environ; la *troisième année*, d'environ *576,000 l.* aubout de *huit ans*, d'environ *1,200,000 l*: le taux de cette charge reſterait, à-peu-près, à *1,300,000 l.*: puiſqu'à-mesure que les Enfans grandiraient, ils ceſſeraient, d'être à-charge à la Maison, ſoit en en ſortant, ſoit par leur travail. On prend encore ici le tout au pis; car on ſupose qu'il ne ſe trouverait aucun Père qui fît élever ſes Enfans.

Il reſterait, dans cette dernière hypothèse, *1,618,750 l.* pour les *Surannées* & les *Mariages*.

RÉSUMONS: Voila donc un moyen preſqu'infaillible d'anéantir le *germe vénérien*; de chaſſer de l'Europe ce monſtre, qui n'était pas fait pour nos climats: de diminuer le ſcandale de la *Proſtitution*: d'arrêter dans ſa marche l'indécence des mœurs; &, par ſurérogation, de mettre dans l'État une pépinière de Sujets qui ne lui ſeraient pas directement à-charge, & ſur leſquels il aurait une puiſſance illimitée, puiſque les droits paternels & ceux du Souverain ſe trouveraient réunis.

Quant aux inconvéniens, il eſt certain que mon Projet n'en a pas de conſidérables: *La Proſtitution qui n'eſt tolérée que tacitement, paraîtrait autorisée*: Ce reproche ſi grave, heureusement n'eſt pas fondé. Tous les jours le Gouvernement opère un mal, par la conſidération d'un bien qui doit en résulter:

la guerre, par-exemple, dont les dévaſtations horribles effraient l'humanité; le ſupplice des Criminels; la peine des fautes de ſimple convention; il tolère les ſangſues publiques, &c, &c: Peut-on dire qu'il autorise le meurtre, le viol, les incendies de l'Homme-de-guerre; les pilleries du Procureur, les friponeries de l'Huiſſier; les vexations de la Maltôte? Mais ſi le Gouvernement a le droit réel de permettre un mal pour un bien; à-plus-forte-raiſon a-t-il celui d'amoindrir un mal exiſtant & néceſſaire. Ce n'eſt donc point comme *légitimant* la *Proſtitution* qu'on doit le conſidérer ici, mais comme l'*inſpectant* & la *réprimant*. Ainſi, tous les inconvéniens de mon Projet ſont ou détruits, ou ſuffiſamment compenſés. Il opérerait un bien effectif, & le mal ne ſerait pour-ainſi-dire que de ſpéculation. D'ailleurs, où ne ſe rencontre-t-il pas d'inconvéniens? les vertus même en ont; & celle qui mit *Socrate* audeſſus de tous les Hommes, en aurait de très-dangereux, ſi on la généraliſait trop (*). Disons donc, avec le Poète:

Quàm mala ſunt vicina bonis *!

* Ovid. de Rem. v. 323.

(*) *Cratès* de Thèbes, diſciple de Diogènes le cynique, a donné un bel exemple de modération. Un certain Nicodrome lui avait appliqué un ſoufflet avec tant de violence, que ſa joue enfla: Cratès ſe contenta d'y faire écrire, *Nicodromus fecit*: allusion plaiſante & tranquile à l'usage des Peintres. [Ce fut ce même Cratès, laid, contrefait, que la jeune & belle Hipparchia ne rougiſſait pas d'aimer, après qu'il eut vendu tout ſon bien, dont il jeta le prix dans la mèr, en ſ'écriant: *Je ſuis libre*]. Mais de quels abus cette modération ne ſerait-elle pas ſuivie, avec des Hommes ſans frein, que la ſeule crainte d'être repouſſés empêche de mal-faire?

Comme D'Alzan en était là, madame Des-Tianges vint le gronder de ce qu'il écrivait si longtemps : mais la paix fut bientôt faite : l'on entendit au même instant dans la cour le bruit d'une chaise : Madame Des-Tianges vole à la croisée : —Le voici ! ah le voici ! (dit-elle avec transport) : & elle court au-devant de son Mari.

Des-Tianges avait avancé d'un jour son départ de Poitiers. Comment peindre la joie que son retour causa ! je manque de termes, & je dirai seulement, que l'Amour, l'Amitié, la Reconnaissance l'accueillirent : qu'il vit son chèr D'Alzan aussi fortuné que lui-même ; & qu'il fut son guide. Heureux le nouvel Epoux, s'il avait eu la constance de son digne Ami !

Un Esprit juste tôt ou tard abjure le libertinage, & ne tarde pas à s'apercevoir du vide qu'il laisse ; pour ne rien dire & du remords & des desagrémens qu'il traîne à sa suite, & qui sont comme son cortége. Mais il est un égarement peut-être plus dangereux, quoique moins avilissant ; c'est celui qui consiste à se livrer à une passion illicite, dont on croit l'Objet estimable : Voilà ce qui doit arriver au Personnage principal de ces Lettres. [*Voyez en la suite dans les Tomes II & III de ces* IDÉES, *ou* LA MIMOGRAPHE *&* LES GYNOGRAPHES.

Fin de la I Partie.

LE

PORNOGRAPHE,

OU

IDÉES D'UN HONNÊTE-HOMME

SUR

UN PROJET DE RÉGLEMENT

POUR

LES PROSTITUÉES,

Propre à prévenir les Malheurs qu'occasionne le *Publicisme* des Femmes :

AVEC

DES NOTES HISTORIQUES ET JUSTIFICATIVES.

PAR M. RÉTIF DE-LA-BRETONE.

Prendre le moindre mal pour un bien.
Machiavel, Livre du *Prince*, cap XXI.

Seconde Partie,

CONTENANT LES NOTES.

LETTRE de D'ALZAN, à DES-TIANGES, en lui envoyant les Notes du Pornographe.

PENDANT le séjour que je fais ici, pour remplir les vues que je t'ai annoncées dans une de mes Lettres, j'ai réfléchi sur tout ce que je t'ai précédemment écrit au sujet de la Prostitution; & il m'est venu en idée de traiter à-fond cette matière. Je m'y suis déterminé d'autant plus volontiers, qu'un de mes Voisins, homme-d'esprit, m'assure que mon Projet aurait la plus grande utilité. Cet Honnête-homme m'a donné beaucoup de lumières sur les Prostituées de Rome, d'Espagne & d'autres endroits de l'Europe où il a voyagé. Tu vas donc voir passer en revue toutes les Nations anciennes & modernes, dont j'ai recueilli désintéressément les usages & la façon-de-penser. Je joindrai à ces Dissertations historiques, deux Ouvrages singuliers; le premier, qui sera sous la Note* [A], *est d'un Anglais patriote atrabilaire, qui tremble que nos vices ne passent chés sa Nation: l'autre Opuscule terminera ces* NOTES; *il est d'une plume enjouée, qui traite en riant un sujet que j'ai regardé comme trop sérieux pour l'égayer: ainsi, mon Ami, tu auras dans le même Volume Héraclite & Démocrite.*

* VI LETTRE, p. 141.

&c. D'ALZAN.

LE PORNOGRAPHE.

SECONDE PARTIE,

CONTENANT LES NOTES.

COMME on n'a pu s'arrêter dans la *Première Partie*, sur beaucoup d'objets, avec toute l'étendue qu'ils demandent, on va, dans celle-ci, les apuyer sur le raisonnement & sur des faits. Le Lecteur se ressouviendra des *lettres-de-renvoi* parsemées dans ce qu'il vient de lire; chacune de ces *lettres* [A], [B], &c, formera un véritable Chapitre, occasionné par les endroits de la *Première Partie* où se trouvent ces mêmes *lettres*.

[A]

I Partie, *p.* 13.

LORSQUE l'*Harpagine*, (c'est-à-dire le *Mal vénérien*) commença de se manifester en Europe, on la regarda comme une sorte de peste: un Arrêt du Parlement, du 6 mars 1496, défend, sous une peine capitale, à ceux qui en sont atteints, tout commerce avec les personnes saines. On leur fesait des aumônes & on les sequestrait comme des Lépreux. Mais depuis longtemps il est décidé, que l'*Harpagine* n'est pas un vice qui se soit naturellement dévelopé dans l'un des deux sexes, ni qui puisse être produit par l'habitation d'Hommes sains, avec des Femmes saines. Les aproches les plus fréquentes & les plus multipliées ne font rien, quand de part & d'autre on est en bonne santé. Les Asiatiques, dont le climat est très-chaud, & qui ne peuvent se rassasier de volupté, n'étaient point anciennement infec-

Cette Note renferme,
1, Un Projet pour détruire la Vér...
2, Un Règlement pour donner à jouer.
3, Un autre Règlement pour le prêt-sur-gages.
4, Un Eta-

blissement pour les Filles domestiques. 5, Un petit Ouvrage sur les Courtisanes ou Filles-entretenues, &c.

tés de ce poison. C'est à la découverte du Nouveau-monde que le nôtre doit ses trésors, ses crimes, ses maux, & surtout celui dont nous parlons. Christophle Colomb l'aporta en Europe, à son retour de l'Amérique, en mai 1493. Avant cette époque fatale, il n'était point question, dans ce qui était connu de notre continent, d'une maladie de cette espèce. Hippocrate, Celse, Galien, Pline, en-un-mot tous les Médecins, tous les Naturalistes, tous les Historiens & tous les Poètes anciens & modernes jusqu'à la fin du XV siècle, n'ont rien dit de ce fléau; leur silence prouve évidemment qu'il n'existait pas. Il se manifesta d'abord dans le Royaume de Naples, se comuniqua (dit-on) à l'Armée française, & s'étendit ensuite dans toute l'Europe, où il règne aujourd'hui assés généralement. Les Italiens l'apelèrent & l'apèlent encore le *Mal Français*; parcequ'ils crurent que nous l'avions aporté chés eux, lorsque notre Roi Charles VIII fit le siége de Naples, qu'il prit en 1495. Les Français aucontraire le nommèrent le *Mal de Naples*, du lieu où il se déclara pour la première-fois. Il fit de si rapides progrès, qu'en moins de trois ans tout notre hémisphère s'en ressentit. Un des caractères de ce venin contagieux, est d'être communicable par le contact des parties humides; plusieurs Personnes en ont été atteintes après de simples baisers sur la bouche: c'est ce qui prouve que la Vérole a son siége dans la lymphe, dont elle engorge les petits vaisseaux; ce qui cause des tumeurs, des inflammations; la lymphe arrêtée, stagnante se corrompt, pourrit les chairs, & peut carier jusqu'aux os. *Bohéraave.*

[*Nota.* Peut-être n'est-ce pas à tort que les Italiens accusèrent les Français de leur avoir aporté la vérole: cette maladie est naturelle au Nègres du Sénégal: or il est prouvé que dès le milieu du XIV siècle des Marchands de Dieppe & de Rouen avaient des établissemens sur le Niger, à Rufisque, sur la rivière de Gambi, sur celle de Serre-lione, à la côte de Malaguette, & qu'enfin ils bâtirent le Fort de la Mine-d'or, à la côte de Guinée, en 1382: Si donc, comme il est aujourd'hui prouvé, la vérole est une maladie naturelle aux Peuples de ces climats: si, comme il est certain, les Normans y ont fréquenté, s'y sont établis avant les Portugais, & près d'un siècle avant l'époque de la Vérole; ne peut-on pas dire, Que les Français l'ont aportée d'Afrique? Une foule de raisons viennent se réunir pour le prouver: Les *Pians* des Nègres des Antilles,

ne ſont autre chose que la *Vérole*, qui ſe manifeſte par ces puſtules : c'eſt l'avis de tous les Mèdecins qui ont été en Amérique ; & c'eſt ce qui leur a fait conjecturer que la Mal. Vén. était originaire de Guinée. Les 1rs Normans auront été timides, & ne ſe ſeront pas aprochés de Femmes dont ils ne connaiſſaient ni le langage ni les mœurs : mais lorſqu'au-bout d'un temps aſſés long, ils auront été familiarisés, qu'ils auront entendu la langue, ils ſe ſeront accoutumés au genre de beauté des Femmes noires, & en auront obtenu des faveurs ; d'abord rares, & bornées à ceux qui ſéjournaient dans le pays, qui n'auront communiqué le mal à perſonne ; ſoit parcequ'ils en ſeront morts, ſoit parcequ'ils ſeront revenus trop épuisés dans leur patrie. Mais enfin la communication avec les Noires étant devenue générale, & les établiſſemens nombreux, une foule de Contagiés revint en Europe, & donna le Mal non-ſeulement aux *Proſtituées*, mais aux Femmes honnêtes. Dans ce temps, Charles VIII porta la guerre en Italie ; il y avait des Normans contagiés, dans ſes Troupes, qui alaient pillant & violant : les excès des Soldats malades rendirent les ſymptômes terribles ; le mal ſe communiqua, & leurs Camarades, qui voyaient les mêmes Femmes, en furent entichés : ce mal cruel, tacite juſqu'alors en Normandie & dans quelques-uns de nos ports-de-mèr, éclata en Italie, dont le climat eſt plus chaud. Et la preuve de tout ce que je viens d'avancer, c'eſt qu'au retour de l'Armée, toute la France ſe trouvait infectée : or le mal divulgué ſur-le-champ aurait été facile à prévenir ; mais il couvait depuis un demi-ſiècle ; il ſe communiquait, ſ'étendait, ſans être connu : à-peine les Italiens nous ont-ils avertis, que nous voyons avec ſurprise qu'il eſt au-milieu de nous. Si les Soldats ſeuls l'euſſent aporté d'Italie, les campagnes euſſent été infectées comme les Villes ; ces Gens ſ'en étant retournés chés eux : tout le contraire arriva ; parceque le Mal venait de la Compagnie d'Afrique, qui ne hantait que les Villes. Auſſi M. DE-CEZAN, Médecin de la Faculté de Paris, a-t-il aſſés bien prouvé que c'eſt l'Afrique qui a contagié l'Amérique. Mais c'en eſt aſſés là deſſus ; il ſuffit de dire, que ſans les Proſtituées, le Mal ſe fût éteint de lui-même en peu de temps ; puiſqu'il eſt encore inconnu par-tout où ces Malheureuses ne peuvent ſe fixer.]

Sans prétendre qu'on remette en vigueur la Loi ſage de la *Siqueſtration* des Contagiés, donc je viens de parler, on

pourrait en donner une autre, qui aurait le même esprit, à-peu-près de la manière détaillée dans la Lettre suivante.

LETTRE à l'Auteur du Pornographe.

MONSIEUR; Je viens de lire, & j'ai fort goûté le Projet qu'un zèle vraiment patriotique vous a fait concevoir, & que vous avez eu le courage de publier, en vous élevant audessus d'un faux purisme & de l'improbation des Sots. La redoutable contagion est parvenue au point qu'elle ne peut manquer d'armer contr'elle & les Médecins & les Moralistes. Vous savez qu'à son arrivée en Europe, elle n'épargna pas les plus grands Rois: Antoine Lecoq, *célèbre Médecin, ayant été consulté sur la maladie de* François I, *qui en était atteint, répondit:* C'est un vilain qui a gagné la vérole; *frotetur* comme un autre, puisqu'il s'est gâté de la même manière. *Cela fut raporté au Roi, qui n'en fit que rire, & lui sut bon-gré de ce qu'il s'était opposé, centre le Docteur* Fernel, *à un traitement palliatif. Votre dessein, Monsieur, est donc excellent: mais je crains que la décence actuelle des mœurs publiques & notre fausse délicatesse n'en contrarient l'exécution, qui serait pourtant d'une véritable utilité. Dans ce cas, je prens la liberté de vous proposer de mettre dans la prochaine Edition de votre Projet, l'Idée d'un Honnête-homme, comme vous, monsieur, & qui n'est pas moins touché que vous l'êtes des cruels ravages de la maladie que vous cherchez à détruire dans sa source: ce serait d'établir dans la Capitale, soit à defaut de votre Projet, soit concurremment avec lui, un* Conseil de Santé, *composé des plus habiles Praticiens de la Faculté de Médecine & de l'Académie Royale de Chirurgie, à l'effet de traiter & visiter toutes les Personnes atteintes du Mal vénérien, en suivant les règles que je vais détailler dans le Règlement que voici:*

ART. I. Etablir un *Conseil-Antidotique*, composé des Praticiens les plus habiles, au nombre de douze, six Médecins & six Chirurgiens; auxquels on donnerait des apointemens convenables, pour vaquer chaque jour, trois heures le matin, & quatre heures l'après-midi, au traitement des Maladies Vénériennes; à tour de rôle & par quartier; c'est-à-dire, que six seraient de service le matin pendant trois mois, & les six autres l'après-midi durant les mêmes trois mois, & ainsi de suite, avec un nombre de Garsons suffisant.

II. Ledit Conseil recevrait dans le Bâtiment qui serait aproprié pour cet effet, & traiterait *gratis* tous les Mala-

des qui ſe préſenteraient, & leur adminiſtrerait tous les ſecours dont ils auraient beſoin.

III. Pour l'entretien de ladite Maiſon-publique, qui ſerait nommée de *Reſtauration*, l'on établirait une impoſition particulière, & par tête, dont perſonne ne ſerait exempt, de quelque condition que l'on fût (à l'exception des gens de la campagne) laquelle impoſition, à raiſon de ſa généralité, ſerait très-modique.

IV. Pour éviter les malverſations ordinaires dans l'Adminiſtration de ces ſortes d'établiſſemens, auſſitôt l'impoſition faite, on tirerait un Réſumé net du revenu de la Reſtauration, d'après lequel on fixerait la dépenſe par jour pour chaque Malade; ce qui ſe pourrait faire, eu-égard à l'identité de traitement; & chaque Malade pourrait ſe plaindre au Supérieur donné, qui ſerait pris dans la Magiſtrature, & même au Miniſtre, en cas de négligence.

V. Les Malades ſeraient gardés dans la Maiſon de Reſtauration juſqu'à leur parfait rétabliſſement: ils y ſeraient traités avec ſoin, douceur, égards & ſecret. Le Conſeil expédierait ſurlechamp un Mandat de viſite, qui ſerait ſecret.

VI. Tous ceux & toutes celles qui ſe ſentiront attaqués de la maladie-vénérienne, ſeraient obligés de recourir, & le plutôt poſſible, au Conſeil de la Reſtauration; ce qui ne ſouffrirait aucune difficulté, vu l'aſſurance du ſecret.

VII. Les Malades de condition ordinaire, qui auraient négligé de recourir à la Reſtauration, ſeraient déclarés infames, & comme tels, incapables d'aucune Charge ou Office; & en-outre condannés à une amende, aplicable à la Maiſon, & proportionnée à leur fortune: & ſur cet objet, tout Délateur ſerait écouté, ſans confrontation, vu qu'on trouverait toujours ſur les Déférés la preuve de l'accuſation. Les Grands même ſeraient tenus de faire avertir le Conſeil.

VIII. Tout Délateur convaincu d'avoir divulgué ſa dénonciation, ſerait condanné, ſuivant ſa fortune, à deux amendes, l'une envers le Déféré, l'autre envers la Maiſon; & en-outre, déclaré infame comme les Malades clandeſtins.

IX. On établirait des Viſiteuſes pour les Filles-publiques en nombre ſuffiſant, leſquelles ſeraient priſes parmi les Femmes de cette claſſe parvenues à un certain âge, & reconnues pour avoir les lumières & la prudence requiſes: Elles tiendraient leurs ſéances dans différentes Maiſons indiquées à cet effet, où les Filles ſeraient obligées de venir,

ſans rouge, ni rien qui pût les faire reconnaître, une à une & ſans faire aucun bruit, ſous peine de punition ſévère. Ces Maiſons ſeraient toujours dans des quartiers déserts, & il y aurait à la proximité un, Corps-de-garde, pour reprimer la moindre rumeur ſcandaleuse qui pourrait s'élever; & ceux qui les auraient excitées, ſeraient punis par la priſon & l'amende.

X. Toute Fille-publique convaincue d'être demeurée ſciemment dans un état dangereux, ou ſeulement d'avoir négligé trois jours de ſe faire voir par les Viſiteuses nommées par le Conſeil de Reſtauration, ſerait condannée au fouèt, à une amende, & à trois mois d'Hopital après le traitement.

XI. A-mesure, qu'au moyen de ces précautions, le Mal deviendrait plus rare, on redoublerait d'exactitude à les obſerver, & les punitions ſeraient plus ſévères.

XII. On irait bien plus efficacement encore au même but dans les Villes de province, telles que Lyon, Bordeaux, & dans celles où il y a des Troupes: les Officiers ſeraient tenus de veiller ſur leurs Soldats, en feſant chaſſer les Malheureuses qui les corrompent; le Magiſtrat de la Ville-de-guerre où il ſe trouverait des Filles gâtées, ſerait imposé à une amende, ſi c'était par ſa négligence: quant aux Villes de la première grandeur, on y formerait un établiſſement comme à la Capitale.

XIII. Il ſerait néceſſaire, juſqu'à l'anéantiſſement de la Vérole, que ce Règlement fût obſervé par tout le Royaume; & que les Étrangers, en y entrant, fuſſent obligés de prendre un *Certificat de ſanté*, ſans qu'ils puſſent s'y refuſer; & en cas de maladie, ils ſeraient libres de ſe faire traiter, en payant ce qui ſerait raiſonnable, ou de retourner chés eux. Il y aurait peine de mort contre toute Actrice & toute Fille-entretenue qui recevrait un Amant ſans Certificat, ou qui ſe trouvant contagiée, ne le déclarerait pas.

Je crois, monſieur, que ce Règlement ſerait d'autant plus efficace, que perſonne ne peut raiſonnablement s'y refuſer, & qu'il ſerait de juriſdiction gracieuse, *comme disent les Canoniſtes. Aureſte, il y aurait moyen d'en rendre l'exécution* forcée, *en favoriſant la* délation, *qui, dans ce cas, ne ſerait pas odieuse, & en étant inexorable pour les amendes.*

Vous ne desirez, monſieur, que l'anéantiſſement de la Vérole; & je crois que vous ne tiendriez guère à vo-

*tre Projet, ſi l'on trouvait un autre moyen de l'éteindre. Je ſais bien qu'il pourrait y avoir des gens qui braveraient la ſévérité de l'examen : car l'*Harpagine *produit ſon effet relativement au tempérament : dans les uns, il eſt extérieur ; dans d'autres ſes ravages internes ne ſe manifeſtent à l'extérieur que momentanément : & ceux-ci doivent être les plus dangereux ; puiſqu'un Homme ou une Femme qui n'aurait pas de ſymptomes, peut communiquer la maladie ſans qu'on puiſſe s'en défendre.*

Mais je ne me borne pas, monſieur, à ce premier Plan ; votre V. § a fait naître une nouvelle Idée à un Homme d'eſprit de mes Amis, qui m'a chargé de vous la communiquer. Je la crois très-propre à venir au ſecours de votre Etabliſſement. Voici dans quels termes il l'explique :

[Comme il faut tout prévoir dans un Projet de Règlement, s'il arrivait que par un changement dans les mœurs ou par d'autres causes, le produit de la Maison-de-plaisir ne ſuffit pas pour l'entretenir, il y aurait moyen d'y pourvoir en réformant un autre Abus, c'eſt celui du *jeu* & des *Académies*. J'ai lu, dans les Lettres de madame *Du-Noyer*, qu'une certaine marquise *De-Lancé*, donnait à jouer dans ſa maison ; qu'il y avait quelques Demoiselles fort aimables, qu'elle avait déclarées maitreſſes de leur conduite, & que tout ſe paſſait très-honnêtement, moyennant qu'en entrant chacun donnait une *piſtole* ; on avait, pour cette ſomme modique, le jeu, un ſouper excellent, des Filles aimables pour compagnie, & par l'attention de la Maitreſſe, une ſociété en Hommes bien choisie : deſorte que quoique l'on ſe retirât à quatre heures du matin, jamais le voisinage n'entendait le moindre bruit dans cette maison. L'on pourrait donc, en ſuivant ce plan, admettre à jouer dans les *Parthénions*, avec un nombre de Filles choisies, deſtinées uniquement à cet emploi, & ſurveillées à chaque table, par une Gouvernante, laquelle n'aurait que le droit d'empêcher toute eſpèce de desordre, & non les plaisirs. Je n'expoſe cette vue qu'en gros ; mais je penſe que lorſque l'Établiſſement ſerait en piéd de ce côté-là, & qu'il y aurait de bonnes règles, on pourrait ſupprimer toutes les *Académies*, ſéjour d'Eſcrocs, & autoriser excluſivement les *Parthénions*, où la filouterie, ſoigneuſement obſervée, n'ôserait ſe montrer. Voici quelques Articles que je propoſerais pour ſervir de Règlement :

PROJET de RÈGLEMENT pour le JEU, dans les PARTHÉNIONS.

I. ON choisirait *Cent Filles*, d'après les diſpoſitions bien marquées qu'on leur trouverait, pour leur aprendre tous les Jeux permis: les *Joueuses* ſeraient prises entre les plus aimables des Filles qui n'auraient pas encore été *publiques*, ou qui auraient été *entretennes*, mais quittées depuis.

II. Ces Filles ſe rendraient tous les jours, à *une heure* après-midi, dans une aile de la Maiſon deſtinée au Jeu, où elles attendraient les Joueurs, & feraient la partie de ceux qui les choiſiraient, juſqu'à *trois heures* du matin.

III. La perte des Filles ſerait ſuportée par la Maiſon: mais chaque Fille ne pourrait perdre plus d'une *piſtole* avec le même Joueur, après quoi elle ſerait remplacée par une de ſes Compagnes.

IV. Il y aurait des *Gouvernantes* préposées pour veiller ſur les Joueuses & ſur les Joueurs; & en cas de malverſation, le Joueur ſerait exclus pour toujours, avec une forte amende, & la perte de tout ſon gain: ſi une Joueuse l'avait ſecondé, elle ſerait renfermée, miſe au pain & à l'eau, pendant un temps fixé par l'Adminiſtration, & enſuite renvoyée pour toujours parmi les Surannées à ſix ſous.

V. Chaque Joueur prendrait, en entrant, un Billet de *trois livres*, pour laquelle ſomme on ſerait d'un ſouper commun avec les Joueuses. En prenant un Billet de *ſix liv.* on coucherait à la Maiſon, avec celle des Joueuses qui en ſerait convenue; car elles ne ſeraient pas contraintes; ou à leur défaut, avec une Fille choiſie dans les deux *Numéros* du Quatrième Corridor. Il pourrait y avoir des Joueuses *Entretenues*, leſquelles dépendraient en tout de leurs Amans, qui joueraient avec elles, ou leur preſcriraient les Perſonnes avec qui elles pourraient jouer: l'Amant-joueur ne prendrait point de Billet d'entrée, le N.° d'Amant-en-titre qu'on lui aurait donné, en tiendrait lieu: il ne paierait par ſemaine que *dix-huit liv.* pour tous les âges; attendu que les Joueuses ſeraient doublement utiles.

VI. Tout Joueur ne pourrait riſquer que de l'argent-comptant: à-moins que s'étant fait connaître à l'Adminiſtration, il n'en eût obtenu un *Billet-de crédit*; auquel cas l'Établiſſement répondrait de ſes pertes, moyennant le *ſou pour livre*: mais l'Adminiſtration n'accorderait ces Billets que difficilement, & à des Gens bien ſûrs.

VII. Les emportemens, les injures, &c, ſeraient défen-

dus, ſous peine d'une amende, & même d'exclusion prononcée par le Conſeil, & dans ce cas, l'amende ſerait très-forte. Les Filouteries ſeraient punies par la prison, amende & note d'infamie. Les voies-de-fait contre les Hommes, & l'indécence avec les Joueuses devant l'Aſſemblée, ſeraient punies comme le filoutage, à l'exception de la note-d'infamie publique. On ſerait d'autant plus ſévère ſur la dernière diſpoſition, même pour ceux qui auraient un Billet de 6 liv., que le particulier ſerait libre pour eux.

VIII. Comme il ſe trouve beaucoup de Perſonnes qui ont la paſſion du Jeu, ſans avoir celle de la débauche, & que les privautés avec les Joueuses ne ſeraient permises qu'à ceux qui auraient payé 6 liv., il y aurait deux ſortes de Billets aux Bureaux des Salles-de-jeu; ſur ceux à 3 *liv.* ſerait écrit *JEU*, & ſur les autres *JEU*, *AMOUR*. Lorſqu'il s'agirait de $^{3\ liv.}_{6\ liv.}$ ſortir avec une Fille pour ſe rendre dans ſa chambre (ce qui ne pourrait ſe faire qu'après toutes les *parties* finies, à-moins que la Fille ne jouât pas) l'Homme donnerait une *Contremarque*, qu'il aurait reçue en entrant pour ſon Billet de 6 liv., à la *Viſiteuse* qui ſerait de garde à la porte du Corridor particulier des Joueuses.

IX. L'on n'entend pas néanmoins interdire les libertés innocentes, pourvu qu'elles ne troublaſſent pas les Joueurs; auquel cas ceux-ci auraient le droit de faire retirer l'Importun, qui ne pourrait faire la moindre réſiſtance. Celui qui pour ſes 3 livres, aulieu de jouer, voudrait cauſer avec une Fille qui ne ſerait pas en partie, le pourrait faire, en vue d'une Gouvernante; à-condition que cette Fille le quitterait dès qu'on la demanderait pour jouer.

X. Les Jeux permis dans les *Parthénions* ſeraient ceux de *pure combinaiſon*, tels que les *Echecs*, les *Dames*, &c: Les Jeux de *combinaiſon & de haſard*, comme le *Trictrac*; & aux cartes, le *Vingt-un*, le *Brelan*, &c: Les Jeux de *haſard*, *de combinaiſon & d'habileté*, tels que le *Piquet*, l'*Impériale*, le *Wiſk*, &c: Les Jeux de *pur haſard*, comme le *Quinze*, le *Trente & XL*: à l'exclusion des Jeux ruineux; c'eſt-à-dire que tout Jeu traître, comme le *Pharaon*, les *Trois-ſept*, le *Biribi*, les *Petits-paquets*, le *Lanſquenet*, &c, ſeraient interdits; & les Jeux haſardeux fixés, ſuivant que les Perſonnes qui feraient une Table-de-jeu le demanderaient en commençant à la Gouvernante; qui ſerait maîtreſſe d'accorder ou de modérer.

XI. Tout Gagnant au deſſus d'un *louis*, remettrait au Perdant ſon *écu d'entrée*.

XII. Les Cartes ne seraient payées que *deux sous* audessus du prix marchand, durant le jour, & *six sous* à la chandelle : ce bénéfice serait mis à une masse, pour être partagé entre toutes les Joueuses, leurs Gouvernantes, & les Visiteuses; les Gouvernantes ayant chacune la part de trois Joueuses, & les Visiteuses celle de deux.

XIII. Tout le gain des Filles serait pour la Maison, qui ferait un don de *trois livres* à chaque Gagnante par jour audessus d'un louis.

XIV. Aucun Maître Paumier ne pourrait plus donner à jouer aux Cartes, ni à tout autre jeu en usage au *Parthénion.*

Voila *(continue mon Ami)* le nouveau moyen que je proposerais pour soutenir l'Établissement, & lui donner une consistance suffisante pour qu'il tarît enfin la source de l'*Harpagine*].

Tels sont, monsieur, les deux Plans nouveaux que je vous invite d'ajouter à votre Projet, si, comme je n'en doute pas, vous en donnez dans peu une autre édition. Je serai très charmé, vous pouvez le croire, monsieur, de partager avec vous la gloire d'être utile à nos Concitoyens, en ne perdant pas de vue le principe, que, S'il est quelquefois permis aux Particuliers de proposer leurs Idées pour le bien général, ce n'est qu'autant qu'ils le font avec tout le respect dû au Gouvernement sous lequel ils vivent, & quand ils ont sujet de craindre que les abus dont ils desirent la réformation, ne tendent à les priver de leur plus douce espérance, celle d'*avoir des Enfans sains, robustes & vertueux.*

Je suis, monsieur, avec beaucoup d'estime,

Votre affectionné serviteur, LE MARQUIS DE BR**.

P. S. *En lisant vos* Réponses *aux* Objections, Art. LXIV, p. 144, *j'y ai trouvé une Idée fort heureuse : C'est de charger les* Pathénions *des grandes Villes du* Prêt-sur-gage, *que la Police la plus exacte n'est point encore parvenue à contenir dans de justes bornes. Je vais suppléer aux détails dans lesquels vous declarez que vous ne pouvez entrer.*

PROJET DE RÉGLEMENT POUR DES PRÉTEUSES-SUR-GAGES EXCLUSIVES ET PRIVILÉGIÉES DANS LES PARTHÉNIONS.

I. L'Administration formerait, le plutôt possible, une *Caisse des Prêts*, dont le fond serait plus ou moins considérable, à-proportion des moyens de l'Établissement, & des besoins du Public.

II. Le Conseil-d'Administration choisirait parmi les Gouvernantes la plus honnête & la plus intelligente dans

cette partie, pour lui donner l'inſpection ſur *Quarante Surannées* choiſies & capables, qui auraient chacune leur Département, pour *prêter ſur gages* à tous ceux qui ſe préſenteraient. Chaque Prêteuse ayant ſon quartier deſigné, elle renverrait à ſes Conſœurs tout Emprunteur d'un autre Département que le ſien qui s'adreſſerait à elle.

III. La Caiſſe-des-Prêts aurait deux cléfs, dont une ſerait entre les mains d'un de meſſieurs les Adminiſtrateurs, l'autre dans celles de la Gouvernante préposée; & l'on n'en tirerait des ſommes qu'au vu, & avec le mandat dudit ſieur Adminiſtrateur; lequel Mandat demeurerait à la Gouvernante pour ſa décharge.

IV. Chacune des Préteuses aurait dans la Maiſon une ſalle, pour y déposer les *Nantiſſemens* qu'on lui remettrait; laquelle Salle aurait trois cléfs, dont une chés le ſieur Adminiſtrateur, la ſeconde entre les mains de la Gouvernante, & la dernière reſterait à la Surannée Prêteuse: Les effets en gage ſeraient ſoignés dans les Salles-de-dépôt, & conſervés dans le meilleur état.

V. L'intérêt de l'argent que prêterait le Parthénion ſerait fixé au *denier-ſix*, depuis *un* juſqu'à *ſix mois*; au *denier-quatre*, depuis *ſix mois* juſqu'à *un an*; & au *denier-deux* depuis *un an* juſqu'à la conſommation de la plûs-value du Nantiſſement (ſuppoſé qu'elle ne l'ait pas été plutôt).

VI. Dès que la valeur du Gage ſerait conſommée, tant par le prêt que par les intérêts, la Maiſon pourrait en diſpoſer: Pour cet effet, les Nantiſſemens qui ſe trouveraient dans le cas, ſeraient tirés des Salles particulières, & expoſés dans une Salle-commune, pour être vendus ſur affiches imprimées, au dernier Enchériſſeur.

Vous voyez, monſieur, qu'un pareil Règlement *ſerait très-utile au Public; qu'il préviendrait toutes les malverſations des Uſuriers, & qu'il contribuerait au ſoutien de votre Etabliſſement, en-même-temps qu'il purgerait la ſociété d'une autre eſpèce de peſte publique, qui n'eſt guère moins dangereuſe que celle que vous cherchez à détruire, en qualité de* PORNOGRAPHE.

MAIS toutes les précautions que ſuggère l'eſtimable Auteur de cette Lettre ſuffiraient à-peine, ſi l'on ne va pas à la racine du mal, les *Mœurs*. Leur corruption a deux cauſes; le *beſoin* d'un côté; de l'autre la *conſideration accordée au vice*. Pour obvier à la première cauſe, il n'y aurait peut-être rien de mieux à faire, que de réaliſer un Établiſſement que M. *De-Chamouſſet* propoſa en 1762;

* On trouve à Rome un pareil Établiſſement pour prêter-ſur-gages au denier-4, avec un-&-demi de retenue, ce qui fait à 5-&-demi. On a la même chose à-peu-près à Amſterdam, & le Public s'en trouve bien.

quant à la ſeconde cauſe, je prie le Lecteur de lire un petit Ouvrage, que je raporterai tout entier, après avoir exposé le Syſtème de feu M. De-Chamouſſet.

Voici comment l'exprimait ce zélé Citoyen :

Le Public eſt le juge naturel des Idées qu'inſpire le deſir d'être utile à la Société. Je mets donc ſous ſes yeux le Projet de l'établiſſement d'une Maiſon, dans laquelle un certain nombre de Filles, moyennant une petite rétribution, par an, ſeront reçues toutes les fois qu'elles ſeront malades ou hors de condition. Les mœurs & la ſaine politique ſont également intereſſées à ſon ſuccès. Voici comme on la regira.

1. Les Perſonnes qui ſeront à la tête de l'Établiſſement, feront éclairer de-près la conduite des Filles, qui ſouvent ne ſe dérange parce qu'elles ne ſont pas ſurveillées. Elles recompenſeront celles qui ſe conduiront bien, & feront punir les Coupables proportionnément à leurs fautes. Le coup-d'œil le plus ſuperficiel ſuffit pour apercevoir tout le bien qui doit réſulter d'un pareil Établiſſement.

2. Dans la Maiſon, que je ſupoſe ouverte aux Filles malades & à celles qui ſeront hors de condition, on établira pour les dernières différens ouvrages, qui leur procureront un ſort plus ou moins avantageux, ſuivant que les ouvrages qu'elles ſauront faire ſeront plus ou moins lucratifs, & que l'Ouvrière ſera plus ou moins habile. Les Filles qui ne ſ'aſſocieront que pour ſ'aſſurer des ſecours en maladie, trouveront dans cette Maiſon les reſſources les plus efficaces, & ne payeront que *neuf livres* par an pour cet objet. Celles qui voudront joindre à cet avantage celui d'une retraite lorſqu'elles ſeront hors de condition, trouveront dans cet Etabliſſement logement, chauffage, & lumière, moyennant *trois livres* de plûs par an. On emploierait aux ouvrages de la Maiſon & à la garde des Malades, celles qui y ſeraient propres, celles qui n'auraient aucun talent, & on les paierait à-proportion de leurs ſervices.

3. Indépendament de ces avantages, il ſera tiré tous les ans une *Loterie* au profit des Aſſociées, à-raiſon de *deux* lots par cent de celles qui ſeront admises. Les Aſſociées dont la conduite aura été irreprochable pendant le courant de l'année, & qui en raporteront des Certificats, ſeront les ſeules qui auront droit à cette Loterie gratuite, aucun billet n'étant payé, mais donné à toutes celles qui aporteront ces Certificats. C'eſt ainſi qu'une recompenſe pour celles qui ſe conduiront bien, des punitions proportionnées

aux fautes, enfin une inſpection continuelle ſur la conduite de ces Filles, ſont les moyens les plus propres pour faire tourner au bien toutes celles qui en ſeront ſuſceptibles.

4. On aura grand ſoin de renvoyer de cette eſpèce de Société toutes celles qui ſeront vicieuses, & d'en avertir la Police; ainſi toutes les Perſonnes qui s'adreſſeront à l'Établiſſement proposé pour avoir des Domeſtiques, ſeront certaines de n'en avoir que de ſûres, aumoins pour les choses principales. D'ailleurs en les prenant dans la Maison d'*Aſſurance*, elles ſe débarraſſeront de l'inquiétude que donne une Malade, des ſoins que ſon état exige, & de la peine de lui chercher un lieu, ſi on ne veut pas la garder chés ſoi, ainſi que des démarches pour la remplacer; l'Établiſſement s'engageant de leur envoyer, durant la maladie, une Fille en état de faire le ſervice de celle qui ſera malade, à laquelle Supléante on continuera ſeulement les gages & la nourriture de la Malade qui n'en a pas beſoin, puiſqu'elle ſera dans la Maison. Les Maîtres s'aſſurent donc par cet Établiſſement de bonnes Domeſtiques, & une continuité de ſervice que rien n'intérompra; les Domeſtiques s'aſſureront une retraite lorſqu'elles ſeront hors de condition, les ſecours les plus efficaces lorſqu'elles ſeront malades, & une recompenſe ſi elles ſe comportent bien.

5. Pour procurer ce double avantage aux Maîtres & aux Domeſtiques, on ne leur demande, comme il a été dit, que *douze livres* par an: il ſerait naturel que chacun donnât *ſix livres*.

6. Dans les commencemens, on ne recevra que *trois-mille* Perſonnes dans cette Aſſociation, & pareil hombre de Surnuméraires, qui ne payant rien, n'auront aucun droit; mais qui par ordre de date, prendront les places vacantes. Par ce moyen l'on étendra davantage le bien réſultant de l'Inſtitution, puiſque celles mêmes qui ne ſeront pas encore admises, ſeront intéreſſées à ſe bien conduire, pour mériter des Certificats qui les faſſent entrer dans la ſuite.

7. L'Horeldieu ſe trouvera déchargé par cette opération, de beaucoup de maladies, qui deviennent graves, parce-qu'on a négligé les indiſpoſitions qui les annonçaient. L'Établiſſement formé, dès qu'une Fille ſe trouvera indiſpoſée, elle viendra recevoir les ſecours néceſſaires pour empêcher la maladie de faire des progrès.

On ſupoſe que l'on n'admettra dans les commencemens que trois-mille *Filles, qui, à-raiſon de* douze livres *par*

an, provenant d'elles ou de leurs Maîtres, donnent 36 mille l.

Pour faire face aux maladies de ces trois-mille *Filles, il faut toujours entretenir* trente-six lits, *qui, à raison de* trois-cents liv. *chacun, dépensent* ..... 10,800 liv.

Cent-cinquante *de ces Filles toujours hors de condition sur les* trois-mille, *à-raison de* six sous *par jour, pour le chaufage, logement, coucher, &c, coûtent* quarante-cinq l. *par jour, & par an,* ..... 16,200 liv.

TOTAL ..... 27,000 liv.

Ainsi, il restera neuf mille liv. *qui, jointes aux gains qu'on pourra faire sur le travail général, mettront en état de payer les apointemens de ceux qui seront à la tête de cette Maison, les dépenses extraordinaires, celles d'une épidemie qui pourrait survenir, & enfin les* Cent louis *fesant le fond de la* Loterie de recompense. *Comme on n'y admettra que celles qui aporteront les Certificats les plus clairs & les plus autentiques, on croit que l'on sera fort heureux, si, sur trois mille Abonnées, on en a deux mille qui meritent cette faveur par une conduite exempte de tout reproche: or deux mille personnes, à deux Lots pour cent, obligent de faire quarante Lots; savoir,*

10 lots d'un louis chacun. 10 lots de deux louis.
10 lots de trois. 10 lots de quatre. 100 louis.

TELLES étaient les vues de M. De-Chamousset: je les crois très-propres à prévenir une source féconde de Prostitutisme. Je vais passer à la seconde cause de dérèglement que j'ai indiquée plus haut, l'*espèce de consideration accordée au vice*, occasionnée soit par les talens, soit par les richesses, quelle que soit la source de ces dernières.

L'Ouvrage que l'on va lire ayant été composé en français par un Anglais, on ne sera pas étonné de la hardiesse qui règne d'un bout à l'autre dans cette Production, & d'un certain tour étranger, qu'il a quelquefois donné à notre Langue. J'y ai fait quelques légères corrections. Dans un court *Avertissement* que j'ai suprimé, l'Auteur attribuait à notre Nation une partie des vices & des ridicules de la sienne. Il y disait, entr'autres choses, que *les Filles entretenues & les Demoiselles du bon ton, étaient un nouvel Ordre venu de France, qui s'établissait à Londres contre toutes les Loix de la Grande-Bretagne, &c.* C'est par cet Ouvrage que je terminerai la Note [A].

REPRÉSENTATIONS

REPRÉSENTATIONS

A MYLORD MAIRE

DE LA VILLE ET CITÉ

DE LONDRES,

Sur les FILLES-ENTRETENUES *de France, vulgairement dites* COURTISANES, *ou* DEMOISELLES DU BON-TON.

Par un ANGLAIS, actuellement à *Paris.*

Mutato nomine, de te Fabula narratur.

A PARIS & A LONDRES,

Aux dépens d'une Société de Gens ruinés par les Femmes.

DANS LE XVIII^e SIÈCLE.

Cum Approbatione VIRTUTIS, *& Privilegio* de la RAISON.

PRÉFACE.

IL eſt certains deſordres ſur leſquels il ſemble qu'on ne devrait jamais écrire, parceque leur publicité devient contagieuſe. Une ſeule chose peut en rendre permiſe la cenſure ouverte, c'eſt lorſqu'elle n'aprend rien, parce que le mal eſt ſi vulgaire, ſi ſcandaleux, qu'il n'eſt ignoré de perſonne.

Qui ne ſait, par-exemple, que les COURTISANES *ſont le fleau de la Société; qu'elles corrompent les mœurs; qu'elles ruinent la Jeuneſſe; qu'elles ſéduiſent les Hommes-faits; qu'elles jètent la diviſion dans la plupart des familles, & ſouflent le feu de la diſcorde dans preſque tous les mènages?*

Mais il en eſt de cet abus comme de beaucoup d'autres; on en parle toujours, on ne les reforme jamais.

De toutes les Nations actuelles, on peut dire hardiment qu'il n'en eſt aucune qui ait plûs de goût pour la galanterie que la Françaiſe; & qu'il n'en eſt aucune qui, tout en haïſſant les Français, les imite neanmoins plus ſervilement que la nôtre. Je crois qu'on peut, ſans de grandes recherches, donner la raiſon de ce goût general du Français pour les Femmes, & de la diſſipation, qui en eſt la ſuite neceſſaire.

Il prend ſa ſource dans un certain goût pour les bagatelles, & dans un éloignement naturel pour les choſes ſerieuſes qui demandent une attention ſuivie. Mais ces defauts eux-mêmes ont leur origine. Ils naiſſent de la nature du Gouvernement monarchique, tel que les Français l'ont adopté, qui n'occupe à ſon adminiſtration que peu de Sujets.

Mais comment ſe fait-il que les Anglais adoptent le vices d'une Nation qu'ils prétendent mépriſer? J'en vois une raiſon priſe dans la nature: notre melancolie habituelle, & l'inquiétude qu'elle occaſionne, porte nos Seigneurs à voyager, ſur-tout en France, qui eſt le pays le plus propre à les diſſiper: ils y font un long ſejour; ils en prennent les mœurs, les travers, & particulièrement celui d'entretenir des Filles par oſtentation plutôt que par volupté. L'habitude l'emporte ſur le mepris; ou plutôt, on ne meprise plus ce qu'on imite.

On trouvera peut-être que j'ai mis beaucoup de ſérieux dans cette matière, & que j'ai trop maltraité les COURTISANES DU BON-TON. *Je repons, 1 Que je n'ai pas eu deſſein de faire un Roman-Comique: 2 que des Femmes qui n'ont de profeſſion que celle du vice, ne meritent aucun mènagement: & je declare qu'il n'eſt queſtion que de celles-ci.*

REPRÉSENTATIONS
A MYLORD MAIRE
DE LA VIEILLE ET CITÉ
DE LONDRES.

MYLORD,

SANS être un ANTI-GALLICAN * je vous dénonce l'importation des vices *Français*, qui se fait dans notre île. Il en est un sur-tout qui mérite toute l'attention du Tribun du PEUPLE ANGLAIS, du Magistrat conservateur des mœurs publiques.

* Anglais qui font gloire de suivre le contrepied des modes françaises.

Dans un temps où les malheurs d'une guerre longue & opiniâtre ne laissent entrevoir aucun terme à nos maux; où nos succès même occasionnent notre ruine; où les Citoyens se prêtent à une foule d'impôts réitérés; où les besoins de l'Etat épuisent toutes les ressources; où l'indigence est commune & la misère générale; n'est-il pas contre le droit-des-gens, que Londres soit rempli de Courtisanes qui se livrent à un luxe effroyable? C'est de Paris que cet abus nous vient: ceux qui ne peuvent nous vaincre, corrompent nos mœurs: Ainsi la Grèce battit les armées du Grand-Roi **; mais elle ne put vaincre la mollesse persane.

** Xercès.

Qui croirait, qu'à PARIS, dans un temps où les pertes des Français les obèrent, que les Spectacles & les promenades publiques sont remplies d'Avanturières, couvertes de diamans, parées des plus riches habits, & qu'on les remarque par-tout dans de superbes équipages insulter à la misère publique? Oui, Mylord, tandis que tous les autres ordres de la Société, sont comme sans action, tout est vie, tout est activité chés les Femmes-de-plaisir. Tel est le caractère du Français; & il lui faut toute la bonté de son sol, pour que son insouciance n'ait pas renversé l'Etat. Mais chés nous, Mylord, de pareils abus auraient les effets les plus funestes; nous sommes du nombre des sociétés dont on peut dire, que *plûs ont péri parce qu'on y a souffert certains défauts, que parceque l'on n'y a pas puni certains crimes.*

Si donc quelque administration particulière en Angleterre a besoin d'être exercée dans toute sa plénitude, c'eſt celle de la police, relativement à l'incontinence, & au luxe des *Femmes-galantes.*

Le feu eſt chés nos Voisins, Mylord; déja il nous gâgne: nos Voyageurs prennent les vices des Français: ainſi, plûs cette dernière Nation aura de travers & de ridicules, plûs il ſ'en importera en Angleterre.

Lorſqu'on fixe des regards obſervateurs ſur la Capitale de la France, on eſt effrayé de voir à quel point y ſont parvenues la débaûche & la volupté.

Quel ſpectacle en-effet, que cette foule incroyable de Femmes galantes, qui ſ'offrent aux yeux de toutes-parts! Je ne mets point dans ce tableau les Créatures qui ſ'abandonnent à une Proſtitution publique; il n'eſt queſtion que des Courtiſanes d'un certain ordre, de ces Succeſſrices des Laïs & des Phrynés, que tout le monde connaît, & dont le luxe frape, ſurprend, éblouit, ſubjugue.

Les rues, les Foires, les promenades, les Spectacles en ſont remplis: on les voit ſe croiser, ſe heurter, ſ'entrechoquer aux Boulevards, aux Champs-Elysées, au Luxembourg, au Tuileries, au Palais-royal, & même au Jardin-des-Plantes. Le Concert, le Bal, l'Ambigu-comique, les Danſeurs-de-corde, les Marionètes, en regorgent, & ce ſont toujours les premiers Objets qu'on y rencontre. Qu'on aille à Saint-Cloud, à Pantin, au Bois-de-Boulogne, à Vincennes, elles y donnent le ſcandale de leur luxe & de leurs parties-fines. S'il y a une entrée d'Ambaſſadeur, elles paraiſſent vouloir lui faire les honneurs de la Nation. Qu'il y ait une Fête à la Cour, ou à la Ville, elles ſ'en mettent: Que le Roi paſſe la revue, elles égalent ou ſurpaſſent même le nombre des Troupes. En-un-mot, tout eſt plein de ces Créatures; juſque-là que les Etrangers, qui jugent des Nations parmi leſquelles ils voyagent ſur ce qui frape le plûs, croient ſouvent que toutes les Femmes à Paris ſont des Catins.

Les Courtiſanes ont toutes le même plan de vie, & leurs mœurs en-général ſont les mêmes; elles ſont de la Capitale de la France un vaſte Sérail, où le Citoyen & l'Etranger peuvent à tout-moment jeter le mouchoir. Les Anglais ſur-tout en ſont accueillis, & c'eſt moins pour leur mérite, quelle que ſoit la haute opinion qu'ils ont d'eux-mêmes, que pour leurs guinées, dont les Demoiselles du bon ton ne cèlent

pas qu'elles ſont extrêmement avides. Un certain extérieur de bienſéance, ne gaſe plus le vice comme autrefois : l'inconſtance n'a plus d'entraves ; elle a franchi les barrières de toute ſorte de pudeur & de réſerve. La volupté a entièrement levé le maſque ; elle n'eſt retenue par aucun devoir, & n'eſt contenue par aucune conſidération. On ne ſe gêne plus, on ne ſe on ſe contraint point, les endroits les plus fréquentés de la Ville, les Boulevards, le Coliſée, ſont ceux que l'on choiſit pour ſe voir, pour ſe lier enſemble ; c'eſt là où l'on ſe raproche, où l'on capitule ; & on les quitte pour aler conſommer le marché. Le Public eſt en quelque façon le témoin ; il entend preſque les conditions du prix que l'on met à la débaûche.

Les conjonctions illicites, dans cette Capitale, ne ſont ignorées de perſonne ; on ſait le nombre des mènages clandeſtins établis. Les Courtiſanes à-la-mode portent effrontément le nom de leurs Amans. Il y a un Répertoire général des Filles-entretenues de Paris (& nous en auront bientôt un pareil à Londres, ſi vous n'y mettez ordre, Mylord) par rang & par claſſes, qui eſt connu de tout le monde. Une Femme galante ne cache plus ſon état ; aucontraire, il ſemble qu'elle en faſſe trofée.

Il y a une variation de débaûche dans la débaûche même, qui tient les desirs en haleine ; car quoique la corruption ſoit toujours la même, les objets de corruption changent tous les jours : le libertinage a une ſorte de circulation règlée à Paris. Tous les mois il éprouve une révolution.

Si le Magiſtrat de Police de cette Capitale feſait tenir par un de ſes Inſpecteurs une *Main-courante* des conjonctions illicites qui ſe forment & ſe détruiſent ſucceſſivement, il trouverait peut-être plus de mille mènages qui naiſſent & périſſent dans ce période. Et ſi l'on établiſſait un impôt ſur ces mutations, l'on procurerait à l'Etat un fond peut-être auſſi fort que celui de la Ferme des Cartes, ou du Tabac.

Une Femme qui était entretenue par un Lord ou un Comte, ſe trouve aubout de ce temps aux gages d'un Duc ou d'un Marquis ; celle qui vivait avec un Baron, eſt ſur le compte d'un Chevalier : telle qui avait un Financier, n'a plus qu'un Commis. Il y a même des Sociétés entières, & des compagnies de jeunes Seigneurs, qui d'un ſentiment unanime échan-

gent entr'eux leurs Maîtreſſes, & ſe les font paſſer de l'un à l'autre, c'eſt ce qui ſ'apèle en terme de l'art *faire la navette.* Paris & Londres ſont devenus le véritable pays des Troqueurs; & ſi les aſſociations clandeſtines qu'on y contracte avec les Femmes-du-monde, formaient des alliances comme les légitimes, chacune de ces deux Capitales ne formerait plus qu'une ſeule famille & qu'une ſociété de Parens.

Les petits-ſoupers ſeuls peuvent donner une idée générale du libertinage des Français (& des Anglais bientôt l'on pourra dire). Il manque à la Police un Recueil exact de tout ce qui ſ'y dit & de tout ce qui ſ'y fait, ſur-tout lorſqu'ils ſont composés d'Hommes-galans d'une certaine claſſe, & de Courtiſanes d'un certain ordre. Que de jolies choses le Magiſtrat de la Police n'aprendrait-il pas, au moyen d'un pareil Journal! Ces petits-ſoupers ne forment point le tableau groſſier de la débaûche qui règne dans les Mauvais-lieux: ceux qui les composent font entrer au-contraire du goût, de la délicateſſe dans les choses-même les moins délicates. C'eſt, à proprement parler, la quinteſſence du crime, & la crême de la Proſtitution. Que de petits vices n'y mêle-t-on pas dans un ſeul vice! Que de ſenſualités dans une ſeule! on peut dire qu'ils présentent l'eſquiſſe légère, mais expreſſive du plus fin libertinage du ſiècle, & qu'ils ſont le chef-d'œuvre de la débaûche moderne.

Mais c'eſt en particulier aux *Spectacles* que les deux Capitales doivent la dépravation de leurs mœurs; car c'eſt aujourd'hui la porte par où les Courtiſannes entrent dans le monde.

A Paris, le Magasin de l'Opéra eſt un fond inépuiſable d'incontinence publique; c'eſt le Harem de la Nation; le Baſard où les Grands de l'Empire achètent des Eſclaves. Les Théatres des Foires Saint-Germain, & Saint-Ovide, forment deux Maiſons-de-débauche, où l'on ne garde pas même les bienſéances qui ſ'obſervent dans les lieux les plus infames. Le SPECTACLE-DES-ENFANS eſt un eſpèce de Seminaire, où l'on élève, où l'on forme à l'art de ruiner les Hommes une foule de jeunes Beautés: Ecoutez leurs entretiens; à huit ans elles ſavent déja le ſecret de fixer un Amant par leurs com. laiſances, de le réveiller par des caprices affectés, &c. La ſe-

conde Maison, ce vrai Musico des Boulevards & des Foires, eſt celle des DANSEURS-DE-CORDE, qui ſ'eſt mise comme la première, à faire des Élèves : mais elle ne fournit que des Sujets du ſecond ordre ; à-moins que ces Jeunes-filles ne paſſent *par la leſſive* de l'Opéra, que Rabelais n'aurait pas manqué de nommer *la Savonète-à-P.....*, ſ'il l'avait connu. C'eſt dans ces deux Univerſités de Proſtitution, que les plus fameuses Princeſſes des Couliſſes des autres Spectacles ont pris leurs premiers grades : c'eſt à elles que Paris eſt redevable de ce grand nombre de Demoiſelles du bon-ton dont il eſt rempli.

Que dirai je de Londres ? les ſources de Proſtitution y ſont aujourd'hui les mêmes : & de-plûs, nos Jeunes-filles ſe laiſſent conduire à la taverne ; là, dans une crapuleuse ivreſſe, on leur ravit la première innocence, & bientôt elles ne tardent pas à vendre le reſte de leur honneur.

Le Théâtre dramatique, établi dans ſon origine pour la réformation des mœurs, eſt devenu la ſource de leur dépravation. C'eſt la patrie de l'incontinence ; le libertinage y jouit de l'immunité ; le vice y eſt ſur ſon piédeſtal ; la corruption y occupe le trône : ce ne ſont pas les Pièces qui portent le deſordre dans les cœurs ; il vient de celles qui les repréſente.

Le talent de la Repréſentation ſert aujourd'hui de grade pour arriver au vice. Une Jeune-perſonne du ſexe ne paraît ſur la ſcène que pour ſe proſtituer.

Tant de répugnance & d'horreur pour le crime ne ſont étalées avec emphâſe ſur nos Théâtres, que pour mieux déployer une foule de vices dans le particulier (*) : c'eſt même une règle aſſés générale, que plûs une Actrice montre à la repréſentation de qualités propres à former une Veſtale, moins elle en ſoutient le caractère dans le tête-à-tête ; ce qui, pour le dire en paſſant, ôte juſqu'au charme de l'illuſion.

Comment imaginer en-effet, que la Proſtitution qui joue elle même en perſonne dans celle des Actrices, puiſſe prêter à la vertu, qu'elles veulent nous

(*) L'Auteur feint d'oublier que la Pièce qui montre de grands ſentimens, n'eſt pas l'ouvrage de l'Actrice qui ſe proſtitue, mais d'un Honnête-homme : il n'eſt donc pas étonnant qu'elle ne cadre plus avec les mœurs de Celle qui ne la joue, que parce qu'elle l'a confiée à ſa mémoire. [*Note du Pornographe.*]

faire aimer, un organe digne d'elle ? En paſſant dans leur bouche, les maximes les plus ſaines prennent une teinte d'impureté, qui en detruit l'effet.

Quelle difference des Pièces de RACINE, repréſentées par de jeunes Demoiſelles de bonnes-mœurs, comme je viens de le voir dans un Couvent de Religieuses (*) ! On ſent ici, une émotion délicieuse, inconnue aux Spectacles ordinaires : c'eſt que la vérité y parle par la bouche de l'innocence.

Je penſe qu'un Gouvernement pourrait tirer un bon parti des Théâtres, ſi la pureté des Pièces pouvait paſſer chés les Actrices. Celles de votre ſublime SHAKESPEAR agrandiſſent l'âme ; celles de CORNEILLE ont le même effet ; celles de RACINE l'adouciſſent ; avantage plus précieux encore, & qui ſerait ſur-tout néceſſaire aux Anglais : celles de VOLTAIRE & d'ADDISSON l'éclairent ; celles de CREBILLON épouvantent, & font horreur du crime, &c. Peut-être que la Religion ferait bien alors de les permettre, aulieu de les proſcrire comme elle a fait.

Il y a un contraſte dans les deux Gouvernemens, à l'égard de ces Etabliſſemens, qui choque les mœurs & les bienſéances. On trouve des Règlemens de police établis, pour prévenir, ou arrêter l'incontinence, & la diſſolution ; & cependant ces mêmes Gouvernemens paraiſſent les autoriser en la perſonne des Actrices.

Tous les Spectacles de Paris ſont des Etabliſſemens Royaux, auſquels on a attaché des diſtinctions & des priviléges. Un des plus onéreux pour les mœurs, eſt qu'un Fils ou une Fille puiſſe ſe ſouſtraire à l'autorité paternelle, & aux Loix de la Police. Une Jeune-perſonne du Sexe qui veut ſe livrer à la débaûche, n'a qu'à ſe faire enrôler à la Comédie où à l'Opéra ; & la voilà exempte de toute tutelle civile & domeſtique. Elle peut ſe proſtituer publiquement, ſans que ſes Parens ni la Police puiſſent ſ'y oposer.

Une Femme qui ſe trouve trop gênée avec ſon Mari, n'a qu'à ſe faire inſcrire à un des Spectacles ; & dès-lors le Mari n'a plus d'inſpection ſur elle. La débaûche eſt là dans un port aſſuré. Les coutumes les plus barbares n'ont rien qui aproche

(*) Ceci eſt bien ſenti : Voyez la MIMOGRAPHE.

de celle-ci. Ces prérogatives odieuses ſont contraires à la conſtitution fondamentale de tout Etat, aux maximes du Gouvernement politique & civil, aux Loix, à la Religion, aux mœurs; elles renverſent nos idées, & ſont diamétralement opoſées au bon-ordre de la police générale. De tels priviléges ne peuvent ſ'établir que par un coup d'autorité mal combiné. Je ferai ici une réflexion.

Il y a des Conventions tacites entre le Prince & ſes Sujets, auſquelles il ne ſauroit déroger. Les principales ſont 1, Qu'un Souverain ne peut accorder aucun privilége à ſes Sujets qui tende à les corrompre: 2, Qu'un Père ne peut être dépouillé par lui de la juriſdiction que la nature lui a donnée ſur ſes Enfans, à moins que la République ne ſoit chargée elle même de leur éducation; ce qui ne peut être que par une convention expreſſe de la conſtitution fondamentale: 3, Qu'un Mari a un droit inconteſtable ſur la conduite de ſa Femme, & que l'autorité même du Prince ne peut y déroger, &c. Ces conventions réciproques forment le premier apui de la Puiſſance politique & civile, car ſi le Prince avait le droit de tendre lui-même des piéges à ſes Sujets, il pourrait détruire l'Etat; ce qui ſerait contraire à ſon autorité: ſi les Pères perdaient leur droit d'autorité, il perdrait lui-même le ſien; car l'obéiſſance du Fils au Père eſt relative du Sujet au Roi; on ne peut détruire l'une ſans diminuer l'autre: les rapports ſont les mêmes de la Femme au Mari.

Il peut être indifférent en ſoi qu'il y ait des Spectacles dans une Ville; mais il ne l'eſt pas que les mœurs y ſoient corrompues audelà ce que peut tolérer la conſtitution de l'Etat.

Que dirait un Muſulman, inſtruit des maximes de notre Religion, & de celles de notre conſtitution civile qui défendent la pluralité des Femmes, quand ſe trouvant à Paris, il y trouverait quatre Sérails publics protégés par le Gouvernement?

Si on nous disait à nous-mêmes qu'il y a une Nation civiliſée dans le monde, qui a une Religion qui ne recommande rien tant que la continence, & un Gouvernement civil qui défend la débâûche, qui met un frein à l'incontinence publique; que pour cet effet, on a commis un Magiſtrat pour

les réprimer, & que cependant une certaine Classe de Femmes ôse y déroger sous ses yeux & braver son autorité, nous regarderions cela comme une grande inconséquence. C'est néanmoins le cas où l'on se trouve à Paris, & même à Londres, quoique les Spectacles n'y soient point, comme en France, des Établissemens royaux; l'usage leur accorde les mêmes priviléges: & si les choses n'y sont pas encore portées au même excès qu'à Paris, c'est que notre constitution lute davantage contre la légitimation du vice.

J'ai ouï alléguer, que les Femmes de Théâtre sont trop méprisables par elles-mêmes, pour qu'on doive les confondre avec les autres Citoyennes. A-la-bonne-heure; l'Etat pourrait en faire un sacrifice, si leur débauche ne passait pas le Théâtre. Mais leurs vices se comuniquent, & elles ne peuvent être corrompues sans corrompre. Il faut les réprimer, ne fût-ce que pour empêcher le vice de se répandre.

Si les Femmes de cet état (dira-t-on) étaient sujètes à la Police, comme le reste des Courtisanes, les Spectacles seraient souvent interompus. Cela peut être: Mais s'il est nécessaire qu'il y ait des amusemens publics, il l'est encore plûs qu'il y ait de bonnes-mœurs. Car il faut, dans le monde moral comme dans le politique, que les petites choses cèdent aux grandes, & que les choses de nécessité l'emportent sur les choses d'agrément. Quelque raisonement que l'on puisse faire, pour prouver qu'il serait dangereux de discontinuer les Spectacles, je ne vois pas qu'une interruption momentanée fût un inconvénient bien redoutable.

Les Français ont une espèce de Code pour les Spectacles. Mais parmi une foule de Règlemens, il est étonnant qu'on ait oublié le principal; c'est que les Femmes qui s'adonnent au Théâtre, aient le moyen de vivre du Théâtre sans se prostituer. Tout le monde sait que les Chanteuses des Chœurs, les Figurantes de l'Opéra, celles des Comédies Française & Italienne, ainsi que des Foires, n'ont que quatre ou six cents livres d'apointemens Les Surnuméraires de l'Opéra n'ont rien, & quelques-unes même achètent ce grade; c'est-à-dire en bon français, le droit de se prostituer. Il ne saurait donc être question d'honneur & de vertu sur le Théâtre; il y a peine de la vie à y conserver des mœurs. Ainsi l'on pourrait mettre cette Inscription sur la porte de chaque Salle des Spectacles de Paris:

PAR PERMISSION EXPRESSE:
MAISON DE DE'BAUCHE PRIVILE'GIE'E.

Outre les Demoiselles néceſſaires pour la Repréſentation, on en inſcrit une foule qui n'ont aucun talent, & qui ne font mettre leur nom ſur les Regîtres, que pour ſe ſouſtraire à la vigilance de la Police: tous les ans on en enrôle de nouvelles; les unes y reſtent trois mois, les autres ne font que s'y montrer un inſtant, pour avoir (ſi l'on peut riſquer l'expreſſion) leur *Paſſeport de mauvaises vie & mœurs.*

Mais ſi les Demoiselles de Théâtre n'ont point de gages, il leur procure d'un autre côté des prérogatives capables de les faire nager dans l'opulence: elles y acquièrent le droit de ſurprendre impunément tous les Fils-de-famille: elles ont là-deſſus carte-blanche. Les autres Courtiſanes de Paris ſont mineures; on peut faire revenir les Jeunes-gens des mauvaises affaires qu'ils ont faites avec elles; mais à l'Opéra, tout eſt de bonne prise. En entrant à ce Spectacle, on obtient le droit de majorité pour tous les contrats illicites.

Les quatre Spectacles de Paris, ſont donc autant de gouffres où les fortunes des Particuliers vont ſe perdre. C'eſt la ruine des Grands & la deſtruction des petits. Toutes les familles ſont desolées par eux. Ces Etabliſſemens cauſent plûs de calamités dans l'intérieur des maisons de cette Capitale, que la guerre elle-même avec toutes les fureurs qui l'accompagnent, n'en occasionne dans le Royaume.

Il règne dans Paris une maladie épidémique qui ſ'eſt auſſi communiquée aux Anglais: pour être à la mode, il faut ſe ruiner pour une Femme de Spectacle. C'eſt le ton. Cette diſſipation eſt devenue en quelque façon néceſſaire. Elle entre dans la compoſition du Joli-homme. Un Seigneur n'oſerait paraître à la Cour, ſi après ſes chiens & ſes chevaux, il n'énumère une Fille de l'Opéra. Ces Créatures ſont devenues de conſéquence: l'enlèvement de Mademoiselle ARNOULT fit autant de bruit dans Paris, que le déplacement d'un Miniſtre: ce fut la nouvelle du jour; on en parla au petit-coucher du Roi.

Paris eſt devenu le rendez-vous général de la débauche. De cinquante Femmes ſans mœurs q i ſeront dans le Royaume, on y en trouvera toujours quarante

neuf ; de-manière qu'il y a neuf fois plus de libertinage dans cette Ville ſeule, qu'il n'y en a dans le reſte de la Monarchie. Chaque Province fournit à ſa débaûche, & lui renvoie, (ſi l'on peut s'exprimer ainſi), les immondices de ſes mœurs. Preſque toutes les Femmes qui ſcandaliſent aujourd'hui le public dans Paris, ſont ou Lyonaises, ou Picardes, Champenoises, Normandes, Provençales, Languedociènes, &c. (à Londres, ce ſont des Galoises, des Irlandaises, des Ecoſſaises des Hanovriènes, &c.) Le Théâtre qui, comme je viens de le dire, n'eſt pas le pays où les mœurs ſoient les plus ſaines, n'eſt ſervi à Paris que par des Etrangères. A-peine trouve-t-on dix Pariſiennes dans cette foule de Femmes qui composent les quatre Spectacles ; ce qui peut ſervir à faire conjecturer que Paris ſerait peut-être la Ville la moins corrompue de l'Europe, ſans cette licence. C'eſt un flux & reflux de Provinciales, qui vont & qui viennent des différentes parties du Royaume. Les Femmes-galantes ſe rendent de tous côtés dans la Capitale, pour y faire fortune dans la débaûche, comme les Financiers y viennent de toutes-parts pour s'enrichir dans les Fermes. Le ſeul capital qu'elles y aportent, eſt leur incontinence & des attraits ; leur fortune dépend, ainſi que celle des Maltotiers, des moyens qu'elles ſavent mettre en uſage pour les faire valoir. Et comme ſi ce n'était pas aſſés que cette Ville renfermât dans ſes murailles toutes les Femmes ſans mœurs du Royame, elle ſe charge encore de celles des Etrangers. Elle eſt pleine de Courtiſanes Allemandes, Suiſſes, Polonaſies, Saxones, Eſpagnoles, Italiennes, & même Anglaises ; de-manière qu'on peut regarder Paris, nonſeulement comme le centre de l'incontinence de la France, mais même comme le Mauvais-lieu de l'Europe. Triſte prérogative, par laquelle cette Ville l'emporte encore ſur Londres !

La diſſipation que cauſent en-général les Femmes-galantes dans Paris, eſt énorme. Cet abus eſt parvenu au point qu'il commence à intéreſſer le Gouvernement politique & civile.

De tout temps le relâchement des mœurs causa du desordre dans les richeſſes particulières de la ſociété ; dans tous les âges la diſſipation inſeparable de l'incontinence troubla l'économie du gouverne-

nement domeſtique. Mais il était réſervé au temps moderne de nous faire voir le vice influer ſur l'eſprit, le génie, le caractère, la manière de penſer, & porter ſur la conſtitution même. Il était reservé à notre ſiècle, de voir la licence renverſer le ſyſtème général des finances; anéantir les plus grandes maiſons; ruiner les premières familles; conſumer des trésors immenſes; diſſiper des biens ſans nombre & faire changer de condition à une foule de Citoyens.

Cette viciſſitude eſt remarquable; elle offre le Tableau très-frapant des mœurs publiques chés les deux Nations. La Politique & la Morale peuvent ſ'en ſervir tour-à-tour pour meſurer (je me ſerviraï de cette expreſſion) la profondeur de la corruption du ſiècle.

Ce qui avait empêché juſqu'à nous que ce vice ne fût univerſel, c'eſt que l'incontinence ne comprenait qu'une branche particulière, à laquelle on avait attaché un caractère de honte & de mépris. Une Femme qui ſe proſtituait, était regardée alors comme une Proſtituée. Le rang & la qualité de celui à qui elle ſe livrait ne la garantiſſaient pas de l'infamie. Toutes les Filles-du-monde portaient le même nom. Les mœurs modernes des Français ont changé cette dénomination; le libertinage a caſſé en quelque ſorte *la proſtitution*. La débauche générale ſe divise aujourd'hui en deux branches: on a donné à la première le titre de *Femmes-publiques*, & l'on apelle l'autre, les *Demoiſelles du bon-ton*. C'eſt ſur celles-ci que tombent ces REPRESENTATIONS.

La langue française ſ'eſt pliée là-deſſus aux mœurs de la Nation. Par-exemple, on ne dit plus de Quelqu'un qui ſe livre à la crapule, avec une Femme ſans mœurs: *Monſieur Un tel ſ'avilit*, ou *ſe proſtitue avec Une telle*. Fi donc! cette expreſſion naïve rendrait exactement la chose, & cela ferait horreur; notre ſiècle eſt trop poli & trop maniéré pour cela. Voici comme on ſ'exprime en pareil cas: On dit décemment, *Monſieur Un tel* VOIT, ou *Monſieur Un tel a Mademoiſelle Une telle*. Vous voyez, Mylord, que le mot *voir*, le mot *avoir* ſont-là fort honnêtes; rien n'y bleſſe l'oreille. Ils ne font pas ſoupçonner la moindre proſtitution.

Si Quelqu'un dérange ſa fortune, & ſe réduit avec ſa famille, à la mendicité pour une Créature; on

ne dit plus, qu'il se ruine pour elle ; cela serait trop clair : on dit, *Monsieur Un* tel *fait du bien à Mademoiselle Une* telle.

Les Anciens, qui étaient des Hommes comme nous, c'est-à-dire, sujets aux mêmes faiblesses, en voyant les Courtisanes, apréciaient les faveurs qu'ils en obtenaient, sur le pié de leur profession. Mais c'était des bonnes-gens sans esprit, & qui étaient si gaûches qu'ils ne savaient pas même prodiguer leurs biens. Pour nous, qui avons beaucoup de génie, (& je dis *nous*, parce que, vous le savez Mylord, les Anglais à fortune imitent les Francais dans ce travers, s'ils ne passent même souvent leurs Modèles), nous avons acquis là-dessus des connaissances infinies. La débaûche moderne nous a découvert plus de voies de dissipation pour les Femmes, dans vingt-ans, que l'incontinence générale n'en avait apris à nos Prédécesseurs dans dix siècles. On ignorait alors cette dissipation énorme de donner tout son bien à une Femme, & d'aprécier les faveurs d'une Courtisane sur le pié du total de sa fortune.

Le prix qu'on met à la débaûche avec les Demoiselles du bon-ton a un nom : cela s'apelle *arrangemens*. Voici l'ordre ordinaire. Elles donnent un état de leurs prétentions, & dressent un Concordat des Articles préliminaires. Car on capitule aujourd'hui avec une fille de l'Opéra, ou une Demoiselle du bon-ton, à-peu-près comme on fait pour une place-de guerre.

Je vais, Mylord, vous raporter quelques unes de ces Capitulations. Je ne doute pas que vous n'en ayiez connaissance; mais peut-être n'en possédez-vous pas tout le détail. Ces pièces pourront vous être utiles; il serait même du bon ordre qu'on les affichât à la Police de Paris, avec les noms & les qualités des Personnes contractantes. Si cette publicité ne corrigeait pas, du moins jeterait-elle un ridicule sur le vice, qui ferait que peut-être aurait-on quelque honte d'être si extravagant.

Les Concordats que je vais rapporter, ne sont pas anciens, ils ne datent que de l'année 1761.

Le premier est entre un Lord, & une impertinente Créature connue de tout Paris, qui s'exprimait ainsi par un écrit signé de sa propre main.

ART. I. *Mylord commencera par payer mes dettes, qui sont de quarante-mille livres.*

II. *Mylord me meublera magnifiquement une Maison à la Ville, & une autre à la Campagne.*

III. *Mylord me donnera pour trente-mille livres de Diamans, & pour autant en Vaiſſelle plate.*

IV. *Mylord m'entretiendra un Caroſſe à quatre Chevaux, avec le Danois portant un colier à ſes armes pour courir devant, le Roquet pour aboyer ſur le ſiége, & le Cocher.*

V. *Mylord me donnera deux Laquais d'une tâille avantageuse & de bonne-mine; voulant qu'il n'entre dans mon apartement que de grands Droles bien plantés, & d'une phisionomie heureuse.*

VI. *Mylord ordonnera à ſon Marchand de me fournir douze grandes Robes par an, trois par ſaison, de ce qu'il y aura de plus riche & de plus galant; ſans préjudice de toutes les petites-robes que je voudrai, & pour leſquelles j'aurai carte-blanche.*

VII. *Mylord me tiendra à ſes gages une Femme-de-chambre, une Demoiselle-de-compagnie, un Maître-d'hôtel, un Cuisinier, une Aide-de-cuisine, & trois Marmitons.*

VIII. *Mylord m'entretiendra une table à ſix couverts, & il me ſera permis d'y admettre qui je voudrai.*

IX. Item, *le jour de ma fête, Mylord me donnera un Bouquet de diamans, attendu que les fleurs naturelles me donnent des vapeurs; & il eſt bon de faire obſerver à Mylord que je n'ai pas moins de cinq noms.*

X. *Enfin Mylord me donnera quarante louis ſeulement par mois, pour le reſte de mon entretien.*

[Vous voyez, Mylord, quel eſt le goufre où vont ſe perdre les ſommes inmenſes que nos Lords qui voyagent tirent de leurs Terres, & ce qui occasionne les banqueroutes qu'ils font de temps-en-temps à la Nation].

Le ſecond eſt entre un Seigneur Français, & une Avanturière à-peuprès du même ordre que la précédente. Mais celle-ci ne ſe perdait pas en préliminaires. Elle alait d'abord au fait.

I. *M. le Comte me donnera par contrat ſa Terre de Normandie, qui lui raporte vingt-cinq mille livres de rentes, avec la haute & baſſe-juſtice.*

II. *Cette Terre m'apartiendra de droit, & il me ſera libre de la vendre, & d'en diſposer à ma volonté.*

III. *Tous les Titres anexés à ladite Terre me ſeront dévolus.*

IV. *Bien-entendu que j'y ſerai Dame de Paroiſſe, & que j'y recevrai tous les honneurs dûs au Seigneur.*

V. Item, *comme je ſoupçonne que ce Domaine eſt en fort mauvais état, M. le Comte me donnera une ſomme de trente-mille livres en argent, pour les réparations que je prévois devoir y faire.*

Le dernier Article était conçu en ces termes :

VI. *Point d'affaires avant la donation de la Terre : ſi M. le Comte veut partager l'honneur de ma coûche, il faut préalablement qu'il ſigne ces Art icles préliminaires.*

Le troiſième était entre un Financier, & une jeune Figurante de l'Opéra, qui avait ruiné ſucceſſivement trois ou quatre Maltotiers.

Au lieu que les autres chargent leur Capitulation de beaucoup d'Articles, celle-ci réduisait la ſienne à un ſeul : & il falait ſans-doute que cette Coquine eût lu Tacite ; car on na jamais vu tant d'énergie & de précision dans la manière de ſ'exprimer.

Monſieur le Financier me fera aporter chés moi ſoixante-mille livres en eſpèces ſonnantes ; & auſſitôt la porte de mon apartement lui ſera ouverte à double-batant.

Ce ſont là les premières Sommations & les grands Traités d'alliance ; mais voici une Capitulation de détail.

Elle eſt du 10 Août 1762, entre une Demoiselle de la rue Fromenteau, & un Bourgeois devenu Gentilhomme du quartier Saint Jacques, paſſee devant deux Témoins ; car la débauche à Paris commence à avoir une forme : bientôt même elle aura une Juriſprudence. A l'ordre qui règne dans celle-ci, on ſ'aperçoit aiſément que la Demoiselle devait avoir étudié pendant long-temps les matières économiques.

Tous les Articles devaient avoir leur plein effet, pendant une année, & ſervir enſuite de Loix pour celles d'après.

ARGENT. *Vingt-cinq louis par mois : toujours d'avance ; & cela pour cauſe.*

MEUBLES. *Une Tapiſſerie de Flandre, un Fauteuil, un Canapé, un Lit-de-repos, & une Chaiſe-percée.*

USTANCILES. *Quatre Chaudrons, une Marmite, trois Poèlons, un Tournebroche, & deux Lèchefrites.*

HARDES. *Quatre Robes, un Petenlair, deux Deshabillers, ſix jupons, & trois Manteaux-de-lit.*

LINGE. *Deux douzaines de Chemiſes, douze paires de Manchètes, quatre douzaines de Mouchoirs, & trente paires de drap (attendu le grand uſage).*

COLIFICHETS.

COLIFICHETS. *Par mois, quinze grands Bonnets, dix Cornètes, huit Palatines, deux Reſpectueuses, une Calèche, deux Parlemens, & trois cents pièces de Ruban.*

LINGE-DE-TABLE. *Quinze Serviètes, huit Napes, trente Eſſuiemains, & ſoixante Torchons.*

CHAUFAGE. *Par an, deux-cents Coterets, quatre-cents Fagots, vingt Cordes de bois, & trente ſacs de charbon.*

MUNITIONS DE BOUCHE. *Trois-cents Chapons, cent Canards, quatre-vingt Poulardes, deux-cents Pigeons, cinquante Dindoneaux, ſoixante Perdreaux, autant de Cailles, quarante Bécaſſes, cinquante Levreaux, vingt Lapins, trente Pluviers, vingt-cinq Bèqueſigues, deux-cents Alouètes, & quelques Ortolans.*

Vous pourriez peut-être ſupposer, Mylord, qu'il n'y a que les Grands, & les gens riches qui capitulent; mais non; les Marchands, les Bourgeois, les Artiſans même, ont auſſi leurs Concordats. Beaucoup de gens à Paris ſavent le traité d'alliance entre un pauvre diable de Pâtiſſier de la rue Saint-Honoré, & une fille de la rue Saint-Denis. Il fut ſtipulé dans l'acte, que le Pâtiſſier paierait en pâtés ce que les Seigneurs, & les gens de la première qualité paient en terres, & en diamans.

La qualité, quantité, ainſi que la longueur & profondeur de pâtés, fut déterminée. Il fut règlé dans la capitulation, qu'il lui donnerait *trois-cents pâtés par an; ſavoir, ſoixante pâtés de Sanglier, cinquante de Veau, quarante de Lièvre, trente de Bécaſſe, vingt de Canard, dix de Jambon;* & ainſi du reſte, juſqu'à la concurrence de la ſomme des pâtés énoncée entre les Parties contractantes.

Je ne vous raporte ces puérilités, Mylord, que pour vous prouver que la corruption eſt générale, & que dans tous les états les mœurs ſont à l'uniſſon.

Je dois vous faire connaître auſſi, Mylord, des CAPITULATIONS-MIXTES, qui ſont aujourd'hui fort à-la mode. Vous n'entendez-pas ce termelà ſans doute, inconnu à bien des Français? Il eſt vrai qu'il eſt nouveau, & qu'on ne le trouve pas dans les Dictionnaire des MM. de l'Académie Françaiſe. Ce mot, en matière de capitulation avec les Courtiſanes, eſt analogue à celui de CHARIOT COUVERT; c'eſt-à-dire que le Champion, en ſe rendant maître de la place, doit laiſſer le champ libre aux Alans &

Venans. La Capitulation ſuivante eſt de cet ordre. Elle eſt d'une Danſeuſe jadis de l'Opéra-Comique, avec un Provincial mal à ſon aise, qui voulait néanmoins ſe donner les airs d'avoir une Demoiſelle de Spectacle.

Cette Fille de la capriole s'exprimait ainſi dans ſa Capitulation MIXTE.

M. le Provincial ne viendra chés moi que deux-fois la ſemaine, encore prendra-t-il une heure fixe, qu'il n'anticipera, ni ne retardera, de-crainte que Mademoiſelle ne fût obligée de n'être pas au logis pour lui. Ses jours ſeront le Lundi & le Jeûdi; attendu que le Mardi Mademoiſelle eſt obligée de recevoir la viſite d'un Officier; que le Mercredi elle a ſon Oncle le Chanoine, qu'il ne faut pas ſcandaliſer; que le Vendredi elle dîne, ſoupe &c, avec un Financier généreux, qui l'a plus d'une fois obligée; que le Samedi elle fait ſes exercices avec un Abbé; qu'enfin le Dimanche eſt conſacré tout-entier à rendre ſervice au Public *.

* Voilà l'origine de la Chanſon.

Il ne faut pas croire, Mylord, que toutes ces Capitulations mettent les moindres entraves à l'incontinence publique. Elle va toujours ſon train, & même un plus grand train, depuis l'invention des Concordats; car Telle avec qui on capitule, capitule à ſon tour; & ordinairement elle ne va pas chercher bien loin ſon Champion. C'eſt le plus ſouvent ſon Laquais, ſon Cocher, ou ſon Palfrenier.

Une Courtiſane à la mode, afin de ne pas déroger à ſes droits, doit avoir (pour me ſervir des termes de l'art) deux ou trois GRELUCHONS, & autant d'anciens Amis; qui voudrait la faire déroger à ce droit, ſerait regardé comme un Provincial, ou un homme de mauvais goût. Une Demoiſelle du bon-ton qui ſe borne-là, paſſe à Paris pour la chaſteté même; c'eſt ce qu'on apelle (cette expreſſion vous paraîtra neuve) *poſſéder la vertu de la proſtitution.*

J'oubliais de vous parler d'une Capitulation, à laquelle on peut donner le nom *d'Anticipation;* c'eſt-à-dire, l'achat de la jouiſſance d'une choſe qu'on ne peut pas encore poſſéder; car la débaûche à Paris eſt prévoyante; elle anticipe ſur les plaiſirs mêmes.

Les vieux Débaûchés ne voient pas plutôt ſur le Théâtre le bout des jambes des petites Filles de 9 à 10 ans, qu'on y vend à 12, qu'ils ſont tout en feu (*).

(*) Il ſe fait beaucoup de ces marchés à L'AMBIGU-COMIQUE.

Ils ſe ſentent dévorés du desir de les ſéduire; mais comme ils ne peuvent le ſatisfaire, ils paſſent des Concordats avec les Perſonnes qui ſont chargées de leur enfance; ils prennent date de leur proſtitution, dans le fort même de leur innocence.

Il y a actuellement, à Paris, cinq cents mille livres de conſignées pour huit à dix petites Créatures, qui ont chacune trois pieds & demi de haut.

Il eſt vrai que ce crime d'*Anticipation*, eſt preſque toujours accompagné de ſa punition; car ce ne ſont jamais ceux qui paient les premières faveurs de ces petites Filles, qui les obtiennent les premiers.

Comme le revenu, ni même les capitaux des richeſſes, ne ſuffiſent pas pour ſubvenir à des dépenſes énormes; entre mille ſtratagèmes pour ſe procurer de l'argent, on a recours à un genre de diſſipation d'une invention moderne, & dont nos Pères n'avaient aucune idée. On achète, bien chèr, & l'on revend à bon-marché; c'eſt ce qu'on apèle aujourd'hui *faire des affaires*: de maniere que la diſſipation pour les Femmes, eſt de trois fois le double; attendu que par ce trafic, on achète l'argent au prix de l'or.

On parle beaucoup de la Hollande, où tous les Citoyens ſont Marchands; mais je défie à cette République entiere d'aler de pair avec la ſeule Ville de Paris. (Londres qui l'imite en tout, n'en eſt encore là-deſſus qu'aux élémens). En Hollande, il n'y a que certaines claſſes qui donnent dans le trafic; au lieu que dans la Capitale de la France, toutes les claſſes comercent. On dirait que la plupart des Seigneurs de la Cour & des Enfans-de-famille ſont devenus Bijoutiers, Fripiers, & même Marchands des choses les plus comunes. On trouve chés eux des Diamans, des Boucles-d'oreilles, des Girandoles, des Montres d'or unies, guillochées, émaillées; des bagues en brillans, en roses, en rubis, en émeraudes, en topases; des Tabatières rondes, carrées, ovales à tombeau, &c. Ils ſe chargent auſſi, de Toiles, de Dentelles, de Blondes, de Mouſſelines, de pièces de Coton unies, rayées, façonnées, d'Entoilages, de Batiſtes. Ils ont également du goût pour les Etofes de la fabrique de Lyon: leurs chambres, leurs antichambres, ſont pleines de pièces de Velours, de Damas, de Satin, de Ras-de-Saint-Maur, de Ras-de-Sicile, de Gros-de-Tours, de Droguets de Soie,

de Camelots, &c. Sur-tout, ils s'apliquent beaucoup à la dorure; ils peuvent vous fournir toutes sortes de Galons en or, larges, étroits, façonnés, à lame, à jour, à feston, ou tout unis.

Ils ne dédaignent pas non-plus le commerce de la quincaillerie & mercerie. Ils trafiquent en rubans, en bas de soie d'hommes, de femme, à grand page, à la cadette: quelques-uns donnent dans le commerce d'économie ils achètent & revendent du bléd, de l'orge & de l'avoine. La plupart deviennent Marchands de vin; ils sont assortis en Champagne, Bourgogne, Côte-Rotie, l'Hermitage, Pontac, Canarie Chypre, Lunel, Frontignan; ils ont même du vrai Tokai.

D'autres se font Orfèvres, Chapeliers, Fourbisseurs, Epiciers; car ils vendent de la Vaisselle, des Chapeaux, des Epées, des Pistolets, du Sucre, du Caffé, du Poivre, de la Canelle, &c; le tout sans aprentissage, & seulement pour la commodité des Usuriers.

Pour ce qui est de la facilité des affaires, je défie à la Ville de Londres & à celle d'Amsterdam d'en aprocher. Les jeunes Seigneurs Français, & les Enfans de famille, sont ronds dans leur trafic. Le Tarif des marchandises chés eux est règlé, il n'y a point à s'y méprendre: ce qui leur coûte cent pistoles, ils le donnent pour vingt. C'est le cours ordinaire de la place.

Toutes les marchandises qui se font aujourd'hui à Paris sont des marchandises d'affaires; & il s'en fait tant, que bientôt tous les Marchands, tant en gros qu'on détail, seront obligés de fermer boutique, & de céder la place à cette Noblesse commerçante, parmi laquelle nos Lords commencent à figurer

Il n'est pas extraordinaire qu'un Fils-de-famille qui fait pour *cent mille écus* d'affaires pour subvenir aux dépenses d'une Fille qu'il entretient, réduise le produit de cette somme à deux ou trois cents louis comptant.

Tout le monde sait l'avanture de ce jeune Seigneur, qui se trouvant dépourvu d'argent au moment que sa Demoiselle de l'Opéra lui écrivait un Billet, par lequel elle lui mandait que ce soir là même devant donner une Fête, elle le priait de lui envoyer de la bougie, fut obligé d'acheter cinq mille livres de chandelle; laquelle étant vendue sur-le-champ en argent-comptant, ne donna que la valeur

de cent pesant de bougie, qui par-là lui revenait à 24 liv. 10 sous de France, la livre.

Bien des gens savent aussi que le jeune Marquis de L*** fut obligé d'acheter pour dix mille livres de bouchons de liége, pour donner cent bouteilles de vin de Champagne à sa Maitresse.

Il n'y a pas long temps qu'un Homme de la première naissance voulant faire présent à une Demoiselle du bon ton d'une fourrure d'hermine; & son Intendant n'ayant pu lui donner de l'argent, fit acheter à credit cinquante mille peaux de mouton avec la laine & quarante mille peaux de lapin; ce qui étant reduit tout-de-suite au comptant, produisit justement le prix de la fourrure. Cette doublure lui couta cinquante mille écus. Le compte existe encore aujourd'hui dans sa famille.

Voila, Mylord, pour le dire en passant, pourquoi les premières Maisons de cette Monarchie sont alterées; ce qui fait que les grandes familles de l'Etat sont chargées de dettes & de mauvaises affaires; que les Seigneurs de la Cour & de la Ville, sont réduits aux expédiens; qu'il n'y a presque plus d'argent dans les Classes principales: que les Citoyens les plus considérables n'ont plus les moyens de rendre à l'Etat les services proportionnés à leur rang; & que la Noblesse, qui devrait être le soutien de l'Etat en est devenue le fardeau. C'est pour cela que l'Administration est obligée de faire retomber les Impôts sur la Classe des pauvres Citoyens, & que celle qui en devrait être la seule exempte, est presque la seule à les suporter. Et voilà, Mylord, le sort qui menace l'Angleterre: notre Nation est obérée de dettes; mais les fortunes particulières sont encore en bon état; si les richesses particulières sont anéanties, plus d'espoir, tout sera perdu.

Il y a ici comme une émulation générale chés les Femmes pour la ruine des Hommes. C'est à qui renversera plûs de fortunes; c'est à qui fera changer plûs de conditions; c'est à qui culbutera plûs de gens, apauvrira le plûs de Seigneurs, écrâsera le plûs de Particuliers, ruinera le plûs de Citoyens, & jetera le plûs de Sujets dans l'indigence.

Un Grand-Seigneur, qui sort de leurs mains sans être entièrement ruiné, est pour elles comme un sujet d'humiliation; leur triomphe parfait est dans la

deſtruction totale de ceux qui les aprochent : car leurs attraits paſſeront pour faibles, s'il eſt quelqu'un entre leurs Amans qui ne leur ait pas tout ſacrifié.

Quel plaisir ſecret pour les Créatures de cet ordre, d'aprendre qu'on dit dans le monde, qu'elles ont fait changer d'état à plusieurs Hommes de grande condition ; qu'elles les ont obligés par des dettes immenſes, par des prodigalités infinies, à deserter la Ville, & à vivre ſeuls à la Campagne, ſans rang, ſans diſtinction, ſans bien, ſans amis, & ſans ſecours ! qu'ils ſont perdus pour toujours, & que leur poſtérité ne s'en relevera jamais ! Quelle joïe pour elles, en ſe voyant dans de ſuperbes équipages, d'éclabouſſer ceux qui les ont tirées de la boue, & qui ne ſont aujourd'hui à pié, que parce qu'elles ſont en caroſſe ! Quelle ſatiſfaction intérieure, de pouvoir maîtriser, narguer, mépriser, humilier, ceux à quî elles ſont redevables de toute leur fortune !

Il y a une mesure de conſidération parmi elles, qui tire ſa ſource de la deſtruction des Citoyens. Aujourd'hui les plus honorées, les plus diſtinguées de leur profeſſion, même par les Hommes, ſont celles qui ont fait le plûs de mal à la ſociété. Leur fortune eſt le thermomètre ordinaire de leur dépravation, de leur hauteur, de leur impertinence : mais c'eſt à leur façon de voir, que les Hommes doivent s'en prendre. Si l'on remarque une Coquine, (permettez-moi, Mylord, cette épithète, qui eſt celle qu'on doit donner à ces Avanturières) faire beaucoup de bruit dans la grande alée du Palais Royal, y narguer les Paſſans, & qui en voyant beaucoup d'autres Femmes de ſa profeſſion au deſſous d'elle, dise à haute voix à ſa Compagné, *Madame, il y a ici aujourd'hui bien des Créatures ;* une Droleſſe qui étant accoſtée par des Hommes qu'elle a beaucoup connus autrefois, mais qu'elle affecte de ne plus connaître, bruſque la promenade en s'écriant : *En vérité la place n'eſt point tenable ! on n'a jamais vu tant de Fats & d'Impertinens !* Si vous voyez une Elégante arriver tard à la Comédie, & à l'Opéra, tout exprés pour y interrompre le Spectacle, & qui, après avoir jeté un coup d'œil dans les premières loges, dise à celle qui eſt avec elle, d'un ton à être entendue de la moitié du Parterre : *Ma bonne, ce Théâtre eſt un vrai desert ; on n'y voit ni le Duc d'Orléans, ni le Prince de Condé : On*

n'eſt aperçû ici d'aucune Prince-du-Sang. C'eſt affreux, c'eſt épouvantable ! On ne trouve aujourd'hui à Paris bonne compagnie nulle part ! En un mot, ſi vous voyez une Femme de cet ordre fixer inſolemment les Hommes, les regarder par deſſus l'épaule, affecter avec eux un air de mépris, & leur répondre ainſi par monoſyllables : *Fi-donc, Monſieur... à qui croyez vous parler ?.. Vous vous méprenez... ce n'eſt point à une Femme comme moi que l'on doit manquer*, & autres impertinences de cette nature ; c'eſt que ſon coup eſt fait ; qu'elle a pris ſa Dupe ; qu'elle a ruiné dix familles, profité des dépouilles des dix provinces, qu'elle a arrachées à quelque Financier : C'eſt enfin, que le Public inconſéquent vénère en elle les richeſſes qu'elle ſ'eſt procurée par des crimes.

On a beaucoup parlé, dans l'Hiſtoire de la prodigalité de quelques Courtiſanes des temps reculés ; mais l'Antiquité a-t-elle là-deſſus quelque chose qui nous puiſſe être comparé ? On peut prouver que quatre Femmes galantes des Paris ont diſſipé en leur particulier de plus grandes richeſſes, que n'en conſomma le Corps entier de la République Romaine, dans le temps de ſa plus grande corruption. Vous ignorez peut-être, Mylord, l'énorme ſomme qu'il en coûte pour leur entretien ; j'en ait fait le calcul général ſur la dépenſe d'un certain nombre, & j'ai trouvé que le total ſe monte à.... Mais non, Mylord, cette diſſipation doit être mise au rang des ſecrets de l'Etat. Si je la rendais publique, je paſſerais pour le calomniateur du Peuple qui m'a reçu chés lui avec diſtinction ; ou tout au moins, comme un Homme qui veut le faire paſſer dans l'eſprit des Etrangers pour la Nation la plus extravagante de l'Europe. Je dirai ſeulement, que les Courtiſanes du bon-ton, vont de pair, pour le luxe, avec les premières Femmes de la Cour, & qu'elles font relativement autant de dépenſe que les premières Princeſſes du Sang Royal.

Mais je me trompais, lorſque je disais que je pouvais donner un état juſte de leurs diſſipations. Qui peut en-effet produire une énumération de la ſomme générale de leurs diamans, de leurs bijous, de leurs joyaux, de leur vaiſſelle plate ! Où eſt l'Eſtimateur qui pourrait calculer le prix de leurs équipages, de leurs caroſſes, de leur train, de leurs chevaux, de leur garderobe, de leurs parures, de leurs

ajuſtemens ! Qui nombrera la dépenſe de leur table, celle de leur domeſtique, de leurs livrées, de leurs ſpectacles, de leurs parties-de-campagne ! Où eſt l'Homme de détail qui puiſſe être inſtruit de ce qu'il leur en coûte pour leurs fantaisies journalières, leurs goûts, leurs dégoûts, leurs folies, leurs caprices, leurs changemens? Comment avoir un etat juſte de ce qu'elles prodiguent continuellement en modes, en coîfures, en dentelles, en colifichets, en chifons, &c, &c, &c?

On peut cependant établir un à-peu-près ſur cette diſſipation générale. Il y a actuellement dans Paris environ quinze-mille Demoiselles du bon-ton, qui ſont entretenues en général, à raison de *ſix cents livres* par mois; ce qui fait exactement *cent-huit millions* par an. De l'aveu même des Débaûchés, & des plus habiles Connaiſſeurs ſur cette matière, les *ſix cents livres* ne ſont guères que le tiers de la dépenſe; il ſ'enſuit donc de-là, que le total de cette diſſipation, eſt de *trois cents vingt-quatre millions* pour chaque année.

La plupart occupent des Hôtels ſuperbes, & ſont logées comme des Souveraines. Les Etrangers vont voir aujourd'hui par curioſité, la maison de la fameuse Avanturière de la rue Saint-Nicaise. Bientôt on la mettra aurang des ſept merveilles du monde. Il eſt vrai que ce Temple de proſtitution a été élevé aux dépens des différentes Nations de l'Europe, & que chaque Voyageur y a porté ſon offrande.

Mais ces Femmes, causent un autre desordre d'une conſéquence bien plus dangereuse pour le Gouvernement civil. Je veux parler des impôts qu'elles mettent ſur les Fiefs & les Terres des principaux Seigneurs, & autres; car c'eſt une loi établie aujourd'hui à Paris chés les Demoiselles du bon-ton, d'attaquer les biens immeubles de leurs Adorateurs, lorſqu'ils n'ont plus de biens meubles; c'eſt-à-dire que, quand l'argent-comptant manque, elles ſaiſiſſent le revenu du Domaine.

Vous ne ſauriez croire, Mylord, à combien ſe monte à préſent cette aliénation des revenus généraux; je ne le croirais pas moi-même, ſi une recherche auſſi laborieuse qu'opiniâtre, d'une année entière, ne m'en avait convaincu.

Il y avait chés les Notaires de Paris, au commen-

cement de l'année 1760, vingt-un à vingt-deux milles tant grands que petits contrats de rentes conſtituées, ou viagères, en faveur des Courtiſanes. Ils ſont augmentés, depus dix ans, d'environ deux tiérs, non dans la première claſſe, mais dans les inferieures; parce que depuis cette époque, les Marchands, les Artiſtes &c, ſe ſont mis comme à l'envi à entretenir des Filles, & à *conſtituer* en leur faveur, ſuivant leurs moyens. Ces actes, qui ſont en bonne & dûe forme, leur donnent exactement un revenu annuel d'environ trente millions en total: de-manière que ſi elles voulaient, pour m'exprimer ainſi, *réaliser* leur incontinence, il en coûterait ſix-cents millions à l'Etat. Il faudrait que le Gouvernement civil pour ſe racheter, ſe dépouillât de la moitié du capital du numéraire. Vous voyez, Mylord, qu'il faudrait qu'il y eût des loix pour punir de ſemblables extravagances. De telles mœurs ſont contraires à l'eſprit de toutes les légiſlations. Elles choquent le principe du Gouvernement, & ſont diamétralement oposées aux principes conſtitutifs de la Société. Je puis citer cent-cinquante Filles dans Paris qui ont maintenant vingt-mille livres de rente, tandis que leurs Bienfaiteurs, qui ſ'en ſont dépouillés en leur faveur, n'ont pas cinq-cents livres de revenu.

Mais ſ'il devrait y avoir des loix contre les Femmes qui causent des diſſipations. il faudrait qu'il y en eut pour les Hommes qui diſſipent; il eſt étonnant que cette police ait échapé à l'Adminiſtration Françaiſe: j'ôse eſpérer qu'on y remédiera chés nous, d'autant que ce desordre commence à nous gagner.

Mais quoi! (diront les gens de débauche) eſt-ce qu'il n'eſt pas permis à chacun de diſposer de ſon revenu? Non, il n'eſt pas permis d'en abuser; la Loi qui défend à un Citoyen de ſe tuer, parce qu'il ſe dérobe à ſa Patrie, ſ'opose également à la diſſipation qui lui donne la mort civilement: Non, il n'eſt par permis de plonger dans la misère ſes Enfans & leur poſtérité; de les néceſſiter à vivre d'intrigue; parce que l'eſpérance de la fortune qu'ils avaient droit d'attendre de vous, les a empêchés de prendre, pour ſubſiſter, la route que ſuivent les Gens du commun.

Il faut que les mœurs des Français aient bien changé, & que l'Adminiſtration domeſtique, ſur la-

quelle apuie le Gouvernement Politique & Civil, ait beaucop dégénéré. Il y a cinquante ans que ſi un Citoyen de Paris avait ôsé donner un équipage, des Habits, des Diamans, une Maison, des Rentes, à une Fille-du-monde, on l'eût regardé comme un fou, un inſenſé; il y aurait eu le lendemain une aſſemblée de Parens pour le faire mettre aux Petites-maisons; & ſ'il eût été libre & indépendant, le Gouvernement lui-même ſ'en fût mêlé.

On ſe plaint continuellement de l'indigence publique; le moyen, ſi le capital & le revenu des richeſſes paſſe entier dans les mains de la débaûche; le moyen, je vous prie, que les Maisons principales ſe ſoutiennent? leur ſubſiſtance eſt livrée aux Courtisanes. On crie contre le desordre public; mais c'eſt le desordre domeſtique qui fait le plûs de mal. Les Impôts qu'on lève pour les besoins mêmes de l'Etat, ne ſont rien en comparaison de ceux que les principaux Citoyens paient à des Proſtituées.

Cette manie, Mylord, eſt aux Français; aucune Nation de l'Europe n'en a ſuivi l'exemple, ſi ce n'eſt la nôtre qui copie toutes les folies de ſes Rivaux. Autrefois à la vérité, on trouvoit beaucoup de Lieux-de-débaûche à Londres, mais fort peu de ces Maisons d'incontinence d'une dépenſe auſſi exceſſive que ridicule. Notre Nation, au milieu même de l'ivreſſe de ſes plaisirs, conſervait encore un certain bon-ſens qui eſt avantageux à l'ordre économique; mais aujourd'hui, tout change; nos Grands Seigneurs ſe précipitent à l'envie dans ces gouffres immondes qui ont englouti la Nobleſſe Française; & deja le Peuple imite les Grands.

On a ſouvent recherché la cauſe de la préférence, qu'on donne aux Femmes du monde ſur les plus aimables du reſte de la ſociété; mais elle n'a d'autre fondement que la dépravation des mœurs du ſiècle, & un goût décidé pour la débaûche.

Le bon-ton qu'on leur prête n'eſt qu'un nom. Ce ſont de très-mauvaises Copies des grands Originaux, c.-à-d. des Femmes-de-qualité de la Cour de la Ville.

Il n'y a rien de vrai dans les airs, les façons & les manières de ces Créatures. Tout eſt emprunté chés elles, juſqu'aux accens. Elle ont beau vouloir déguiſer leur profeſſion, il y a toujours quelque chose qui la décèle. Un air d'inconduite & d'indécence,

qui se répand dans leurs actions, dans le temps même qu'elles sont le plûs en garde contre le plus léger écart, démasque l'Avanturière : on peut dire qu'il n'y a pas de plus mauvais ton aujourd'hui dans Paris, que le ton des Demoiselles du bon-ton (*).

En-général, les quolibets, les jeux-de-mots, les doubles-ententes, sont chés elles le lot des beaux génies. Leur esprit est mal-adroit. Sans-doute qu'il peut y avoir quelque exception à cette règle ; mais c'est ce qui fait précisément que la règle existe. La raison de cela, c'est que cette classe de Femmes n'a eu, ni n'a même pu avoir une éducation relative aux autres Femmes de la société : & c'est l'éducation en-général qui forme les qualités de l'ame & de l'esprit : mais en revenge, on trouve chés elles la liberté, & cette sorte de licence qui est si naturelle au vice. Leur conversation est une vraie école d'incontinence. L'ordure, & l'obscénité découlent de leur bouche. Il n'y a que des hommes adonnés à la crapule & à la dissolution, qui puissent trouver de l'amusement & du goût, à ce qui de tout temps chés les hommes n'inspira que de l'horreur, & du dégoût.

A l'égard du caractère, je crois, que le portrait d'une Courtisane n'a pas besoin d'être retouché ; il est connu de tout le monde : mais comme les mœurs ont beaucoup dégénéré, & qu'il entre aujourd'hui plûs de *vues* dans la composition d'une Femme galante, je lui donnerai ici un dernier coup de pinceau.

Je pourrais d'abord esquisser le tableau par un seul trait : Des Femmes qui n'ont d'autre état dans le monde que la prostitution ; qui se vendent tous les jours : des Femmes qui vivent du produit de leur libertinage, & dont le crime est une suite indispensable de l'existance, sont les Créatures les plus abominables qui existent sur la terre : c'est l'assem-

(*) Cela est très-vrai : mais ce n'est pas non plûs le ton des Femmes-de-qualité que l'on cherche avec elles ; c'est un ton qui leur est particulier, & qui semble bannir loin d'elles toute idée de gêne & de retenue ; c'est l'excès de la volupté ; les raffaisonnemens d'une sensualité libertine ; en-un-mot, ce sont des Femmes qui ne sont pas de leur sexe, & qui en ont le physic ; des êtres neufs, hétéroclites, faits pour réveillet un goût malade, dans un siècle où tous les goûts le sont. [*Note du Pornographe.*]

blage monſtrueux de toutes les imperfections. Si l'on n'en fesait à-tout-moment la triſte expérience, on aurait de la peine à ſe perſuader qu'il peut entrer tant de défauts dans le cœur humain : L'inconſtance, la legèreté, le caprice, la bisarrerie, l'orgueil, la vanité, l'oſtentation, la prodigalité, la crapule, l'incontinence, la diſſolution, la débaûche, le libertinage, la prévarication, la noirceur, la trahison, la perfidie, &c, &c : tel eſt le fond de leurs mœurs générales.

Jamais de droiture dans leurs actions, jamais de bonne-foi dans leur commerce, jamais de franchiſe dans leurs procédés, jamais d'égalité dans leurs manières.

Incapables de ſincérité, diſſimulées par goût, fourbes & rusées par état, parjures, & fauſſes par habitude. Inconſéquentes, inégales, on dirait que leur humeur ainſi que leur caractère, ſe démonte, & qu'il eſt à la journée. Tantôt gaies, badines, enjouées, folâtres, babillardes ; & ſouvent triſtes, mornes, chagrines, mélancoliques, taciturnes. Prodigues par oſtentation, avares par crapule ; fières & hautaines par orgueil, baſſes & rampantes par intérêt. Ayant tous les défauts, & ne poſſédant aucunes vertus ; inconſidérées, dédaigneuses, colères, emportées, médisantes, ingrates, vindicatives, extravagantes ; ſans front, ſans retenue, ſans pudeur ; ſe livrant à la débaûche ſans remords, ſe proſtituant ſans honte, & commettant le crime ſans rougir.

Sans goût, ſans ſentiment, ſans délicateſſe ; ne connaiſſant de l'amour que le crime, de la galanterie que le vice, de l'union des cœurs que la honteuse complicité du crime, & de la fréquentation de l'autre ſexe que la proſtitution.

Il faut à-préſent, Mylord, vous donner une idée générale de la marche d'une Demoiselle qui parvient au bon-ton, ainſi que des progrès, & des différentes gradations de ce titre.

Pour l'ordinaire, c'eſt une petite Fille que l'on ramaſſe dans les rues, ou qu'on retire d'un Mauvais-lieu, où elle ſe proſtituait avec la plus vile canaille.

Un Valet-de-chambre qui a volé ſon Maître, ou un Commis ſubalterne qui a enlévé une caiſſe, lui donne de petits meubles, dans la rue Saint-Honoré, où elle fait connaiſſance & ſe familia-

rise avec un Public plus distingué que celui qu'elle voyait auparavant. Insensiblement & par gradation elle se loge près du Palais-Royal, & paraît enfin un beau matin dans la grande-allée. C'est ici qu'elle glane des Dupes d'un troisième ordre, & qu'elle commence à se donner des airs; car le bon-ton ne prend guère date qu'à cette première époque; c'est ordinairement dans ce Jardin qu'une Coquine fait son coup-d'essai, & qu'elle va étudier les tons de hauteur & d'impertinence. Elle se donne alors aux petits-soupers, & il se trouve toujours quelque sot Provincial qui se laisse engluer.

Les premies Diamans paraissent; voici la seconde gradation du bon-ton. C'est quelque chose de prodigieux que la métamorphose que produisent un Collier, une paire de Boucles, avec de Brasselets à brillans! On dirait que ce sont des espèces de Talismans, tant ils changent le ton & le langage!

Elle se montre dans ce nouvel étalage à une première loge de l'Opéra, ou de la Comédie; elle se fait voir au Colisee & dans les lieux les plus fréquentés de Paris, jusqu'à ce que la folie d'un vieux Financier, le caprice d'un jeune Seigneur, ou même la ridicule ostentation d'un de nos Lords, lui donne une livrée, & un superbe équipage; ce qui est aujourd'hui le dernier période du bon-ton.

Il est aussi d'autres routes détournées, qu'on peut appeler extraordinaires; comme lorsqu'un Prince, ou quelqu'autre Grand du Royaume soupe avec une Fille de chés la *Varenne*, de chés la *Bonfils*, ou de chés la *Montigni*: car la voila tout-d'un-coup le lendemain sur le bon-ton; c'est ce qu'on apelle aujourd'hui, en terme de l'art, *sauter le baton.*

Un troisième moyen, est celui qui est pratiqué par quelques vieux Sensuels, riches & opulens, qui achètent une Fille en quelque façon au berceau, & qui après l'avoir séduite à douze ou treize ans, ou même beaucoup plutôt, la font paraître à quinze dans le monde avec éclat; mais ce bon-ton-là a toujours quelque chose de maussade; il est envelopé, & tout d'une pièce. Pour acquerir le véritable, il faut permettez-moi cette mauvaise expression, Mylord, avoir *rôti le balet* pendant longtemps.

Il est humiliant, pour la société que cette débauche ait des Protecteurs, & que les Créatures les plus méprisables trouvent des Cliens & des Prôneurs.

On entend dire tous les jours dans le monde, que parmi ces Femmes, il y en a qui ont de la décence, de la retenue, du desintéreſſement, & même une ſorte de vertu. Je crois bien que le même degré de proſtitution n'eſt pas reparti géométriquement dans cette claſſe; mais lorſqu'on avance que les mœurs des Courtiſanes ne ſont pas toutes les mêmes, on veut dire ſeulement par là, que les moyens qu'elles emploient pour corrompre les Hommes ſont différens. Il n'y a que ceux qui ne connaiſſent point les détours que le vice ſait mettre en usage pour arriver à ſes fins, qui puiſſent ſ'en laiſſer impoſer. La chose eſt la même, il n'y a de différence que dans le nom

Il eſt aiſé de démontrer que dans les Femmes de cet ordre, ce qu'on apelle retenue, décence, vertu, n'eſt que la fineſſe du vice, ou ſi l'on peut l'apeler ainſi, la politique du crime. Avec cette différence néanmoins que les plus décentes ſont les plus dangereuses, parce qu'elles ſe couvrent de certains dehors qui en impoſent toujours: auſſi nous voyons que ceux qui ſ'adonnent à ces dernières, en reviennent plus difficilement: & ſi l'on met en parallèle ces deux genres de ſéduction, on trouvera que l'une cauſe plûs de maux à la ſociété que l'autre.

Les Femmes-galantes, qu'on apelle diſſipées & volages, ſont celles qu'on voit toujours aux Spectacles, qu'on rencontre continuellement aux promenades, qui ſont par-tout, qu'on remarque partout; & de quî ont dit: *Mais ne verra-t-on jamais que ces Créatures-là!* Femmes les moins dangereuses; parce qu'en-général les Hommes méprisent toujours ce qu'ils voient trop ſouvent.

Les Femmes du bon-ton retenues ou ſédentaires, ſont celles qui ne ſortent jamais de leur apartement, qui combinent leurs démarches, qui meſurent leurs pas, qui ſe montrent rarement dans les promenades publiques, qui évitent par-tout la foule, & le grand monde, qu'on voit au Palais-Royal une fois le mois, & à l'Opéra aux premières repréſentations; ſorte de Femmes galantes plus funeſtes aux Hommes que les autres; parce que les moyens de ſéduction qu'elles emploient ſont fondés ſur la connaiſſance du cœur humain, qui eſt toujours frapé de ce qui porte avec ſoi un caractère de réſerve & de nouveauté.

Les Indécentes ſont celles qui ne ſe cachent point dans leur débaûche ; qui en ſont comme parade partout, & qui par cette raiſon, *engantent* tous les Etourneaux ; mais qui en ſont abandonnées des qu'elles les ont dégourdis.

Les Décentes ſont ces Femmes qui font entrer beaucoup de myſtère dans le vice ; qui meſurent leurs termes, & leurs diſcours ; qu'on n'entend jamais prononcer un mot ſal ; qui mettent une certaine modeſtie dans leur parure & leur ajuſtement, & qui rougiſſent de ce qui porte un air équivoque ; moyen infaillible pour attacher plus invinciblement ; car il eſt du caractère même de la débaûche, d'aimer ce qui en paraît le plus éloigné.

Les Intéreſſées, ſont ces Femmes qui demandent beaucoup, ce qui fait qu'on leur donne peu : en effet la prodigalité elle-même a beſoin d'être ménagée, ſans quoi elle ſe change toujours en avarice.

Les Desintéreſſées, ſont celles qui regardent, ou qui affectent de regarder l'intérêt comme la plus vile de toutes les paſſions ; qui envisagent comme la dernière des ignominies qu'on fixe un ſalaire aux faveurs : ce qui eſt le ſeul moyen pour qu'on y mette un grand prix ; car les Hommes achètent toujours fort chèr ce qu'on leur fait envisager comme ſans prix : Femmes adraites & rusées, qui mènent à de grandes dépenſes réitérées, par des petits refus continuels*.

Les *Proſtituées* ſont ces Femmes qui s'adonnent ſans mènagement à une ſuites d'Amans, & qui à-cause de cela ſont la plupart du temps ſans Amant.

Les Femmes à vertu, & à beaux ſentimens, ou dumoins qu'on apelle de ce nom, ſont celles qui ne ſe ſont pas livrées tout-à-fait au Public ; mais qui ſe ſont proſtituées ſeulement à un petit nombre d'Hommes tour-à-tour ; qui n'ont pas changé ſi ſouvent d'Amant ; mais qui ont toujours eu un Amant : Femmes qui malgré leur prétendue vertu, n'ont pas ceſſé un ſeul inſtant de leur vie d'être à l'encan.

Il y a encore une autre claſſe de Créatures, à quî l'on donne le nom de *bonne-compagnie ;* parce qu'on trouve chés elles une bonne table, un caroſſe bien étoffé, & qu'une eſpèce d'ordre domeſtique a ſuccédé au desordre de leurs mœurs. Je veux parler de

* Voyez un Roman intitulé, LE PERE AVARE.

ces Femmes qui après avoir quitté la débaûche, vivent ſplendidement du fruit de leurs crimes.

Lorſque leurs Prôneurs éxaltent leur vertu, & qu'ils les mettent au niveau des Femmes d'honneur, il me ſemble que j'entens parler de ces Fripons, qui riches de leurs filouteries, ſe ſont mis par quelques actions généreuses, à-portée de prendre place dans la ſociété des gens de probité.

On parlait beaucoup, dans Paris il y a dix ans, d'une eſpèce de ſeconde *Ninon de Lenclos*, logée ſur le Palais Royal, dont la maison eſt le rendez-vous par excellence des Hommes d'un certain rang. Quelque eſtime que j'euſſe pour ſon eſprit, je ne pouvais m'empêcher d'avoir du mépris pour ſa perſonne. Lorſqu'une Femme a eu le malheur dans quelque période de ſa vie, de ſe livrer à la débaûche, le ſeul moyen qui lui reſte pour faire oublier ſa conduite paſſée, eſt de mettre une barrière entre elle & le monde. Toutes ces maisons de prétendue *bonne-compagnie*, où la Maitreſſe du logis à ſcandalisé autrefois le Public par ſa conduite, mais où l'on ſe pique à-présent de ſentimens & de délicateſſe, ont toujours l'air de Mauvais-lieux. On ne paſſe point du vice à la vertu avec les mêmes mœurs. Tout ce qu'on peut attendre de ces Femmes rétirées du monde, c'eſt que la vanité & l'orgueil les empêchent de ſe livrer à la plus vile proſtitution. Ce n'eſt point le crime qu'elles craignent, c'eſt le mépris que les Hommes d'un certain rang y attachent. Ainſi la plupart des converſions de ces Femmes-du-monde, ſont l'origine d'une foule de vices, & de défauts ſouvent plus inſuportables que les imperfections qui étaient attachées à leur premier état.

Comme je voyais la Nation Parisienne fort entichée de ces Créatures, j'ai voulu remonter à l'origine de la naiſſance de celles qui ſont aujourd'hui le plus à la mode.

Après des recherches fort laborieuses je ſuis parvenu à l'éclaircir. Voici, Mylord, l'arbre généalogique paternel d'environ quatre cents de ces Héroïnes de galanterie, qu'on apelle aujourd'hui Demoiſelles du bon-ton. Cette pièce, toute obſcure qu'elle eſt, mérite de paſſer à la poſtérité. Elle ſera en France un monument éternel de la naiſſance d'un gout bas & bisarre, inconnu à tous les ſiècles paſſés.

Je

Je vous préviens, Mylord, que mon Arbre regarde quatre cents Demoiselles des plus *élégantes* de Paris, pour me ſervir d'un terme de l'art. Ce ſont de celles qu'on voit tous les jours dans de ſuperbes caroſſes, qui ſont le ſujet le plus ordinaire de l'entretien général, dont on parle par-tout.

L'origine paternelle de ces quatre cents, eſt compoſée de ſoixante-trois Valets-de-piéd, quatrevingts Laquais, ſoixante Cochers, cinquante Fiacres, quarante Poſtillons, trente Palferniers, vingt Marmitons, quinze Cuiſiniers, quatorze Pouſſeculs, douze Sergens, dix Huiſſiers, & ſix Valets de Bourreau.

Pour ce qui eſt de la branche maternelle, on peut dire quelle n'eſt pas moins illuſtre. C'eſt-à-peu-près le même nombre de Filles-de-chambre, de Servantes de cabaret, de Femmes de proſtitution publique, avec quelques Gouvernantes de Petits-Collets.

Voila pourtant le noble ſang de ces Demoiselles du bon-ton, qui tiennent en échec la Cour & la Ville; qui font tourner la tête aux Grands, & dérangent la cervelle des petits; qui diſpoſent des richeſſes des Seigneurs, & de la fortune des premiers Citoyens; qui fréquentent la Robe, qui fraient avec l'Epée, & qu'on voit tous les jours avec la première Nobleſſe; qui ſont liées avec les Ambaſſadeurs, les Miniſtres d'Etat, les Ducs-&-Pairs du Royaume; qui ſe trouvent même avec les Princes, & qui donnent aux premières Maiſons de France de nouveaux Rejetons.

Il y a un principe ordinaire des actions des petits, c'eſt l'exemple des Grands. Lorſque ceux qui ſont le miroir des mœurs dans une ſociété, n'en ont pas eux-mêmes, tout eſt perdu. On ne prétend point faire ici des leçons aux Grands. Cet amour-propre ſi précieux, le père du courage & de la fermeté, les y rend peu dociles; mais en qualité de Citoyen, on ne peut ſ'empêcher de former quelques regrets, en voyant le ſang le plus noble & le plus chèr à la Nation, paſſer par des canaux infames. On eſt affligé de voir paraître dans la Monarchie une progéniture monſtrueuſe, qui joint aux grandes qualités des Pères, tous les crimes & toutes les abominations attachées à la profeſſion des Mères; une génération mixte, couverte en même-temps de gloire & d'infamie.

Sans prétendre cenſurer ici une reſpectable Ma-

giſtrature, on ne peut ſ'empêcher de dire qu'elle a un défaut particulier dans ſon adminiſtration, qui ne tend pas à moins qu'à renverſer l'ordre public. C'eſt, Mylord, le châtiment qu'elle exerce ſur certaines Femmes, & la tolérance qu'elle a pour les autres.

Lorſqu'on fait attention d'un côté, à la guerre ouverte que la Police déclare à ces malheureuses Créatures, à qui on donne le nom de *Filles-publiques*, que la néceſſité ſouvent, plutôt que le goût du crime, entraîne au mal; & quet d'un autre, l'on conſidère la douceur & l'humanité dont elle uſe envers les Courtiſanes, qu'on apelle communément les Demoiſelles du bon-ton: lorſqu'on réfléchit qu'elle fait renfermer celles-là dans des Maiſons-de-force, & que les autres jouiſſent au milieu de Paris d'un aſile aſſuré; on ne peut ſ'empêcher de regarder cette conduite comme une véritable énigme: car enfin, Mylord, ou la Police a le droit de punir cette ſorte d'incontinence, d'où ſuit toujours une léſion de l'ordre public; ou bien elle ne l'a pas. Si elle ne l'a pas, elle eſt injuſte envers les premières; ſi elle l'a, comme on n'en peut douter, elle connive donc avec les ſecondes, en les exemptant de la punition méritée.

Qu'importe, après tout, qu'une Courtiſane ſoit habillée en velours, ou en étofes ordinaires; que ſes Diamans aient été achetés chés *Lempereur*, ou chés *Stras?* De qu'elle conſidération peut-il être à la Police, qu'elle ait un bel équipage, ou qu'elle ſoit à pié? qu'elle occupe un apartement ſuperbe ſur le Palais-Royal, ou une chaumière dans le Marais? ſes mœurs n'en ſont pas moins corrompues.

Mais, Mylord, la Police ſe contredit elle-même dans cette diſtinction; car toutes, ou preſque toutes les Demoiſelles du bon-ton d'aujourd'hui, ont dépendu de ſon Tribunal. Il n'y a qu'à ouvrir ſes Regîtres, & l'on y trouvera encore la date des ordres donnés pour les faire conduire à l'Hôpital: Or je dis que, ſi elles ont été une fois ſoumises à la Police, elles doivent en dépendre encore; car leurs mœurs n'ont point changé. Toute l'oposition qu'on trouve entre leur conduite paſſée & la préſente, c'eſt qu'elles ſ'adonnaient alors aux Valets, au lieu qu'elles ſe livrent à-préſent aux Maîtres; la ſeule différence qu'il y ait dans leurs mœurs, c'eſt qu'elles commettaient le crime en jaquette, aulieu qu'elles le conſomment aujourd'hui en robe traînante.

D'un autre côté, il ſe trouve ici une contradiction manifeſte dans la dénomination de la chose : car ces Demoiselles du bon-ton que la Police regarde comme adonnées à une ſorte d'incontinence particulière, ſont exactement des Femmes d'une proſtitution publique. Perſonne n'ignore que tous les Gens riches ont accès chés elles, & que leur maison eſt ouverte à tous les Citoyens ſans diſtinction, qui ont une fortune à diſſiper. Il eſt de notoriété publique, qu'elles ſe livrent à autant d'Hommes d'un certain rang, que les Femmes de proſtitution ſ'abandonnent à des Hommes du dernier : or, une Femme n'eſt pas moins publique, parce qu'elle ne reçoit ſans acception que tous les Citoyens d'une certaine claſſe, que celle qui reçoit indifféremment tous ceux d'une autre claſſe ; car la publicité n'eſt pas dans la qualité, mais dans la quantité des Citoyens.

Il y a des Femmes de proſtitution publique dans les différentes conditions : mais ſi ce n'eſt que les Femmes publiques au pié de la lettre que le Tribunal de la Police doit punir, la plupart des Demoiselles du bon-ton d'aujourd'hui ſont dans le cas ; les *Beln*** les *Fo*** & les *Mar*** ont paſſé pluſieurs années chés la *Florence*. Les *Var**** les *Pe**** les *S**** & les *O**** avaient été auparavans chés la *Pâris;* c'eſt-à-dire, dans des Maiſons de proſtitution publique.

D'ailleurs cette économie de châtimens eſt mal combinée. Il y a une incontinence publique ſur laquelle la Police doit tirer le rideau. La Société générale a beſoin, pour m'exprimer ainſi, d'un égoût pour le dégorgement du vice. Si l'on fermait ces conduits, il en réſulterait peut-être une éruption dangereuſe pour les mœurs.

Je ne dis point que ce vice ſoit néceſſaire ; mais il y a tel peuple à quî ſa tolérance peut devenir utile. Chés une Nation où le luxe de toutes les Claſſes donne des beſoins qui éloignent la plupart des Citoyens du mariage ; où le goût pour les Femmes fait qu'on ne prend point de Femme ; il ſerait dangereux d'en purger entièrement l'Etat. A Rome*, & à Venise, le Gouvernement tolère un certain nombre de Femmes de mauvaiſe-vie. C'eſt pour éviter un plus grand mal. Là, l'incontinence eſt employée elle-même pour ſoutenir la pureté des mœurs.

* Voyez dans la Note [B], l'Etat actuel de la Proſtitution.

Selon toutes les Loix divines & humaines, la

différence de la peine doit se trouver dans la différence du crime. Lorsque la transgression est précisément la même, la punition doit l'être aussi.

Dans une Monarchie comme la Française, où la population n'est point répartie géométriquement; où les Provinces forment l'Etat, & où la Capitale du Royaume, est l'âme de l'Etat; le Chef de la Police de cette Capitale, est le premier Ministre de l'Etat. Il peut donner plus ou moins d'activité au Gouvernement politique & civil; parce que sa juriſdiction regarde cette partie des mœurs, sur laquelle apuie directement l'ordre de la société.

Paris, ce point de réunion pour toute la France, & même pour toute l'Europe; cette Ville immense qui contient dans son sein la dix-huitième partie de la population du Royaume, donne le ton au reste de la Monarchie. Elle est le centre de ce qu'il y a de bon & de mauvais dans l'Etat. Elle le donne ce ton, à toute l'Europe: elle entraînerait la Turquie même à suivre ses usages, si la politique du Ministère Français l'exigeait. Il est donc de l'intérêt de toute l'Europe, que la corruption de cette Ville soit reprimée; son Magistrat de Police est le Censeur général; & dans les Traités de paix, je conseillerais de stipuler aussi pour les mœurs; je voudrais que les Puissances demandassent que ce Magistrat fût choisi tour-à-tour dans chaque Nation; & que ce fût toujours l'Homme le plus honnête & le plus sévère de l'Europe qui remplît cette place importante.

En-effet, que les vices relatifs aux mœurs fassent des progrès à Paris, soudain la corruption s'étend. Comme un torrent débordé, elle dévaste, elle entraîne, elle submerge tout. Il n'en est pas de-même des autres branches de l'administration politique. Qu'un Ministre de la Guerre ou de la Marine marche sur de faux principes, ses fautes ne seront relatives qu'à une branche du pouvoir général. Mais celui qui est chargé de veiller sur les vices qui peuvent troubler l'ordre de la société, ne saurait se relâcher dans ses fonctions; sans que le corps du peuple ne soit corrompu; & il faut alors nécessairement que le Gouvernement politique en souffre.

Ce ne fut point à la bravoure de ses Soldats, ni à l'habileté des Capitaines, que Rome dut sa grandeur; elle tint sa puissance des mains de ses Censeurs, dont l'emploi était de veiller sur les mœurs publiques & particulières.

M. *De-Monteſquieu*, en definiſſant la nature des trois Pouvoirs politiques, dit que l'*Etat Monarchique n'a pas beſoin de tant de vertu que le Républicain.* Cette idée eſt juſte, relativement au principe particulier de chacun de ces Gouvernemens; mais lorſque le débordement parvient à l'excès, l'Etat gouverné par un Prince, ſe perd comme celui qui eſt gouverné par un Sénat.

Ceci, Mylord, eſt fondé ſur le corps entier de l'hiſtoire, & confirmé par l'exemple de toutes les Nations du monde. Qu'on ouvre leurs Annales depuis l'établiſſement des ſociétés, & l'on trouvera que tous, ou preſque tous les Gouvernemens ont péri par le relâchement des mœurs. Lorſque le Magiſtrat à Rome ceſſa d'avoir un œil attentif ſur les Particuliers, l'ordre Politique déclina, & bientôt le République ne fut plus.

Il y a un point fixe dans l'adminiſtration générale de la Police. Le Tribunal à Paris eſt rempli de trop d'acceſſoires. Les détails ſ'y multiplient à l'infini. On y travaille plûs que dans toutes les autres branches du Gouvernement. Cela vient de ce qu'on n'établit point de cauſe première du deſordre public. On eſt étonné de cette foule de vices & d'abus, toujours punis, & toujours renaiſſans. Encore un coup, c'eſt qu'on ne remonte pas à la ſource du mal.

Une réflexion, Mylord; elle ſera courte, mais déciſive pour tous les *Policiens* du monde; parce qu'elle eſt fondée ſur la nature même des choſes.

Le cœur humain, quoique rempli d'énigmes, peut ſe développer. En-général, une première paſſion fait mouvoir tous ſes reſſorts. Mais ce premier mobile n'eſt pas le même dans tous les temps; parce qu'il prend une teinte particulière dans chaque Gouvernement politique, & qu'il en ſuit d'eſprit. Avant l'établiſſement des Monarchies, c'eſt-à-dire lorſque les peuples ſe gouvernaient par eux-mêmes, les brigues & les cabales étaient par-tout les grandes paſſions dominantes. L'incontinence était à peine connue. Ce ne fut qu'après que les premiers Céſars eurent réuni en leur perſonne tous les pouvoirs, que les Citoyens inoccupés ſe livrèrent à l'incontinence, & qu'elle fit du ravage chés les Romains. Le phyſic de l'amour n'avait guères d'autre force, auparavant, que celle qu'il lui faut pour la propagation

de l'eſpèce. Mais depuis que les Citoyens ne furent plus admis au Conſeil National ; depuis qu'ils ne furent plus occupés de brigues & de cabales, & que la République leur eut laiſſé tout leur loisir ; en-un-mot depuis qu'ils n'eurent, pour-ainſi-dire, d'autre fonction que celle de vivre, & d'autre affaire que le plaisir ; toutes les faibleſſes attachées à l'humanité prirent le deſſus : or, de toutes les ſociétés qui exiſtèrent ſur la terre, je ne crois pas qu'il y en ait aucune, qui ait une plus grande dose de ces faibleſſes humaines dont il eſt ici queſtion, que le Peuple de Paris.

Cela vient peut-être du physic de ſon climat, de l'aisance & de la ſûreté publique (*), & d'une foule d'autres causes qu'il ſerait trop long de détailler.

Qu'importe, Mylord, qu'une tranquilité aparente règne dans l'extérieur d'une Ville, ſi l'intérieur des maisons eſt agité par un vice qui trouble l'ordre en mille manières, & ſi l'indigence dans laquelle il plonge les principales familles, répand la desolation & la misère partout !

Qu'importe que le Tribunal de la Police faſſe des Règlemens ſur des petits abus, s'il n'en imagine point pour corriger les grands ! De quel avantage peut il être pour la ſociété générale, qu'il y ait un mouvement perpétuel dans l'adminiſtration pour punir en rigueur certaines tranſgreſſions qui ne ſont nuisibles qu'à quelques branches particulières de la ſociété ; tandis qu'elle eſt ſans vie & ſans action pour celles qui en troublent l'ordre univerſel !

On entend dire tous les jours que la Police eſt bien adminiſtrée à Paris : & cela ſans-doute parcequ'elle a un grand nombre d'Inſpecteurs, & beaucoup d'Eſpions ; qu'on trouve dans chaque Quartier un Commiſſaire, & de diſtance en diſtance des Corps de-Garde ; que les Guets à-pié & à-cheval mar-

(*) Grande & belle vérité, que celle ci : C'eſt que L'ON NE PEUT FAIRE UN BIEN QU'IL N'EN RESULTE UN MAL, ET UN MAL, QU'IL N'EN RESULTE UN BIEN : Ainſi l'a voulu la ſage Nature. Qu'un Etat devienne riche, puiſſant ; que ſes forces procurent la ſureté à tous ſes Membres ; auſſitôt, tels que l'eau ſtagnante des marres, ils ſe corrompent ; ils s'efféminent, s'amoliſſent, & finiſſent par être la proie d'un peuple pauvre. Je pourrais citer dans l'Hiſtoire cent preuves de la belle vérité que je viens d'avancer [*Note du Pornographe*]

chent continuellement dans les rues ; que le prix des Fiacres eſt réglé ; qu'on n'eſt point écraſé au ſortir de l'Opéra ou de la Comédie ; enfin qu'on y enlève les boues le jour, & que les lanternes y ſont alumées la nuit. Il eſt vrai que cet ordre eſt excellent ; il entre dans l'adminiſtration de la Police ; mais il n'eſt qu'une de ſes parties.

Pour que la Police fût adminiſtrée à Paris dans toute ſon étendue, il faudrait que les Courtiſanes d'un certain ordre ne miſſent pas impunément à contribution toutes les claſſes de la Société ; il faudrait que les châtimens & les punitions ne fuſſent pas ſeulement faits pour les malheureuſes Créatures, tandis que la débaûche des autres n'eſt point réprimée, & qu'elles ſemblent avoir acquis une eſpèce de droit public de ſe livrer à l'incontinence.

Quoi donc, la Police eſt bien adminiſtrée dans Paris, où le Magiſtrat voit tranquilement des fortunes immenſes ſe précipiter & ſe perdre dans ces goufres de diſſipation ! où perſonne ne s'opose à la ruine générale des Citoyens, & à la deſtruction totale des Particuliers (*) ! La Police eſt bien adminiſtrée à Paris, où le luxe effroyable qui règne chés les Femmes-galantes, n'eſt contenu par aucun Règlement particulier ; où elles peuvent ſans crainte de repréhenſion ſe livrer à la profuſion, & à la prodigalité ! La Police eſt bien adminiſtrée à Paris, où la corruption eſt générale ; où toutes les claſſes des Citoyens ſont plongées dans la volupté ; ou ceux qui devraient donner l'exemple des bonnes-mœurs ſont les premiers

(*) L'Auteur ne ſonge pas aparemment que les choſes qu'il demande là, dépendent de l'autorité Souveraine ; & qu'en adoptant à la rigueur toutes ſes idées, il réſulterait de ce bien, un mal qui aurait d'étranges conſéquences : voudrait-il réduire les Hommes à la condition des Ecoliers, toujours ſous les yeux d'un Maître, qui a la férule à la main ? La liberté civile eſt un ſi grand bien, qu'elle compenſe preſque tous les abus qui peuvent en réſulter : Auſſi ne ſuis-je pas en tout de l'avis de l'Auteur Anglais : je n'ai prétendu qu'employer l'expoſition qu'il fait ici, pour montrer l'utilité de mon Projet. Diſons donc qu'une réforme exceſſive ſerait un vrai mal ; celui dont l'Auteur ſe plaint, eſt de ceux auxquels un Gouvernement ſage ne doit jamais donner qu'une cure palliative. [*Note du Pornographe.*]

à en manquer ; où la débauche des Grands ne diffère en rien de celle des petits ? La Police eſt bien adminiſtrée à Paris, où toute ſorte de honte eſt ôtée à la débauche ; ou ce vice règne par-tout d'une manière effrénée ; où la continence eſt regardée comme une vertu ridicule ; où la débauche eſt portée en triomphe ; où il lui manque quelque chose, ſi elle n'eſt rendue publique ; où la corruption ſuit la mode ; où l'honnêteté eſt incompatible avec des états autoriſés ; où l'innocence & les plaiſirs ſont inconciliables, & où il n'y a point d'amuſement entre les deux ſexes, ſi le crime n'en fait le fond ! Eh l'on dira que la Police eſt bien adminiſtrée à Paris ! Ah, Mylord, qu'apelle-t-on donc en France une licence effrénée ?

La Police n'eſt pas cette adminiſtration ſuperficielle, qui n'a d'autre objet que l'harmonie des pièces, qui lient enſemble les différentes parties de la ſociété extérieure. J'apelerais volontiers le Lieutenant-Général de Police, le Grand-Prêtre civil, le Cenſeur des mœurs de la ſociété.

Tous les Légiſlateurs du monde, en formant les ſociétés, ont diſtingué les claſſes par des marques extérieures. Cette diſtinction des rangs, par les choses du dehors, eſt abſolument néceſſaire (*). L'ordre général le demande ainſi : mais on tolère que le vice ſoit paré des mêmes ornemens qui doivent ſervir à designer la vertu. Eh pour quoi donc les Courtiſanes auront-elles la pompe & l'étalage des Femmes de la première condition ? pourquoi veut-on que celles-ci demeurent confondues avec elles aux yeux des hommes, qui ne ſont guère touchés que de ce qui frape leurs yeux ?

Le moindre mal qui en réſulte pour les Français, eſt peut-être que les premières manufactures du Royaume travaillent pour des Créatures, qui par leur rang & leur origine devraient elles-mêmes travailler dans ces manufactures ; & qui, aulieu d'être l'objet principal du luxe, n'en devraient être que les inſtrumens : Le plus petit inconvenient, eſt peut-être que ces Femmes qui, eu égard à l'état des cho-

(*) Cette diſtinction demanderait une grande ſageſſe, & ne devrait avoir lieu, qu'entre les conditions honnêtes, & les deshonnêtes. [*Note du Pornographe*]

ses, ne devraient avoir que le néceſſaire physic, regorgent de ſuperfluités : car il en résulte encore une foule d'autres inconvéniens pour l'ordre moral.

Outre que cette licence eſt contraire à l'inſtitution fondamentale, & par là même repréhenſible, elle choque les Citoyens. Il eſt affligeant pour le reſte de la ſociété, de voir une foule d'Avanturières, & ſurtout une Avanturière qui galopait autrefois les troupes en Flandres, qui vivait avec le dernier Commis de l'Armée, ſe montrer effrontément dans les rues de Paris, dans un caroſſe ſemblable à ceux dont les Ambaſſadeurs ſe ſervent pour faire leur entrée, chargé derrière d'un double rang de Laquais à livrée d'argent. Pour moi, Mylord, ſi j'occupais la place du Magiſtrat de la Police, je la ferais conduire à l'Hôpital dans le même équipage ; & ſi le Miniſtre me demandait pourquoi j'ai fait faire cet enlèvement : —*C'eſt, Monſieur*, lui répondrai-je, *parce qu'il eſt néceſſaire de donner de tels exemples dans Paris ; c'eſt parce qu'il n'y a que ce moyen de punir l'inſolence des Femmes perdues, pouſſée de nos jours au dernier période.* En certaines occaſions, le Juge inſtitué pour l'ordre public doit prendre ſur ſoi. Il ne faut point parlementer avec ces Créatures ; il n'eſt pas queſtion d'épiloguer ſur les formes ; il s'agit de juger le fond du délit (*).

Lorſqu'une Femme, à qui l'on ne connaît ni biens ni domaines, conſomme tous les ans une ſomme immenſe ; qu'elle étale un grand luxe ; qu'elle a un Hôtel dans Paris, un mobilier, de la vaiſſelle plate, un train, un équipage ; alors la Police n'a pas beſoin d'autre information. Il faut néceſſairement qu'elle prévarique ; & dès ce moment ſon procès eſt fait. Les Diamans, le Caroſſe, les Chevaux, les Laquais, ſont autant de témoins parlans de ſa prévarication ; ſa ſentence ſe trouve ſignée au bas de l'état de ſa dépenſe.

(*) Il faut toujours ſuivre les formes ; & pour les ſuivre, il faut qu'il y ait une loi du Prince qui les preſcrive : l'Auteur eſt bilieux ; il aime le bien, il aime la liberté ; comment ne voit-il pas que l'idée qu'il expoſe ici, eſt mauvaiſe, déplacée, & qu'elle bleſſe le droit des Citoyens ? Les ſages Magiſtrats de notre Police ont raiſon de ſe renfermer dans les bornes qui leur ſont preſcrites, & de ne rien prendre ſur eux. [*Note du Pornographe.*]

J'ai ouï dire froidement à un grave *Policien*, que le *desordre* dont je viens de parler, *était un mal néceſſaire*. Il apuyait ce principe, ou pour parler plus juſte, ce ſophiſme, ſur ce que *la galanterie eſt la qualité diſtinctive des Français, & que ce génie entre dans le ſyſtème de leur gouvernement économique; que les Demoiselles du bon-ton forment à Paris une circulation avantageuse aux manufactures & au commerce intérieur; qu'il y a des loix en faveur des Citoyens, contre leſquelles la Police ne peut rien: l'une des principales étant, que lorſqu'une Femme-du-monde eſt dans ſes meubles, elle n'eſt plus ſujette à ce Tribunal; que la débauche de ces Femmes ne porte point avec elle cette ſorte de conviction, qui autorise le Magiſtrat à la punir; que la Capitale ſerait moins peuplée d'Etrangers, ſi la Police était plus ſévère là deſſus; en un mot, que ce Tribunal ne peut rien contre cet abus, ſuposé que c'en ſoit un* (*).

Si tout cela eſt vrai, Mylord, c'eſt un malheur pour l'Europe: il faudra desormais que les Souverains défendent à leurs Peuples l'entrée de la France, comme celle d'un ſéjour peſtiféré. Mais n'eſt-ce pas un abus du langage, par lequel on donne une fauſſe interprétation au mot *Galanterie*? ce qui, par une ſuite néceſſaire, confondrait les idées.

Le caractère des Français eſt d'être galans, il eſt vrai: mais la galanterie eſt différente de la débauche. L'une peut être bonne à quelque chose; mais l'autre n'eſt utile à rien: celle-là forme ſouvent de bonnes qualités; au lieu que celle-ci ne crée que des vices.

Depuis qu'une paſſion brutale a pris le deſſus, on peut dire qu'il n'y a plus en France l'ombre même de cette qualité, qui formait autrefois le caractère principal du Français. Ce ne ſont pas des Femmes qui ſe proſtituent pour de l'argent, qui peuvent entretenir la galanterie chés une Nation: un amour mercenaire, fondé ſur un vil intérêt, avilit trop l'âme, & de celui qui donne, & de celle qui reçoit, pour qu'il puiſſe reſter dans le cœur la moindre place à la délicateſſe & au ſentiment.

Autrefois la galanterie Française excitait le cou-

(*) Ces raisons, quoique très-bonnes, à l'exception des deux premières que perſonne n'allèguera, ne ſont pas les ſeules. [*Note du Pornographe.*]

rage & la bravoure ; elle portait aux actions généreuses : celle d'aujourd'hui ne fait commettre que des lâchetés : (& c'eſt-là celle qui ſe communique aux Etrangers ſans-doute, à en juger par nos Lords !)

Il ſ'eſt fait une révolution dans le monde galant. L'or & l'argent ont pris laplace des traits & des agrémens. La figure, & les charmes de l'eſprit chés les Hommes ne ſont plus une monoie courante en amour pour les Femmes. Les Financiers en-général, ces Hommes groſſiers & ſans goût, parce que leur éducation eſt toujours analogue à leur naiſſance, ont été ſubſtitués à ces Adonis dont les Romans anciens nous parlent tant. Tous les acceſſoires de cette douce paſſion lui ſont ôtés aujourd'hui. La galanterie françaiſe va droit au crime. Il ne lui reſte plus que cet amour gagé, qui en ſ'établiſſant révolta les ſens, & fit frémir la nature. Il ne faut dont pas tolérer les Courtiſanes pour entretenir cette qualité.

Il y a des choſes que l'on croit toujours, parce qu'elles ont été répétées ſouvent. On dit (& cela par cette manie preſque générale chés les Hommes d'établir des ſyſtèmes, ſans en connaître les principes) que les Femmes-galantes forment une circulation avantageue. D'abord, j'avance qu'il n'y a point de Gouvernement plus malheureux ſur la terre, que celui qui aurait beſoin de ſe proſtituer pour ſe ſoutenir. Tout eſt perdu dans un Etat, lorſqu'il faut faire jouer le reſſort de la corruption pour donner de l'activité au ſyſtème économique. Une richeſſe fondée ſur le déréglement des mœurs, porte avec ſoi un vice, qui doit à la fin renverſer la ſociété ſur laquelle elle eſt fondée.

Il n'eſt point indifférent en ſoi, relativement à la politique même, que l'Adminiſtration conſerve une certaine décence dans ſes différentes branches ; car ſi le vice eſt nuiſible aux Particuliers, il doit l'être aux ſociétés, qui ne ſont autre choſe que l'union des Particuliers. C'eſt ce qu'on pourrait appeler la morale des Princes ; mais il n'eſt pas queſtion ici de ce principe. Le luxe des Femmes galantes à Paris forme une circulation numéraire ; cela n'eſt pas douteux : mais cette circulation n'occaſione-t-elle [pas] elle-même un vide ? Examinons ceci.

Par-exemple, un Seigneur aura donné cent mille livres à une Fille de l'Opéra. Il eſt certain qu'elle

ne garde pas cette ſomme. De-même qu'elle vend ſes faveurs, elle achette celles d'un autre. Elle partage ordinairement le prix de ſa débauche avec un Muſicien, un Violon, ou un Valet-de-pied. Le reſte eſt diſtribué au Bijoutier, au Marchand d'étoffes, au Galonier, au Tapiſſier, à la Faiſeuse-de-modes, &c. Ceux-ci font paſſer les ſommes qu'ils reçoivent en d'autres mains, & ainſi du reſte; ce qui tient en activité les Manufactures, & les eſpèces. Mais d'un autre côté, ce mouvement n'eſt-il pas arrêté ?

Ce Seigneur qui attire à Paris tout ſon revenu, en prive ſa province; ce qui diminue dans celle-ci les arts & la circulation qui eſt toujours relative au numéraire local. Ainſi l'induſtrie & le commerce diminuent dans la même proportion dans une partie du Royaume. La circulation en-général n'y gagne donc rien: aucontraire, elle y perd; on *paralyſe* un Membre, pour faire naître une môle ſur un autre.

Il y a longtemps qu'on ſe plaint qu'il y a trop de circulation à Paris, & qu'il n'y en a pas aſſés dans les Provinces; ce qui a ſouvent fait dire que la Capitale détruiſait le Royaume. Ainſi toutes choſes égales d'ailleurs, cette circulation tranſplantée eſt plus nuiſible à l'Etat en-général, qu'elle ne lui eſt avantageuſe. D'un autre côté, les Grands qui conſument des ſommes conſidérables à Paris avec les Femmes galantes, laiſſent la plupart de leurs terres en friche, ou les détériorent. L'agriculture décline. Le Domaine de la République déchoit, & une pauvreté réelle devient la base de cette richeſſe aparente.

Bien plûs, cette circulation en arrête une autre dans Paris même; car ce Seigneur qui a donné cent mille livres à une Fille, ne paie point ſon Marchand, fait languir les comptes de ſon Tailleur, n'aquitte point ſes autres dettes, retient le ſalaire à ſes gens, &c: ce qui forme un vide de numéraire dans toutes ces branches, qui en ont une infinité d'autres au deſſous d'elles, où ce vide ſe fait ſentir. De-ſorte qu'à-la-vérité, la Fille d'Opéra emploie les cent-mille livres; mais c'eſt-à-nourrir, à engraiſſer le Marchand de pure frivolité, ou des Etres méprisables comme elle; & le Seigneur prive du néceſſaire d'honnêtes Citoyens qui lui ont confié leur bien & le prix de leur travail; il épuiſe l'Agriculteur &c. L'argent circule donc également, ſi l'on veut; mais il paſſe par des canaux qui

le corrompent; il y devient incapable de fortifier l'Etat. Entrons dans le détail.

Indépendamment de cette balance, qui mettrait les choses au pair, il eſt exactement faux que les Courtisanes de Paris multiplient les manufactures, & ſoient le ſoutien du commerce intérieur. Cela vient, comme je l'ai déja remarqué, de ce qu'on parle toujours d'après ce qui frape les yeux, ſans comparer les objets. Il y a une dose générale de luxe & une mesure commune de dépenſe univerſelle, que les paſſions, & les nouveaux vices de la ſociété ne ſauraient augmenter. L'incontinence peut bien les varier à l'infini, & en changer la forme en mille manières; mais le fond eſt toujours le même. C'eſt toujours aux dépens du néceſſaire que le ſuperflu s'établit. Il n'y a perſonne de plus meſquin, & de plus économe d'ailleurs, que ceux qui prodiguent des richeſſes immenſes avec les Femmes: l'avarice, qui eſt la paſſion dominante chés tous les Hommes, veut toujours retenir d'une main, ce qu'elle donne de l'autre.

On peut établir pour règle générale, que lorſque les Femmes dont les mœurs ſont corrompues, dépenſent beaucoup, celles qui ont de la modeſtie & de la retenue dépenſent moins. La vertu, ou ce qui eſt peut-être plus exact, la vanité, met une barrière entre le luxe des Femmes galantes, & celles qui ne le ſont pas. On entend dire tous les jours à ces dernières, en s'entretenant enſemble ſur la manière de s'habiller: *Madame, cet ajuſtement, cette parure ne vous va pas: il n'y a que les Filles qui ſe mettent comme cela.* Il eſt donc vrai que les Femmes d'un certain rang quittent un certain luxe, lorſque les Courtisanes le prennent.

La preuve de ce que l'avance, Mylord, eſt ici dans le fait: on n'a qu'à visiter aujourd'hui à Paris les boutiques de Bijoutiers, des Orfèvres, des Joyaliers, des Marchandes-de-modes; on trouvera que tous ces gens-là travaillent plûs pour les Femmes-galantes, que pour celles qui ne le ſont pas; tandis que tout eſt action & mouvement pour celles-là, une inaction preſque générale règne pour celles-ci. Les Arts multiplient d'un côté, & rétrogradent de l'autre.

On eſt frapé de ce ſpectacle de luxe qui règne aujourd'hui chés les Demoiselles à-la-mode: en effet,

il eſt exceſſif; mais on ne fait pas attention à la ſimplicité qu'il produit lui-même dans plusieurs autres claſſes du ſexe, chés quî ce même luxe était auparavant établi. C'était dans ce temps-là le règne des Femmes, c'eſt à-présent celui des Maîtreſſes; la circulation ne gâgne rien à cela. Peut-être même qu'elle y a perdu. Tandis que la Maitreſſe d'un Homme de plaisir n'eſt privée de rien, ſa Femme & ſes Enfans manquent de tout.

Parce qu'on voit un tas de Courtisanes chargées de blondes, & d'autres colifichets, on ſ'imagine que la circulation eſt plus grande, & que le commerce intérieur augmente. Tandis que les manufactures de gases, de rubans, & d'autres ſuperfluités gâgnent, des manufactures plus eſſencielles à l'Etat perdent.

Ces Femmes, qui par leur première origine devraient être habillées de ſerge, & d'autres étofes communes, le ſont aujourd'hui de ſoie. Voila une diminution notable dans les fabriques de laine; & ce n'eſt pas une petite queſtion de ſavoir, ſi le Gouvernement économique n'a point perdu dans cette révolution du luxe des Femmes galantes; c'eſt à-dire, ſ'il ne lui ſerait pas plus profitable que cette claſſe de Femmes conſommât encore les étofes de laine? S'il n'entre pas moins de matière indigène dans leur habillement, & ſi cette diminution n'arrête point les progrès de l'agriculture? Si la laine étant une denrée du crû, & la ſoie étrangère (car preſque toutes les chaînes des étoffes de ſoie viennent du Piémont) il n'eſt pas plus avantageux d'employer l'une, que l'autre? Si la diminution de ces manufactures qui étaient établies dans certains cantons qui ne ſubſiſtaient que par-là, n'a point relativement diminué une branche de la population? Si cette ceſſation d'induſtrie n'a pas rompu la proportion des habitans de la France? Si la main-d'œuvre générale n'a pas perdu à cette révolution? S'il eſt plus avantageux à la circulation, & au commerce, d'avoir cent manufactures de Soie contre une de laine? S'il convient à l'Etat économique que toute la main d'œuvre ſoit dans deux, ou trois Villes Capitales du Royaume, tandis que les autres n'en ont point? Car enfin lorſqu'on ſe mêle de donner l'avantage à un luxe ſur un autre luxe, il faut remonter aux causes premières qui font qu'il eſt plus profitable.

Il y aurait bien d'autres réflexions à faire ſur cette prétendue circulation, ſur l'augmentation intérieure du commerce; & il ne ſerait peut-être pas bien difficile de prouver au contraire, que les Femmes-galantes de Paris gênent la conſommation en mille manières.

Les Manufactures ſuivent toujours les mœurs. Comme la bisarrerie & l'inconſtance forment le caractère principal de ces Femmes, l'induſtrie générale participe en quelque façon de ce génie.

Il n'y a rien de ſtable & de fixe dans les Arts: Qu'une Courtiſane paraiſſe aux promenades, & aux Spectacles avec une parure nouvelle, qu'elle aura imaginée; ſoudain il y aura une ſuſpenſion générale dans les metiers & les profeſſions ſur leſquels étaient apuyés ceux qui étaient à-la-mode le jour d'auparavant. Il n'eſt pas extraordinaire dans ces révolutions du luxe, de voir quinze ou vingt mille Ouvriers réduits à la mendicité. Il eſt vrai qu'ils ſe forment bientôt à ces nouveaux Arts; mais c'eſt dans cette mutation d'induſtrie qu'eſt la criſe; la circulation & le commerce ſont ſuſpendus, une foule de Malheureux languiſſent, &c.

J'avance donc, Mylord, que les Courtiſanes ſont la cauſe des grandes révolutions dans les richeſſes; que ces révolutions ſont auſſi peu avantageuses à la circulation & au commerce, qu'elles ſont préjudiciables aux bonnes-mœurs; & que ce mal réel, que peut-être la France peut ſuporter, excèderait les forces de la Grande-Bretagne.

La première loi, doit être d'arrêter le desordre civil, qui eſt roujours une ſuite de l'incontinence. Un Règlement de ce genre, eſt ſupérieur à tout autre Règlement. Il faut que le Tribunal de la Police ne ſoit point gêné dans ſon adminiſtration; qu'il aille directement à ſon but ſans regader ni à droite, ni à gaûche: chaque reſtriction, limitation, ou modification, eſt deſtructive du principe de toute bonne police. Le Magiſtrat qui en eſt chargé, doit pouvoir tout ce qu'il doit.

Une Femme dans ſes meubles qui ſe proſtitue, ne cauſe pas un moindre desordre que celle qui ſe deshonore dans un apartement garni. Ce ſont ces exceptions qui entretiennent la corruption des mœurs. Qu'importe, pour l'ordre civil, qu'une Femme

qui passe sa vie dans la débauche, soit chés elle, ou qu'elle n'ait point d'habitation à demeure ? La Législation elle-même ne peut accorder de telles prérogatives, parcequ'elles tendraient directement à détruire la société, dont elle a cimenté les liens.

Si les Courtisanes pouvaient consommer tranquillement le crime dans leurs apartemens, parcequ'elles seraient dans leurs meubles, & par-là se dérober a la Police, tout serait arbitraire dans l'ordre civil ; car il s'ensuivrait que les mœurs seraient dans les mains d'un Tapissier, & que cette profession pourrait jeter autant de crimes qu'elle voudrait dans la société.

Lorsqu'une Femme vit du fruit de son incontinence, & qu'elle n'a pas d'autre état dans le monde que celui de la débauche, elle perd aussitôt son droit de Citoyenne. Les prérogatives attachées aux autres classes ne la regardent plus. Elle est morte civilement. Toutes les Loix sont contr'elle, & il n'y en a pas une pour elle. Il ne lui reste plus d'asile. Le Magistrat peut sortir avec elle de ce ménagement, qu'il doit avoir dans les châtimens des autres vices de la société; &c (*). Si la fornication n'était reprehensible que sur des convictions certaines, elle ne serait jamais punie; parcequ'il est de la nature de ce vice d'être caché; & c'est pour ce motif que le Tribunal de Police peut sortir des formes ordinaires des autres Judicatures. Il juge sur des indices. Or, quand les Demoiselles du bon-ton ne conviendraient pas elles-mêmes ouvertement de leur état, de leur profession ; quand leurs avantures ne seraient pas connues de tout le monde ; leur dépenses excessives seraient de sûrs garants de leur débauche, & de leur prostitution.

La corruption des mœurs n'est pas un titre suffisant pour attirer les Etrangers dans une Capitale. Ceux qui voyagent en France n'y viennent jamais dans cette vue. Il est vrai que les conjonctions illicites, & l'incontinence qui sont plus tolérés à Paris que dans aucune autre Capitale du monde, peuvent les y retenir quelque temps ; mais, à n'envisager

(*) Ceci modifie ce que l'Auteur a dit plus haut de trop fort, en proposant à la police de ne suivre aucune des formes ordinaires, [*Note du Pornographe*].

même

même que la politique, le motif eſt mauvais. La cause déterminante qui porte les Pères & Mères à faire voyager leurs Enfans dans les différentes Cours de l'Europe, eſt fondée ſur la connaiſſance du ſyſtême des Gouvernemens, du génie, & du caractère diſtinctif de chaque peuple. Voila le plan général des Voyageurs. Tout ce qui n'eſt point cela, eſt deſtructif du but d'utilité des voyages.

Les Vénitiens, qui ont voulu attirer les Etrangers dans leur Capitale par toutes ſortes de licences, n'y ont pas réuſſi: Veniſe eſt regardée aujourd'hui comme la pierre-d'achopement des Voyageurs.

Les cataſtrophes réitérées des Etrangers qui, en conſommant leur fortune à Paris, y ont encore perdu leur ſanté, ſont écrites dans les Annales de chaque Nation. Déja, dans la Carte générale de Voyageurs, on commence à regarder la Capitale de la France comme l'écueil des mœurs, & le tombeau des richeſſes. Le ſort des Etrangers qui arrivent à Paris eſt inévitable; leur ruine eſt certaine; ils n'ont pas plutôt mis pié à terre, qu'ils ſont environnés, ſaiſis, aſſaillis par cent Courtiſanes, qui les dépouillent & les ruinent.

Voila ce qui fait qu'en temps de paix même, il y a moins d'Etrangers à Paris, qu'il n'y en avait, il y a quarante ans, les Anglais ſeuls exceptés: cependant autrefois notre Nation penſait différemment; elle trouvait à Paris trop d'objets de diſſipation & de dépenſe. Si au lieu d'un relâchement dangereux, la Police avait uſé d'une plus grande ſévérité dans cette partie des mœurs; qu'elle eût prévenu la diſſipation des richeſſes des Etrangers; qu'elle eût fait quelques exemples des Courtiſanes qui les ruinent; que ce Tribunal, dans des vues politiques, les eût mis ſous ſa protection, fût devenu leur Tuteur, & les eût regardés comme des Citoyens de l'Etat; cette Ville fourmillerait aujourd'hui de Voyageurs Etrangers, il y en aurait plûs que de Français.

On a cru que la tolérance du vice attirait les richeſſes à Paris; & c'eſt au contraire ce qui les en a détournées. Je voudrais que dans le Tribunal de la Police, on ſe ſouvînt de cet axiome, auſſi bon en morale qu'en politique: *Que le vice n'eſt bon à rien & qu'il ne faut jamais fonder ſur lui aucune branche du ſyſtême économique.*

Sans-doute, Mylord, qu'il y a des abus, ſur leſquels il faut que la Police ſache fermer les yeux. L'habileté du Magiſtrat conſiſte à les diſtinguer : ſans quoi il détruirait lui-même l'ordre public, au lieu de le rétablir. On peut apeler cette diſtinction, la *vertu cardinale* de l'Homme chargé du maintien des mœurs.

Qu'une Femme pblique arrache un écu à un Particulier à quî elle ſe livre, il n'y a là que le mal moral : mais qu'une Demoiselle du bon-ton, en ſe proſtituant à un Citoyen, le dépouille de ſa fortune ; il en réſulte tout à-la-fois un mal moral, & un mal politique. Les conſéquences de ce desordre ſont infinies, & quoique plusieurs échapent ordinairement à la Police la plus attentive, à-cause de la multiplicité, elles n'en exiſtent pas moins. Ce premier Citoyen ruiné, perdra ſon état, & celui de ſa Famille : ſes Enfans ſe reſſentiront de ſon desordre ; leur éducation, qui ne ſera plus relative à leur première naiſſance, les réduira dans la claſſe des hommes ordinaires. La République perdra des Citoyens qui auraient pu lui être utiles : ſi c'eſt un Officier Général, ou Particulier, qui n'eſt plus en état, après cette diſſipation de ſervir le Prince, l'Etat ſ'en reſſentira dans la proportion où ſa capacité, ſa bravoure & ſon courage auraient pu lui être utiles. Si c'eſt un homme de reſſource pour le Gouvernement, ſon génie dépouillé dèſlors des moyens de ſe faire valoir, ſera ſans action & ſans mouvement ; ce qui le fera rentrer dans la claſſe des Citoyens inutiles à la Monarchie. Si c'eſt un Négociant, la privation de ſes richeſſes, qui mettra des bornes à ſes entreprises, gênera le commerce général, &c.

Voila, Mylord, ce qui eſt en France ; & voila ce que nous devons éviter en Angleterre, ſ'il en eſt temps encore ; ce qu'il faut eſpérer.

La débaûche des Filles-publiques, n'eſt peut-être d'aucune conſéquence au Gouvernement économique ; au lieu que l'incontinence des Femmes à-la-mode eſt abſolument préjudiciable à l'état civil.

Chés celles-là, le desordre finit à la conſommation du crime ; au lieu que chés les Demoiselles du bon-ton, la conſommation n'eſt que l'acceſſoire & le moyen d'opérer le crime de lèse-ſociété.

Quoi donc, la Police verra tous les jours des Courti-

sanes ruiner les premiers Seigneurs du Royaume, réduire à la mendicité les principaux Citoyens de l'Etat ; dépouiller de leur fortune les Particuliers les plus opulens ; faire changer d'état à une foule de Sujets qui tenaient un rang considérable dans la Monarchie ! elle sera témoin de leurs stratagèmes, & de tous les moyens mal-honnêtes qu'elles employent pour avoir de l'argent ! elle sera informée des prodigalités, des dissipations immenses qu'elles font faire aux Jeunes-gens qu'elles deshonorent & perdent entièrement de réputation dans le monde ! elle sera instruite qu'elles s'emparent de tous les Enfans-de-famille de la Ville, dont elles extorquent des contrats illicites ; qu'elles s'entendent avec les Usuriers, s'accordent avec les Marchands ; qu'elles envahissent d'avance le bien des Mineurs, & s'aproprient celui des Majeurs ! elle saura que les Courtisanes sont la cause de tous les desordres domestiques ; qu'elles desolent les ménages, qu'elles apauvrissent les familles, qu'elles jètent par-tout le trouble & la confusion ! & elle ne pourra point remédier à ce desordre ? A quoi sert donc une Magistrature, établie, créée, pour veiller sur les mœurs, si l'Homme qui l'exerce, ne peut pas corriger ce qui tend le plus à les corrompre ?

Qu'importe qu'il soit attentif aux autres branches de sa juridiction, s'il néglige la plus importante ; celle dont l'abus est le plus préjudiciable la société ?

Sans cette dernière partie, il ne saurait y avoir de bonne Police dans Paris. On aura beau diviser & subdiviser les différentes parties de cette Administration, les séparer les unes des autres ; elles se raporteront toutes à un même principe. Si l'on veut remonter à la cause première de tous, ou de presque tous les cas de Police, on trouvera qu'ils se raportent à cette sorte d'incontinence dont il est ici question. La dissipation qui est inséparable de la fréquentation des Courtisanes, conduit à la pauvreté, qui est la source d'une infinité de vices ; c'est pour fournir à l'entretien de ces Courtisanes, qu'on contracte des dettes, qu'on fait de mauvaises affaires, qu'on s'adresse aux Usuriers, qu'on prend de l'argent à tout prix, & qu'on vole ses Creanciers.

Voila d'où naissent tous les jours les querelles,

les diſputes, les divisions; c'eſt ce qui alume le feu des paſſions, remue tous les reſſorts de l'eſprit, met en mouvement l'imagination, donne de l'activité à l'intrigue, fait imaginer des expédiens, ſuggère des moyens criminels; c'eſt cette dépenſe exceſſive qui fait que les plus honnêtes Citoyens deviennent à la fin des fripons; que la Ville eſt remplie de Maisons-de-jeu, de Tripots; qu'il n'y a plus de bonne foi parmi cette claſſe d'hommes qu'on apelle *honnêtes-gens*; que la probité n'eſt plus qu'un nom, & l'honneur une chimère. C'eſt cette incontinence coûteuse, qui fait qu'on ne peut pas ſatisfaire à ſes engagemens; qui rend injuſte, dénaturé, barbare, inhumain: c'eſt la pauvreté où elle réduit, qui avilit, qui abaiſſe, qui humilie, qui dégrade, & qui met le Citoyen au deſſous de l'homme. Enfin, c'eſt cette exceſſive dépenſe, qui en réduisant à une exceſſive misère, fait commettre les crimes les plus énormes, &c.

Cependant, Mylord, ce desordre n'entre point aujourd'hui en conſidération; la Légiſlation générale & la Police de Paris ſemblent n'y faire preſque point d'attention!

Eh quoi! la débaûche attaque la génération dans ſa ſource, en diminuant le nombre des mariages, ou en mettant des entraves à la propagation dans ceux qui ſont faits; (car les Courtisanes qui en-général ne produisent point, font que les Femmes mariées produisent moins); & le Gouvernement lui donnerait une protection tacite! Non, Mylord, cela ne ſera pas, du-moins en Angleterre.

Autrefois la débaûche produisait une génération quelconque: maintenant les Femmes galantes, ne donnent point d'enfans à la République. Cela vient de ce qu'elles envisagent toujours la génération du côté de la perte de leurs charmes.

La fréquentation des Courtisanes a rendu commune une maladie, dont nos Bisaveuls connaiſſaient à-peine le nom. Toutes les Claſſes de la ſociété en ſont infectées. Et ce n'eſt pas ſeulement les Femmes débaûchées qui en ſont atteintes aujourd'hui; elle eſt auſſi pour celles qui ont des mœurs; parce que la fatalité eſt telle, que les Maris qui voient les Femmes galantes, la font paſſer à leurs Epouses: de-manière que la vertu même la plus auſtère n'en garantit plus.

La ſanté ſ'affaiblit; la vie des Hommes ſe racourcit, & l'eſpèce diminue. Le Français n'a plus ce bon tempérament qui lui était autrefois ſi naturel, & dont il était peut-être redevable au physic de ſon climat. On remarque en-général que depuis un demi-ſiècle, la Nation ne jouit pas de toute ſa vigueur. Et c'eſt peut-être (pour le dire en paſſant) à cette cauſe qu'il faut attribuer en partie les échecs que depuis quelque temps ont reçus les armées Françaises; qui ont toujours (il faut en convenir) le même courage & la même bravoure, mais qui n'ont plus la même force: car il faut faire une grande différence entre les qualités de l'âme & celles du corps. Les unes peuvent reſter dans toute leur vigueur, tandis que les autres déclinent *; cauſe à laquelle l'Adminiſtration générale ne fait pas aſſés d'attention, mais qui cependant eſt ſouvent l'origine de la décadence du Gouvernement politique & civil. Ce ne ſont point les âmes qui ſe battent, ce ſont les corps. Lorſque ceux-ci ne jouiſſent pas, pour m'exprimer ainſi, de toute leur puiſſance, les armées ne jouiſſent pas de toute leur force. Il ſemble que la nature chés les Français tende à ſa fin; ce ſont des *Sybarites*, des *Perſes* amollis. En voyant cette foule d'Hommes qui compoſent toutes les claſſes de l'Etat, ſur-tout à Paris, on croit voir une ſociété de Malades; on pourrait leur apliquer ce bon mot d'un Ancien: Que dans leur Ville *les Morts marchent*. L'âge qui marquait autrefois le premier dégré de force, eſt préciſément aujourd'hui celui qui indique le dernier degré de caducité. Cette Capitale, & le reſte du Royaume eſt remplie de Vieillards de vingt-cinq ans; de Citoyens qui ſont prêts à mourir, tandis que les Hommes des autres Nations commencent à vivre. Et une preuve que c'eſt la débaûche des Femmes qui contribue à ce dépériſſement, c'eſt que les Hommes du dernier commun, ceux qui n'entrent point dans la ſcène de la corruption générale, ſont entièrement robuſtes & jouiſſent d'un bon tempérament (*).

* Ce principe eſt faux: la vigueur de l'âme & celle du corps ſuivent ordinairement la même proportion.

Et ce n'eſt pas ſeulement la génération préſente

(*) Heureusement pour le genre-humain! Cependant cette claſſe même s'affaiblit depuis quelques années, par différentes causes. Mais à quoi attribuer ce goût du Français pour les

qui ſe reſſent de cette débauche, ſon venin paſſe dans la future. Les Enfans qui naiſſent à-préſent héritent des triſtes fruits des vices de leurs Pères. Ils portent la peine d'un crime, qu'il n'ont pas commis.

Le goût pour les Courtisanes, & ce qui en eſt une ſuite néceſſaire, les dépenſes exceſſives pour leur entretien, ayant changé le cours général des richeſſes, il s'eſt fait une révolution dans les finances : La Proſtitution a donné une nouvelle pente au numéraire. L'argent a ſuivi la débâûche ; bientôt il n'y en aura plus que chés les Courtisanes. C'eſt dans ces goufres que vont ſe perdre aujourd'hui les plus grandes fortunes. On ſent d'avance le vide que cette nouvelle direction des richeſſes doit jeter dans le ſyſtème économique de la ſociété générale, & de combien de reſſources elle ſe voit privée par-là ; le déchet en eſt immenſe & a de quoi effrayer. Il y a un cours ordinaire dans les affaires générales, qui ne ſaurait-être détourné, ſans porter ſur les affaires particulières ; parce que les intérêts particuliers ne ſont que les différentes branches de l'intérêt général.

Si l'on coupe un fleuve, les campagnes qui en étaient arosées auparavant, languiront dans la proportion de la privation de l'eau qui leur était néceſſaire. Qu'on détourne cent-millions de la ſociété utile, pour les faire paſſer à la ſociété nuisible, vous trouverez néceſſairement qu'une foule de cauſes ſecondes languiſſent. L'Agriculture, les Arts, le Commerce, l'induſtrie doivent déchoir dans la même proportion ; car j'ai fait voir ailleurs que cette nouvelle circulation n'indemniſait pas de la première.

Je vous ai déja parlé de ces diſſipations inmenſes que cauſent les Femmes-galantes. L'entretien ſeul des Filles enrôlées dans les quatre Spectacles coûte tous les ans audelà de dix millions. Mais voici des cas particuliers de diſſipation audeſſus même de celles d'Antoine avec Cléopatre ; c'eſt à-dire, d'un Romain qui poſſédait toutes les richeſſes de la moi-

Femmes ? aux grâces factices de ces dernières ; à leur parure provocante ; à leur caractère agaçant & facile : à quoi encore? à l'aisance dont les arts font jouir un tiers de la Nation, tandis que les deux autres tiers languiſſent & dépériſſent de misère. [*Note du Pornographe.*]

tié du monde connu, & d'une Reine qui paſſait pour la Femme la plus prodigue de l'Univers

Je vais les raporter, pour aprendre à nos Deſcendans, que notre ſiècle eſt un des plus fous & des plus extravagans qui ſe ſoient écoulés depuis l'établiſſement des ſociétés. Je penſe que la poſtérité la plus reculée ne pourra lire, ſans frémir, qu'une Courtisane que tout Paris connaît, a coûté, dans trois ans, neuf-cent-mille livres à un ſeul Particulier de Paris; qu'une autre a excroqué dans ſix mois un demi-million à un Seigneur de la Cour; & qu'une troisième a porté dans ſix ans un Grand de l'Etat à vendre pour douze-cents-mille livres de fonds de terre, pour ſatiſfaire à ſon luxe & à ſes folles dépenſes. Combien d'autres Avanturières ont occaſionné des diſſipations inmenſes, qu'il ſerait trop long de détailler!

Ce desordre, n'eſt pas du nombre de ceux qu'on peut mettre dans la claſſe des desordres particuliers, & qui ne font que cauſer, des maux légers à la ſociété; l'ambition des Courtisanes, comme je l'ai deja dit, attaque directement le nerf de l'Etat; elle influe ſur la chose publique; en-un-mot, c'eſt un abus capital. Cette foule de Courtisanes qui jouiſſent de l'aiſance publique, à l'exclusion de ceux qui en jouiſſaient aupavant, eſt cauſe que les tributs ſont plus pesans; car c'eſt ſur la ſomme totale des richeſſes que l'Adminiſtration impoſe: or, comme une grande partie de cette ſomme a été détournée au profit des Courtisanes, & que cette partie détournée ne paie rien, il ſe trouve par-là que la ſomme générale qui reſte eſt plus petite, & par-conſéquent l'impoſition plus grande.

Si l'on ſupoſe, par-exemple, que les beſoins extraordinares de l'Etat ſoient de cent-millions; & que le Capital des facultés publiques ſur lequel on doit lever l'impôt, ſoit de douze-cents-millions; les Particuliers ſeront bien moins chargés, que ſi on lève ce même impôt ſur un capital de neuf-cents millions. La différence eſt ſi ſenſible, qu'elle pourrait aler à un quart en ſus, qu'on eſt forcé de repartir ſur les autres claſſes.

Ce ne ſont pas ſeulement ceux qui ont l'argent qui paient. Tous les Sujets de l'Etat ſont taxés relative en à la nature de leur avoir. L'induſtrie qui

est une sorte de bien qu'on comprend dans la masse générale des richesses de la Nation, a ses impôts particuliers. En-un-mot, tout paie dans le Royaume; il n'y a que les Courtisanes qui ne paient rien *. Elles seules échapent aux charges publiques.

* A l'exception de la Capitation & des entrées.

Je trouve que dans certains endroits de la France, un Homme qui a pour cent écus de meubles**, paie relativement autant à l'Etat, que celui qui a cinq-cents écus de rente en fonds de terre ou autrement: cela paraît excessif, cependant cela doit être ainsi; parce qu'il est dans l'ordre politique & économique, que chaque Sujet qui est membre de l'Etat, paie sa cote-part des charges de l'Etat. Lorsqu'un Homme vit dans un Gouvernement, qu'il y a ses suretés, & qu'il y jouit de la protection des Loix, il ne saurait s'exempter d'entrer, pour sa part, dans la dépense générale qui se fait: au défaut de possessions, les arts, le savoir & les talens même doivent fournir au trésor général.

** Un Homme qui tient des chambres garnies.

Je ne dis pas, Mylord, qu'on doive taxer les Courtisanes de Paris; à Dieu ne plaise. Les Citoyens seuls doivent payer les impôts de l'Etat, & ce serait avilir ce glorieux titre, que de le prodiguer à de misérables Avanturières: on ne doit employer contre elles d'autres moyens, que ceux qui peuvent servir à les détruire.

La fréquentation des Courtisanes répand aujourd'hui dans Paris une oisiveté dans les principales classes des Citoyens, qui est préjudiciable à l'Etat en-général. Dans un siècle aussi éclairé que le nôtre où une suite de connaissances acquises fournit des ressources que nos Ancêtres n'avaient pas, on n'a jamais vu tant de talens enfouis. Si le Magistrat fesait faire le dénombrement des Gens desœuvrés dans Paris, il trouverait une foule inombrable de Citoyens d'un ordre distingué, qui n'ont d'autres affaire que celle de vivre avec une Maitresse. Cette occupation est le principale de leur vie, ainsi que l'accessoire: autrefois ce vice ne remplissait que les vides que les affaires laissaient; à-présent c'est l'unique affaire.

L'entretien d'une Courtisane forme une espèce d'enchaînement circulaire de parties-de-plaisir, qui occupent entièrement un Homme & une Femme qui vivent ensemble.

Aujourd'hui, c'est un déjeûner au Bois de-Bou-

logne ; demain c'eſt une collation à Vincennes ; le jour ſuivant, il eſt queſtion d'un ſouper en ville ; & le ſurlendemain d'un dîner à la Campagne. Quelque temps après, c'eſt un Voyage à Chantili ; puis c'eſt une promenade à Marli. Le mois de Septembre aproche, on quitte la Ville. Les Vendanges viennent, on court à Surène. La Saint-Hubert arrive, on monte à cheval, & voila qu'on galope à la chaſſe. On revient à Paris dans le temps des Bals ; c'eſt alors que les amuſemens ſe ſuccèdent, & qu'à-peine on a le temps de dormir ; car on n'a pas plutôt fait une maſcarade, qu'il faut penſer tout-de-ſuite à une autre. Inſenſiblement arrivent les Ténèbres de Longchamp, où l'on va pendant trois jours. C'eſt peu de chose dira-t-on ? Eh ! l'on ne ſait donc pas ce que c'eſt que la parade de Longchamp ? Je me ſouviens d'un Homme, à qui elle coûta pour dix mille écus de diamans. Il faut y briller ; il y faut effacer les Ducheſſes ; & ce qui eſt bien plûs, ſes Pareilles !

Ce ſont-là, Mylord les amuſemens extraordinaires. Les quotidiens ſont d'aler à Saint-Cloud, au Palais-Royal, aux Tuileries, à l'Opéra, & ſouvent le même jour on paraît encore aux deux Théâtres de la Comédie.

Et ſi à toutes ces diſſipations on ajoute la foire Saint-Germain, celle de Saint-Ovide, & les Boulevards ; c'eſt à dire les *Perſpectives*, le *Géant*, la *fameuse Hollandaise* : le *Cheval-Turc*, le *Mangeur de Pierres*, le *Joueur de Gobelets*, l'*Eſcamoteur Chinois*, l'*Automate*, l'*Enfant à deux têtes*, le *Petit Serin*, le *Singe qui joue du violon*, les *Frantoccini*, les *Danſeurs de-Corde*, les *Marionettes*, l'*Ambigu Comique d'Audinot*, la *Bigarure*, le *Waux-Hall*, &c, la vie eſt trop courte.

Voila ce qui diſtrait, & ce qui enchaîne : voila pourquoi un Homme qui ſ'adonne à-préſent aux Courtiſanes, n'eſt capable d'aucune occupation ſérieuſe : voila pourquoi un grand nombre de Citoyens, avec des talens ſupérieurs, & même du génie, deviennent tout-à-fait inutiles à leur patrie & à leur famille.

Mais il reſulte de cette fréquentation pluſieurs autres deſordres encore plus funeſtes. Un de ceux qui intéreſſe le plus la ſociété, c'eſt qu'elle fait contracter aux Hommes une foule de vices bas & hon-

teux, qui les mènent insensiblement à commettre jusqu'à des crimes.

Tous les Enfans-de-famille de la Capitale périssent par-là. Les Courtisanes sont la pierre d'achopement de la plupart des Jeunes gens. Ce sont elles qui les précipitent dans ces abîmes de malheurs, qui le plus souvent les conduisent sur un échafaut. Elles sont la cause première des exils, des bannissemens, des séjours à Saint-Lazare, aux *Bons-fils*, &c, &c. Les Maisons-de-force sont remplies de Citoyens qui ont commis des fautes capitales par raport à elles. Les prisons regorgent de Particuliers qui se sont rendus insolvables pour elles.

Ce vice a gangrené une classe de Citoyens, qui par la nature de la constitution Française, devait être le soutien de la Monarchie. La Noblesse avilie par la fréquentation continuelle de ces Créatures, en a pris les mœurs. Elle est devenue (je parle de celle qui les voit; car il y a d'ailleurs une Noblesse respectable, qui sait se garantir de cette infamie) impudente, tapageuses, escroque, en-un mot aussi méprisable qu'elles.

Comme les besoins toujours renaissans de ces Femmes sont immenses, les moyens pour y subvenir sont sans nombre. Et comme les ressources honnêtes finissent bientôt, on a recours à la fin aux voies les plus infâmes.

Tout ce que la fourberie a de plus noir; ce qu'il y a de plus vil, de plus bas, & de plus odieux dans la nature, est employé pour leur procurer de l'argent. Il ne suffit pas de se faire faire des avances qu'on sait ne pouvoir payer, ce qu'on nomme aujourd'hui s'endetter, & ce qui n'est autre chose que voler: on ne se contente pas de surprendre la bonne-foi des Marchands, des Ouvriers, des Artisans, qu'on réduit à l'hôpital avec leur famille; on va plus loin, encore.... Je ne vous dirai pas le nom, Mylord, d'un Personage d'une naissance très-distinguée, qui enleva furtivement les Diamans de sa Femme, pour les donner à sa Maitresse, & qui laissa pendre tranquilement un Domestique de l'Hôtel, qu'on soupçonnait auteur du vol.

Bien des gens de Paris savent qu'un autre, non moins noble, ne pouvant voler les Diamans de son Epouse, mais à qui il en falait pour les donner à une Demoiselle du bon-ton, sous peine d'être mis à

la porte la première-fois qu'il viendrait sans en aporter, ala les voler chés un Joyalier de sa connaissance, qui avait toute confiance en lui.

Quelques Personnes connaissent aussi l'avanture d'un troisième, qui ne pouvant se défaire d'un Rival, faute de cent Louis qu'on lui demandait pour le mettre à la porte, ala dans son desespoir attendre de nuit au coin d'une rue, un Particulier qu'il savait avoir cette somme, l'assacina, la lui vola, & courut aussitôt la porter à la Maitresse.

Mais croirait-on, Mylord, que l'entretien des Courtisanes a été la cause (indépendamment de la raison que j'ai déja alléguée) de ce que les armées Françaises ont été battues dans la dernière guerre? Oui, Mylord, c'est moins à notre courage, qu'aux Courtisanes ennemies, que nous devons nos victoires.

Il est reçu en bonne politique, que les Militaires, pour avoir ces vertus qui sont le plus ferme apui de la Couronne, doivent avoir une certaine aisance: or, on peut démontrer que cette aisance se trouve détruite par les Femmes-à-la-mode.

Je ne crois pas exagérer en disant, que plus de deux mille Officiers fesaient passer, par le moyen des Banquiers de l'armée, des pensions à des Courtisanes de Paris, tandis qu'ils se passaient eux-mêmes de certaines choses, dont la privation influe beaucoup sur le service du Roi, &c, &c: que les Fournisseurs fesaient périr les Troupes, pour s'enrichir plus vite, & se mettre à même d'entretenir *la....*, *la....*, ou *la....* Et l'Officier, & le Fournisseur, vrais Sybarites sans principes, sans honneur, ne songeant qu'au plaisir, méprisaient leur devoir, & pensaient que le remplir était la marque d'un petit génie, dominé par les préjugés. Quelle est donc la Nation qui, comme nous, n'aurait pas batu des Troupes gouvernées par de pareilles gens? Tout autre Peuple que les Crotoniates eût détruit les Sybarites (*).

Cette harmonie générale de la société qui fait que sept à huit cents-mille-Citoyens vivent ensemble

(*) Je connaissais bien mal un Français du bel air,
Mais je vois aujourd'hui qu'un jeune *Sybarite*,
Dont l'art de la toilette est le premier mérite,
Qui traînant après soi tout le faste des Cours,
Semble dans les combats mené par les amours,
Sous les traits d'un Héros cache une Femmelette.

dans un même enclos, ſans ſe nuire réciproquement, n'eſt pas l'affaire du hasard; elles a ſes roues & ſes reſſorts cachés, qui règlent ſes mouvemens, la tiennent en équilibre, & empêchent que ſes différentes parties ne s'entrechoquent, ou ne ſe briſent les unes contre les autres. Otez un mouvement, relâchez une ſeule roue, auſſitôt il y aura un défaut dans l'accord du total; & quoique ce défaut ne ſoit pas toujours ſenſible, & qu'il ſemble ſe perdre, pour-ainſi-dire, dans l'immenſité de l'harmonie générale, la desunion n'en exiſte pas moins.

Les maux qui troublent la ſociété générale, ſont de différens ordres, & peuvent ſe ranger ſous différentes claſſes: les vices agréables, les vices néceſſaires, les vices nuiſibles, & les vices pernicieux. Il faut peut-être encourager les premiers, tolérer les ſeconds, proſcrire les troiſièmes, pourſuivre ſans relâche & bannir entièrement les quatrièmes: cette conſidération eſt d'autant plus importante, que ç'a été le défaut d'une pareille attention, qui a perdu juſqu'ici la plupart des ſociétés policées du monde.

Mais ce n'eſt pas une petite ſcience que celle qui fait diſtinguer les vices d'étourderie, des réflechis; ceux qui tirent leur origine de l'eſprit, de ceux qui prennent leur ſource dans le cœur; les vices de climat, de ceux qui lui ſont étrangers: en-un-mot les desordres qui troublent plûs l'ordre général, que ceux qui n'affectent qu'une branche particulière de la ſociété. La Magiſtrature croit ſouvent avoir fait beaucoup en corrigeant certains abus; mais il vaudrait ſouvent mieux, pour l'ordre général de la Police, qu'on les eût laiſſé ſubſiſter, ou qu'en les corrigeant, on n'en eût pas toléré d'autres qui ont rendu abſolument inutile l'abolition des premiers.

Que gagne-t-on, en prévenant, par des recherches continuelles, les lectures qui pourraient gâter l'eſprit des Citoyens, ſi l'on n'ôte du milieu d'eux le ſcandale public, & la ſource intariſſable de toute corruption?

La Police doit ſuivre les mœurs. Autant l'inſtitution fondamentale qui tient immobiles toutes les autres parties du ſyſtème politique, doit être fixe, autant la Police doit varier; car quoique les paſſions des hommes ſoient les mêmes dans tous les temps, la manière dont elles agiſſent, les objets ſur leſquels elles s'exercent, ſont toujours différens. Or, les

vices qui troublent l'ordre de la Police, ne ſont autre chose que cette manière. Le Magiſtrat doit ſupléer à tout moment, à ce que la légiſlation n'a pu, ni même du prévoir. Il ne faut pas que ce Tribunal aille, comme les autres, par une eſpèce d'alure établie d'abord, qui le règle, & dont il ne puiſſe s'écarter.

Dans une Ville comme Paris, où les mœurs varient tous les jours, & où les vices changent tous les mois, il faut en quelque façon que la Police ſe remonte tous les ans. Et c'eſt peut-être un des malheurs particuliers à cette Adminiſtration, qu'elle ſe tienne à des principes éloignés, & qu'elle ſuive dans pluſieurs points un ancien plan. C'eſt tout comme ſi l'on voulait que les Règlemens de la Police Chinoise de Peking, fuſſent propres pour Paris; car j'eſtime que les moyens que le Tribunal de la Police mettait en usage, il y a cent ans, pour entretenir l'ordre dans la Capitale, ſont auſſi éloignés de ceux qu'il faut aujourd'hui, que le ſeraient ceux des Chinois.

Si l'on y fait bien attention, on trouvera que chaque Nation a un vice qui lui eſt particulier, ſoit qu'elle le tienne du phyſic, ou d'une cauſe morale; & tous les défauts de la Nation ſont entés ſur ce vice. Dans l'état actuel des choses, l'incontinence, la débâûche des Femmes, comme on l'a déja dit ailleurs, eſt le vice principal des Français; il faut donc que la plupart des Règlemens de Police, les ſoins principaux, & les maximes de ce Tribunal tendent à le réprimer & à le corriger.

Ce vice produit une foule de cauſes ſecondes, ſur leſquelles le Magiſtrat de la Police doit fixer les yeux. Par-exemple, il doit, comme je l'ai dit, promener ſes regards ſur le luxe des Courtiſanes, leur opulence, la conſidération qu'elles acquièrent dans le monde, leurs variations & leur changement de fortune; il doit, comme le Cenſeur dans Rome, veiller ſur le gouvernement domeſtique, & les alliances ſcandaleuses.

Il eſt dans le génie de l'homme, & ſur-tout du Français, de ſe livrer aux vices qui portent avec eux un certain extérieur d'opulence. Lorſque la Proſtitution monta en caroſſe à Paris, & qu'elle parut en public en falbalas, en robe traînante, elle acquit une conſidération qu'elle n'avait pas auparavant. Ceux qui juſqu'alors l'avait envisagée avec horreur,

commencèrent à la regarder avec moins de mépris; & parceque les idées attachées au luxe sont plus analogues à l'ostentation qu'au vice, on se méfia moins. La Débaûche sortit de son état naturel de roture; elle prit en quelque façon des lettres-de-Noblesse, & le vice s'éleva par-là de plusieurs grades. Les Hommes d'un certain rang, qui ne s'étaient adonnés jusque-là qu'à la galanterie, se livrèrent alors à la débaûche, ce qui forma une nouvelle révolution dans les mœurs (*).

La Police de Paris ne fit pas assés d'attention à ce luxe naissant. Il était pourtant décisif pour la Nation Française. La moindre correction pouvait alors arrêter le mal dans sa source Si la première Courtisane qui ôsa paraître dans un superbe équipage, eût été conduite à l'Hôpital dans le même carosse; si la première Fille-de-joie qui eut l'impertinence de se montrer dans une première loge à l'Opéra avec vingt mille écus de Diamans sur la tête, eût été citée le lendemain devant la Police, pour justifier la possession de ces Bijoux; ou si la première Avanturière qui eut l'audace de paraître au Luxembourg, ou aux Tuileries habillée en étofes d'or & d'argent, eût été saisie & conduite sur-le champ dans une Maison de force, la Police eût prévenu une foule de maux qui ont troublé depuis l'ordre général.

Ce n'est pas assés qu'un Tribunal créé pour la bonne Police d'une vaste Capitale, corrige les desordres présens; il faut encore qu'il prévienne ceux à venir, en étouffant dans leur naissance certains abus, qui, une fois introduits, sont la source de mille desordres, auxquels souvent on n'est plus à temps de remédier. Il suffisait d'avoir une idée générale du cœur humain, pour voir que ce changement en alait aporter un considérable dans les mœurs & dans les manières. Il était clair qu'un nouveau luxe donnant plus de besoins aux Courtisanes, augmenterait d'autant leurs vices & leur considération. Car ce n'est pas le moyen de diminuer les desirs, que de mettre leur satisfaction à un haut prix; les Hommes n'aiment rien tant

(*) Ce que l'Auteur dit ici est exact : Lorsque les *Marrâles* racrochent un Homme, elles lui vantent autant l'ameublement & la mise de la Fille, que sa jeunesse & sa beauté. [*Note du Pornographe.*]

que ce qui leur coûte beaucoup : on a calculé qu'il y a aujourd'hui dans Paris à-peu-près le même nombre de Femmes de proſtitution publique, qu'il y avait avant l'établiſſement des Courtiſanes du bon-ton : ainſi les mœurs générales y ont perdu tout ce que cette nouvelle incontinence a gagné. On peut ſe garantir du vice, quand il ſe montre tel qu'il eſt ; mais lorſque la licence des mœurs chés les Femmes eſt parée d'un certain extérieur de décence, il eſt difficile de ſe défendre de leurs embuches. Ce qui empêche les progrès de la débaûche populaire, & ce qui fait qu'elle eſt toujours à-peu-près au même degré, c'eſt que dans cette claſſe elle ſe montre dépouillée de toute ſorte de bienſéance ; auſſi fait-elle horreur : mais l'autre débaûche ſéduit. Et il faut bien que les Femmes-galantes à-la-mode ſoient perſuadées de cette maxime ; car tous leurs ſoins, toutes leurs démarches, toutes leurs attentions, tendent a en impoſer aux Hommes par une ſorte de décence extérieure ; c'eſt ce qui les a mises en réputation, ce qui a établi leur règne, & ce qui les a diſtinguées. On voit des Hommes d'une certaine conſidération avoir des égards avec des Avanturières, qui ne diffèrent que par l'habillement des Femmes proſtituées de la ſociété, & leur parler comme s'ils traitaient avec des Femmes d'honneur & de probité.

Une certaine opulence qui ſe trouve en général chés les Femmes-galantes, n'eſt pas un petit appât pour en augmenter le nombre ; car le progrès de chaque profeſſion eſt toujours en raiſon de l'aiſance qu'elle procure. Une Jeune-perſonne du ſexe, ſage & vertueuse, qui n'a pas de bien, travaille de ſes mains, & peut à-peine par une honnête induſtrie avoir de quoi ſubſiſter ſelon ſon état, voit une Femme-du-monde, qui ſans travail & ſans peine, abonde & regorge, pour-ainſi-dire, de ſuperfluités : il ne lui en faut pas davantage, pour la déterminer. Elle ſ'enrôle dans le corps des Courtiſanes. Ce n'eſt point la débaûche qui produit cet effet ; ce ſont les commodités qui y ſont attachées. Mais ce qui achève d'augmenter le nombre des Courtiſanes, c'eſt la conſidération qu'on a pour elle, & qui eſt une ſuite de leur luxe. Ce n'eſt pas qu'au fond on n'ait du mépris pour ces Créatures ; mais ce mépris eſt mêlé de mènagemens & d'égards qui les flatent.

Les Demoiselles du bon-ton, ont aujourdhui un parti à la Cour & à la Ville : elles ſont protégées par les Seigneurs, & ſont apuyées des Grands. Si quelque Père de famille s'adreſſe au Miniſtre qui a le département de Paris, pour avoir ſatiſfaction d'une de ces Courtiſanes qui aura engagé ſon Fils dans des dépenſes conſidérables, & qu'il obtienne une Lettre d'exil, voila d'abord la cabale qui ſe déclare, & qui proteſte contre le châtiment. L'exil de la *Raq**** forma une eſpèce d'émeute parmi les Gens d'une certaine conſidération. Ils n'eurent point de repos qu'ils n'euſſent obtenu la révocation de la Lettre-de-cachet : auſſi falait-il voir deux jours après cette Créature ſe préſenter inſolemment dans tous les Spectacles, & y narguer ceux qui pour la faire ſortir de Paris avaient eu recours aux Puiſſances.

Paris eſt aujourd'hui pour les Femmes le lieu des métamorphoſes ; c'eſt le pays des Fées, où les plus viles Créatures deviennent tout d'un coup des Princeſſes, qui ont une Cour, un train, une ſuite. Telle Avanturière qui eſt maintenant dans une indigence affreuſe, eſt toujours à la veille de jouer un rôle des plus conſidérables. Les exemples de ces métamorphoſes ſont en ſi grand nombre, qu'il ſerait inutile de les raporter. Comme cette folie entre dans le génie de la Nation, & qu'elle eſt devenue un des principaux reſſorts de ſa vanité, quoiqu'elle ne dût être qu'un ſujet de honte, il n'y a point de jour qu'on ne voie quelqu'un de ces phénomènes. Il n'y a pas longtems qu'un Gentilhomme entrant à l'Opéra, vit deſcendre d'un Caroſſe brillant une jeune Dame, à qui un Seigneur de la Cour donnait la main, & qui portait au moins pour cinquante mille écus de bijous ſur la tête. Quatre Domeſtiques galonnés en or, étaient deja ſautés de leur poſte pour ouvrir la portière, tandis qu'un d'entr'eux lui releva la queûe juſqu'à la porte du Théâtre. Lorſqu'elle fut à côté de lui, après l'avoir fixé un inſtant, elle lui dit, *Bonſoir, Monſieur Un tel*, en le nommant par ſon nom, & s'arrêtant tout court. Le Gentilhomme l'ayant conſidérée à ſon tour un inſtant, fut obligé de lui avouer ſon ignorance. -- *Ne ſe reſſouvenant pas*, lui dit-il, *où il avoit eu l'honneur de voir Madame.* - *Saint-Jean* (dit elle à un de ſes Domeſtiques en pourſuivant ſon chemin vers la porte de l'Opéra), *indiquez mon Hôtel*

à

à Monſieur ... Adieu, Monſieur, reprit-elle; *je vous attens demain matin à onze heures.* Le Domeſtique lui donna l'adreſſe: mais elle contenait un nom & des qualités qu'il ne connaiſſait point-du-tout.

Il ne manqua pas le lendemain de ſe rendre à l'heure indiquée dans le Faubourg Saint-Germain, où était l'Hôtel de cette Dame. Il la trouva ſortant de ſon lit; deux Filles-de-chambre lui préſentaient un petit deshabillé du matin en dentelle, où il y avait au moins pour dix mille écus de point: elle le fit aſſeoir auprès de ſa toilette, renvoya ſes gens, & lui dit: —*Eſt-il poſſible que vous ne me remettiez pas? Je ſuis la petite Fanchon, qui vous ai ſi ſouvent donné à boire, il n'y a pas encore ſix mois, à l'Hôtel de Châlons, où j'étais ſervante.* —*Envérité, mademoiſelle Fanchon*, reprit le Gentilhomme en la remettant d'abord, *je ne vous aurais jamais devinée ſous cet équipage: ch! par quel hasard êtes vous devenue une ſi grande Dame!* —*Par le hasard*, lui dit-elle, *qui eſt ſi commun, qu'il commence n'en être plus un à Paris. Le Seigneur que vous avez vu avec moi hièr-ſoir, & qui me donnait la main, m'a prodigué des richeſſes inmenſes. J'ai des Diamans pour une ſomme conſidérable, ainſi que de la vaiſſelle plate; à-l'égard des meubles, je n'ai rien à deſirer pour leur magnificence. Il n'y a point de Princeſſe du-ſang qui puiſſe me le diſputer. J'ai auſſi des rentes conſidérables, & j'eſpère avoir bientôt une belle Terre.* Le Gentilhomme plia les épaules, gâgna la porte, & ſ'enfuit. Il m'a depuis avoué que l'opulence de la Drôleſſe commençait à agir; il l'aurait apelée *Madame*, ſ'il fut reſté cinq minutes de plûs avec elle.

J'ai déja parlé, Mylord, de l'inconvénient qui réſultait du deſordre des mœurs de la Capitale de la France, pour ce flux & reflux d'Etrangers qui viennent à Paris de toutes parts.

Les Magiſtrats des Provinces ſont aſſés ſur leurs gardes. Ils puniſſent ſévèrement les Femmes qui ôsent lever l'étendart de la débaûche, & châtient celles qui donnent du ſcandale: mais cette exactitude devient inutile pour la Police générale du Royaume; car les Courtiſanes quittent les Villes de Province, lieux de gêne, pour ſe rendre à Paris, qui eſt pour elles le ſéjour de la liberté, & de la débaûche: ainſi le débordement général eſt le même; toute la différence eſt dans le local. Toinon, que le Magiſtrat de

Marſeille a fait mettre à l'Hôpital, & qui ſait que que la Marquise la *Provençale*, ſa Camarade, ſe proſtitue publiquement à Paris dans le quartier du Palais-Royal, au ſu de la Police qui ne s'en formalise pas, n'attend que le moment d'avoir fini ſa pénitence, pour venir à la Capitale continuer ſes débaûches. C'eſt donc la tolerance de la Police de Paris qui fait qu'il n'y a point de Police dans le Royaume. Il n'importe en rien à la ſociété que le crime de l'incontinence publique ſe commette dans un lieu, ou dans un autre; lorſqu'il exiſte dans l'étendue de la Monarchie, cela ſuffit pour en troubler l'ordre public. Peut être même que la corruption univerſelle (toutes choses égales d'ailleurs) ſerait moin grande, ſi chaque département gardait ſes Femmes de mauvaises-mœurs, & les forçait d'être ſédentaires dans le premier lieu de leurs débaûches *. Les démarches des Citoyens y ſont connues; toutes les actions de leur vie civile y ſont à découvert: ce qui ſuffit preſque toujours pour les retenir; car les Hommes, même les plus corrompus, ne veulent pas paſſer pour l'être. Toutes les causes ſecondes, qui ſont autant d'entraves pour la ſatiſfaction des desirs en Province, n'exiſtent pas à Paris, où l'inmenſité de la ſcène générale empêche qu'on ne découvre la débaûche particulière. Chaque Individu eſt un être isolé dans ce vaſte monde. La conduite d'un Citoyen eſt un myſtère impénétrable pour un autre Citoyen. Le vice y fait donc des progrès continuels, parce qu'on y eſt exempt de cette honte, qui par-tout ailleurs eſt le fléau des Débaûchés.

* Le Projet du Pornographe remédirait à tous ces abus. [*Note des Libraires.*]

L'incontinence ſeule, ſéparée du Vol & du Meurtre, ne paſſe point, à la Police de Paris, pour un délit, dans les Femmes même qui font profeſſion ouverte d'incontinence. Pourvu qu'on ne caſſe point les vîtres chés les Courtisanes, qu'on ne tire point l'épée, & que le Guet ne ſoit point apelé, on peut ſe proſtituer tant que l'on veut, cet article eſt regarde comme indifférent.

Il y a même aujourd'hui à la Police, une eſpèce de Juriſprudence en faveur des Courtisanes; on a vu juger pluſieurs procès en leur faveur. Par-exemple, ſi un Homme dans l'ivreſſe de la paſſion a donné une ſomme conſidérable & au deſſus de ſes facultés à une Créature, & qu'enſuite en connaiſſant les conſéquences, il la reclame à la Police; il eſt dé-

bouté de ſes prétentions, ſi elle prouve qu'il a couché avec elle * : c'eſt à-dire que ce qui devrait lui faire perdre ſon procès, eſt préciſément ce qui le lui fait gagner.

* La Police à raiſon ; il y a deux Coupables dans la fornication ; & celui qui l'eſt davantage à tous égards, c'eſt l'Homme.

Lorſque tels abus ſ'établiſſent chés une Nation, il ne ſaurait y avoir des mœurs, parce que le vice trouve de la protection, où il ne devrait trouver que des châtimens. Toutes les Demoiselles du bon-ton, les Avanturières du premier ordre à Paris ſont au deſſus de la Police. Elles regardent ce Tribunal, ainſi que ſes Officiers, avec un mépris ſouverain ; on les voit même prendre le haut ton avec leur Juge.

Lorſqu'un des Prédéceſſeurs du Magiſtrat actuel de la Capitale de la France, envoya chercher la fameuse *Demoiselle de la rue Saint-Nicaise*, pour lui faire rendre cent-mille écus de billets-au-porteur, qu'un Financier lui avait faits, & que la famille reclamait, on n'a jamais entendu tant d'impertinences dans l'audience d'un Juge. —*Et depuis quand, Monſieur* (dit-elle hardiment à ce Magiſtrat) *la Police ſe mêle-t-elle des choſes qui ne la regardent pas ? Il eſt inouï* (ajouta-t-elle) *qu'un Tribunal établi pour les boues, & les lanternes, veuille ſ'ingérer aujourd'hui dans les avantages réciproques qu'on ſe fait dans la ſociété ? Quoi ! un Citoyen ne pourra donc plus donner ſon bien, ni une Femme le recevoir, ſans votre participation? Ma-foi, Monſieur* (continua-t-elle d'un air inſolemment goguenard) *je vous conſeille de vous mêler auſſi des Teſtamens, & de déclarer qu'aucun Particulier à l'avenir ne pourra teſter ſans une Ordonnance de Police ;* & cent autres ſotises de cette nature. C'eſt toujours la faute des Juges, lorſque de telles incongruités arrivent.

[*Note du Pornographe.*]

Les plus grandes peines de ce Tribunal exercées ſur les Courtiſanes dans les cas graves, ne ſont plus des châtimens. Les punitions de la Police ſe réduiſent aujourd'hui à la forme. Qu'une Femme ſoit ſurprise avec un Moine, ou à commettre tel autre délit ſcandaleux, on l'envoie pour quinze jours ou trois ſemaines à l'Hôpital ; après quoi elle reparaît dans les promenades publiques, & vient reprendre ſa place aux Spectacles, comme ſi de rien n'était. Ces punitions paſſagères ne changent rien à leurs manières. Elles ſont auſſi pétulantes, auſſi audacieuses après ce jugement qu'auparavant ; quelques-unes les ſont même davantage.

L'impudique *R*.... eſt plus impertinente aujourd'hui, qu'elle ne l'était avant que l'Inſpecteur de Police *Maret* la traînât à l'Hôpital. Cela vient de ce qu'il ne reſte rien d'afflictif aujourd'hui dans la peine, & que l'adouciſſement des punitions a diminué l'ignominie qu'on y avait attachée auparavant. Autrefois les Criminelles qui étaient condannées à la peine de l'Hôpital, la ſubiſſaient dans toute ſa rigueur; on leur rasait la tête, on les habillait d'une robe de ſerge; on les logeait dans la chambre commune à toutes les Pénitentes; leur nourriture n'était guères que du pain & de l'eau, & on les obligeait à un travail manuel. Tout cela n'eſt plus. On ne coupe plus les cheveux, ſi ce n'eſt à des Malheureuses des rues, pour les punir de leurs blaſphèmes. On ne les oblige pas non plûs de prendre l'habit ordinaire. On leur donne, en payant, des chambres particulières. Il leur eſt permis d'avoir une table, & de ſe faire traiter, comme dans leur propre maiſon; & en-général elles ſavent ſ'exempter du travail bas & méprisant, que le Magiſtrat avait établi pour les humilier. En un-mot, on ne dirait pas que ce ſoient des Coupables, que la Police y retient pour les châtier; mais des Dames qui ſont en visite. Quand les peines ceſſent d'être des peines, il ne reſte plus de reſſources au Magiſtrat pour corriger les desordres de la ſociété.

Il y a un vice dans cette Capitale qui outrage la nature; je veux parler de la proſtitution que les Mères font elles-mêmes de leurs Filles. Autrefois, dans certaines claſſes du mariage, on ſouhaitait moins d'enfans de ce ſexe, que de celui de l'autre; parce que la pauvreté était inſeparable de l'abondante génération des Filles: à-préſent les choses ſont bien changées; une Mère combine ſes richeſſes par le nombre de ſes Filles. Plus elle en a, & plus elle voit augmenter ſon aiſance; c'eſt ici comme en Georgie.

On peut comparer Paris (relativement à ce desordre) à la côte d'Afrique, où les Parens expoſent leurs Enfans, & les vendent à tout-venant; avec cette différence, que ces Mères barbares ſont moins cruelles que celles des Villes policées, parce qu'elles ne vendent que le corps de leurs Filles; aulieu qu'ici, on vend leur innocence.

Les Basars ordinaires de Paris, ſont les Théâtres,

le Colisée, le Waux-Hall, les Foires, & toute la rue Saint-Honoré, les Tuileries, la grande-Alée du Palais-Royal : c'eſt-là où les marchés ſe font avec les Mères, & où les-malheureuses Victimes ſont livrées dans les mains de la débaûche ; ſans parler des ventes qui ſe font par le moyen des Courtières de proſtitution ; car ſi la débaûche a ſes Acheteurs, elle a de-même ſes Agens particuliers, qui achalandent, agiotent & trafiquent.

Un grand mal, dont j'ai déja parlé, Mylord, c'eſt que les Courtisanes ſe mêlent dans les aſſemblées publiques, avec les Femmes d'un certain rang, & celles qui paſſent dans le monde pour avoir de l'honneur & de la probité. Cette licence, qui ne paraît rien au premier coup-d'œil, & à laquelle on ne fait preſque pas d'attention, eſt néanmoins d'une conſequence infinie ; en ce qu'elle met en public le vice au niveau de la vertu ; en ce qu'elle ôte la honte à l'incontinence ; en ce qu'elle fait prendre de la hardieſſe à la Proſtitntion ; en ce qu'elle donne du front au crime : car lorſqu'une Femme ſans mœurs à eu l'effronterie de ſe préſenter pluſieurs fois aux premiers rangs dans une Aſſemblée publique & au Spectacle, elle ne rougit plus de rien. Dans toutes les Nations bien policées, il y a toujours eu des places particuliers pour les Femmes adonnées par état à la galanterie (*).

Il eſt encore un autre abus qui me paraît de la dernière conſéquence ; je veux dire les mariages que les Créatures contractent tous les jours avec des Citoyens d'un état honnête ; car la Proſtitution à Paris finit à-préſent par le mariage ; ou pour mieux dire, les Courtisanes cherchent à ſe cacher ſous le nom d'un Mari. Après qu'une Avanturière ſ'eſt livrée longtemps à la débaûche, & qu'elle ne trouve plus d'Amans, elle ſe rabat ſur un Epoux, c'eſt-à-dire, une

(*) Cet abus eſt de la dernière conſéquence : j'ai vu, dans la rue *Saint-Honoré*, la *Romainv* · · ·, une Femme qui a racroché. frayer avec ce quil y avait de mieux dans les Marchandes du quartier de l'Oratoire, faire ſa partie chés elles &c. Auſſi, eſt-il arrivé qu'une des Filles de ces maiſons fut un beau jour ſe camper chés la G· · · ·, qui fit avertir ſes Parens, dès qu'elle la connut. Mais il était déja trop tard. [*Note du Pornographe.*]

dupe. Rien n'eſt plus ordinaire aujourd'hui que les métamorphoses de Filles en Femmes. Il eſt très-commun de voir paſſer une Drôleſſe d'une Chambre garnie, dans un Hôtel; & c'eſt un démènagement qui ſurprend auſſi peu que le fesait autrefois la tranſportation en Amérique. Une Dame française disait à une Ami, *Rens-le moi amoureux, & je te le rens ruiné:* Une Demoiselle du bon-ton, le rendra *ruiné, marié, & deshonoré.*

Ce démènagement commence d'être à la mode parmi les Citoyens qui ont une naiſſance & un nom à partager avec elles: de manière que par là, les *Fanchons*, les *Marianes*, les *Mimis*, ſont toujours à la veille d'être des Dames titrées. Ce que je raporte ici, Mylord, eſt prouvé par les faits. Car cette frénésie attaque ſur-tout les Grands. Je pourrais vous citer vingt de ces Dames d'une nouvelle création, qui après avoir envoyé un grand nombre de productions furtives de leur libertinage à l'Hôpital, donnent aujourd'hui des enfans légitimes à la République. N'eſt-ce pas-là, Mylord, une belle génération? N'eſt-ce pas là une noble tige d'une illuſtre poſtérité? Quelle horreur! mais je n'en dirai pas davantage ſur cette abomination.

Il eſt temps, Mylord, de prévenir la propagation de ces abus, qui gâgnent déja notre île; abus crians, qui dégradent & aviliſſent la ſociété; mais ce ne ſera que par une attention & une vigilance extrême ſur toutes les branches particulières de corruption, que vous pourrez arrêter ce torrent dangereux, qui ſemblable à la lave des Volcans, s'avance, ravage & détruit.

On s'imagine qu'à Paris, on ne pourrait ſe paſſer de Courtisanes. On a dit d'abord que l'immenſité de la Ville fourniſſant à la ſociété générale de cette Capitale une foule de Gens riches, qui n'ont rien à faire, c'était un bon moyen de les amuser; ce qui valait encore mieux qu'une oſiveté complète; quelques-uns ont pouſſé le ſophiſme juſqu'à avancer, que c'était un moyen pour qu'une foule de Citoyens inquiets détournaſſent les yeux de deſſus le Gouvernement, & en ſe livrant ſans-ceſſe à leurs plaiſirs, ne fatiguaſſent point l'Adminiſtration par des réflexions continuelles. D'autres ont dit tout-uniment, que la ſociété eſt montée aujourd'hui ſur ce ton-là, & qu'elle ne peut plus ſe paſſer de cet abus.

Les deux premières raisons, fussent-elles vraies, ne vaudraient rien pour nous ; ce serait le comble du malheur. Mais d'ailleurs, nous voyons par l'exemple des Romains, qu'il n'y a pas de Sujets qui témoignent plûs de mécontentement contre l'Administration, que ceux qui passent leur vie avec des Courtisanes ; c'est pour eux une espèce de compensation de leur inconduite, & une sorte de dédomagement pour les emplois considérables dont ils sont éloignés. La perte de leur fortune les tient de mauvaise-humeur, & le bouleversement de la Nation, nuisible à tous les autres Citoyens, serait pour eux un veritable avantage.

On pourrait croire qu'une Société ne saurait réprimer le vice j'ataque, si les exemples du contraire n'existaient actuellement dans plusieurs endroits de l'Europe.

Genève n'a point de Courtisanes, du-moins sur les modèles de celles qu'on voit à Paris. Le Gouvernement n'en souffre point. Toute Femme qui se prostitue par état, est bannie aussitôt de la République ; c'est-à-dire, quand c'est une de ces Femmes avouées qui ne font aucun mystère de leur profession.

Avignon, Capitale du Comtat Venaissain, est dans le même cas, & se gouverne sur les mêmes principes que Genève.

On dira peut-être que ce sont de petites Sociétés, où il est aisé de remédier à de pareils desordres : Mais nous voyons de vastes Empires, les Etats de l'Impératrice-Reine d'Hongrie, par-exemple, qui sont aujourd'hui exempts de cette corruption

Marie-Thérèse, cette grande Princesse, qui joint aux qualités politiques & civiles, toutes les vertus morales, a eu un soin particulier d'en purger ses Etats. Ferme & inexorable contre l'incontinence publique, elle la poursuit & l'attaque dans tous ses retranchemens. Les Grands ne sont pas plus exempts de cette nouvelle Police des mœurs, que les autres Citoyens.

L'Impératrice de Russie a de même banni la Prostitution, & ne lui donne point d'entrée dans ses Etats. Il est bon d'observer, que cette réforme en Europe, a commencé par des Femmes, & qu'on en doit le Projet & l'exécution aux deux illustres Souveraines de deux vastes Empires.

La Police de Paris, n'a qu'à le vouloir, elle n'a

qu'à prendre les moyens convenables, & bientôt cette Ville, comme Vienne & Péterſbourg, ſera purgée de Courtiſanes Sans doute que la Police ne peut elle ſeule exécuter ce projet ; il faut que l'Adminiſtration lui prête les mains ; avec ſon ſecours, la réuſſite eſt inmanquable.

Donnez donc vos ſoins, Mylord, à cette branche particulière de votre Adminiſtration. Faites vos efforts pour nous préſerver de cet abus que je vous dénonce en Citoyen, & dont je vous ai démontré les conſéquences funeſtes chés nos Voisins.

Si vous parvenez à ce but desirable, vous vous rendrez à jamais recommandable au Peuple Anglais; car vous acquerrez plus de gloire en conſervant nos mœurs, que le Plénipotentnaire qui ſignerait le Traité de paix le plus glorieux pour la Nation.

Tous les Péres-de-famille vous devront un hommage de reconnaiſſance. Je vous annonce même une célèbre Ambaſſade de la part de plus de vingt-mille Femmes mariées, qui députeront vers vous ſix des plus qualifiées d'entre-elles, pour vous remercier. Les Marchands, de qui on croit en-général que les Courtiſanes font la fortune, mais qui ſe ruinent en-effet par des avances aux Hommes qui achètent pour elles, & qui ne ſont jamais payées, les Marchands accourront en foule, vous aſſurer de leur gratitude.

Les Enfans des Grands de l'Etat, les Fils des premiers Seigneurs du Royaume, qui, à l'avenir ne trouveront plus de dettes dans leurs familles, & qui hériteront en entier de la ſucceſſion de leurs Péres, vous combleront tous les jours de bénédictions: Et comme Londres, ainſi que je l'ai dit, influe beaucoup ſur le reſte des trois Royaumes, que l'ordre qui s'établirait dans cette Capitale ſe repandra par-tout, votre nom durera autant dans la mémoire des Anglais, que leur admirable Conſtitution elle-même.

Je ne mettrai pas en conſidération le mérite litteraire de cette Production Anglaise ; on voit trop qu'elle n'eſt pas d'un Auteur de profeſſion : mais on ne peut diſconvenir qu'elle ne ſoit une vive reclamation de la Vertu contre le Vice. Elle contient d'ailleurs une foule de détails vrais, qui peignent, pour cette partie, les mœurs de notre ſiècle. Que d'avantages réünis procurerait donc à la Nation, l'exécution des deux Projets du PORNOGRAPHE *& de la* MIMOGRAPHE !

Un passage de M. *De-S. Foix* confirme ce qu'on vient de lire:

Il n'y a pas encore un demi-siècle qu'on aurait eu de la peine à compter dans Paris plus de cinquante ou soixante Filles-entretenues; & même par qui l'étaient-elles? Par quelques Maltotiers, ou quelques vieux Seigneurs, retirés de la Cour & qui étaient bien aises d'avoir un petit ménage où souper en liberté avec un ou deux Amis. Ces Filles évitaient l'éclat, allaient à pié & toujours simplement vêtues. L'homme né pour être dans le monde, était galant, cherchait à plaire, s'attachait à d'honnête-Femmes, & tâchait d'avoir, comme on disait alors, des bonnes-fortunes; cela marquait de la délicatesse, un certain amour-propre; aujourd'hui on entretient. Se serait-on jamais imaginé que le Français deviendrait si humble? On prétend qu'il y a à-présent dans Paris près de trois-mille Filles-entretenues.

Autres Ouvrages sur la même matière.

Nota. On publia vers la fin de 1763, un Ouvrage intitulé: *Police sur les Mendians, les Vagabonds, Gens sans-aveu, Joueurs de profession, Intriguans, & sur les Filles-prostituées, &c*, qui est rempli de vues utiles. On y trouve un Chapitre entier consacré à exposer les *Dommages causés à la population par les Filles-de-débauche.* Voici le portrait, que fait l'Auteur, d'une espèce d'Intriguans très-commune à Paris:

« Ces Intriguans font toutes sortes de métiers infames pour parvenir à leurs fins: ils ont de jolies Filles & de petites-maisons en leur disposition; leurs préparatifs sont singulièrement recherchés; chère délicate, vins fins, liqueurs délicieuses; l'élégance des petits-soupers, la bonne-mine empruntée, l'enjoûment, les commodités, les agrémens, tout s'y trouve: chacun est libre dans ces parties fines, dont ils font communément les frais: ils ont le talent d'exciter & de satisfaire les goûts, les sens & les caprices de leurs Convives. Le souper fini, ils font évader les Filles, & l'on aporte des cartes: C'est alors que la scène change, & que la tragédie la plus sanglante succède au badinage & aux ris; en un instant, la salle du festin est transformée en une forêt noire, où les Scélérats qui tout-à-l'heure semblaient ne respirer que les amusemens les plus légers, égorgent leurs malheureuses Victimes, & sucent jusqu'à la dernière goute de leur sang; le plus riche Héritier ne tarde pas à devenir en de pareilles mains le plus pauvre & le plus malheureux des Hommes. Telle est la suite funeste des ébats que les Jeunes-gens ont pris avec les Filles-de-joie qu'on leur

a procurées, & de la chère exquise qu'on leur a faite ».

En 1767, il parut un autre Ouvrage, intitulé, *la Cacomonade*, où l'Auteur, après avoir dit, qu'il ſerait à-propos d'établir aux portes de chaque Ville & ſur les frontières du Royaume, des Perſonnes expertes pour viſiter les Arrivans, qu'on ferait entrer, ſi le cas l'exigeait, dans une Maiſon de *Reſtauration*, ajoute ce qui ſuit: *On formerait dans les Capitales des Bureaux d'un nombre de Filles inſtruite qui auraient gagné leur vétérance à l'Op···. Ce ne ſerait ni les Trois Gráces, ni les Neuf Muſes: ainſi on pourrait les compoſer de quarante, comme l'Académie Françaiſe, ou de ſoixante comme la Ferme Générale. On n'y admettrait que les meilleures Connaiſſeuſes, les plus familiariſées avec les caractères de la fraude, & les plus propres par-conſequent à la découvrir, malgré l'adreſſe des Contrebandiers. A l'inſtar de ce Bureau général, on en formerait d'autres particuliers dans les Villes de Province & ſur tous les paſſages; ce qui entretiendrait entre la tête & les membres une correſpondance* (contre la Vé····) *auſſi utile qu'inſtructive.*

[Cet Ouvrage eſt de M. LINGUET, ſi célèbre au Barreau: on m'a fait l'honneur de lui attribuer le *Pornographe* & la *Mimographe*.

Je ne dirai rien d'une Brochure intitulée, *la Fille-de-joie*, parce qu'elle n'eſt pas dans le genre de mon Ouvrage.

Enfin, j'obſerve, en finiſſant, qu'un Docteur de la Faculté (M. *Raymond*) a prétendu prouver que l'ancienne maladie, apelée *Elephanthiaſis*, parce qu'elle rendait la peau rude comme celle de l'Eléphant, était la Vér···; mais cette opinion particulière ne peut ſe ſoutenir; elle eſt d'ailleurs ſuffiſamment réfutée dans la *Cacomonade*.

I Partie, pp. 20, 29, 54, 71, 125.

[B]

L'ON ſe tromperait beaucoup, en ſ'imaginant que la débauche & le goût-du-plaiſir ont été ſeuls les premières cauſes de la *Proſtitution*. Cet état, auſſi vil, parmi nous, que malheureux & corrompu, fit autrefois partie du culte, & ſon acte fut un des plus auguſtes ſacrifices par leſquelles les Hommes aient rendu à la Divinité l'hommage de leur exiſtance *: dans preſque toutes les anciennes Religions, la Proſtitution a précédé les ſacrifices de ſang humain bien plus atroces qu'elle, & ſ'eſt continuée longtemps après qu'ils ont été abolis. L'*Impudicité* perſonnifiée avait un Temple dans Athènes, ſous le nom d'*Anaidia*, repréſenté

Cette Note renferme, 1, Un Etat de la Proſtitution chés les Anciens. 2, Un Etat actuel, &c.

* Religions du Monde de *Alex. Roſs.*

par l'emblême d'une Perdrix, parceque dans cette eſpèce, la femelle apelle le mâle. Ce trait hiſtorique prouve deux choses ; la première, que les Anciens honoraient des Divinités malfesantes, comme font aujourd'hui les Nègres & les Sauvages, pour détourner leurs mauvaises influences : la ſeconde, que la Proſtitution était envisagée comme une conſécration, à la Divinité, du premier moment de l'exiſtance de la Créature à laquelle on donnait l'être.

La population fut encore un des motifs de l'ancienne Proſtitution des Filles, & même des Femmes. Nous voyons dans les anciennes Hiſtoires, & dans les traditions que les Poètes nous ont conſervées ; que les Jeunes-perſonnes avaient beaucoup de peine à ſe déterminer à ſe ſoumettre au joug du mariage, & que ceux qui les voulaient épouser, étaient ſouvent obligés de leur faire violence auparavant : cet éloignement des Jeunes filles fut une des raisons politiques qui firent établir la Proſtitution religieuse ; car tout le monde ſait qu'il n'y a que le pemier pas qui coûte aux Filles, & qu'enſuite elles vont plus loin qu'on ne voudrait. On inſtitua donc originairement des Fêtes, où l'on obligeait un certain nombre des plus belles Perſonnes & des plus fières, à ſouffrir l'aproche d'un Homme. Telle fut auſſi l'origine de la Proſtitution des Babyloniennes, dont je parlerai plus bas. Mais où le but de la Proſtitution politique eſt le plus marqué, c'eſt dans la *communité* des Femmes Lacédémoniennes. Ce fut en imitation de la Loi de Sparte, que Jules-César en fit dreſſer une, qui devait *permetttre aux Femmes de ſe donner autant de Maris qu'elles voudraient* : la mort l'empêcha de la publier.

[*Preſque de nos jours, on a vu plus d'une imitation de la Proſtitution politique & patriotique, dont les Filles Madianites donnèrent autrefois le fameux exemple : telles furent les galanteries que commandait la Reine Catherine de Médicis aux plus belles Femmes de ſa cour : telle était la Proſtitution de la Barone D'Albi, qui ſ'abandonnait au premier-Venu, capable de procurer des partisans aux Eſpagnols, qu'elle voulait faire rentrer dans la Catalogne poſſédée par les Français au commencement du ſiècle : enfin telle fut l'action des Proſtituées Eſpagnoles, en faveur de Philippe V, dont je dois parler ailleurs*].

On ſent qu'une pratique de dévotion telle que la Proſtitution devait dégénérer aſſés vite. Et ce fut ce qui arriva. Les Prêtres, cette eſpèce d'Hommes ſi dangereuse, en ab-

usèrent d'abord pour assouvir leurs passions. On vit naître ensuite l'infame coutume de se prostituer pour l'entretien d'un Temple, ou pour se former une dot: on vit même une chose horrible, & totalement contraire au but proposé; on vit des Hommes se mutiler, & blasphémer ainsi le divin Auteur de la Nature, en pretendant l'honorer. Bientôt le sang humain coula; & l'on crut plaire à Celui qui donne la vie, en détruisant son plus parfait ouvrage. Voila comme les extrêmes se touchent: les Prêtres furent établis pour être un lien de paix & adoucir les Hommes: nos Moines pour être pauvres, humbles, mortifiés, chastes....

État de la Prostitution chès les Anciens.

Insensiblement la Religion & les mœurs changèrent, & avec elles la manière de voir les choses. La Prostitution cessa d'être, en certains pays, un acte de Religion; elle n'eut plus pour motif que l'intérêt d'une part, & de l'autre le plaisir des sens. C'est la Prostitution proprement dite. Nous alons la voir sous ses deux raports de *profane* & de *religieuse*, répandue par-tout, sous la zône torride, & parmi les glaces des pôles; chès les Nations les plus polies, & dans les Hordes sauvages du Californien imbécile.

Arabie.

Pour commencer par le pays qui passe pour le plus anciennement policé de ceux qui existent aujourd'hui, l'*Arabie*, on y a vu des Prostituées dès les premiers temps; & elles étaient en-même-temps Prophétesses: c'est de-là qu'est venue l'idée de Sybilles: elles dansaient, chantaient, & distribuaient des médicamens composés par plus vieilles d'entrelles, qui étaient fort respectées.

Palestine.

Dans la terre de *Canaan*, voisine de l'Arabie, les *Paillardes* s'établissaient tantôt sur la voie publique, comme on le voit par l'Histoire de Thamar, bru du Patriarche Juda; & tantôt dans l'enceinte des villes, comme le prouve celle de Raab. Elles gardaient une sorte de pudeur; car souvent elles étaient voilées de-manière à ne pouvoir pas être reconnues. Dans certaines soccaions, elles alaient de nuit se coucher aux piéds de ceux qui reposaient à la campagne au temps de la récolte, & elles y demeuraient timidement jusqu'à ce qu'elles fussènt aperçues. Il y en avait d'adraites, & qui savaient parfaitement feindre la tendresse; on en voit une preuve frapante dans la belle Dalila, qui séduisit Samson, pour le livrer aux Philistins. Tous les Peuples de la Palestine avaient l'usage d'offrir à la Divinité des sacrifices, que l'Ecriture nomme des *abominations*, qui consistaient à prostituer leurs Filles aux Prêtres de leurs

Dieux, & à ſacrifier les Mâles, ou même à leur faire ſubir une infamie révoltante, en imitation de ce que ſouffraient les Filles : non-ſeulement les Enfans y étaient exposés, mais encore les jeunes Étrangers, comme on le voit dans l'Hiſtoire de Loth. La Bible, qui nous donne en paſſant, & à l'occasion de certains faits importans qu'elle raporte, des lumières ſur ces abus, & ſur les *Paillardes* des premiers temps hiſtoriques, ne nous laiſſe pas ignorer quelles étaient les mœurs des Femmes-publiques que l'on voyait à Jéruſalem & dans tout le pays, ſous les Rois ſucceſſeurs de David. Il paraît que ces Paillardes étaient entraînées par le tempérament ; elles recherchaient les Hommes les plus vigoureux, *membra muli :* ce qui n'empêchait pas qu'elles n'exigeaſſent un prix ſouvent très-conſidérable pour leurs faveurs. *Il n'eſt point de Paillarde*, dit Ézéchiel, *qui n'exige ſon paiement.*

זנה, Zona[b].

Les Arabes & les Paleſtins apelaient la Déeſſe de l'Amour *Alyta.* Les noms qui, chés eux, répondaient à ceux *de Laïs*, *Thaïs*, *Phryné* en grec, *Leſbia*, *Chryſis*, *Chioné*, *Gallia*, *Quartilla*, *Pannichis*, *Pſyché* à Rome, étaient אהלה *Aholah*, אהליכה *Aholibah*, & ces noms ſont très-expreſſifs. [Quant à la Proſtitution des Jeunes-filles Madianites, on ne doit la regarder, ainſi que je l'ai déja fait entendre, que comme un Acte politique ; mais qui néanmoins décèle la manière de penſer de toute la Nation, qui regardait le Proſtitutiſme comme permis pour Dieu & la Patrie. C'était une tentative très-adraite, de la part d'un Peuple infortuné, qui cherchait à adoucir par les charmes du plaisir une Horde de Brigands. C'eſt ainſi que ſouvent les Nations épouvantées du Nouveau-monde ont offert la jouiſſance de leurs Femmes & de leurs Filles pour desarmer le féroce Européen qui les maſſacrait : ainſi de nos jours, le triſte Lapon, honteux de ſa difformité, engage l'Etranger qu'il reçoit à lui procurer des Enfans d'une eſpèce moins faible & moins imparfaite].

on entre à elle. j'ai mis en elle.

L'Egypte avait auſſi la Proſtitution religieuse. Dans ſa fameuse *Thèbes* aux cent portes, on conſacrait au dieu *Amoum* de Jeunes-filles, qu'on nommait en grec *Pallades :* la plus noble & la plus belle ſe proſtituait dès la plus tendre enfance à qui elle voulait, juſqu'à ce qu'elle fût nubile ; alors on la mariait avantageusement. Durant tout le temps de ſa Proſtitution, on la pleurait comme morte. [*Hérodote raporte qu'un Roi d'Egypte nommé* Rhampſinitus, *proſtitua*

Egypte.

ſa Fille, pour découvrir par ce moyen le Voleur de ſon trésor.

Ethyopie. Nous n'avons que des conjectures ſur les Proſtituées Ethyopiennes : mais comme la Nation ſuivait en tout les pratiques des Indiens du Gange, qu'elle ſe fesait un honneur de regarder comme ſes auteurs & ſes maîtres (aulieu qu'elle méprisait beaucoup les Egyptiens, qui n'étaient qu'une de leurs colonies), on peut leur apliquer ce qui ſera dit à l'article ſuivant.

Indes. Nous voici aux Indiens, cette antique & reſpectable Nation, qui la première connut les arts & les ſciences ; mais qui la première auſſi forgea des chaînes à l'Univers, par les ſuperſtitions qui naquirent dans ſon ſein. On voit par l'Hiſtoire d'une Indienne célèbre, nommée *Draupéti*, qu'il y eut dès le commencement de la ſociabilité, des Maiſons-de-débauche dans l'Indouſtan. Cette Femme, obéiſſante & vertueuse, voyant ſon Mari tomber en langueur, & aprenant de ſa bouche qu'il était conſumé du desir de *voir* des Filles-de-joie, non-ſeulement conſentit à ſa ſatiſfaction, mais elle le porta elle-même, parce qu'il ne pouvait plus marcher ; aimant mieux céder tous ſes droits, que de manquer en une ſeule chose de complaisance & de ſoumiſſion à celui qu'elle s'était donné pour Chef. Son action fut recompenſée par le pouvoir d'arrêter le cours du Soleil. Belle allégorie ſans-doute ! Ces Maisons-de-plaisir étaient règlées comme nos monaſtères de Religieuses, & les Filles ne pouvaient en ſortir : ce n'eſt pas la même chose aujourd'hui, comme on le verra plus bas.

Perse. Malgré le grand nombre de Concubines que les anciens Perſes pouvaient prendre, il y avait parmi eux des Filles-de-plaisir : elles deſſervaient l'autel de *Miho* (c'eſt le nom qu'ils donnaient à l'Amour, au raport d'Hérodote ; comme ils designaient *Vénus* par celui de *Mithra*).

Lydie. Chés les Lydiens, toutes les Servantes ſe proſtituaient pour de l'argent. Ce furent-elles qui contribuèrent le plûs aux frais du ſuperbe monument élevé à Sardes, en l'honneur d'*Algiattes*, père de *Crésus*.

Scythie. Dans la Scythie voisine de la Perſe, on conſacrait à *Vénus-Anatis* les Filles les plus belles. La partie la plus eſſencielle de leur ſervice conſiſtait à rendre heureux les Homes qui venaient aporter une offrande à la Déeſſe : cette Proſtitution religieuse loin de les deshonorer, les rendait aucontraire plus conſidérées & plus exposées aux propoſitions de mariage ; l'eſtime que l'on fesait d'elles, ſe meſurait ſur l'attachement qu'elles avaient montré pour le culte d'Anætis.

C'était la même chose à peu-près en Arménie, où Vénus portait auſſi le nom d'Anætis ou *Anaitis*. On conſacrait au culte de cette Déeſſe les Filles des Premiers de la Nation. Le jour de la Fête de Vénus-Anaitis (apelée *Sacca*) les Hommes s'enivraient, & ſe mêlaient indifféremment avec les jeunes Prêtreſſes, qui ſe proſtituaient à eux, ſans que cela nuisît par-la-ſuite à leur établiſſement. ARMÉNIE.

Revenons dans le plus beaux pays de l'Asie, & dans la Ville la plus fameuse des anciens temps. A *Babylone*, par un Loi fondée ſur un Oracle, il était ordonné à toutes les Femmes de ſe rendre une-fois dans leur vie au Temple de la Déeſſe de la Beauté, pour ſe proſtituer a des Etrangers. Chaque Femme, en arrivant au Temple, alait s'aſſeoir la tête couronnée de fleurs. Il y avait dans l'édifice quantité de galeries & de détours où ſe tenaient les Etrangers, que le goût du plaisir ne manquait jamais d'y attirer en grand nombre. Il leur était permis de prendre entre toutes les Femmes celle qui leur plaisait davantage. L'Etranger était obligé, lorſqu'il abordait l'Objet de ſon choix, de lui donner quelque pièce de monnaie, & de dire, en la préſentant: *J'implore en vôtre faveur la Déeſſe* MYLITTA; (c'eſt le nom que les Babyloniens donnaient a la *Vénus* des Grecs). Il l'emmenait enſuite hors du Temple dans un endroit écarté, & contentait ſa paſſion. La Femme ne pouvait rejeter la ſomme qui lui était offerte, quelque modique qu'elle fût, atendu que c'était un point de Religion. Il ne lui était pas libre non-plûs de refuſer l'Etranger qui s'était préſenté le premier: de quelqu'âge, de quelque figure, de quelque condition qu'il pût être, elle était obligée de le ſuivre. Dès que les Femmes avaient ſatiſfait à la Loi, elles offraient un ſacrifice à la Déeſſe, & alors il leur était libre de s'en retourner dans leurs maiſons; car ſitôt qu'elles avaient une fois mis le pié dans le Temple, il ne leur était plus permis d'en ſortir, ſans avoir auparavant accompli l'obligation qui leur était imposée. [L'Hiſtorien dont j'emprunte ce trait, penſe que cette Loi avait été imaginée pour mettre l'honneur des Femmes à l'abri de la malignité des caprices de *Mylitta*; parceque les Anciens regardaient les Dieux comme des êtres jalous du bonheur des Hommes; ils étaient ſur-tout perſuadés, à l'égard de Vénus, que cette Déeſſe portait le ſexe à l'impureté. On voulait donc, continue l'Auteur, racheter pour-ainſi-dire la vertu des Femmes, & aſſurer leur vertu, en leur fesant faire un écart, dont on eſpérait que Vénus voudrait bien ſe contenter. Je ASSYRIE.

ne suis point de cet avis, & je pense qu'un motif bien différent fit établir la Loi de la Prostitution babylonienne (il se pouvait néanmoins que ce que je viens de raporter fût le motif aparent); c'était la nécessité où l'on se trouva de réprimer l'insolence & l'orgueil des Femmes en les avilissant; cet orgueil est l'effet ordinaire du luxe & de la politesse d'une Nation: les Femmes, toujours extrêmes, & soutenues par la passion d'Hommes efféminés, donnent bientôt dans un si grand excès d'insolence, qu'il faut les remèdes les plus extraordinaires pour les réprimer. Observons encore, au sujet de Vénus, qu'elle était aussi la Déesse de la pudicité. A ce titre, les Grecs l'invoquaient sous le nom d'*Apostrophie*, pour en obtenir la pureté de corps & d'esprit; & les Romains sous celui de *Verticorda*: les Femmes débauchées, & les jeunes Pucelles lui sacrifiaient également; les premières pour se convertir; les secondes pour persévérer dans la chasteté.]

M. De-Voltaire, dans son Traité de la Tolérance *ne peut croire que l'usage babylonien ait existé: mais il n'aporte aucune preuve de son opinion: or, il faut des autorités en histoire.*

LYBIE. Les Femmes des *Gindanes*, peuples de la Lybie, fesaient gloire d'être aimées de plusieurs Hommes; elles les engageaient à leur donner chacun une frange, & elles en portaient autant à leurs robes qu'elles avaient eue d'Amans.

CHYPRE. On sait que les Femmes de l'île de Chypre se livraient à toutes sortes de débauches, & qu'elles se prostituaient en l'honneur de Vénus. C'est (dit-on) ce qui fit que Pygmalion pria Vénus d'animer sa Statue: il voulait une Femme honnête. Cette miraculeuse Epouse lui donna un Fils nomé *Paphus*, qui bâtit la ville de *Paphos*.

A-propos de la Statue de Pygmalion; on raconte qu'un Peintre grec nommé Xerxès, fit une statue de Vénus qui était si belle, que les Voluptueux payaient pour la voir: ce qui fit dire aux Plaisans, que Vénus était la Maitresse de Xerxès, qui la louait à ceux qui en voulaient. *Il y eut pareillement un certain Alchidas, Rhodien, qui devint éperdûment amoureux d'un Cupidon fait de la main de Praxitèle*, & in eo vestigium amoris reliquit, *dit-on.*

GRÉCE. C'est chés les GRECS que la Prostitution parut avec une sorte d'éclat, & que les Courtisanes eurent plûs de vogue. Il est certain que dès les temps héroïques, elles furent considérées par les uns, & regardées comme extrêmement dangereuses par les autres. Il suffit, pour le prou-

ver,

ver, de citer la belle allégorie des *Syrènes*, qui exprimait d'une manière si ingénieuse les dangers que l'on court, en se laissant prendre aux amorces des Courtisanes. Et quoique l'autorité de Xénophon soit contraire à cette allégorie, on ne doit pas s'arrêter à son sentiment, qui est contredit par la manière dont les Anciens représentaient les Syrènes, dévorant & déchirant ceux qu'elles avaient séduit par leurs chants. Il se peut néanmoins qu'on ait pris ce nom en bonne-part, comme Xénophon, puisque les Syrènes eurent des Temples: mais cela n'était pas général, & ne prouve pas même leur vertu, comme on doit le voir aux articles *Cotytto*, pour la *Grèce*, & *Aca-Laurentia*, chés les Romains. On aura bientôt de nouvelles preuves de l'antiquité de la Prostitution chés les Grecs, lorsque je parlerai des Courtisanes célèbres.

Quatre sortes de Prostituées.

On doit distinguer chés les anciens Grecs quatre sortes de Filles publiques: les *Prostituées communes*, logées dans des maisons obscures, & que les Hommes alaient voir en secret: Les *Filles dressées à la prostitution* soit par des *Matrúlles*, soit par le *Mastropos* qui les avait acherées, dont elles étaient les Esclaves, qui leur donnait des grâces & les talens agréables, & trafiquait de leurs apas, en les louant ou vendant a ceux qui en voulaient. Les *Prêtresses de Vénus*, qui offraient chaque jour à la Déesse le sacrifice de leur pudicité avec le premier-venu qui les demandait: il y avait un de ces temples à Corinthe; on doit encore ranger dans la classe des Prêtresses de Vénus, les Filles de Cythère, &c. (Les Filles de Cythère (aujourd'hui *Cargo*) s'abandonaient aux Etrangers sur le bord de la mèr, & portaient le prix des prémices de leurs faveurs sur l'autel de Vénus; ensuite elles continuaient de se livrer pour amasser leur dot.) La quatrième classe, & sans-contredit la plus célèbre, était composée de ces fameuses *Courtisanes*, les *Ninons*, les *Marions*, les *D'Art****, les *D. T.* de leur siècle. Telles furent *Laïs*, *Phryné*, *Thaïs*, *Rhodope*, *Lycaste*, *Leana*, l'*Archéanasse* de Platon, la *Léontium* d'Epicure, & tant d'autres, dont quelques unes firent autant de bruit dans le monde par leur beauté, qu'Alexandre par ses conquêtes.

Je vais donner ici les noms des plus connues.

Courtisanes Grecques.

ABROTONION (la délicate), nom propre d'une Courtisane grecque si belle & si bien faite, qu'on ne la nommait que le *Chef-d'œuvre de la nature*.

ÉGIALÉE, femme de Diomède, se prostitua durant l'absence de son Mari, qui était a la guerre de Troie: Ce

fut, disent les Poëtes, une punition de Vénus, que Diomède avait osé blesser. La vérité est, qu'Ægialée avait du tempérament; & quant à Diomède, qu'il avait donné dans le vice de la pédéraſtie. Cet Epoux outragé, apprenant à ſon retour, que ſa Femme vivait publiquement avec Cylleborus, abandonna ſes Etats, & fut s'établir en Italie, où il fonda la ville d'Arpi.

AGLAURE (dans les temps héroïques), commit l'action infame de vendre à Mercure, prince grec, l'honneur de ſa ſœur Herſé: elle en fut punie par une fureur jalouse, qui la fit tomber en langueur.

ALYTA, était le nom de la Beauté chés les anciens Arabes.

NÆTIS, la Beauté, chés les Scythes & les Arméniens.

[*Les 2 noms précédens ſe donnaient aux belles Courtisanes.*

ARCHÉANASSE, maitreſſe de Platon.

ASPASIE, était de Milet, & elle avait apris la philosophie de Thalès, ſon compatriote. Elle fut faite captive par les Athéniens. Cette Femme fut la Ninon de ſon ſiècle, & ſa deſtinée fut même encore plus glorieuse; car elle épouſa Périclès, le premier Homme de la République. Elle poſſédait toutes les ſciences d'alors, & ſon goût était une règle ſûre. Mais ſon mariage fut malheureux pour Athènes, car il occasionna les deux plus grandes guerres du Péloponèse, & celle de Samos.

ATALANTE (dans les temps héroïques), fille de Sthénée, ou de Jasius, roi d'Argos: Pour l'épouser, il fálait la vaincre à la courſe; Hippomène la vainquit, en ſuivant le conſeil de Vénus, qui lui ſuggéra de jeter une pomme d'or devant Atalante, qui voulut l'amaſſer, & fut ainſi dévancée. Elle épousa ſon Vainqueur. Mais cette Princeſſe, ſi revêche avant ſon mariage, fut tout le contraire après: elle porta (dit-on) l'impudence juſqu'à recevoir les careſſes de ſon Mari dans le Temple de Cybelle, qui la changea en lione: c'eſt-à-dire qu'elle ſe proſtitua; car le mot *lena*, en grec & en latin, ſignifie une lione au propre, & au figuré une Proſtituée.

BUTÈS n'eſt pas le nom d'une Courtisane, mais du Fils d'Amycus roi des Bébryciens, que les Argonautes tuèrent, à-cause de ſa cruauté. Butès, chaſſé de ſes Etats, vint à Drépane en Sicile, où il fut reçut par LYCASTE, Courtisane célèbre, qui avait amaſſé des trésors immenſes: Butès, qui était jeune & charmant en fut tendrement aimé; ce Prince répondit à ſa paſſion, & eut d'elle un Fils nommé ÉRYX. Comme cette Lycaſte était d'une

beauté extraordinaire, les Siciliens l'apelaient Vénus: c'eſt ce qui donna lieu à la fable, que *Butès avait eu ſon fils Eryx de Vénus.*

Chioné (la grecque), femme de Péon d'Epidaure: elle donna dans un même jour rendez-vous à deux Amans, (que la politique fit enſuite paſſer pour Apollon & Mercure); avec ce dernier elle feignit de dormir; & elle fit introduire l'autre déguiſé en vieille. Elle en eut deux enfans (Autolycus & Philamon), & ce fut par leurs diſpoſitions qu'on les attribua ſoit à Mercure, ſoit à Phœbus. *(Obſervons que les anciennes Héroïnes étaient ſouvent violées (volontairement), & que pour ſauver leur honneur, ou couvrir leurs galanteries & leurs faibleſſes, on avait coutume de les mettre ſur le compte de quelque Dieu. L'heureux temps pour les Femmes galantes!)*

Calypso, fille d'Atlas, & princeſſe de l'île d'Ogysie, donna dans une galanterie qui tenait de la proſtitution. Elle retint longtemps Ulyſſe, qui ſ'en dégoûta.

Chloris, Courtiſane Grecque; c'eſt la Flora des Latins. *Voyez ci-deſſous, aux Courtiſanes Romaines, l'article* Aca-Laurentia.

Circé, tante de Médée, fille d'un Roi de Colchide qui portait le nom du Soleil, & de la nymphe Perſa. Elle épouſa un Roi des Sarmates, qu'elle fit périr par le poiſon; elle lui ſuccéda: mais ſes débauches & ſes cruautés l'ayant fait chaſſer, elle ſe retira en Italie, ſur le mont Circée, où elle ſ'occupait à compoſer de philtres & des poiſons. Elle ſe proſtitua ſur-tout avec un Pirate nommé Glaucus; qui l'ayant abandonnée pour une jeune Fille apelée Scylla, en fut puni par la perte de ſa nouvelle conquête, que Circé empoiſonna. Comme elle était fameuſe par ſes débauches, Homère feint qu'Ulyſſe en fut accueilli, & qu'il en eut un fils nommé Télégone. C'eſt à l'imagination brillante de ce Poète, qu'on doit la belle allégorie qu'il a ſu tirer de l'hiſtoire de cette Courtiſane: Ses charmes étaient auſſi puiſſans, que ſon inconſtance était grande; elle traitait avec le dernier mépris ſes Amans infortunés qui ne pouvaient changer comme elle, & les réduiſait à remplir les fonctions les plus baſſes. Voila ce qui a donné lieu au Poète, de dire qu'elle changeait ſes Amans en brutes de différentes eſpèces, &c. *Elle ſoumit les Compagnons d'Ulyſſe, mais Ulyſſe ſe la ſoumit.*

Coronis *n'eut pas tant de bonheur; elle était aimée d'Apollon, qui l'avait violée, mais dont elle conſentit enſuite*

d'être la maitreſſe : elle lui fut infidelle, en faveur d'Iſchis, jeune Theſſalien, avec lequel elle fut prise ſur-le-fait par un certain Corax, qui courut en avertir Apollon : cet Amant jalous ſ'en vengea cruellement ; il la perça d'une fleche, toute groſſe qu'elle était : mais il fut aſſés heureux pour ſauver le petit Eſculape ſon fils.

Cotytto : Danſeuse & Courtisane d'Athènes, qui eut un temple, des autels, des Prêtres, & le titre de Déeſſe de l'Impudence. C'eſt à l'Hiſtorien Probus que nous devons ces détails, & la conjecture ſur l'origine de la prétendue Déeſſe. Ses Prêtres ſe nommaient en grec *Báptai*. Ils célébraient ſes Fêtes la nuit, par des danſes laſcives, & en ſe livrant à toutes ſortes de voluptés. Eupolis fit une Comédie intitulée de leur nom, *La-Baptaire*, dans laquelle il critiquait leur molleſſe & leur libertinage. On dit que pour ſ'en venger, ils le précipitèrent dans la mèr. Il ne falut jamais ſ'attaquer aux Prêtres. [*Les Anciens prodiguaient ſans diſtinction les honneurs de l'apothéose à tous ceux & toutes celles qui avaient cultivé avec diſtinction les arts néceſſaires ou agréables ; tout ce qui avait excité leur admiration était pour eux une image de la Divinité.*

Derecto, nom de la Beauté chés les Babyloniens.

Doris, fille de Doron, fils de Neptune, ſe proſtituait ſur le bord de la mèr. *Ce fut même un nom apellatif pour toutes celles qui ſe livraient à ce genre de proſtitution.*

Empuse, nom d'une célèbre Danſeuse, qui porta la perfection de ſon art ſi haut, qu'elle fesait pouſſer le cri du deſir à ſes Spectatrices. Elle avait les mœurs de nos Femmes de Théâtre. On lui donna le nom d'Empuse, parce qu'elle était ſi légère, qu'elle paraiſſait toujours ne danſer que ſur un piéd ; c'eſt ce que ſignifiait ſon nom.

Glycére, affranchie du Peintre Pausias de Sicyone : ſon portrait, de la main de ſon Maître, où elle était repréſentée aſſise, & tiſſant des couronnnes de fleurs, paſſait pour un chéf-d'œuvre ; ce tableau fut connu ſous le nom du *Stephanoplocon*, ou *la Feseuse de couronnes*.

Hélène. Cette Beauté célèbre mérite ſans-doute ſa place parmi les Courtisanes : elle fut à Thésée, à Ménélas, à Pâris, à Déiphobe ; elle ſ'abandonna même enſuite, & tomba dans un ſi grand mépris, qu'elle fut réduite à ſe pendre à un arbre. Cependant ſa beauté fut ſi grande, qu'elle était un ſujet d'étonement pour les Dieux même. *Hiéra, femme de Télèphe, fut encore plus belle qu'Hélène ; mais elle était vertueuse, & fit peu de bruit.*

Iphianasse, Lysippe, Mœra & Euryale, filles de Prœtus, roi d'Argos. Pour excuser la prostitution de ces Princesses, on rejeta la faute sur Junon, qui les avait frapées de folie; elles se croyaient des vaches, & prenaient tous les Hommes pour des taureaux.

Janira, nom d'une Nymphe qui se prostituait sur le bord de la mèr, & dont le nom signifiait *Adoucisseuse d'Homes.*

Laïs, célèbre Courtisane, était d'Hyccara, ville de Sicile: elle quitta sa patrie avec ses Parens, lorsque cette Ville fut ravagée par Nicias, général Athénien. Elle demeurait ordinairement à Corinthe, où les plus Nobles de la Grèce venaient acheter chèrement ses faveurs. On raconte que Démosthènes y vint comme les autres, & que Laïs exigeait dix-mille drachmes de cet Orateur pour une nuit; mais que Démosthènes effrayé de la somme, lui répondit: *'O uk 'ônoûmai múriô drachmôn metaméleiake:* Je n'achète pas dix-mille drachmes un repentir. C'est du taux excessif que Laïs mettait ses faveurs, que vint le proverbe, *Il n'est pas permis à tout le monde d'aler à Corinthe.* Cette belle Courtisane avait pris un emblème qui conviendrait fort à nos Laïs modernes, qu'on voit encore sur les médailles qui la représentent: c'était une Lione déchirant un mouton par les parties.

Lamie, de Thèbes en Béotie; fut passionément aimée du roi Démétrius, quoique Courtisane. Les Thébains, par adulation, lui èlevèrent un temple, sous le nom de Vénus-Lamia.

Léana, célèbre Courtisane d'Athènes, très-liée avec Harmodius & Aristogiton (ces deux libérateurs de la Patrie, à qui les Athéniens dressèrent des autels) parce qu'elle chantait admirablement en s'accompagnant de la lyre. Pline raporte qu'étant tombée entre les mains des Pisistratides, ils la torturèrent jusqu'à la mort, sans pouvoir en tirer le nom & les desseins des Conspirateurs. On voulut reconnaître une si belle action, sans pourtant honorer une Courtisane; on fit donc faire une Lionne, dont Léæna portait le nom, & pour en indiquer l'objet, l'Artiste ne lui donna pas de langue.

Leontium, maitresse d'Epicure & de Métrodore.

Lycaste, *voyez* Butès.

Méduse fut une Courtisane de la plus grande beauté. Mais étant devenue laide dans sa vieillesse, sa méchanceté surpassa ses anciens charmes. *(C'est encore aujourd'hui la même chose: on a vu de vieilles & laides Débauchées de-*

venir furieuses de rage & de luxure, attirer, comme Méduse, de beaux Hommes dans le piége, les sécher, & les faire périr ensuite : mais il ne s'est pas trouvé de Persée pour détruire ces Monstres, si ce n'est que la Débauche même.

METRA, fille d'Erisichton. Voici peut être l'unique fois que la Prostitution ait été une vertu : l'exemple de Métra excite à-la-fois l'horreur & l'admiration. Après que son Père se fut ruiné par sa gloutonerie & dans l'exploitation des forêts de Thessalie, Métra voyant qu'il ne lui restait aucun moyen de subsister, porta la piété filiale jusqu'à prier ce Père malheureux de la prostituer. Comme elle était belle, elle ne manqua pas d'Amans, qui a chaque visite lui donnaient une pièce de gros bétail. Par respect pour le beau motif d'actions si coupables, les Thessaliens d'alors ne disaient pas que la Fille d'Erisichton se prostituait, mais ils feignirent que les Dieux touchés de sa piété, la changeaient en différens animaux, que son Père vendait ; sa Fille, après chaque marché, reprenant sa première forme pour revenir chés lui.

NAÏS, célèbre Courtisane, native d'Eucarpia, dans la petite Phrygie, où Métrophane dit que les raisins devenaient si gros, qu'un seul pouvait charger une voiture.

NANNO, & NANION, nom de caresse & d'une Courtisane.

OMPHALE, reine de Lydie, fut si débauchée, qu'elle s'abandonnait à l'Esclave chargé d'avoir soin de sa chaussure & de la lui présenter : il s'apelait Hercule ; & c'est ce qui a donné lieu à la Fable, que Mercure au nom de Jupiter, avait ordonné au Héros de Thèbes d'être esclave de la luxurieuse Omphale, en punition du meurtre d'Iphitus, fils du roi Eurytus. L'Esclave d'Omphale lui fut infidèle avec une des Filles qui la servaient.

PHÉDON, disciple de Platon, avait été efféminé.

PHRYNÉ, belle & célèbre Courtisane, native de Thèbes en Béotie. Aristote raporte que Phryné ayant été accusée d'athéisme devant les Juges de l'Aréopage, au lieu de s'amuser à se justifier, découvrit sa belle gorge, dont la blancheur éblouit ces graves Sénateurs, déja prêts à la condanner, & qui la renvoyèrent absoute ; fesant entendre par ce jugement, que *si la bouche de Phryné disait qu'il n'y a point de Dieu, sa beauté prouvait le contraire.* Il y a dans l'Histoire de cette Courtisane un trait bien remarquable, c'est son avanture avec le philosophe Xénocrates. On raconte que les Disciples de ce Platonicien, qui étaient des principaux de la Grèce, voulant voir si la

ſévérité de ſes mœurs était auſſi grande qu'elle paraiſſait, engagèrent Phryné par une ſomme conſidérable, avec promeſſe du double, dans le cas où elle le ferait ſuccomber, à ſe mettre dans le lit de leur Maître. Phryné s'y prêta; elle employa même les agaceries les plus provocantes, & les careſſes les plus voluptueuses pour émouvoir le Philoſophe: Mais le ſurlendemain, interrogée par les Diſciples de Xénocrates, elle leur répondit, qu'elle *avoit couché avec une Statue, & non pas avec un Homme.* Des Saints ont imité la retenue de Xénocrates.

Propétides, filles d'Amathonte dans l'île de Cythère, qui ayant mépriſé *Vénus-Apoſtrophie (que les Grecs invoquaient pour en obtenir la pureté du corps & de l'eſprit)* en furent punies, dit-on, par une paſſion effrénée, qui les obligea de ſe proſtituer: elles ſe portèrent à de ſi grands excès, qu'elles devinrent également inſenſibles à la honte & au plaiſir; d'où la fable qu'elles furent changées en rocher. L'imagination des Grecs voilait tout.

Rhodope fut d'abord eſclave avec Eſope: elle fit enſuite la conquête de Charaxe, frère de Sapho, qui dépenſa tout ſon bien pour elle, & ſe vit réduit à exercer la piraterie. Quant à Rhodope, après que Charaxe l'eut achetée une ſomme exorbitante & mise en liberté, elle acquit par ſes galanterie des richeſſes ſi conſidérables, qu'elle fut en état de faire bâtir une pyramide. [*Ceci prouve que nos Demoiſelles du bon-ton ne ſont pas les premières qui aient ruiné leurs Amans, & fait des fortunes immenſes.*

Stényo & Euryale, ſœurs & compagnes de Méduſe.

Stéſiclée, femme extraordinairement belle, fut aimée d'Ariſtide & de Thémiſtocle; ce qui mit la meſintelligence entre ces deux Athéniens.

Thaïs, célèbre Courtiſane, qui ſéduiſit la Jeuneſſe d'Athènes par ſa beauté. Elle fut aimée d'Alexandre, & ce fut dans une des orgies qu'il célébrait, que ce Monarque inſenſé, qui avait déja ceſſé de mériter le nom de Grand, brûla le Palais & la ville de Perſépolis; Thaïs, en Bacchante, le précédait une torche à la main. Un Muſicien qui célébrait les Macédoniens morts au combat, fut le premier Auteur de ce deſordre.

Théodote, dont parle Xénophon, *des Dits & faits de Socrate*: elle était extrêmement gracieuſe, ſon abord engageait, & ſon entretien achevait de ſubjuguer.

Timarchus. De temps-en-temps les Anciens vengeaient les

mœurs outragées : Timarchus, dont la jeunesse avait été infame, en fut puni dans sa vieillesse. sur l'accusat. d'Eschine.

Voila quels sont à-peu-pres les principales Courtisanes Grecques. On a vu, dans ce petit catalogue, que la Prostitution date, chés ce Peuple, de la plus haute antiquité : elle suivit la même gradation que la gloire de la Grèce ; dans les beaux jours, on vit les Laïs, les Phrynés, les Théodotes, &c : on vit briller Aspasie, cette femme supérieure en tout genre, qui subjugua l'élégant & magnifique Périclès.

Les Lieux-de-Prostitution se nommaient en grec comme on l'a vu, *p.* 57, & encore *Porneion*, *Chamatypeion*. Les Maq--ux, *Mastrôpòs*, *Pornoboskòs* ; les Maq--lles, *Matrúllé*, & aussi *Mastrópòs*. On verra les différens noms des Prostituées, à l'article des *Françaises*.

ROME. On ne voit pas que la *Prostitution religieuse* ait eu lieu chés les Romains. A-la-vérité, le culte du *Phallus* ou de *Priape* y fut d'abord établi ; mais par-la-suite, il devint ridicule aux yeux d'un Peuple grave, qui n'en connaissait pas, ou qui en avait oublié l'origine. L'on ne vit guère, chés ces Républicains, dans leur moyen âge, que des Prostituées des deux premières espèces que j'ai distinguées en Grèce. Le *Concubinage* légitime écarta longtemps le Prostitutisme, & préserva Rome des Courtisanes célèbres. Un Homme trouvait dans sa propre maison, tout ce qui pouvait satisfaire la variété de ses desirs. Quelqu'un a dit, que *les loix lâchaient la bride à leur incontinence, & qu'il n'y en avait aucune qui tendit à rassurer la pudicité des Servantes. Si les Esclaves privés du droit du mariage contractaient entr'eux quelqu'union, elle n'était point qualifiée de mariage, mais de cohabitation*, contubernium, *& n'en avait les effets & la durée qu'autant que le Maître le voulait ; il paraît qu'ils ne mettaient pas plus de règles dans l'accouplement de leurs Esclaves, que dans ceux des bêtes. Caton, ce rigide Censeur, faisait de sa maison un lieu de débauche, n'y mettant aucun ordre, si ce n'est qu'il exigeait qu'un Valet qui voulait coucher avec une Servante, lui payât une certaine taxe pour en avoir la permission.*

Moyen âge.

Sous les Rois. Cependant, sous les Rois, & après la première sévérité de la République, la Prostitution fut à Rome un état autorisé ; l'on y destinait toutes les Filles exposées après leur naissance, & leurs *Lupanaria* étaient des endroits bien plus importans que nos *Bordels*. On en voit l'ample description

dans *Pétrone* *. Il paraît qu'on s'y livrait à toutes sortes de débauches, & que leurs *Meretrices* n'étaient pas des brutes comme les Prostituées d'aujourd'hui ; espèces d'automates que l'argent seul fait mouvoir, & qui n'agissent ni ne sentent, dès qu'il cesse de fraper leurs regards.

* *Voyez* la Satyre de Pétrone, T. I. p. 73 & suiv.

Il y avait dans l'ancienne Rome un quartier pour les Filles-publiques, comme dans la moderne ; elles n'étaient pas mêlées avec les Citoyens. Dans les temps malheureux, où les Caligula, les Néron les Commode plaçaient à côté d'eux l'Impudence sur le Trône ; où les Dames Romaines ne connaissaient plus ni pudeur ni retenue, *les Prostituées gardaient une sorte de décence :* c'est ce que prouve cette Epigrame de *Martial :*

Incustoditis & apertis, Lesbia, semper
Liminibus peccas, nec tua furta tegis,
Et plus Spectator quàm te delectat Adulter ;
Nec sunt grata tibi gaudia, si qua latent :
At MERETRIX ABIGIT TESTEM VELOQUE SERAQUE,
*Raraque Summœni * rima patet :*
A Chione saltem vel Laïde disce pudorem.
Absconduns spurcas & monumenta Lupas.
Numquid dura tibi nimiùm censura videtur ?
Deprendi veto te, Lesbia, non futui.

* *Somménie*, comme qui dirait *lieu situé sous les murailles :* c'était dans l'ancienne Rome un quartier proche du rempart, affecté aux Filles-publiques.

Rien n'égalait la propreté des *Courtisanes* Grecques & Romaines ; elles donnaient à l'entretien de leur corps, une attention digne du cas que les Hommes fesaient de sa beauté : elles employaient tous les moyens imaginables pour relever la blancheur de la peau, conserver l'éclat & la fraîcheur de leurs attraits ; ces moyens étaient les pâtes onctueuses dont elles se couvraient le visage, les mains, la gorge, *&c*, durant la nuit ; les bains, qui devenaient ensuite d'une nécessité absolue, les dépilatoires, *&c*. On voit par les Statues qui nous restent de l'Antiquité, qu'elles ne conservaient pas même ce voile dont la pudeur de la Nature a caché les secrets apas : peut-être était-ce à-cause de la chaleur du climat, pour la propreté si essencielle au sexe, ou si l'on veut, pour pour la commodité du plaisir, & la volupté des regards. Catulle, Horace, Ovide, Juvénal, Pétrone, Martial nous représentent les Prostituées de leur temps, comme des Femmes à qui l'habitude du plaisir avait fait un besoin de la jouissance. Nous sommes de ce côté-là descendus plus bas que les Anciens ; à-moins qu'on ne dise que des Grecques & des Italiennes doi-

vent avoir toujours eu un tempérament tout autrement vif que des Françaises ſeptentrionales & des Anglaises, qui, pour la plupart, ſont *inſenſibles*, même avant d'avoir joui.

Sous les Empereurs.

Ce fut particulièrement vers la fin de la République, & ſous les Empereurs, que la Proſtitution devint effrénée à Rome, & qu'on en fit un art, enſeigné par les *Mangons* * les *Lénons* & les *Lènes*, c'eſt-à-dire en français, les Maq-ur, les Maq--lles & les Marchands d'Eſclaves. Martial nous aprend que les Mangons commettaient une infamie déteſtable, en achetant des petits Enfans mâles, qu'ils rendaient eunuques, pour en faire enſuite un infame commerce avec les Péderaſtes. On vit auſſi du temps des Triumvirs quelques Courtiſanes de haut parage, comme celles de la Grèce; & ſi le nombre n'en eſt pas conſidérable, c'eſt parce que ſous les premiers Empereurs, toutes les Dames Romaines étaient des Proſtituées. Dans la ſuite, Héliogabale, qui était natif de Syrie, tenta de rétablir la Proſtitution Religieuse : on le vit avec horreur, faire défiorer par une Statue de ſon dieu *Elagabale* ou le Soleil : mais cette entreprise, plus libertine que dévote, n'eut aucunes ſuites.

* Ce terme eſt encore usité en Bourgogne, pour ſignifier un ſalope, un malpropre.

Courtiſanes célebres.

BAS-EMPIRE.

Sous le Bas-Empire, la Proſtitution ne fut pas réduite tout-d'un-coup par les Empereurs Chretiens dans l'état où elle eſt aujourd'hui. Lors du règne de Juſtinien, *la corruption des mœurs avait introduit une coutume qui tenait les Femmes-publiques enchaînées à la débauche ; elles ſ'engageaient à ceux qui exerçaient ce trafic infâme, & leur donnaient caution qu'elles ne deſerteraient pas. Si le repentir leur faiſait changer de vie, les cautions payaient la ſomme ſtipulée.* Juſtinien *avait aboli cet uſage criminel ; il avait auſſi proſcrit ce cautionnement à l'égard des Femmes de Théâtre, que les loix Romaines confondent avec les Proſtituées ; mais les Maîtres de Troupes avaient inventé un autre ſorte d'engagement ; ils faiſaient prêter ſerment aux Comédiennes qu'elles ne quitteraient pas le ſervice du Théâtre ; & par ſcrupule, dit la loi, pour ne pas commettre un parjure, elles continuaient le commerce de Proſtitution. L'Empereur défendit cet abus impie du ſerment ; il condanna ceux qui l'exigeaient à une amende de dix livres d'or au profit de la Comédienne qui renoncerait au Théâtre. Les Magiſtrats eurent ordre d'y tenir la main, ſous peine de payer eux mêmes cette ſomme. A leur défaut, les Evêques furent chargés de veiller à l'exécution de cette loi, & de ſ'adreſſer à l'Empereur, ſ'il était beſoin de contrainte.*

Avant de parler des principales Proſtituées Romaines, je vais dire un mot de celles des Gaules, où nous habitons.

Chés nos Pères, les Anciens Gaulois & les anciens Germains, dans la Grande & petite Bretagne, il y eut auſſi des Proſtituées, malgré la pauvreté, les guerres continuelles, & cette pureté de mœurs que nous a peint Tacite. Les Femmes y accordaient leurs faveurs à différens Hommes. L'Epouse d'un Prince Breton, étant à Rome, fut raillée par *Julie*, fille d'Auguſte, ſur le libertinage des Bretonnes: --*Il eſt vrai* (répondit-elle) *que nous nous feſons un honneur d'obliger les Hommes de mérite, & de faire avec eux en public, ce que vous faites en ſecret avec des Eſclaves.* Ils n'admettaient pas la polygamie, au raport de *César* (*lib. VI debell. gall.*) C'était une raison de plûs pour qu'il y eût des Filles-publiques dans leur pays. Ils en connurent en-effet de deux ſortes; des *Coureuses* à-peu-près comme celles qui ſuivent nos Armées, & de Religieuses. *Pomponius-Mela* raporte, qu'il y avait dans la petite île de *Sain*, vis-à-vis la côte de *Quimper*, une Maison de Filles non-mariées qui ſe tranſformaient en toutes ſortes d'animaux. C'était ſous ces formes bisarres qu'elles rendaient leurs oracles: mais elles ſ'en ſervaient auſſi comme de déguiſemens pour ſe livrer aux Guerriers que la victoire avait mis dans le cas de payer leurs faveurs: comme elles paſſaient pour vierges dans l'eſprit des Peuples, ceux-même à qui elles ſe livraient, n'étaient ordinairement pas à-portée de pouvoir dire à laquelle ils avaient eu affaire. Ce goût du myſtère avait quelque chose de délicat, & même il ſemble qu'il marquait un fond de décence, qui a toujours fait le caractère des Nations Celtiques & Gauloises. Lorſque ces Peuples furent englobés dans l'Empire Romain, ils en prirent les mœurs.

GAULES, GERMANIE & BRETAGNE.

Courtisanes Romaines

ACA-LAURENTIA, célèbre Courtisane: Dans les premiers temps de Rome, & avant même qu'elle exiſtât, il y avait en Italie non-ſeulement des Proſtituées qui ſe livraient au Premier-venu, mais des Courtisanes célèbres comme celles de la Grèce. *Aca-Laurentia*, femme d'Etrurie, après avoir donné les plus belles années de ſa vie au Public, trouva un Prêtre d'Hercule, nommé *Fauſtulus*, qui la mit en vogue (comme aujourd'hui nos Laïs deviennent célèbres, en ruinant un Lord ou un Financier): en-conſéquence, elle devint la Beauté à-la-mode, & un Richard apelé *Tarrutius* en fut éperdûment amoureux. Il vécut avec elle, ſans que le bon Fauſtule, qui avait épouſé, ſ'en formalisât; & en mourant,

ce Tarrutius laiſſa toute ſa fortune à Laurentia. Cette Courtisane ſe voyant énormément riche & ſans enfans, elle adopta deux petits Bâtards que ſes Bergers avaient trouvés, & qu'ils avaient portés à Fauſtule ſon mari. C'étaient *Rémus* & *Romulus*, qu'*Ilia*, fille de Numitor, & nièce d'Amulius, condannée au célibat par ſon Oncle, s'était laiſſé faire, par le dieu Mars (disait-elle). Aca-Laurentia les éleva, les mit en état de venger leur Mère & de fonder une nouvelle ville. Lorſqu'à la fin de ſa vie ſes richeſſes lui devinrent inutiles, elle s'en ſervit pour acquerir de l'honneur, la ſeule chose qui lui manquât, en gâgnant à ſes Élèves les cœurs de leurs nouveaux Sujets; elle inſtitua le Peuple Romain ſon héritier. Elle ne fut point trompée dans ſon attente: non-ſeulement on l'honora comme une Bienfaitrice publique, mais on la mit au rang des Déeſſes, & on la ſubſtitua à la Chloris des Grecs, en la nommant *Flore*, & lui donnant Zéphyre pour époux, aulieu du barbon Fauſtule. Cependant ſes Fêtes ſe ſentaient de leur origine, car on les célébrait par toutes ſortes de licences & de laſcivetés. On voyait, dans les Jeux *Floraux*, des Femmes nues, dont les attitudes étaient auſſi laſcives que les Hymnes qu'elles chantaient. Ces Baladines, qu'on apelait *Mimes*, ſont auſſi apelées *Meretrices* par l'Auteur latin. Ces Fêtes ſont l'origine des Jeux-Floraux de Toulouse, dont les détails ont bien changé, comme on voit!

Actée, affranchie de Néron (qui en était ſi éperdûment amoureux qu'il voulut l'épouser, & qu'il gâgna par argent des Perſonnages-conſulaires, pour jurer au Sénat qu'elle était iſſue de ſang royal) avait été Proſtituée.

Agrippine, Proſtituée qui reſſemblait à la Mère de Néron, lequel par cette raison la voyait, parceque ce commerce reſſemblait à l'inceſte, dit Suétone.

Albucilla, Courtisane fort belle dont parle Tacite.

Arbuscula, femme de Théâtre & Courtisane, amie de Cythéris. C'eſt d'elle dont parle Horace, l. I, ſat. dern.

Nam ſatis eſt Equitem mihi plaudere, ut audax
Contemptis aliis, exploſa Arbuscula *dixit.*

Bacchis. Il y eut pluſieurs Proſtituées Romaines de ce nom; & en-général les Bacchantes, chés ce Peuple, furent des Mérétrices. [*Obſervons à cette occasion, que les Proſtituées Romaines prenaient toutes des noms grecs, comme étant plus agréables à l'oreille. Il en en eſt encore de-même aujourd'hui parmi nous; les Put··· changent*

leurs noms hébreux ou latins, qui ſont durs; pour ceux de ZAÏRE, VICTOIRE, LÉONOR, ADELAÏDE, SOPHIE, LAÏS, ZAÏDE, &c, *qui ſont harmonieux.*

CHIONÉ, célèbre Proſtituée dont parle Juvénal dans ce vers,

Et dubitas altâ Chionem deducere cellâ.

Nous avons encore ſur elle une épigramme de Martial, qui fait allusion à ſon nom, qui ſignifie en grec *blancheur de neige.*

Digna tuo cur ſis, indignaque nomine dicam:
Frigida es, & nigra es: es, & non es Chione.

CHRYSIS, ſuivante de la Circé de Pétrone. Ce nom grec ſignifie *Dorée*; on le donnait à Vénus, & les Courtisanes le portaient volontiers. [*Voyez ce qu'en dit Timoclès, dans Athénée*, livre 13.

CIRCÉ, ou plutôt SILIA, dame Romaine dont Pétrone raconte l'avanture, digne d'une Proſtituée.

CORINNE, Poéteſſe & Courtisane aimée d'Ovide, ſous le nom de laquelle les Romanciers on prétendu faire croire qu'il voulait designer JULIE, fille d'Auguſte: Martial dit,

Norat Naſonem ſola CORINNA *ſuum.*

CYTHERIS, autrement LYCORIS, affranchie de Volumnius, la plus célèbre des Courtisanes Romaines: elle fut d'abord aimée de ce GALLUS, auquel eſt adreſſée la dixième Eglogue de Virgile; mais elle le quitta, pour ſuivre Marc-Antoine dans les Gaules: ce fut avec elle que ce Triumvir parcourut ſcandaleusement l'Italie, dans un char traîné par des lions, pour imiter Cybelle, ou ſ'en moquer.

DORIS, femme d'un certain Lycas, & maitreſſe d'Encolpe, dans Pétrone. *Luxuries pradulce malum!* dit Stace, 5 Sylv.

ENOTHÉE, vieille Proſtituée, Prêtreſſe de Priape.

FORTUNATA, *voyez* ACUTÉE, c'eſt la même perſonne.

GALATÉE, *blanche comme lait*, nom d'une Courtisane Romaine dont parle Virgile, & de plusieurs autres.

GLYCÈRE, autre nom grec d'une Courtisane Romaine.

HALICA, Courtisane, dont je n'ai trouvé que le nom.

LAÏS, *& tous les autres noms des Courtisannes Grecques, étaient pris par les Romaines; je ne les répéterai point.*

LESBIA, GALLIA, LYDIA, PHRYGIA; &c, *qu'on trouve ſi ſouvent dans les Poètes latins, étaient des noms de province, comme en français* LA PICARDE, LA-CHAMPENOISE, LA-PROVENÇALE, LA-CAUCHOISE, L'ANGLAISE, &c; *mais ces noms étaient chés eux du bel usage; aulieu qu'ils ſont dans notre langue bas & trivials. Les Latins ſ'en ſervaient en deux circonſtances; 1, dans le cas où nous em-*

*ployons les noms fictifs d'*IRIS, *de* CHLORIS, PHILIS, *&c; ce qui était le plus ordinaire ; 2, ils les donnaient aux Prostituées ; en quoi nous les avons imités.*

LOCUSTE, empoisoneuse & Prostituée.

LYCISCA, belle Cortisane, très-recherchée à Rome, comme on va le voir par un article ci-après.

MARIE-*Egyptienne*, (sous le Bas-Empire). On voyait autrefois un vitrage à Saint-Germain-l'auxerrois, où la Sainte était fort inmodestement troussée, avec cette légende audessous : *Marie voulant passer le fleuve, offre son corps aux Bateliers pour son péage.*

MESSALINE, fille d'un Consul romain, & femme de l'Empereur CLAUDE. Il faut savoir, que dans l'ancienne Rome, chaque Mérétrice d'un *Lupanar* avait un Ecriteau, où était son nom, son âge, & le prix auquel elle mettait ses faveurs : Juvénal raporte que Messaline, la plus effrénée de toutes les femmes, empruntait, pour se prostituer, la chambre de LYCISCA, & laissait l'Ecriteau de cette Courtisane ; *Titulum* (dit-il agréablement) *mentita Lyciſca.* On voit dans *Apollonius de Tyr* la forme d'un de ces Ecriteaux, qui était assés plaisante :

Quicumque Tarsiam defloraverit,
Mediam libram dabit ;
Postea Populo patebit Ad singulos solidos.

NEMESIS, Courtisane romaine du temps d'Auguste.

ORIGO, contemporaine de CYTHERIS & d'ARBUSCULA.

PANNYCHIS, petite Prostituée de sept ans, dont parle Pétrone. *Voyez dans cet Ouvrage-ci la note des pages* 15 & 16.

PÉLAGIE (*Bas-Empire*), Courtisane d'Antioche, convertie, & dont quelques Maisons de *Repenties* portent le nom.

PHILOTIS, esclave Romaine. Après que la Ville eut été prise par les Gaulois, & délivrée par Camille, la République épuisée offrait une conquête facile à ses Voisins. Mais ceux-ci, au lieu de profiter de leurs avantages, ne songèrent qu'à satisfaire une folle brutalité, en envoyant un Féciale au Sénat, pour lui signifier, que s'il voulait conserver les restes de l'Etat, il eût à leur livrer, pour les faire servir à leurs plaisirs, les Mères-de-familles & les Jeunes-personnes. Mais tandis que le Sénat effrayé délibérait sur cet odieuse demande, Philotis, ou Tutéla sut persuader aux autres Servantes comme elle, de se dévouer pour leurs Maitresses : elles alèrent trouver le Dictateur Posthumius-Livius, qui leur ayant fait prendre les habits des Dames Romaines, les conduisit au camp des Enne-

mis; & ceux-ci, transportés de voir une si belle proie, se livrèrent à des plaisirs qui furent suivis de leur défaite.

Philumene, femme qui s'était prostituée elle-même, & qui prostitua ses Enfans à Néron. *Voyez la note* [C].

Phronesium (*la fine*) petite Prostituée dont parle Plaute.

Psyché (*chère âme, nom de tendresse qu'on donnait aux Courtisanes*) nom de la Suivante de Quartilla.

Quartilla, Prêtresse de Priape, & célèbre Prostituée.

Salpia, ville d'Italie: une Courtisane qui en était native, sauva cette ville, sa patrie, en se fesant aimer d'Annibal.

Thaïs la moderne, amenée au Christianisme par l'anachorète Paphnuce, qui l'avait été voir souvent.

Tharsia, Courtisane dont j'ai raporté l'Ecriteau.

Theodora. Une chose qui pourrait faire honneur au Prostitutisme, si cet état en était susceptible, c'est qu'il a donné au monde des Impératrices & des Reines. La fameuse Théodora, femme de Justinien, était fille d'un Homme chargé de nourrir les Bêtes pour les Spectacles: Sa Mère la prostitua d'abord pour de l'argent; elle fut ensuite entretenue par différens Hommes, & finit par s'abandonner à tout le monde. Sa prostitution était donc publique à Constantinople, lorsque Justinien en devint amoureux. Il en fit sa maitresse, engagea l'Empereur Justin son oncle, à abroger la loi sage qui défendait à un Sénateur d'épouser une Femme-débauchée, & se maria avec elle. Devenue Impératrice, Théodora protégea les Femmes qui fesaient le même metier qu'elle avait exercé, força les Filles honnêtes d'épouser les Hommes qu'elle jugeait à-propos, & les Hommes des Filles-publiques ou suspectes qu'elle leur indiquait. Sa figure était agréable; elle avait le teint délicat; ses yeux étaient vifs & étincelans; sa taille était plus petite que grande: elle prenait (dit-on) *plus de soin de son corps que la nécessité n'en exige, & moins que la volupté n'en demande.*

Tryphène, Courtisane parfaitement belle, dont parle Pétrone, aimée d'un certain Lycas, & à laquelle il arrive de plaisantes avantures avec Encolpe & Giton.

Upupa, nom que Plaute donne à une Courtisane.

Volupia; ou la Volupté, eut des autels chés les Anciens: sa chapelle à Rome était auprès de la porte Romanula.

Il résulte de cette revue, que je viens de faire passer aux anciens Peuples, relativement à la Prostitution, que cette pratique a fait, chés presque tous, partie du culte public & secret; parce que donnant à la Divinité ce qu'ils a-

vaient de plus précieux, la virginité de leurs Filles & la pudicité de leurs Femmes, étaient ſans contredit la première des offrandes. Quelle doit avoir été la ſainteté primitive de ces ſacrifices, devenus abominables! Une Femme, eu l'honneur du Père de la Nature, devant lui, dans ſon Temple, s'obligeait à donner la vie; s'imposait en conſéquence toutes les peines de la groſſeſſe, tous les ſoins de la maternité. Ce ſacrifice, bien audeſſus de celui des ſtériles *Veſtales*, & bien plus digne de Dieu, montre comme les hommes peuvent abuser des meilleures choses. Mais voici la frénésie: Les Mâles, de leur côté, non contens de partager l'hommage des Femmes, crurent encore que ce ſexe était plus agréable à Dieu, parcequ'il leur plaisait d'avantage, & d'après cette fauſſe idée, ils pouſſèrent l'extravagance juſqu'à heurter de front le but primitif, en ſe privant de leur virilité: ſacrifice abusif dès ſon origine; effet déplorable des fauſſes idées que l'on commençait a ſe former de la Divinité.

Les noms de débaûche, dans la langue de Rome, étaient *Lupanar*, *Proſtibulum*, *Ganeum*, Bordels; *Leno*, *Lena*, *Mango*, Apareilleurs, Apareilleuses; *Pueri-meritorii*, Barda··; *Paderaſta*; *Fellator*; *Irrumator*, que je ne traduits pas; *Obſoletus*, vieillard débaûché; *Embaſiceta*, manière d'Incube des Lieux-de-débaûche; *Gito*, voisin, ami impudique. Les noms des Proſtituées, à l'article des *Françaises*.

Comment les Romains envisageaient la Proſtitution.

Nota. L'intérêt, & une façon de voir abſolument fauſſe étendirent prodigieusement la Proſtitution à Rome: je ne parlerai pas de Caligula, qui fit conſtruire dans le Palais impérial un *Lupanar* en règle, avec des chambres & des écritaux, & qui fesait racrocher par ſes Gens; ajoutant cette infamie, qu'on écrivait les noms de ceux qui venaient, comme contribuant aux revenus de César: Mais Caton, le ſage Caton, permettait a ſes Eſclaves de ſe proſtituer, & partageait le profit. C'était a ſes yeux une action indifférente. Cependant malgré l'exceſſive corruption des Romains ſur-tout ſous les Empereurs, on la réprimait de temps-en-temps: on ôta aux Femmes débaûchées le droit de ſe faire porter en litière: Tibère exila les Mac··· & les Gitons, &c.

ÉTAT DE LA PROSTITUTION DU MOYEN AGE.

Après avoir conduit la Proſtitution juſques ſous Juſtinien, voyons ce qu'elle devint dans le moyen âge.

Je ne parlerai pas de ces Proſtituées obſcures, qui ſuivirent les Barbares qui dévaſtèrent l'Empire Romain.

On voit dans Baluze, *tome I*, *colonne* 342 *des Capitulaires*, une Ordonnance de CHARLEMAGNE, qui défend expreſſément

expreſſément à toutes Perſonnes de donner retraite aux Femmes-de-mauvaise-vie (Gadalibus et Meretricibus); à-peine contre les Hommes, de porter la Femme-débaûchée ſur leurs épaules juſqu'à la place du marché; & en cas de refus, d'être fouëtés comme la Proſtituée: à-l'égard des Femmes-maq--elles, elles étaient fuſtigées avec les Gadoises, comme les nomme l'Ordonnance (terme de mépris, dont nous avons dérivé *Gadoires*, Vidangeurs).

Sous Philipe-Auguſte, il y avait un Roi des Ribauds, qui connaiſſait de tous les Jeux de Dés, de Brelan, & autres: il levait *deux ſous* par ſemaine ſur tout ce qu'on nommait alors *Logis de Bordeaulx & des Femmes Bordelières*: chaque Femme adultère lui devait *cinq ſous*: le nom de cet Office fut ſuprimé ſous Charles VII, mais l'Office demeura; ce qu'on nommait *Roi des Ribauds*, eſt aujourd'hui le *Grand-Prevôt-de l'Hôtel*. [Ce nom de Ribauds, ſe donna d'abord à des Soldats, ou Enfans-perdus, qui montaient les premiers à l'aſſaut dans les ſiéges: ils étaient ſi débaûchés, que leur nom eſt devenu infame; mais on tolérait leurs vices, pour que la Jeuneſſe ſ'enrôlât parmi eux.

Un des premiers Règlemens du règne de Louis VIII concernait les Filles-publiques. Pour les diſtinguer des Femmes honnêtes, on leur défendit de porter certains ajuſtemens qui étaient à la mode, & ſpécialement des *Ceintures dorées*: On ne tint point la main à l'exécution de ces Règlemens, & tout ala comme avant qu'on les eût publiés. Les Honnêtes-femmes ſ'en conſolèrent par le témoignage de leur conſcience; & c'eſt de-là qu'eſt venu le proverbe: Bonne Renommée Vaut mieux que ceinture dorée.

Les Mauvais-lieux furent auſſi défendus par Louis IX, en 1254, & par les Rois ſes Succeſſeurs: car Philipe-le-Hardi, dans un Parlement tenu à l'Aſcenſion 1272, veut qu'on ſuprime *les Bordeaulx communs, les Jeux de Dés*, &c. Charles-le-Sage, en 1358, veut qu'on les exclue de certaines rues. Charles VI en 1480, leur fixa les rues où elles pourraient demeurer. Il *ſéjourna quelque temps à Toulouse, & accorda aux Femmes-publiques de cette Ville des* Lettres de faveur, *qui doivent nous donner une étrange idée de la groſſiereté de ce ſiècle. Le Monarque declare dans ces Lettres, qu'ayant reçu la ſuplication des Filles-de-Joie* du Grand-Bor···· de Toulouse, dite la Grande Abbaye, *qui ſe plaignaient que les Magiſtrats les gênaient extrêmement, en les obligeant de porter* certains chaperons & cordons blancs;

ce qui les empêchait de ſe vêtir à leur plaiſir, & leur avait attiré pluſieurs injures & dommages; & deſirant à chacun faire grace, *il leur octroyé*, & à celles qui leur ſuccèderont en leur Abbaye, *la permiſſion de* porter & vêtir telles robes & chaperons, & de telle couleur qu'il leur plaîra, *pourvu ſeulement qu'elles ayent à leur bras une jarretière de couleur differente.* Ces *Lettres ſont ſignées* par le Roi en ſes Requêtes, eſquelles étaient Meſſieurs l'Evêque de Noyon, le Vicomte de Melun, Meſſieurs Enguerrand Deudin, & Jean d'Eſtouteville. *Cette Communauté ſe maintint long-temps dans la poſſeſſion de ſes priviléges, quoiqu'elle eût changé de nom.* Paſquier, *qui vivait dans le dix ſeptième ſiècle, aſſure avoir vu de ſon temps* les Filles du Château-Vert *de Toulouse, n'ayant d'autre enſeigne qu'une aiguillette ſur l'épaule; ce qui donna lieu à l'expreſſion vulgaire*, courir l'aiguillette, *pour deſigner une conduite derèglée.* « *Sommes-nous moins vicieux que nos Ancêtres, lorſque des Femmes ſans pudeur, la honte de leur ſexe, formaient un corps ſeparé, diſtingué des autres Femmes, avaient des Coutumes, des Statuts, des Juges particuliers, des demeures fixes dans des rues dont il ne leur était pas libre de ſ'écarter, & reconnaiſſaient une Sainte pour protectrice de leur Communauté? Car elles pretendaient que la Fête de la* Magdeleine *n'avait été inſtituée qu'à la requête de leurs Devancières. Elles marchaient à pied, elles n'étaient point ſuivies par des Eſclaves richement habillés; elles n'avaient point de pierreries: couvertes d'oprobre, ceux qui avaient la faibleſſe de ſ'attacher à elles, auraient du-moins rougi de les avouer publiquement; elles habitaient, non ſous des lambris dorés, mais dans dans des eſpèces de huttes qu'on apelait des* Clapiers; *elles ne pouvaient étaler aucune eſpèce de luxe; la plus légère dorure, une boucle, un clou d'argent, les expoſaient à l'amende, aux avanies, à la priſon; car on ſ'était attaché à flétrir par toutes les marques d'ignominie poſſibles, un commerce honteux, que la corruption de la nature humaine ne permettra jamais d'abolir entièrement. Faute de meilleurs expédiens, on avait apelé l'orgueil au ſecours de l'honnêteté* ». *Que conclure de tout cela? Que les temps ſont bien changés. Que dirait* Charles *VI ſ'il revenait parmi nous!*

[*Voyez*, ſous la Note [M], le Règlement de Jeanne II, Reine de Naples; dans le LIT-DE-JUSTICE-D'AMOUR, Note [Q], *p.* 36, le trait de la Reine Marguerite, &c.

Charles *VII* accorda pareillement des *Lettres* aux *Filles*

publiques, pour faire règner le bon-ordre dans les Lieux de Proſtitution; elles ſont raportées par Lafaille, dans ſon Hiſtoire de Toulouse. Cet Auteur dit, qu'il y avait anciennement dans cette Ville & dans plusieurs autres, un Lieu-de-débaûche, qui était non-ſeulement toléré, mais autoriſé même par les Magiſtrats, qui en retiraient un revenu annuel. L'an 1424, ſur ce que l'on inſultait ſouvent cette Maison, qu'on nommait le CHATEL-VERD, & que par le desordre qu'y occasionnaient les jeunes Débaûchés, la Ville était privée de ce revenu, les Capitouls s'adreſſèrent à Charles VII, pour mettre cette Maison ſous ſa protection. Ce que le Roi leur accorda. La Requête des Capitouls paraîtrait ſingulière aujourd'hui: ces Magiſtrats repréſentaient que *certaines gens de mauvaise-vie entreprènent d'aler caſſer les vitres de cette Maison; ſans aucune crainte de Dieu*: NON VERENTES DEUM.

Dans l'Acte des Coutumes de Narbonne, il eſt dit, que *le Conſul & les Habitans avaient l'Adminiſtration de toutes les afaires de Police, & le droit d'avoir, dans la juriſdiction du Vicomte*, UNE RUE CHAUDE, *c'eſt à-dire un Lieu public de Proſtitution.*

L'Ordonnance d'Orléans, Article 61, *défend tous Bordeaux. Cependant le nombre des Filles-publiques ne diminua pas* (dit M. de-Saintfoix), *quoique leur profeſſion ne fut plus* REGARDÉE COMME UN ÉTAT; *de-ſorte qu'en leur défendant d'être nulle part, on les répandit par-tout.* (Eſſ. ſur P., Henri III, en 1586, défend de leur louer des apartemens, ſous peine d'amende, & de perte de la maison. L'Ordonnance de Moulins eſt conforme à celle d'Orléans. Des Arrêts du Parlement, & les Sentences de Police ont condanné les Loueurs au carcan, au fouêt, &c. Mais dans tous ces cas on puniſſait particulièrement des ſcandales, que je propoſe d'anéantir dans leur ſource. Cependant l'aiguillète qu'on les obligeait de porter ne ſemblait-elle pas avertir les Libertins, & leur deſigner l'Objet de la débaûche?

Les Habitans de Baucaire en Languedoc, avaient établi une courſe, où les Proſtituées du lieu, & celles qui voulaient venir à la foire de la Magdeleine, couraient en public la veille de cette foire célèbre; & celle qui avait le mieux couru & atteint la première le but donné, avait pour prix de la courſe, un paquet d'aiguillètes.

C'était auſſi l'usage en Italie de faire courir les Proſtituées, & de leur proposer un prix: nous liſons que le célèbre Caſ-

rruccio de' Caſtracani, Général des Luquois après la bataille de Seravalle, qu'il gâgna ſur les Florentins, donna des fêtes éclatantes ſous les yeux de ſes Ennemis ; & afin de mettre le comble au mépris qu'il avait pour eux, il fit jouer au *palio* des Femmes Proſtituées toutes nues, de façon que les Vaincus puſſent les apercevoir du haut de leurs murs. [*Ce palio était une pièce de brocard ou de velours, & d'autres étoffes précieuses, qu'on gâgnait à la courſe.*]

Les Femmes-publiques accompagnaient les troupes. Brantôme dit, qu'à la ſuite de l'armée du Duc d'Albe, que Philipe II envoya en Flandres contre les Rebelles, qui s'étaient réunis ſous le nom de GUEUX, *il y avâit quatre cents Courtiſanes à cheval, belles & braves comme Princeſſes, & huit cents à pié, bien en point auſſi.* La Motte-Meſſemé parle des Courtiſanes qui étaient à la ſuite de cette armée, avec plus de détail que Bratôme. Ce qu'il dit eſt d'autant plus curieux, qu'il ſe raporte en cela avec la diſpoſition de beaucoup des Articles du Règlement proposé, qui veulent de la décence juſque dans la débaûche, & qui lui ôtent ce qu'elle a de plus contraire à la nature, en laiſſant la liberté du choix, auſſi-bien à la Fille-publique, qu'à l'Homme qui l'a designée. Je raporterai ces vers, quoiqu' ils ſe trouvent déja dans le Recueil auſſi ſavant qu'agréable de M. D. D. R, afin qu'on ne ſoit pas obligé de les aler chercher ailleurs.

Deux gaillardes Cornettes
De bien trois-cents chevaux, à tout le moins complettes,
Sous leſquelles marchoient des Femmes de plaiſir ;
Pour ſervir le premier qui en avoit deſir ;
Pourvu, cela s'entend, qu'il leur fût agréable.
J'en trouvai la façon ſi fort émerveillable,
Que pour les voir paſſer j'arrêtai longuement,
Conſidérant leur port, leur graces & vêtement,
Enrichi de couleur, ſous mainte orfeſvrerie.
J'en remarquai bien-là quelqu'une aſſez jolie....
Mais plus que la blancheur le brun les accompagne.
Leurs montures n'étoient de beſtes de Bretagne,
L'une avoit un cheval, & l'autre lentement
Alloit ſur un mulet, ou ſur une jument :
Les harnois néanmoins de la houſſe trainante
Sous leurs pieds, paroiſſoient de velours, reluiſante
De cinq ou ſix clinquans, couſus tout à-l'entour.
Il les entretenait qui voulait tout le jour,
Mais avec un reſpect plein de cérémonie ;

Le Bariſel-major * leur tenoit compagnie.
Or ces Dames avoient tous les ſoirs leur quartier
Du Mareſchal-de-camp, par les mains du Fourrier :
Et n'euſt-on pas oſé leur faire inſolence.
Toutefois le Duc * las d'une telle marmanee,
Leur donna ce ſujet de prendre meilleur parti :
Pour les malcontenter, moi-même l'entendi
Crier publiquement de mes propres oreilles,
Et Dieu ſait ſi cela leur déplut à merveilles !
C'eſt qu'entre elles ne fuſt pas une qui oſaſt
Refuſer deſormais Soldat qui la priaſt
De lui preſter ſa chambre à cinq ſols par nuitée.
Tâchant par ce moyen les chaſſer de l'Armée,
Qui lui ſeroit aiſé, à ce que l'on diſoit.
Et en avint ainſi : car telle ſe priſoit
Autant qu'autrefois fit cette Corinthienne . . . .
D'en avoir fait ainſi le Duc fut eſtimé
D'aucuns tanſeulement, des autres eſtant blaſmé.
Et ceux qui admiroient en cela ſa prudence,
Alléguoient que c'eſtoit faire une grande offenſe
Et deſplaiſante à Dieu, d'avoir inceſſamment
Quant & ſoi un tel train, de vice allechement,
Apportant à la fin, par un ſi grand ſcandale,
Des gens les mieux vivans la ruine totale.
Chaſcun en deviſoit ſelon ſa paſſion ;
Car ceux-là qui tenoient contraire opinion,
Ne voulant confeſſer bonne cette Ordonnance,
Diſoient que le Soldat ſe donneroit licence
De forcer deſormais par où il paſſeroit
Celle qu'à ſon deſir reſiſter s'eſſayeroit,
Puiſqu'il avoit perdu ſon plaiſir ordinaire,
A lui permis longtems comme mal néceſſaire ;
Qui ſeroit irriter d'autant le Créateur,
En danger de tomber dans bien plus grand malheur,
Exerçant ſalement un amour androgyne
En un ſexe tout ſeul, d'une ardeur maſculine.
Mais pour ce qu'on en dit, le Duc ne retrancha
Son Edit nullement *.

* *Prevôt, ou Commiſſaire général.*

* D'Albe.

* Des Honnêtes Loiſirs. *L. I.*

On ne peut que desaprouver l'expédient du Duc d'Albe : l'abus qui exiſtait, était incomparablement moins grand, que celui qu'il a occasionné : mais que pouvait-on attendre d'un homme, qui ſouilla par des exécutions ſanglantes preſque tous les jours de ſon Gouvernement dans les Pays-bas * ? La Proſtitution militaire fut avilie, & n'en devint que plus dangereuse.

* Il fit paſſer 18 mille perſones par les mains des Bourreaux en ſix ans.

Le Prisonnier de Pantagruel dans Rabelais, après l'énumération hyperbolique des forces ennemies, ajoute: *cent cinquante mille P···. (Voila pour moi, dit Panurge); dont les aucunes sont Amazones, les autres Lyonnaises, les autres Parisiennes, Tourangelles, Angevines, Poitevines, Normandes, Allemandes, de tout Pays & de toutes Langues y en a.*

Jean de Troies, Auteur de la *Chronique scandaleuse*, dit que le 14 Août 1465, il arriva à Paris deux cents Archers a cheval, à la suite desquels étaient huit *Ribaudes*, & un *Moines noir* leur *Confesseur*. Plaisant équipage, & le bel office que celui de Confesseur de ces *Ribaudes!*

Les *Put···* du moyen-âge avaient une sorte de délicatesse. En voici un exemple singulier, d'une Fille-de-joie Orléanaise. Cette Femme ayant su qu'un nommé Eudes Lepelletier, avec lequel elle avait passé quelques momens, était excommunié depuis six mois, elle fut tout-à-coup tellement saisie d'horreur, qu'elle tomba dans des convulsions, & fut en danger de sa vie.

Je termine ces détails de l'*Age moyen* de la Prostitution, en observant, qu'il y eut bien des Femmes-galantes célèbres, dont je me propose de donner la liste dans le Troisième Tome de ces Idées; mais non de ces fameuses Courtisanes de profession, telles qu'on en a vue chés les Grecs, & même à Rome, ou comme celles de France depuis un siècle. J'ajoute à cette remarque, un trait historique, qui confirme la note de la *page* 29. Le Seigneur Du-Breuil jouissait encore en 1478, d'un singulier droit POUR toute Femme qui batait son Mari, un TRÉPIÉD: *Item*, pour toute Fille-commune nouvellement arrivé à Mont-Luçon, QUATRE DENIERS une-fois payés, ou un PET sur le pont du château de Mont-Luçon.

ÉTAT DE LA PROSTITUTION DEPUIS UN SIÈCLE, OU, ÉTAT ACTUEL.

Les MŒURS des Nations modernes policées, que les Religions tristes qu'elles professent ont rendues beaucoup plus sérieuses & plus décentes que celles des Anciens, sont aussi plus contraires à la Prostitution. Bien-loin d'être chés elles un article de leur culte, rien n'est plus contraire à son esprit. Et si l'on vient de voir le Prostituisme règner dans le moyen âge, c'était à-la-fois, & l'effet de l'ignorance grossière, & une suite des Rits de l'ancienne Religion du pays.

On sait qu'il est, pour les Hommes vivans en société, un frein plus puissant que les Loix, c'est l'*opinion*. Il n'est

point d'état, si vil qu'il soit, qui ne la puisse respecter ; il n'est point d'excès dont on ne soit capable, lorsqu'une fois son joug est ôté. Les Religions actuelles n'ont inspiré que de l'horreur pour les Filles-publiques ; elles les ont flétries, placées audessous de la brute ; & les Hommes ont cru reconnaître dans ce jugement, la voix de la Divinité, & celle de la raison. Mais n'y voit-on pas aussi une sorte d'irrévocabilité imprimée à la Prostitution ? En-effet, l'infamie d'une condition n'est pas ce qui la rend moins nombreuse ; & l'effet ordinaire de l'avilissement, c'est de mettre le Sujet avili toujours audessous de la dépravation de l'état où il est descendu. Avant le mépris marqué à son genre-de-vie, il n'eût été méchant qu'à-demi ; ce mépris en fait un scélérat. Une Fille de Cythère, une Babylonienne, une Guinéenne ou une Lapone vivent honnêtement après s'être prostituées ; une Française, une Espagnole, une Anglaise *filles-du-monde* sont des Sujets perdus, des monstres que la terre devrait engloutir. Et la raison de cette différence, c'est que les premières n'ont pas cru s'avilir ; & que les secondes, résolues d'entrer dans un état où elles sont sures de n'avoir plus rien à attendre de leur sexe qu'un dédaigneux abandonnement, & de toute la société qu'un rigoureux mépris, pour s'y rendre insensibles, dégradent leur existance par tous les vices qui abâtardissent l'âme. *Le mépris de soi-même, l'est aussi de toute vertu.* Il me semble que de toutes les peines, l'ignominie est celle dont les Législateurs doivent le moins user : rien de plus aisé que de flétrir, & rien de plus funeste dans ses effets, non-seulement pour les Individus avilis, mais pour tout le genre-humain : quelles mœurs attendre de celui dont les vertus morales ne peuvent jamais être encouragées par le moindre degré d'estime ? Si c'est-là une vérité certaine à l'égard des Prostituées, que ne pourrait-on pas dire des professions utiles ; du Théâtre, par-exemple ? Mais je dois en parler ailleurs *. Voila quelle est aujourd'hui la Prostitution : C'est un état vil, devenu contraire à la population, que dans son origine il avait dû favoriser ; destructif des bonnes-mœurs ; dangereux pour la santé, pour la vie même, dont il attaque les sources ; exercé par des *Louves* affamées, pour qui rien n'est sacré, & qui nous rendent avec usure tout le mal que leur font la Religion & nos Loix : Tels ces Vampires * qui sur les bords de l'Orénoque sucent le sang des Hommes. Ce sont encore-là de nouveaux inconvéniens, que le PORNOGRAPHE cherche à diminuer par les vues nouvelles qu'il propose.

* *Voyez* LA MIMOGRAPHE.

* *Espèces de grandes chauves-souris de l'Amérique.*

Avilies, flétries, chaſſées, ſouvent inhumainement punies, les Proſtituées ſont, depuis un ſiècle, en plus grand nombre que jamais : c'eſt une triſte vérité, dont il n'eſt pas permis de douter. Quelle en eſt la cauſe ? l'extrême inégalité des fortunes, ſource de toute corruption, de toute tyrannie, & de tous les crimes. Autrefois les Vainqueurs abusaient de leurs Captives ; l'eſclavage les réduisait à la condition des bêtes, c'était le ſentiment général, même celui de Caton. On raconte que Proculus, Lieutenant d'Aurélien, le plus chaſte des Princes, ſe vantait d'avoir violé, en quinze jours, cent Filles de bonne-maiſon ſes priſonières. Eh ! que ne firent donc pas les Barbares ? Auſſi voit-on qu'ils abusèrent cruellement de la victoire, par les droits infames de *Culetage*, de *Jambage*, de *Prélibation* (1), dont jouiſſaient les anciens Nobles. En ôtant à leurs Vaſſales la première fleur de l'honneur & des mœurs, ils les mettaient ſur la route du libertinage : les progrès du vice ſont rapides ; elles finiſſaient par ſe proſtituer. Jetons maintenant un coup-d'œil rapide ſur toutes les Narions connues : le tableau ſera curieux par ſa variété, ſ'il eſt quelquefois atriſtant par le fond du ſujet.

Je vais commencer par les pays où la Proſtitution eſt en honneur ? ce n'eſt pas le plus petit nombre (2).

On peut les diviſer en trois claſſes ; 1, les Nations qui tiennent l'opinion ſingulière que la virginité eſt une tache ; 2, Celles qui regardent les Proſtituées comme des Perſonnes qui exercent une profeſſion légitime ; 3, Les Peuples qui font une vertu de la Proſtitution.

---

(1) Les Evêques d'Amiens jouiſſaient encore de ce droit en 1336 : le Parlement en ordonna la ſupreſſion, ſous peine de la ſaiſie du temporel. [*Il y avait alors à Amiens, à Montdidier, à Tours &c, des Etuves ou Bains publics qui ſubſiſtaient encore ſous Henri III. Le Cordelier* Méno. *dit en chaire que c'était de vrais B.....; parce qu'on ſ'y voyait nuds les uns les autres : mais on ſent que c'était-là un des effets ordinaires du zèle peu éclairé des Moines.*

(2) *Avant d'aler plus loin, je crois devoir à l'honnête Lecteur un mot pour ma juſtification.* « Pour avoir une juſte idée des Lieux conſacrés aux plus honteux libertinage, ſans-doute il eſt néceſſaire de les avoir fréquentés : comment, ſans cela, prétendrait-on perſuader le danger aux autres ? Mais il eſt une manière d'obſerver qui n'entraîne aucun inconvénient : Un Homme conduit par un autre motif que la paſſion, choiſit le temps & le lieu : par ce moyen, il eſt ſûr de ne voir les objets que tels qu'ils ſont, deſtitués du fard qui les déguiſe, & plus propres à effrayer qu'à ſéduire.

I. Dans les royaumes de *Cochin* & de *Calicut*, l'usage eſt de céder les prémices des Vierges aux Prêtres, ou au Dieu lui-même : & l'on regarde la corvée que font alors ces Prêtres comme une grande mortification. ASIE. COCHIN. CALICUT.

Chés les *Canariens* de *Goa*, les Vierges ſont proſtituées de gré ou de force à une Idole de fer. D'autres livrent avec empreſſement leurs Filles à leurs Chefs ou à leurs Maîtres, pour qu'ils les mettent en état d'être mariées. CANARIENS.

Les Habitans du *Congo* proſtituent leurs Filles de cette dernière façon, ſans qu'elles en ſoient deshonorées. [N'eſt-ce pas à-peu-près la même chose en Perſe & en Turquie, où les grands Seigneurs ſe trouvent trop honorés de recevoir de la main de leur Deſpote les Femmes dont il s'eſt dégoûté? Et en France, ne voit-on pas.... CONGO.

Au royaume d'*Aſtracan*, un Homme ſe croirait deshonoré s'il épousait une Fille qui n'eût pas été défloreé par un autre; & ce n'eſt qu'à prix d'argent qu'on peut engager quelqu'un à prévenir l'Epoux. ASTRACAN.

Au *Thibet*, les Mères cherchent des Etrangers, & les prient inſtament de mettre leurs Filles en état de trouver des Maris. THIBET.

A *Madagaſcar*, & dans quelques autres pays, les Filles les plus libertines & les plus débaûchées ſont celles qui ſont le plutôt établies. Les *Lapons* préfèrent auſſi les Filles qui ont eu commerce avec les Etrangers. [Tous ces abus proviennent, ou du physic, ou de la groſſiereté & de la dépravation des mœurs. En-effet, lorſque les *Minorquains* obligeaient la Mariée de s'éprouver avec tous les Parens de ſon Mari, avant de paſſer entre ſes bras, ils étaient encore barbares. Quant au physic, j'entens par-là, non ce qui regarde les Femmes, dans quî la facilité eſt toujours aſſés grande, mais les Mâles, qui dans certains climat ſont preſque hors d'état de défloreer. MADAGASCAR. LAPONS. *Minorquains*.

II. Il y a des pays où la Proſtitution eſt regardée comme un *état civil*; tels ſont la Chine, le Japon, les Indes, &c.

A la *Chine*, les Proſtituées ont des Règlemens émanés de l'Autorité ſouveraine, qu'elles ſont obligées de ſuivre; & il ne ſe commet aucun desordre dans les lieux qui leur ſont affectés. Le Gouvernement d'ailleurs n'accorde un *privilége de Proſtitution*, que lorſqu'un Père-de-famille eſt venu déclarer au Mandarin-gouverneur, ou à ſon Lieutenant, qu'il dévoue ſa famille aux plaisirs du Public. CHINE.

Dans la plupart des grandes Villes du Japon, il y a des JAPON.

*quartiers particuliers pour les Femmes-publiques. Voici l'idée ſingulière que nous en donnent les Voyageurs. Elles demeurent juſqu'à trente dans la même maiſon ; & elles y ſont fort bien logées. On les forme ſoigneuſement à danſer, à jouer des inſtrumens, à écrire des billets tendres, & généralement à tous les exercices de leur profeſſion. Le prix de leurs faveurs eſt fixé par les loix ; le payement eſt la plus petite monnoie du pays. Celles qui ſe diſtinguent par des qualités extraordinaires, ſont logées & vêtues avec plus de diſtinction que les autres. Une des plus méprisables doit veiller pendant la nuit dans une loge à la porte de chaque Maiſon pour la commodité des Paſſans. Celles qui ſe conduiſent mal, ſont condannées, par punition, à faire cette garde. Ces Filles ſont achetées par des Adminiſtrateurs, ou louées pour un certain nombre d'années. La plûpart ſe marient après le temps de leur ſervice. Elles en trouvent d'autant plus facilement l'occaſion, qu'elles ont été bien élevées ; & l'opprobre de leur jeuneſſe ne tombe que ſur ceux qui les ont achetées pour corrompre leur innocence. Auſſi rien n'eſt il plus mépriſé que cette eſpèce d'Hommes, auxquels on donne le nom d'*Ordure du Peuple ; *& dans l'exécution des Criminels, ils ſont obligés d'envoyer leurs dommeſtiques pour aſſiſter les Miniſtres de la juſtice. Les Filles-de joie ſont en ſi grand nombre au Japon, que les Chinois, à qui cette eſpèce de débaûche eſt défendue ſous des peines très-ſévères, s'y rendent exprès pour y trouver plûs de liberté ; & pour cette raiſon, ils l'apellent le B···· de la Chine.* [A Nangazaki, capitale du Japon, le quartier deſtiné aux Courtiſanes contient les plus jolies maiſons des Particuliers, toutes habitées par ces Filles. Les Maiſons-de-débaûche ſont voiſines des Temples, & très-fréquentées. Quant aux Chinois, l'article précédent contredit un-peu la citation qu'on vient de lire. Il n'y a pas de pays au monde où l'on trouve autant de Courtiſanes qu'au Japon : on en voit juſque ſur les grands-chemins.

SURATE. *Un des plus grands amuſemens des Seigneurs de Surate dans leurs maiſons-de-campagne, ainſi que dans leurs aſſemblées, eſt celui que leur procurent les Danſeuſes qu'ils envoient chercher dans un certain quartier de la Ville, où il y en a toujours un nombre ſuffiſant pour fournir à toutes les fetes. Ces Filles ſont ſi dévouées au Public, qu'on peut dire qu'elles ont fait vœu de débaûche, & qu'elles l'obſervent très-régulièrement ; car, ſuivant leur inſtitut, elles ne peuvent refuſer perſonne pour un certain prix, qui varie*

ſuivant leur beauté & leurs perfections. Il y a auſſi des troupes de Danſeuses attachées au ſervice des Temples des Gentils, & uniquement deſtinées pour l'usage des Prêtres qui deſſervent ces Temples. Il ſ'en trouve d'autre ambulantes ; c'eſt même le plus grand nombre. Elles vivent en communauté ſous la conduite de quelques vieilles Femmes de la même profeſſion. Elles y ſont élevées comme dans une académie règlée. Elles y aprennent tout ce qui peut tendre à l'art de plaire, dans lequel elles deviennent fort habiles. Auſſi rien n'eſt-il plus commun que de voir les Princes & les Seigneurs du pays ſ'amuser beaucoup de ces Filles, & y depenſer des ſommes prodigieuſes, quoique dans leur Serail il ſe trouve des Femmes beaucoup plus belles, & d'autant plus ſeduiſantes, qu'elles ont plus de decence. On recrûte ces Danſeuses dans tous les Etats & dans toutes les Provinces du Mogol. Leurs danſes ſont des eſpèces de Pantomimes, dans leſquelles on repreſente tantôt un Amant faisant ſa cour à ſa Maitreſſe, tantôt une Vieille chargée d'un meſſage d'amour, & fesant ſes efforts pour ſéduire une jeune Beauté, & l'enlever à un Amant en faveur d'un autre, ou enfin une Fille timide qui craint d'être ſurprise en intrigue. Ces Filles executent dans leurs danſes tous ces differens caractères, & les rendent avec beaucoup d'art, exprimant toutes les paſſions par leur maintien, leurs geſtes & leurs pas qu'elles y ſavent très-bien adapter. La modeſtie n'eſt pas fort reſpectée dans la plûpart des danſes qu'elles exécutent, même en public. Elles y laiſſent toujours échaper des attitudes & des mouvemens indecens, ſans cependant jamais exposer de nudité. Elles ſe donnent beaucoup plûs de liberté dans les jardins particuliers, & elles ne menagent ni les regards ni les poſtures qu'elles croient les plus capables de porter à la volupté ; elles ont même de danſes particulières uniquement pour cet objet. En un mot, elles n'omettent rien de ce qui peut ſeduire les Amans ; elles ne manquent guères leur coup, & elles amaſſent par ce moyen d'immenſes richeſſes. Elles mettent en bourſe commune leurs profits, les emploient à un commerce règlé, & elles ont à elles des Vaiſſeaux qui font des voyages avantageux. Malgré quantité d'avantures qui prouvent leur avidité & leur perfidie envers leurs Amans, on raconte un trait qui fait voir qu'il ſe trouve parmi elles des exceptions. Un Vice-Amiral Portugais ayant conſommé une partie de ſa fortune avec une des plus célèbres de ces Danſeuses, de qui il avait eu un enfant, ſe vit réduit à une ſituation fort au-

deſſous de ſon rang & de ſa naiſſance. Pour comble de malheur, il reçut un ordre d'équiper auſſi-tôt une eſcadre. L'impoſſibilité de faire les avances néceſſaires pour cet équipement, le jeta dans la plus profonde mélancolie. Sa Maitreſſe arracha de lui le ſujet de ſon chagrin, & le quitta ſubitement, de façon à lui faire croire que, conformément à la manière de penſer de ces ſortes de Créatures, elle alait l'abandonner; mais il fut agréablement ſurpris en la voyant revenir avec un écrain de diamans, & pluſieurs bourſes pleines d'or, qu'elle le força d'accepter, & cela avec toute la grâce qui pouvait encore donner du prix à ſa générosité. Ce trait étant parvenu juſqu'au feu Roi de Portugal, *ce Prince en fut ſi touché, qu'il lui envoya des lettres de légitimation pour le Fils qu'elle avait eu du Vice-Amiral.*

INDES. Dans les Indes, *il y des Filles dévouée* aux plaisirs publics, qu'on nomme *Mongamy* ou *Boyaders*. Ces Filles vivent en communauté ſous la conduite de quelques Vieilles Femmes, comme dans une Maison règlée (*): *Elles ne peuvent refuser qui que ce ſoit pour un prix fixe & aſſés modique. Les Européens ſont les ſeuls qu'elles mettent à contribution; leur averſion pour des gens qu'elles regardent comme des Barbares, ne peut être ſuſpendue que par la force de l'intérêt. Aureſte, elles mettent en usage tout ce que l'art a de plus ſéduisant pour plaire: Leur habillement eſt auſſi riche que voluptueux; on y voit éclater l'or & les pierreries-précieuses. La ſeule chose qui paraît les défigu-*

(*) C'était à-peu-près la même chose en France du temps que les Filles-publiques avaient à *Paris* les rues Froimantel, Pavée, Glatigni, Tiron, Chapon, Tireboudin, Brisemiche, du Renard, du Hurleur, de la Vieille-Bouclerie, de l'Abreuvoir, Mâcon & Champfleuri. Elles avaient dans chacune de ces rues un *Clapier*, qu'elles tâchaient à-l'envi de rendre propre & commode. Elles étaient obligées de s'y rendre à dix heures du matin; & d'en ſortir dès qu'on ſonnait le couvrefeu; c'eſt à-dire, à ſix heures du ſoir en hiver, & entre huit & neuf en été; il leur était abſolument défendu d'exercer ailleurs, même chés elles. Il y en avait parmi ces Filles qui ſuivaient la Cour, & celles ci étaient tenues, tant que le mois de mai durait, de faire le lit du Roi des Ribauds. Les *Filles-Dieu* avaient été fondées dès l'an 1226, pour retirer des Péchereſſes, qui toute leur vie avaient abusé de leur corps, & à la fin étaient en mendicité. Les *Filles-pénitentes* ne furent établies qu'en 1497: leurs Statuts ſeront raportés ſous la note [M], qui ſupléera tous les détails qui manquent dans celle-ci, déja bien étendue.

ver aux yeux des Etrangers, c'eſt un anneau, ou une perle enchâſſée qu'elles pendent à leurs mains; mais on ſ'accoutume bientôt à ne trouver que des beautés dans ces Syrènes. Elles aiment les fleurs & les parfums avec paſſion; on prétend même que dans le particulier, elles parent leur ſein d'un collier de fleurs apelée Mogri, *dont l'odorat excite (dit-on) à la volupté. Au ſurplus, ces Filles n'ont rien de cette impudicité groſſière & de cette effronterie révoltante que l'on reproche avec raison aux Courtiſanes Européènes. Elles ont des fonctions dans les Cérémonies publiques; aux mariages, elles précèdent le palanquin des nouveaux Epoux, & à chaque fois qu'il ſ'arrête, devant la maiſon de quelques Parens ou Amis, elles danſent & chantent, en ſ'accompagnant de leurs gomgoms ou tambours.* Le même Auteur dit plus haut: *Les Filles conſacrées aux Pagodes (aux plaiſirs des Prêtres) & celles deſtinées au Public, ſont richement parées; mais également modeſtes; on n'a pas à reprocher à ces dernières, comme aux Proſtituées Européènes, d'effrayer la pudeur.*

Ces Peuples adorent le PHALLUS ſous le nom de LINGAM; & il paraît que c'eſt de leurs Ancêtres que toutes les autres Nations du monde ont pris ce culte allégorique.

Dans les Etats du *Mogol*, il y a des Proſtituées qu'on ne nomme pas autrement que les *Muſiciennes:* Aurengzeb leur avait ordonné de ſe marier, & par-là il avait mis fin à leur vie libertine: mais elles ſe rétablirent après ſa mort, & continuent encore aujourd'hui le chant & la débaûche. MOGOL.

L'uſage des Perſonnes d'un certain rang dans cet Empire, eſt de faire venir des Danſeuſes qui les amuſent par leurs ſauts après leur repas. Un Gouverneur d'*Amadabath* en demanda un ſoir une troupe; il voulait les faire danſer toutes nues devant lui. On vint lui dire qu'elles étaient malades; il ordonna qu'on les amenât dans l'état où elles ſe trouveraient. Ses gens alors craignant la baſtonnade, lui avouèrent qu'elles ſe portaient bien, mais qu'elles étaient employées ailleurs, où elles gâgnaient de l'argent, & qu'elles refuſaient de venir, bien ſûres qu'il ne les payerait point. Le Gouverneur envoya chercher ces Malheureuſes par un détachement de ſes Gardes; elles ne furent pas plutôt entrées dans la ſalle où il les attendait, qu'il leur fit couper la tête. *Quel contraſte*, ajoute le Voyageur, *cet excès de cruauté ne forme-t-il pas avec la douceur de notre Gouvernement! En France une Danſeuſe ou une Actrice manque impunément au Public ſous le plus léger prétexte de maladie;*

quelquefois même elle ſe diſpenſe de prétextes. Comme cet horrible ſpectacle causait de l'étonnement à des Etrangers qui en étaient les témoins, ce Gouverneur ſe mit à rire, & leur dit : Si j'en usais autrement, je n'aurais bientôt plus d'autorité, & vous verriez, *ajouta-t-il en montrant ceux qui étaient autour de lui*, que ces fils de P.... ſeraient les maîtres, & me chaſſeraient de la ville.

SIAM. A *Siam*, il y a des Danſeuses comme à Surate & dans le Mogoliſtan, qui ſont très-recherchées des Seigneurs.

TONQUIN. Ce ſont des Baladines de profeſſion qui ſeules danſent au *Tonquin*. On les voit quelquefois, avec un baſſin ſur la tête rempli d'une quantité de petites lampes alumées, ſans que tous les mouvemens compliqués de la Danſeuse ſoient capables de les éteindre ou de les faire tomber.

PÉGÜ. Les *Pégüans* ne font pas difficulté de céder leur Fille à un Etranger, & de la lui donner pour un temps dont on convient, moyennant une certaine ſomme. Il y a plus : ſi la Fille ſe marie, & que ſon premier Amant revienne, il eſt en droit de la redemander au Mari, qui la lui cède pendant ſon ſéjour, & la reprend après ſon départ.

PHILIPINES. A *Mindanao*, l'une des *Philippines*, l'usage eſt, comme chés les Nations de la premiére claſſe dont j'ai déja parlé, de faire défloret la Mariée le jour des noces par un Officier public, choisi *capable* par le Peuple, pour ôter la virginité, regardée comme un obſtacle aux plaisirs du Mari. Les Homes de ce pays s'affligent d'épouser des Femmes à l'abri de tout ſoupçon, perſuadés qu'une Jeune-perſonne dont la vertu n'a point été vivement attaquée, doit avoir quelque défaut conſidérable.

Je vais mettre encore dans la ſeconde claſſe, la Perſe, & tous les Etats du Grand-Seigneur.

TURQUIE. En-général, les Filles-publiques ſont plus rares dans les contrées ſoumises aux Princes Asiatiques Musulmans, que parmi les Nations Chretiennes. Encore ces Proſtituées ne ſont-elles que les Filles des Grecs avilis par les Turcs; ou des Gentils, dans les pays mi parmi d'Idolâtres. Des Juifs, des Navigateurs Européens, des Chretiens du pays ſont preſque les ſeuls qui les visitent : c'eſt la raison pour laquelle les maladies-vénériennes ne ſont pas communes parmi les Turcs. Car c'eſt par les Femmes-publiques que la *Cacomonade* ravage l'Univers, & les Musulmanes ne ſe proſtituent point : le Turc trouve chés lui les ſeules Femmes dont il veuille faire usage, attendu ſa répugnance pour les reſtes

des autres. Mais les mœurs ne gâgnent pas en *Turquie* à cette façon-de penſer : Le Musulman d'une fortune bornée ne voulant & ne devant point aler chés une Proſtituée Chretienne, parce qu'il exposerait ſa vie & celle de la Fille-publique, a recours à la pédéraſtie.

Il y a cependant en Turquie, en *Arabie*, &c, une ſorte de Proſtitution Religieuse : Certaines Femmes ſ'offrent humblement ſur les grands-chemins, aux Pèlerins qui vont à La-Mecque, pour en avoir des Enfans ; parce qu'on eſt dans la perſuasion chés les Musulmans, que non-ſeulement ceux qui font ce voyage, mais encore les Enfans qui naiſſent durant le pélerinage ſacré, ſont ſaints dès ce monde. Ces Enfans ſont élevés avec des ſoins plus grands que les autres. Il y a encore des eſpèces de Saints, qui ſont des Imbéciles, que les Femmes reſpectent beaucoup ; elles leur baisent les mains, & même les parties que la décence empêche de nommer, ſans reſpect pour les Paſſans. ARABIE.

[De toutes les Nations, il n'en eſt pas qui faſſent un plus grand cas du pucelage, que la Turque & la Perſane. Et ſans-doute il eſt un avantage précieux pour tout Homme délicat. Mais en tout, il ne faut pas être la proie d'une manie qui trouble le repos. Il ſ'eſt trouvé des Filles, parmi les Peuples qui regardent la virginité comme un avantage, dont la fleur ſ'eſt renouvelée juſqu'à quatre & cinq fois dans l'eſpace de trois ans : parce que ces Filles croiſſant encore, les parties, par l'interruption du commerce, ſe remettaient naturellement dans leur premier état. Mais le pucelage ne ſe renouvelle plus, dès qu'une Femme a pris tout ſon accroiſſement. Ceci montre la vanité des preuves qu'on allègue ordinairement en faveur de la pudicité. Car ſi des Filles qui ont vu des Hommes, ont encore les preuves de l'intégrité, comme le ſang, la fraîcheur, l'anguſté des parties, il ſ'en trouve de vraiment chaſtes, auxquelles tout cela manque. Auſſi les Ethiopiens, les Pégüans & les Arabes prennent-ils un autre moyen, qui eſt l'infibulation. Ils aſſurent par-là la pudicité de leurs Filles. Ils cousent donc, dès qu'elles ſont nées, les parties que la nature a ſéparées, avec du fil d'amianthe, parce qu'il eſt incorruptible, & lors de leur mariage, il n'y a que l'opération qui puiſſe agrandir le paſſage étrait qu'on a laiſſé, & les mettre dans le cas de ſouffrir l'aproche d'un Homme. *Prix du Pucelage.*

Les Courtisanes des *Perſans* mordernes, ſont comme dans le Mogoliſtan, des Baladines & des Danſeuses. Le PERSE.

peuple de la Perſe en-général a du goût pour les Spectacles. *Il n'eſt pas de Gouverneur un peu conſidérable qui n'ait ſes Lutteurs, ſes Muſiciens, ſes Danſeuses; les premiers ſont encore ce qu'ils étaient chés les Grecs, à l'exception qu'ils ne ſ'exercent qu'à la lutte. Les Muſiciens & les Danſeuses occupent les Théâtres. Tout ſ'y chante comme dans nos Opéras; &, ce qui rend l'analogie encore plus marquée, la danſe y eſt réunie au chant. Mais c'eſt là tout; un Français chercherait vainement une* Armide *ſur la ſcène orientale. Ces ſortes de Drames ne conſiſtent que dans des peintures laſcives de l'amour & de ſes plaiſirs les plus immodérés. Les Actrices pour l'ordinaire ſe ſurpaſſent dans ces deſcriptions. Leur danſe n'eſt ni moins expreſſive ni moins indécente. Elles y joignent une légèreté extraordinaire, une volubilité, une variété qui étonnent. La Danſe n'eſt pratiquée que par elles dans toute la Perſe. On y regarde cet exercice comme infâme. Ce qui y contribue, eſt ſans-doute le dérèglement des Danſeuses; toutes ſont Femmes-publiques & affichées pour telles.* (C'eſt comme ici).

AFRIQUE. EGYPTE. J'ai ſu d'un homme qui avait été en *Egypte*, qu'il y avait un grand nombre de Proſtituées: elles ont l'adreſſe d'attraper finement un Voyageur: car ſi par hasard il devient amoureux de quelque Beauté Egyptienne, il ne peut ſe flater d'aucun ſuccès, ſ'il n'en fait confidence à ſon Janiſſaire; & celui-ci ne manque guère, ſous prétexte de le ſervir, de faire enſorte de tirer de lui une ſomme conſidérable, & de le mettre enſuite aux prises avec une Proſtituée, qu'il lui donne pour la Dame Egyptienne; ce qui eſt aiſé, parce que les Femmes ſont voilées: celle-ci conduit cette intrigue à-merveilles, & a l'art d'achever de dépouiller ſon Amant, après quoi, elle diſparaît; & le Janiſſaire épouvante l'Etranger, pour lui faire promptement changer de Ville. La manière ordinaire des Filles-publiques, c'eſt d'offrir aux Hommes la *pédéraſt**, aulieu de l'acte naturel.

Les Femmes reſpectables de ce pays lorſqu'elles ſortent, doivent aumoins ſe couvrir la bouche & un œil; mais les Courtiſanes ont la liberté de ſe montrer à viſage découvert. D'ailleurs les anneaux, chargés de petits grains de verre qu'elles attachent à leur nez, les font aſſés reconnaître; & on les diſtingue encore mieux a leurs chants, à leur danſe, & a la ridicule harmonie des inſtrumens dont elles jouent. [*La Religion de Mahomet, que ſuit le plus grand nombre des Egyptiens, contient pluſieurs ſectes. Dans celle*

de

de Jatab, *les Femmes ne ſont point regardées comme des automates. Ce Prophète leur promet un Paradis, où elles jouiront ſans-ceſſe des mêmes plaiſirs que ceux que Mahomet promet à ſes Elus : mais pour gâgner ce Paradis, il faut qu'elles conſervent leur virginité juſqu'à l'âge de quinze ans; cet âge accompli, elles doivent faire un pélerinage à un Temple que le* Jatab *ſ'eſt fait bâtir. Les Miniſtres qui deſſervent ce Temple ont droit de choiſir celles qui leur plaiſent le plûs, de les garder pendant huit jours, & ces Filles ſe font un devoir d'être ſoumises à leurs volontés. Ce temps eſt ſi bien employé, qu'il arrive rarement qu'elles ſ'en retournent ſans porter des marques de leur obéiſſance, &, ſ'il en nait un fils, il eſt de droit deſtiné au ſervice des autels; la Mère eſt encore obligée de faire un ſecond voyage pour l'offrir elle-même : mais ces Miniſtres, qui ſans-doute ne font choix que des plus jolies, ont preſque toujours la généroſité de les revoyer avec l'eſpérance d'en avoir un autre, qu'elles ſont maitreſſes de garder pour elles. Si une Fille avait le malheur de ne point obſerver ce précepte, elle ſerait privée de l'éternité bienheureuſe, qui ne lui eſt promiſe qu'à ces conditions, &, qui pis eſt, condannée à brûler d'un amour violent, ſans aucune eſpérance de le ſatiſfaire jamais. Ce n'eſt qu'après avoir fait ce ſaint pélerinage qu'il eſt permis aux Femmes de cette ſecte de ſe marier, & ce n'eſt que celles qui ont donné des preuves de leur fécondité qui ſont regardées comme des Elues du ſaint Prophète. Il leur eſt encore défendu ſous les même peines de refuſer leurs faveurs à aucun Homme, après qu'elles ont accompli le ſaint pélerinage. Ce n'eſt que pour leurs Miniſtres qu'elles regardent comme des Saints, qu'elles doivent ſe conſerver pures. Le Prophète* Jatab, *auſſi grand que généreux, n'a point oublié les Hommes; il leur accorde auſſi de grandes recompenſes, ſur-tout aux Maris commodes; car plûs une Femme Jatabiſte trouve de moyens pour prodiguer ſes faveurs, & plûs ſa famille eſt comblée d'honneurs; ce n'eſt que dans le nombre qu'ils font conſiſter le ſouverain bonheur.*

III. Je vais à-préſent faire paſſer en revue les autres Nations qui font une vertu du Proſtitutiſme. Cet article ſera pour-ainſi-dire l'Hiſtoire de la Proſtitution d'Afrique; car preſque tous les traits cités ſeront, ainſi que le précédent, pris des Peuples de cette partie-du-monde.

Ce n'eſt pas que cette manière de conſidérer la Proſtitution, n'ait auſſi lieu en Aſie, & même en Europe, comme on le voit par les Lapons, & par le Peuple ſuivant en

Asie. Dans la ville de *Jagannat*, ou *Jacarnat*, ſur le golfe de
BENGALE. *Bengale*, on célèbre tous les ans une fête en l'honneur d'une Idole qui porte le nom de la ville: les Bramines choiſiſſent une Jeune-fille d'une beauté diſtinguée, qu'ils deſtinent pour être l'épouse de ce Dieu, qui chaque année en demande une nouvelle. Ils la laiſſent la nuit dans le temple, où ils lui promettent que *Jagannat* viendra la viſiter. Ils l'exhortent à demander au Dieu, durant cette entrevue intéreſſante, ſi l'année ſera fertile, & par quelles bonnes-œuvres on peut obtenir d'heureuſes moiſſons. Le dénoûment de cette ſcène, eſt qu'un Bramine entre ſecrètement dans le temple, à la faveur des ténèbres, abuſe de cette Fille, & lui perſuade tout ce qu'il veut. Le lendemain, on la tranſporte de ce temple dans un autre, on la place à-côté de ſon époux *Jagannat*, & elle débite au Peuple tout ce qu'elle croit avoir apris de ce Dieu. Les Bramines en jouiſſent tour-à-tour le reſte de l'année.

TUNIS. Lorſque j'ai dit, que *les Musulmanes ne ſe proſtituaient pas*, je n'ai entendu parler que des Femmes Turques: les Maureſques afriquaines ne ſont pas ſi ſcrupuleuſes. Il y a beaucoup de Courtiſanes à *Tunis*: les Mahométans de ces cantons ſont pour le fond de la nation des Màures adonnés à tous les vices.

ALGER. Les Marabous, ou Prêtres d'*Alger*, ont établi une opinion ſingulière, & qui tourne à leur avantage; c'eſt que les Femmes ſont fort honorées, lorſqu'ils veulent bien ſe donner la peine de les violer. Il y a des Courtiſanes come à Tunis; ce qui nempêche pas qu'on n'y donne dans le deſordre de la Pédéraſtie. *Voyez* la Note [C.]

MAROC & FEZ. Dans les Etats de l'Empereur de *Maroc*, & ſur-tout à *Fèz*, les Bains publics ſont à-proprement parler des Lieux-de-plaiſir, où les intrigues commencent & ſe terminent en une ſéance. On y trouve en-outre des Courtiſanes.

LES JALOFS. Chés les *Jalofs*, voiſins de cet Etat, les Maris ſont très-peu enclins à la jalouſie; ils offrent même leurs Femmes & leurs Filles aux Etrangers, & c'eſt une impoliteſſe à leurs yeux que de les refuſer. [*La raiſon de cet uſage, n'eſt autre que le deſir d'avoir des Enfans, qui font leurs richeſſes.*

GUINÉE. Quoique les Peuples du canton de la *Guinée* qui avoiſine les Maures faſſent une vertu de la Proſtitution, ils eſtiment néanmoins ſi fort la virginité dans leurs nouvelles Epouſes, qu'un mariage eſt déclaré nul, ſi les preuves du pucelage ne ſont pas complètes. En-conſéquence, les Filles du *Sénégal* & des autres endraits de Guinée, jouent fort la

modeſtie ; mais elles ne tiennent pas néanmoins contre les ſollicitations des Blancs, pour leſquels elles ont beaucoup de goût.

C'eſt parmi les *Iſſinois* ſur-tout, que l'affreuſe maladie, apelée mal-à-propos le *Mal-de-Naples*, fait les plus épouvantables ravages. Auſſi, l'on ne peut exprimer à quel point la débauche règne ſous ce climat brûlant : tout concourt à prouver, en voyant les Habitans de la Guinée, que c'eſt de-là que la Vérole eſt originaire, & non de l'Amérique : or il eſt prouvé que les Dièpois alaient en Afrique dès 1384, &c. Issini.

Les Proſtituées de la *Côte-d'or* ſont diſtinguées des autres Femmes par un grand nombre de cercles de cuivre, où pendent des ſonètes, qu'elles attachent à leurs jambes. *Ce ſont*, diſent les Voyageurs, *les plus intéreſſées Coquines de l'Univers*. Les Filles jouiſſent à la Côte-d'Or de la plus grande liberté ; à quelqu'excès d'incontinence qu'elles puiſſent ſe livrer, il ne leur eſt jamais reproché. Un très-grand nombre déclarent qu'elles ne ſe marieront jamais, & dès-lors elles paſſent pour Femmes-publiques, & doivent ſe faire recevoir dans cette infâme ſociété avec les cérémonies ſuivantes : *Lorſque les Manſeros, c'eſt-à-dire, les jeunes Seigneurs du pays manquent de Femmes pour leurs amuſemens, ils s'adreſſent aux Kabaſchirs (Chefs de l'habitation), qui ſont obligés de leur acheter quelque belle Eſclave. On la conduit à la place publique, accompagnée d'une autre Femme de même profeſſion, qui eſt chargée de l'inſtruire. Un jeune Garſon, quoiqu'au-deſſous de l'âge nubile, feint de la careſſer aux yeux de toute l'Aſſemblée, pour faire connaître qu'à l'avenir elle eſt obligée de recevoir indifféremment tous ceux qui ſe préſenteront, ſans excepter les Enfans. Enſuite on lui bâtit une petite cabane dans un lieu détourné, où ſon devoir eſt de ſe livrer à tous les Hommes qui la viſitent. Après cette épreuve, elle entre en poſſeſſion du titre d'*Abéléré *ou* Abelcéré, *qui ſignifie Femme-publique. On lui aſſigne un logement dans quelque rue de l'habitation, & dès ce jour elle eſt ſoumiſe à toutes les volontés des Hommes, ſans pouvoir exiger d'autre prix que celui qui lui eſt offert. On peut lui donner beaucoup par un ſentiment d'amour ou de générosité ; mais elle doit paraître contente de tout ce qu'on lui offre.* On trouve toujours dans chaque habitation deux ou trois de ces ſortes de Femmes ; elles ſont ſoumiſes à un Nègre, à qui elles remettent ce qu'elles gâgnent, & qui doit fournir à leurs néceſſités. Leur ſort eſt affreux, lorſqu'elles ſe Côte-d'or.

trouvent attaquées de quelques maladies contagieuses ; ce qui ne manque presque jamais d'arriver ; on les abandonne impitoyablement à toute l'horreur de leur situation. Le vrai moyen de ranger les Nègres à la raison, c'est de leur enlever quelques *Abélerés* : c'est aussi celui qu'emploient souvent les Européens. Par toutes les habitations, il y a toujours des Abélerés, ou du moins des Filles aisées, qui en rempliſſent les fonctions, ſans en prendre le titre ; elles ne ſont ni plus chères, ni plus difficiles, lorſqu'il eſt queſtion d'accorder leurs faveurs ; mais elles ſont maitreſſes de leur choix.

Juida. Au Royaume de *Juida*, ſi le Mari ne trouve pas ſa nouvelle Epouse vierge, il eſt libre de la renvoyer. Cependant une Fille qui a fait preuve de fécondité, eſt fort courue des Homes. Comme, à compter depuis les Femmes du Roi, juſqu'à celles des moindres Particuliers, toutes ſont dans le cas de mener une vie extrêmement laborieuse, cette continuelle ſujétion engage quantité de Filles à prendre le parti du libertinage, & celles qui ſont le plus accréditées reçoivent juſqu'à trente hommes par jour. Le prix ordinaire, & comme établi, ne revient pas à la valeur d'un liard. Lorſqu'une Reine eſt au lit de la mort, elle ne manque preſque jamais de fonder une Maison-publique-de-Proſtitution ; les plaiſirs que les Hommes y prennent ſont agréables aux Dieux (ſuivant les Nègres), & les rendent favorables à l'âme de la Défunte.

[Ce trait a donné lieu à M. de-Saintfoix de dire finement : *En Europe, pour lever des contributions, on envoie des détachemens dans les Villes ouvertes, gros Bourgs & Villages des pays ennemis ; ils y enlèvent deux ou trois des plus riches & des principaux Habitans, & les amènent au Quartier général : ce ſont les Filles-de-joie qu'il faut enlever dans cette partie de l'Afrique qu'on apelle la Côte-d'or ; les Jeunes-gens vont auſſitôt déclarer à leurs Kabaſchirs* (les Magiſtrats & les Nobles) *que ſ'ils ne ſ'arrangent pas inceſſamment pour délivrer leurs* Abélérés, *c'eſt le nom qu'ils donnent à ces ſortes de Filles, ils prendront leurs Femmes, & ſ'en amuſeront en attendant.* J'en ai fait pluſieurs fois l'expérience, *dit Boſman*, dans une occasion, je fis arrêter cinq ou ſix Kabaſchirs ; je ne vis pas qu'on ſ'empreſſât beaucoup en leur faveur : mais une autre fois, ayant fait enlever deux Abélérés, toute la Ville fut en mouvement, & les Pères & les Maris joignirent de vives inſtances à celles des Jeunes-gens. *La plûpart des Femmes de diſtinction,*

dans le royaume de Juida, quand elles sont au lit de la mort, achètent deux ou trois jeunes & jolies Esclaves, pour être Abélé- *rés dans tel ou tel cantons; cette libéralité passe pour une action pieuse, & dont elles seront recompensées dans l'autre monde*].

Dans ce même pays, on consacre des Filles au grand Serpent fétiche: mais ce sont les Prêtres qui en jouissent. Ils font accroire aux Mères, que depuis le temps où l'on sème le maïs, jusqu'à ce qu'il soit élevé de la hauteur d'un Homme, ce Reptile se fait une occupation de rechercher les jolies Filles, pour lesquelles il conçoit de l'amour, & qu'il leur inspire une fureur, qui exige les plus grands soins pour leur guérison. En conséquence ils ont bâti une retraite auprès du Temple de l'Idole, où les Mères ont la folie de mener ces Filles, qui y passent plusieurs mois, & auxquelles les Prêtres doivent fournir toutes les provisions nécessaires à leur subsistance, outre une somme d'argent, quand elles sont guéries d'un mal qui ne les a pas affectées. Comme cette manœuvre est l'ouvrage des Prêtres, & que les Filles sont secrettement instruites de ce qu'elles ont à faire, celles qui n'ont point encore eu de commerce avec le Serpent, ne manquent jamais, chaque année, de feindre qu'elles ont été touchées par le Fétiche, & de demander à grands cris d'aler à l'édifice pour y être guéries. Celles qui s'en trouvent bien, ont un vif intérêt à garder le secret, & celles qui ont quelque lieu de se plaindre, se taisent dans la crainte d'éprouver les effets du ressentiment des Prêtres. Ainsi le mystère n'est point dévoilé. La Femme d'un Nègre, qui peut être avait passé par ce noviciat des Filles, & qui s'en était bien trouvée, voulut un jour renouveler cette scène, en affectant des marques de folie. Son Mari, qui s'en douta, craignit la concurrence du Serpent; au lieu de la conduire à l'édifice dangereux, il la mena sur la côte, pour la vendre à quelques Marchands Brandebourgeois, qui rassemblaient alors leur cargaison d'Esclaves. La Femme voyant que l'affaire devenait sérieuse, & qu'elle alait tomber dans l'esclavage, se jeta aux piéds de son Mari, les larmes aux yeux, & lui promit solennellement qu'elle ne retomberait plus en pareille faute. Elle obtint sa grâce: mais si cette avanture était venue à la connaissance des Prêtres, le Fétiche aurait certainement prononcé l'arrêt de mort des deux Epoux. Pendant que le Voyageur Desmarchais était à Juida, une Fille du Roi fut atteinte du mal des Filles du pays, & elle fut conduite à l'édifice sacré, où

elle ne reſta qu'autant de temps qu'il en falait pour apaiser ſa frénésie: en ſortant, elle obtint la liberté de toutes ſes Compagnes, avec leſquelles elles revint en triomphe dans le Palais de ſon Père. Aulieu de payer de l'argent aux Prêtres pour ſa cure, elle reçut des présens conſidérables de toute la Nation; & il y a beaucoup d'aparence que le Roi partage avec le Pontife du Serpent le produit de cette étrange friponerie. Nous devons ajouter, ſur la foi de pluſieurs Auteurs, que toutes les fois que ce myſtère d'iniquité eſt dans le cas d'être découvert, les miracles ſe multiplient pour en aſſurer le ſecret; c'eſt-à-dire, que le meurtre ou le poiſon ferme la bouche aux Indiſcrets. *Chaque année on fait la cérémonie d'élire un certain nombre de jeunes Vierges, qui ſont ſeparées des autres* Femmes, *& conſacrées au Serpent. Ce ſont les Vierges* Prêtreſſes *qui ſont chargées de ce choix. Dans le temps que le maïs commence à devenir verd, armées de maſſues, elles ſe repandent dans les rues de la ville, comme des furieuses, depuis le coucher du ſoleil juſqu'au lever, en criant:* Nigo bodiname, *c'eſt-à-dire, Arrêtez, prenez; & elles enlèvent toutes les jeunes Filles de huit juſqu'à douze ans, qui leur tombent ſous la main: pourvu qu'elles ne les arrachent point des maiſons, perſonne n'a droit de leur réſiſter. Ces Filles, que leurs Parens croient prédeſtinées, reçoivent en entrant dans leur noviciat, les marques du Serpent. On les traite avec aſſés de douceur, & on leur aprend les danſes & les chants ſacrés, qui conſtituent le culte de l'Idole. La dernière partie de leur inſtruction eſt plus douloureuse: il s'agit de recevoir ſur toutes les parties du corps, l'impreſſion de certaines figures de fleurs, d'animaux, & ſur-tout du Serpent. Lorſque le noviciat eſt achevé, les vieilles Prêtreſſes reconduisent, pendant une nuit obſcure, ces jeunes Initiées à la porte de leurs Parens, où elles ſont reçues avec tous les témoignages de reſpect & de vénération. Quelques jours après, ces infames Inſtitutrices viennent demander une ſomme d'argent, pour la penſion de ces jeunes Filles, & il ne faut pas chercher à compoſer avec elles, ſi l'on ne veut qu'elle ſoit doublée ou triplée. Cette contribution eſt divisée en trois parts: le Sacrificateur a la première, le Roi la ſeconde, & les Prêtreſſes la dernière. Vers l'âge de quatorze ans, c'eſt-à-dire, lorſqu'elles deviennent nubiles, ces jeunes Prêtreſſes retournent au temple pour célébrer leurs noces avec le grand Serpent; & les Parens, pour cet acte ſolennel, ne peuvent ſe diſpenſer de les*

parer ſuperbement. On les deſcend une à une dans un caveau voûté, où l'on aſſure qu'elles trouvent deux ou trois Serpens qui les épousent par procuration. En ſortant de ce lieu, elles reçoivent le titre de Femmes du grand Serpent, & elles le portent toute leur vie. De cette alliance naiſſent toujours des rejetons d'eſpèce humaine. Il y en a que les Nègres prennent quelquefois pour Femmes, mais en proteſtant qu'ils auront pour elles le plus grand reſpect : d'autres ne trouvant point de Maris, vendent leurs faveurs au Public ; mais toutes participent aux immenſes offrandes que l'on fait au Serpent leur premier Epoux.

ARDRA.

C'eſt la même chose au Royaume d'*Ardra*, pays de Guinée voisin de celui de Juida ; ainſi que dans ceux de *Benin*, de *Loango*, *Gabon*, & la province de *Mayomba*.

BENIN. LOANGO. GABON. MAYOMBA.

Les Femmes des Nègres de *Serre-lione* ſont plus débauchées que celles des autres cantons voisins, tels que le Sénégal, l'île de Gorée, & la Côte du Cap-verd ; il y en a un très-grand nombre qui ſont publiques étant filles ; & comme cela ne les deshonore en aucune façon, elles retournent à l'honnêteté en ſe mariant.

SERRE-LIONE.

Lorſque le Roi de *Malimba* vient à mourir, & qu'il ne laiſſe qu'une Fille, elle eſt maitreſſe du Royaume, ſi elle eſt nubile : mais elle eſt obligée de choisir un Mari : pour cet effet, elle parcourt ſon petit Etat, & tous les Hommes ſe rangent en haie pour la recevoir ; la Reine les conſidère, & celui qu'elle a particulièrement remarqué, vient paſſer la nuit avec elle. Quand la tournée eſt achevée, elle épouse l'Homme dont elle a été plus contente. [*Voila une Proſtitution differente de toutes celles que nous avons vues chés les Anciens ; elle ne peut exiſter que dans une Nation abſolument barbare, ſans loix, ſans arts & ſans mœurs.*

MALIMBA.

J'ai parlé du *Congo* : mais il faut ajouter que chés les *Moſicongos*, lorſqu'une Fille laiſſe prendre ſa pipe à un Homme, & lui permet de ſ'en ſervir, elle lui donne par-là des droits à ſes faveurs. *Angola* ſuit les usages du Congo pour la proſtitution, la religion, &c. Les *Anzikos* & les *Jaggas* ont anéanti le mariage & ſes effets : tout eſt proſtitué chés eux : les Femmes ſtériles, ou qui veulent reſter vierges ſervent de victimes dans les funérailles des Chefs.

CONGO. ANGOLA.

Il y a chés la plupart des Nations dont je viens de parler, une coutume ſingulière, mais conforme à leur façon-de-penſer ; c'eſt que pour ſe rendre favorable leur Moxiſſos ou Idoles, on ordonne une proſtitution générale, comme ailleurs des jeûnes & des prières.

ABYSSINIE. Pour achever le tour de l'Afrique, je placerai ici l'*Ethyopie* moderne ou *Abyſſinie :* ce pays eſt Chretien ; ainſi la Proſtitution ne ſaurait y être en honneur, quoique la chaleur du climat y rende les Proſtituées néceſſaires. Elles ont des maisons fort propres pour le pays, & ne causent aucun ſcandale : les Jeunes-gens & les Hommes-mariés les voient également, ces derniers n'ayant qu'une Femme.

ZANGUEBAR A la Côte de *Zanguebar*, c'eſt comme à Tunis.

HOTENTOTS Chés les *Hottentots, les plus laids de tous les Hommes*, les plus laides de toutes les Femmes ſe proſtituent aux Etrangers qui veulent bien d'elles, pour avoir des Enfans moins laids que leurs Pères ou leurs Maris. Toute Fille, pour entrer dans le mariage, doit avoir paſſé la nuit avec ſon Prétendu, qui eſt autorisé à prendre tous les moyens imaginables pour en triompher : ſi elle ne ſuccombe pas, ce qui eſt très-rare, elle eſt libre de refuser ; mais ſi elle ſuccombe, elle eſt obligée d'épouser ſon Vainqueur.

Quels Hommes que ces Africains en général, & quelles mœurs ! encore n'en ai-je ébaûché qu'une partie !

AMERIQUE Paſſons à l'*Amérique :* La Proſtitution y fait encore, parmi les Naturels indomptés, partie du culte public. Au reſte, elle n'y exiſte pas comme dans l'ancien Continent ; là, c'eſt un acte, & non un état, comme on va ſ'en convaincre.

ANTILLES. Les *Antilles* furent la porte de l'Amérique pour les Européens : c'eſt de-là, dit-on, que Chriſtophe Colomb aporta la vérole en Italie. Mais j'ai déja combatu cette opinion mal-fondée : ſ'il y a quelque maladie endémique à *Hiſpaniola*, & parmi tous les *Caraïbes*, ce n'eſt pas la Vérole ; il y a toute aparence que les Européens l'y ont portée, & que les Nègres ont achevé d'y mettre la corruption. Les Caraïbes n'étaient pas plus débaûchés que les autres Américains du Continent, dont je vais parler : ils avaient la proſtitution religieuse, établie par leurs *Butios* ou Prêtres, & celle en faveur des Etrangers, qui en eſt une ſuite. On argumentait en Eſpagne de la nudité de leurs Filles, pour prouver leur panchant à la débaûche ; il falait plutôt conclure le contraire.

BRESIL. Les Sauvages *Braſiliens*, dans l'Amérique méridionale, qui mangent leurs Priſoniers, après les avoir engraiſſés, ne font pas difficulté d'abandonner à ces Malheureux leurs Sœurs ou même leurs Filles : ces Femmes rendent à la Victime toutes ſortes de ſervices, juſqu'au moment qu'elle doit être maſſacrée & mangée. Le jour de ſa mort, la Fem-

me qu'il a eue ne manque pas de le pleurer, & mange enſuite de ſa chair comme les autres. Avant le mariage, les Braſiliennes ſe livrent ſans honte aux Hommes libres, & leurs Parens ſe font un devoir de les offrir aux Etrangers; ce qui eſt une ſuite de la Proſtitution Religieuſe, comme il eſt aiſé de le ſentir mais lorſqu'une fois elles ſont liées par leurs propres promeſſes, elles ſont extrêmement réſervées.

On ne ſouffrait point de Courtiſanes dans toutes les villes du *Pérou*, du temps des Souverains naturels de ce pays; mais les Femmes qui voulaient ſe livrer au Public, avaient la liberté de ſe bâtir des cabanes au milieu de la campagne: quoique leur commerce fût permis aux Hommes, une Femme honnête ſe ſerait deshonorée, ſi elle avait ôſé entrer en converſation avec une de ces Proſtituées. PEROU.

Aujourd'hui les *Péruviennes-Eſpagnoles* ont beaucoup d'eſprit, beaucoup d'agrémens dans la figure: mais les fleurs de la jeuneſſe paſſent encore plus vite au Pérou qu'en Europe. FRÈZIER, en nous ſesant le portrait de ces Dames, ſemble avoir voulu nous tracer celui des *Demoiſelles du bon-ton*, dont l'entretien quoique ſpirituel, ſe raproche plûs du libertinage outré que de la galanterie décente. A l'exemple de nos Laïs, les Péruviennes modernes ſe font gloire d'avoir ruîné pluſieurs Amans: ajoutez, que de-même qu'en Europe, avec la fortune, on riſque au Pérou de perdre irréparablement ſa ſanté. *Péruviennes-Eſpagnoles.*

C'eſt à-peu-près la même choſe au *Mexique*, tant pour les anciens Habitans, que pour les Mexicains-Eſpagnols. MEXIQUE.

Chés les *Allibamons*, Sauvages proches des Etabliſſemens Français à la *Louiſiane*, qui ſont fort affables, & dont les Femmes en-général ſont aſſés belles, *la politeſſe eſt de vous offrir des Filles; en-conſéquence, les Chefs haranguent le matin tout le village en ces termes:* Jeunes-gens & Guerriers, ne ſoyez point fous; aimez le Maitre de la vie, & chaſſez pour faire vivre les Français qui nous aportent nos beſoins: Et vous, Jeunes-filles, ne ſoyez point dures ni ingrates de votre corps vis-à-vis des Guerriers blancs, pour avoir de leur ſang: c'eſt par cette alliance que nous aurons de l'eſprit comme eux, & que nous ſerons redoutés de nos Ennemis. *Ces Sauvages ne ſ'inquiètent pas de la conduite de leurs Filles, mais ils ſont jalous de leurs Femmes.* LOUISIANE.

Les Femmes de la preſqu'île de *Califorie*, à leur *Fête des Peaux*, ſe proſtituent indifféremment à tous les Chaſſeurs, en recevant d'eux les fourures dont elles ont beſoin pour leur année: à celle de la récolte des *Pitahayas*, fruits CALIFORNIE.

dont ils font leur pain, toute la Nation ſe mêle, comme dans nos vendanges, ſ'enivre & ſ'accouple.

ORENOQUE. Les Peuples des bords de l'*Orénoque* offrent la jouiſſance de leurs Filles aux Etrangers, même aux Miſſionaires, qui ne ſont pas peu embaraſſés pour les refuser; vu que les Sauvages attachent à ce refus l'idée de la plus grande injure.

CANADA. Dans le *Canada*, autrefois la *Nouvelle-France*, les Mères, & même les Frères, ont & usent du droit de proſtituer leurs Filles & leurs Sœurs à quî bon leur ſemble: *Parce*, disent-ils, *que ſon corps n'eſt pas à elle, mais à ſes Parens.* Mais ces Filles ainſi contraintes, pleurent longtemps leur

HURONS. virginité. Les *Hurons* courent l'*alumète* une-fois la ſemaine; c'eſt le nom qu'ils donnent à leurs débaûches nocturnes. *Car on ne parle jamais de galanterie aux Filles pendant le jour; elles ſ'emporteraient alors en injures contre un Jeune-homme qui leur dirait qu'il les aime. Les cabanes étant ouvertes nuit & jour, il n'eſt pas difficile de ſ'y introduire la nuit lorſque les feux ſont couverts. Les jeunes Sauvages y entrent, alument au feu une eſpèce d'alumète, & ſ'aprochent des Filles. S'ils n'en ſont pas bien reçus, ils ſe retirent ſans bruit.* Elles permettent auſſi à quelques-uns de ſ'aſſeoir ſur le piéd de leur lit, ſimplement pour le plaisir de la converſation; dans ce cas, ſi un autre qu'elles trouvent plûs de leur goût ſurvient, elles l'admettent, & le premier ſe retire. Ces mêmes Filles ſont ſages étant mariées.

VIRGINIE. Les *Virginiennes* nubiles ſont abſolument maitreſſes de leurs actions: mais la Proſtitution n'eſt pas plûs un état pour elles que pour les Hurones. Lorſque ces Peuples ſ'envoient des Ambaſſadeurs, ou qu'ils reçoivent quelqu'Européen, l'eſſenciel de la cérémonie eſt de leur offrir pour paſſer la nuit, les plus jolies Filles de la peuplade. Les Virginiennes ont toutes le ſein petit, rond, & ſi ferme, que dans la vieilleſſe même on ne voit jamais leurs mamelles pendantes.

La *Nouvelle-Angleterre*, la *Penſilvanie*, la *Caroline*, la *Floride*, la *Baie-d'Hudſon*, ou le Pays des *Eſkimaux* n'offrent aucuns nouveaux détails.

EUROPE. C'EST en *EUROPE* qu'on va voir le PROSTITUTISME dans toute la turpitude & l'infamie, qui doivent naturellement accompagner un état également réprouvé par la Religion & par les Loix; précédé par tous les vices; fils du Desordre, & père de tous les dangers dont la Jeuneſſe, la Maturité, la Décrépitude même ſont aſſaillies.

Commençons par le nord de l'Europe. J'ai dit un mot

ISLANDE. des Lapons. En *Iſlande*, les Pères proſtituent leurs Filles

dès qu'elles ont l'âge de puberté ; à ceux des Etrangers qui ſe trouvent chés eux. Si la Fille fait un enfant de ce commerce, cet enfant eſt regardé comme une partie conſidérable de ſa dot. *S'il leur arrive par quelqu'échange d'avoir du vin, de la bierre, ou quelques autres liqueurs fortes, ils ne les conſervent pas, mais ils invitent tous leurs Amis à en venir boire avec eux, & ils ne ſe quittent pas tant qu'il en reſte une ſeule goutte ; pendant le repas, ils ſ'animent les uns les autres par des Chanſons qui n'ont aucune poésie, & dans leſquelles ils célèbrent les exploits de leurs Ancêtres. Ils ne ſe lèvent jamais de table pour ſatiſfaire aux besoins naturels, ce qui ſerait regardé comme une grande impoliteſſe ; mais ils les font connaître à l'une des Femmes de la maison ; alors les Filles leur aportent les vases néceſſaires, qu'elles donnent ſucceſſivement à chacun des Convives, & ce ſerait une groſſièreté de les refuſer.*

En *Sibérie*, les *Kamtchadals* ſont la guerre à leurs Voi- SIBERIE.
ſins pour faire des Priſoniers, & ſur-tout des Captives, qu'ils font ſervir à leurs plaiſirs.

Les Filles *Polonaises* (je parle de celles du Peuple, car POLOGNE.
les Femmes-de-condition ſont, dit-on, fort ſages) regardent comme une choſe indifférente d'avoir fait pluſieurs Enfans de différens Pères, & ces ſortes d'avantures ne les empêchent pas de trouver des Maris. L'uſage eſt même de ne prendre pour Nourrices des Enfans-de-qualité, que de ces Filles-mères ; parce qu'une Femme-mariée doit être à ſon Mari.

Je paſſe légèrement ſur la *Suède*, le *Danemarck*, & mê- SUEDE,
me l'*Allemagne* : tout y eſt à-peu-près ſur le même piéd DANEMARK,
qu'en France : les Filles-publiques ſont tolérées dans les ALLEMAGNE
grades villes, & chaſſées des médiocres dès qu'elles y ſont *Walſſin, Hur, &c.*
connues. La Reine de Hongrie a banni la Proſtitution de ſes Etats, comme l'a dit l'Auteur Anglais, *page* 71-252.

On peut dire que la *Suiſſe* eſt le pays d'Europe qui a con SUISSE.
ſervé le plûs d'innocence ; aucun deſordre parmi les Femmes n'y remplace la Proſtitution. Qu'on n'en faſſe pas un mérite à ce Peuple ; ſ'il avait de grandes Villes ; ſi l'on voyait chés lui des fortunes immenſes & l'extrême inégalité qui règne parmi nous, la corruption ſe communiquerait bientôt : il y a des cantons en France où les mœurs ſont pures. La température du climat eſt une faible barrière, quand un cœur corrompu a déréglé l'imagination : qui pourrait arrêter des Hommes, dont l'affluence de tous les plaiſirs irrite bien plûs les paſſions qu'elle ne les ſatiſfait, & qui ne peu-

vent réveiller leurs ſens émouſſés, qu'en payant au poids
Prusse. de l'or d'infames complaisances ! A *Berlin*, dont le climat eſt froid, on eſt plus débauché qu'à Paris, ſans que néanmoins la débauche y ait autant d'aparat. La Vér··· & ſa curation étaient preſqu'inconnues en Allemagne, *avant la guerre de Bohème, & le ſéjour de nos Troupes :* Mais la Suiſſe ſerait encore ſpectatrice desintéreſſée de la plaie générale, ſi quelques-uns de ſes Enfans, qui ſe mettent à la ſolde des Puiſſances voisines, ne raportaient le poison dans le ſein de leur Mère. On dit même, que depuis quelques années, le libertinage s'étend, & que les exemples du desordre y deviennent moins rares. [*La dépravation ſuit le progrès des lumières : chose très-naturelle, que les Hommes ne puiſſent s'éclairer ſans ſe corrompre : les organes deviennent plus delicates ; l'âme, rendue plus chatouilleuse, a des ſenſations plus irritantes, plus multipliées, avec des desirs plus variés & plus extravagans : dans ce nouvel état, il lui faut des plaisirs vifs & piquans; ceux de la nature ſont trop ſimples, il faut les compliquer : mais tout ce qu'on ajoute à la nature, ſort de l'ordre & devient criminel. Il n'eſt ni Religion, ni Loix qui puiſſent rien changer à cette marche des mœurs : telles qu'un fleuve groſſi par la fonte des neiges, elles renverſent d'impuiſſantes digues, qui ne ſervent qu'à donner plus de furie à leurs débordemens. La barbarie, & le trop d'eſprit dans une Nation, ſont des écueils également dangereux pour ſes mœurs. Lorſque, comme à Berlin, en Angleterre, en Italie, en France, on eſt dans le ſecond cas, il faut ſouffrir un peu de dérèglement. C'eſt une malheureuse neceſſité, qu'on peut comparer à la retraite qu'eſt quelquefois contraint de faire un Général habile : jamais elle ne peut deshonorer un Gouvernement. Une règle auſſi parfaite qu'impoſſible, vu les mœurs actuelles, ſerait que les Jeunes-gens ſe mariaſſent dès qu'ils ſont Homes. Je ne vois que les vilages où cela puiſſe s'exécuter ſans trop d'inconveniens. Il n'eſt pas facile à tout le monde d'imaginer toutes les manières de débauche que la corruption des grandes villes ſuggère à des Hommes privés de tout moyen naturel de ſasiffaire les besoins du temperament : c'eſt ce qui fait que je ne crains pas d'avancer, qu'un* Parthénion *ſerait utile dans toutes les villes où il y a des Troupes ; la defenſe de ſe marier, que la diſcipline militaire rend de neceſſité, ceſſerait d'être dure pour les Soldats, & ne les exposerait plus à ſe corrompre avec des Coureuses, dont une ou deux ſuffisent pour empoisonner tout un Regiment. On pourrait choisir pour les villes de guerre,*

ces Proſtituées Allemandes ſi grandes & ſi bien faites; par ce moyen nos plus beaux Hommes ne vivraient pas envain pour la poſtérité]. Si les Femmes Suiſſes n'ont point de défauts qui compenſent le libertinage où elles ne donnent pas, les Hommes ont celui de l'ivrognerie : défaut abrutiſſant, il faut en convenir, mais pourtant compatible avec beaucoup de vertus morales. Le vin a paſſé de mode à Paris, & les mœurs n'en vont que pis : c'eſt une vérité frapante. Depuis que les Impôts ſur les entrées du vin, ont rendu la compoſition d'un mauvais vin lucrative, cette liqueur eſt devenue un poiſon dangereux : l'on doit eſpérer que les Perſonnes éclairées & vertueuſes, chargées de porter aux piéds du Trône les vœux des Peuples, repréſenteront à notre Auguſte & bienfesant Monarque, cõbien il ſeraitglorieuxſous ſon règne de tarir cetteſource d'empoiſonnement public, & de rendre à ſa bonne ville de Paris, la *ſureté* & la *gaîté*. Le Peuple n'en deviendrait pas plus ivrogne; les ſantés en ſeraient meilleures, les Artiſans, plus vigoureux, gâgneraient davantage, & la proſpérité du commerce réparerait bien la petite lacune qu'on ferait aux Impoſitions publiques.

Londres ſerait peut-être la ville de l'Europe qui pourrait le mieux ſe paſſer de Proſtituées publiques & par état : les mœurs d'une partie des Femmes n'y ſont rien moins que ſévères; des *Tavernes*, où les deux ſexes peuvent également ſe raſſembler ſans ſcandale, offrent à celles qui veulent ſatiſfaire un panchant trop vif au plaiſir, une commodité qu'on ne trouve nulle part auſſi facilement : malgré ce relâchement de mœurs, le nombre de Proſtituées n'en eſt pas moins grand; leur impudence, qui va juſqu'à l'extrême, frape d'autant plus, que les Femmes honnêtes ſont dans les trois Royaumes d'une modeſtie & d'une retenue qui inſpire le reſpect, la tendreſſe, & jamais l'audace. Cependant ces Filles, par un effet des uſages du pays, qui rendaient avant 1753, les mariages extrêmement faciles, tendaient toujours à ſe faire un établiſſement honnête, qui les rendît à la ſociété. Leur ruſe la plus ordinaire était d'enivrer celui qu'elles eſpéraient d'amener à leurs fins. Souvent auſſi (dit l'Abbe LEBLANC), lorſqu'une de ces Filles voulait devenir de l'épouſe de tel Homme, qui rougirait de l'avoir pour maitreſſe, elle ſesait tant par ſes careſſes dangereuſes, que devant des Témoins apoſtés, elle lui ſesait avouer qu'il la choiſiſſait pour femme : un Chapelain gâgné ſe trouvait là, & ce qui ne devait être qu'une Comédie repréhenſible, devenait un Acte autoriſé par la Loi. [On rencontre à chaque pas des Filles-de-plaiſir dans *Gray's-Inn* & *Lincoln's-Inn*, qui ſont des lieux fort agréables. C'eſt une choſe digne de compaſſion,

ANGLETERRE. *Whore, Bitche*, &c.

de voir les plus charmantes Créatures du monde abandonnées à cet infame commerce, & s'offrir sans pudeur à la lubricité de ceux qui veulent les payer. On dit que le nombre en est incroyable à Londres. Il y a des rues qui en sont entièrement peuplées, & où l'on ne saurait passer sans être invité par plusieurs signes, ou par des regards lascifs. La plupart des Seigneurs & presque tous les Jeunes-gens qui ont du bien en entretiennent dans des Maisons particulières; mais lorsque leurs Amans viennent à s'en dégoûter, elles sont contraintes de retourner à l'usage du public. Il se trouve parmi ces misérables Victimes, quantité de Filles de bonne-maison, qui ont été débauchées par leurs Amans, & abandonnées ensuite à leur destinée. Ce qui est singulier, c'est que si elles ont été entre les mains d'un Homme-de-qualité, elles ont l'insolence de porter son nom, comme si elles en avaient été les épouses; de sorte que rien n'est plus commun que les Comtesses & les Marquises de cette espèce. *Le nombre des Filles entrenues n'a jamais été aussi considérable à Londres qu'il l'est aujourd'hui* (1761). Miss Kitty Fisher *est la plus célèbre de ces Créatures. Elle eut, il n'y a pas longtemps, un rhume qui l'empêcha de voir du monde. On compta, sur la liste de son Portier, en un seul jour, six Pairs du Royaume, & autant de membres de la Chambre des Communes qui s'étaient fait écrire. Elle a depuis peu introduit la mode de se faire aporter le thé au Spectacle. Cette innovation excita d'abord une petite rumeur, qui fut bientôt étouffée par des aplaudissemens; on s'y est accoutumé. Elle desira, dans le mois de Février dernier, de manger des fraises; il ne s'en trouvait que de quoi faire un très-petit panier chés un Jardinier qui avait d'excellentes serres chaudes; il en voulait vingt Guinées; elle donna cette somme pour une quarantaine de fraises environ.* [Un M. *Tyrs*, a fait une Moralité qui est bien dans le goût anglais: il l'empara du Squelète d'une célèbre Courtisane, qu'il décora de la plus élégante parure: le tableau était affreux.

La division par classes, que l'on trouvera ci-après dans l'article de *Paris*, peut également servir pour la Capitale de la Grande-Bretagne, & celles des autres grands Etats.

HOLLANDE. *Hoer.* Tout le monde connaît les *Musicos* des *Hollandais*; espèce de Cafés, où des Malheureuses, en protestant de l'innocence de leurs mœurs, & de l'extrême besoin qui les presse, s'abandonnent au Premier-venu pour de l'argent. Il y a au milieu de La-Haie, une promenade apelée *Worhout*, sur laquelle il se trouve le soir des Filles-publiques qui invitent les Passans à monter chés elles; & si l'on est plusieurs, l'on fait des parties: car toutes ces Gueuses ont des Compagnes plûs ou moins jolies, suivant le prix qu'on y veut mettre.

La plupart ſont Filles des Réfugiés Français. Ne valait-il pas mieux obéir au Prince que de ſacrifier à de vaines opinions ſon bien-être, avec l'exiſtance & l'honneur de ſa poſtérité? Funeſte effet du Fanatiſme des Théologues!

Il y a des B····· en *Flandres*, où l'on donne des Bals & où l'on ſe divertit comme on fesait chés la Quartilla de Pétrone. On trouve à Paris des Aſſemblées comme celles que tiennent les *Grivoises* de Bruxelles dans leur Café ſur la Hale-au-bléd : ainſi je me contente de renvoyer à la deſcription qu'on en lit, *Tome V des Lettres de madame Du-Noyer, page 303 & ſuiv.* FLANDRES.

Les Courtisanes ont un quartier dans *Rome* chretienne, comme elles avaient autrefois le *Somménie*. Rien n'eſt ſi amuſant que de faire un tour de promenade ſur les neuf heures du ſoir à Rome dans la rue de la *Serène*. On y voit deux cents Femmes aſſises ſur les portes des maiſons, qui attendent tranquilement des bonnes-fortunes. Lorſqu'il plaît à quelqu'un d'acheter un repentir, il choisit, parmi toutes ces Beautés, celle à qui il veut donner le mouchoir, & auſſi-tôt il eſt conduit dans ſon apartement. Les chambres de ces Prêtreſſes de Vénus ſont toutes faites à-peu-près de même. Elles ſont à rais-de-chauſſée, & de pié à la rue. Un lit garni de rideaux blancs, une table, trois chaises de bois, une image de quelque Sainte, devant laquelle brûle une lampe, qui ſert auſſi à éclairer la chambre, en composent tout l'ameublement. Avant que de pouſſer les choses juſqu'à un certain point, on tire un rideau devant l'Image de la Sainte. Lorſque tout eſt fini, on découvre le tableau. Il eſt ainſi couvert & découvert vingt fois le jour, ſi la Maitreſſe de la Maison a un peu de vogue. ROME. *Meretrice, Lupa, Putana, Bagaſcia.*

Il ſe trouve des Courtisanes parmi les Romaines, qui montrent de grands ſentimens, unis à une rare beauté: celles-ci choiſiſſent leur monde, ne ſe livrent qu'à d'honnêtes-gens, & font ſcrupule de recevoir pluſieurs Hommes, lorſqu'un ſeul ſuffit pour leur procurer le néceſſaire. En quoi elles diffèrent beaucoup des *Filles-entretenues* de Paris, qui ſ'affichent pour être à un ſeul, & qui ſont à quiconque leur plaît ou les paye. Il y en a d'une autre eſpèce encore à *Naples*, à *Florence* & dans les principales villes d'*Italie*: ce ſont des Filles de la première jeuneſſe, qui ſe mettent ſous la conduite d'une Vieille, connue des *Monſignori* & de vieux Seigneurs voluptueux; cette Femme les introduit chaque ſoir auprès du riche Vieillard, qui les renvoie après qu'elles ont ſatiſfait des fantaiſies aſſés étran- NAPLES. FLORENCE.

ges. Si le vieux Débauché paye lui-même la Jeune-fille, elle en eſt quitte pour ces humiliantes complaiſances ; mais s'il en charge ſon principal Domeſtique, celui-ci, en s'acquitant de ſa commiſſion, exige autant que ſon Maître, & quelquefois davantage. Dès que les attraits de ces Infortunées ont perdu leur première fraîcheur, elles n'ont plus d'autre reſſource qne de ſe livrer au Public.

VENISE. A *Venise*, durant le Carnaval, les Prêtres, les Comédiens, les PROSTITUÉES, les Avanturières ſe trouvent pêle-mêle à la même table de jeu. Selon le Satyrique *Dotti*, on y trouve des *Peder*.. qui ſe tiennent vers l'Egliſe *Saint Marc*.

COQUIN. Il y a un uſage ſingulier à *Turin* : c'eſt la ſainte Inquiſition qui a le diſtrict des Proſtituées ; & rien de plus abuſif que cette adminiſtration : s'il arrive que les Familiers en trouvent quelqu'une à leur gré, ils la protégent ; & pour lors elle devient d'une inſolence extrême avec ſes Pareilles, qu'elle fait enlever, ou tout aumoins chaſſer des quartiers qu'elle juge à-propos d'habiter. La coutume eſt que lorſqu'une Fille-publique eſt alée coucher chés un Particulier, les Sbires peuvent la venir enlever au milieu de la nuit de la part du Roi ; (& dans ces occaſions les Coquins pillent chés l'Homme tout ce qu'ils peuvent attraper) : mais les Courtiſanes favoriſées ſont à l'abri de cette algarade, & les Eſpions ne les ſuivent pas, lorſqu'elles vont en ville. [M. CHEREAU DE VILLEFRANCHE, *ancien Secrétaire d'Ambaſſade, & actuellement attaché à S. A. S. M. le Prince de Salm, dont je tiens cette Note, m'a aſſuré que les Etrangers n'étaient point ſujets à ces avanies nocturnes.*

ESPAGNE. Les Proſtituées *Eſpagnoles* ſont de toutes les Européennes
Puta, Loba. celles qui font le plus noblement leur vil metier. *Il y a dans la Salle de la Comédie un endrait qu'on nomme* la Casuela *(c'eſt comme l'Amphithéâtre). Toutes les Dames d'une médiocre vertu s'y mettent, & tous les grands Seigneurs y vont pour cauſer avec elles. Il s'y fait quelquefois tant de bruit, que l'on n'entendrait pas le tonnerre ; & elles disent des choſes ſi plaiſantes, qu'elles font mourir de rire : car leur vivacité n'eſt arrêtée par aucune bienſéance. Elles ſavent de plus les avantures de tout le monde ; & s'il y avait un bon-mot à dire ſur leurs Majeſtés, elles aimeraient mieux être pendues un quart d'heure après, que d'avoir manqué à le dire. On peut ajouter que les Comédiennes ſont adorées dans cette Cour. Il n'y en a aucune qui ne ſoit la Maîtreſſe d'un fort grand Seigneur, & pour laquelle il ne ſe ſoit fait pluſieurs combats, où il y a eu bien des Gens tués. Je ne ſais pas*

et qu'elles disent de ſi joli, mais en vérité ce ſont les plus vilaines Carcaſſes du monde. Elles font une dépenſe effroyable, & l'on laiſſerait plutôt périr toute ſa maiſon de faim & de ſoif, que de ſouffrir qu'une Gueuſe de Courtiſane manquât des choſes les plus ſuperflues. [*L'on prit il y a quelque temps* (dit l'Auteur d'un Voyage d'Eſpagne), *une des plus belles Courtiſanes de Madrid, déguiſée en homme auprès du Palais: elle avait attaqué ſon Amant, duquel elle croyait avoir ſujet de ſe plaindre. Celui-ci l'ayant reconnue au ſon de ſa voix, & à la manière dont elle ſe ſervait de ſon épée, ne voulut point employer la ſienne pour ſe défendre; bien-loin de-là, il ouvrit ſon jupon, qui eſt une veſte, & lui laiſſa l'entière liberté de le fraper. Il croyait peut-être qu'elle n'aurait pas aſſés de courage pour le faire: mais il ſe trompa, & elle lui porta un coup de toute ſa force, qui le fit tomber très-bleſſé. A peine eût-elle vû couler ſon ſang, qu'elle ſe jeta par terre, & fit des cris effroyables; elle ſe déchira le viſage avec ſes ongles, & s'arracha les cheveux. Le Peuple s'étant amaſſé autour d'elle, vit bien à ſon air & à ſes longs cheveux que c'était une femme. Ainſi la Juſtice l'arrêta, & quelques Seigneurs qui paſſaient dans ce moment l'ayant vue, contèrent au Roi ce qui venait d'arriver: Il voulut lui parler; on l'amena devant lui:* --Eſt-ce toi, *lui dit-il*, qui as bleſſé un Homme proche du Palais. --*Oui, Sire*, (*répondit-elle*) *j'ai voulu me venger d'un Ingrat: il m'avait promis de me garder ſon cœur, j'ai ſu qu'il l'a donné à une autre.* --Et pourquoi donc, *reprit-il*, ês-tu ſi affligée, puiſque tu t'ês vengée? --*Ah! Sire* (*continua-t-elle*) *je me ſuis punie en cherchant à me venger; je ſuis au deſeſpoir; je ſuplie votre Majeſté d'ordonner qu'on me faſſe mourir, car je mérite le dernier châtiment*--. *Le Roi en eut compaſſion, & ſe tournant vers ceux l'environnaient*, --En vérité (*dit-il*) j'ai peine à croire qu'il y ait au monde un état plus malheureux que celui d'aimer, ſans être aimé. Va (*continua-t-il*) tu as trop d'amour pour avoir de la raiſon; tâche d'être plus ſage que tu ne l'as été, & n'abuſe point de la liberté que je te fais rendre--. *Ainſi elle ſe retira ſans être menée dans le lieu où l'on enferme les Miſérables qui ont une mauvaiſe conduite.* [La rage amoureuſe (*car c'eſt la ſeule expreſſion qui convienne*) naturelle aux Eſpagnols, expoſe chaque jour les Filles-publiques à ſe prêter à ſatiſfaire mille fantaiſies contre nature, qui les dégradent. Il n'eſt peut-être aucun pays où le genre-humain ſoit plus corrompu. Les Filles renfermées dans la maiſon paternelle, où elles n'ont vu

d'Hommes que leurs Frères, en ſortent fort ſouvent ſouillées pour paſſer dans les bras de leurs Epoux. [Il eſt d'usage en Eſpagne, tant la corruption y eſt grande, de demander à une Femme en l'abordant, *Comment va votre vérole?* Il n'eſt guère de pays où les Etrangers trouvent moins de ſatiſfaction qu'à Madrid: ce qu'il y a de plus beau & de plus aimable eſt toujours caché; & les Femmes que l'on peut voir, ſont ſi dangereuses pour la ſanté, qu'il faut avoir une grande curiosité, pour ſe résoudre à la ſatiſfaire avec de pareils riſques. *Ce qui eſt effroyable* (dit encore l'Auteur cité) *c'eſt qu'il y a peu de Perſonnes en ce pays, ſoit de l'un ou de l'autre ſexe, & même des plus diſtinguées, qui ſoient exemptes de cette maligne influence: les Enfans aportent du mal du ventre de leurs Mères, ou le prennent en tetant leur Nourrice; une Vierge en peut être ſoupçonée, & à-peine veulent-ils ſe faire guerir, tant ils ont de certitude de retomber dans les mêmes accidens. L'on ſ'entretient de cette maladie chés le le Roi & les Dames comme de la fièvre. Dans le doute où l'on eſt que la Femme la plus vertueuse n'en ſoit atteinte, l'on ne ſaigne jamais au bras, c'eſt toujours au piéd, &c.*

Voici un trait bien ſingulier des Proſtituées Eſpagnoles, qui marque le génie de la Nation, & en-même-temps la manière dont les Courtisanes exiſtent parmi elle. Ces Filles ont du patriotiſme, comme elles le prouvèrent à Philipe v, pour lequel elles tenaient, lors des guerres qu'il eut à ſoutenir contre ſon Concurrent l'Archiduc d'Autriche. Les Portugais qui avaient prit le parti de ce dernier, étaient venus camper fort près de Madrid: les Courtisanes résolurent de ruiner cette armée, ſ'il était poſſible, ſans qu'il en coûtât au Roi ni hommes ni argent. En-conſéquence, elles alaient par troupes la nuit juſques dans les Tentes, où il ſe commettait des desordres qui causèrent la perte d'une infinité de Soldats. Ils étaient dans les Hopitaux au nombre de plus de ſix-mille, qui moururent preſque tous. Les plus gâtées parmi ces Filles, ſe paraient avec ſoin, & ſe chargeaient de parfums & de fard, pour ſéduire plus ſurement, & empoiſoner par leur commerce des gens qu'elles abhorraient; cachant ainſi ſous le maſque de l'amour, la haîne la plus implacable. *Je ne crois pas qu'on trouve dans l'Hiſtoire d'autre exemple d'une vertu auſſi criminelle, ſi ce n'eſt celui des Filles Madianites, qui lui reſſemble beaucoup.*

PORTUGAL. Voyez *le Conte raporté ci-après à la page 328.*

C'eſt encore pis en *Portugal* qu'en Eſpagne: le ſexe y vit dans une contrainte qui donne lieu à des crimes inconnus en d'autres pays: il arrive très-ſouvent qu'un Frère devient l'amant de ſa Sœur, & les Portugais regardent com-

me une faute légère les crimes de cette eſpèce. On a obſervé que parmi ceux qui pilent du marbre à Rome ſur le degré du dôme de Saint-Pierre (c'eſt la pénitence ordinaire pour ces ſortes de crimes), il y avait dix Portugais contre un ſeul d'une autre nation. [Quoiqu'il y ait à Liſbonne un nombre conſidérable de Proſtituées nationales très-jolies, néanmoins on y préfère les Anglaiſes & les Françaiſes d'une beauté médiocre, à-cauſe de leur blancheur. J'ai connu deux Filles blondes d'une Ville de la Bourgogne, qui après avoir amuſé toute la *Clèraille* de Procureur, furent trouvées en Portugal, de ſi friands morceaux, qu'il n'y avait que les Gens titrés qui euſſent accès chés elles.

NOUS voici enfin à la FRANCE, par laquelle je vais terminer le tableau. L'*Hiſtoire du Proſtitutiſme* parmi nous aurait une étendue qui ne ſerait pas médiocre: Je vais ſerrer les faits le plûs qu'il ſera poſſible. D'ailleurs, je ne m'arrêterai pas ici aux différentes loix qui ont admis ou prohibé la Proſtitution; je renvoie ces détails ſous la Note [M]; elle formera la ſuite de ce qu'on a déja vu dans celle-ci, à l'article du *Moyen âge*: il ne doit être queſtion à-préſent que de la manière d'exiſter de nos FILLES-PUBLIQUES. FRANCE.

A la Capitale, & dans toute la France, le *Proſtitutiſme* eſt défendu, mais toléré, à-peu-près comme les Juifs & les Proteſtans: toute Femme qui ne ſ'affiche pas, eſt crue honête; comme les Gens que je viens de nommer ſont cenſés de la Religion de l'Etat, ſ'ils en rempliſſent publiquement quelques devoirs extérieurs. Les Femmes qui ne gardent aucune décence, ne ſont réprimées ſur-le-champ que dans les petites Villes; pour dans les Métropoles, la Police a ſeulement l'attention d'en faire enlever (*) de temps-en-temps *Idée du* Proſtitutiſme *en* France.

(*) Ces enlèvemens ſe font ſans bruit, à-moins qu'il ne ſe trouve chés les Filles des Tapageurs, des Mouſquetaires, &c. Un jour, deux de ces derniers ſoupaient avec leurs Maitreſſes, dans une Maiſon équivoque de la rue Saint-Martin. Le Commiſſaire du Quartier ſ'y étant tranſporté, ſe mit en devoir de ſaiſir les Filles. Mais un des Mouſquetaires éteignit la chandelle, & mettant l'épée à la main, cria de toutes ſes forces: *Tue, tue.* Son Camarade fit la même choſe. Le Commiſſaire & les Archers mourant de peur, ſe mirent ventre à terre pour éviter la rencontre des épées. Les Mouſquetaires gagnèrent la porte, enmenèrent les deux Filles, & en ſortant ils enfermèrent le Commiſſaire. Lorſqu'il n'entendit plus de bruit & qu'il fut raſſuré, il voulut ſortir; mais il falut qu'il enfonçât la porte; ce qui donna le temps aux Mouſquetaires & aux Filles de ſe mettre en ſureté.

un certain nombre, ſoit de ſon propre mouvement, ſoit ſur les repréſentations des Habitans d'un quartier. Ces enlèvemens, qui paraiſſent injuſtes au premier coup-d'œil, puiſqu'ils ſont arbitraires, & qu'il faudrait qu'il y eût une défenſe abſolue, ou une permiſſion abſolue, ont cependant trois motifs également humains, raiſonables, & par conſéquent juſtes. Le premier, c'eſt de procurer à ces Malheureuses, qui précipitent leur exiſtance, un repos néceſſaire à la nature: le ſecond, de mettre celles qui ont du mal, dans le cas de ne plus différer à ſe faire traiter; puiſque le temps de leur détention court également dans les remèdes, comme dans la Maiſon-de-force de la Salpêtrière: le troiſième, c'eſt qu'en arrêtant celles qui raccrochent ſur la rue, en enlevant chés elles celles qui ont fait du bacchanal, on maintient à certains égards la décence & la tranquilité publique: il en réſulte encore un avantage; c'eſt que ces enlèvemens effraient les Jeunes-filles qui ont de mauvaises diſpositions: J'en connais une qui s'étant déterminée à ſe livrer au Public, alait un ſoir pour ſe rendre chés une *Matrûllê* célèbre: chemin fesant, il lui prit envie d'examiner la manière de ſes futures Conſœurs: Elle vit de grandes & belles Dames, en peliſſes ſuperbes, qui ſe promenaient, en ſouriant agréablement à tous les Hommes bien-mis; d'autres qui formaient au coin des rues des groupes bigarrés, & qui causaient entr'elles d'un air enjoué. La Néophite prenait déja de leur vie une idée fort agréable, lorſqu'elles les vit toutes courir précipitamment, & les peliſſes de ſatin ſautiller comme les autres, d'une manière vraiment plaisante; tout fuyait, tout ſe jetait dans les alées avec effroi: mais une moins preſte que les autres, fut arrêtée prête à entrer par le Guet, qui la conduisit au-milieu d'une Populace inſultante & curieuse chés le premier Commiſſaire. La Jeune-fille s'informa; on lui dit, qu'on arrêtait les Femmes-publiques qui raccrochaient, & que ſouvent on venait au milieu de la nuit les enlever, pour les conduire à la prison de *Saint-Martin*; que de-là, après un jugement public dans une grande ſalle du Châtelet, on les conduisait à l'Hôpital de la Salpêtrière, où elles étaient renfermées, vêtues de bure, mal-nourries, & à la moindre faute, fuſtigées, ou punies ſoit par la perte de leurs cheveux, ſoit par le cachot, &c. La Jeune perſonne effrayée, retourna promptement chés elle, reprit ſon metier, quoique peu lucratif, préférant une vie laborieuse, mais tranquile, aux dangers du libertinage.

On a vu plus haut que les Proſtituées Anglaiſes tendaient au mariage : on ne peut en dire autant que des COURTISANES Françaiſes, qui butent à l'union légitime, lorſqu'elle leur donne une fortune & un rang : mais les PROSTITUÉES communes, qui ne peuvent trouver que des Gens du bas-étage, répugnent pour la plupart à tout retour vers l'honnêteté ; en-général, elles refuſeraient le mariage, ou ſi elles l'acceptent quelquefois par intérêt ou par légéreté, on les voit bientôt retomber dans la débauche, qui ſemble leur élément. Cependant les Claſſes médiocres, depuis la *ſeptieme*, ſont ſi miſérables, que ſouvent ces Malheureuſes demandent l'aumone aux Libertins qui refuſent de monter chés elles.

Les *Proſtituées Françaiſes*, comme celles de toute l'*Europe*, peuvent ſe diviſer en deux grandes claſſes, qui ſe ſubdivisent en ſeize autres. I. Les COURTISANES ; II. Les PROSTITUÉES communes, ou FILLES abſolument PUBLIQUES. DIVISION PAR CLASSE.

On voit à nos promenades & autres endroits publics (dit M. DE-Saintfoix), *deux ſortes de Prêtreſſes de Vénus : les Filles-entretenues, & celles qui n'ayant pas encore l'avantage de l'être, ne refuſent aucune offrande.* ---Dans la loge à côté de la nôtre, quelle eſt cette Perſone qui a tant de diamans, *demande une Femme ?* --Quoi ! vous ne la connaiſſez pas ? c'eſt la Maitreſſe de votre Mari. ---Voila la Maitreſſe de ton Père, *dit un Etourdi à un Jeune-homme de ſes Amis.*

I. *Une* COURTISANE *qui ſ'enrichit aux depens d'un Sot, emploie mille ſoupleſſes, mille artifices, qui ſuposent en elle de grands talens*, dit un Penſeur. L'on peut ranger dans cette I *Claſſe*, les 5 premières des 16 *ſoudiviſions* ſuivantes. I Claſſe.

1. *Les* FILLES ENTRETENUES PAR UN SEUL, *qui n'ont point encore couru, & qui n'ont été ou ne ſe ſont vendues qu'une fois.* Grec. *Aïté.* Lat. *Amica.*

[Cette Claſſe eſt à un taux qu'on ne peut déterminer C'eſt par elle qu'ordinairement commence la corruption ; une Jeune-fille qui ſ'eſt procuré le néceſſaire au prix de ſes faveurs, trouve cette route ſi aiſée, qu'elle ne veut plus en ſuivre d'autre. Mais les apas, comme les fleurs, ſe flétriſſent en les palpant ; l'Entreteneur ſ'éloigne ; il faut ſe mettre à un taux plus bas ; les beſoins ſe ſont accrus par l'habitude ; on prend deux Amans au lieu d'un, puis trois, quatre, enfin on ſ'abandonne au Public.

2. *Les* FILLES-GALANTES ; *c'eſt-à-dire, les Courtiſanes proprement dites, qui ſemblables à celles de la Grèce, ſ'affichent pour ce qu'elles ſont, & ſe donent au dernier-encherisſeur.* Grec. *Etaïra, Eromén, Erôtis.* L. *Amatoria.*

[Il y a cependant une différence dans la maniére, entre les Courtiſanes Grecques & les Françaiſes ; les premières ne connaiſſaient pas ce que nous apelons *ſe faire entretenir* : elles demeuraient libres, comme la Nation chés laquelle elles vivaient.

Cette Classe procure des plaisirs qui ne sont pas toujours sûrs. Il ne faut pas confondre l'expression *Filles-galantes*, avec *Femmes galantes*; ces dernières sont d'honnêtes-Femmes qui ont une intrigue, & les autres des Courtisanes. *Voyez* à leur sujet, un Roman moral, intitulé *Le Père-avare*; elles y sont peintes des couleurs les plus vives & les plus vraies.

Il y a dans Paris trois étages de FEMMES-GALANTES, qui ne diffèrent entr'elles que par le prix & la qualité des Gens qui les entretiennent, Seigneurs, Bourgeois, Artisans.

Gr. *Psáltria*, *Orchéstria*. Lat. *Psaltria*, *Saltatrix*, & *Ambubaia*, Baladines ambulantes, qui vendêt du fard, & se prostituêt.

3. *Les* ACTRICES: *on entend par cette dénomination, toutes les Filles de Théâtre, Comédiennes, Tragédiennes, Chanteuses, Danseuses, Figurantes & Baladines.*

[C'est ici la Classe la plus dangereuse. Comment exprimer les ravages que fait une figure enchantereſſe, soutenue par les talens les plus agréables & les plus enviés, qu'une Actrice fait briller deux ou trois fois par semaine, dans des lieux où la magie du spectacle accroit encore le charme de l'illusion? Tout tombe à ses piéds, & celui dont l'Objet de l'idolâtrie publique veut bien engloutir la fortune, se trouve le plus heureux des Hommes. Voici un trait qui prouve jusqu'à quel point va la séduction: *Un jeune Officier* (dit l'A. des *L. J.*) *prit de l'amour pour la* Petit-Pas, *morte il y a quelques années. Elle était Danseuse à l'Opéra. Mais, selon l'usage il possédait peu d'argent comptant. Il n'avait jamais parlé à l'Actrice, & n'en était point connu. L'envie d'être auprès de sa Maitresse, & de s'en faire aimer, lui suggéra un expédient bien extraordinaire. Il entra chés elle en qualité de Laquais. Il la servait avec une attention scrupuleuse, & elle s'applaudissait d'avoir fait une aussi bonne acquisition. Quelques jours s'écoulèrent sans qu'il se trouvât plus avancé qu'auparavant. La facilité de voir sa Maitresse devint pour lui la source de bien des chagrins. Quel supplice en effet pour un Amant, d'être témoin du bonheur de ses Rivaux! L'amour eut pitié de ses peines. Un jour la* Petit-Pas *donnait à souper à un Officier du même Régiment. Le Laquais fut obligé de servir; il fut reconnu. L'Actrice lui sut bongré de ce stratagème; elle le fit mettre à table, & après le souper, elle le conduisit dans sa chambre, lui fit passer la nuit avec elle, & le trouva aussi habile Amant, que zélé Domestique. L'Officier jouit d'un bonheur paisible, jusqu'au moment où il fut obligé de retourner à sa garnison.* Quel charme, pour réduire-là un Home-d'honneur!

Voici comment une de ces Filles écrivait à une autre en 1759:

LETTRE d'une COMÉDIENNE à une DANSEUSE de l'OPÉRA.

Quel coup de foudre, ma chère Amie, que ce projet sur les Finances! Le tremblement qui a englouti Lisbonne sous ses ruines, n'a pas causé un bouleversement plus général.

C'eſt bien un Perturbateur du repos public que cet Homme qui a enfanté un pareil ſyſtème. Quoi ! il faut que je deſcende d'un Equipage leſte & galant, pour troter dans les rues comme la Femme du Procureur & du Marchand ! Ah ! ma chère, cela ne ſe conçoit pas. Que la France ait une Marine, de quoi me ſert-elle ? Je n'ai aſſurément point envie d'aler me noyer dans la mèr. Que l'on travaille à enrichir les campagnes ; ſuis-je faite pour être confinée dans un village ?... Oh ! dit-on, il y a certaines Gens qu'on apelle des Anglais, qui menacent de faire rage ſur nos côtes..... Mais ſuis je obligée de vendre mes chevaux & de renvoyer mes gens, parce qu'on a vu paraître ſur mèr des Anglais que je ne connais pas? &c. [Cette Lettre eſt pleine d'eſprit & de gaîté, & l'on doit convenir qu'une Femme capable d'écrire ainſi, eſt bien dangereuſe ! Les Athéniens avaient établis dans leur ville, Dix Hommes, apelés *Aſtynomes*, chargés d'avoir l'œil ſur les *Chanteuſes* & les *Joueuſes-d'Inſtrumens*, pour règler leurs mœurs, & les empêcher de ſéduire la jeuneſſe. Qu'un pareil Tribunal ſerait utile en France ! [*Voyez* encore, pour les Filles-de-Théâtre les *Lettres du Marquis de Roſelle.*

4. *Les* PETITES-BOURGEOISES : *Jeunes-perſonnes, qui vivant chés leurs Parens ou avec leurs Maris, ont un nombre de Connaiſſances utiles en Hommes, qui leur procurent des parties-de-plaiſir, fourniſſent à leurs beſoins, & prennent ſoin de leur parure. (Le vrai mot eſt* C··· Bourgeois. Gr. *Pallakè.* Lat. *Pellex.*

[Il ne ſ'agit pas ici des Femmes & Filles de la ſociété qui ont un Galant ; mais de véritables Etretenues, qui ſe donnent en payant. Plusieurs ne reçoivent jamais leurs Amans chés elles, & ne ſortent que rarement avec eux : mais elles ont ſoin de ſe faire meubler une chambre dans un quartier éloigné, où elles ont de beaux atours, qui leur ſervent à ſe déguiser. Elles affectent chés elles une ſcrupuleuſe régularité : mais les Gens au-fait peuvent les reconnaître à une mise coquette & provoquante, qui eſt toujours audeſſus du produit de leurs occupations.

5. *Les* CONCUBINES : *Je donne ce nom à de Jeunes filles priſes chés une Maman-publique, par un Homme qui les a trouvées aſſes jolies, pour ſe déterminer à en avoir ſoin.* Gr. *Omeunè-tis-mithárnès.* Lat. *Conubina-mercenaria.*

[La raiſon de cette dénomination, c'eſt qu'à l'*inſtar* des Concubines des Romains, on peut les tenir à louage pour un temps, & les rendre enſuite ſans conſéquence à leur premier état. C'eſt de cette claſſe que ſortent ces Demoiſelles du bon-ton, qui font enſuite tant de bruit dans le monde. Mais qu'il faut avoir peu de délicateſſe, pour adorer les reſtes du Public ! Rien cependant n'eſt moins rare, dans un pays où la mise donne aux Femmes preſque toute leur valeur.

Nos Livres amusans ſont remplis des tours qu'ont joués, & que jouent ſans ceſſe à leurs Dupes, les cinq divisions de la Claſſe des *Courtisanes*. On a tout dit des Filles-de Théâtre, & de ces faſtueuses *Phrynés*, qui ſavent abſorber les immenſes déprédations des *Traitans*. Mais la ſatyre, quelque ſanglante qu'elle ait paru, n'a peut-être pas encore atteint la vérité. Je me contenterai de demander à nos jeunes Fats, à nos Militaires efféminés, Comment ils ôsent ſortir en public, ſe montrer aux Spectacles, aux promenades, où ils doivent être à tout moment designés par la foule de leurs Prédéceſſeurs, avec les Maitreſſes qu'ils ont eu la turpitude de prendre dans la 5^e^ Claſſe des Courtisanes?

Je dois, à chacun des articles ſuivans, dire ſur la manière dont ſ'exerce le commerce infame un mot qui ſoit propre à détromper les Hommes, qui ont le bonheur de ne le pas ſavoir par expérience, de la fauſſe idée qu'ils ont prise, qu'on peut goûter de vrais plaisirs avec les Malheureuses, dont je vais parler. Il n'eſt pas de moyen plus ſûr d'inſpirer aux deux ſexes une juſte horreur de la débaûche. Le vice, par lui-même, eſt ſi laid, qu'il effraie toujours, dès qu'on le présente ſans les amorces & les charmes que ſait lui prêter une imagination animée par un cœur corrompu.

II Claſſe. II. Les PROSTITUÉES COMMUNES, ou PUTAINS proprement dites, ſe ſoudivisent, comme je l'ai annoncé, en onze Claſſes particulières, que je vais caractériser.

Gr. *Aſelgès.* Lat, *Hirudo.* 6. *Les* FILLES A PARTIES. *Ce ſont des Femmes-entretenues qui ont été quittées, & qui en attendant un nouveau Tenant, prennent les paſſades qui ſe présentent, ſoit chés leurs Amies, ſoit chés les Mamans publiques.*

[On voit aujourd'hui communément des Femmes dans le pourtour de la Nouvelle-Halle, qui ſont alternativement publiques & entretenues: elles ne prennent d'autre précaution que celle de ne pas racrocher elles-mêmes, ſi ce n'eſt d'une manière qui reſſemble à celle dont on fait une Connaiſſance honnête. *Leurs faveurs coûtent* ſix & douze livres.

Gr. *Núkteris.* L. *Veſpertilio.* 7. *Les* CHAUVESOURIS DE VÉNUS. *On nomme ainſi les Filles qui ne racrochent que dans les Jardins publics à la brune, & qui ne conduisent jamais d'Hommes chés elles.*

[Les Filles dont il eſt ici queſtion, ſont pour la plupart des Ouvrières qui ont des profeſſions peu lucratives: à huit heures du ſoir, elles ſortent de chés leurs Maitreſſes, & vont les unes ſoit au Palais-Royal, ſoit aux Tuileries (qui ſont pour Paris ce que les Céramiques étaient pour Athènes) ou au Luxembourg; les autres vont achalander les Marchands-de-vin qui donnent à dan-

ſer; quelques-unes font des parties chés la *Gourdan*, &c; enfin d'autres conſacrent la ſoirées à leurs Bons-amis. On en a vu de ces dernières, encore dans la maison paternelle, qui avaient deux, trois, & même juſqu'à ſix Bons amis, chacun à *trois livres* ou *vingt-quatre ſous* par ſemaine. Celles de ces Filles qui ont quelque talent pour la déclamation, ſe font ordinairement petites Comédiennes de ſociété, & paſſent ſouvent aux grands Théâtres.

Les Libertins recherchent ces ſortes de Proſtituées, beaucoup moins dangereuses que les autres; parce que n'accordant jamais l'*acte* dans les Jardins publics, elles ſe conſervent ordinairement ſaines. J'en ai vu de nouvelles, que leurs Compagnes & la misere venaient de déterminer au libertinage, dont les apas avaient toute leur perfection, & les manières toute la retenue & la réſiſtance craintive de l'innocence Mais, grand Dieu! quelle triſte volupté, de triompher d'une jeune Infortunée, déterminée par le besoin à ſouffrir froidement les plus odieuses libertés? Quelle triſte volupté, que celle de porter la corruption dans une âme ſans expérience, & de détruire en elle, avec le germe de l'honnêteté, le reſpect que chacun de nous doit à ſon être! Oh la triſte, la déteſtable volupté! (Je regarde comme une des meilleures actions de ma vie, d'avoir contribué à retirer du bord du goufre de la Proſtitution, deux de ces jeunes Infortunées, prêtes à ſ'y jeter.

8. *Les* FILLES-DE-MODES, *qui ne ſont autre chose que de vraies Proſtituées en boutique, qui feignent de ſ'occuper.* Gr. *Palaiſtrités.* Lat. *Palaſtrica.*

[Il ne faut pas ſ'imaginer, comme certains Provinciaux, qu'en général les Marchandes-de-modes de Paris ſont des MAMANS; à-peine ſur plus de 500, en trouvera-t-on douze; encore ne ſont-ce pas de vraies Marchandes, puiſque le travail & la vente n'y ſont que ſimulés. Rien de plus aiſé que de reconaître ces Maisons-de-débaûche, à l'air dénué de la boutique, & à l'effronterie des Filles. Le Corps des Marchandes-de-modes eſt auſſi vertueux qu'aucun autre; & celles qui le deshonorent lui ſont même étrangères: elles ont ſuccédé, quant aux mœurs & à l'emploi, aux anciennes Maitreſſes d'un autre Corps, aujourd'hui très-honnête (les Lingères) dénommées dans leurs propres Statuts, par les titres de *Pouillaſſes*, *Putaſſes*, *Paillaſſes à Soldats*; parce qu'en ce temps les Lingères n'étaient que des eſpèces de Ravaudeuses d'une aſſés mauvaise conduite.

Les Filles de cette Claſſe font aux Libertins une illusion agréable: car la débaûche aime les aparences de l'honnêteté; elles rendent ſes plaisirs plus piquans. Comme ces Filles ne ſe contentent pas des Hommes qui viennent chés

elles, & que munies d'une boîte vide ou pleine, elles vont ce qu'on apelle *faire des pratiques en ville*; je rangerai dans cette Classe les *Filles-de-moyenne-vertu*, qui n'étant pas en boutique, suivent la même méthode. Les Libertins dont la fortune est bornée, font des arrangemens avec ces sortes de Femmes, bien capables de révolter toute âme délicate: j'en ai connu un, qui était quatrième dans une association où il y avait quatre Femmes, qu'ils possédaient tour-à-tour chacun durant trois mois; le jour où le quartier finissait, celle qui avait passé par les mains des trois autres, revenait au premier qui l'avait eue. Il y a encore beaucoup de *Coifeuses* ou Friseuses de Femmes dans cette Classe: car une des principales causes de la corruption des Jeunes-Filles, c'est d'avoir un état qui les expose à aler de maisons en maisons. Ainsi, toutes ces petites Marchandes ambulantes de Bijous & de Parfums, & quelques Filles-de-modes en boutique honnête, mais disposées à la galanterie, sont de *moyenne-vertu*. Dans ces trois dernières Classes les Filles offrent au libertinage quelque chose de piquant: toujours propres, élégantes même, & ordinairement ce qu'on apelle *sensibles* en termes de débaûche, elles émeuvent les sens: mais le cœur, mais l'âme jamais, jamais; le pouvoir de leurs attraits ne va qu'à donner un plaisir grossier. Eh! qu'est-ce que l'amour réduit au physic des sens?... O Malheureux! sois honnête, laisse attendrir ton cœur par un Objet estimable, & je te ferai juge dans ta propre cause. Tu jouis, dis-tu? Insensé! de quoi?... Ah! tremble: peut-être le poison que la Syrène prit hièr avec un autre circule aujourd'hui dans tes veines.

C. *Mastigias*, L. *Subiculum*.

Grec. *pornê*. L. *Meretrix*.

9. *Les* FEMMES-DU-MONDE, *à qui des Vieilles amènent chaland, & qui, lorsqu'elles sortent, n'affichent pas leur état.*

[On affectionne particulièrement dans cette Classe les Vieillards timidement débaûchés, les Ecc···· & les Moines. *Douze* ou *six liv.*, suivant les *peines*, les *difficultés*, &c.

G. *Oikourôs-Etaira*. Lat. *Cellaria*, enfermées, mises en réserve. De *cella*, petite chambre.

10. *Les* DÉBUTANTES; *mot emprunté du Théâtre, pour designer les Jeunes filles qui commencent à se prostituer chés une Maman-publique: on les met, durant leur début qui est d'environ six mois ou un an, suivant le degré de jeunesse & de fraicheur, en reserve pour les Vieillards, & autres qui paient chèr. Quelquefois encore ou les conduit à la campagne chés de riches Debaûchés. Voyez la Note* [J].

[Les Mousquetaires, les Gendarmes &c, savent bien se faire donner de force ces Filles de réserve, lorsqu'ils aprennent qu'il y en a dans une Maison-publique. A 3, 6, 9, & 12 *liv.* suivant.

Il eſt d'usage chés les Mamans de ne point admettre de Fille qu'elle ne ſoit déflorée ; mais elles ſe tirent de-là comme Tibère : on ſait que ce Tyran, pour éluder la loi dictée par l'humanité, qui défendait à Rome de condanner à la mort les Filles Vierges & non encore nubiles, fit violer par les Bourreaux avant de les égorger, les Filles de Séjan ſon Favori: J'ai ouï raconter qu'une Pucelle s'étant un-jour préſentée chés la M***, cette Femme, pour éluder la Loi en la reſpectant, envoya la Jeune-fille dans une maison bourgeoise, & fit en même-temps avertir une de ſes bonnes Pratiques, de la découverte du rare Trésor qui venait de lui tomber ſous la main. Par ce moyen, la Poſtulante revint très-admiſſible chés la M*** ; & comme cette circonſtance ne fut pas ſecrète, la *Débutante* eut durant ſix mois une vogue étonnante.

11. *Les* BOUCANEUSES. *Ces Filles, comme les précedentes, vivent chés les Mamans ; mais elles ſont au Premier-venu : elles courent de Mauvais-lieu en Mauvais-lieu, qu'entr'elles elles nomment Boucans ; d'où vient leur nom.* G. *Chamaitypè*. Lat. *Scortum*.

[Ces Infortunées mènent une vie crapuleuse & fort triſte, ſans aucun profit pour elles ; les Maquas leur fesant payer leurs penſions, le loyer des habits & du linge, aſſés chèr, pour qu'il ne leur reſte rien, & qu'elles redoivent toujours, en exposant à chaque inſtant leur ſanté pour ces Infames. Elles ſont à *trente-ſix* & *vingt-quatre ſous*. Mais ce ſont des Harpyes qui extorquent en-outre tout ce qu'elles peuvent à-force d'inſtances & de ſollicitations ; & cet excédent, elles ne le partagent point avec la Maqua & la *Marcheuse*. Car il eſt établi que le ſalaire principal ſe divise également entre la Putain, la Maitreſſe du Boucan, & la Marcheuse : Si même une Fille des Claſſes précédentes & ſuivantes ſe trouve acoſtée par un Homme, & qu'elle ſoit trop loin de ſa demeure, ou qu'elle ait des raisons pour ne la pas divulguer, elle conduit ſon *Miché* dans le premier Boucan, qu'elle y ſoit ou non connue, on lui donne une chambre, & le prix ſe partage en deux, n'y ayant point eu de Marcheuse. C'eſt la même chose quand une *Boucaneuse* racroche pour elle-même.

12. *Les* ARAIGNÉES DE CYTHÈRE *(qu'on nomme auſſi* FLIBUSTIÈRES-DE-VÉNUS*), mises ſur le bon-ton, vivant chés elles, & racrochant avec leur Cuisinière, qu'elles tiennent ſous le bras.* Gr. *Lucaina*. Lat. *Lupa-Alicaria*, ainſi nommées, parce qu'elles ſe tenaient ſur leurs portes, pour guèter & attirer les Débauchés.

[Les Filles de cette eſpèce, pour l'ordinaire dans l'âge mûr, ſont un-peu plus raisonnables que celles des autres baſſes Claſſes : elles ſont pour la plupart économes, ſe tiennent bien, & quelques-unes parviennent à ſe faire des rentes ; d'autres achètent des meubles, & deviennent Maquas. Elles ont preſque toutes un *Greluchon*, pris ſoit parmi les Eſpions, ou dans les différens Corps

des Gens destinés à la Garde de la Ville, soit parmi ces Poliçons connus sous le nom de Coiffeurs-des-Dames &c: elles leur donnaient n'aguère le nom d'Amant; aujourd'hui c'est AMI, ou simplement le MONSIEUR: lorsqu'elles sont à leur aise, elles souffrent que le Monsieur leur fasse des Enfans, qu'elles font bien élever loin de chés elles. On prétend que les Filles de cette Classe servent d'Espiones: aumoins est-il sûr qu'elles sont très-dangereuses pour messieurs les Abbés; quand elles peuvent les embarasser dans leurs toiles, elles les amusent, tandis que la Suivante court avertir le Commissaire, qui vient enlever le Petit-collet: l'ARAIGNÉE a dix écus, que paie le Supérieur Ecclésiastique. Elles exigent pour leurs faveurs, *48 sous* ou *3 l.*

Gr. *Dusôdès.* Lat. *Spurca.*

13. *Les* RACROCHEUSES. *Elles sont assés mal logées en chambre-garnie, ou chés des Maquas de leur classe, & sujetes à bien des inconveniens du côté de la Police, qui les fait enlever sur la moindre plainte, ou en cas de scandale.*

[On donne; pour goûter dans les bras de ces Créatures des plaisirs que je ne sais comment nommer, *24* & *12 sous.*

Gr. *Bassaré.* Lat. *Vulpes*, ou *Lana.*

14. *Les* GOURGANDINES, *qui courent les provinces, & surtout les Garnisons: on en trouve dans les Coches par eau.*

[Il y en a quelques-unes dans la Capitale, où elles sont connues sous le nom de POISSARDES, à-cause de leur habillement & de leur condition. On a vu, il y quelques années, une de ces Poissardes, qui débaûchait successivement les plus jolies Blanchisseuses du faubourg Saintmarceau: elle en tirait le premier profit dans un bel apartement qu'elle avait rue Sainthonoré, les cédait ensuite à des Maquas, & savait s'en procurer de nouvelles. La jolie petite *Zaïre*, arrêtée en 1764, à-cause de l'insolence d'un Coureur qui la conduisait en cabriolet à une Revue aux Champs-Élysées, était élève de cette Corruptrice. Les prix n'ont ici rien de fixe; c'est suivant les Perfones & l'occasion.

Gr. *'Osdêlia.* Lat. *Putida*, mot dont les langues modernes ont formé PUTA, PUTANA, & PUTAIN.

15. *Les* GOUINES, *mises en casaquins, sales & degoûtans.*

[Leur nom vient de l'ancien mot *Gouin*, cochon, sale; d'où nous est resté *sagouin*, l'un & l'autre étant formés du verbe *gouiner* ou *gouiner*, crier comme un cochon, qu'on disait autrefois, & qu'on dit encore en quelques provinces pour *grogner*. Comme ces Malheureuses sont plusieurs dans leur Clapier, elles ont chacune leur jour pour être le plastron du Public; & celle-là se nomme PAILLASSE. Elles sont à *douze* & *six sous*.

On ne peut qu'être étonnés en voyant de pareils Monstres vivre aux dépens des Hommes; & rien ne prouve davantage à quel point la passion nous égare, que le goût de préférence que certains Débaûchés ont pour les *Gouines*. On voit souvent des Gens bien-élevés suivre une Salope de la lie du peuple dans un taudis poudreus, où ils n'ôsent s'asseoir. On leur présente, pour satisfaire la brutalité, un Corps mal-

propre & mal-sain, quoique la Fille soit quelquefois une petite Malheureuse dans la première jeunesse. Tout ce qu'on voit répugne & dégoûte; & s'il était possible que la Créature conservât quelques attraits, sous la crasse & l'ordure, son entretien & ses manières détruiraient bientôt l'illusion.

16. *Les* BARBOTEUSES. *Malheureuses qu'on trouve le long des maisons, & dans des rues peu fréquentées; qui n'ont pour logement que des galetas dans les faubourgs, où elles ne conduisent personne: elles sont très-dangereuses pour les Hommes-de-peine, qui s'y arrêtent, à-cause de la modicité du prix, & qu'elles infectent du poison vénérien.*

Gr. *Diobóloi. Ergazoménê.* L. *Diobolares. Prostibulum.*

[Il faudrait à ces Malheureuses un nom plus vil encore: laides, dégoûtantes, vieilles, crapuleuses, elles se traitent entr'elles de *Chiens-noyés*; cependant elles fixent l'attention d'une foule de pauvres Artisans, Manœuvres, Crocheteurs, Porteurs-d'eau &c, qui ne sont pas mariés. Elles se donnent pour une *pinte de vin*, bue avec elles, ou depuis *six* jusqu'à *deux sous* en argent.

Les Grecs & les Latins avaient aussi les diminutifs de tous ces noms, ils disaient, *Pallákion*, *Etairídion*, *Meretricula*, *Scortillum* &c.

Outre les *seize Classes* de *Prostituées actives*, il y en a trois autres, qui sont comme la vermines de celles-là.

1. *Les* MAQUERELLES *ou* MAMANS, *soit qu'elles tiennent une Maison aussi bien montée que celle de* Quartilla *, *ou qu'elles ne soient que des Débaûcheuses de Filles, ou enfin que ce soient de ces vieilles Femmes, qui ayant amassé durant leur vie de quoi se meubler, retirent des Prostituées, pour lesquelles elles racrochent, moyennant part de Marcheuse & celle de Maqua, c'est-à-dire les deux tiers du profit.*

Gr. *Matrúllê. Mastrópôs.* Lat. *Mama, Lena.*

* Voyez la Note [C].

2. *Les* MARCHEUSES. *Vieilles Prostituées qui n'ont su rien amasser; vieilles Maquas, ruinées par les Greluchons; vieilles Cuisinières de B····, & autres mauvais Sujets en femmes, qui racrochent le soir pour une ou plusieurs Maisons-de-prostitution, moyennant le tiers de ce que donne l'Homme qu'elles ont fait.* [Il y a de ces Marcheuses qui ont cinq à six endroits à différens taux, & elles conduisent les *Michés* à l'un ou à l'autre, suivant le prix que donnent ceux-ci.

Gr. *A'kolouthétikòs.* L. *Secutuleia.*

3. *Les* MAQUEREAUX, GRELUCHONS, GUEUX, ESPIONS, *&c. Toute cette engeance est comme le fléau de la Prostitution. Mais ce qu'il y a de vraiment fâcheux, c'est que ces Hommes vils sont les Auteurs de presque tous les crimes commis par les Filles-publiques; ils les portent au vol ou à l'escroquerie; leur conseillent l'avortement, &c, &c.* [On nome *Maquereau* celui qui est comme le Chevalier d'une Fille-de-joie, qui la défend envers & contre tous, & dont elle porte le nom. Le *Greluchon* est l'Ami du cœur, au lieu que le Maquereau souvent est plus craint qu'aimé. Les *Gueux* sont de jeunes Farauds, qui font en-sorte de voir les Putains sans les

G. *Sômatémporoi, Anthrôpokápêlai. Mastrópoi.* L. *Mangones.* G. *Mnêstêres.* Lat. *Proci.* Gr. *Lágnoi.* Lat. *Lascivi.* G. *'Oudenosóroi.* Lat. *Nebulones* &c.

payer, soit par finesse, soit en parvenant à leur plaire. Quant aux autres, on sent que le desir de se procurer une plus grande sureté, engage les Filles à se les concilier par tous les moyens. J'ai connu un Particulier qui a du beaucoup de ce qu'il nommait des bonnes-fortunes, à l'idée qu'il était attaché à la Police.

Tableau des Mauvais-lieux, & des plaisirs dangereus qu'on y trouve.

Échauffé par le tempérament, ému par la vue continuelle de Femmes qui lui plaisent, un Homme sent naître des desirs inquiets, pressans, impétueux: malgré lui, en dépit de sa raison, la nature cherche à se satisfaire; dans ce moment critique, il voit une Prostituée: ce sont en aparence les mêmes attraits qui l'ont charmés; son imagination lui peint toutes les délices de l'amour; il éprouve des transports qu'il se flate de faire partager à celle qui les excite: il l'aborde; l'accueil de ces Infames est presque toujours agréable; il la suit: on le cajole, jusqu'a ce qu'il ait payé; cependant s'il differe trop, on le presse: Dès que la Prostituée a reçu son salaire, elle ne s'occupe plus que d'une chose, c'est de se débarrasser promptement de l'Homme. Représentez-vous un Forcené,... qui s'acharne sur une Statue, insenbsile, inmobile comme le marbre, & qui presque toujours refuse le plaisir naturel, pour en donner un qui dégrade notre être, & pour lequel on n'avait pas besoin de son secours:... Elle laisse en proie à l'avidité des regards, de la main, de la bouche,... un sein molasse, flétri, qui n'est qu'une triste & dégoûtante image des apas les plus enchanteurs dans une Femme honnête. Si quelquefois une bouche assés jolie paraît demander un baiser, une haleine infecte en empoisonne la douceur. Son cœur toujours de glace, son impatience lorsqu'elle se voit trop tourmentée, chasseraient l'Amour de Gnide & de Paphos. Mais accorde-t-elle la dernière faveur, c'est alors que le danger est extrême, & que la nature outragée jusque dans son sanctuaire, punit de criminelles voluptés... O Mortel! veux tu voir l'humanité au dernier degré de la dégradation; aproche de cet antre mal clos; un Homme qui pense n'aura-là rien à craindre de ses passions; il n'éprouvera qu'un sentiment de douleur & de pitié, mêlé d'indignation: Eh! quel autre mouvement pourrait exciter une Infame, distraite, inanimée, ou s'agitant sans rien sentir;... vendant en détail ses coupables & maussades complaisances, ou s'opiniâtrant à tout refuser; cèdant en jurant aux menaces, aux coups;.... une Mégère, qui sort agitée par la fureur, d'un état qui ne doit exciter que la plus douce émotion, & la délicieuse sensation du plaisir; en-un-mot, une perfide *Circé*, qui ne

reprend l'air satisfait, que lorsqu'elle quitte celui qu'elle a sut leurrer par de feintes caresses?

Voila quelles sont les Prostituées Françaises; & telle est la séduisante amorce qu'elles présentent! Encore si l'on en était quitte pour le regret de s'être avili, dégradé soi-même, en courant stupidement après l'ombre de la volupté! Mais presque toujours une fraide jouissance a des suites affreuses; on est puni du plaisir qu'on n'a pas goûté. De sorte que l'on peut apliquer à tous ceux qui voient les Prostituées, ce passage d'un ancien Auteur, au sujet d'une Religieuse libertine: *Je ne voudrais pour rien racompter la vie que Catin elle mena: Tant continua à prendre ses plaisirs, qu'elle y gâgna pour toute rétribution, vérole, ulcères, chancres & autres maladies dangereuses, dont son povre corps fut mis en telle subjection, qu'il n'était en aucune partie sans sanie & douleurs, voire incurables & abominables; si qu'elle en perdit du visage toute la figure, & fut privée de l'usage de tous ses Membres, & fut longtemps ainsi gisant piteusement.*

Il y aurait encore beaucoup d'autres choses à dire sur nos *Filles - publiques*: mais je m'arrête: On se rapelle que j'ai déja renvoyé à la Note [M]: J'ajoute, que si je parviens à me procurer une Liste intéressante, des principales COURTISANES modernes, elle terminera ce Volume ¶.

¶ *Voyez dans mon Roman intitulé, Le Piéd-de-Fanchète, III Partie, dans les Notes,* une Lettre de M. DE VOLTAIRE, où cet illustre Doyen de notre Littérature donne en badinant un moyen d'expulser la Vérole de tous les États de l'Europe.

On m'a communiqué de très-jolis vers, relatifs à la débâuche Portugaise, que le Lecteur sera charmé de trouver ici.

LA SUPERSTITION *, OU LE S. ANTOINE PORTUGAIS.

* Ce Conte est le fidèle portrait de la piété portugaise.

En Portugal chaque Fillette,
Pour être heureuse au jeu d'amour,
Conserve dans une cachette,
Un petit Saint que tour-à-tour
On caresse, on maudit, on bénit, on maltraite,
Suivant que bien ou mal un Galant fait sa cour.
Ce Saint Patron dans l'amoureux mystère,
Se nomme Antoine; & quand les Filles vont se voir,
Aulieu de --Bon-jour ou bon-soir,
Comment te portes-tu--? leur formule ordinaire
Est celle-ci:--Ton Saint, comment se porte-t-il?
Est-il boudeur? est-il gentil--?
Agnès aimait, comme à quinze ans l'on aime,
De bonne-foi, de tout son cœur,
Et sur le soir devait avoir le bien suprême
De parler tête-à-tête à Pedro, son vainqueur.
Vite on pare le Saint d'une robe dorée,

De roses, de jasmin, sa tête est décorée,
Sandale de velours chausse son piéd mignon,
De fleurs une guirlande entoure sa ceinture,
Et pend dessus sa robe, en guise de cordon;
Le vermillon d'amour anime sa figure:
Bref on l'eût volontiers nommé Saint Cupidon.
--Mon Amant va venir, Antoine, je t'adore--;
Et le Saint est couvert du feu qui la dévore;
Aux piéds, aux mains, au front, partout il est baisé,
Des plus doux noms en foule il est favorisé:
Enfin le jour finit. Agnès impatiente,
Va, vient, rêve, s'assiéd, se lève, & meurt d'ennui.
A tout ce qu'elle entend: --C'est lui; ce n'est pas lui;
Fais que Dom Pedro vole auprès de son Amante,
Mon doux Ami, mon petit Saint—,
Lui passant au menton une main caressante.
Pedro ne paraît point. On murmure, on se plaint
D'Antoine; — Il est bien tard; mondieu, que le temps dure!
De la plainte l'on passe au reproche, à l'injure.
—Ingrat, si je te traitais mal!
Est-il de Saint Antoine en tout le Portugal
Plus recherché dans sa parure?
Tiens (lui dit-elle) vois, (lui montrant le miroir)
Eh-bien?... & tu me mets au desespoir—!
A ces mots l'heure sonne;
On compte; il est minuit: —Ah! Pedro m'abandonne!
Maudit Saint, tu mourras—. On vous le découronne,
Pièce à pièce bientôt il est deshabillé,
Et par la Belle en pleurs il était étrillé,
Quand une main très-délicate
Tout-doux à la porte a graté:
Au cœur tremblant d'Agnès le bruit s'est répété:
—Ah le voila—! Notre Belle s'en flatte;
Elle court en jetant sur le Saint maltraité
Un regard repentant & des ieux de bonté:
Elle ouvre: Est-ce Pedro? Non, c'est une Béate,
Courtière de Cypris, qui servait son Prochain
Pour l'amour de Jésus, de Marie & du gain.
-Eh-bien! Pédro vient-il? -Dans un lieu clandestin
Il va passer la nuit avec la jeune Agathe:
J'ai pourtant dit pour vous cinq *Ave* ce matin—.
Oh! pour-le-coup, n'en pouvant plus de rage,
Elle empoigne le Saint qui, mordu, soufflété,
Foulé, meurtri, décapité,
Vole par la fenêtre, & tombant dans le Tage,
Au loin, & pour toujours, soudain fut emporté.

On voit que la dévotion des Portugaises ressemble à celle des Courtisanes Italiennes. Tous les délires religieux sont nés dans les pays chauds d'où ils se sont répandus jusque dans les climats glacés.

[C]

I Partie; page 33.

Les Femmes, chés les anciens Grecs & Romains, ne vivaient pas comme les Françaises ou les Anglaises; on connaît la sévérité des loix que *Romulus* leur imposa; & par une loi des XII *Tables*, il leur fut défendu de boire du vin, sous peine de mort. Il était sans doute réservé aux deux Nations les plus illustres & les plus éclairées qui aient jamais existé, de rendre à la plus belle moitié du genre humain des droits trop longtemps méconus. Ces Nations ont surpassé la piété si fameuse des Romains envers leurs Mères & leurs Epouses : les traiter d'égales, est bien plûs que de se rendre à leurs prières, ou de les protéger. Cette conduite raisonnable raproche les deux Sexes, fortifie les liens qui les unissent, & fait que la *pédéraſtie*, si commune dans les mœurs Grecques & Romaines, n'est parmi nous que le crime de quelques Particuliers corrompus. En accusant les Anciens du plus honteus des desordres, je ne prétens pas servir d'écho aux Calomniateurs de *Socrate*, au sujet d'*Alcibade*; mais il est évident que les Amis de ce Grand-homme regardaient comme la plus haute preuve de sa vertu, la force qu'il avait eue de contenir des desirs aussi violens qu'ils les lui suposaient, en couchant avec son beau Disciple. Tel, à-peu-près, le bon *Robert d'Arbrisselles****. *Agésilas*, Roi de Sparte, aimait avec passion le Fils du Satrape *Pharnabaze* : tout le monde connaît l'Eglogue d'*Alexis*, & la mordante Satyre de *Pétrone*. Quelques Epigrammes de *Martial*, suivies d'un passage de ce même *Pétrone*, qui partagea quelquefois les plaisirs de *Néron*, feront voir combien cet odieus abus de l'amour était commun.

Cette Note traite de la corruption des Romains, & l'on y raporte differens passages des Auteurs, qui la mettent dans tout son jour.

* *Voyez ci-après dans le Code de Cythere*, ce trait historique.

Unus sæpè tibi tota denarius arca
Cùm sit, & hic culo tritior, Hylle, tuo;
Non tamen hunc Pistor, non auferet & hunc tibi Caupo,
Sed si quis nimio pene superbus erit.
Infelix venter spectat convivia culi,
Et semper miser, hic esurit, ille vorat.

L. II, Ep. 51.

Mentula cùm doleat Puero, tibi, Nævole, culus,
Non sum divinus, sed scio quid facias.

L. III, Ep. 71.

Dormis cum Pueris mutoniatis,
Et non stat tibi, Phœbe, quod stat illis:
Quid vis me (rogo) Phœbe, suspicari?
Mollem te virum credere volebam:

Id. Ep. 72.

Sed rumor negat esse te cinœdum.

L. IX. Ep. 7. *TIBI, summe Rheni domitor, & Parens orbis,*
*DOMITIEN. *Pudice Princeps*, gratias agunt urbes,*
Quel honteuse flatterie! *Populos habebunt : parere jam scelus non est ;*
Non puer avari sectus arte Mangonis
Virilitatis damna mœret ereptæ :
Nec quam superbus computet stipem Leno,
Dat prostituto misera Mater Infanti :
Qui nec cubili fuerat ante te quondam
Pudor, esse per te cœpit & Lupanari.

L. VI. Ep. 50. *CUM coleret puros pauper Thelesinus amores,*
*On croirait que cette Epigrame est faite de nos jours, & qu'il y est question des Nicole, des Agironi, &c. *Errabat gelidâ sordidus in togulâ ;*
Obscœnos postquàm cœpit curare Cinœdos,
Argentum, mensas, prædia solus emit.
Vis fieri dives, Bithynice ? conscius esto :
*Nil tibi, vel minimum, basia pura dabunt.**

L. VIII. Ep. 45. *QUANTA est tua probitas, quanta est infantiæ forma,*
Ceste puer, puero castior Hippolyto !
Te secum Diana velit, Dorosque natare ;
Te Cybele totum mallet habere Phryga ;
Tu Ganymedeo poteras succedere lecto ;
Sed durus, Domino basia solo dares.
Fœlix quæ tenerum vexabit Sponsa maritum,
Et quæ te faciet Puella prima virum !

On voit, dans l'Epigramme suivante, la *Masturbation* jointe à la *Pédéraſtie*. Ce genre d'impudicité est très-dangereux. *Il precipite la vie*, comme va le dire Martial.

L. XI. Ep. 25. *MOLLIA quòd nivei duro teris ore Galesi*
Basia ; quòd nudo cum Ganymede jaces,
Quis negat hoc nimium ? Sed si sapis, inguina saltem
Parce fututrici sollicitare manu.
Levibus in Pueris plus hæc, quàm mentula peccat,
Et faciunt digiti, præcipitantque virum, &c.

Impureté abominable.

Os malè Caussidicis, & dicis olere Poetis :
Sed fellatori, Zoïle, pejùs olet.

Certaines Femmes n'avaient pas plus de reserve & de modestie dans le particulier que nos Ducheſſes, & se livraient aux penchans les plus bas.

L. VII. Ep. 35. *INGUINA succinctus nigra tibi Servus aluta*
Stat, quoties calidis tota foveris aquis.
Sed meus, ut de me taceam, Lecania, Servus
Judæum nulla sub cute pondus habet ;
Et nudi tecum Juvenesque, Senesque lavantur.
An sola est Servi mentula vera tui ?

Ecquid Fœmineos ſequeris Matrona receſſus ?
Secretuſque tuâ, cunne, lavaris aquâ ?

Juvenal, dans ſes *Satyres*, qui ſont autant d'excellens Plaidoyers en faveur de la vertu, fait des vices des Romains un tableau affreus : la Sixième *Satyre*, infiniment ſupérieure à celle de *Boileau* contre les Femmes, mériterait d'être raportée toute-entière*; mais comme cet Auteur eſt nouvellement traduit, j'y renvoie ; il faut le lire en entier.

* Ainſi que celle contre les Proteſteurs obſcènes.

Les deux paſſages de *Pétrone* ne ſont pas moins expreſſifs : le premier préſente une peinture détaillée des *Lupanaria* des Romains ; & le ſecond montre juſqu'où la ſoif de l'or peut ravaler une Mère avide, qui proſtitue ſes Enfans.

« Nous entendîmes fraper à coups redoublés à notre porte : après avoir demandé, en tremblant, quî c'était, on nous répondit ; Ouvrez ſeulement, & vous alez le ſavoir. Pendant ce dialogue, la ſerrure tomba d'elle-même ; & la porte s'étant ouverte, une Femme voilée entra. C'était juſtement la même que nous venions de voir avec le Campagnard. Penſez-vous, nous dit-elle, vous être moqués de moi impunément ? Je ſuis la Suivante de Quartilla, dont vous avez troublé le Sacrifice en paraiſſant devant les Autels de Priape. La voici elle-même qui vient à votre auberge pour vous parler. Ne vous troublez point ; car elle n'a pas deſſein de vous accuser du crime que votre erreur vous a fait commettre, ni de vous en faire punir : au contraire, elle eſt étonnée par quelle avanture d'auſſi Honnêtes-gens que vous ſe trouvent dans cette contrée. Nous n'avions encore rien dit, & nous ne ſavions que penſer de tout cela, lorſque la Maitreſſe entra accompagnée d'une Jeune-fille ; & s'étant aſſise ſur mon lit, elle pleura longtemps, pendant que nous demeurions toujours dans le ſilence & dans l'étonnement de voir répandre tant de larmes, qui ſemblaient marquer une extrême douleur. Après donc qu'il en fut ſorti un torrent de ſes yeux, elle leva ſon voile, nous montrant un viſage ſévère : & preſſant ſes mains l'une contre l'autre, juſqu'à faire craquer ſes doigts ; Je vous trouve bien hardis, nous dit-elle ? Et où avez-vous ſi bien apris à mentir & à voler* ? Envérité j'ai pitié de vous ; car jamais perſonne n'a vu les choſes défendues, ſans être puni de ſa curioſité : parce que dans notre pays, il y a un ſi grand nombre de Divinités prêtes à tirer vengeance des injures qu'on fait à leur culte, qu'il eſt plus facile de trouver un Dieu qu'un Homme. Mais, afin que vous ne penſiez pas que je ſois venue ici dans

* Quartilla connaiſſait ces jeunes-gens par l'avanture d'un manteau volé, que ſa Suivante avait trouvé entre leurs mains. De tout tems les Put·· & les Fripons eurent une pente décidée les uns vers les autres.

un eſprit de vengeance, je vous déclare que votre jeuneſſe me touche plûs que l'affront que vous m'avez fait; car je me perſuade que vous n'avez commis un ſi grand crime, que par pure ignorance. Je vous dirai donc que la nuit dernière j'ai été ſaiſie d'un friſſon ſi dangereus, que j'ai cru avoir un accès de fièvre-tierce; de-ſorte que dans le ſommeil ayant demandé un remède aux Dieux, ils m'ont ordonné de venir vous trouver, pour vous prier d'en adoucir la violence, après vous avoir montré le ſecret d'en venir à-bout. Mais à vous parler franchement, le ſoin de ma guériſon n'eſt pas ce qui me touche davantage; un plus grand chagrin me dévore & me réduit aux abois. Je crains que, pouſſés par un libertinage qui eſt naturel aux Jeunes-gens, vous n'aliez révéler les myſtères de Priape, & publier les ſecrets des Dieux. Je me jete donc à vos genoux, vous ſupliant, & vous conjurant à mains jointes, de ne pas tourner en raillerie nos cérémonies nocturnes, & de ne point divulguer des choſes qui ont été cachées depuis tant de ſiècles, & dont quelques-uns de nos Prêtres * n'ont aucune connaiſſance. Après qu'elle eut ceſſé de parler, elle recomença de pleurer abondament, & ſoupirant avec des efforts ſurprenans, elle ſe jeta le viſage ſur mon lit. Alors me ſentant ému de compaſſion & de crainte, je l'exhortai à prendre courage, & l'aſſurai que non-ſeulement nous n'avions garde d'ouvrir jamais la bouche de toutes ces cérémonies, mais encore, que ſi les Dieux lui avaient inſpiré l'idée de quelque remède pour guerir ſa fièvre, nous étions prêts à ſeconder les intentions de la Providence Divine, même au péril de notre vie. La bonne Dame, joyeuse d'une telle promeſſe, me baiſa pluſieurs fois; & ſes pleurs ſe changeant en ris, elle ſ'amuſa à démêler avec ſes doigts les boucles de mes cheveux qui tombaient à côté de mon viſage. Je veux, dit elle, faire la paix avec vous, & je conſens que nous n'ayions plus de procès. Cependant je vous avertis, que ſi je ne vous euſſe point vus dans la volonté de m'accorder le remède que je ſouhaite, dès demain une troupe de Gens ſe préparait à tirer vengeance de l'affront que vous avez fait & à moi & à mon caractère.

* Ces Prêtres ſe nommaient Myſtæ, & ſervaient également à Bacchus & à Priape: on les apelait encor Phallephores, parce que, dans leurs cérémonies, ils portaient des Statues ornées de Memb. vir. (C'étaient en-général, des Scélérats & d'inſignes Débauchés.

Le mépris eſt honteux, mais il eſt honorable
D'impoſer une loi ſelon ſa volonté.
Faire tout ce qu'on veut me paraît agréable,
Et je chéris la liberté.
Le Sage apaiſe les querelles,

Par le mépris qu'il a pour elles ;
Dans un combat, l'Homme de cœur,
Lorſqu'il donne la vie eſt doublement vainqueur*.

* *Ces vers étaient de Néron même, ou parodiés ſur ceux de ces Empereur.*

Elle n'eut pas plutôt achevé, que battant des mains, elle ſe prit à éclater de rire avec tant de force, qu'elle nous épouvanta. La Suivante, & la petite Fille qui était entrée avec Quartilla, en firent autant : & tout retentiſſait d'éclats ſemblables à ceux qu'on entend aux Farces des Théâtres. Pendant ce temps-là, comme nous ignorions d'où prevenait un changement ſi prompt dans les eſprits de ces Femmes, tantôt nous nous regardions l'un l'autre, & tantôt nous obſervions leur contenance. Quartilla nous dit, J'ai donné ordre que perſonne n'entre aujourd'hui dans cette maiſon ; afin que je puiſſe recevoir de vous, ſans être interrompue, le remède néceſſaire à ma fièvre. Elle n'eut pas plutôt prononcé ces paroles, qu'Aſcylte en parut un peu étonné. Pour moi, devenu plus froid que la glace, je ne pus proférer une ſeule parole ; mais ce qui m'empêcha de rien craindre de fâcheus, c'eſt que nous nous trouvions en nombre égal contre trois Femmelettes, trop faibles pour entreprendre quelque chose contre trois Hommes bien en état de ſe défendre. J'avais déja diſpoſé l'ordre du combat, de manière que, en cas d'attaque, je devais avoir affaire avec Quartilla, Aſcylte avec la Suivante, & Giton avec la Petite-fille. Pendant que je fesais cette reflexion, Quartilla ſ'aprocha de moi pour recevoir le remède qu'elle m'avait demandé ; mais ne trouvant pas que l'effet répondît à ma promeſſe, elle ſortit bruſquement du logis ; &, revenant un moment après, elle nous fit enlever par des Hommes inconnus, qui nous conduiſirent dans un Palais magnifique. Alors nous fumes ſi troublés, que toute notre conſtance nous abandonna, & que nous commençames au milieu de nos malheurs à enviſager la mort comme certaine. Ce qui me fit dire à Quartilla ; Si vous nous préparez, madame, quelque chose de plus funeſte, achevez au plus vîte, je vous prie ; car le crime que nous avons commis n'eſt pas aſſés grand pour nous faire mourir à force de tortures Auſſitôt ſa Suivante, qui ſe nommait *Pſyché*, étendit une couverture ſur le plancher, & ſ'efforça de me mettre en humeur ; mais tout était en moi plus froid que ſi j'euſſe ſouffert mille morts. Cependant Aſcylte, qui n'ignorait pas qu'il eſt ſouvent dangereus d'être curieux des ſecrets d'autrui, ſ'était couvert le viſage de ſon manteau ; & la Suivante ayant ôté ſes jare-

tières, se servit de l'une pour me lier les piéds, & de l'autre pour me lier les mains. Me voyant ainsi garoté, je lui représentai que cette violence, n'était pas un sûr moyen à sa Maitresse pour venir à bout de ses prétentions. D'accord, me répondit-elle: mais j'en ai un plus assuré. Aussitôt elle aporta un gobelet plein de Satyrion; & elle fit si bien que j'en avalai plus de la moitié, en me fesant mille contes fort plaisans; & parce qu'Ascylte avait rebuté ses caresses dès le commencement, elle lui jeta le reste sur le dos, sans qu'il s'en aperçût. Comme cette plaisante conversation finissait, Ascylte dit: Hé quoi donc! ne me trouvez-vous pas digne de boire aussi? Alors la Suivante, qui se vit découverte par un soutis qui m'était échapé, se mit à battre des mains: Je vous en ai donné, dit-elle, mon cher enfant; & vous seul avez pris toute la portion. Est-il vrai, repartit Quartilla? Et n'est-ce pas Encolpe qui a bu tout le Satyrion? Cela la fit rire fort agréablement; & Giton même ne put s'en empêcher. En-même-temps la Petite-fille se jeta à son cou, & baisa un million de fois ce bel Enfant, qui ne s'en défendait pas. Dans l'état malheureux où nous nous trouvions, nous eussions bien voulu apeler du secours; mais personne ne se fût présenté pour nous en donner. D'un côté Psyché, lorsque je voulais crier à l'aide, me piquait les joues avec une aiguille de tête: & de l'autre la Petite-fille fesait ses efforts pour fourrer dans la bouche d'Ascylte un pinceau plein de Satyrion. Enfin, pour comble d'infortune, un de ces Danseurs Prostitués * entra, vêtu d'une robe couleur de myrte, & lié d'une ceinture; lequel fesant mille contorsions de son corps, nous donnait en dansant tantôt des coups de son derrière, & tantôt nous infectait de sales baisers **, jusqu'à ce que Quartilla, qui avait sa jupe trousée fort haut & tenait à la main une baguette de baleine, ordonna qu'on nous fît quartier. Alors chacun de nous jura par tout ce qu'il y a de plus sacré, qu'il ne se vanterait jamais d'avoir essuyé une avanture dont le souvenir même fait horreur. Ensuite nous vimes paraître plusieurs Courtisanes, qui nous frotèrent le corps d'une huile qui rétablit nos forces. Après nous être donc ainsi délassés, nous reprimes les robes dont on se sert pour manger; & l'on nous conduisit dans une chambre prochaine, où il y avait trois lits dressés, & un repas magnifiquement servi. Ayant été priés de nous mettre à table, nous commençames par l'avant-mets qui était merveilleus, & nous bu-

* *Ces Danseurs prostitués, nommés Cinédiens, etaient certains Jeunes-homes qui fesaient en dansant des postures lascives. La chanson qu'un pareil Débauché dira dans la suite nous le prouve assés. Aulu-Gelle assure qu'il y avait deux sortes de ces gens-là, dont les-uns étaient Agens, & les autres Patiens.*

** *Cela est dit aparament, à cause de l'usage infâme que ces sortes de gens fesaient de leur bouche.*

nes beaucoup d'un très-excellent vin de Falerne. Comme le ſommeil nous gâgnait inſenſiblement après tant de mets dont on nous avait régalés : Quoi ! dit Quartilla, vous prétendez dormir, lorſque vous ſavez qu'on doit veiller toute la nuit en l'honneur de Priape* ! Cependant Aſcylte accâblé de fatigue par toutes les lutineries qu'il venait de ſouffrir, s'étant endormi, la même Servante qu'il avait rebutée avec mépris, lui barbouilla le visage & les lèvres avec de la ſuie, & même lui charbonna les épaules ſans qu'il en ſentît rien.

Pour moi, qui ne me trouvais pas moins fatigué de toutes ces perſécutions, je commençais auſſi à goûter un-peu la douceur du ſommeil ; & tous les Domeſtiques, tant dans la chambre que dehors, fesaient la même chose ; les uns couchés par terre çà-&-là aux piéds des Convives, qui étaient ſur les lits ; les autres apuyés contre les murailles, & quelques-uns étendus ſur le ſeuil de la porte ronflaient tête contre tête : enfin, les lampes manquant d'huile ne répandaient plus qu'une lumière faible & prête à s'éteindre, lorſque deux Valets Syriens entrèrent dans la ſalle, à deſſein de friponner une bouteille de vin ; mais lorſqu'ils ſe la diſputaient l'un à l'autre ſur le buffet avec trop d'ardeur, ils la caſſèrent, reverſèrent la table, avec toute la vaiſſelle d'argent, & un pot tombant par hasard d'aſſés haut, ala caſſer la tête à une Servante qui dormait ſur un lit. Sentant le coup, elle s'écria de toute ſa force ; ce qui fit découvrir les Eripons, & éveilla une partie de nos Ivrognes : mais les deux Voleurs de bouteilles ſe voyant découverts, eurent l'adreſſe de ſe gliſſer à terre auprès d'un lit, & de contrefaire ſi bien les dormeurs, qu'on eût dit qu'il y avait lougtemps qu'ils étaient couchés-là. Cependant le Chef-d'office, qui s'était éveillé comme les autres, avait déja remis de l'huile dans les lampes preſqu'éteintes : & les Valets s'étant un peu froté les yeux, étaient prêts à nous ſervir tout de nouveau ; lorſqu'une Joueuse de Cymbales, fesant retentir les lieux où nous étions du bruit de ſon inſtrument, acheva de réveiller tout le monde. On recommença à manger, Quartilla porta de nouvelles ſantés, & l'harmonie des Cymbales rétablit parmi les Conviés, la joie que la bonne chère inſpirait. Enſuite nous vimes entrer encore un autre de ces Proſtitués, le plus mauvais plaisant de tous, & digne de la maison où nous étions : celui-ci, après avoir batu des mains, chanta ces quatre Vers.

Venez, accourés tous, aimables Débaûchés **,

* *On fesait des veilles en l'honneur de certaines Divinités, comme Vénus, Cérès, Bacchus, Priape. Suétone, dans la vie de Galba, aſſure qu'on en fesait encore pour la Déeſſe Fortune. Il ſe commettait tant de proſtitutions dans ces veilles, qu'on fut contraint de les défendre. Diagondas, Thébain, fut le premier chés les Grecs qui les abolit. Le Code Théodoſien a fait la même choſe. La Loi des XII Tables portait : Nocturna Mulierum ſacrificia ne funto.*

** *Ce Baladin*

Pour exercer ici vos danſes, vos careſſes :
Hâtez vous, vieux Bouquins *; Eunuques aprochez ;
Faites voir à nos yeux vos laſcives tendreſſes.

Dès qu'il eut achevé, il me donna un vilain baiser ; & s'étant jetté ſur le lit où j'étais, il me découvrit par force, & me tourmenta beaucoup & longtemps, mais envain. La ſueur mêlée avec le fard lui coulait du front comme des ruiſſeaux ; & il y avait tant de plâtre dans les rides de ſes joues, qu'on les eût prises pour une muraille lavée par la pluie. Je ne pus retenir mes larmes ; & me trouvant accablé de triſteſſe, Madame, dis-je à Quartilla, c'eſt vous aſſurément, qui avez donné ordre à ce Débaûché de me tourmenter de la ſorte. O l'habile-homme ! & qu'il a d'eſprit, me répondit-elle en frapant doucement des mains : Il ne ſait pas que que c'eſt-là l'office de ces ſortes de gens ** ? Mais ne voulant point que mon Camarade pût ſe vanter d'avoir été traité plus favorablement que moi, je lui dis : Par votre foi, ſouffrirez-vous qu'Aſcylte ſoit le ſeul ici de repos ? Vous avez raison, me dit-elle : Allons qu'on en donne autant à Aſcylte. A cet ordre, mon Homme ne fit que changer de monture, & ayant paſſé à mon Compagnon, il l'accabla de baiſers, & le fatigua par mille mouvemens laſcifs. Giton était préſent à tout cela, & ſe tenait les côtés à force de rire. Quartilla l'ayant conſideré, s'enquit avec ſoin à quî il apartenait ; Je lui répondis que c'était mon Favori. Pourquoi donc, ajoûta-t-elle, ne m'eſt-il pas venu baiſer ? Et auſſitôt l'ayant fait aprocher, elle le baiſa. Enſuite elle mit la main ſous ſa robe, & lui maniant ce qui était encore en lui ſans expérience, elle dit : Ceci travaillera demain à me donner l'avant goût des plaiſirs ; car après avoir été aujourd'hui bien régalée, je ne me contente pas d'une ſi faible pitance ». [*La ſuite de cette Hiſtoire ſe trouve à la Note de la p. 15, Première Partie. Voici le ſecond paſſage annoncé :*

« Une Dame qui paraiſſait des plus honnêtes, nommée *Philumène*, qui s'était ſervie fort ſouvent de ſa jeuneſſe, pour atraper pluſieurs ſucceſſions ; & qui étant ſur le retour, introduiſait chés les Vieillards ſans Héritiers, un Fils & une Fille qu'elle avait, pour continuer ſes intrigues par leur ſecours,... vint voir *Eumolpe*, & après l'avoir prié d'avoir de la bonté pour ſes Enfans, & de les recevoir ſous ſa conduite, elle lui dit qu'elle avait beaucoup de confiance en lui, & qu'elle y mettait toutes ſes eſpérances, parce qu'elle ne connaiſſait point d'Homme au monde plus capable de

Invité par cette Chanſon laſcive, & pleine d'emportement, les plus célebres Proſtitués, à venir rendre par leur preſence, cette débaûche digne du lieu où elle ſe fezait, & de la Dame qui y préſidait : il les obligeait en même-temps à provoquer par leurs geſtes impudiques & leurs danſes laſcives, les Aſſiſtans à les imiter.

** Bouquins. Nous apelons ainſi les vieux Débaûchés, dont les Romains ſe ſervaient en qualité d'Agens, par une rage qui ne ſe comprend pas. On les nommait encore* Exoleti.

*** On les nommait en grec* Embaſicetes, *de deux mots, qui ſignifient, parcourir les lits.*

donner de bonnes instructions a la Jeunesse* : enfin elle ajouta, qu'elle le priait de souffrir que ses Enfans restassent dans la maison, afin qu'ils pussent entendre ses discours & en profiter ; ce qui était à son avis le meilleur héritage qu'elle leur pût laisser. Du discours, elle passa à l'effet ; car elle laissa dans la chambre une Fille très-bien faite, avec un Jeune-garson, qui était son Frère ; & sortit, sous prétexte d'aller au Temple faire des vœux pour son Bienfaiteur. Eumolpe, qui était homme si continent, que même je lui paraissais encore propre à l'office de Giton, ne différa pas longtemps à inviter cette Jeune-fille à faire un sacrifice à l'Amour : mais comme il avait publié par-tout qu'il avait la goutte & les reins rompus ; il fit réflexion que s'il ne soutenait son imposture jusqu'au bout, il courait risque de faire voir le dénoûment de la Pièce. De-sorte que pour donner créance à son mensonge, il pria la Demoiselle de faire la *Pendule de Vénus* *, & commanda à Corax (son valet) de se glisser sous le lit où il était, & de lui donner du mouvement avec son dos, en s'apuyant des mains contre terre. Corax obéit ; & s'élevant d'abord tout doucement, il rendait à la Jeune-fille coup pour coup par une repercussion alternative. Enfin l'action étant près de sa fin, Eumolpe éleva la voix, & pressait Corax de s'agiter avec plus de vîtesse : de-sorte qu'à voir le mouvement du Vieillard entre sa Maitresse & le valet, il semblait qu'il prît le divertissement de l'escarpolette. Eumolpe recommença le même exercice par deux fois ; ce qui nous fit beaucoup rire, aussi-bien que lui. Quant à moi (continue Encolpe) pour ne pas oublier mes bonnes coutumes, faute de pratique, m'étant aperçu que le Jeune Frère prenait plaisir à regarder par une fente ce remuement mécanique de sa Sœur, je m'approchait de lui, pour essayer s'il serait d'humeur d'en souffrir autant. Ce jeune Garson, prévenu par sa Mère, & qui d'ailleurs n'était pas novice, ne se défendait point de mes caresses ; mais j'essuyai encore, dans cette occasion, un nouvel affront de *Priape* ***».

Le vice infame des Pédérastes est aujourd'hui commun en Turquie, & par-tout où les Femmes vivent trop retirées. A *Alger*, depuis que le Dey & les Grands du Royaume ont découvert que plusieurs de leurs Prédécesseurs avaient été détruits par leurs Maitresses, ils supléent à ces dernières par de beaux & jeunes Esclaves : & ce crime est impuni parmi eux. [On raporte à ce sujet, qu'un Esclave Portugais

* Pétrone attaquait plusieurs personnes dans un même tableau, il avait ici en vue Sénèque, qu'il designe ailleurs sous le nom d'Agamemnon.

** Le latin porte, *Pygiaca sacra*, du verbe grec *pugizein*, qui signifie au propre l'acte de la pédérastie (comme *bineîn*, *'embateûein* expriment l'acte légitime) & au figuré l'action du Mâle qui se met dessous ; ce qu'Apulée nomme *faire la pendule de Vénus*.

*** Il y a beaucoup d'aparence qu'une des causes de la colère excessive de Néron, & la lecture de la Satyre dont ce passage est tiré, fut cette avanture de Philumène, sous le voile de laquelle est dépeinte la con-

Suite d'Agrippine envers Claude.

gais d'environ dix-huit ans, eut le malheur de plaire à son Maître, & qu'il eut le courage de résister à ses sollicitations & à ses menaces. Le Turc furieux en vint à la violence, & voulut le saisir. L'Esclave arrache le poignard pendu à la ceinture de l'Algérien, & le lui plonge dans le sein. Comme c'est un crime capital dans toute personne d'une autre nation, & dans un Esclave sur-tout, de lever la main sur un Turc, le Portugais fut condanné à être traîné par la ville à la queûe d'un cheval. Tous les Ministres étrangers intercédèrent pour lui sauver la vie; des sommes considérables furent offertes: tout fut inutile; on ne lui laissa d'autre ressource que d'embrasser le Mahométisme. Le jeune Esclave rejeta cette proposition, & préféra la mort à l'apostasie: il ala au suplice avec une fermeté héroïque. Les Habitans furent extrêmement touchés de ce spectacle; les Femmes surtout naturellement tendres, rempliſſaient l'air de leurs cris]. Ce goût dépravé s'est aussi renouvelé en Italie; c'est un incendie qui se communique de proche-en-proche: on prétend que quelques étincelles ont volé jusqu'en France, d'où elles ont pénétré en Angleterre. Nos Femmes peuvent seules étouffer ce funeste embrâsement: elles ont les grâces, plus provocantes que la beauté même; qu'elles cessent d'être vaporeuses, exigeantes; qu'elles deviennent tendres, sincères; que le goût préside à leur parure: tout va céder au charme invincible de ces apas séduisans, destinés par la nature à nous captiver; & nous leur devrons, avec une félicité réelle, l'honnêteté de nos mœurs. A ce sujet, qu'on me permette une petite observation! Il faut éviter que la parure des deux sexes se raproche trop; cette ressemblance est une source de desordres plus féconde qu'on ne l'imagine: les Femmes se font aujourd'hui coîfer presque comme les Hommes: c'est mal entendre leurs intérêts: leur parure particulière a un charme secret, qu'elle n'aurait plus, en nous devenant commune. Qui peut exprimer tout ce qu'inspire l'élégante chaussure du piéd mignon d'une jolie Femme? C'est un talisman, dont les effets tiennent du prodige. Les Asiatiques n'ont pas cette ressource, & le reste de leur parure ressemble trop d'ailleurs à l'habillement de leurs Femmes. Aussi, quelles gens & quelles mœurs! Préconise qui voudra les vertus des Turcs & de tous les autres Asiatiques; elles n'ont d'autre source que leur indolence, & l'esprit servile qui en est l'effet. Ils sont commandés; ils veulent commander de-même; il leur paraît plus court d'acheter l'Objet de leur Amour, que de le gâgner par des soins & des vertus.

[D]

Je tiens le fait qu'on va lire, d'un Médecin, Homme digne de foi, qui a particulièrement connu le Héros de l'Avanture.

I Partie, page 40.

Cette Note présente la double Hiſtoire de deux Femmes mariées ſurpriſes dans un B.....

« Un jour de fête, me dit-il, au mois de mai 1758, un de mes Amis, fils d'un riche Négociant de province, mais établi depuis quelques années dans cette Ville, vint me prendre pour aler à la promenade. Comme nous traverſions enſemble le pont *Saintmichel*, il paſſa près de nous une très-Jolie Femme, qu'accompagnait un Homme bien vétu, & qui paraiſſait encore à la fleur de ſon âge. La beauté de cette Dame nous frapa, & nous la ſuivimes des yeux, tant qu'il nous fut poſſible de la voir. Sur le ſoir du même jour, en ſortant des Tuileries, nous nous trouvames vis-à-vis un Couvent de Vénus. Mon Ami, qui pour-lors n'était pas un modèle de ſageſſe, en connaiſſait la Supérieure, nommée la D...p.....*. Cette Fenme, qui dans ce moment était à ſa fenêtre, l'aperçut, & deſcendit pour lui parler. Après qu'elle l'eut entretenu quelque temps en particulier, il vint me rejoindre, & m'aprit ce qu'était celle que j'avais prise pour une connaiſſance ordinaire : il me dit qu'elle lui ménageait une de ces avantures, inconnues par-tout ailleurs que dans les Capitales, & qu'il devait ſe rendre chés elle le ſoir même. Je fis ce que je pus pour l'en diſſuader, & lui inſpirer une juſte horreur de ces enfâmes endraits. Mais le voyant obſtiné dans ſa réſolution, je le quittai de fort bonne heure.

* *La Dupont, marchande de modes à la Foire, & Maman rue Sainthonoré ; morte en 1764, & enterrée à S. G. avec le poile des Vierges.*

Le lendemain, ſur les quatre heures du matin, on vint me dire qu'on frapait à ma porte à coups rédoublés. J'ordonnai qu'on ouvrît, & je me diſposais à m'habiller, lorſque mon imprudent Ami s'offrit à ma vue, mais bien différent de ce qu'il était la veille ; une nuit paſſée dans des plaiſirs immodérés épuiſe le corps & fatigue les organes plûs que des années de travaux : il était pâle, défait, abatu ; il ſe ſoutenait à peine : ſon état m'effraya. Je lui fis prendre quelques cordiaux ; on ſe hâta de le deshabiller, & l'on fut obligé de le porter comme un Homme perclus dans le lit qu'on lui avait préparé. Il dormit ſans interruption juſqu'à onze heures. A ſon réveil, il n'eut rien de plus preſſé que de me raconter ce qu'il lui était arrivé.

J'ai été exact (me raconta-t il) *à me rendre chés la D***- Premier Fait.

Il eſt certain, & de 1752.

p···· à l'heure indiquée. On m'a introduit dans un boudoir *où je n'avais pas encore penetré. J'ai attendu, aſſés impatiemment, durant une grande demi-heure. Enfin on eſt venu. Je t'avoûrai que j'étais extrêmement curieus de ſavoir à quoi tout ce myſtère devait aboutir. Le ſuccès a ſurpaſſé mes eſperances : j'ai vu paraître une Femme,... ah ! toute belle... Parbleu, tu l'as trouvée telle toi-même.* —Eh ! comment? où l'aurais-je vue *(intérompis-je avec ſurprise)*? —*Tantôt (reprit-il du ton de la tranquilité)*; *c'eſt cette jeune Dame que nous avons admirée (juge de ma joie !) c'eſt elle-même que la D[redacted] m'a préſentée, en lui vantant mille qualités brillantes, dont elle l'a aſſurée que je lui donnerais beaucoup de preuves. Dès que l'Abbeſſe nous a eu laiſſés, la jeune Dame eſt venue ſe jeter dans mes bras, & m'a prodigué les careſſes les plus voluptueuses. Mais, le croiras-tu, mon Ami? malgré ma perverſité, j'ai ſenti que dans ce moment il manquait quelque chose à mon bonheur, & que ni la jeune Dame ni moi n'étions faits pour jouir l'un de l'autre dans le lieu où nous trouvions. Un ſoupir m'eſt échapé, je ne ſais comment; car tu ne me prendras pas j'eſpère pour un langoureus. Elle m'a demandé ce que j'avais. Tout bonnement je lui ai fait entendre que j'aurais voulu devoir à d'autres circonſtances le bonheur de la poſſeder. Elle ne m'a repondu que par un grand éclat-de-rire; & la jolie morale qu'elle m'a debitée tout-de-ſuite ! cela m'a convaincu qu'une Femme qui viole ſon devoir avec auſſi peu de retenue, ne ſait plus s'arrêter dans la carrière du vice... Elle n'eſt parvenue à reveiller dans mon cœur le goût de la debaûche, qu'en étoufant les ſentimens trop tendres qu'une beauté auſſi touchante que la ſienne venait d'y faire naître; & je ne me ſuis trouvé en état de ſuivre mon panchant pour le plaiſir, que lorſqu'elle a eu reüſſi à ſe rendre meprisable. (Le veritable amour ſerait-il donc une vertu?) C'était ce qu'elle attendait : car la tendreſſe ne fait ni des* Muletiers *ni des* Hercules, *& certaines Femmes ne cherchent que cela dans leurs Amans; enfin nous nous ſommes plongés dans un torrent de volupté.*

Vers les onze heures, on nous a ſervi à ſouper : reſtaurant coulis, mets delicats; vins que le fade nectar, & la vieille ambroſie des Dieux ne valurent jamais... Je ne ſais ce qu'on avait mêlé à quelques liqueurs delicieuses(*) qu'on m'a fait boi-

(*) On vient de voir que les Anciens connaiſſaient auſſi cette manière de réveiller la volupté : ils avaient un breuvage qu'ils

vi ensuite, mais je suis devenu tout de feu : à-peine pouvais-je me contraindre jusqu'à ce qu'on eût desservi. La jeune Dame & la D·p··· qui s'en sont aperçues, s'aplaudissaient en souriant : on nous a laissé libres,.. & j'ai fait tant de nouveaux sacrifices à l'Amour, qu'accablé de fatigues, j'y ai succombé vers les deux heures du matin. J'avais resolu, dès le commencement de l'avanture, de suivre adroitement ma Belle, & de penetrer le secret de son nom & de sa condition, mais les pavots que Morfée a secoués sur moi, m'en ont ôté le pouvoir; & la jeune Dame aura saisi ce moment pour disparaître... Je ne sais pas ce qui m'a reveillé quelques instans avant quatre heures, à moins que ce ne soit la petite Sailli, une espiègle fort aimable d'environ quatorze ans, mais qu'en ce moment j'ai trouvée laide à faire peur, en comparaison du bel Ange qui venait de me presser dans ses bras. J'ai dit que je voulais sortir. Cet apartement où j'avais été le plus heureux des Hommes, m'était devenu insuportable, depuis que je n'y voyais plus celle qui m'y avait procuré la felicité.

J'avais envie, en quittant la maison de la D·p···, de prendre le frais, & de jouir de la beauté du matin : mes jambes n'ont pas été de cet avis ; elles ont refusé de me porter plus loin que chés toi. Mais voici de l'heureux, s'il en fut jamais : tandis que je frapais à ta porte, une compagnie d'Hommes & de Femmes, qui paraissaient revenir du Bal, a passé devant la maison; & j'ai aperçu dans l'un des carosses-de-place qui les remenaient, la Divinité qui m'a rendu si heureux,... & si faible ! Je l'ai très-bien reconnue, & je ne crois pas en avoir été remarqué. J'ai retenu le numéro *de la voiture, & dès aujourd'hui peut-être, je decouvrirai la demeure & le nom de celle que j'adorerais, si elle était... ce que je serais très-fâché qu'elle eût été cette nuit -.*

Il fut effectivement, & m'aprit quelque temps après, que sa Messaline était l'Epouse d'un Homme honnête & connu ; mais il fut discret sur le nom, & sur tout le reste ».

---

nommaient *Satyrion* : j'ajoute cette Epigramme de MARTIAL : *L. III, Epig. 75.*

Stare, Luperce, tibi jampridem mentula desit ;
Luctaris demens tu tamen arrigere :
Sed nihil erucæ *faciunt*, bulbique salaces ;
Improba nec prosunt jam satureia *tibi.*
Cepisti puras opibus corrumpere buccas ;
Sic quoque non vivit sollicitata Venus.
Mirari satis hoc quisquam vel credere possit ;
Qua non stas, magno stare, Luperce, tibi.

Second trait du même genre.

Un Marchand-Fourbiſſeur avait une très-jolie Femme, dont la conduite était en aparence auſſi régulière qu'on peut le desirer. Cet Homme fesait aſſés bien ſes affaires, il avait d'aimables Enfans, & pouvait ſe croire heureus. Un Dimanche, qu'il était ſorti ſans ſa Femme, il arriva que ſur le ſoir un de ſes Garſons, jeune Drôle bien-fait, fort impertinent & très-libertin, ala dans un Lieu-de débaûche. Comme il était beau Garſon, la Marcheuse le fit parler à la Maqua; & celle-ci, après un curieus examen, & des queſtions ſur ſa ſanté, lui demanda, *S'il ſerait d'humeur à contenter une jolie Femme?* Sur ſa réponſe à l'affirmative, on lui préſenta, quî? la Femme de ſon Maître. Celle-ci vit bien qu'elle venait de ſe perdre, par ſon imprudence de n'avoir pas obſervé, ſuivant ſa coutume, avant que de ſe montrer: elle tâcha néanmoins de payer d'effronterie, & comme ſa parure était différente, & qu'il y a beaucoup de Perſonnes qui ſe reſſemblent, elle eſpéra de ſe tirer de ce mauvais pas, en niant ce qu'elle était. Elle vint donc impudemment, & comme une vraie Proſtituée, ſe jeter entre les bras du Garſon, ſ'efforçant de déguiser ſa voix, & prenant toutes les autres précautions poſſibles. Mais le Garſon qui la reconnaiſſait parfaitement, & qui l'avait ſouvent convoitée, diſſimula d'abord, & ſe comporta comme avec une *Fille*: il ne ſe ſ'en tint pas-là; quand il l'eut aſſés humiliée, il voulut ſe donner le ragoût de la poſſéder avoué & reconnu d'elle. Il la fit convenir de ce qu'elle était à-force de menaces. La Malheureuse ſe jeta pour-lors à ſes genoux. Le Scélérat eut la noirceur de lui promettre tout ce qu'elle demanda. Il ne fut pas plutôt aſſouvi, qu'il ſe hâta de ſortir; & pour ſe procurer toutes les preuves néceſſaires, il ſe cacha pour voir ſous quel déguisement elle ſortirait. Aubout d'un inſtant, il vit un jeune Cavalier qui ſ'évadait furtivement, & qui ſe jeta dans un fiacre. Le Garſon ne l'abandonna pas. Il vit le faux Cavalier deſcendre dans une petite rue, monter dans une maiſon obſcure, & redeſcendre un quart-d'heure après ſous les habits de madame**, pour ſ'en retourner à-pié chés elle. Le Garſon la devança, remarqua avec quelle promptitude elle ſe mit en deshabillé, pour aler ſ'aſſeoir tranquilement ſur ſa porte; & ſurtout l'accueil tendre & mignard qu'elle fit à ſon Mari quand il rentra. L'on ne peut exprimer quelle fut la dureté de l'eſclavage que le Garſon libertin impoſa à cette coupable Epouse: les choſes furent portées ſi loin, que le Mari, que

le Garſon cherchait à braver, le ſurprit un-jour à prendre des libertés très-peu équivoques. Il paraît que c'était-là ce le Libertin ſouhaitait: il accâbla le Fourbiſſeur de ſa honte, en lui découvrant toute la turpitude de ſon Epouse. Le Mari furieus, mais encore plus indigné, les chaſſa tous-deux de chés lui, & dans ſon deſeſpoir, vendit tout ce qu'il avait, mit ſes trois Enfans à la *Pitié*, paſſa en Angleterre, & de-là écrivit aux Parens de ſa Femme les motifs de ſa conduite. Ceux-ci ne purent douter de l'infamie de leur Fille, qui n'avait ôsé ſe retirer chés eux. Ils la firent chercher: elle s'était précipitée dans un de ces gouffres de la débaûche ſi communs dans la Capitale.

L'avanture qui fait le fond de la petite Comédie intitulée, LE-MOULIN-DE-JAVELLE, eſt arivée à Bruxelles en 1713. *Un Bourgeois de cette ville fut trouver un Marchand-de-vin de ſes Amis, & prétendit lui prouver ſon attachement par l'avis qu'il lui donna de l'infidelité de ſon Epouse, en lui offrant de le convaincre de la chose. --Vous n'avez, lui dit-il, mon chèr, qu'à obſerver votre Femme dès cet après-midi, & lorſqu'elle ſera ſortie, me venir trouver, afin que je vous conduise au lieu où vous en ſerez pleinement convaincu. Ce qui fut dit fut fait, & la Femme ſortie, nos deux Amis coururent dans un de ces honnêtes endraits qu'une Femme n'ôserait nommer. Ils debutèrent par demander du brandevin & de la bière; après quoi ils proposèrent à la Maitreſſe du logis de leur faire venir des Demoiselles. La venerable Matrone leur demanda, ſ'ils étaient gens à faire de la depenſe, ---Auquel cas (dit-elle) j'en ai ici deux dans la chambre voisine, qui ſeraient dignes d'être presentées à un Roi. Nos Bourgeois ayant accepté le parti, on fit venir les deux Belles. Mais quel fut l'étonnement de ces pauvres Bourgeois, lorſque chacun d'eux y rencontra ſa Femme! Ils reſtèrent quelque temps ſans parler, à ſe regarder l'un l'autre; après quoi ſe voyant tous-deux logés à la même enſeigne, ils ſongèrent à ſe venger de-concert, & firent pour cela ligue offenſive & défenſive. Leur première demarche fut de prendre un caroſſe, dans lequel ils fourrèrent les deux Dames, qu'ils firent conduire à la* Tête-de-Pourceau, *lieu où l'on met les* Femmes-de-moyenne-vertu, *& où celles-là doivent reſter juſqu'à la decision du procès qu'elles ont intenté à leurs Maris, dirigées par les conſeils d'un Avocat habile chicaneur, qui pretend prouver qu'elles n'étaient alées dans cette Maiſon que pour ſurprendre deux Epous debaûchés. On aſſure*

Lettres de madame Du-Noyer, *tome IV, p. 160.*

que l'adreſſe de l'Avocat, jointe au panchant que les Juges ont naturellement à favoriser le beau-ſexe, pourra bien donner gain-de-cauſe aux Belles, malgré toutes les raiſons que l'Avocat des Maris peut alleguer, & qui ſont d'autant plus ſolides qu'elles ſont vraies: mais il n'a pas les Rieurs de ſon côté.

[Le Projet indiqué par le PORNOGRAPHE, détruirait la malheureuſe facilité que trouvent à ſe ſatisfaire, les Femmes portées à ſe livrer à d'auſſi honteus dérèglemens.

[E]

I Partie, p 41.

Trait d'une Jeune-perſonne qui ſe proſtituait furtivement dans un Mauvais-lieu.

Le Jeune-homme dont il eſt parlé dans la Note précédente, racontait à ſon Ami, qu'un-jour ſur les cinq heures du ſoir au mois de décembre, il ſuivit au hasard une Vieille dans un Lieu-de-débaûche *, & qu'on lui préſenta une Jeune fille vétue comme une de ces petites Ouvrières qui vont à la journée. Il ne fit pas d'abord attention à une choſe ſi peu intéreſſante en elle-même: ce qui le frapa davantage, fut un *air-de-fraîcheur*, que n'ont pas ordinairement les *Filles-publiques*. Il lui trouvait auſſi un *certain manque-d'uſage* qui augmentait le prix de la jouiſſance. Comme tout cela donnait à la Jeune-perſonne un piquant bien rare dans les Filles qu'on trouve dans ces ſortes d'Endraits, celle-ci le ſubjugua, & il la demanda pour paſſer la nuit Le refus qu'on lui en fit l'étonna; il eut quelques ſoupçons, qui ſe fortifièrent beaucoup par l'empreſſement que la Jeune-perſonne marqua pour le quitter, lorſque la Vieille la vint avertir qu'il était ſix heures. Il n'en témoigna rien, prit congé d'elle, & fut ſe mettre en embuſcade dans un lieu d'où il ne pouvait manquer de la voir ſortir de chés la Maqua. Elle ne tarda que le temps néceſſaire pour changer d'habit. Elle ſ'échapa à la dérobée ſans lumière, & lorſqu'elle fut dans la rue, il ſ'aperçut qu'elle était beaucoup mieux mise. Cette nouvelle ſingularité redoubla l'envie qu'il avait de ſ'inſtruire: il réſolut de ne rien négliger pour ſatiſfaire ſa curioſité, à-cauſe de l'augmentation de plaiſir qu'il eſpérait en faire réſulter. Il marcha donc ſur ſes pas aſſés longtemps. Enfin, parvenue dans un quartier éloigné, après bien des détours, elle entra dans une boutique. Le Jeune-homme ſ'étant avancé fort près, il entendit que le Marchand la grondait de ſa longue abſence; & qu'elle, en ſ'excuſant, le nommait ſon Pere. Le Jeune-homme vit par-là ſes conjectures & ſes eſpérances réaliſées. Très-ſatiſfait de ſa découverte, il ſe retira,

* *Rue Maza-vine, en* 1757.

retira, bien résolu de suivre cette avanture. Il ne manqua pas, au bout de quelques jours, de retourner dans le même Lieu-de-débauche : mais ce fut envain qu'il y demanda la Jeune-personne ; la vieille Marcheuse ne la connaissait pas, & la Maqua la recevait chés elle comme beaucoup d'autres, sans la connaître, moyennant la moitié du profit : elle ne put dire autre chose, sinon qu'elle la croyait à la P·r··*, & qu'elle venait presque tous les Vendredis, parce que ces jours-là, la P·r·· alait à deux lieues avec quelques-unes de ses Filles. Le Jeune-homme vit bien qu'il falait trouver un autre moyen, pour ne pas manquer l'occasion de se rencontrer avec elle. En sortant, il prit le chemin de la demeure de la Belle, dans le dessein d'observer toutes ses démarches, ce jour-là & les suivans. Il ne quitta plus le quartier, & se mit aux aguets dans un Café presque vis-à-vis de la boutique du Père. L'occasion ne tarda pas à lui devenir favorable : le matin du troisième jour, sur les 9 heures, il la vit sortir, un Livre-de-prières sous le bras. Il vole sur ses traces : elle traverse rapidement une Eglise, sort par la porte-de-côté, enfile une petite rue, & se glisse dans le *Couvent* de la P·r··. Le Jeune-libertin ravi de l'y voir entrer, monte aussitôt. Elle changeait de parure dans un cabinet voisin. Comme ce n'était pas l'heure *precieuse* **, il prit le parti de s'amuser à causer. Elle ne tarda pas à paraître en uniforme, c'est-à-dire avec un deshabillé rose de soie fort passé, des souliers de maroquin noir à talons rouges, le visage un-peu barbouillé de vermillon, avec une grande mouche au coin de l'œil. Il la demanda sans marquer trop d'empressement : mais dans le particulier, il tâcha de se comporter avec elle de-manière qu'elle n'eût pas à regretter les peines qu'elle prenait pour venir chercher le plaisir à travers tant de périls & de dangers. Il sortit encore le premier : la Jeune-personne ne tarda pas à reparaître sous les habits avec lesquels elle était venue ; traversa une seconde-fois l'Eglise, & retourna modestement chés elle.

Le Jeune-homme la vit plusieurs fois de la même manière, tantôt dans le premier Endrait, & tantôt chés la P·r··: mais il ne jouit pas de sa bonne-fortune aussi longtemps qu'il l'aurait souhaité. Un-jour qu'il passait dans la rue de la sage Personne, il remarqua beaucoup de Remises à la porte de sa maison : vers les dix heures, il vit sortir la Fille du Marchand, parée comme un autel, belle comme un Ange, coiffée du symbole de la pureté : Elle alait jurer une éter-

* C'est la *Piron, & non la* Paris, *qui n'existait plus. Cette P·r··. avait un Fils, Clerc de Notaire, qui ne se doutait pas de la profession de sa Mère, auquel elle a donné mille écus de rente en le mariant. Que de Gens jouissent avec honneur d'une fortune dont la source n'est pas plus honnête !*

** *L'heure de la chute du jour se nomme par les Filles-de-joie,* l'heure du marché ; *& c'est le temps où il n'y a que les Riboteuses sans conduite qui s'amusent à boire & jouer.*

nelle conſtance à un Jeune Amant qui paraiſſait ivre de ſon bonheur ». Mon Ami regrettait beaucoup (ajouta celui qui m'a rendu ce fait) de n'avoir pu être témoin des petites mines, des petites façons, & de mille autres enfances pareilles qu'avait dû probablement faire cette Jeune Vierge, lors du *coucher de la Mariée*, & dans les bras de l'Hymen(*).

[Voyez dans l'excellent Roman des *Illuſtres-Françaises*, (d'où M. Collé a tiré ſa Pièce de Dupuis-&-Desronais) l'hiſtoire d'une Demoiselle *Récard*, qui alait ſe conſoler dans un B..... du retard de ſon mariage. C'eſt dans l'*Hiſt. de* Depuis].

Avis ſur les Fiacres & les Spectacles.

Les Pères & les Mères qui veulent conſerver pures dans Paris, les mœurs de leurs Filles, n'ont pas une petite tâche ; les moyens de les tromper ſont ſi multipliés, qu'il eſt impoſſible de les prévoir tous. Mais parmi tous les coups-fourrés, il n'en eſt point de plus traîtres que ceux des Fiacres. J'ai connu pluſieurs Jeunes-perſonnes, & même des Mères-de-famille citées comme modèles de vertu, qui ſe conduiſaient en vraies Courtiſanes dans ces B..... ambulans. Qu'on prenne-garde encore à nos Spectacles : il ſ'y paſſe bien des choses, dans l'obſcurité d'une Troiſième-loge aux ſolitaires Repréſentations des Mardis & des Vendredis, dont le Public ne ſe doute pas !

(*) *Dicis formoſam, dicis te, Baſſa, puellam ;*
Iſtud quæ non eſt dicere Baſſa ſolet.

Ce menſonge n'eſt plus de mode ; nos Filles ſe donnent pour ce qu'elles ſont ; c'eſt à prendre ou à laiſſer.

I Partie, p. 41.

[F]

1. Exemple des indignités auxquelles ſont expoſées les Filles-publiques.

On m'a raconté comme certain le trait qu'on va lire. Un Homme fut introduit dans un Lieu-de-débauche par une de ces Femmes qui recueillent les Paſſans. Il était déja parvenu à une ſeconde chambre, lorſque la Supérieure d'un air d'effrai fit ſigne à la Marcheuse de le faire cacher. Le Particulier fort inquiet, ſe diſposait à gâgner la porte ; mais ayant aperçu deux Jeunes-gens qui la fermaient, & qui l'emparèrent de la cléf, il ne jugea pas à-propos de ſe montrer, & prit de bonne-grâce le parti de ſe mettre derrière la tapiſſerie, dans un petit réduit qu'on lui indiqua. A-peine il ſ'y fut blotit, qu'il entendit un grand bruit dans la chambre du fond, qui n'était ſéparée de ſa retraite que par une porte vitrée. La curioſité ſ'étant emparée de lui, malgré ſon épouvante, il ſ'aproche, lève un petit coin de rideau.....

Le ſpectacle qui ſ'offrit alors à ſes yeux lui causa autant de ſurprise que d'horreur: Huit Bandits entouraient deux Filles fort jeunes & aſſés jolies, qu'ils avaient fait mettre nues. L'une d'elles était étendue ſur une grande table, les piéds & les mains attachés par un cordon qui prenait à chacun des apuis de la table: elle avait un bâillon dans la bouche, pour empêcher qu'on n'entendît ſes cris. Ils jouaient au *petit-palet* ſur ſon ſein. *(Je ſuprime deux autres circonſtances plus revoltantes encore)*. L'autre était ſur un lit garotée come la première. Il n'eſt ſorte d'indignités que ces Scélérats dans les intervales de leur Jeu, ne fiſſent ſouffrir aux malheureuses Victimes de leur brutalité: de-ſorte qu'on pouvait dire d'eux ce que Suétone dit de Néron, qu'*il n'y avait aucune partie de ſon corps qui ne fût ſouillée, ou qu'il laiſſât pure dans celui des Courtisans qui l'aprochaient*. Ils pouſſèrent les choses ſi loin, qu'apréhendant que la Maman & la Marcheuse qui venait d'entrer ne ſ'échapaſſent pour apeler du ſecours, ils les lièrent l'une & l'autre aux colonnes du lit, avec menaces de leur taillader le visagé, ſi elles tentaient de faire le moindre bruit. Le *Malencontreux* qui était venu chercher le plaisir dans cette Maison maudite, friſſonnait d'horreur; il tira ſon épée, & ſe tint prêt à vendre chèrement ſa vie, dans le cas où elle ſerait attaquée. Il en fut quitte pour la peur, car ils ne l'aperçurent pas. Enfin ce cruel amusement ceſſa: mais avant que de ſortir, ces Infames eurent la barbarie de larder avec leurs épées les deux Malheureuses qui étaient à leur diſcrétion. Elles ne pouvaient crier; on n'entendait qu'un gémiſſement étouffé, qui avait quelque chose d'affreus; on voyait les larmes couler abondamment le long de leurs joues, & ſe mêler avec les goutes de leur ſang. Et c'était des Français; des Jeunes-gens deſtinés à commander un-jour.....

Voyez le ſecond Exemple, *ci-après ſous la Note* [H].

Il ſ'en faut bien que ces traits ſoient les ſeuls que l'on puiſſe citer pour épouvanter les Filles qui ont la criminelle diſposition de ſe proſtituer: combien ſont eſtropiées, aſſacinées même! Un beau colier de grena penſa coûter un-jour la vie à une; le Voleur ſ'efforça de l'étoufer en l'envelopant entre les couvertures; elle n'échapa qu'en contrefesant la morte. Une autre, dont le petit apartement avait deux entrées, ſe vit en un moment enlever tout ce qu'elle avait amaſſé: Un Particulier qu'elle avait déja reçu, arrive, & paie généreusement: au même inſtant on frape à la porte de

Différens autres Traits.

l'autre pièce; la Fille y court, pour prier qu'on attende: autre visage de connaissance : on lui parle un moment; elle rentre enfin; mais elle ne trouve plus l'Homme; il était disparu, & avec lui, montres, bijous, l'argent comptant qui était dans une comode, &c.

I Partie, p. 41.

[G]

Notions sur l'Amour.

Il n'est pas de passion dont on ait autant parlé que de l'Amour; il n'en est point qui soit plus sujète aux modes & aux révolutions. On avait autrefois en France ce qu'on nomait la Galanterie-Française: Voici comme s'exprime M. *De S-f.* en parlant de la Chevalerie ancienne, & de notre libertinage:

Essais sur Paris, t. VII.

Aucun amant qui ne servît son Roi,
Aucun Guerrier qui ne servît sa Dame,

J'ai déja cité ces deux vers de Saint-Evremont, en parlant des Français; aujourd'hui leurs Dames sont des Filles entretenues, tant l'esprit philosophique a bien opéré!

L'amour pour un Objet estimable, accelère dans notre âme un essor vers la gloire : Ah! si ma Dame me voyait! *disait autrefois un Français en montant à l'assaut : dirait-il aujourd'hui*, Ah! si ma Danseuse me voyait!

Ce mal terrible, dont notre bon Roi François I aurait pu dire :

Et la garde qui veille aux barrières du Louvre
N'en défend pas les Rois,

lui fut donné par la Femme d'un Marchand de Fer nommé Lunel. Un Moine Espagnol, Aumônier dans les Troupes de Charles-Quint, passant par Paris pour se rendre en Flandres, se trouva plusieurs fois avec ce Lunel, & le vit si irrité de son accident, qu'il espéra d'en faire & qu'il en fit un fanatique : --Votre Roi, *lui dit-il*, protége le Luthéranisme en Allemagne, & ne tardera pas sans-doute à l'introduire en France; servez, en vous vengeant de lui & de votre Femme, servez la Religion; communiquez lui ce mal auquel on n'a pas encore trouvé de véritable remède. Ah! comment voulez vous que je le lui communique, *répondit Lunel?* nous ne l'avons ni moi ni ma Femme. Mais moi, je l'ai, *répliqua le Moine*, j'en lève la main, & vous en fais serment; introduisez-moi seulement une demi-heure la nuit à votre place auprès de votre Infidèle, & je vous réponds.... *Louis Guion, Mezerai, Le-Gendre & autres Historiens, disent que Lunel ala lui-même s'infecter dans un Mauvais-lieu; mais qu'ayant pris tout-de-suite des re-*

mèdes, il guérit ; que sa Femme qu'il avait infectée, mourut au bout d'un mois, & que François I, après avoir langui trois ou quatre ans, succomba enfin sous le poids d'un mal contre lequel la Pharmacie de ce temps-là était encore bien impuissante.

Mais cette citation, plus longue que je ne voulais, m'éloigne de la question que je me suis proposé de traiter ici.

Laissons la Galanterie & le Libertinage, & contentons-nous d'envisager la passion de l'amour sous deux raports plus généraux, l'*amour physic*, & l'*amour de tendresse*. Le premier est commun a tout ce qui respire ; le second est particulier à l'Homme, dumoins porté à une certaine délicatesse, dont les plus spirituels d'entre les animaux sont incapables, faute d'une prévision assés claire, & d'une liaison suffisante dans les idées. Mais qu'est-ce que l'amour de tendresse? On peut le définir, *Un sentiment de préference pour un Objet d'un sexe different, fondé sur son amabilité relative à notre façon de voir.* Quant à l'amour purement physic, c'est un instinct aveugle ; la Nature n'a eu garde d'abandonner une chose aussi importante que la génération, à tous les caprices du goût, & à tous les rafinemens de délicatesse que la tendresse suggère. Les Hommes des Villes, & la plupart de ceux de la campagne, n'éprouvent aujourd'hui qu'un mêlange de ces deux sentimens ; la tendresse dominant un-peu plûs dans certains Individus, & le physic dans d'autres.

Amour physic. Tendresse.

La Débaûche n'est autre chose que la dégénération & la corruption de l'amour de tendresse : qu'on la considère dans sa marche, dans ses caprices, dans ses écarts, on verra que c'est un apétit factice, irritant, bisarre, effet d'une imagination exaltée par la vue d'Objets qui ont ce qu'on peut apeler les *assaisonemens* de la parure. Comme la tendresse, la débaûche a des goûts particuliers : dans l'un elle est réveillée par un air chifonné, une parure molle & négligée ; dans l'autre par un air sémillant & propet : celui-la éprouve un délire érotique à la vue d'une *grosse Dondon ;* celui-ci préfère une taille suelte & déliée : tel est plus excité par une gorge d'albâtre ; & tel autre, est plus sensible au charme d'une jambe fine, & d'un piéd mignon. Les grâces factices des Femmes des Villes sont le principal aliment de la débaûche : ajoutez pour les Riches, la vie aisée & inoccupée ; & pour tout le monde, les promenades, les divertissemens & les Spectacles. Voila ce qui tient les passions dans une efferveſcence continuelle : & c'est ce qui prouve la vérité de l'assertion

Débaûche.

J. J. Rousseau. d'un grand Philosophe, que *la vertu & la parfaite civilisation sont incompatibles.* Mais je n'en conclûrai pas que notre politesse soit un mal; le vice a parmi nous ses compensations, & tout considéré, la somme du bien & du mal est égale dans les temps de corruption & de la plus grande innocence: dans ce dernier état, la bonté, comme les fortunes, est repartie plus également; aulieu que dans le premier, il y a des Individus meilleurs, & d'autres qui sont plus méchans. C'est à ces derniers qu'il est alors absolument nécessaire de faire le sacrifice d'un certain nombre de Femmes libertines pour assouvir leurs passions déréglées.

M. De-Buffon. *Un célebre Philosophe de nos jours, examine dans son* Histoire Naturelle, *pourquoi l'amour fait le bonheur de tous les êtres, & le malheur de l'Homme. Il répond, que* c'est qu'il n'y a dans cette passion que le physic de bon; & que le moral, c'est-à-dire le sentiment qui l'accompagne, n'en vaut rien. *Ce Philosophe n'a pas prétendu que le moral n'ajoute pas au physic, l'expérience serait contre lui; ni que le moral de l'amour ne soit qu'une illusion, ce qui est vrai, mais ne détruit pas la vivacité du plaisir (eh combien peu de plaisirs ont un objet réel!) il a voulu dire sans-doute, que ce moral est ce qui cause tous les maux de l'amour; & en cela, on ne saurait trop être de son avis. Concluons seulement de-là, que si des lumières supérieures à la raison ne nous promettaient pas une condition meilleure, nous aurions fort à nous plaindre de la Nature, qui, en nous présentant d'une main le plus séduisant des plaisirs, semble nous éloigner de l'autre, par les écueils en tout genre dont elle l'a environné, & qui nous a, pour-ainsi-dire, placés sur le bord d'un précipice, entre la douleur & la privation.*

Encyclop. au mot Amour.

Utilité de l'Amour à notre égard.

D'après ce que j'ai dit plus haut, il est aisé de comprendre comment l'Homme jouit de la faculté d'aimer *sans cesse*: il a continuellement présent tous les excitatifs de l'amour, dont les trois principaux sont le besoin physic, augmenté par la succulence des alimens; la tendresse, aidée du mérite acquis, & de tous les talens agréables que cultivent nos Femmes; la débauche, agacée, provoquée par tout ce que la parure & les airs coquets peuvent donner de grâces au second-sexe. Mais est-ce un mal général, si c'en est souvent un particulier, que cette *continuité de passion?* Ah! sans-doute, si l'on considère les égaremens où elle nous fait donner: mais si l'on envisage l'amour comme un liniment toujours prêt non-seulement à adoucir nos peines, mais à

en effacer l'impreſſion, à la détruire entièrement; l'amour, ſous ce point-de-vue, eſt ſans-doute le plus précieus des dons de la Nature; c'eſt l'antidote de la triſte & prévoyante raison de l'Homme-ſocial. Ce premier des animaux a le malheur de ſavoir qu'il mourra; il croit même que de tous les Etres vivans il eſt le ſeul qui le ſache; & il a l'orgueil de ſe targuer de cette connaiſſance de ſa misère: mais de combien de choses il a besoin pour s'étourdir là-deſſus! Il ne ſemble vivre en ſociété, qu'afin que la vue de ſes Semblables le tienne preſque toujours hors de lui-même, & que leur exemple l'encourage & le conſole: il lui faut ſur-tout un ſentiment qui répande l'ivreſſe dans ſon cœur, lorſqu'il eſt forcé d'y deſcendre; l'ivreſſe naturelle de l'amour, autant & plûs que celle du vin, que les fumées de la gloire, que les bouillans tranſports de la fureur, bannit la puſillanimité, & fait mépriser la mort. Ainſi les paſſions les plus violentes ou les plus déraisonables, nous ſont utiles, & quelquefois même néceſſaires contre notre faible raison. Eh! de quels préſervatifs n'aurions-nous pas besoin, ſi, par exemple, ſes lumières nous fesaient lire dans l'avenir?.... *Nos lumières ſont ſi courtes!* disent les plus éclairés d'entre les Hommes; tandis qu'un Paysan groſſier croit les ſiennes auſſi étendues qu'elles peuvent être: c'eſt que le dernier eſt dans la place naturelle à l'Homme; & que le premier s'eſt élevé audeſſus: le Paysan eſt un Enfant dans le fond d'un valon, qui croit voir tout l'univers, & que les colines touchent le ciel; le Savant eſt un Homme-fait au ſommet des Alpes d'où il découvre un horiſon inmenſe, mais qui gémit ſur la faibleſſe de ſes organes, qui ne lui laiſſent qu'apercevoir ce qu'il voudrait pouvoir diſtinguer. Le plus heureus des deux?... La raison dit que c'eſt le Paysan.

Pourquoi l'Amour adoré des Anciens.

Pluſieurs raisons portèrent les Anciens à faire un Dieu de l'Amour; ils le conſidérèrent ſous les deux raports de physic & de moral, & ils envisagèrent ce dernier raport comme je viens de l'exposer. Mais ſous le raport physic, c'était l'Auteur de la Nature, le Principe-générateur qu'ils honoraient en lui. C'eſt ce que ſignifiait chés les anciens Perſes le nom de *Miho* qu'ils lui donnaient, & celui de *Maouledta* qui en eſt dérivé, que les Syriens d'aujourdhui donnent au Principe femelle, ou *Vénus*. Mais il ſerait trop long de ſuivre ici toutes les analogies des autres langues. Je vais reprendre l'hiſtorique de l'amour de tendreſſe.

Origine de l'amour de tendreſſe.

Parfaitement égaux entr'eux, les Animaux aiment ſans

préférence : la jeuneſſe & la beauté de forme n'ajoutent rien à leur mutuel empreſſement. Il eſt certain, par la connaiſſance que nous avons des mœurs de certaines peuplades de l'Amérique, qu'il dut en être de-même parmi les les premiers Hommes : toute Femme leur était bonne ; celle-ci, par un ſentiment propre à ſon ſexe, ſe défendait toujours un-peu, & finiſſait par ſe ſoumettre à ſon Vainqueur. Tout ſe bornait à l'apétit des ſens. Mais un ſentiment plus doux, caché dans le cœur de l'Homme, cherchait à ſe développer ; la beauté devait le faire naître, & les qualités devaient le fortifier. Parmi des Créatures malheureuses, qui trouvent difficilement leur ſubſiſtance, la beauté n'exiſte pas ; Vénus & les Grâces careſſeront-elles une face hâve ; les Amours folâtreront-ils ſur une gorge brûlée par le Soleil ; & des yeux ardens, inquiets, exprimeront-ils la tendreſſe ? La beauté ne dut commencer à diſtinguer les Femmes, que lorſque le genre-humain eut le néceſſaire. Inſenſiblement elle fit naître le goût de préférence, qui ſeul depuis a porté le nom d'amour. Mais le chois fut durant longtemps le privilége de l'Homme : le ſexe timide, content de voir dans celui à quî on le donnait, ſon défenſeur & ſon apui, n'ôsait conſulter ni ſes yeux ni ſon cœur : Déjanire, tranquile ſpectatrice du combat entre deux fiérs Rivaux, & ſûre d'avoir un Héros pour épous, Déjanire atendait le ſuccès, pour ſuivre Alcide ou Achéloüs.

Cauſes de de l'inégalité.

Les premières ſources de l'inégalité entre les Hommes, furent la force, la Religion & l'Héroïſme : je ne parlerai que des deux dernieres. La déférence qu'on eut pour les premiers Prêtres, devint bientôt ſoumiſſion, & l'imbécilité des Hommes leur vit voir des Interprètes & des Images de la Divinité dans leurs égaux. Les Héros, particuliers hardis, injuſtes, ſcélérats pour la plupart, achevèrent la dégradation du genre-humain ; ils extorquèrent par la crainte les mêmes hommages que la perſuaſion fesait rendre aux Miniſtres de la Divinité : ceux qui voulurent s'en défendre furent réduits encore plus bas, on en fit des Eſclaves. Nous voici parvenus au dernier degré d'inégalité. L'aiſance règne dans la claſſe des Maîtres, en raiſon de ce que la misère eſt plus complète dans celle des Eſclaves. La beauté brille là de la fraîcheur du repos, de l'éclat de la ſatisfaction & de celui de la parure : ici, l'Eſclave, auquel de tous les avantages de ſon être, il n'eſt reſté qu'un cœur ſenſible, en levant ſon dos courbé, pour eſſuyer la ſueur qui dégoute de ſon front,

aperçoit la Fille de ſon Tyran ; les fleurs de la jeuneſſe embelliſſent ſon viſage : tandis qu'il l'admire, elle laiſſe tomber ſur lui un regard plein de douceur, marque expreſſive de la compreſſion qu'il lui inſpire : l'Infortuné baiſſe la vue, & reprend ſes travaux : mais ſon âme eſt bleſſée ; il va ſe conſumer par d'inutiles deſirs ; la Fille du Tyran lui fait plûs de mal que le Tyran même ; elle lui montre le malheur & la dégradation de ſon état (*). On peut comparer du plûs au moins les effets de l'inégalité, dans les autres degrés de la fortune, relativement à l'amour factice, excité par les attraits non naturels, par la parure, & ſur-tout par la différence de condition *. Mais le mal devint tout-d'un-coup extrême, lorſque les Femmes ſe crurent permis de ſe choiſir le Maître, ſur lequel la modeſtie, dans des temps plus reculés, ne leur permettait qu'à-peine de lever les yeux. Ce fut alors que la tendreſſe étouffa preſque l'amour phyſic : l'homme obligé de plaire, aulieu d'exiger, fut forcé de déguiſer le deſir naturel, & de le voîler ſous les aparences d'un attachement deſintéreſſé. De-là nâquit un monſtre, dont peut-être l'exiſtance n'eſt que moderne ; la *Jouiſſance à l'intention ;* qui conſiſte à aimer une Femme d'un amour-platonique, & à jouir charnellement d'une autre, en ſ'occupant de l'Objet adoré. Eſt-ce la faute de la Nature ?....

Concluons que la corruption des mœurs chés un Peuple, eſt toujours en raison de l'inégalité des fortunes : reſte à ſavoir ſi l'activité, l'induſtrie, le commerce ne ſuivent pas la même proportion ? *Voyez* à ce ſujet la Note [N].

* *La différence de condition qui met l'Objet de la paſſion dans une poſition où il eſt plus difficile d'y atteindre, donne une double force à la tendreſſe : on a vu des gens à qui la tête en a tourné.*

Voyez *dans le III Vol. du préſent Ouvrage, la Lettre* ſur l'Amour.

(*) Que ſerait-ce, ſi l'Eſclave était réduit au ſort affreux des *Pulchis* des Malabares §! C'eſt une Claſſe d'Homme que la ſuperſtition & le préjugé font regarder comme indigne de participer aux avantages de l'humanité. Il ne leur eſt point permis de bâtir des maiſons ſur la terre ni dans les champs : les forêts ſont leur unique habitation, & ils forment ſur les branches des arbres des eſpèces de niches dans leſquels ils demeurent comme des oiſeaux. Lorſqu'ils rencontrent quelqu'un, ils ſe mettent à heurler comme des chiens, & ils ſe ſauvent, de peur d'offenſer ceux d'une Tribu Supérieure, & ſur-tout les *Naires* ou Soldats, qui ne manqueraient pas de les tuer, pour ôser reſpirer le même air qu'eux. Les *Pulchis*, ou *Poulachis*, n'ont point droit de labourer & de ſemer : Ce droit eſt réſervé aux *poulias*, autre Tribu audeſſus de la leur, un peu moins mépriſée, & où ſont tous les Artiſans. Jamais il n'eſt permis au *Poulias* de ſortir de leur Etat. Ces Hommes utiles, par une barbarie incroyable, ſont ſi mépriſés des Tribus ſupérieures, qu'il ne leur eſt point permis d'entrer dans les maiſons ni de converſer avec ceux qui en ſont.

§ Les *pulchis* & *Poulias* ſont les anciens Naturels du pays, ainſi dégradés par leurs Vainqueurs. *Que de petits Seigneurs voudraient réduire au même ſort la moitié de la Nation !*

[H]

[H]

I Partie, p. 41.

Suite de la Note [F].

VOICI un second exemple des mauvais traitemens auxquels les Filles-publiques ſont expoſées de la part des Libertins:

Je fus apelé, (me disait il y a quelque temps un jeune Médecin) *chés la**, une des plus fameuses Abbeſſes de cette ville, pour une Fille aſſés jolie que je connaiſſais. On me dit qu'elle était dangereuſement malade: je présumai que ſon indiſpoſition était une des ſuites ordinaires de ſon malheureux métier. Je fus détrompé en la voyant. Je trouvai cette pauvre Fille dans un état affreus: elle ſouffrait des douleurs inexprimables. Un Homme, auquel elle venait de faire goûter les plaiſirs de l'amour, avait voulu la contraindre à ſatiſfaire mille caprices déraiſonnables (*). Elle refuſait abſolument: alors ce Forcené la prend, l'enlève, la porte ſur un ſofa: là, comme elle ſe défendait vivement, tranſporté par ſa brutale paſſion, il ſaiſit avec les dents le bout du ſein, & le mordit avec tant de force, qu'elle s'évanouit. Il la laiſſa dans cet état, & ſortit de la maiſon. Je la fis panſer devant moi; le mamelon était preſqu'arraché, & le Chirurgien deſeſpérait de la guériſon: mais j'augurai mieux de la bleſſure, & cette Fille eſt effectivement rétablie. Ce qu'il y a de plus heureus pour elle, c'eſt que cet accident l'a ſi fort effrayée, qu'elle a conſenti que je la miſſe en aprentiſſage; propoſition à laquelle elle avait toujours éludé de ſe rendre, ſous différens prétextes.*

Ce fait eſt de 1765.

(*) Rien de ſi commun chés les Romains que l'abus de la volupté. Voici les avis que donne un Poète à ſon Ami, nouvellement marié:

Utere fœmineis complexibus, utere, Victor;
Ignotum ſibi mentula diſcat opus.
Flammea nexuntur Sponſæ, jam Virgo paratur:
Tondebit Pueros jam Nova-nupta tuos.
Pædicare ſemel cupido dabit illa Marito,
Dum metuit teli vulnera prima novi;
Sapiùs hoc fieri Nutrix Mauerque vetabunt,
Et dicent: Uxor, non Puer iſta tibi eſt.
Heu! quantos æſtus! quantos patiere labores,
Si fuerit cunnus res peregrina tibi?
Ergo Suburana Tironem trade Magiſtræ;* Mart. L. II, Epigram. 79.
Illa virum facies: non bene Virgo docet.

*Une Maquerelle.

[I]

I Partie, p. 42.

Effets du libertinage de la jeuneſſe dans les Hommes-mariés.

Le trait ſuivant montre combien les Parens doivent être ſévères ſur l'article des mœurs, lorſqu'il s'agit d'accorder la main de leurs Filles. Preſque jamais le mariage ne corrige un Libertin; il ſuſpend tout-au-plûs le panchant au desordre.

Une Jeune-perſone fort aimable & fort douce, dont je connaiſſais beaucoup les Parens (disait encore le jeune Médecin qui m'a fourni les traits que j'ai raportés) *fut contrainte par eux d'épouser un Homme qui avait été très-débauché. Il était riche, & la Demoiselle n'avait pas de bien. Elle fut ainſi un triſte exemple des mariages que l'intérêt ſeul a décidés. Son Mari, non content de ſe plonger dans l'ivrognerie, reprit encore ſes anciens dérèglemens. Un jour elle me fit apeler: je la crus indiſposée; j'y volai. Plusieurs fois, durant notre entretien, je la vis prête à laiſſer couler des pleurs qu'elle ſ'éforçait de retenir. D'ailleurs, elle ne ſe plaignait que de vapeurs, d'inquiétudes, d'une triſteſſe involontaire. Je mis tous mes ſoins à la calmer; mais je m'aperçus bientôt que je ne fesais qu'aigrir ſa peine. Comme d'autres visites m'apelaient, j'alais me diſposer à la quitter, lorſqu'elle me preſſa, avec mille inſtances, de demeurer juſqu'au retour de ſon Mari. Je fus auſſi ſurpris de cette prière que je l'avais été de ſa douleur. Nous nous entretînmes le reſte du jour, ſans qu'elle laiſſât rien échaper qui pût m'inſtruire. Enfin nous entendîmes monter ſon Mari, & nous connûmes qu'il n'était pas ſeul. -- Ah! le malheureux* (me dit alors la jeune Dame) *il accomplit la menace qu'il m'a faite.... Monſieur je connais votre diſcrétion, & l'honnêteté de vous ſentimens: ne ſortez pas d'ici--. En-même-temps elle me montra un petit cabinet, & me pria de m'y renfermer quand l'heure de me retirer ſerait venue: elle ajouta à la hâte, que mon ſecours lui ſerait néceſſaire pendant la nuit. Je promis de lui accorder cette ſatiſfaction, ne ſachant encore à quoi tout cela devait aboutir. Le Mari parait: une petite Perſonne, que l'impudence la plus décidée n'empêchait pas d'être fort gentille, l'accompagnait. Il parut ſurpris de me voir: cependant il me fit de grandes demonſtrations d'amitié, & nous nous mîmes à table. Ma préſence évita, durant le ſouper, à ſa malheureuse Epouse, mille mortifications qu'il ſ'était proposé de lui faire eſſuyer. Il but beaucoup, & ſe plai-*

gnait souvent de ce que je ne lui fesais pas exactement raison. Lorsque je m'aperçus qu'il était tard, je pris congé d'eux. La Jeune-Dame me suivit. Nous ouvrîmes la porte; mais aulieu de sortir, j'entrai dans le cabinet, comme nous en étions convenus. J'y étais à-peine, que j'entendis, avec autant de surprise que d'indignation, qu'il ordonnait à son Epouse de rendre les services les plus bas à la Miserable qui venait la braver : il lui dit qu'il voulait qu'elle fût témoin des plaisirs qu'il alait goûter avec sa méprisable Rivale. Cette pauvre Femme obéissait, & ne repondait rien : mais lorsque son indigne Mari fut au lit, elle se jeta dans le cabinet où j'étais : elle y passa la nuit, malgré les menaces, & les efforts qu'il fit pour enfoncer la porte. J'eus besoin de toute ma vigueur & de toute mon adresse pour l'empêcher d'y réussir. Il se découragea, & retourna dans les bras de celle qu'il avait amenée. Lorsque cet abominable Homme se fut livré à toute sa brutalité; qu'il eut épuisé toutes les expressions, & probablement toutes les attitudes de la debaûche, il s'endormit. Ce fut alors que je demandai à la Jeune-Dame, si ces scènes arrivaient souvent, & pourquoi elle n'en avertissait pas ses Parens ? Voici ce qu'elle me repondit :

« Vous voyez, Monsieur, que je suis la plus infortunée des Femmes : cependant vous ne connaissez pas encore tout ce que j'ai à souffrir : mes Parens, qui devraient me consoler, me protéger, mes dénaturés Parens, prévenus par mon Mari, me rebutent, & m'accusent de mensonge : ils refusent de s'assurer par leurs propres yeux de la vérité de ce que je leur dis : ils *répètent* à mon Mari les plaintes que je leur ai portées de sa conduite, & m'en font maltraiter. Mais ce n'est pas encore là le plus grand de mes maux : accoutumé à ne voir que ces indignes Créatures qui font trafic de leur pudeur, mon Mari a voulu m'obliger, la nuit passée, à satisfaire sa brutalité d'un manière contraire à la nature *; j'ai été contrainte de fuir, pour me dérober à ses emportemens, & de m'enfermer dans ce cabinet. Il est sorti ce matin, en me disant d'un ton railleur, qu'il voyait bien que j'avais besoin de leçons; qu'il m'en ferait donner qui banniraient mes sots scrupules, & que le soir même une autre, plus complaisante que moi pour toutes ses fantaisies, occuperait ma place; que je songeasse à la respecter comme une maitresse.... Sans vous, Monsieur (*ajouta-t-elle*) je n'avais d'autre ressource que de chercher à m'enfuir encore, pour errer à l'avanture pendant la nuit; si je

* *La première des Epigrammes raportées à la fin de cette Histoire, indique quels étaient les goûts du Mari.*

n'avais pas voulu demeurer exposée à tout ce que m'eussent fait souffrir un cœur aussi corrompu que celui de ce Tyran, & l'insolence de l'indigne Créature que vous avez vue ».

Je fus touché du sort d'une Femme aussi vertueuse qu'elle était aimable. Je la conduisis chés ses Parens dès le matin, tandis que son Mari dormait encore ; je leur peignis le sort affreux de leur Fille sous les couleurs les plus vives. La nature se reveilla dans leur cœur, je sus les persuader, & ils furent atendris par les larmes d'une Infortunée qui les avait toujours tendrement aimés. Ils ont consenti qu'elle quittât son Mari sans éclat : & quelques jours après, une Dame de condition très-respectable, retirée dans un Couvent, s'en est fait une Compagne qui lui devient tous les jours plus chère.

Idée de la corruption des *Romains* en ce genre.

Un Romain disait a sa Femme :

Uxor, vàde foràs, aut moribus utere nostris :
Non ego sum Curius, non Numa, non Tatius.
Me jucunda juvant tracta per pocula noctes :
Tu properas potâ surgere tristis aquâ.
Tu tenebris gaudes : Me ludere teste lucernâ,
Et juvat admissâ luce rumpere latus.
Fascia te tunicaque obscuraque pallia celant :
At mihi nulla satis nuda Puella jacet.
Basia me capiunt blandas imitata columbas :
Tu mihi das Avia qualia mane soles ;
Nec motu dignaris opus, nec voce juvare,
Nec digitis ; tamquam thura, merumque pares.
Masturbabantur Phrygii post ostia Servi
Hectoreo quoties federat Uxor equo :
Et quàmvis Ithaco stertente, pudica solebat
Illic Penelope semper habere manum.
Pædicare negas * ? *Dabat hoc Cornelia Graccho,*
Julia Pompejo, Porcia, Brute, tibi :
Dulcia Dardanio nondùm miscente Ministro
Pocula, Juno fuit pro Ganymede Jovi.
Si te delectat gravitas, Lucretia toto
Sis licet usque die ; nocte Laida volo.

* Voila ce que refusait la jeune Dame.

Mart. L. IX. Epigr. 105.

Ce double tableau de la vie chaste, innocente & frugale des anciennes Romaines, mis en opposition avec la conduite débordée des Hommes du siècle de Néron, offre un contraste bien frapant, & qui malheureusement est de tous les siècles de luxe. Mais en sommes-nous donc revenus à ce degré de perversité ? Non sans-doute (du-moins ouvertement, comme les Romains corrompus). Il falait que les Femmes d'alors, quoique très-belles, ne connussent pas l'art de plaire

aux Hommes & de se les attacher, dans la même perfection que celles de nos jours. A la-vérité quelques-unes d'entr'elles fesaient de fortes passions; mais le beau-sexe en-général n'avait pas ce charme inexprimable, que la liberté lui donne chés les deux premières Nations du monde*.

* Voyez ci-après, p. 384, l'Histoire de NINON.

Dans une autre occasion, MARTIAL peint une Epouse infortunée, qui consent à des choses odieuses, plutôt que de perdre tous ses droits: mais elle est rebutée:

Deprensum in Puero tetricis me vocibus, Uxor,
Corripis, & culum te quoque habere refers.
Dixit idem quoties lascivo Juno Tonanti;
Ille tamen grandi cum Ganymede jacet.
Incurvabat Hylam posito Thyrinthius arcu.
Tu Megaram credis non habuisse nates?
Torquebat Phœbum Daphne fugitiva; sed illas
Œbalius flammas jussit abire Puer.
Bryseïs mulùm quàmvis aversa jaceret,
Æacida proprior levis Amicus erat.
Parce tuis igitur dare mascula nomina rebus,
Ep. 44. *Teque puta cunnos, Uxor, habere duos.*

Et voila les Romains! Doit-on être surpris que des Hommes perdus soient devenus esclaves? Car dès le temps de César la corruption était la même (lisez TACITE & SUÉTONE). Voici des vers du DIVIN AUGUSTE:

Rapportés par Martial.

Quòd futuit Glaphyram Antonius, hanc mihi pœnam
Fulvia constituit, se quoque uti futuam.
Fulviam ego ut futuam! quid si me Manius oret
Padicem? Faciam? Non puto, si sapiam.
Aut futue, aut pugnemus, ait. Quid? Quòd mihi vitâ
Carior est ipsa mentula, Signa canant.

Antoine écrivait à ce même Auguste, auquel Horace dit*, L. IV. Od. 6. NULLIS POLLUITUR CASTA DOMUS STUPRIS; &, RES ITALAS ARMIS TUTERIS, MORIBUS ORNES: *Quid te mutavit? quòd Reginam ineo? Uxor mea est. Nunc cœpi, aut abhinc annos novem? Tu deinde solam Drusillam inis? Ità valeas uti tu hanc Epistolam cùm leges, non inieris Tertullam, aut Terentillam aut Rufillam, aut Salviam Titiscenian, aut omnes. Anne refert ubi & in quam arrigas?* Cette Reine, dont parle ici Antoine, était la fameuse Cléopâtre. Son libertinage fut si excessif, qu'on le regarda comme une maladie; Antoine fit venir le médecin Soranus pour la traiter. *Animo* (lui écrivait-il) *postpositâ muliebri verecundiâ, ad tantam impatientiam flagitia prorupit, quòd sub unâ nocte, sumpto cucullo, in Lupanari-prostibulo, centum & sex Virorum concubitus sustulit.* Messaline fit à-peu-près la même chose.

¶ J'ai présenté ces Epigrammes du poète Martial, & quel-

ques autres passages, de-manière qu'ils ne pussent effrayer mes Lectrices. Je m'en serais même abstenu tout-à fait, s'il ne m'avait paru consolant pour notre siècle, de prouver a ses Détracteurs, qu'il est aussi supérieur à l'Antiquité par la pureté des mœurs que parses lumières. Peut-être tous nos avantages ne sont-ils dus qu'aux Femmes? Ces goûts si frivoles en aparence, ces modes si séyantes & si variées, en augmentant leurs grâces, attachent les Hommes, & leur font chercher, pour leur plaire, à briller par les talens, comme à se distinguer par les vertus. [Je ne fais ici qu'effleurer ce qui regarde les Femmes: le Lecteur est prié de recourir, pour de plus grands détails, à mon III Volume, intitulé, LES GYNOGRAPHES.

[J]

I Partie, p. 46.

Avanture de Coche.

VOICI une Avanture, comme il n'en arrive que trop souvent dans les Coches par eau.

« Nous aprochions de la Capitale (*racontait un jeune Voyageur*) très-fatigués & plus ennuyés encore, de notre séjour dans un Coche renommé par sa lenteur, lorsque nous fumes recruté par deux Jeunes-personnes assés jolies: la première paraissait avoir environ vingt-quatre ans, & la seconde dix de moins. Cette dernière avait l'air si vive, si hardie, en un mot, si *faite*, que malgré la modestie de sa Conductrice, elle m'inspira d'abord quelque défiance. Mais ces légers soupçons furent bientôt détruits. Je m'entretins quelque-temps avec mademoiselle *Lebrun* (c'est ainsi que la petite *Angelique* nommait sa Compagne) & tout ce qu'elle me disait était si sensé, que je pris beaucoup d'estime pour elle. Un Jeune-homme dont j'avais fait la connaissance pendant le voyage, nous aborda; il fut ravi de l'occasion que je lui fournis de se mêler à la conversation. Pour moi, comme j'occupais une cabane particulière, avec une Dame & ses deux Filles que je n'avais laissées seules, que parce qu'elles m'avaient témoigné vouloir se livrer au sommeil, je quittai mademoiselle *Lebrun*, & sa jolie Compagne, dès que je m'aperçus que les Dames étaient éveillées. La conduite de mademoiselle Lebrun en mon absence, fut constamment la même, prudente, réservée. La petite Angélique paraissait d'une impatience extrême d'arriver à Paris. Elle demandait à tout moment si l'on découvrait cette Ville. Par complaisance, le Jeune-homme s'offrit de la conduire sur le *tillac*, pour la lui faire apercevoir. En l'enlevant dans ses bras, un mouvement vif que fit Angélique plaça la main du Jeune-homme sur une cuisse élastique &

ferme. Pas le moindre mot ; la Jeune enfant parut ne faire aucune attention à cette minucie. Nous ſommes tous faibles : Angélique, avec ſon petit air lutin, donnait l'eſpérance d'un plaiſir complet. Le Jeune-homme haſarde des careſſes ; on ne ſe défend pas : un réduit obſcur fut bientôt trouvé ; & mon Compagnon de voyage cueille une roſe,... qui n'était pas ſans épines. Cependant il ſe crut le plus heureux des Hommes ; en ſortant de la voiture ; il reconduiſit les deux Nymphes : on le reçut dans un apartement fort propre : il demanda la permiſſion de revenir ; on la refuſait d'abord ; il preſſa ; on donna des *ſi*, des *mais* ; enfin on ſe laiſſa fléchir.

L'imagination remplie des charmes de la jeune Angélique, dès le lendemain mon Homme ſe fût rendu chés mademoiselle Lebrun ; mais il crut qu'il falait attendre quelques jours avant de ſe présenter : cependant il ne pouvait ſ'empécher de paſſer plusieurs fois dans la rue où elle demeurait : le ſoir du ſecond jour, il était en contemplation vis-à-vis les croisées de l'apartement qui *recelait le divin Objet de ſes impétueus desirs*, lorſqu'une Femme âgée, mal propre, dégoûtante l'aborda ; cette Mégère lui prit la main : —*Mon bel amour* (lui dit elle d'un ton aigre fauſſet) *voulez-vous venir chés moi : je vous ferai voir une Demoiselle belle comme le jour, qui n'a que ſeize ans.* (Et ſ'aprochant de ſon oreille) : *c'eſt une petite Marchande-de-modes, qui ſ'échape quelques heures ; en-verité, c'eſt un morceau tout neuf : venez, mon bel ange, vous ſerez content : c'eſt dans cette Maiſon.* Le jeune Provincial crut tout cela : le ſouvenir d'Angélique l'échauffait ; il obſerva qu'on le conduisait dans la maison où demeurait celle qu'il desirait ſi fort de revoir. Il ſuivit la vieille Infâme : on ouvre : & le premier objet qui frape ſes regards, c'eſt mademoiselle Lebrun, ſur un lit de repos. Il alait ſ'aprocher d'elle, lorſque la Divinité que la Vieille lui avait annoncée vint ſ'emparer de lui. Le portrait n'avait point été flaté ; le jeune Imprudent oublia la Lebrun, & ſuivit la dangereuse Enchantereſſe. Mais lorſqu'il eut parcouru tous les charmes de cette jeune Beauté, & ſatiſfait le desir qu'elle avait fait naître, ſa curiosité revint. Il demanda à la Jeune-fille, ce qu'était la Dame qu'il avait aperçue en entrant ? Elle lui aprit que c'était l'Abbeſſe du Lieu. Il l'informa enſuite d'une Jeune-perſonne qu'il dépeignit : on feignit de ne pas l'entendre : mais un demi-louis fit découvrir tout le myſtère. --*Madame*, dit

la

la Nymphe, *ne laisse parler* Angélique *à personne, parce qu'un vieux Pr···· qui ne veut que des Filles de la première jeunesse, qu'il paye tout ce qu'on veut, se l'est reservée. Il demeure à quelques lieues de Paris; toutes les semaines Madame la conduit à son château. Cependant lorsque Madame trouve quelqu'un dont elle est sûre, & qui veut sacrifier quelques louis, on la lui fait voir. En entrant ici c'était à moi que le Pr···· en voulait: mais il est si usé, si dégoûtant, que je suis fort aise d'en être débarrassée. Je me dédommageais souvent, en revenant par le coche, avec quelque joli Cavalier, des suplices que m'avait fait souffrir le vieux Satyre*--. Quelle fut la surprise du Jeune-homme! Il frissonna, en songeant qu'il n'avait rien omis, & ce vieux Pr···· ne le rassurait pas: il était trop instruit; il gagna sa chambre garnie fort triste. Il eut néanmoins le courage de venir le lendemain chés la Lebrun; il lui fit connaître qu'il savait à quoi s'en tenir sur son compte: il demanda Angélique, en offrant tout ce qu'on voudrait; on la refusa; mais comme il insistait, on l'assura que le vieux Monstre avait corrompu la Jeune-enfant qu'on lui sacrifiait. Ce fut alors qu'il vit son imprudence; il sortit rongé d'inquiétudes. Ce n'était que le commencement de ses maux: d'affreus symptômes parurent quelques jours après. Je le rencontrai; il me fit part de son malheur, & je l'aurais plaint, s'il ne m'eût avoué qu'il avait été assés faible pour suivre la Vieille. Cependant je lui rendis tous les services dont il avait besoin: & mes soins, secondés par un habile Mèdecin, eurent un favorable succès. Heureux le jeune Etranger, si son malheur le rend plus circonspect!

[K]

I Partie, p. 47.

Cette Note contient différens traits de Mères qui ont vendu leurs Filles.

I. Une Jeune-fille de Lile-en-Flandres, âgée de treize ans, fut amenée à Paris en 1758 par sa Mère, avec une Sœur aînée qui en avait dix-huit. On prit un apartement rue Sainthonoré, &c. Comme la Jeune-personne était fort jolie, on la para coquètement; sa Sœur passa pour sa Femme-de-chambre, & sa Mère se donnait pour sa Cuisinière. L'Innocente ne savait pas quel était le but de cet arrangement, & des plaisirs qu'on lui procurait, comme Bals, Spectacles &c. On lui donna pour nom-de-guerre celui de *Zéphyre*, qui fesait allusion à la légèreté de sa tâille, & sa Sœur ne fut toujours que Manon. Environ un mois après leur arri-

vée à Paris, il ſe trouva chaland : on enferma Zéphire avec le Payeur. La Petite-perſonne, prévenue qu'il falait tout ſouffrir aux Hommes, ſe livra de bonne-grâce, & continua de recevoir ſur le même piéd les Gens *comme il faut*, juſqu'à ce qu'elle fût *contagiée*, & qu'elle eût *contagié* quelqu'un. Sa Mère en fut avertie par le bruit que ce dernier accident causa : mais elle ſe garda bien de découvrir à ſa Fille la cause & la nature de ſon mal ; elle la fit traiter, changea de demeure, & recommença dans un autre quartier. Zéphire était ſi jolie, & ſa Mère ſi avide, qu'en trois années cette Infortunée fut traitée trois-fois : elle gâta plus de deux-cents Perſonnes dans ces trois ans, & fit gâgner à ſa Mère, avec quelques petits ſecours de Manon, qui n'était pas desagréable, de quoi ſe conſtituer mille écus de rentes, outre les nipes & l'ameublement, qui ſe montaient fort haut. Zéphire à ſeize ans, était épuiſée : elle était toujours jolie, mais elle avait cet air fatigué des Beautés de trente ans qui ont beaucoup joui ; manière d'être qui ſouvent pique davantage le goût dépravé de nos Libertins. Ce fut alors que le hasard lui procura la connaiſſance d'un Honête-homme, dont les entretiens l'éclairèrent : Zéphire avait cru juſque-là légitime un état dans lequel elle avait été élevée : telles ces jeunes Golkondoises*, qui ſont formées dans l'unique vue de plaire. Mais dès qu'un Home vertueus l'eut inſtruite, elle eut horreur de ſa ſituation. Dans le même temps une maladie honteuse emporta ſa Mère : Zéphire commença la réforme de ſa vie, par ſes ſoins pour rapeler l'honnêteté dans l'âme d'une Mère mourante. Après ſon décès, elle ſe retira chés de vertueuses Demoiselles, qui conſacraient leur revenu à faire du bien : elle ſut gâgner ſa Sœur, fille très-bornée, mais aſſés douce : on les inſtruisit toutes-deux, non-ſeulement des règles de la vertu & de l'honnêteté, mais des usages du monde les plus ordinaires, qu'elles ignoraient entièrement ; car on ſait que les B..... ont leurs mœurs, qui ne reſſemblent en rien aux mœurs communes. Les deux Sœurs demeurèrent quatre ans dans cette Ecole d'honnêteté : Zéphire, durant cet intervale, rétablit parfaitement ſa ſanté, ſes charmes, & grandit. La manière dont elle ſe comporta, ſa modeſtie, ſon empreſſement à vouloir ſe charger des fonctions les plus baſſes, la firent ſi fort eſtimer, que l'Honnête-homme qui l'avait rendue à la ſociété, crut devoir conſomer l'ouvrage, en propoſant à Zéphire un établiſſement avantageus. La Jeune-per-

* *Voyez la Note* [M].

ſonne lui répondit, Qu'elle ne croyait pas que cet état lui convînt; qu'elle s'en reconnaiſſait indigne; & beaucoup d'autres choses qui marquaient la juſtice qu'elle ſe rendait. —Ah! Mademoiselle, lui répondit ſon Bienfaiteur, que celle qui vous avait égarée a commis un crîme horrible! Une Mère qui livre ſa Fille au desordre, eſt un monſtre abominable ſans-doute: mais que dire de celle qui a proſtitué dans ſa Fille la Vertu même! ce fut un ſacrilége uni au parricide—. Charmé des ſentimens de ſa Pupile, l'Honnête-homme lui déclara, qu'en la portant au mariage, il parlait pour lui-même. La Jeune-perſonne émue juſqu'aux larmes de cet excès de générosité, lui répondit, qu'elle ne conſentirait qu'à devenir ſa ſervante, & à lui conſacrer ſes jours. Ce fut par ce dernier motif qu'il la détermina à lui donner la main: & ce mariage eſt heureus. Mais qu'on en infère rien en faveur des unions infames: Zéphire était un fénomène, qui prouve la rareté du ſuccès: Zéphire n'avait point eu le cœur corrompu; elle n'avait point choisi ſon état; elle avait l'âme grande, belle, généreuse; elle avait un excellent caractère, & c'eſt ce qui manque toujours aux Proſtituées. [Je ne dois pas taire l'usage que le Mari de Zéphire a fait de la fortune de ſa Femme, après qu'il eut aſſuré le ſort de Manon: il divisa les ſoixante-mille livres en autant de portions, qu'il diſtribua à 60 pauvres familles, dont cette ſomme a rétabli les affaires.

II. Un Particulier paſſant dans la rue *du-Chantre*, entendit une querelle entre la *P·r··* (cette M····· dont j'ai déja parlé) & une Femme qui ſortait de chés elle avec une petite Fille d'environ huit ans. Il comprit que la Femme était une Mère coupable, qui voulait vendre ſa Fille (qu'elle avait eu la déteſtable précaution de faire déflorer) moyennant une penſion de douze livres par ſemaine, pour elle, outre la nourriture & l'entretien de l'Enfant. La P·r·· ne voulait donner qu'une ſomme une-fois payée. La Femme renmenait ſa Fille, & la Maq····· fâchée de manquer une Proie ſi avantageuse, les injuriait toutes-deux, pour exciter une rumeur & faire arrêter la Mère & la Fille.

III L'Exblanchiſſeuse du faubourg Saintmarceau dont j'ai déja parlé, achetait le plus ſouvent de leurs Parens les Jeunes-filles qu'elle ſéduisait.. Elle en revendait aux Mamans, & en gardait pour ſon compte. Sa manière, pour tirer parti de celles-ci était fort adraite: elle avait dans le quartier du Palais-Royal quatre ou cinq appartemens à dif-

férens prix, où elle plaçait des Filles plus ou moins belles, parées de la manière la plus coquète & la plus voluptueuse. Quant à l'Exblanchiſſeuse, mise ſuivant ſon ancien coſtume, mais proprement, elle fesait la fonction de Marcheuse, avec deux de ſes plus jolies Filles, l'une grande & faite au tour, l'autre de la première jeuneſſe; elles étaient vétues chaque jour de la même manière que les Filles de l'intérieur; ſi ce n'eſt qu'elles avaient des robes plus paſſées. Lorſqu'elle avait pris quelque Mich· à cet eſpèce d'hameçon, il était remis en entrant à une Nymphe de la tâille de la jeune Marcheuse qui lui avait plu: cette Nymphe élégante était d'un propre a charmer; une chauſſure blanche ou de couleur, ſuivant l'habit, brodée avec goût; bas de ſoie bien luſtrés (les moins beaux ſervaient aux Marcheuses) jupon-de-deſſous de la plus belle mouſſeline en hiver, de gaze en été; &c. Dès que le Mich· avait payé, les Marcheuses retournaient à la quête, & bataient ainſi l'eſtrade le jour & la nuit. La pete Zaïre, la même qui fit quelque bruit il y a cinq à ſix années, & ſa jeune Sœur, qui n'avait que onze ans, furent de ces Marcheuses. Lorſque Zaïre fut enſuite à une Maman de la rue Froidmanteau, la monstre qu'en avait fait l'Exblanchiſſeuse avait tellement irrité les desirs des Libertins, qu'un d'eux m'a aſſuré, qu'ayant été plusieurs fois pour la voir, il ne lui avait pas été poſſible d'avoir ſon tour; les chambres de réserve étaient garnies de gens qui l'attendaient. On ſait comme elle a fini. Sa petite Sœur ne fut pas plus heureuse; elle tomba entre les mains d'une M··· qui lui fesait faire avec les Hommes *cunnilingi* *, la fonction infame de *fellatrix*; elle en eſt morte en langueur.

* Martial, Livre XII, Epigr. 87.

IV. La Police, pour mettre dumoins quelque frein au desordre, ne permet pas aux M···· de proſtituer des Filles vierges: on a vu comment cette loi eſt éludée. Mais une indignité vraiment déplorable, & qui révolte la nature, c'eſt que des Parens ſans âme prennent ſur eux l'abominable préparation néceſſaire au Proſtitutiſme. Un Homme de ma connaiſſance entendit un jour crier une petite Fille que ſa Mère avait enfermée chés elle. Il ſ'aprocha pour ſavoir ce que c'était, & porter ſecours. Mais dès qu'il eut frapé, il ſe fit un profond ſilence. Le ſurlendemain, il rencontra la petite Perſonne, & la curioſité la lui fit queſtioner. --Ah! ç'a ne ſ' dit pas, Monſieur (lui répondit-elle en riant). L'air myſtérieux & la façon libre de cet Enfant donnèrent quelques ſoupçons à l'Homme; il l'attira chés lui: & dès qu'ils

y furent, il vit avec étonnement la Petite venir l'embraſſer, en prenant d'autres libertés encore moins équivoques. Sur ſa repréſentation, que cette action n'était pas décente, & l'exposait a d'autres, l'Enfant lui débita la morale de ſa Mère; de-ſorte qu'en la preſſant un peu, elle avoua que l'avant-veille, cette indigne Marâtre l'avait enfermée avec un Monſieur, qui l'avait voulu traiter comme les grandes Filles; que ſa Mère en avait fait autant à ſa Sœur aînée quand elle était à ſon âge, & que cette Sœur était à-préſent dans une Maiſon où elle avait tout ce qu'elle voulait, & n'avait autre chose à faire qu'à careſſer les Meſſieurs. Elle lui dit enſuite que ſa Mère devait bientôt lui procurer une pareille place, & que c'était pour l'en rendre capable qu'on l'avait tant fait ſouffrir; mais qu'elle s'accoutumerait bientôt à cet agréable metier. Tous les Hommes ſont faibles; celui-ci crut pouvoir profiter de la circonſtance; il garda la Petite pour lui-même, & la fit entrer à l'Amb.-Com. où elle a joué quelque temps. Son ſort n'eſt pas encore rempli.

De pareilles ſcènes ſe répètent preſque tous les jours dans la Capitale: il ſemble que le Projet ôterait encore cette infamie.

[L]

I Partie, p. 54.

Idée d'un Etabliſſement ſingulier, prise de Rabelais.

L'*Abbaye de Thélème* de Rabelais, qu'un Compilateur regarde comme une imitation des Lieux-publics de Proſtitution, établis autrefois dans différentes villes du Royaume, n'a, ſelon moi, aucun raport avec ces Maiſons. C'eſt une invention aſſés amuſante de cet Auteur, pour recompenſer d'une manière digne d'un Moine du quinzeou du ſeizième ſiècle, le Frère *Jean des Entômûres*.

Après une victoire, Gargantua donne des recompenſes à tous ſes Capitaines: il ne reſtait plus que le Moine Jean, qui n'avait pas eu le moins de part au bon ſuccès. Le Prince lui offrit pluſieurs riches Abbayes: mais le Frère les refuſa, par la raiſon, *que de Moine il ne vouloit avoir charge ne gouvernement: car, comment, diſoit-il, pourrai-je gouverner autrui, qui moi-même gouverner ne ſaurois?* Il demanda qu'en conſidération du ſervice qu'il avait rendu, & de ceux qu'il ſe proposait de rendre par la ſuite, on lui permît de fonder une Maiſon, à laquelle il donnerait une règle à ſa fantaiſie. Sa requête ayant été agréée de Gargantua, il proposa au Frère Jean un beau pays ſur les bords de la Loire, nommé Thélème, pour y bâtir une Abbaye, où tout ce qui

ſe pratiquerait fût le parfait contraire de ce qui ſ'obſerve dans les autres Couvens. Cette Maison ne ſera point environnée de murs, parce que les Monaſtères ſont murés; *& non ſans cauſe* (dit le Moine) *où mur y a devant & derrière, y a force* MURMUR, *envie & conſpiration :* Les Femmes ne doivent point entrer dans les Couvens d'Hommes, & il eſt d'uſage dans quelques-uns de laver la place où elles auraient mis le pié, qu'elles fuſſent honnêtes ou non; ici au contraire, on lavera les lieux par leſquels auraient paſſé des Religieus ou Religieuses. Il n'y aura point d'horloge, parce que chacun ne ſuivra d'autre règle que ſon goût & ſa volonté dans les choses qu'il voudra faire; n'y ayant pas de temps plus véritablement perdu, que celui où l'on compte les heures; c'eſt la plus grande rêverie du monde de ſe gouverner au ſon d'une cloche, & non ſuivant le bon-ſens & la raison. De-même, on met ordinairement dans les Cloîtres, les Sujets incommodés, ou ſans mérite; à Thélême, on ne recevra que des Jeunes-gens alertes, & des Jeunes-filles qui auront toutes les perfections qui rendent aimable. Dans les Maisons ordinaires, il n'y a que des Hommes ou des Femmes; ici les Hommes & les Femmes ſeront toujours enſemble. On eſt engagé pour toute ſa vie dans les autres Ordres; on pourra quitter celui-ci dès qu'on ſ'ennuira. Les vœux de chaſteté, de pauvreté & d'obéiſſance, y ſont changés, à quelque chose près, en leurs contraires. On devait y recevoir les Filles depuis dix ans juſqu'à quinze; & les Hommes depuis douze juſqu'à dix-huit. Rabelais parle enſuite des revenus de l'Abbaye; il en décrit la ſituation & les ſomptueus édifices. L'inſcription qu'on mettra ſur le portail, tient un Chapitre entier en vers burleſques. On ne ſ'attendrait pas ſans doute qu'elle inviterait *les Prédicateurs du ſaint Evangile* à venir habiter la Maison; l'Inſtituteur veut qu'*on y fonde la foi*, & qu'*on en banniſſe* ſoigneusement l'*erreur*. Après avoir parlé des bains, des jardins, de la fauconerie, il vient aux habits; rien n'en égale la magnificence : on en aura pour toutes les ſaisons, & l'on y verra briller, l'*argent*, l'*or*, les *perles*, les *eſcarboucles*, les *diamans*, les *rubis*, &c. En hiver, on ſ'habillera à la mode Françaiſe; au printems, à l'Eſpagnole; en été, à la Tuſque, c'eſt-à-dire à l'Italienne; excepté les Fêtes & Dimanches, qu'on reprendra l'habillement Français. Ce ſeront les Dames qui règleront les couleurs que devront porter les Hommes. Il y aura un grand

corps-de-logis à côté de la Maison, où ſeront logés les Ouvriers qui feront toutes ces belles choses. L'emploi de la journée eſt règlé par ces trois mots: FAI CEQUE VOUDRAS: les Perſonnes bien nées, tant qu'elles ſont libres, ont en elles-mêmes un aiguillon qui les porte aux actions vertueuses; au lieu que la défenſe donne au crime un attrait plus vif: ils fesaient tous, par émulation, le bien qu'ils avaient vu faire à un ſeul, parcequ'ils pouvaient ne le faire pas. Rabelais finit ainſi: *Tant noblement eſtoient apprins, qu'il n'eſtoit entr'eulx celui ne celle qui ne ſçuſt lire, eſcrire, chanter, jouer d'inſtruments harmonieux, parler de cinq à ſix langaiges, & en iceulx compoſer, tant en carme* (a) *qu'en oraiſon ſolue* (b). *Jamais ne furent veus Cheualiers tant preulx, tant galans, tant dextres* (c) *à pied & cheval, plus verts, mieulx remuans, mieulx manians tous baſtons qui là eſtoient. Jamais ne furent veues Dames tant propres, tant mignonnes, moins faſcheuſes, plus doctes* (d) *à la main, à l'aiguille, à tout acte muliebre* (e), *honneſte & libre* (f) *que là eſtoient. Par ceſte raiſon, quand le temps venu eſtoit qu'aucun d'icelle Abbaye, ou à la requeſte de ſes Parens, ou pour autre choſe vouluſt iſſir* (g) *hors, avec ſoi il emmenoit une des Dames, celle laquelle l'aurait prins pour ſon Deuot, & eſtoient enſemble mariez. Et ſi bien auoient veſcu à Thelеme en dévotion & amitié, encore mieulx la continuoient-ils en mariaige: autant s'entreaimoient-ils à la fin de leurz jours, comme le premier de leurs nopces.*

(a) C'eſt-à-dire en vers.
(b) en proſe.
(c) adroits.
(d) habiles.
(e) de femmes.
(f) noble.
(g) ſortir.

Ceci ne reſſemble point-du-tout à un Lieu-de-débauche, comme le prétend le Compilateur. On ſait aſſés que les peintures cyniques ne coûtaient rien du temps de Rabelais (*), & que les plus Honnêtes-gens ne fesaient pas difficulté de s'amuſer des Ouvrages de cet Auteur libre: le Cardinal

(*) On n'était pas plus réſervé en peintures. Dans un Miſſel Anglais de 1415, fait pour la Chapelle de Henri V, avec une magnificence aſſortie à cette deſtination, & qui eſt chargé ſur toutes ſes marges des ornemens les plus parfaits que l'art pût alors exécuter, d'arabeſques, de groteſques d'une grande légèreté, dont les couleurs ſont du plus vif éclat, on voit une figure fort indécente, & par l'idée, & par la place qu'elle occupe; ce ſont des *feſſes* ſurmontées d'une tête, & perchées ſur deux longues jambes: cette bizarre repréſentation eſt placée préciſément au bas du Canon, page à laquelle s'ouvrait le Miſſel lorſqu'on le portait à baiſer, ſuivant la Liturgie Romaine.

Duprat, Chancelier de France, le portait toujours avec lui : Un autre Cardinal (m. Du-Bellai, Evêque de Paris) refusa d'admettre à sa table un Homme de-Lettres qui n'avait pas lu *le Livre* (c'était ainsi qu'il designait le Roman de Rabelais). Concluons de-là, que ce n'est nullement par retenue que Rabelais termine sa description aussi modestement; mais c'est qu'il ne prétendait pas décrire un B·····, & qu'il avait rendu ce qu'il voulait peindre. [On peut joindre à ce Projet idéal du Curé de Meudon, l'Etablissement plus vraisemblable des PRETTY-GIRLS, dans mon Roman intitulé, *La Famille vertueuse*, II Part. page 219.

I Partie, page 54.

[M]

On trouve dans cette Note les usages de différens peuples sur la Prostitution, & particulièrement le Règlement de Jeanne I, *Reine de Naples. Elle est comme le suplément de la Note* [B].)

Puisque les Prostituées profanes, & dont la Religion n'était plus le motif, fesaient chés tous les Peuples un état à-part, il était à-propos de leur assigner des endraits séparés, où elles pussent exercer avec moins de scandale leur infame commerce (*). C'est ce qu'on n'avait pas manqué de faire, comme je l'ai dit sous la Note [B]. *Le Pape Jules II*) dit m. De Saintfoix dans ses Ess.) *en gémissant sur les desordres qui règnaient dans Rome, donna une Bulle, le 2 Juillet 1510, par laquelle il était permis aux Courtisanes de s'y établir dans le quartier qu'on leur designerait. Léon X & Clément VII confirmèrent cette tolérance, à condition que le quart de leurs biens, meubles & immeubles, apartiendrait après leur mort au Couvent des Religieuses de Ste Marie-Madeleine.* On fit à-peu-près la même chose dans les autres Etats. En France sur-tout les Femmes-publiques ont fixé longtemps, comme on l'a vu dans la Note déja citée, l'attention du Gouvernement; il y en avait toujours un certain nombre dans nos grandes Villes, à la suite de la Cour & à l'armée, sous le nom de Courtisanes & de Ribaudes (**).

Noms des Lieux-de-débauche.

(*) Les Lieux où les Femmes publiques se tenaient ont différens noms odieux chés les Nations modernes : En alemand, c'est *Hürenhaus*; en anglais *Bagno*; en Italien *Chiasso*, *Bordello*; en espagnol *Burdel*; chés les Hollandais *Musico*; en ancien français *Clapier*, &c.

Usages de quelques Peuples.

(**) *Je vais ajouter à ce qu'on a déja vu sous la Note* [B], *sur les usages des différens Peuples relativement à la* Prostitution, *les notions suivantes.*

Indes.

L'Inde, au raport de tous les Voyageurs, est le théâtre le plus affreux de l'impudicité. Le climat, les loix & les coutumes s'y

LAMARRE, dans son *Traité de la Police*, raporte les Réglemens qui ont été faits pour les Bains publics, les Spectacles, les Jeux, les Loteries, les Blasphèmes, les Devineurs, & les *Femmes-de-mauvaise vie*. Il se commettait autrefois des desordres dans les Bains: *Il y a douze ans* (disait en 1500 le Cordelier MENOT, avec le cynisme naïf qui fait le caractère de ses Sermons) *que je passai par Montdidier pour aler à Amiens: il y avait des Etuves publiques comme à Tours; ce qui ne vaut pas mieux qu'un B·····; car*

---

accordent avec la religion en faveur de la Débauche. L'amour des Personnes libres est regardé à *Siam* comme un mariage, & l'inconstance comme un divorce. Cependant les Seigneurs Siamois sont si jalous de leurs Filles, que si elles tombent en faute, ils les vendent à un Homme qui a droit de les prostituer pour de l'argent, moyennant un tribut qu'il paye au Roi. L'on dit que tel Homme a eu ainsi jusqu'à six cents Filles d'Officiers de marque. *Siam.*

Dans l'Île de *Céilan*, les Hommes & les Femmes essaient ordinairement de cinq ou six mariages avant que de se fixer. Une Femme y a souvent deux Maris, & quelquefois pour Maris les deux Frères. Les Chingulais connaissent peu les tourmens de la jalousie: ils ne se croient deshonorés par les commerces d'amour de leurs Femmes, que lorsqu'elles se livrent à des Amans d'une condition inférieure. La plus grande injure qu'on puisse dire à une Chingulaise, est de lui reprocher de s'être abandonnée à dix Hommes de la lie du peuple; d'ailleurs, la complaisance des Hommes est extrême pour les Femmes; elles jouissent de grands priviléges; leur sèxe est respecté jusque dans les animaux. Par une loi, qui peut être est sans exemple, la charge d'une bête de somme femelle ne paye aucun droit à la Douane. *Céilan.*

Aux *Maldives*, le dérèglement des mœurs ne contribue pas moins que le climat à ruiner la santé des Habitans: aucune Loi n'y défend la fornication, & les Filles s'y abandonnent aussi librement que les Hommes. *C'est un grand péché*, disent même les Maldivois, *que de laisser souffrir les Filles du besoin d'Hommes.* *Maldives.*

Aux *Philippines*, la continence est si peu regardée comme une vertu, qu'une Fille, qui l'est encore lors de son mariage, est une Fille sans mérite & qui n'est digne que de mépris. *Philippines.*

Aux *Mariannes*, les Femmes sont maitresses absolues dans la Maison. Si leurs Maris ont à se plaindre de leur conduite, ils n'ont pas droit de les maltraiter; leur unique ressource est le divorce. Mais une Femme qui a des preuves qu'elle est trahie par le sien, arme toutes les Femmes de l'habitation qui, la lance à la main & le bonnet de leurs Maris sur la tête, attaquent, chassent, ruinent & dépouillent le Coupable. Cet em- *Mariannes.*

un B····· eſt un Lieu où l'on trouve des Putains : S'il y en a dans la maiſon d'un Chanoine, c'eſt un B····· ; car là où eſt le Roi, là eſt la Cour. S. Louis (comme on l'a vu, *p.* 177) ordonna que les Filles & Femmes qui ſe proſtitueraient, fuſſent chaſſées tant des Villes que des Villages : qu'après qu'elles auraient été averties, & qu'on leur aurait fait défenſe de continuer leur mauvais-commerce, leurs biens fuſſent ſaiſis de l'autorité du Juge, avec défenſes à toutes Perſonnes de leur louer aucuns lieux, ſous peine de confiſcation des Mai-

---

pire des Femmes éloigne du mariage quantité de Jeunes-gens, qui louent des Filles, ou en achètent pour quelques morceaux de fer ou d'écaille de tortue.

Pégu. Les Femmes du *Pégu* ſemblent avoir entièrement renoncé à la modeſtie naturelle. Il eſt très difficile aux Etrangers qui font quelque ſéjour dans le pays, de réſiſter à la diſſolution publique. Les Pères ſ'empreſſent de leur offrir leurs Filles pour de l'argent. Le marché ſe règle ſur la durée du commerce. Quand le bail eſt fini, ou que l'Etranger part, les Filles retournent à la maiſon paternelle, & elles n'en ont pas moins de facilité à trouver des Maris. Le Voyageur *Linſchot* aſſure que les Nobles, & le Roi même, font tenir leur place par un Homme la première nuit de leur mariage. Le même uſage eſt établi dans le Royaume d'*Arrakan*, où le Roi eſt obligé d'épouſer l'aînée de ſes Sœurs, afin que la Race royale ſoit ſurement perpétuée dans ſa pureté.

Batiména. Dans le Royaume de *Batiména*, il n'y a point de Femme, de quelque qualité qu'elle ſoit, qui ne ſoit obligée, ſous peine de la vie, de ſe ſoumettre à la brutalité de quiconque ôſe lui faire des propoſitions deshonêtes ; ſi elle ne cède pas, l'Homme eſt en droit de la tuer ſur-le-champ.

Covomandel. Le libertinage eſt ſi commun ſur la Côte de *Coromandel*, que le P. Tachard dit avoir entendu publier à ſon de trompe à *Ganjam*, qu'il y avait du péril à aler chés les *Devadachi* (Proſtituées) qui demeuraient dans la ville, mais qu'on pouvait aler en toute ſureté chés celles qui deſſervaient le Temple de Cappal.

Golkonde. Dans le pays de *Golkonde*, il y a la tribu des Femmes-de-débauche, dont les unes, Courtiſanes diſtinguées, ne ſe proſtituent qu'aux Hommes d'une Tribu ſupérieure, & les autres, Femmes communes, ne refuſent leurs faveurs à perſonne. Elles tiennent cete infame profeſſion de leurs Ancêtres, qui ont acquis le droit de l'exercer ſans honte*. Les Filles de cette Caſte qui ont aſſés d'agrémens pour n'être pas rebutée de l'autre ſexe, ſont élevées dans l'unique vue de plaire. Les plus Laides ſont mariées à des Hommes de la même Tribu, dans l'eſpérance qu'il naîtra d'elles des Filles aſſés belles pour réparer la

* *Il y a toute aparence que ces Femmes ſortent des anciens Habitans du pays, que les Vainqueurs voulurent ainſi dégrader.*

sons. Mais (continue *Lamarre*) lorſque la Ville de Paris eut reçu de plus grands accroiſſemens, il fut impoſſible aux Magiſtrats d'abolir entièrement la Proſtitution*. Pluſieurs Auteurs très-graves ont même penſé que ce mal *devait être toléré juſqu'à un certain point dans les grandes Villes*, pour la ſureté des Honnêtes-femmes: il n'eſt queſtion que de tenir la main aux divers Règlemens qui ont été faits pour obvier aux trop grands abus.

* *S. Louis fut obligé lui-même de modifier la défenſe abſolue qu'il avait faite de les loger.*

---

diſgrâce de leurs Mères. On compte plus de *vingt mille Femmes-publiques* dans la Capitale. Elles ne paient point de tribut; mais elles ſont obligées d'aler tous les Vendredis en certain nombre avec leur Intendante & leur Muſique, ſe préſenter devant le balcon du Roi, pour danſer, ſi le Prince s'y trouve. Ces Femmes ont une ſoupleſſe étonnante: le Gouvernement les protége, ſur-tout à-cauſe de la grande conſommation de la liqueur de Tari qu'elles occaſionnent, & ſur laquelle le Roi lève un impôt.

Le Voyageur, dont j'emprunte ces traits ſur la dépravation des mœurs Indiennes, penſe qu'elles ne ſauraient être pures dans ces climats brûlans, qu'à-proportion que la clôture des Femmes ſerait exacte. Mais elle ne ſaurait l'être dans un pays où ce qu'on apelle les Grands & les Riches n'ont guères que de petits moyens de ſubſiſtance; où le deshonneur n'eſt point attaché au débordement; où la misère eſt ſi profonde, que ce ſerait détruire d'un ſeul arrêt une foule immenſe de Citoyens, que de leur ôter quelque moyen que ce ſoit de gâgner leur vie; où les Dieux, leurs Lieutenans & leurs Miniſtres canoniſent le libertinage; enfin où les deux ſexes ont perdu leurs propres lois, puiſque l'attaque & la défenſe ne font plus le caractère particulier de l'un, & le caractère particulier de l'autre. Il faut de-plûs ajouter que les Indiennes ne ſont point contenues par le travail & le danger des accouchemens; elles mettent ſi aiſément leurs Enfans au monde, qu'il y en a qui ſortent le jour même qu'elles ſont accouchées pour aler ſe laver à la rivière. Dans le Bengale, un quart-d'heure après l'accouchement elles reprennent leurs fonctions domeſtiques. Les Enfans s'élèvent avec la même facilité, & pour-ainſi-dire d'eux-mêmes: deux mois après leur naiſſance, on les laiſſe ſe traîner par terre ſans les enmaillotter, juſqu'à ce qu'ils ſe lèvent par leur propre force, & marchent ſans ſecours. Ils vont nuds, ou preſque nuds juſqu'à l'âge de ſept ans, & leurs beſoins ſe réduiſent à ſi peu de choſes, qu'ils ne ſont point une charge pour leurs Parens. Ainſi tout favoriſe le goût du plaiſir: l'on ſe livre de ſi bonne-heure à ce panchant, que la nature eſt uſée avant qu'elle ſoit parvenue à ſa force, & lorſqu'elle ſe refuſe à l'ardeur de l'imagination, l'art achève de la détruire pour vouloir la ranimer. Les Filles de l'In-

Mais de tous ces Règlemens, le plus célèbre, le plus étendu, comme le plus singulier, est le STATUT pour le Lieu public-de-débauche d'Avignon, donné par JEANNE I, Reine de Naples. Je vais le raporter en entier.

ANCIENS STATUTS DU LIEU-PUBLIC D'AVIGNON.

I. *L'an mil-tres-cent quaranto & set, au loueit dau més d'avous*, JEANNE a permis un Lieu public-de-débauche

I. L'AN mil trois-cents-quarante sept, & le huitième du mois d'août, notre bonne Reine

de sont nubiles, il est vrai, dans un âge fort tendre : mais on n'attend pas cet âge pour les marier ; il s'en trouve peu qui ne le soient avant douze ans ; il en est qui le sont à six, à cinq, & même à quatre. L'amour prévient toujours en elles la raison, & rien n'est plus commun que de les voir mères à dix ans. Il est à présumer que ces mariages prématurés arrêtent les développemens de la nature. Ces Femmes, qui ont des Enfans dans le temps où elles sont encore enfans elles-mêmes, cessent bientôt d'en avoir : elles sont vieilles à trente ans, quelquefois à vingt ; leur visage se ride ; elles ne conçoivent plus, & leur desespoir commence avec la raison. L'amour qui n'a de vie que par l'amitié, l'estime & la confiance, l'amour n'est donc dans ces climats, que l'élancement momentané d'un instinct brutal, & la Beauté, qui doit partager l'empire avec la force, n'est qu'une proie que le besoin dévore avant qu'elle soit formée.

Salé. Croirait-on qu'à *Salé* (dit M. CASSINI) ce qui fait l'affront, la honte & l'offense la plus sensible pour un Maure devienne pour lui une gloire, un honneur, quand cela vient de la part de quelqu'un de ceux qu'ils apèlent *Saints*, qui ne demandent pas mieux que de jouir dans ce monde des avant-goûts du paradis de Mahomet ! On m'a assuré le fait suivant : Une Nouvelle-mariée avec son Epous, accompagnés de plusieurs Personnes de la noce, traversaient la rivière dans un bateau ; un Saint se trouva parmi eux ; la Mariée ne lui déplut pas ; sa saintetété manifesta sa volonté, & l'Epous prêta les mains à l'exécution, en couvrant le Saint de son manteau : l'on cria, *O bonheur ! ô félicité !* & le Maure reçut de tout le monde des complimens sur cette nouvelle. [*Si dans le plus bas Peuple, il se trouve quelqu'Original qui ait naturellement, ou qui affecte dans sa conduite & ses manieres quelque chose de bisarre & d'extraordinaire, il est aussitôt réputé* Saint ; *chacun lui demande sa protection, & tout de sa part est respectable.*

Angleterre. Il n'y a pas jusqu'aux Prostituées qui n'aient en Angleterre le goût de politiquiser. Lord Tyrconnel, qui avait été élevé en France, étant venu pour la première-fois en Angleterre à l'âge de trente ans, se trouva excédé de n'avoir ouï parler que de politique dans toutes les maisons & dans toutes les sociétés : pour se distraire, il fit arranger un souper de Filles dans un *Bagno* ;

dans Avignon, & elle défend à toutes les Femmes-débauchées de se tenir dans la Ville; ordonnant qu'elles soient renfermées dans le Lieu destiné pour elles; & que pour être connues, elles portent une aiguillète rouge sur l'épaule gauche.

nostro bono Reino Jano a permés lou Bourdeou dins Avignon; & vol que toudos las Fremos debauchados non se tingon dins la Cioutat; mai que sian fermados dins lou Bourdeou, & que per estre couneigudos, que porton uno agullietto rougeou sus l'espallou de la man escairo.

---

mais à-peine était-on à table, que la conversation fut mise par ces Filles elles-mêmes, sur un objet dont la discussion partageait alors le Parlement. Les Filles se partagèrent aussi, & l'Amphitryon qui leur donnait à souper, fit de vains efforts pour les ramener à des objets plus amusans; elles ne démordirent point: & Mylord quitta la partie, pour reprendre la route de France.

La punition des Hommes & des Femmes qui font en *Espagne* l'infame metier de *maquerellage*, est de les conduire par les rues sur un âne, ayant la moitié du corps nue, frotée de miel, & couverte de plumes: on leur met en-outre sur la tête une espèce de bonnet de papier blanc, fait en forme d'un grand pain-de-sucre, sur lequel est écrit en gros caractères, ALCAHUETE, ou ALCAHUETA, suivant le sexe; c'est-à-dire, *Maquereau* ou *Maquerelle*. Si l'on en châtie deux à-la-fois, l'un a pour lots la face tournée du côté de la queûe de son âne, & l'autre du côté de la tête du sien, & ils marchent dans cette position l'un derrière l'autre, pour qu'ils puissent se regarder continuellement. Pendant qu'ils vont ainsi, la Populace les assaillit d'oranges, de citrons, de pommes, &c. [*Cette manière de punir les Maq..... est la même en France, & presque dans toute l'Europe*]. J'ai tiré cette Note du *Grand Tacaño* de *Quévédo*, Roman comique dont j'imprime la traduction. Espagne.

J'ai donné, sous la *Note* [B], pour principale cause du Prostitutisme, l'*inégalité trop disproportionnée des fortunes*: mais qu'est-ce qui la fait singulièrement sentir aux Jeunes-gens du commun, cette cruelle inégalité? c'est le desœuvrement des jours de *fête*; plûs elles sont multipliées, & plûs elles épuisent leurs moyens, plûs elles éteignent le goût du travail, en-même-temps que celui pour la Guinguette, les Jeux, les Spectacles prend de nouvelles forces. S'il n'y avait que le Dimanche, les facultés répondraient au genre de divertissement que tout Homme des *bas-états* est dans le cas de se procurer: mais ajoutez une fête, elle lui coûte trois fois autant que le Dimanche, *par* le manque à gâgner, *par* la dépense double des jours de travail, & *par* les *lâches* qu'elle donne à l'Ouvrier, pour le jour qui la suit. Ce n'est pas tout, les Jeunes-gens *mis à court* par une ou par deux fêtes, sentent le poids de la misère; ils comparent leur situation, & pour en sortir, ils deviennent vils ou coupables. Eh! que n'aurais-je pas à dire des Guinguettes, où certains Pères & des Mères imprudentes conduisent leurs Filles!..... France.

II. Item. *Se qualcuno a fach fauto, & volgo continua de malfaire, lou Clavaire ou Capitaine das Sargeans la menara ſoutou lou bras per la Cioutat, lou tambourin baten, ambé l'agullieto rougeou ſur l'eſpallou, & la lougeara din lou Bourdeou ambé las autros; li defendra de non ſi trouba foro per la Villo, à pena das amarinos la premieiro vegado, & lou foué & bandido la ſecondo fès.*

II. *Item.* Si quelque Fille qui a déjà fait faûte veut continuer de ſe proſtituer, le Porte-cléfs, ou Capitaine des Sergens l'ayant priſe par le bras, la mènera par la Ville au ſon du tambour & avec l'aiguillète rouge ſur l'épaûle, & la placera dans la Maiſon avec les autres: lui défendant de ſe trouver dans la Ville, à-peine du fouèt en particulier pour la première-fois, & du fouèt en public & du banniſſement, ſi elle y retourne.

III. *Noſtro bono Reino commando que lou Bourdeou ſiego à la carrieiro dou Pon-troucat, proché lous Fraires Augouſtins, juſqu'au Pourtau Peire, & que ſiego uno porto dau meſmo couſta, dou todos las gens intraran, & ſarrado à clau, per garda que gis de Jouineſſo nou vejeoun las Dondos, ſenſou la permiſſieou de l'Abadeſſo ou Bailouno, que ſara toudos lous ans nommado per lous Conſouls. La Bailouno gardera la clau, avertira la Jouineſſo de n'en faire gis de rumour, ni d'aiglari eis Fillios abandounados; autremen, la mendro plagno que y aie, noun ſortiran pas, que lous Sargeans noun lous menoun en priſon.*

III. Notre bonne Reine ordonne que la Maiſon-de-débaûche ſoit établie dans la rue *du Pont-troué*, près du Couvent des *Auguſtins*, juſqu'à la Porte *Peire* (de *pierre*); & même qu'il y ait une porte par où les Jeunes-gens pourront entrer, mais qui ſera fermée à cléf, pour empêcher qu'aucun Homme ne puiſſe aler voir les Femmes, ſans la permiſſion de l'*Abbeſſe* ou *Baillive*, qui tous les ans ſera élue par les Conſuls. La Baillive gardera la cléf, & avertira la Jeuneſſe de ne causer aucun trouble, & de ne faire aucun mauvais-traitement ni peûr aux Filles-de-joie: autrement, ſ'il y a la moindre plainte, ils n'en ſortiront que pour être conduits en priſon par les Sergens.

IV. *La Reino vol que toudés lous Samdés la Bailouno & un Barbier deputat das Conſouls, viſitoun todos las Fillos debauchados que ſeran au Bourdeou; & ſe ſen trobo qualcuno qu'abia mal vengut de paillardiſo, que talos Fillios ſian ſeparados & lougeados à-part, à fin que non las counougoun, per evita lou mal que la Jouineſſo pourié prenre.*

IV. La Reine veut que tous les Samedis, la Baillive, & un Chirurgien préposé par les Conſuls, visitent chaque Courtisane; & ſ'il ſ'en trouve quelqu'une qui ait contracté du mal provenant de paillardise, qu'elle ſoit ſéparée des autres, pour demeurer à-part, afin qu'elle ne puiſſe point ſ'abandonner, & qu'on évite le mal que la Jeuneſſe pourrait prendre.

V. Item. *Sé ſe trobo*

V. *Item.* Si quelqu'une des Filles devient

grosse, la Baillive prendra garde qu'il n'arrive à l'Enfant aucun mal ; & elle avertira les Consuls, qu'ils pourvoient à ce qui sera nécessaire pour l'Enfant.

qualco Fillio, que siego estado impregnado din ou Bourdeou, la Bailouno n'en prenra gardo, & n'avertira lous Consouls, per pourvesieu à l'Enfan.

VI. Item. La Baillive ne permettra absolument à aucun Homme d'entrer dans la Maison le Vendredi-saint, ni le Samedi-saint, ni le bienheureus Jour de Pâques ; & cela, sous peine d'être cassée, & d'avoir le fouèt.

VI. Item. *Que la Bailouno noun permettra à gés d'Amos d'intra dins lou Bourdeou, lou jour Vendré & Samedé san, ni lou benhoura jour de Pasques, à peno d'estré cassado, & d'avé lou foué.*

VII. Item. La Reine défend aux Filles-de-joie d'avoir aucune dispute ni jalousie entr'elles, de se rien dérober, ni de se battre : Elle ordonne au contraire qu'elles vivent entr'elles comme sœurs ; que s'il arrive quelque querelle, la Baillive les accordera, & chacune s'en tiendra à ce que la Baillive aura décidé.

VII. Item. *La Reino vol que todos las Fillios debauchados que seran au Bourdeou, noun sian en gés de disputo & jalousié ; Que noun se derauboun, ne battoun, mai que sian commo sorès ; Que quand qualco carello arribo, que la Bailouno las accordé, & que caduno sen stié à ce que la Bailouno n'en jugeara.*

VIII. Item. Que si quelqu'une a dérobé, la Baillive fasse rendre à l'amiable le larcin ; & si celle qui en est coupable resuse de le rendre, qu'elle soit fouètée dans une chambre par un Sergent : mais si elle retombe dans la même faûte, qu'elle ait le fouèt par les mains du Bourreau.

VIII. Item. *Sé qualcuno a derauba, que la Bailouno fasso rendre lou larrecin à l'amiable ; & sé la Larrouno noun lou fai, que li sian dounados las amarinos per un Sargean dins uno cambro, & la secondo lou foué per lou Bourreou de la Ciontat.*

IX. *Item.* Que la Baillive ne permette à aucun Juif d'entrer dans la Maison : & s'il arrive que quelque Juif s'y étant introduit en secret & par finesse, ait eu affaire à quelqu'une des Courtisanes, qu'il soit mis en prison, pour avoir le fouèt par tous les carrefours de la Ville.

IX. Item. *Que la Bailouno noun dounara intrado à gis de Jusious ; Que sé per finesso se trobo que qualcun sié intrat, & ago agut couneissencé de qualcuno Dondo, que sia emprisounat, per avé lou foué per toutto la Ciontat.*

[La peine portée par ce dernier Article, fut encourue en 1408 par un Juif de Carpentras, nommé *Doupedo :* il fut fouèté publiquement à Avignon, pour être entré par surprise dans la Maison-de-plaisir, & y avoir couché avec une des Courtisanes qui y étaient].

Ces Statuts ne doivent pas étonner de la part d'une jeune Reine de vingt-trois ans ; c'était les mœurs du siècle. Les

Papes eux-mêmes en avaient dèslors donné de ſemblables aux Courtiſanes de Rome : ce qui eſt ſi vrai, qu'on propoſa au Concile de Vienne, d'ôter ce ſcandale du milieu de l'Egliſe : Attendu (disait Guillaume Durand) que le Maréchal de la Cour du Pape tire un tribut de ces Filles, qui ſont logées tout auprès du Palais.

Nicolo Doglioni, dans ſon Livre *Des Choſes remarquables & curieuſes de la ville de Venise*, L. 1, dit qu'il y avait à Venise un Lieu-public-de-débaûche, établi par un Arrêt du Sénat, avant l'an 1300.

Il y avait auſſi un Lieu-de-débaûche à Londres, dans le faubourg apelé *Southwark*, dont on croit que les Statuts ſont de l'an 1430. La Vérole y eſt nommée *Arſure*, & l'on y prend des précautions pour en préſerver les Hommes.

Ce ſont les mêmes que j'ai citées ſous la Note [B].

Astruc, après avoir raporté les différentes Ordonnances de nos Rois, pour l'Etabliſſement de Maiſons-de-plaiſir en 1201, 1389, 1424, &c, dit que tout cela commença de déchoir en 1500, & qu'il n'en était preſque plus queſtion en 1566. *Ces changemens* (continue-t-il) *ſont moins dûs à la reforme des mœurs, qu'à la naiſſance de la Vérole; car on ne les attribue qu'à l'augmentation des frais qu'il falait pour guerir les Courtiſanes qui étaient gâtées, & qui devinrent ſi conſiderables, qu'ils ſurpaſſaient le gain.* [Si les Officiers-municipaux avaient été animés d'un eſprit patriotique, tout le contraire ſerait arrivé]. Le même Auteur raporte un exemple de l'horreur qu'on eut d'abord pour les Vérolés : *La Vérole n'était pas connue en Provence avant 1496, comme il paraît par les Regîtres de la ville de Maneſque, où l'on trouve qu'un nommé Peirache Durez, qui avait la direction des Fours-banaux, fut privé de ſa charge & chaſſé cette année, parce qu'il était attaqué de la maladie* de las Bubas, *que quelques Gens-de-guerre ont aportée l'année précedente d'Italie, où ils ſervaient ſous le Roi Charles VIII, & ſous le Duc d'Orleans (depuis Louis XII), dans notre pays de Provence, qui était alors exempt de cette maladie, laquelle n'y avait point encore paru.*

Beaucoup d'Honnêtes-gens, & même des Femmes dévotes ſe ſont occupées des Proſtituées : Outre les *Filles-Dieu* & les *Filles-pénitentes*, fondées pour donner un aſile à celles de ces Malheureuſes qui cherchaient à ſe retirer du deſordre, Marie-Elisabeth de Reuflin commença avec elles & pour elles en 1624, l'*Etabliſſement des Dames du Refuge de Nanci*. Nous avons *Ste-Pélagie*, les *Madelonètes*, &c. qui dans l'origine n'étaient que des Retraites volontaires.

Il

Il y a en Eſpagne un Monaſtère apelé le *Couvent des Trente*, dont les Moines ſont tout-à-la-fois Taverniers & Maq·····: ils ont un certain nombre de Proſtituées, qui leur amènent des Buveurs, & ſur-tout des Etrangers. Les Frères ſervent, & ſe retirent. Mais ſi l'on n'a pas eu l'attention de leur faire un petit préſent, il en mésarrive; car lorſqu'on veut enſuite s'émanciper avec la Fille, les Frères qui ſont reſtés aux écoutes, rentrent en s'écriant: *Ah malheureus! vous voulez profaner notrs ſainte Maison!* On ne ſort ordinairement de leurs mains, que dépouillés, à-moins qu'on ne ſe rachète par une forte rançon §.

De tout temps l'hypocriſie s'eſt ſervie du maſque de la religion pour ſe livrer à la débaûche: c'eſt ce que va prouver l'Hiſtoire du CAVEAU de SAINTE-GUILLELMINE de *Milan*.

« Ce Caveau eſt une Grote, qui ſervait de retraite il y a environ quatre ſiècles à la Sainte dont elle porte le nom. C'était une Dame d'une piété exemplaire, qui, après avoir employé un bien conſidérable à des œuvres de charité, ſe retira dans cette eſpèce de tombeau. Elle avait pour maxime de ne pas vouloir être troublée dans ſes actes de dévotion, ſoit qu'elle y vaquât ſeule, ſoit qu'elle fût accompagnée de ceux qu'elle aſſociait à ſes exercices. La porte n'était ouverte alors pour quî que ce fût. La réputation de ſainteté dont jouiſſait la Dame, aurait fait regarder comme un ſacrilége l'idée même de pénétrer dans ce Caveau. C'était à minuit que cette Femme commençait ordinairement ſes actes de dévotion: la porte demeurait fermée pendant deux ou trois heures: ceux qu'elle honorait de ſes inſtructions étaient alors admis, non pas tous enſemble, mais l'un après l'autre; elle ne recevait que les Jeunes-gens: les Elus y venaient couverts d'un voîle; c'eût été une marque d'irreligion de ſuivre ceux qui en ſortaient, ou de les épier pour les reconnaître.

La Dame mourut, regardée comme une Sainte du premier ordre. Ses Diſciples obtinrent la permiſſion d'être enterrés dans le même caveau où elle avait donné ſes pieuses leçons: ils étaient composés d'un certain nombre de Perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, qui ſe raſſemblaient aux heures indiquées, pour honorer ſes cendres. On ſongeait à bâtir une Chapelle audeſſus de la Grote; déja même les Bonnes-gens prétaient des miracles à la dame Guillelmine. Dans ces entrefaites, un jeune Citoyen de Milan épouſa l'une des Elues: ils s'aimèrent quoique mariés; ſouvent l'Epous murmura d'être forcé de ſacrifier le plaiſir de voir ſa Femme, à

§ L'Impératrice-Reine vient de faire un Règlement p.r les Cabarets à-bierre des Fauxbourgs de Vienne, devenus des eſpeces de B·····; il eſt défendu aux Taverniers de faire ſervir les Buveurs par des Perſonnes du ſexe. L'Ordonnance obſerve, que l'indécence de ce qui ſe paſſait dans ces endraits avec les Servantes, contraſtait avec le flegme de la Nation, & la pureté habituelle de ſes mœurs.

Il ſerait à ſouhaiter qu'à Paris on mît également de la regle dans les Guinguetes à vin, & ſur-tout qu'on pourvût au ſcandale que donnent les *Riboteurs* & au centre même de la

Ville dans les Tabagies à bierre ſur le Port-au bléd, & ailleurs. En Eſpagne, il eſt défendu à toute Femme connue pour être de mauvaise-vie, de paraître en public durant la Semaine-ſ.te, ſous peine de punition exemplaire.

Voyez *le* Suplém. au PORNOGR.

Il y a une Diſſertation de Bellexſerd *ſur les* Filles-publiques.

Les Latins, outre le mot *Lupanar*, ont celui de *Fornix*, d'où notre mot *Fornication*.

On trouve dans *Ducange*, le mot *Putagium*.

la dévotion qui la retenait durant plusieurs heures au Caveau; il demanda d'être admis; ſes ſollicitations furent inutiles. La jeune Dame un-jour le quitta à l'heure du coucher, pour ſe rendre avec d'autres à la dévotion du Caveau; elle avait laiſſé à la maison un de ſes voîles; le Mari ſ'en affuble, va droit a l'asile religieus, frape, eſt admis; il ſe cacha dans un recoin obſcur, d'où il vit entrer l'aſſemblée. Les cérémonies commencent. Mais ſ'attendrait on à ce que vit le bon Mari? Une ſcène d'horreurs & de proſtitutions; il vit ſa Femme dans les bras de plusieurs Dévots: il ne dit mot, attendit patiemment la fin de cette fête de débaûche, arriva au logis avant ſa Femme, ne lui en parla pas, & fut le lendemain porter ſa plainte aux Magiſtrats. On vérifia le fait; tous ces Hypocrites infames furent mis en prison; l'on exhuma le corps de la ſcélérate Guillelmine, qui en avait imposé juſqu'au dernier ſoupir & même après ſa mort; elle fut rayée du Catalogue des Bienheureus, & les reſtes de ſon cadavre furent brûlés par la main du Bourreau.

J'ai parlé plus haut de la Proſtitution patriotique des Courtisanes de Madrid, en faveur de Philippe v; les Casuiſtes de ce pays ont agité, ſi cette action était légitime ou criminelle; un Docteur ſoutint les Filles publiques, en alléguant qu'il était *permis de faire à l'Ennemi tout le mal poſſible*, &c: mais ſi la même chose était arrivée dans l'ancienne Grèce, comme l'imagination eût embelli ce trait! Elle eût repréſenté Vénus amie & protectrice de Louis-le-Grand, combatant elle-même pour couronner le ſecond Fils du Héros, &c. Mais voici un autre trait de patriotiſme d'une Femme de Milan, nommée *Tousa*, dont une des portes de la ville porte le nom. Frédéric Barberouſſe, aſſiégeait Milan, lorſqu'une Dame d'une beauté ſingulière ſ'avisa de ſe montrer toute-nue ſur une des portes, pour attirer l'atention des Aſſiégeans, tandis que la Garnison ferait une ſortie de l'autre côté. Le ſtratagème réuſſit. On éleva ſur la même porte une ſtatue à cette Citoyenne. S. Charles la fit ôter: mais on la conſerve dans un palais de la noble famille d'ARCHINTE.

[A la dernière Foire de *Beaucaire* en Languedoc, qui ſe tient à la fin de Juillet, les Officiers municipaux enjoignirent aux Filles-de joie de porter à leur coiſure une rosette de ruban jaûne, qui pût les faire diſtinguer, & pour laquelle on exigeait *douze ſous*. Une de ces Filles alant prendre l'uniforme, ſ'avisa de dire à celui qui délivrait les rubans: *Sans-doute, monſieur, que vous me rendrez l'argent, après la Foire, ſi je vous raporte la rosette?* Le Diſtributeur répondit qu'il ne rendrait rien. *Eh-bien, monſieur*, repliqua la Nymphe, *je ſuis plus généreuse que vous; j'en ferai préſent à votre Femme*].

[N]

I Partie, page 64.

Differens traits contre les Duels & les Duelliſtes.

LE Légiſlateur d'une ville d'Italie, fameuse par ſa moleſſe (c'eſt *Sybaris* *) défendit de paraître avec des armes dans la ville ſous quelque prétexte que ce fût, cet uſage n'étant propre qu'à faire dégénérer en querelles ſanglantes, le plus léger différend entre les Bourgeois. CHARONDAS (c'eſt ainſi qu'il ſe nommait) ſcella ſa loi de ſon ſang. Car un jour, comme il revenait de la campagne, où il s'était trouvé dans la néceſſité de s'armer, parce qu'elle était infeſtée de Brigands, il entendit beaucoup de bruit vers la place; il crut que c'était une émeute populaire; il s'y rendit, ſans faire attention qu'il portait une épée. En y arrivant, il reconnut qu'il s'était trompé, & que l'aſſemblée était paiſible. Il alait ſe retirer, lorſqu'un Homme qui le haiſſait, lui fit apercevoir qu'il venait de contrevenir lui-même à la loi qu'il avait établie. *Tu as raison*, répondit-il à cet Homme avec tranquilité: *mais tu vas voir combien je la crois néceſſaire*; & tirant cette arme fatale, il ſe la plongea dans le ſein. Ce Légiſlateur regardait ſa loi comme ſi importante, qu'il ne crut pas devoir ſe pardonner à lui-même de l'avoir enfreinte par inattention. Je preſſens qu'on va me dire que l'exemple d'un *Sybarite* n'eſt pas propre à faire autorité pour nous. Mais les Citoyens de *Sparte*; ceux d'*Athènes* & de *Rome*, ne paraîtront pas des efféminés. Les plus grands Guerriers de tous les Homes, les plus éclairés & les Vainqueurs de notre hémiſphère, ne portaient point d'armes dans leurs villes ** & au ſein de la paix. *Cedant arma togæ*, dit Horace. Les *Barbares* du Nord, des *Huns*, des *Goths*, des *Viſigoths*, des *Francs*, des *Vandales*, des *Bourguignons*, des *Normands*, lorſqu'ils eurent démembré l'Empire Romain en le ravageant, ne connaiſſaient qu'une vertu, c'était la force: leur Droit civil, ce fut le Droit de conquête; il falut bien qu'ils desarmaſſent nos Pères, après les avoir réduits en ſervitude, & que pour eux, ils euſſent le fer à la main, toujours prêts à égorger leurs Eſclaves, s'ils penſaient à ſecouer le joug. Voila donc l'origine de cette méthode galante de porter à ſon côté une arme aſſacine, ſouvent fatale à celui qu'elle a paré! c'eſt un uſage des Goths, qu'ennoblirent un peu les temps des Croiſades ou de la Chevalerie: & cet uſage *gothique* ſubſiſte encore! Voyez combien nous ſommes ridicules! Ridicules!... & barbares: car le port d'armes occaſionne dans le

* *Selon d'autres c'était à Thurium ſa patrie que Charondas donna ſes loix; & Calepin dit que ce fut aux Athéniens.*

** Ils avaient pourtant leurs poignards, mais l'uſage n'en devint général à Rome, que du temps des Proſcriptions: cet uſage était d'ailleurs ſi peu autoriſé par les mœurs, que jamais les Médailles ne donnent d'épée aux Empereurs ni aux Militaires, en habit de Soldat. Le *parazonium*, qu'on y voit, n'était qu'un bâton-de-commandement. On lit dans la *Satyre de Pétrone*, qu'un Soldat ayant trouvé dans les rues le jeune Encolpe avec une épée, la lui ôta, comme une arme défendue:

Royaume la mort *imprévue* d'un nombre de Particuliers de tous les états, & par-conſéquent le malheur de pluſieurs Familles; il occaſionne encore la perte des meilleurs Soldats: de-ſorte que quelqu'un n'a pas craint d'avancer, que toutes ces pertes pourraient bien ſe monter chaque année à *deux cents* hommes: mais n'y en eût-il que cinquante? la conſervation de cinquante Militaires ne mérite-t-elle donc pas qu'on ſuprime une parure inutile *?

Voici ce qu'on penſait des Duelliſtes du temps du Maréchal DE MONTLUC, & ce qu'il écrivait lui-même à un Lieutenant de ſa Compagnie. *Nous avons vu avec maints regrets, longtemps ſans remède & jamais ſans indignation, plus d'un faux Guerrier, plus d'un Homme d'armes ne ſ'en ſervir que contre nos propres Frères & Compagnons; nous en avons vu de tant desireux & friands d'eſcrime & de combats ſinguliers, frapans d'eſtoc & de taille en ces vilaines mallencontres, & montrant un ſoi-disant Brave dans tous les champs-clos; mais toujours ces dangereus Aſſacins ſaignans du nez, & comme poules mouillées, quand il ſ'agiſſait d'afronter & combatre nos veritables Ennemis: auſſi avons-nous fini, les connaiſſant foncièrement, par n'en plus faire ni cas ni uſage, de ces pointilleus, deſolans & malfesans Bravaches, que tant ſeulement en montres, parades, ſimulacres, tournois & carrousels.* « *Ne vous y fiez pas à la bataille, & dans la préſence des Ennemis, à ces Sacrifieurs & Tueurs d'hommes* (disait un autre Hiſtorien contemporain); *ce ſont Athlètes tout rouges de carnage, mais toujours & tant ſeulement ſur leurs Compagnons: ils ne ſavent que quereller, mordre, tuer, égorger leurs Frères, & ne ſont plus Bouchers quand il faudrait l'être en la grande arène, quand il eſt beſoin d'aſſaillir murailles, d'affronter & combatre Infidèles ou Ennemis en veritable guerre: ce ſont, pour dire la verité, Chevaliers indignes, plus adraits & fins de l'épée, que courageus de cœur & d'âme* ». Les Lettres ont plûs contribué encore que les Loix à réprimer la fureur des Duels: *Il n'y avait d'autre moyen* (dit M. DE MOURLENS) *pour abolir le Duel, que de changer l'opinion ſur le courage & ſur l'honneur: les Loix ne ſont pas toujours propres à cet effet; l'Opinion ſe glorifie d'être audeſſus de leur pouvoir; les Légiſlateurs eux-mêmes ſont ſoumis à ſon empire; elle n'a d'autre maître que le caprice.*

Eſpérons des lumières de la Philoſophie, qui (en dépit des *Sabb*·· & du Feulliſte gouteus du *Moulin-Janſéniſte*) eſt très-utile au genre-humain, que la frénésie honteuse & dégradante du Duel, diſparaîtra bientôt du milieu de nous.

* Cette ſupréſſion ſi vivement desirée, eſt preſqu'effectuée depuis 1769, grâce à nos jeunes Seigneurs: dès que les petits Commis les ont eu vus ſortir le matin ſans épée, ils ſe ſont hâtés de les imiter. Une fois donc la fatuité produit un bien! Ceci prouve qu'il ne tiendrait qu'aux premiers Seigneurs de mettre les Duels en diſcrédit) Aujourd'hui on n'interdit plus l'entrée des Spectacles, ni des Jardins publics aux Perſonnes raiſonnables qui ne vont pas armées en tems de paix au milieu de leurs Concitoyens: mais l'épée eſt encore néceſſaire pour paraître à la Cour.

[O]

I Partie, page 80.

Du Luxe, considéré comme cause de l'activité & de l'industrie, du commerce, des Arts, des Sciences, &c.

Il est certain que la parure donne aux Femmes la moitié de leur valeur. Tout ce qui peut embellir est singulièrement fait pour elles; c'est leur apanage; & jamais on n'eut raison de dire qu'elles peuvent aporter trop de soins à se mettre avec goût: leurs grâces naturelles ou factices augmentent la somme des plaisirs, & contribuent à notre bonheur. Otez à la plupart leur coîfure de goût, leur corset rassemblant, leur jolie chaussure, que restera-t-il?.... Non, l'honnête Citoyen n'est point ennemi de cette sorte de Luxe, qui n'a pour but que de rendre le beau-sexe plus enchanteur, plus propre à règner exclusivement sur nos cœurs, à les pénétrer de cette joie douce, à donner cette volupté légitime qui naît d'un tendre intérêt, d'un sentiment délicieus & inexprimable. Selon M. Hume, dans ses *Discours politiques*, le Luxe est favorable à la liberté. Sans lui, les Hommes retomberaient dans cette *inercie* politique & civile qui retient les Sauvages dans leur barbarie. Qu'est-ce qui donne de l'activité à un Français, à un Anglais? Ne sont-ce pas tous les objets de luxe qui le tentent, le remuent, & le forcent pour-ainsi-dire à sacrifier son repos dans la vue de se procurer les jouissances plus vives que lui offre le Luxe? Le Sauvage n'est tiré de son apathie que par le besoin; l'Européen a cent motifs de-plûs. Ce n'est donc pas le Luxe proprement dit qui est un mal, mais l'abus qu'on en fait. Et qui en abuse? Le Fainéant, le Fripon, la Libertine; mais de quoi ces Gens-là n'abusent-ils pas? « Le Luxe est l'usage qu'on fait des richesses & de l'industrie, pour se procurer une existance agréable. Il a pour cause première ce mécontentement de notre état, ce desir d'être mieux, qui est, & doit être dans tous les Hommes. Il est en eux la cause de leurs passions, de leurs vertus & de leurs vices Ce desir doit nécessairement leur faire aimer & rechercher les richesses. Ce desir de s'enrichir entre donc, & doit entrer dans le nombre des ressorts de tout Gouvernement qui n'est pas fondé sur l'égalité & la communauté des biens. Or le premier objet de ce desir doit être le Luxe: il y a donc du Luxe dans tous les états, dans toutes les sociétés. Le Sauvage a son hamac, qu'il achète pour des peaux de bêtes; l'Européen a son canapé, son lit; nos Femmes mettent du rouge & des diamans; les Femmes de la Floride mettent du bleu & des boules de verres ». Que conclure? Que *le Luxe*

a été de tout temps le ſujet des déclamations des Moraliſtes, qui l'ont cenſuré avec plûs de moroſité que de lumières.

Qu'une petite République, comme l'a dit un Sage, faſſe des Loix ſomptuaires; qu'elle empêche ſes Citoyens de ſe ſervir des étoſes étrangères trop coûteuses, ou qu'elle ſ'oppose à l'établiſſement de Manufactures qui emploieraient des Sujets que de plus utiles travaux doivent occuper; elle a raison. Mais une grande Monarchie, où les fortunes ſont néceſſairement d'une inégalité énorme, a beſoin du Luxe: qu'eſt-ce que le ſol de la France, ſi on le compare à celui de la Côte-de-Coromandel, ce pays délicieus, où l'air eſt pur & doux, la terre fertile; où les Femmes enfantent ſans douleur, & qui dut être le berceau du genre-humain? cependant l'Indien favoriſé de la nature eſt pauvre & miserable; aulieu que le Français a par les arts toutes les commodités qui peuvent rendre un pays délicieus: & ce qui lui procure cet avantage, c'eſt ſon Luxe, ſagement combiné avec ſon activité & ſes reſſources. Le Luxe eſt ruineus pour le Portugal & pour la Pologne, parce que ces deux Etats tirent du dehors les objets de leur Luxe. En France, il attire les richeſſes de l'Etranger, & les fait refluer des mains du Riche, dans celles de l'Artiſte & de l'Artisan national. *Le Luxe n'eſt* (dit-on) *que le fard des misères publiques.* Je conviens que ſouvent c'eſt une vérité: mais que faut-il éviter? c'eſt que le Luxe des villes ne tende à la dépopulation des campagnes. Car pour-lors ce ſerait ſaper tout l'édifice par les fondemens: mais ſ'il règne une juſte proportion entre les Artiſtes & les Cultivateurs, tout va bien; c'était la règle de COLBERT. Il y a d'ailleurs de nos jours mille choses d'un goût exquis, qui coûtent beaucoup moins de travail, d'étoſe, de temps & d'argent, que cette mauſſade, embarraſſante & ſomptueuse magnificence de nos Ancêtres. L'Homme ſans doute eſt le premier & le plus beau des Animaux; mais ſans la parure, il différerait bien peu, par la forme, des plus laids d'entr'eux. Je regarde donc tout ce qui ajoute aux agrémens de l'eſpèce humaine comme quelque chose de louable, & qu'il faut encourager. Lorſque je rencontre un Homme & une Femme laids, qui ont pris beaucoup de peine, en ſe parant, à déguiser les caprices de la nature, ou le ravage des années, je leur en ai dans mon cœur une ſincère obligation; & je trouve qu'ils ont bien fait de cacher ſous un beau maſque une figure qui m'eût atriſté. On ne doit donc blâmer que l'affectation, l'afféterie, le trop grand raprochement de la parure dans les deux ſexes.

Quant aux FILLES-PUBLIQUES de mon Projet, je penſe qu'elles devraient être mises de toutes les manières usitées non-ſeulement en France, mais dans toute l'Europe, afin de ſatisfaire tous les goûts. Elles prendraient auſſi les modes les plus nouvelles & les plus piquantes : ce qui ne cauſerait aucun ſcandale, puiſqu'elles ſeraient ſequeſtrées. Luxe des *Filles-publiq.*

Mais en aprouvant l'élégance dans les Femmes honnêtes, la coquetterie & l'afféterie même dans les Courtiſanes *cloîtrées*, je ſuis bien éloigné de ſouhaiter la même licence pour les Hommes. Sous Tibère, le Sénat Romain rendit un Decret pour leur défendre de ſe deshonorer par des vêtemens de ſoie : *Ne veſtis ſerica Viros fœdaret* (dit TACITE). Je ſuis du même avis : le colifichet, l'éclatant, le trop délié ne convient pas au premier ſexe ; mais au ſecond : il faut que l'Homme ait dans ſon habillement quelque chose de mâle & de majeſtueus ; & la Femme quelque chose de mol & de délicat : alors les deux ſexes ſeront mis comme ils doivent l'être. Ainſi, tout en aprouvant le LUXE & la parure, il n'eſt pas d'Homme ſenſé qui ne trouve ridicule, & ne condanne la manière efféminée de ſe mettre de nos Fats de Paris. *Neyra* (dit un Critique) *vit au Palais Royale des Hommes, ou crut en voir, parce qu'ils avaient des bras & des jambes ; mais ils ne reſſemblaient en rien aux autres Hommes qu'elle avait vûs. Malgré l'énorme petiteſſe de certains bonnets triangulaires de quelques-uns, contraſtés par des têtes monſtrueuses, elle reconnut que c'étaient des chapeaux à un bord de ruban noir, tels qu'elle en avait vûs en paſſant dans la rue à quelques Eſclaves. La poudre encore récente ſur leurs épaules lui fit juger, malgré le reſte de leur parure, qu'ils n'avaient aparemment pas achevé leur toilette, & qu'ils étaient venus avec leur habit à peigner. A la vûe de leur friſure raide & pomadée, dont les boucles avec affectation extrêmement diſtantes les unes des autres, ſe terminaient en pointe dans leurs yeux, elle ne put ſ'empêcher de ſe rapeler que Zelnor, qui lui avait tant plu, ne ſe friſait point ainſi. De gros gands épais, dont, malgré la chaleur, leurs mains étaient revêtues, lui firent penſer qu'ils avaient quelqu'incommodité qu'ils voulaient celer, ou qu'ils reſſemblaient aux Peuples du Midi, qui ſe couvrent de peaux & de vêtemens pour ſe préſerver de la chaleur ; & leur bourſe, plantée de près au haut de leur tête, lui ſemblait par ſa largeur deſtinée à cacher auſſi quelque défectuoſité dans leurs épaules. Quelques-uns d'entr'eux, par quelqu'épargne qu'elle ne*

Dans L'OPTIQUE CHINOIS, petit Ouvrage qui parut il y a quelques années.

comprenait pas, n'avaient que la moitié d'une veſte ; enſorte que la moitié ſubſiſtante ne paſſait pas la ceinture. La hauteur, la raideur & la conſiſtance de leurs cols, la confirmèrent dans la penſee qu'ils portaient des carcans, ainſi qu'on en donne aux enfans pour les faire tenir droits. Elle jugea ſur-tout qu'il falait que la plûpart fuſſent néceſſairement malades ; ils ſe donnaient le bras en s'apuyant nonchalamant l'un ſur l'autre, & heurtant les Paſſans de façon à lui faire craindre qu'ils ne tombaſſent de faibleſſe. Elle penſa encore que c'était ſûrement pour les preſerver de cet accident qu'ils avaient à leur côté des bouquets énormes, comme les Femmes auraient honte d'en porter au jour de leurs noces. Elle n'eut pas de peine à ſe perſuader qu'ils devaient être bien méchans & bien indiſpoſés contre le genre humain ; car ils avaient des épées d'une longueur épouvantable ; & elle ne put ſ'empêcher de conclure que les Femmes de ce pays-là devaient être bien dépravées, à en juger par le mal qu'ils en diſaient. Elle eut la curioſité d'examiner les Femmes à leur tour. Cette vûe ſuſpendait pour un inſtant le ſouvenir de ſes malheurs, & un inſtant derobé au ſpectacle de ſes propres chagrins, dans quelque ſituation que ce ſoit, eſt toujours précieus. Elle remarqua que les Femmes ne marchaient point, mais qu'elles trotaient. Elle entendit nommer quelques Courtiſanes, *& fut étonnée ; car elle les avait prises pour des* Femmes-de-qualité; *on nomma quelque temps après des* Femmes-de-qualité, *& elle fut encore dans l'étonnement; car elle les avait prises pour des* Courtiſanes. *Elle vit bien quelques* Hommes *& quelques* Femme *qui ſemblaient diſtingués de tout le reſte par un air de décence & de ſimplicité ; mais de ceux là le nombre était fort petit, & ces gens-là paraiſſaient obſcurs dans la promenade, & n'attiraient les yeux de perſonne.*

Voici une peinture plus récente, & non moins ridicule:

Comme je marchais fort vîte (dit un jeune Débarqué curieus de connnaître la Foire SAINTOVIDE *) les yeux attachés au ſpectacle éblouiſſant qui ſ'offrait à ma vue, & ſans faire la moindre attention à ce qui ſe paſſait à mes côtés, je me ſentis frapé d'un très-violent coup de-coude, accompagné d'un plus bruſque encore* Mais, Monſieur, prenez donc garde ! *Je me retournai du côté d'où venait le coup, & j'aperçus un Jeune-homme qui me parut un Etranger par la ſingularité de ſes vêtemens. Il avait un chapeau très-large & très-long par les côtés, très-court & très étrait par de-*

*vant ; ſes cheveux, que je reconnus pour blonds, quoique ſalis par des placards d'une poudre de couleur cendrée, formaient, de chaque côté, une infinité de boucles, ſéparées & alignées en pente deſſous l'oreille ; à l'endroit de la tempe naiſſait un favori d'un noir d'ébène, qui deſcendait en manière de croc au milieu de la joue ; à ſes cheveux de derrière pendait avec grâce, depuis les épaûles juſqu'à la ceinture, une bourſe en forme d'étui de paraſol, tant elle était longue & étraite : des flots de rubans noués en roſettes & couverts d'un doigt de poudre & de pomade en grumeaux, ne la tenaient aſſujettie qu'autant qu'il falait, pour qu'elle jouât mollement comme une queûe le long de ſes reins ; ſon habit était d'un brun très-lugubre & très-foncé ; un colet verd-pome, bordé d'une jolie treſſe d'argent à paillettes, venait de chaque côté ſe terminer en pointe par deux boutonnières brodées dans le même goût, qui ne répondaient à aucun bouton ; ſes manches, ſur-tout, étaient un labyrinthe où l'œil ſe perdait dans les tours & detours de mile deſſins bizares : elles auraient pu fournir l'idée de plusieurs jolis parterres ; ſes poches, qui commençaient où finiſſait ſa bourſe, étaient tout ouvertes, ſans pattes ni boutonnières pour les fermer au beſoin, ce qui acheva de me faire croire que ce Jeune-homme était un Etranger, & que ſon habit avait été fait pour un pays où l'on n'eſt pas obligé, comme dans celui-ci, d'être toujours en garde contre ceux qui nous aprochent. Pendant que je parcourais des yeux un coſtume ſi nouveau pour moi, je m'aperçus qu'il me regardait auſſi fort attentivement ; je ne ſavais que penſer de cette rencontre. Jugez quelle fut ma ſurprise, quand je crus reconnaître dans ſa figure tous les traits de C**, avec qui j'avais fait une partie de mes études à Toulouse !*

[P]

I Partie, p. 117.

Exemple de l'abus que certains Prêtres font de la Religion, pour corrompre de Jeunes-perſonnes.

Un honnête Homme de Province, avait une Fille, dont la figure & les heureuses diſpositions lui fesaient eſpérer de la conſolation dans ſa vieilleſſe. Des Amis, qu'il avait à la Capitale, lui firent entendre que la jeune Demoiſelle recevrait à Paris, pour les grâces, les manières & l'usage du monde, une éducation plus convenable & plus avantageuse qu'en province, dans une penſion qu'ils connaiſſaient, & dont ils répondirent. Ce Père, qui ne cherchait que l'avantage de ſa Fille unique, la leur confia. L'aimable *Lucile* entra

dans la penſion. La maiſon était bien règlée: les Jeunes-perſonnes étaient toujours ſous les yeux d'une Gouvernante auſſi bonne qu'éclairée & prudente: aucune ne ſortait qu'avec ſes Parens ou quelqu'un envoyé de leur part, & bien connu. Qui n'aurait cru la jeune Lucile en ſûreté? La *devotion*, une piété mal-entendue la perdit. Un Prêtre fort eſtimé était Directeur de la maiſon. C'était un Homme d'environ quarante ans; d'une figure ouverte & aſſés belle. Sa conduite avait été juſqu'alors irreprochable, ou du moins aucun de ſes desordres n'avait éclaté. La jeune Provinciale avait un minois ſéduisant, & ſur-tout de ces yeux, dont les Hommes qui veulent conſerver leur raiſon, ne doivent jamais affronter les regards. Vingt ans d'expérience ne rendirent pas plus ſage l'indigne Miniſtre des Autels: voir Lucile, la desirer, former le deſſein de triompher de ſon innocence, en prendre les moyens, ce fut l'effet du premier de ces entretiens qu'il eut avec elle, qu'on nomme *confeſſion*. Il abusa donc de la confiance de celle qui lui ouvrait ſon cœur, & de l'eſtime que toute la maiſon ou elle était avait conçue pour lui. Rien n'était malheureusement plus facile: car s'étant emparé de ſon eſprit (& peut-être de ſon cœur dans le Tribunal) il demanda qu'on lui permît de l'y venir trouver deux-fois la ſemaine. Comme la maiſon touchait à l'Egliſe, Lucile y ala ſeule: il eut enſuite l'art de l'engager à venir chés lui recevoir des avis plus étendus. Mais il lui fit entendre qu'il falait que ces visites fuſſent ſecrettes, pour ne la point faire jalouser de ſes Compagnes. Comblée de la préférence, le Jeune perſonne nageait dans la joie. Elle n'avait que ſeize ans: plus innocente à cet âge, qu'on ne l'eſt à douze dans la Capitale, elle fut longtemps en proie à des libertés coupables, avant que d'y rien comprendre. Enfin enhardi par le ſuccès, l'infâme Prêtre la deshonora. Lucile ne conçut pas d'abord quelles devaient être les ſuites de l'attentat de ſon Séducteur. Mais lorſque l'évènement l'en eut inſtruite, quel deſeſpoir! elle voulut ſe donner la mort: elle était la victime, mais non la complice du Monſtre, elle découvrit ſans ménagement toute ſa turpitude. Deux Amis de ſon Père, qui ſe trouvaient à *Paris*, & que Lucile, dans les premiers accès de ſon deſeſpoir, inſtruisit elle-même, resolurent de poignarder ce Scélérat: on pénétra leur deſſein, & on les empêcha de venger un crime abominable par une action juſte, mais défendue par les Loix, & dèſlors criminelle. La

Jeune-infortunée, après avoir déploré son malheur, de la manière la plus attendrissante, alla se renfermer dans une Retraite: son Père, ce Vieillard qui n'espérait qu'en elle, à qui l'on cachait le malheur de sa chère Fille, surpris du parti qu'elle prenait de se renfermer, quitta sa Province, pour venir la voir, la faire changer de résolution, & l'emmener avec lui. Il arrive, la demande: Lucile paraît les yeux mouillés de larmes, fixés sur la terre. Son Père l'embrasse --O ma chère Enfant (s'écrie-t-il) tu me vois, & tu pleures--! Lucile avait une Lettre toute prête; elle la donne à l'Auteur de ses jours: le Vieillard lit: on le voit pâlir: ses genoux se dérobent sous lui; il tombe.... Ce qu'il venait d'aprendre fut l'arrêt de sa mort: quelques jours après, on le mit au cercueil. Lucile est instruite de ce funeste accident: elle demande à sortir: elle veut (dit-elle) embrasser son Père encore une fois, après l'avoir perdu. On accorde cette satisfaction à ses larmes, à ses cris. Elle arrive; se précipite sur le cadavre inanimé; --O vous que j'aimais si tendrement (s'écrie-t-elle) mon Père, recevez-moi dans votre sein.... Soit qu'elle eût pris un dangereus breuvage, ou que sa seule douleur fût assés forte, elle se courbe sur le corps de son Père; elle y demeure: on l'y laisse quelque temps. Enfin on veut l'en arracher; elle ne respirait plus.... O Loix, le seul coupable est encore heureux!

¶ *Ce n'est pas la première-fois qu'on a abusé des pratiques de dévotion, comme on l'a vu par l'Histoire de ste Guillelmine.*

[Q]

Préface; page x.

SUPLÉMENT au PORNOGRAPHE.

Abregé de la vie de la plus célèbre de nos Courtisanes. Ninon Lenclos. (On se propose de donner quelque jour une Notice de toutes les autres Femmes de cette Classe.

AVANT que d'en venir à ce qui doit faire le sujet de cette Note, je vais donner l'abregé de la vie d'une célèbre Courtisane Française, qui fut un fénomène en son genre: les autres Nations modernes n'ont rien qui lui puisse être comparé; elle eut de la beauté, les grâces les plus touchantes, des talens, des qualités, & même des vertus: la célèbre *Aspasie* de l'ancienne Grèce est la seule Femme qui ait du raport avec elle. NINON LENCLOS naquit à Paris le 15 mai 1616, de M. DE-LENCLOS, gentilhomme de Touraine: sa Mère était de la maison de Raconis. Si la belle Ninon avait reçu de la Nature tout ce qu'elle peut donner, M. DE-Lenclos ne négligea aucune des ressources de l'art: il fesait lire à sa Fille les meilleurs Ecrivains, entr'autres Montaigne, qu'elle aima toute sa vie. Il jouait très bien du luth; c'est ce qui a fait dire ridiculement, que Ninon était fille d'un

Joueur de luth. Il lui aprit lui même à toucher de cet instrument; elle y fit de si grands progrès, que ce talent fut mis dans la suite au nombre de ses perfections. Mais il était Homme de plaisir, & il lui en inspira le goût: il lui donnait en-même-temps des leçons de probité. Madame de Lenclos tâchait envain par ses conseils & par son exemple de corriger cette éducation profane. Mais Ninon la perdit à l'âge de quatorze ans, & son Père un an après. —*Ninon* (lui dit-il en mourant) *vous avez à me survivre; profitez d'un temps précieux, & ne devenez jamais scrupuleuse sur le nombre, mais sur le chois des plaisirs.* Ce conseil, si conforme au goût de Ninon, fut la règle de sa conduite. Elle plaça son bien à fonds perdu, & résolut de ne se marier jamais. Le premier de ses Amans heureus fut le Comte de Coligni, le dernier de cette illustre Maison. Le Marquis de Villarceaux fut aimé très-longtemps. Ensuite le Marquis de la Châtre; ensuite le Fils de l'illustre Marquise de Sévigné; ensuite le g. Condé, le D. de la Rochefoucaut, le D. de Longueville, le Maréchal d'Albret, le Comte d'Estrées, l'Abbé Deffiat, le Marquis de Gersei, Gourville, le Danseur Pécourt, &c: enfin l'Abbé Gédoin, qui devint amoureus de Ninon, âgée de quatrevingts ans; il en avait vingt neuf. Revenons sur ces faits rapidement exposés: les détails en sont intéressans.

Lorsque le premier goût de Ninon pour Coligni fut émoussé, elle s'aperçut que l'amour n'était qu'une illusion des sens, qu'un besoin, qu'un sentiment aveugle, qui ne supose aucun mérite dans celui qui l'a fait naître; en-un-mot un caprice, dont la durée ne dépend pas de nous. Elle ne trouva rien que de raisonnable dans cette découverte: tant que son goût subsistait, elle aimait de bonne-foi, sitôt qu'il était fini, ce qui lui arivait souvent, tout était rompu sans retour. Elle le déclarait à ses Amans, avec une franchise qui leur ôtait la liberté de le plaindre. [La Marquise de Villarceaux était furieuse contre Ninon qui lui enlevait son Mari: un-jour qu'elle avait beaucoup de monde chés elle, on demanda à voir son Fils: il parut, accompagné de son Précepteur. On loua son esprit: la Mère voulut justifier les éloges; elle pria le Précepteur d'interroger son Elève sur les dernières choses qu'il avait aprises. --Alons, monsieur le Marquis (dit le grave Pédagogue): *Quem habuit successorem Belus rex Assyriorum?* - *Ninum*, répondit le jeune Marquis. Madame de Villarceaux frapée de la ressemblance de ce nom avec celui de la Maitresse de son Mari, ne put se contenir. --Voila (dit elle) de belles instructions à donner mon Fils, que de l'entretenir des folies de son Père? La

Précepteur eut beau proteſter qu'il n'y entendait point malice; rien ne fut capable de l'apaiser. Le ridicule de cette ſcène ſe répandit dans toute la Ville, & parvint juſqu'à Ninon, qui en rit longtemps. [Tout le monde ſait l'avanture du Marquis de la Châtre: il aimait; il était aimé, lorſqu'il reçut ordre d'aler joindre l'armée. Il était inconſolable, moins encore de la néceſſité que des ſuites de ſon éloignement. Il connaiſſait le cœur de Ninon; il s'avisa d'un expédient tout-à-fait ſingulier; il exigea d'elle un Billet, par lequel elle s'engageât à lui garder la fidélité la plus inviolable. Ninon eut beau repréſenter que ce qu'il demandait était extravagant, il falut faire le Billet & le ſigner. Le Marquis le baisa mille-fois, le ſerra précieuſement, & partit avec la plus grande ſécurité: deux jours après Ninon ſe trouva dans les bras d'un nouvel Amant. La folie de ce Billet lui revint alors, & dans le moment le plus voluptueus, elle s'écria deux ou trois fois: *Ah! le bon Billet qu'a la Châtre!* [Une infidélité fit donner le congé au Marquis de Sévigné: il demanda pardon avec tant de vivacité, tant de promeſſes de ne plus retomber, qu'on oublia ſa faute, à condition non-ſeulement qu'il ne reverrait plus la Champmêlé, mais encore qu'il ſacrifierait les Lettres qu'il avait reçues de cette Actrice. Le deſſein de Ninon était de les envoyer à l'Amant en titre de la Champmêlé. Madame de Sévigné, à qui ſon Fils raconta à quel prix il avait obtenu ſa grâce, lui fit ſentir l'indignité de ce procédé. Le Marquis courut chés Ninon, & moitié par force, moitié par adreſſe, il retira les Lettres, qui furent brûlées ſur-le-champ. [Ninon eut le fameus Jean Banier, parent des Rois de Suède: mais le Comte de Choiſeul, depuis Maréchal de France, éprouva que Ninon cherchait moins à ſatiſfaire ſa vanité que ſon goût. *C'eſt un très-digne Seigneur* (disait-elle); *mais il ne donne jamais envie de l'aimer.* Le Comte de Choiseul rencontra un-jour chés elle le Danſeur Pécourt, ſon Rival, avec un habit aſſés reſſemblant à un Uniforme. Après quelques propos ironiques, le Comte lui demanda d'un ton railleur dans quel Corps il ſervait? Pécourt lui répondit avec fierté: *Je commande un Corps où vous ſervez depuis longtemps.* [Gourville, attaché au gr. Condé fut proſcrit & obligé de ſortir du Royaume: la veille de ſon départ, il aporta dix-mille écus à Ninon, & la pria de les lui garder: au ſortir de chés elle, il déposa pareille ſomme entre les mains d'un Eccléſiaſtique qui avait une grande réputation de ſainteté. Gourville revenu aubout de ſix mois, ala d'abord chés l'Homme-de bien, qui nia le dépôt. Trompé ſi cruellement, il n'imagina pas être plus

heureus auprès de Ninon, & craignit de l'aler voir. Ninon informée de son retour, & piquée de son silence, l'envoya chercher : *Monsieur* (lui dit-elle) *il m'est arrivé un grand malheur durant votre absence ; j'ai perdu...* (à ce mot Gourville crut ne s'être pas trompé dans ses conjectures) *j'ai perdu le goût que j'avais pour vous : mais je n'ai pas perdu la mémoire, & voici les dix-mille écus que vous m'avez confiés.* Rempli d'admiration, il lui raconta le trait de l'Ecclésiastique. La fidélité de la Prêtresse de Vénus rend l'infidélité du Ministre de la Religion plus odieuse. [Ninon eut deux Enfans : le premier occasionna une dispute entre le Comte d'Estrées & l'Abbé Deffiat, que Ninon ne voulut, ou peut-être ne put décider. Le sort des dés le donna au Comte d'Estrées, qui dans la suite devenu Maréchal de France & Vice-Amiral, le plaça dans la Marine, & prit soin de sa fortune : il s'apela le Chevalier de la Boissière, & fut très-bon Officier. Le Père du second Fils de Ninon n'était point équivoque ; c'était le Marquis de Gersei. La destinée de cet Enfant fut affreuse. M. de Gersei l'avait fait élever sous le nom de Chevalier de Villiers. Quoiqu'il lui eût caché sa naissance, & qu'il eût obtenu de Ninon qu'elle ne lui révélerait point ce secret, il crut devoir l'introduire chés sa Mère, pour y prendre cette fleur de politesse & d'urbanité qu'elle avait l'art de répandre sur tous ceux qui l'aprochaient. C'était sans contredit la meilleure école qu'il y eût alors pour la Jeunesse ; & les Mères les plus vertueuses briguaient pour leurs Enfans l'avantage d'y être admis. Le Chevalier de Villiers eut ce bonheur il était né avec une âme sensible ; il ne put se défendre des charmes de Ninon. En-effet, quoiqu'elle eût alors cinquante-six ans, elle était dans tout l'éclat de sa beauté. Elle s'aperçut de l'amour du Chevalier, sans en être alarmée. Elle crut que ce ne serait qu'un feu de jeunesse, qui s'éteindrait de lui-même. Elle ne connaissait pas le caractère violent de son malheureus Fils. Il se jeta un jour à ses piéds, & lui fit l'aveu le plus tendre & le plus passioné. Ninon, sans paraître émue, lu répondit fraidement qu'il était trop jeune pour lui parler d'amour, elle trop âgée pour l'écouter. Il insista, en lui protestant qu'il l'adorait, & qu'il mourrait de douleur, si elle le voyait avec indifférence. Ninon prit alors un ton sévère : elle le menaça de toute sa haîne, s'il osait encore l'entretenir de ses feux ; elle le fit sortir. Le Chevalier se livra au plus affreus desespoir. Ninon avertit M. de Gersei, qui fut le premier à lui conseiller de découvrir un secret, qu'elle ne pouvait plus garder. Elle écrivit un jour à son Fils qu'elle avait à lui parler dans sa petite Maison du Faubourg Saint-

antoine, près Picpuce. Il y vola. Elle se promenait dans son jardin. Il tomba à ses genous, prit une de ses mains, & la baigna de ses larmes. Aveuglé par son ivresse, il alait se porter aux dernières entreprises:--*Arrêtez* (lui dit sa Mère) *malheureus que vous êtes. Il est donc des destinées audessus de toute la prudence humaine. Il faut arracher le bandeau qui vous couvre les yeux. Aprenez que vous êtes mon Fils, & frémissez d'horreur des feux criminels dont vous brulez*--. A ces mots, le Jeune-home, frapé come d'un coup de foudre, reste inmobile; son visage se couvre d'une pâleur mortelle; il lève les yeux sur sa Mère, il les baisse; puis la quittant précipitamment, sans lui dire une seule parole, il entre dans un petit bois qui était aubout du jardin, & se passe son épée au travers du corps. Ninon, accablée par sa propre douleur, ne songea pas d'abord à suivre son Fils. A la fin ne le voyant point reparaître, l'inquiétude la fit entrer dans le petit bois. A-peine eût-elle fait trente pas qu'elle aperçut le corps sanglant de cet Infortuné. Elle vola inutilement à son secours. Ses yeux presque éteints se tournèrent sur elle; il semblait vouloir lui parler; les efforts qu'il fit pour prononcer quelques mots, peut-être criminels, hâtèrent son dernier soupir. Les cris de sa Mère firent accourir ses Domestiques; ils l'arrachèrent à cet horrible spectacle. Ses Amis prirent des précautions pour en dérober la connaissance au Public. Ninon fut longtemps à revenir de l'impression qu'avait fait sur elle ce funeste évènement: on dit que de ce moment elle vécut plus retirée. A Ninon galante, succéda Ninon philosophe. Pour distinguer l'une de l'autre, on ne l'apela plus que mademoiselle de Lenclos. Elle occupa dans la rue des-Tournelles, derrière la Place-Royale, une maison propre & comode, qu'elle avait achetée à vie; elle y rassemblait la meilleure compagnie de son temps en Hommes, & même en Femmes. Ses principales Amies étaient la Comtesse de la Suze, la Comtesse d'Olone, la Maréchale de Castelnau, la Maréchale de la Ferté, la Duchesse de Sulli, la Comtesse de Fiesque, madame de la Fayette, madame de Choisi, madame de Coulanges, madame du Tort, la Marquise de Lambert, la Duchesse de Bouillon-Mancini, la Comtesse de Sandwich &c: elle avait connu madame de Maintenon, lorsque celle-ci n'était que madame Scarron; elles vécurent dans la plus grande intimité. Madame de-Maintenon dans sa haute fortun, ne l'oublia pas, & voulut l'atirer à la Cour; mais mademoiselle de-Lenclos ne put consentir à perdre sa liberté. Le même esprit philosophique la rendit insensible aux offres de Christine, cette Reine de Suède, si fameuse par son ab-

dication, & qui ne trouva point audeſſous d'elle de l'honorer de ſa visite. Ninon ſut refuſer avec tous les ménagemens qu'elle devait à cette Princeſſe. Chriſtine dit en partant, qu'elle n'avait trouvé aucune Femme en France qui lui eût plu autant que l'*illuſtre Ninon*. Elle ſe rapelait ſouvent avec plaisir un mot qui lui était échapé au ſujet des *Précieuses*, qu'elle avait apelées *les Janſéniſtes de l'amour*. [Les Beaux-eſprits les plus renomés, Scairon, Desivetaux, l'Abbé de-Châteauneuf, l'Abbé Regnier Deſmarets, Chapelle, Chaulieu, Molière. &c, furent de la ſociété de M.lle de-Lenclos. L'Abbé Gédoin lui fut préſenté en 1696 : il avait 29 ans, & Ninon près de 80. Mais elle était encore ſi fraîche & ſi belle que le jeune Abbé en devint éperdûment amoureus. Ninon fut encore ſenſible ; cependant elle ne voulut céder que dans un tems quelle fixa. Ce temps arrivé, Gédoin enchanté de ſa bonne-fortune, lui demanda pourquoi elle l'avait fait languir ſi longtemps : *Pardonnez-moi ce petit grain de vanité, mon chèr Abbé* (lui dit-elle) *j'ai voulu pour la rareté du fait, atendre 80 ans acomplis, & je les eus hièr-au-ſoir.* Ninon vécut encore dix ans après ce trait. Elle mourut à Paris le 17 octobre 1706, à l'âge de 90 ans 5 mois.

AVERTISSEMENT DES LIBRAIRES de Hollande.

LIT-DE-JUSTICE D'AMOUR, OU CODE DE CYTHERE.

QUELQUE TEMPS après que la première Edition du PORNOGRAPHE eut paru, on vint nous proposer d'imprimer un Manuſcrit intitulé : *L'ANTI-PORNOGRAPHE, ou Réfutation du Projet d'un Honnête-homme, ſur les Filles-publiques.* Nous ne doutons pas que ſi cet Ouvrage avait été fait par une bonne main, il n'eût pu avoir quelque ſuccès: mais il était mal-fait, & ne critiquait le *Pornographe* que par les lieux-communs des Moraliſtes. Dans le même temps, nous fimes une découverte plus intéreſſante, que nous alons joindre au Projet qu'on vient de lire, parceque ces deux Productions étant analogues, nous avons cru qu'il ſerait auſſi agréable qu'utile, de les réunir dans cette *Edition*, incomparablement plus parfaite que toutes les précédentes *. Mais ſi le fond des deux Projets eſt le même, les détails & la manière de les préſenter ſont très différens : c'eſt la raiſon pour laquelle nous penſons que le dernier pourra ſervir de Suplément au premier, & que dans le cas où l'on exécuterait le *Projet de Réformation*, l'on trouverait dans le *Code* des idées heureuses ; l'un & l'autre renfermant des vues très-ſages, préſentées par le *Pornographe*, d'une manière décente & ſérieuse ; & par l'Auteur du *Lit-de juſtice d'Amour ou Code de Cythère*, avec un enjoûment qui n'ôte rien à la ſolidité.

* *Le* PORNOGRAPHE *a été contrefait trois fois.*

LIT-DE-JUSTICE D'AMOUR, OU LE CODE DE CYTHÉRE.

Tentanda via eſt, quâ me quoque poſſim
Tollere humo, victorque virûm volitare per auras.

A EROTOPOLIS,

Chés HARPOCRATES, ſeul Imprimeur de CUPIDON, à la Coquille de Vénus, & aux Ruines du Temple de l'Hymen ; *nec-non* au treizième des Travaux d'Hercule.

L'an du Monde VII. CIↃ. IↃCC. LXXVI

LETTRE
A MADAME DU B**,

Qui avait ordonné à l'Auteur de corriger cet Ouvrage.

PUISQUE vous l'exigez, MADAME, il faut vous obéir : le premier devoir de l'Homme eſt de remplir les desirs d'une Belle. Vous ordonnez que le Code de Cythère *paraiſſe : C'eſt trop long-temps à ſe décider, me dites-vous d'un ton de colère. Allons, MADAME, qu'il paraiſſe : Mais un moment ! vous n'êtes peut-être pas aſſés injuſte pour vouloir, que je le prenne ſur mon compte.*

A la mort de Monſieur D. C... vous me fites l'honneur de me remettre ce Manuſcrit, qui fut trouvé parmi les papiers du Défunt, en m'ordonnant de le lire attentivement ; je l'examinai, & ſans détour, je vous en dis mon ſentiment. Mais voici où la tyrannie commence ; vous avez voulu qu'il devienne mon propre Ouvrage ; & que j'oublie entièrement que M. D. C. en était l'Auteur. Envain je vous repréſentai que la tâche était au-deſſus de mes forces ; que ce n'était point aſſés d'être voluptueux pour entâmer & terminer une matière auſſi chatouilleuse ; que des talens ſupérieurs y ſuffiraient à-peine ; & qu'enfin je me connaiſſais, par la foibleſſe des

miens, beaucoup moins propre à exprimer les affections de l'esprit & du cœur, que capable de les sentir. Puis-je trop prendre de précautions dans le pas glissant où vous m'engagez? Le voila fait, ce maudit Ouvrage; le voila farci d'un tas d'anecdotes plus ridicules les unes que les autres; le voila, en-un-mot, inondé d'un torrent d'impertinences, & submergé dans cette rivière de persifflage, *dont on fait gloire. Malheureuse Brochure, va, cours à ta dernière destination; vole ennuyer depuis les Cabinets jusqu'aux Antichambres. Ennuyeux* CODE, *va faire bâiller Paris. Mais, Madame, souvenez-vous qu'il n'est point à moi. Qu'il soit à vous, si vous le voulez, j'y consens: Ah! que dis-je! c'est vous faire un trop mauvais présent... Eh-quoi! nous avons un si bon expédient! Laissons-le sur le dos du Défunt; sa cendre n'en sera pas plus foulée; & ce ne sera pas la première fois que les Morts auront porté les fautes des Vivans. C'est la seule fois,* MADAME, *que je chercherai à modifier vos ordres. Mon obéissance est de trop près unie au plaisir, pour que jamais mon cœur s'amuse à alterer les intentions & les desseins de Celle, dont je serai toujours.*

Le très-humble & très-obeissant Serviteur,
*R**, Citoyen de la moderne Cythère.*

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

TRAITER du bonheur des Hommes, n'eſt pas une petite entreprise ; avoir la témérité de leur en preſcrire le ſentier & les moyens, en eſt une bien épineuse & bien délicate. S'ils s'égarent, on les plaint ; ſi on trempe dans leurs erreurs, on devient leur ennemi : le zèle eſt un crime, quand il n'arrive point à ſa perfection. Quoi qu'il en ſoit, la matière que je traite me met un bandeau ſur les yeux pour les ſuites. Mortels, que je vous ſois odieux, pourvu que je vous ſois utile. Vous ſerez injuſtes ; ce ne ſera pas pour la première fois : je vous donnerai le bien être ; j'aurai rempli le devoir d'ami, de citoyen & d'homme. L'AMOUR MODERNE.

Une chose m'effraie : la difficulté du goût de ma Nation. Que faire, pour plaire à ce ſevère & inexorable Public, qui ne vous méprise jamais davantage, qu'au moment qu'il vous fait grâce ; à ce maître capricieux, qui ſouvent châtie ſon eſclave, plutôt pour l'éprouver que pour le punir ? Pour lui plaire, il faut bien écrire, & écrire des choses utiles. Un Ecrivain, dit un Proverbe, qui veut être lu, doit ſacrifier & vouer ſa plume à la Déeſſe des Grâces. Ce divin Panégyriſte de la Nature, *Lucrèce*, ce Soleil des Poètes latins, n'a peut-être paſſé a la poſtérité, que pour avoir prié *Vénus*, de lui ouvrir le temple de Mémoire. Cela ſuffit-il ? je lui ſacrifie non-ſeulement ma plume, mais mon cœur & ma vie. Vénus, charmante Déeſſe, mère du premier des Dieux, puiſque par lui je ſens que j'exiſte, compagne des Grâces, Reine de l'empire

amoureux, Maitreſſe ſouveraine de l'Univers, accepte mon homage ; rens heureux & content le plus fidèle & le plus ſincère de tes Sujets. C'eſt pour la gloire de ton Fils, & la ſolidité de ſon domaine, que j'entreprens cet Ouvrage : Ne me refuse point ton aveu, & autorisé de ton nom & de ta faveur, je ſuis ſûr du triomphe.

Si l'eſprit eſt rebuté, que le cœur au moins ſoit accepté. Beau-ſexe, je prens votre défenſe ; que dis-je ? je prens la défenſe de la moindre partie de vous-mêmes. En parlant de vous, on ne peut que chanter votre éloge. Tout plaît parmi vous : vous êtes des Maitreſſes ſouveraines, & notre vrai bonheur ne dépend que de nos fers. Être l'eſclave d'une Belle me parait préférable au titre de Roi du monde.

Je vous entens, cauſtiques Mortels, me crier, Que de faibleſſe ! Vous êtes vicieux, puis-je vous dire hardiment, ou vous êtes malheureux. Vous bénirez un jour le moment de votre défaite ; priez l'Amour qu'il ne ſe vange pas ſur vous, en vous donnant uu Vainqueur qui vous faſſe rougir. Tout ſéduit dans ſon Empire ; les *D*..... ſont des cages, & ſont ſûres de leurs conquêtes ; les *F*.... privées de charmes, ſavent encore tendre des filets.

La nature n'eſt jamais plus brillante que lorſqu'elle a quelque ſimilitude avec l'art ; & l'art n'étonne qu'au moment qu'il ſemble avoir pris les traits de la nature. Décidez, fièrs Mortels, décidez, lequel eſt le plus admirable, d'une belle Femme, qui ne ſe fardant & ne ſe parant jamais, ſemble par l'éclat qui l'accompagne, avoir employé toutes les fineſſes de la coquèterie ; ou de celle qui, au milieu des artifices les plus raffinés, ſemble n'être ornée que des mains de la ſimple nature.

Décidez encore, pourquoi nous voyons tous les

jours mille Beautés différentes, plaire & affecter notre cœur auſſi vivement les unes que les autres. Comment la nature peut-elle ſe jouer elle-même en tant de façons oppoſées les unes aux autres, ſans s'écarter de la perfection de ſon objet ?

Le premier Moteur de l'Univers eſt un *Titien*, un *Raphaël* : ces admirables Peintres avaient moins de peine à inventer qu'à copier ; ils ne pouvaient captiver la fougue hardie de leur pinceau ſublime juſqu'à imiter. L'artifice demande un modèle, & ne peut rien ſans lui : la nature tire ſes ſujets de ſon propre fond ; les ſujets ne lui manqueront pas ; elle eſt inépuiſable.

Tout eſt donc un miracle & une cauſe d'étonnement chés elle ? Non, non, ſortez d'erreur. L'admiration eſt la marque ordinaire & l'attache de l'ignorance ; elle ne tient point ſon origine de l'objet admiré, mais des bornes de l'entendement de l'admirateur. Tout ce qui nous environne (qu'on me paſſe la comparaiſon) eſt une gibecière adroitement dévélopée par un joueur de Gobelets, dont la fineſſe & la ſouple dextérité, nous empêchant de les connaître, nous contraint d'être étonnés.

Nature, que tes œuvres ſont grands ! ils ſont ſans bornes. Si tu euſſes inſpiré à l'Homme & à la Femme le ſentiment intime de s'adorer réciproquement & de ſe rendre homage l'un à l'autre (tu le pouvais ſans-doute ; rien n'eſt ſupérieur à ta puiſſance), les ſacrifices auraient été ſans feinte & ſans déguiſement ; l'encens aurait été ſincère, & les vœux auraient eu l'âme pour ſource : quelle religion plus reſpectable, que celle ou l'Idole n'eſt pas placée ſur un Autel, mais portée dans le cœur ! Point de fourbe dans cette nouvelle religion : que n'en ſuis-je le Prophète & le Sectaire ! point de crainte dans les homages. On n'aurait pu craindre que l'excès oppoſé, le fanatiſme. Oui,

je le dis, & ne ſuis pas le premier ; Si les Hommes aimaient leur Dieu comme ils aiment les Femmes, ils ſeraient tous de grands Saints.

Demandez à chaque Nation le motif de ſa différente façon d'aimer & de témoigner ſon ardeur.

L'un aime, mais il craint de le faire paraître ; ſa paſſion eſt un myſtère : il regarde l'Objet qui le tient ſous ſes loix, comme un Objet qui le ſéduit : il eſt toujours ſur ſes gardes, & c'eſt pour lui le comble du bonheur d'en être délivré.

L'autre ſe reproche comme des inſtans de néant ceux qu'il paſſe ſans inclination : ſa liberté conſiſte dans un éternel eſclavage ; il préfère ſes chaînes aux trésors de l'Univers.

Celui-ci ne ſe fait une douceur d'aimer, que pour avoir celle de tiranniser la Belle qui l'enflame. Son homage eſt un tourment, ſon ardeur une furie, & l'Infortunée qu'il adore, eſt une victime qu'il immole tous les jours.

Je n'en veux point à ma Nation ; mais je ſuis obligé de dire, que le ſeul amour indéfiniſſable eſt celui d'un *Français*. Il ſ'engage par hasard, eſt conſtant par habitude, & infidèle par caprice : quand il croit ſon bonheur de partie dans un paſſion qu'il forme, il ſoutient la gajure ; & quelquefois les momens, où il montre le plûs d'ardeur, ſont les momens fatals, qui le voient rompre ſa chaîne, & ſe révolter. De l'amour à l'indifférence chés lui, il n'y a qu'un pas : plus de reſſource pour la Belle qu'il abandonne : c'eſt un deſerteur, qui ne remet jamais le piéd ſur la terre, où il ſait que ſon Arrêt de mort eſt prononcé.

Que l'amour Français diffère de l'Aſiatique & du Romain ! celui-ci ne ſe ſert de ſon flambeau, que pour embrâſer & pénétrer de ſon ardeur ; mais l'autre n'a des aîles, que pour décider ſa légèreté & ſon humeur volage. *Cyrus*, après dix-

ans d'homages & de reſpects, découvrit ſa paſſion en tremblant à la vertueuse *Mandane ;* & *Clélie* pouvait bien mourir, ſans aprendre d'*Arons* une telle vérité, ſi le hasard ne ſe fût chargé de la confidence : Nos Héros modernes abrégent la beſogne. Nul Orateur n'a la parole plus en main qu'un Petitmaître amoureux : ſi l'offre innatendue de ſes ſervices eſt benignement écoutée, à-la-bonne-heure. Belles, ne vous contraignez pas dans vos réponſes, crainte de l'affliger & de le mettre au deſeſpoir. Il eſt impaſſible, comme les Dieux d'*Épicure ;* il poſſede, comme eux, l'ineſtimable talent de noyer dans l'ambroisie le mauvais ſuccès de ſa tentative. Selon l'usage, ſi l'Objet répond à ſes vœux, en approuvant l'offre de ſon cœur & l'épreuve de ſes ſermens, le Poème ſe conclut ſans délai ; on prend des arrangemens pour la nuit ſuivante, & cet engagement éternel ſe perpétue quelquefois juſqu'à la huitaine, à-moins qu'il ne finiſſe plutôt.

Quelque nouvelle Débarquée, peu faite encore aux mœurs de la Capitale, pourrait ſe lamenter en faveur de la Délaiſſée. Tranquiliſez-vous, pauvre Etrangère ; elle n'attendait que ce prompt veuvage, pour convoler en trentième noces, avant ſa majorité qui n'arrivera que l'année prochaine. Voila comme notre jeuneſſe des deux ſexes eſt printanière & expéditive : elle a mis les règles de *Tendre* ſur le bon-ton ; & grâces à ſes ſoins, les coutumes du *Lignon* ſe ſont améliorées dans notre ſiècle. Les Amans-du-jour meurent de faim, quand ils ſont de vingt-quatre heures dans l'eſpérance ; ils butent au ſolide. On aime comme on ſoupe : le repas eſt friand & délicieux ; les Convives bien choiſis, rien ne manque à la bonne-chère ; on ſort de table très-content : on conte le lendemain avec plaisir l'ordre & le nombre des ſervices, l'excellence du

Cuisinier on n'oublie ni l'élégance somptueuse des surtous & du desert, ni la bonté du vin de *Tokai:* mais peut-être ne soupera-t-on pas une seconde fois de l'hiver dans la même maison. En amour, on observe le même procédé, on adore sa nouvelle Conquête; on est transporté du bonheur de l'avoir faite; on ne la perd pas de vue; & tant qu'une semaine peut s'étendre, l'amour tient table ouverte: les mets sont friands; les Convives y payent de leur personne. On le sépare enfin; & chacun va publier d'abord à l'oreille l'agrément & l'ordre de ses plaisirs; ensuite par des récits plus circonstanciés exagérer son bonheur, sans omettre les anecdotes les plus singulières: mais après un ferme propos d'y avoir été pour la dernière fois, on divulgue cette historiette dans les Foyers & sur l'escalier de l'*Opéra*, en attendant qu'on aille au Printemps la chanter sous l'habit d'un Vaudeville, le long des frontières de l'*Empire*, ou dans les défilés du *Piémont* & du *Mont-Ferrat.*

Le moyen, en-effet, que dans une passion attiédie, un Jeune-homme se prive du plaisir de raconter à ses Amis je ne sais combien d'anecdotes de sa dernière avanture, assés plaisantes d'elles mêmes, & qui flattent son amour-propre? Le moyen qu'il s'impose cette contrainte par ménagement pour une Personne qui n'est différente des *Héroïnes de Théâtre*, que parce qu'elle a un large Suisse à sa porte, qu'elle chante fort peu, & qu'elle danse mal?

VÉRITABLE AMOUR. Pourquoi blâmer l'Amour, si les Amans sont insensés & dans l'erreur? ce Dieu ne détourne point de la route, qui conduit à la sagesse & à la vertu. Qu'est-ce donc que l'Amour? Question mille fois faite, & jamais décidée. C'est l'âme de l'Univers: c'est le ressort principal de tout ce qui se meut: c'est le Père du Printemps: Zéphyre ne répand la douce odeur de son haleine que par lui.

Définir l'Amour, le cœur le peut, puiſqu'il le ſent; l'eſprit manque de termes, il ne le conçoit pas aſſés. L'Amour n'eſt ni Dieu ni Homme, ni mâle ni femelle; c'eſt une être qui ſemble ne ſe plaire que dans les extrêmes: il a l'audace des Héros, & la timidité des Femmes: il allie la manie des Inſenſés, à la raison du Philosophes.

C'eſt un Protée qui découvre notre faible, & ſ'intime à notre paſſion favorite. Vénus, Plutus & la Vertu ſont les Divinités auxquelles on ſacrifie, quand on croit donner ſon encens au ſeul Amour. On aime d'ordinaire les Belles par inclination, les Laides par intérêt, & les Vertueuses par raison. FAUX AMOUR.

Parmi le Peuple, la richeſſe tient lieu de beauté; parmi les Grands, la beauté tient lieu de vertu. Chés les unes, leurs trésors eſt la boîte de Circé; elle leur rend leurs charmes, & leur donne même ceux qu'elles n'ont jamais connus. Les autres ſont auſſi chaſtes que Diane, parce qu'elles en ont les attraits.

Mais combien de fois arrive-t-il que ces paſſions qu'on croit bien cimentées, qu'on a juré cent-fois n'avoir d'autre terme que le tombeau, ſe détruisent, diſparaiſſent & ſ'anéantiſſent! Cette fortune, ces richeſſes, ce trésor mal aſſuré ſe diſſipe, & l'Amant voit ſon Idole dépouillée de ſes ornemens; il déteſte ſon culte, abjure ſon erreur, & détruit ſes ſermens. Deux paſſions différentes font voir en un moment le même Objet dans un point-de-vue tout oposé: l'Amour rendait aimable ce qu'un inſtant après la Haîne rend difforme. HAÎNE.

Il eſt pourtant une reſſource; ſouvent ce qu'on prend pour haîne, n'eſt qu'un amour furieux; c'eſt la Jalousie, ce monſtre que le Ciel irrité contre les Humains excita des Enfers, pour les châtier de leurs crimes: la Rage & le Deſeſpoir l'accompagnent; ſon ſein eſt dévoré de mille ſerpens; elle n'en eſt ſoulagée qu'au moment où elle voit un JALOUSIE.

Mortel en être tourmenté en ſa préſence : ſon viſage eſt affreux, ſes membres palpitans de furie, & ſes cheveux enſanglantés ſe hériſſent : Ce fléau des Hommes & des Dieux, qui de ſon ſouffle renverſe les empires, infecte & corrompt les élémens ; ce Démon, qui d'un ſeul de ſes regards fait trembler tout l'Univers, eſt un enfant de l'Amour & de la Crainte.

ILLUSION. Tout change dans l'Objet qu'on aime ; les habits d'Irus ſont plus éclatans & plus riches à des yeux paſſionnés, que ceux des Rois d'Orient ; c'eſt un tiſſu de pierreries, c'eſt le trésor des Incas. La parole eſt douce & enchantereſſe ; les actions ſéduiſantes ; d'un coup-d'œil on engage, & le cœur qu'on a bleſſé voudrait être ſeul dans l'Univers avec ſon Idole, tant il eſt jaloux de ſon bonheur & craint ſa perte.

Un amour apuyé ſur la beauté, la jeuneſſe, la complaisance, l'éloquence & la volupté, eſt un amour ſûr de vaincre : il paraît ; tout lui cède, tout eſt ſoumis : il s'éloigne, on le regrète, tout languit : avec lui, un deſert était un temple ; ſans lui un palais eſt un ſéjour affreux.

INCONSTANCE. Si l'eſprit dit ; J'aimerai toujours ; c'eſt un fourbe : preſque toujours quand il dit, J'aime, il eſt menteur. Si le cœur dit, J'aime ; il eſt ſincère : lorſqu'il dit, J'aimerai toujours, il n'eſt pas impoſteur, c'eſt ſeulement un imprudent qui ſe fie trop ſur ſes forces. Son erreur eſt-elle un crime ? Non, ſans-doute : ce n'eſt point inſulter l'amour que d'être inconſtant ; c'eſt faire tort à la Belle. Les Dieux veulent de la variété dans leurs offrandes ; brûler toujours de l'encens ſur leurs autels, ce ſerait les entêter : ils veulent des fleurs, des fruits, des victimes. Aimer aujourd'hui *Pariz***, parce qu'elle eſt brune céder demain à *Lauren**, parcequ'elle eſt blonde, c'eſt jouir en ſage philoſophe des plaiſirs qu'accorde Vénus : c'eſt courir à la réalité ; les ſer-

ſermens amoureux ne ſe gravent pas ſur l'airain; Aquilon ſe plaît à les diſſiper : Jupiter ſourit aux parjures des Amans ; cent-fois lui-même il leur en a donné l'exemple. La perſévérance eſt une folie, & le bonheur qu'elle promet eſt un ſonge. Le Conſtant en amour eſt un inſenſé ; le vrai Sage eſt infidèle. Un Buveur rend-il moins ſon hommage à Bacchus, en fesant diſparaître le vin de Beaune, devant le vin d'Eſpagne ?

Delà peut-être la raison, qui fait voir à un Mari toutes les Femmes charmantes, excepté la ſienne. N'en eſt-il pas des plaisirs du mariage, comme d'un excès de table ? Mange-t-on trop d'une chose, le dégoût ſuit la ſatiété ; on ne la peut plus ſouffrir : mais le palais en eſt-il moins friand d'autres mêts ? Non, ſans doute. Les Maris, à mon avis, reſſemblent beaucoup aux renards de Samſon, qui ne faisaient tant de mal que parce qu'ils étaient attaches par la queûe. Ne voyons-nous pas tous les jours des Hommes être des *Timons* dans le ſein de leur famille, & des *Ovides* partout ailleurs ?

Les Femmes doivent encore ſe reprocher la ſource de l'attiédiſſement & de l'ennui qu'elles remarquent en eux : elles n'ont à leur parler que d'étoffes, de parures, de migraines & d'inſomnies. Le Mari furieux & excédé, ne les entretient, par vengeance, que de chaſſe, de jeu, de vin & de plaisanteries Bacchiques & dévergondées, qui ont été hasardées au ſouper qu'il quitte. Les deux Époux ſavent dès le bas de l'eſcalier, ce qu'ils doivent entendre en rentrant au Logis ; & la ſote monotonie de ces converſations leur empèse l'eſprit, étourdit la gaîté naturelle à leur âge, & les rend faſtidieux l'un pour l'autre. Le Mari ſait ſa Femme ſur le bout du doigt dès la première nuit ; & elle l'a appris par-cœur dans la ſemaine. Quelles

découvertes leur reſte-t-il à faire durant cinquante ans, qu'ils ont à s'ennuyer enſemble? Aucune aſſurément : ils n'ont d'autre occupation, qu'à ſe dégoûter l'un de l'autre, & à ſe rendre inſupportables.

COCUAGE. Époux capricieux, Époux injuſte, vous vous attirez ſur la tête des trésors de colère : le glaive vengeur eſt prêt à vous frapper ; vous touchez au moment fatal ; le coup eſt parti. Fuyez dorenavant toutes les Coupes, quand vous voudrez boire, crainte de trouver ſous votre main, la funeſte Coupe *du Chevalier de l'Arioſte.* Il eſt affreux d'être infortuné ; mais c'eſt le comble de l'horreur que de ſentir tout ſon malheur. Voir tranquilement ſon front chargé d'ignominie, par les avantures d'une infame Moitié, à qui on s'eſt lié pour la vie, c'eſt le fait d'un *Saint* qui rapporte tout à ſon Dieu ; ou d'un *Sot*, qui digère paiſiblement les affronts.

SES SUITES. Miserable Époux, ta Femme eſt libertine : penſes tu que ce ſoit-là ton ſeul malheur? Non : elle te méprise, elle te déchire, elle te raille, elle te ruine : par degrés, elle arrivera au plus grand des crimes, & le jour que ſes ſoins perfides t'auront donné la mort, ſera pour elle le jour le plus agréable : une Femme adultère eſt mille fois plus dangéreuse, qu'une Courtisane la plus débaûchée ; celle-ci fait ſon métier ; la ſeul bonté eſt ſon défaut : elle n'eſt pas capable de tendre des piéges à quî que ce ſoit : l'autre eſt un tiſſu de fourberies ; on ne doit jamais s'en méfier d'avantage, qu'au moment qu'elle careſſe le plus. Enfin il me ſemble voir le tombeau de nos Princes ; le dehors eſt le Temple du luxe & de l'orgueil ; le dedans eſt le Théâtre de l'horreur, & des vers. Ah ! détournons les yeux de ce Tableau ; parlons de l'Amour & de ſes douceurs, & quittons l'Hymen, & ſes ſuites horribles.

Peut-on reprocher à l'Homme de ne pas connaître assés le prix de sa liberté, & de la sacrifier au premier Tyran qui se présente ? Les faiblesses & les galanteries des anciens *Philosophes* feront une preuve inconteſtable qu'on veut envain résister à l'Amour ; que se flatter de le vaincre, c'est trop présumer de ses forces, puisque ces augustes & sévères Réformateurs du genre-humain en ont eux-mêmes senti la puissance. *Omnia vincit Amor.*

Diogène, ce cynique impitoyable, voulant que tout se trouvât dans la simplicité de la nature, ce Diogène desirait que les Femmes fussent en commun. Il ressentit la passion la plus vive pour la plus aimable Courtisane de son siècle ; je n'en suis point surpris : il fut payé de retour ; c'est une preuve que l'Amour est aveugle. Un Diogène couvert de haillons, assis sur un fumier, n'ayant d'autres richesses qu'un corps assés dégoûtant, plaît à *Lais :* un *Aristippe* aurait donc été adoré ? Point-du-tout : le sale Diogène, dans les horreurs de son taudis, cachait quelque pierre précieuse. On sait de quelle manière les Places publiques le voyaient éteindre les feux qui le dévoraient, & l'infame plaisanterie qu'il alléguait en cette occasion : *Que ne puis-je soulager ma faim aussi facilement, en me frottant le ventre !* L'amour, selon lui, n'était fondé que sur la pétulance du sang, & sur les nécessités du tempérament ; il ne devait durer, & n'avoir d'autre aliment pour se perpétuer que le résultat d'une digestion. Telle est à-peu-près ce qu'on apelle galanterie de cour. Depuis que le grand *Alcandre* se consola de la perte de la charmante *Ténie*, par la tendresse pieuse de celle qui la remplaça, les Scrupules gagnèrent le haut du pavé ; le *Bégueulisme* chassa les plaisirs ; l'hypocrisie s'empara du Courtisan : tout commerce galant, devenu dans ces conjonctures ruineux pour la fortune, tomba de lui-même, & la seule débau-

CYNISME.

GALANTERIE DE COUR.

che, apuyée des besoins corporels, prit la place du véritable amour.

Exemples des grans Philosophes.

Socrate, dans un âge fort avancé, avoua qu'il avait senti pendant cinq jours de suite un chatouillement étrange, pour avoir été seulement touché à l'épaule par une Jeune-fille : *Dæmonium Carnis collafizabat eum*. Il était trop Philosophe pour en imposer ; & de plûs, son rôle, en ce cas, n'aurait pas été brillant pour un Philosophe.

Le divin *Platon*, ce Fondateur d'une République aussi divine que lui, ce Sage que quelques langues venimeuses appellaient *Sathon bene mutoniatus*, déridait quelquefois l'austérité de sa Philosophie dans les bras de sa chère *Archéanasse*. Que dis-je ? peut-être la déposait-il à ses genoux. Le crime à ses yeux ne consistait pas à goûter le plaisir ; mais à en devenir l'esclave.

Le Père de la Secte Stoïcienne, *Zénon*, donna un exemple de sa modération en fait d'amour : il admit une seule fois sa Servante dans son lit, pour prouver qu'il ne haïssait point le beau-sexe ; mais il ne lui accorda pas la seconde, craignant de passer pour son captif. Il a laissé à la postérité un traité, pour règler les mouvemens de l'Acte Conjugale. Il démontra avec toute la sagesse & la prudence d'un Philosophe, les différentes gradations du plaisir. Zénon, accordant une faiblesse à son Stoïcisme, accorde à l'humanité le droit de la rechute. Il me fait souvenir de ce Fondateur, non d'une Secte de Philosophes, mais d'un Couvent d'*Anachorètes*, qui n'accepta & n'ala même au-devant de l'idée du plaisir, que pour le braver. Ce secret était réservé aux Suppôts de la Loi Nouvelle ; *Robert d'Arbrisselles* l'inventa, & le conduisit à son plus haut point de perfection : il y trouva de grands obstacles de la part de celles qu'il choisissait pour témoins de sa continence ; & c'est-là ce qui établit le plus sûrement sa réputation.

tion. Ah ! Robert d'Arbrisselles ! vous êtes un Saint ! les autres ont résisté en tremblant, & ont évité la tentation ; vous l'appelez, l'attaquez & la domptez comme un autre *Xénocrates*. *Tu meliori conditus agro ; nos sumus argillæ deterioris opus.* J'ôse pourtant avancer, que je connais de fidèles Imitateurs de votre indifférence, qui pour cela ne vous prétendent point disputer l'honneur du Fauteuil, ou du Tabouret dans l'autre monde.

Que dira-t-on de *Senèque*, de ce Senèque qui fait nos délices, & qui, malgré sa morale austère, n'a pu acquérir la réputation d'homme chaste ? Prenant modèle sur la fameuse *Flora*, qui n'accordait ses faveurs qu'à des Dictateurs & des Consuls, sa délicatesse eût rougi d'une intrigue Bourgeoise. Il falait être *Drusille* ou *Agrippine* pour lui plaire : son ambition ne tendait qu'à armer le front des Dieux de la terre ; il ne redoutait pas le sort funeste de l'infortuné *Ixion* : les *Junons* du Capitole n'étaient point inexorables.

Si ces Maîtres de la vertu, si ces ames Stoïciennes ont témoigné tant de fragilité ; que pouvons-nous, que devons nous espérer des Hommes des notre siècle ? Ils doivent tomber où ces grandes lumières de la vérité & de la sagesse ont chancelé. Les Jeunes-gens d'aujourd'hui commanderont-ils mieux à leurs passions, que ces inébranlables Philosophes ? Seront-ils moins sensibles à l'amour, que Platon ? Seront-ils moins hardis, que Diogène ? Seront-ils moins chatouilleux, que Socrate ? CONSÉQUENCES.

L'Amour de spécularion est trop difficile à vingt ans : il serait même un ridicule de plûs. Les Jeunes-gens, il est vrai, font leur malheur de ce qui devrait faire leur félicité. Ils se perdent en trois façons différentes ; par la masturb... par la fréquence des plaisirs, & par les suites de la débauche. DANGERS DE LA LUXURE.

Quant à la première cause, lorsque les Jeunes- LA MASTURB**

gens ont une fois apris ce jeu & ce paſſe-temps criminel, ils n'y renoncent guère, qu'après avoir connnu les attraits du commerce des Femmes. Leurs raisons paraiſſent plausibles : ils ſont ſûrs ; perſonne ne pénétre leurs myſtères ; ils n'atendent après le plaisir qu'autant qu'ils le veulent ; & il ne leur en coûte rien. Ce ſont d'excellens motifs que la ſûreté, la commodité, & le bon-marché. Je pardonnerais à ces maudits diſciples d'*Onan* ſur leur bonne-foi, & l'aparence de la ſolidité de leurs raisons, ſ'ils avaient du moins la modération d'atendre les mouvemens de la nature. Quoique leur action lui ſoit contraire, elle ne leur causerait pourtant pas plûs de préjudice, moyennant cette prudente diſcrétion, que ne ferait la débaûche avec les Femmes : mais aulieu de cette réserve, ils outrent tous les jours ſes bornes.

L'Excès. La fréquence des plaisirs eſt la ſeconde cause. Que d'aimables gens n'ont fait que paraître, & ſont bientôt devenus des fantômes ambulans ! On plaît par les traits, par l'eſprit, par ce ton, qu'on appelle le ton de bonne-compagnie : on a tout d'un galant Homme ; on n'eſt point content ; on veut avoir auſſi les qualités d'un *Muletier*. Une Femme à contenter eſt la vie d'un Homme. Notre France, que dis-je, cette Ville même retentit encore de l'infortune du plus aimable de nos Seigneurs. Il voulut vivre, & il n'a vécu qu'un jour : ſa naiſſance & ſon tombeau étaient unis par un très-court intervale : il vit, & n'eſt plus qu'une vapeur ſans conſéquence : *Titon* porte ſon ardeur pour l'*Aurore* dans le fond de ſon cœur ; il n'a d'autres preuves que ſes ſoins & ſa complaisance. Les actions d'une ombre ſont des ombres d'actions. L'infortuné peut dire avec vérité, ce que le fils de *Téthis* disait au Roi d'Ithaque dans les Enfers : *Quondam Achilles eram.*

La troisième cause, est la corruption, cette cru- LA VÉROLE.
elle ennemie qui a plûs fait périr d'Hommes, que *Mars* & *Bellone* n'en ont fait tomber sous la fureur de leurs coups; la *Vérole* en-un-mot (cette Fille de la Luxure, formée de plus subtil poison que sa séduisante Mère exhale dans ses baisers, & dont elle humecte les lèvres de ces infortunées victimes) le répand sur-le-champ au fond des veines. Son visage est affreux, sa bouche est une source d'où coule un fleuve plus funeste & plus terrible mille-fois que le Styx empesté: son souffle seul est capable de donner le trépas: ceux qui en sont atteints deviennent faibles, languissans, exténués: une pâleur mortelle s'empare de leur visage, & semble être l'étendart qui annonce le triomphe de leur Tyran. Jeunesse, soyez sur vos gardes: Vénus est une Charlatane; il est ruineux d'être entre ses mains; ses remèdes sont chèrs. Vous n'êtes pas gens à réflexion; rien n'incommode plûs ceux de votre âge que la morale. Soyez sourds & aveugles, puisque vous le voulez; l'âge de la prudence sera pour vous le temps du repentir.

La *Goutte*, Fille aînée de la V..., peut se com- LA GOUTE.
parer aux enfans de Rois: après avoir vécu quinze ou seize ans, on commence à songer à les batiser. Un Grand-homme (pourquoi cacher son nom? c'est *Montaigne*,) disait, que ne voulant point être inquiété de la cause d'aucune maladie, il buvait beaucoup, & accâblait *Chloris* de caresses, pour ne pas ignorer l'origine de la Goute, lorsqu'il en serait ataqué. Elle se fait porter en litière: l'orgueil est son apanage; maîtresse difficile & vétilleuse, on ne la sert qu'en tremblant. Tout lui nuit, tout la chagrine; & quelque précaution qu'on aporte à satisfaire ses caprices, pour apaiser & engourdir sa mauvaise-humeur, il est impossible d'y parvenir. Elle murmure sans-cesse; rien n'est capable

d'adoucir, de fléchir ſon eſprit farouche. Elle eſt boiteuse, contrefaite; elle a les doigts crochus; & avec tant d'imperfections, elle a la vanité de vouloir habiter les palais; elle n'admet au rang de ſes Sujets que des Gens aiſés, opulens; tant elle a peur de mourir de misère; &, ce qui eſt encore moins ſuportable, elle les retient des ſiècles entiers ſous ſa domination. Si la Goute eſt la fille aînée de la Vérole, la Difformité eſt ſa cadète. Horrible maladie! ravageras-tu toujours la France? tu me ſembles avoir oublié le reſte du monde, pour faire ſentir ta rage & ta furie à mes Concitoyens. Funeſte ſoif de l'or, qui conduisis les Diépois en Afrique, & Colomb aux Antilles! Guerre fatale, portée mal-à-propos au centre de l'Italie! nous triomfames; en voila les trofées!

*Jadis, Français, tu conquis Naples, & gagnas la Vérole: Naples eſt perdu; reſte la Vérole.

Parthenopes Regnum ſimul olim, Galle, Luemque
Cepiſti; reſtat nunc tibi ſola Lues *.

TROIS CLASSES DE LIBERTINS. ONANISTES.

Les Libertins ſe divisent en trois claſſes, les *Onaniſtes*, les *Gitoniſtes*, & les *Catiniſtes*.

Les deux premiers irritent le Ciel ſans-doute: ils font tort à la République: auſſi les Légiſlateurs, dans chaque État, ont-ils commencé par y attacher les peines les plus ſévères. Que ne les abandonne-t-on à eux-mêmes: ils périront de leur propre ardeur, ſans employer un feu étranger pour les détruire. *Moïse*, pour effrayer le Peuple dont il était le guide, attribua la mort de *Her* & d'*Onan* à la juſte fureur d'un Dieu irrité contre eux, pour le crime de Maſt···. Intérieurement il était trop ſavant en Physique, pour ne pas ſavoir à quoi s'en tenir ſur cet article: rien de plus naturel que cette mort; les Mèdecins en conviennent. Le peu de ſolide que *Thamar* trouva dans des plaisirs, dont on ne lui préſentait que les avant-goûts, les fesait réïtérer par forme de dédomagement. Pour l'obliger au ſilence, on fit des efforts: cette malheureuse Épouse

garda le ſecret : Pourquoi lui ſavoir gré de ſa diſcrétion ? elle y était la première intéreſſée ; on eût pu attribuer deux morts ſi précipitées à un trop fort ordinaire qu'elle exigeait des Défunts, que la tendreſſe de l'âge rendait inſolvables.

L'amour de ſon ſexe doit être regardé comme une folie maniaque & une fureur : c'eſt un genre de maladie. Souvent cet excès de libertinage ſe trouve dans les Avares, & les Gens ſans ſentimens ; il s'allie à tous les vices imaginables ; il eſt le père de l'audace & de l'effronterie. Mais (dira-t-on) où je vois des Grands-Hommes, j'entre en carrière, & ne ſuis pas plus criminel qu'eux. *Hercule*, *Orfée*, *Socrate*, *Ariſtogiton*, *Ménalippe*, & tant d'autres! m'en ont donné l'exemple... Eh! qui êtes-vous donc, pour avoir le droit d'imiter les Grands-Hommes dans leurs erreurs, vous qui ne connaiſſez que le nom de leurs vertus? Avez vous acquis le droit d'être vicieux impunément ? Votre Père fut un Héros ; êtes-vous brave ? Montrez vos bleſſures : le Public vous connaît, & vous méprise : vous êtes noté d'infamie : que voulez-vous donc ? Vous êtes au-deſſous du néant, & vous prétendez vous comparer à des Hommes, qui ſans cette erreur auraient eu des Autels !

GITONISTES.

Ce vice a autant ruiné l'humanité, que l'invention de la Galanterie a perdu & corrompu le ſexe trop faible pour y réſiſter ; & tandis que le *Gitoniſme* feſant floter ſon étendart, enrôlait ſous ſes drapeaux la plupart des Maris ; le myſtérieux & diſcret Adultère ſe gliſſait chés la triſte Epouſe, attaquait la place, & feſait jouer ſa mine à-propos. Les Époux enfin devinrent jalous ; ces envieux Vulcains voulaient ſeuls avoir droit de battre l'enclume, & prétendaient chaſſer les *Adonis*, qui ne ſervaient pas peu à conſoler leurs Vénus.

Delà ces malheureuſes inventions que la jalouſie

CADENAS.

de certains Pays a trouvées, ou dont le Dieu de *Lemnos* fut l'inventeur. La *France*, ce Pays de liberté, en connut bientôt l'exiſtance & les rigueurs: ce fut ſous les règnes de Charles IX & de Henri III. L'amour n'avait plus de reſſources: ſes Temples étaient fermés; & le tendre Sacrificateur, plein de zèle pour ſon Dieu, ne pouvait faire fumer ſon encens que ſur le portique. Le Marchand qui aporta ces infames & déteſtables joyaux, fut menacé d'un triſte ſort par les Galans des Belles. Le ſexe de ſon côté ne lui préparait pas moins que le deſtin d'*Orfée* déchiré par les furieuses *Bacchantes*; quand l'Amour ſ'intéreſſant à ſa propre cauſe, inſpira une de ces aimables Prisonnières. Elle eut recours à un Serrurier qui la délivra de la peine ou elle était: notre Belle joua le rôle de *Philotis* au milieu de ſes Compagnes: elle ne ſauva pas *Paris* des traits des Ennemis; elle fit plûs, elle rendit la liberté à ſes Pareilles & à leurs Amans. Elles remuèrent, décadenacèrent & déplacèrent la ſerrure: les Maris ignoraient ce qui ſe paſſait dans l'intérieur, & elles furent ſecrettes cette fois-là.

PHILOCYNES.

Maris jalous, vous méritez votre ſort; perſonne ne vous plaint. En a-t-on jamais vus, qui, par leurs bruſques caprices & leurs ſoupçons déplaçés, ne ſoient parvenus à la fin à devenir ce qu'ils apréhendaient d'être? Maris jalous, vous êtes inſenſés; vous cherchez un ſecret, dont la découverte ne peut que détruire votre bonheur, & vous ravir votre repos. La patience d'une Femme vertueuse, dit notre Marc Antonin moderne, reſſemble au diamant, qui réſiſte longtemps aux coups redoublés du marteau, & qui à la fin ſe briſe & ſe reduit en poudre.

G*D M*CH. Les Dames, dans ces temps-là, n'ignoraient pas non-plûs le flateur uſage de certains joyeus bijous

comme les quatre que *Catherine de Médicis* trouva dans la caſſette d'une de ſes Filles d'honneur, lorſqu'un jour, dans le temps de la *Ligue*, elle courait de chambre en chambre dans le *Louvre*, & ſe fesait tout ouvrir, pour s'aſſurer s'il n'y avait point d'armes cachées. Elle ne vit point de poignards ni d'inſtrumens meurtriers: les Dames de ce ſiècle n'aimaient pas le ſang; il inſpire l'horreur: elle trouva la conſolation d'une Femme amoureuse abandonnée à elle-même. Ce n'eſt pas une invention nouvelle: *Laufella*, & l'Epouse de *Valerius Claudius* en connaiſſaient tous les charmes. Les ſacrifices de la Bonne-Déeſſe, ces Fêtes myſtérieuses, ces Orgies nocturnes, en aportèrent l'usage à ces fières Romaines. Depuis ce temps, il n'eſt pas retombé dans l'oubli. Je crois aucontraire qu'on a renchéri ſur le ſiècle de Néron pour le fond & pour la forme. C'eſt le propre des Arts intéreſſans & utiles à la Société, de gâgner leur perfection par la ſuite: on les ébaûche d'abord; il vient à la fin un Inſpiré, qui donne le coup-de-maître. Qu'en veut-on dire? Eſt-ce faire du tort à ſon Prochain? Non; laiſſons-les donc; elle ne nous font point de mal: ne ſont-elles pas déja aſſés malheureuses, de ce qu'on ne leur veut aucun bien?

Quant à la troisième claſſe, que j'ai appelée les *Catiniſtes*; c'eſt la plus nombreuse, la plus favorisée: c'eſt celle de l'Amour: Vénus en eſt la reine, & le plaisir le guide. LIBERTINS CATINISTES.

C'eſt une néceſſité, c'eſt un bien qu'il y ait des Courtisanes; *Cyrus* & *Scipion* défendirent leurs Camps aux Femmes-publiques: Mille malheurs en furent les ſuites. Les Grecs pendant dix ans de ſiége aux remparts de Troie furent ſans Femmes: être ſans Femme, c'eſt être ſans âme. NÉCESSITÉ DES COURTISANES;

Isque per annos Achivi maſtuprati ſunt decem,
(Acerba prorſus militia) qui oppido

Uno potiri, latiore multo podice
Recesserunt, quàm capta urbs ipsa foret.

SANS QUOI... *Antilochus*, *Patrocle* & *Nirée* consolèrent le vaillant Fils de *Téthis* de l'absence de son aimable Captive : souvent il jouait ses plaisirs à croix & pile entr'eux & elle, comme dans nos repas nous fesons succéder le Champagne au Bourgogne, & les liqueurs au Champagne. Croit-on que l'aimable *Sthenelus* n'ait pas quelquefois dissipé le brave *Diomede* de ses idées mélancoliques sur son éloignement de sa tendre *Egialée* ? mais aussi, il le croyait mauvaise paie ; car il se fit à son retour rembourser par la Femme ce qu'il avait prêté au Mari.

HÉROS DE L'ANTIQUITÉ, VRAIS SAGOUINS. L'Amour à-part, c'était de singuliers Personnages que ces antiques Chevaliers : comparons un moment la façon de vivre de ces fameus Heros avec la nôtre. Je vois des *Agamemnons*, des *Ajaxs*, des *Ulyſſes*, des *Achilles*, s'enfumer eux-mêmes au coin de leur cheminée à tourner leur broche ; il font sans honte le métier de Boucher & de Valet-de-chambre : ils sont des mois entiers sans se baigner, sans même se laver les mains. Combien de ces Guerriers auraient eu droit au *Généralat des Capucins !* Le luxe & la molesse étaient inconnus dans ces siècles : en étaient-ils plus heureux ? non, j'en juge par moi-même. Je serais mille-fois plus fortuné, si j'avais la commodité d'être mille-fois plus paresseux : la paresse est mon tic ; j'ai cela de commun avec les *Philosophes* & les *Moines*.

Quelques Stoïciens de l'Antiquité, quelques vieux Radoteurs, fiers de leurs haillons, incaguaient la Fortune, & se croyaient souverainement heureux dans ce pitoyable état. *Ils* l'étaient en-effet, grâces à leur imagination. Mais nos sages Contemporains ne l'ont pas si chaude à beaucoup-près. La Philosophie du siècle veut de l'ai-

UXE MODERNE.

sance ; tout eſt de mode ; le Luxe a pris le deſſus ; & la Volupté maintenant a tant d'apétits à ſatisfaire, qu'il n'eſt pas poſſible d'y fournir, ſans un honnête revenu. L'Homme d'eſprit & d'ordre en eſt quitte, à-la-vérité, à-meilleur-marché ; & ſa condition eſt incomparablement préférable à celle d'un Millionaire & d'un B***, dont le goût émouſſé par les excès, trouve ſouvent de l'ennui dans le ſein même de la joie. Il y a preſque toujours autant d'inconvéniens d'être trop riche, que de ne l'être pas aſſés. L'un eſt le martyr de ſon abondance, l'autre de ſa diſette. C'eſt à l'état médiocre que ſont réſervées les douceurs de la vie : quand nos facultés ſont bornées, nous connaiſſons le prix des plaiſirs, & notre cœur retenu par la néceſſité, nous donne le temps de les ſavourer.

MOYN D'ETRE HEUREUX.

Je voudrais jouir d'un bonheur certain, poſſéder tout ce qui pourrait contribuer à mon plaiſir : je ne ſuis pas le ſeul, qui ait fait ce ſouhait. J'entens *Épicure*, ce Philoſophe & ce Père de la Volupté, qui me donne des conſeils. *Jouis du plaiſir préſent*, me dit-il, *pourvu qu'il ne t'enlève pas l'eſpoir du plaiſir futur*. Ainſi ſur l'aveu que je lui ferais du panchant que j'ai eu au Libertinage, il me dirait : *Sois Libertin, je le veux ; mais pour que ton deſſein & ton goût ſe ſoutiennent, ne te ruine pas ; quand tu ſeras ſans argent, tu ſeras ſans reſſources pour le plaiſir : crains la perte de ta ſanté, & l'arrivée de ces maladies, qui banniſſent bientôt par leurs vives douleurs, l'idée du délicieux moment qui les a fait naître : Souvien-toi que tes veilles journalières ſeront un jour regrettées dans des momens précieux, où le ſommeil viendra t'ataquer, lorſque tu deteſteras ſa préſence, & voudras fuir ſes pavots importuns.* Si je lui disais, La Femme de mon Voisin eſt bien aimable : il me répondrait : *Tâche d'en jouir ; mais garantis-toi de*

la ſévérité des loix, qui condannent & puniſſent l'adultère : Sois toujours en méfiance contre un Mari, qui pour le prix de ſon honneur, ne peut ſe payer que de ta vie : que tes yeux ſoient ouverts ſur cette Femme que tu as ſéduite, ou peut-être qui t'a toi-même corrompu. Elle a pu tromper ſon Mari pour toi ; elle pourra un jour te trahir pour un autre.

AVANTAGE D'AIMER UNE COURTISANE.

Il faut donc chercher ſon plaiſir dans des bras où l'on puiſſe en-même-temps trouver le repos. Une Femme-publique eſt donc la ſeule reſſource d'un tempérament amoureux. C'eſt un Port neutre; il n'apartient pas plûs à un Royaume qu'à un autre: chaque vaiſſeau peut y aborder. *Théodore* ſoutenait publiquement, qu'un Homme ſage peut ſans honte fréquenter les Courtiſanes. Ce Philoſophe ſuivait en cela le ſentiment de ce prudent Cordelier des Epigrammes de *Rouſſeau*, qui aimait mieux voir vingt Filles en un mois, qu'une ſeul Femme en un an, tant il était perſuadé de la force & de l'énergie de ce commandement : *Non mœchaberis.*

FILLES-PUBLIQUES UTILES A L'HONNEUR DES AUTRES.

La *Fornication* ou le *Putaniſme*, eſt moins criminelle en elle-même & moins préjudiciable à la ſociété, que la débaûche commise avec des Filles ou Femmes de Particuliers : c'eſt auſſi pour la ſûreté des honnêtes Femmes, qu'on la tolère dans tous les Royaumes du monde. Les Courtiſanes ſont des victimes dévouées & livrées au libertinage & à la fureur de la Jeuneſſe effrénée, qui ſans elles n'aurait rien de ſacré. Il vaut autant qu'elles ſoient immolées, puiſqu'elles n'y répugnent pas. Que le coup ſoit porté ſans ménagement, puiſqu'elles s'offrent au couteau ſans crainte.

FORNICATION.

La Fornication conſiſte à avoir commerce avec cette ſorte de Femmes, qui, par une vocation indubitable, ont levé le maſque, & ont renoncé à la modeſtie, à la bienſéance, & à la pudeur. Pour

une modique ſomme d'argent, elles font profeſſion de ſe livrer aux embraſſemens & aux careſſes du Premier-venu : il eſt vrai que les endroits, où elles choiſiſſent leur demeure; ne peuvent être abordés de ceux qui ont ſoin de leur réputation. Le crime n'eſt que du côté de l'Homme, & le mal ne regarde que lui ſeul : car à l'égard de la Femme, il commet envers elle un acte louable, puiſqu'il lui fournit les moyens de ſubſiſter preſque de la ſeule manière innocente dont elle puiſſe ſe les procurer; ſemblable à ce Danſeur que tout un Peuple ſifflait, tandis que Diogène lui prodiguait des aplaudiſſemens : Pourquoi, dit-on à cet auſtère Cynique, pourquoi lui êtes-vous favorable, étant auſſi mauvais Comédien qu'il l'eſt ? *Je l'encourage*, dit-il; *& je ſuis ſurpris qu'il ne ſoit pas déja voleur, voyant le peu de diſpoſition que la nature lui a donné pour l'état qu'il a choiſi.* De-même, puiſque les Filles-de-joie ne peuvent gâgner leur vie que par le commerce de leur corps, il faut leur fournir des moyens pour qu'elles vivent. L'Homme ne fait donc du tort qu'à lui-même, en ce qu'il ruine ou ſa ſanté ou ſa fortune.

APRÉCIATION DE LA COULPE.

La Fornication peut-être comparée à l'ivrognerie, ſur laquelle cependant elle a cet avantage, qu'elle remet les Hommes dans leur ſang-froid, que les excès du vin leur ôtent.

S'il y avait quelqu'aparence de tirer ces Femmes de l'abîme où elle ſe plongent, & d'obtenir d'elles qu'elles gâgnaſſent leur vie par des voies honnêtes & moins diffamantes, il y aurait du crime à les encourager par le gain de leur profeſſion : mais on ſait que la perte de leur honneur, ou pour dire plus vrai, les reproches qui ſuivent cette perte, gâtent tellement ces Infortunées, qu'elles rentrent rarement ou jamais dans le chemin de la Vertu. Leur retour ne pourrait rétablir leur réputation, ſans laquelle néanmoins il eſt impoſſible qu'elles

vivent agréablement dans une condition honnête. Une preuve évidente que la néceſſité ſeule les fait perſévérer dans ce genre-de-vie, où elles ſont entrées malheureuſement & par imprudence, c'eſt qu'elles le déteſtent toutes dans l'âme.

OBJECTION. Je ſais ce qu'on me peut oposer : S'il y a de l'avantage d'un côté, il y a auſſi de l'autre des ſituations, où l'on voit le Tableau d'une façon bien odieuſe.

RÉPONSE. Je ſais que ſi Vénus eſt pleine d'attraits pour ceux qui commencent à la connaître, elle change bientôt ſes plaisirs en peines, & ſes douceurs en amertume : Je ſais que l'Étoile du matin, qu'on nomme *Phoſphore*, pour ſon agréable lumière, eſt ſur le ſoir apelée *Veſper*, comme triſte avant-courière de la nuit la plus ſombre.

DÉFINITION DE LA PUTAIN. Les Anciens nous ont laiſſé cent définitions différentes d'une Femme-publique. Tantôt, c'eſt un vaiſſeau que l'usage ne fait que rendre meilleur ; c'eſt un vaiſſeau qui n'eſt bon voilier, qu'autant qu'il eſt leſté. L'un apelle une Courtisane, une mèr qui reçoit dans ſes gouffres les débris d'une ſuperbe flotte, ſans en être plus riche. Aux yeux d'un autre, c'eſt une Syrène ſéduisante, qui par ſes charmes, ſes chants & ſa douceur, nous détourne, nous ſéduit, & nous entraîne dans le piége. Ici, c'eſt un Oiseleur, qui joue d'une flûte harmonieuse, pour prendre les oiseaux qui ſe laiſſent atirer à ſes perfides accords : leur bouche n'eſt que miel, & leur cœur n'eſt qu'amertume. Ceux-là nous les peignent comme l'Araignée qui tend ſes toiles, & ſe tient à l'entrée de ſon trou, prête à tomber ſur les Mouches imprudentes, dont elle exprimera tout le ſang : ceux-ci, comme des Chauveſouris, qui vont & reviennent dans l'obſcurité, pour chercher leur proie : enfin (disent-ils) c'eſt une terre ingrate, qu'il faut longtemps engraiſſer & arroser, avant que d'en tirer profit.

Comparables aux *Veſtales* en un ſeul point, elles ſont exactes à tenir leur lampe enflamée, & à y attiſer continuellement le feu avec leurs doigts, comme ſi elles craignaient que la matière manquât, pour le faire durer. La lumière inextinguible, dont on avait donné la garde à ces chaſtes Prêtreſſes, eſt la figure de celles-ci, dont les inſatiables desirs ne peuvent jamais être aſſouvis. C'eſt un Volcan terrible, qui, dans ſon embrâsement menace & épouvante la terre; s'il ſe repose un inſtant, ce n'eſt que pour mieux porter le ravage.

Anaxilas connaiſſait bien le ſexe, & particulièrement les Courtiſanes. Etre captif d'une Femme-publique (dit-il), c'eſt être le plus infortuné des Hommes: c'eſt un Dragon ennemi du genre-humain; une chimère, dont le ſein vomit feu & flames; c'eſt en gouffre auſſi inſatiable que Charybde; Scylla n'était pas plus cruelle: c'eſt un Sphinx, qui prend toutes ſortes de déguiſemens & de fourbes; une Hydre, dont chaque caprice ſatiſfait en fait renaître cent autres à remplir; une Lione dans ſa fureur; une Vipère, dont le poiſon aporte la mort la plus prompte; c'eſt l'inhumaine Céléno, cette Reine des Harpyes. A quoi ſert-il de comparer? c'eſt mettre le Tableau dans l'éloignement: le ſeul nom de Courtiſane préſente à l'eſprit une idée mille-fois plus terrible. Détaillons ce Peuple odieux, & dévoilons ſes horreurs.

PORTRAIT DE DIFFÉRENTES COURTISANES.

Je vois *Plangon*, cette funeſte Chimère; elle a ravagé de ſon poiſon & de ſon haleine toutes les Provinces par où elle a paſſé: un ſeul Cavalier, comme un autre *Bellérophon*, l'a domptée & privée de la vie.

Avoir commerce avec l'ambitieuse *Sinope*, n'eſt-ce pas connaître un Monſtre auſſi redoutable que l'Hydre de Lerne? Grands Dieux, vous êtes juſtes! Notre malheur aura peut-être des bornes: *Sinope* eſt déja

vieille, & ſon dernier ſoupir nous rendra le repos, que depuis longtemps elle nous a ravi.

Nanno & *Phryné*, vous êtes inſéparables; vous en montrez plûs de méchanceté : n'êtes-vous pas dans votre émulation jalouse, ſemblables à Scylla & à Charybde ? L'une a déja déchiré & dévoré deux Amans, qui ne connaiſſaient pas les dangers & les écueils des mèrs de Sicile : elle eſt prête à en ſaiſir un troiſième, qui aura beaucoup de peine à éviter la triſteſſe de ſon deſtin, malgré la bonté de ſon Vaiſſeau & la force de ſes voiles. Sauve-toi, malheureux; bénis le Ciel, ſ'il ne t'en coûte que ta poupe : tu ſeras le premier qui aura échapé. L'autre engloutirait une flotte entière; & toi, Pilote inſenſé, tu prétens ſauver ta frêle barque ? L'impunité ne ſera pas la ſuite de ta témérité.

Oui, Femmes cruelles, qui n'avez que les défauts & les vices de votre ſexe, vous êtes vraiment le *Sphinx* pour nous; votre lit eſt le Mont *Cythéron*, où, d'un ſeul regard, vous ſéduisez notre raiſon, vous détruisez votre fortune, & vous nous anéantiſſez tout-à-fait.

Les Courtiſanes Grecques & Romaines avaient, entr'autres défauts, les mêmes ſentimens & la même avidité pour le gain que celles de notre ſiècle. Elles n'ont pas dégénéré de ce côté-là; il en eſt peu qui ſe pique de généroſité & de desintéreſſement; c'eſt-là leur moindre défaut. Mais l'ordre, parmi les anciennes Courtiſanes, n'était pas auſſi bien établi qu'à-préſent : elles alaient mutuellement ſur les brisées les unes des autres. *Nicon* la *Callipige* ſe voit enlever ſon Amant par la minaudière *Évardis* : les regrets & les larmes vont ſans doute être ſon unique reſſource. Non, non; elle ſe vengera bientôt en raviſſant à la tendre *Gnathœna*, celui qui rempliſſait les desirs de ſon cœur & de ſon ambition.

Aujourd'hui les Courtisanes forment une République en ordre : chacune choisit son district comme nos Médecins. L'une ne voit chés elle que des Gens-de-robe ; l'habit de deuil ne lui répugne pas. L'autre, plus curieuse de sa fortune que de son goût, n'ouvre sa maison qu'aux Partisans & aux Sangsues du Peuple ; elle sait bien qu'ils ne sont avares que du bien d'autrui, & qu'ils répandent prodiguement le leur. Elle ne balance pas longtemps entre les richesses & la noblesse : elle sait que ce *Crésus* moderne n'a de mérite personnel, que celui d'être excessivement riche : dix-mille écus pour une faveur étourdissent les sens sur la difformité, la stupidité & la mauvaise odeur. Doit-elle lui savoir gré de sa tendresse ? Non : le goût qu'il se sent pour elle, succède à la passion qu'il avait pour les *Concerts de Contrebasse*, & peut-être fera bientôt place à la folie des *Tulipes* ou des *Chiens*. De-plûs, notre Laïs ne se pique point d'une constance outrée : l'amour n'entre point dans son négoce ; si son corps étoit aussi chaste que son cœur, l'emploi de Vestale lui siérait mieux que celui de Prêtresse de Venus. Sa passion favorite & son seul plaisir, est de ruiner ses Adorateurs, & de se parer de leurs dépouilles. Autrefois la victime qu'on menait à l'Autel était ornée, & ses bandelettes apartenaient au Sacrificateur.

Celle-ci n'écoute que la vivacité de son tempérament : point de complimens chés elle ; c'est marchandise perdue : de-plûs, la politesse, parmi les Filles-de-joie, est toujours le vernis de la fortune, & jamais l'effet de l'éducation. Le Ciel ne l'a pas douée d'un tempérament fort cruel. Voir & chérir un Homme est une même chose pour cette lascive *Propétide* : pourvu que les dehors du vase lui plaisent, peu lui importe qu'il soit plein d'or ou de cendre, de diamans ou de boue. La première phrase de sa conversation, est ce qui sert de

conclusion à l'Amour chés les autres : elle prend le Roman par la queûe ; elle court au dénouement : ſa première demande, eſt celle que l'Amant le plus ſûr de réuſſir garde toujours pour la dernière ; ſouvent encore l'évite-t-on la honte de l'entendre, par une prudente facilité à la prévenir. Mais celle-ci croit d'auſſi ſages précautions inutiles, ſuperflues, ridicules : elle eſt femme d'expédition ; elle vole au fait ; comme *Alexandre*, elle fuit l'oiſiveté ; le délai pour elle eſt le comble de l'affront : elle aime la mêlée ; eſtime ſes ennemis lorſqu'elle les voit ſur-le-champ les armes à la main ; & véritable héritière des ſentimens du grand *Sésoſtris*, elle méprise ſes Adverſaires, quand ils différent le combat. On vient aux mains ; la haîne tombe, & l'action ne dure pas ſi peu, que les Combattans n'aient le temps de ſe reconnaître : le plaiſir devient vif ; quelquefois les ſuites le prouvent ; il échappe des ſoupirs, ſignal de la bataille la plus échauffée ; on ſeconde le Héros par quelques douceurs ; on articule, on entrecoupe quelques mots de tendreſſe pour ce moment, & qui dans toute autre conjoncture changent de nom : celui-ci veut montrer qu'il eſt vaillant : il veut trancher de l'Homme prodigieux auprès d'elle ; pour deux ou trois rencontres, il ne ſ'avoue pas vaincu : par émulation & par point-d'honneur, on ne demeure pas en reſte.

Cette autre ſe montre bâtarde d'un Favori de Mars, par ſon goût décidé pour les Guerriers : elle ne les ruine pas ; elle ſe ruine avec eux.

J'en vois une, qui croit que ſa Nation n'eſt pas capable de l'enrichir, & d'aſſouvir ſon avidité pour l'argent ; elle ne reçoit dans ſa maiſon & dans ſes bras que des Étrangers. Qu'on la charge du ſoin de nous faire un Atlas Géographique bien exacte ; elle y réuſſira mieux que *F*..... ; ſon Regître de recette lui ſuffira ; elle eſt Femme d'ordre, & il n'eſt

point

point de petite Province dans l'Univers, dont elle n'ait rendu quelqu'Habitant heureux. Elle paie, si la Chronique est vraie, un Commis à chaque barrière de Paris, pour l'instruire des différentes Voitures, Carosses & Chaises-de-poste Germaniques, Belgiques, Helvériques, Anglaises, Danoises, Suédoises, &c, nouvellement arrivées : elle est informée par ce moyen des nouveaux Débarqués; elle s'instruit bientôt de leurs qualités & facultés. Enfin elle se ferait un scrupule, & un cas-de-conscience d'en laisser retourner un seul à ses Dieux-Pénates, ignorant le nom charmant de *R....*

Rien de plus funeste & de plus dangereux dans un État qu'une licence effrénée; elle entraîne avec elle un desordre universel; confond les rangs; inspire le mépris des Loix, & reporte dans les ténèbres du vulgaire celui que la vertu & la naissance avaient conjointement formé pour commander. Si elle est quelquefois la ruine de ceux qu'elle attaque, elle est toujours sa perte à elle-même, & à ceux qui s'en déclarent les Partisans & qui s'y abandonnent : mais, de tous les maux qu'elle cause, l'amour desordonné des Femmes est sans-doute le plus dangereux. REPRIMER LA LICENCE

La vertu & la bienséance défendirent aux *Athéniens* de permettre l'entrée de leur Ville aux Femmes-publiques & dévouées à l'impudicité; mais la nécessité les contraignit de leur accorder les Faubourgs, où elles s'établissaient & avaient la liberté d'exercer leur commerce avec tranquilité. Ils nommèrent un Tribunal, où se devaient juger toutes les disputes qui se pouvajent élever parmi elles. Ces Juges se nommaient *Triumvirs*, & ne décidaient que des causes du ressort de Cythère. Ils eurent encore la prudence de vouloir qu'elles fussent distinguées des autres, en leur fesant porter une robe à fleurs (*vestis florida*); *Phryné*, *Lais* & *Léon-* POLICE DES COURTISANES A ATHENES.

tium, ces célèbres Beautés qui tinrent longtemps toute la Grèce en haleine ; ces aimables Courtisanes, qui voyaient à leurs genoux des Rois, des Archontes & des Légiſlateurs demander une faveur, & ſouvent ſ'en retourner ſans l'avoir obtenue; ces Belles qui ſouvent à leur toilette, apercevaient à-peine un Monarque de plûs ; dont les portes étaient aſſiégées par leurs amoureux Citoyens, (*&. clauſis jacuit Græcia tota foris*) ; ces Divinités mortelles ne portaient que des robes d'étoffes brodées à fleurs. C'était la marque, qui les fesait reconnaître. Sous une robe à fleurs, on trouvait toujours une belle Femme.

A ROME.

L'aigle Romaine raporta avec les trésors & les dépouilles de la Grèce & de l'Asie, l'amour des plaisirs, le luxe & la moleſſe dans la Capitale du monde. Ce fut l'époque des Courtisanes & des Lieux-publics chés ces Maîtres de l'Univers. Les Magiſtrats & les Conſuls ſ'y opposèrent : mais la voix du plaisir eſt trop forte, pour ne pas étouffer celle des Loix. Le Sénat Romain permit le Putaniſme à ſes Concitoyens, voyant l'impoſſibilité de ſ'en paſſer. Les Femmes-publiques alaient chés un Édile ſe faire inſcrire : on leur délivrait la Patente, qui les paſſait Maitreſſes dans leur metier. On leur ordonnait de porter une robe qu'on apellait *Toga:* ces robes étaient ouvertes par-devant, & la robe des honnêtes-Femmes, apelée *Stola*, était fermée depuis le haut juſqu'en bas. Outre cela ces charmantes Guerrières avaient pour habit de combat des robes de mouſſeline : là leur corps étaient une métaphore ; on le voyait de tout côté, & cependant il n'était point à découvert. Les Édiles les contraignaient encore de porter une eſpèce de coîfure, qui les diſtinguât des Femmes d'honneur : à Rome les Dames de qualité portaient des cheveux noirs ; & les cheveux blonds étaient la marque &

LES ÉDILES EN SONT CHARGÉS.

HABITS DES FILLES-PUBLIQUES.

l'apanage des Femmes-publiques. Une Courtisane qui aurait eu des cheveux noirs était obligée de les couper, & de porter un tour de faux cheveux blonds, (*Flavus Galerus*); & les Dames craignaient tant de passer pour des Filles-de-joie, qu'elles se fesaient couper leurs cheveux, s'ils étaient blonds, & se contentaient de porter des cheveux bruns de rapport.

FILLES-PUBLIQUES PERSÉCUTÉES PAR CHARLEMAGNE.

L'an 800, *Charlemagne* fit un Ordonnance, qui éloignait les Femmes de mauvaise-vie, & qui menaçait ses Sujets de peines afflictives, lorsqu'ils seraient convaincus, d'en avoir retiré chés eux: mais cette Loi ne conserva pas longtemps sa force; Mars vint épouvanter Thémis, & Vénus plaida pour son Empire auprès du Dieu de la Thrace. La Justice & les Loix se tûrent en tremblant, pendant près de trois siècles. Bellone, les armes & le carnage les effrayèrent; & la Mère d'Amour donna le temps à ses Prêtresses de rébâtir ses Autels, & de renouveler ses sacrifices. Tout se confondit alors; on ne distinguait plus l'honnête Femme de la Coquette, la Coquerte de la Galante, & la Galante de la Femme-publique.

SAINT LOUIS.

Louis IX, cet Apôtre & ce Martyr de la Croix; ce Roi dont la vie simple, juste & guerrière mérita la couronne des Saints aux yeux de l'Église, celle des Héros aux yeux du Peuple, & le titre de bon Roi aux yeux de l'Univers; ce Monarque entreprit, mais envain, de chasser les Femmes impudiques de ses Etats: il fit publier une Ordonnance contr'elles l'an 1284. *Charles d'Anjou* son frère, *Comte de Provence*, voulant soutenir le dessein du Roi Louis, fit défense à tous ses Officiers de donner retraite en leurs Maisons à aucune de ces Femmes, sous peine de privation de leurs Offices. L'expérience fit bientôt connaître, qu'il était impossible d'extirper totale-

LE DUC D'ANJOU.

QUELLES EN FURENT LES SUITES.

ment ce vice inséparable de l'humanité, sans tomber dans d'autres desordres incomparablement plus dangereux à la Religion, aux Mœurs & à l'État. Louis IX, voyant que son Ordonnance n'avait point eu toute l'exécution qu'il en attendait, toléra ces Filles-de-joie, & leur assigna des rues & des quartiers : leur demeure fut fixée dans les rues *Glatigni*, de *l'Abreuvoir*, *Macon*, *Froid-Manteau*, *du Renard*, *Tiron*, *Chapon*, & *Champ-Fleuri* * : on leur prescrivit les habits qu'elles devaient porter, & les heures de leur retraite ; de-là l'origine du couvre-feu. Les habits ne leur furent donnés, que pour les distinguer des Femmes de bien : peut-être Louis les aurait-il laissées maitresses de leurs habillemens, sans ce qui arriva à *Marguerite-de Provence*, qui fut obligée d'embrasser à la Messe, selon les cérémonies de la primitive Eglise, une Femme-publique qui se trouvait à-côté d'elle. Le Roi, pour venger son Épouse, fit défense aux Courtisanes de porter des robes traînantes.

SAINT LOUIS ASSIGNE DES RUES AUX RIBAUDES.

* *Elles ont assés fidelement conservé ces quartiers.*

COMMENT LES FILLES FURENT TRAITÉES SOUS PHILIPPE-AUGUSTE.

Sous *Philippe-Auguste*, on ne mettait point au rang des grands crimes la fornication. En-un-même Logis demeuraient des Professeurs de Grec, & des Régentes de plaisir : dans les Chambres hautes, on enseignait les Belles-Lettres ; dans les basses on tenait École de Débauche : de la vertu au vice, il n'y avait qu'un plancher de différence, & un escalier à descendre.

SOUS CHARLES VII.

Charles VII n'exerça pas sa sévérité contre celles-ci, mais contre les Entremetteuses, Appareilleuses, Maq···· &c : elles étaient appelées dans ce temps-là, *Gens qui se mettent & intermettent de bailler, livrer & administrer Femmes pour faire péché de leur corps ; Marchandes, Vendeuses & Prostitueuses de Filles & de Femmes.* Quant aux Filles-de-joie, elles étaient appelées, *Femmes folles, folles de leur corps, Femmes de vie dissolue, Ribaudes communes, Femmes débauchées, Femmes*

qui font péché de leur corps, *Bordelières*, *Femmes amoureuses*, *Femmes mal renommées*, *Filles deshonnêtes*, *Filles desordonnés en amour*, *Filles paillardes*, *Filles-de-joie*, &c. Si on ne les nommait pas *Garſes* & *Putains*, c'eſt qu'alors ces noms n'étaient point pris en mauvaise part.

En 1561 les États tenus à Orléans chaſſèrent de toute la France les Entremetteurs & Entremetteuses; & ordonnèrent à cet effet aux Juges du Royaume, de ſévir rigoureusement contre ceux qui tiendraient & ſupporteraient les Mauvais-lieux. SOUS CHARLES IX.

Jules II, ce célebre Pape, qui hérita de Saint Pierre le droit divin d'être infaillible (& du grand Conſtantin celui de faire la guerre, *tuandi & maſſacrandi Italianos*), ſentit toute la néceſſité des Mauvais-lieux, dans Rome; & ſa prudente ſagacité ne fut tranquille, qu'après y avoir appliqué le remède: ce fut ce qui le détermina, après un mûr & ſolide examen, à donner une Bulle le 2 Juillet 1510, qui permettait aux Femmes-commodes, autrement appelées Filles-de-joie, d'avoir un Quartier fixe dans la Ville, où (après avoir préalablement fait leur déclaration au Bureau établi pour ce ſujet) elles pourraient, ſans crainte du Ciel & des Hommes, prodiguer ou trafiquer de leurs attraits, diſpenſer leurs faveurs aux Jeunes-gens, & les vendre aux Vieillards, qui ſauraient réparer par leur libéralité les agrémens que le temps leur avait enlevés: & pour prévenir les inconvéniens qui pouvaient arriver de leur trop grande générosité, & de la fréquence journalière des grâces qu'elles accorderaient, on nomma & établit des Officiers Inſpecteurs des ces Maisons de plaisir: leur ſoin & le dû de leur Charge, était de contenir ces Prêtreſſes de Vénus dans la modération, & de les empêcher de recevoir chaque jour plus de quatre Sacrificateurs. Trop de zèle dans une Religion, mène au fanatiſme & conduit à la fureur: par DANS ROME MODERNE, JULES II. VISITEURS.

le ſoin du très-Saint-Père, tout ſe trouva dans l'ordre; les Autels tous les roujours fumaient d'encens; mais les Prêtreſſes ne s'excédaient pas, & les Sacrificateurs ne ſe ruinaient point.

LÉON X, AUTEUR DE CES REGLEMENS:

C'eſt une influence divine, c'eſt un don du Ciel, que le talent de ſavoir mettre l'ordre juſque dans les moindres choſes. Ce ſalutaire & merveilleux Établiſſement fut en partie dû aux ſages & prévoyantes réflexions du Doyen du ſacré Collége, de la maiſon de Médicis, qui depuis fut élu Pape, ſous le nom de *Léon* x, par le concours unanime de tous les jeunes Cardinaux, qui ſe rappelaient avec plaiſir les grandes obligations qu'ils lui avaient, & étaient contens de pouvoir avec zèle lui en témoigner leur reconnaiſſance.

LEURS BONS EFFETS.

Ce qui auparavant avoit le nom de vice affreux, de débordement épouvantable, autoriſé de la ſainteté d'une Bulle, devint preſque plaiſir licite, & devoir de politique. Les Pères & les Maris virent par ce ſalutaire moyen, l'honneur de leurs Filles & de leurs Femmes à couvert: ils ceſſèrent de trembler pour elles, lorſqu'elles ceſſèrent d'être expoſées aux vives attaques & aux pourſuites deſeſpérées des Jeunes-gens. Si quelques-unes d'entr'elles donnaient atteinte à leur vertu, c'était avec tant de ſecret & de précaution, qu'il n'y avait que les Parties intéreſſées, qui en fuſſent inſtruites. Ainſi nul ſcandale dans le Public; nulle mésintelligence dans l'intérieur des Familles; plus de desunion entre les Époux, qui eſt ſans contredit le ſignal & l'étendart de l'Adultère; point de Procès pour crimes de Rapt & de Viol; point de demandes en ſéparation; point de Femmes, qui cherchaſſent le plaiſir ſous le ridicule maſque des Loix; point de Maris qui rendiſſent leur deshonneur public. Enfin, de cette tolérante Conſtitution Pontificale, naiſſaient mille avantages qu'on ne peut trop exalter.

CONDITION IMPOSÉE PAR CE PAPE.

Le Pape *Léon* x avait accordé les mêmes Priviléges aux Courtiſanes de Rome, pourvu qu'à

leur mort leurs effets, tant meubles qu'inmeubles, retournaſſent au profit d'un Couvent de Religieuſes de *Sainte-Marie-Magdelaine de la Pénitence.*

Clément VII ordonna, *que les Femmes appelées Courtisanes, & celles qui tirent profit, de leur corps publiquement dans les Mauvais-lieux, ou qui fesaient un trafic honteux & infâme, en menant une vie diſſolue & impudique, à l'inſtance de Perſonnes ſéculières ou Eccléſiaſtiques, donneraient la moitié de leurs biens à ce Couvent, ſi elles voulaient ſe conſerver le droit de diſpoſer de leurs effets par teſtament & par donation.* PAR CLÉMENT VII.

Clement X voyant que ces Bulles de ſes Prédéceſſeurs étaient mal exécutées, & que les Femmes-publiques, pour la plupart, mettaient leur argent en rente viagère ou en autres Contrats, qui ruinaient l'eſpoir deſdites Religieuſes ſur le fond, défendit qu'elles fuſſent reçues à contracter de leur vivant, avant d'avoir donné le quart de la ſomme, dont elles voulaient paſſer Contrat. PAR CLÉMENT X.

Les desordres que ces ſages Établiſſemens exilèrent de Rome pour jamais, vinrent établir le ſiége de leur domination dans Paris, & y règnent aujourd'hui avec un deſpotiſme tyrannique, malgré la vigilance & les ſages précautions des Magiſtrats. Le mal eſt à-préſent d'autant plus grand & plus incurable, que les Femmes de tout état coopèrent à le mettre à ſon comble, & que ſouvent celles du premier rang ſemblent envier l'excès du dérèglement, à celles qui ne font profeſſion du libertinage que pour gâgner leur vie. C'eſt une chimère dans le ſiècle ou nous vivons; c'eſt un ridicule fantôme que la pudeur, *cujus apud molles minima eſt jactura Cathedras.* OU LES DESORDRES SE SONT REFUGIÉS.

Les Anciens Mythologiſtes, dans la fiction du Jugement de Pâris, ont voulu nous faire entrevoir le combat de la Vertu & de la Volupté, où cette dernière triomphe de ſa Rivale: le myſtère ASTUCE DE NOS FEMMES.

eſt la ſeule vertu que de nos jours on connaiſſe. *Momus* n'eut rien à reprocher à la Reine de la Beauté dans l'aſſemblée des Dieux ; elle n'avait aucun défaut ; cela ne ſuffit pas : elle avait toutes les qualités deſtinées pour plaire. Sa chauſſure cependant ne put échapper aux regards perçans du Dieu malin de la Satyre ; elle fesait un peu de bruit ; ce bruit était nuisible au myſtère. Si Vénus eût paru dans l'Olympe, comme la terre la vit pour la première fois, qu'eût dit Momus ? Ce Dieu ne lui reprochait-il pas méchamment, que *Vulcain* ne s'était aperçu de ſes amours avec le Dieu de la Guerre, que par le bruit importun de ſa chauſſure ? Qu'il vienne parmi nous, ce Dieu clairvoyant ; il ſatyriſera du côté des mœurs : mais quant au myſtère, il ſerait obligé de faire l'éloge de nos Belles ; c'eſt leur partie triomphante ; elles ſont ſûres de tromper un Amant même, qui ſans contredit voit auſſi loin que Momus.

DE QUI L'AMOUR EST FILS.

Sortons d'erreur, l'Amour n'eſt point Fils de Vénus ; il doit le jour au Dieu *Harpocrates* & à la Volupté : charmant & ingénieux comme ſa Mère, il eſt ſouverain des âmes ; mais on lui attribue le goût du ſecret, & on le peint comme ſon Père le doigt ſur les lèvres, ſymbole du ſilence.

SA COUR.

Le Myſtère l'accompagne ſans ceſſe, & ſa Cour eſt peuplée de Génies, connus ſous le nom de Plaiſirs, d'Amuſemens, de Jeux, de Lorgneries, de Sornettes délicates, & même de Rendez-vous ; mais aulieu de marcher, comme nous l'avons toujours cru, tambour-batant, le ſoin qu'ils prennent de ſe conformer au caractère de leur Maître, leur fait porter des voîles magiques, qu'ils étendent à la ſuite de l'Amour, ſur tous les yeux profanes, afin que les myſtères du Dieu ſoient toujours envélopés d'une nuit impénétrable ; à-moins que les Intéreſſés n'en décident autrement ; car chacun eſt libre, & a le droit d'afficher ſes amuſemens. Ne ſe trouve-t-il pas par-tout des Étourdis & des Folles ? *Iſthæc inceptio amentium eſt, non amantium.*

Toutes ces idées détachées les unes des autres, ont paru néceſſaires à l'intelligence du *Code-de-Cythère*. L'Auteur les avait jetées ſur le papier. On a reſpecté ſon desordre : le Public y cherchera l'harmonie la plus convenable. Eſt-ce la première-fois qu'on a hazardé ſes penſées ? Eſt-ce la première-fois qu'elles ont été goûtées ? Les phrases répandues de côté & d'autre, & ramaſſées à la mort de M. *Paſcal*, ont fourni la matière d'un Livre, qui ſans honte a été appelé, *Penſées de* M. *Paſcal*. Eh-bien, ce Diſcours Préliminaire, ce galimathias embrouillé, ce tout ce qu'on voudra, ſera apelé, *Penſées fugitives & Poſthumes de* M. D. C··· *ſur le Code-de Cythère*. L'intention du feu Légiſlateur était bonne ; mais ce n'eſt pas la première ni la dernière fois qu'un Auteur aura l'infortune d'être inintelligible.

Les Anciens nous ont donné l'exemple dans ces ſortes de Règlemens factices & de pure invention. Leur but était de corriger les mœurs, ou d'apprêter à rire. Le nôtre eſt le même ; ſi le moderne *Lycurgue* procure de la gaieté & de l'amuſement, ſon deſſein eſt rempli. Il eſt aiſé de voir qu'il n'a point prétendu conduire ſon Lecteur dans les ſentiers ſcrupuleux de la raiſon : il ſ'eſt contenté de lui ſervir de guide dans la riante carrière du plaiſir. *Plaute*, ce Père de la Comédie Latine, ce rival d'*Ariſtophane* & de *Menandre*, a donné le premier l'idée de ces Statuts d'Amour. Voyez la ſcène de *Diabolus* & du *Parasite*, dans la Comédie de l'*Aſinaire*.

[*M.* Algorotti a publié un petit Poëme Italien, intitulé, l'Assemblée de Cythere, dont voici la marche.

L'Amour *aſſemble ſes Conſeillers* l'Eſpérance, *la* Hardieſſe, *la* Volupté, *les* Jeux *& les* Ris. *Il leur annonce que l'Europe, où il a toujours été particulierement adoré, ne lui rend plus un culte uniforme ; que les Nations qui la partagent different autant dans leur maniere de traiter l'Amour, que dans les principes de leur Gouvernement ; que l'une ne fait des ſentimens du cœur que de purs objets de l'eſprit ; que l'autre les ſoumet au caprice de la mode ; qu'une troiſième confond avec les apetits*

groſſiers les plus délicates impulsions du plaiſir, & que chacune d'elles prétend que ſes Ecrivains ſont les ſeuls Auteurs claſſiques de l'Ecole de Cythere. Après des longs & ſérieux diſcours, qui furent interrompus par les éclats de rire des Jeux, *par une petite Chanſon que fredonna la* Hardieſſe, *par l'impatience de l'*Amour, *& plûs encore parce qu'ils parlaient tous à-la fois, l'avis de la* Volupté *prévalut. Elle dit qu'il fallait convoquer une Aſſemblée à Cythere, où les Nations de l'Europe qui ſervent aux autres de modele, enverraient des Ambaſſadrices pour expoſer, en préſence de l'*Amour, *les divers ſyſtêmes de tendreſſe, & les cauſes de tant de diſſenſions. Les* Ris *& les* Jeux *furent députés en France, en Angleterre, en Italie. A Paris tous les yeux ſe fixerent ſur Madame* De Jasi *qui excellait dans l'art de dire joliment de petits riens, & dans celui de faire connaître ſes Conquêtes au Public. A Londres, on élut Mylady* Graveli, *qui ſe diſtinguait par ſes grâces à préſenter le thé, à touſſer à-propos, & à faire l'exercice de l'évantail. A Rome, le choix tomba ſur* Béatrix, *Dame très-verſée dans la Doctrine amoureuſe des Anciens, très ſavante à repaître de vent ſes Adorateurs, & à ranimer* leurs forces au besoin, à l'aide de vieux rubans ou de quelques fleurs fanées.

Les Ambaſſadrices partirent, & arrivèrent à Cythère. Mylady *avait une robe de moire blanche, juſte à ſa taille, à étroites mais longues manches, un tablier très-fin, & une coiffure en pyramide. Madame* De-Jasi *était pleine de rouge, parfumée de lavande & d'autres odeurs: ſon andrienne ouverte était d'un tafetas couleur de paille, brodé en argent; ſa courte jupe laiſſait voir en partie une jambe des mieux tournées qu'on ait vues en France depuis la belle* Gabrielle: *à ſes côtés on voyait trois ou quatre Petits-maîtres qui ſautillaient en marchant. Madame* Béatrix *avait un panier très-vaſte; ſa garniture était à pluſieurs rangs de diamans: elle avait un grand cortége de Soupirans, parmi leſquels ſe trouvait un Septuagénaire, qui tenait une canne légère d'une main, & de l'autre, une paire de gants que la Dame lui avait donnée à garder.*

Elles ſont introduites dans le Temple de l'Amour. La Volupté *leur dit d'expoſer fidelement en préſence du Dieu, les opinions qui partagent l'Europe ſur ſon culte. Pour prévenir toute diſpute ſur le droit de parler la premiere, leurs noms écrits ſur trois billets ſont tirés par un petit Amour. Celui de* Mylady *paraît le premier, le ſecond eſt à madame* De-Jasi, *& celui de madame* Béatrix *ſort le troiſieme.*

Le Diſcours de Mylady *fut ſérieux & ſavant; madame* De Jasi *fit l'apologie de la légereté françaiſe dans les affaires de cœur, & de tous les ridicules des Petits-maîtres & des Petites-maîtreſſes. Son Diſcours fut le meilleur des trois, parcequ'il eſt dans nos mœurs. Madame* Béatrix *mit dans le ſien plûs de fineſſe; elle fit l'éloge des Amans délicats, &c. Madame* De-Jasi *riait ſous ſon évantail pendant cette harangue. Le Dieu ordonna à la* Volupté *de donner ſa décision; qui fut, que* la légèreté française doit être tempérée par la conſtance italienne, & que les Anglais doivent donner plûs de nobleſſe & d'agrément à leur amour. *[J'ai raporté l'Extrait de cet Ouvrage, pour ne rien omettre,*

LIT-DE-JUSTICE D'AMOUR, OU CODE DE CYTHÉRE.

CUPIDON, Roi de CYTHÈRE, en présence de *Vénus* & de *Pſyché*, tenant ſon reſpectable Lit-de-Juſtice dans la Grand'chambre de l'auguſte Parlement de ſon Royaume amoureux; A tous ceux qui ces préſentes Lettres verront, SALUT. Les ſoins continuels, qui nous occupent tous les jours à règler tout ce qui peut contribuer à la ſolidité & à la réalité du plaiſir de nos Sujets, nous ayant porté à prendre connaiſſance par nous-mêmes de l'état où ils ſont pour le préſent; Nous les avons trouvés ſi dérèglés, & dans un ſi grand deſordre & abbatement, ſoit par la négligence de nos Officiers, ſoit par quelqu'autre motif que nous n'avons pas voulu aprofondir, crainte de mettre notre Majeſté dans la néceſſité & l'obligation de ſévir contre les Coupables; Nous avons eſtmé d'y *Préambule.*

porter les remèdes les plus néceſſaires & les plus prompts, & faire connaître aux Mortels de notre empire, que nous ſommes moins leur tyran que leur Père. Comme notre intention eſt d'établir, autant qu'il eſt en notre pouvoir, le bon ordre dans l'intérieur de nos États, & de procurer à nos Sujets la fleur des plaisirs, ſans qu'ils en craignent les épines; de l'avis de nos Amés & Féaux les Gens tenans notre Cour, nous avons arrêté & règlé en notre Conſeil les Articles ſuivans, que nous entendons être exécutés ſelon leur forme & teneur; CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. A CES CAUSES, & autres à ce Nous mouvans, de l'avis de notre Conſeil, & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité divine, Nous avons, par ces préſentes, ſignées de notre main, dit, déclaré & ordonné, disons, déclarons & ordonnons, voulons & nous plaît:

Supreſſion des Anciennes M····, Appareilleuses &c.

ART. I. VOULONS que les Maq–lles & Maq···, Entremetteuses & Entremetteurs, Appareilleuses & Appareilleurs de notre Royaume, qui ont exercé cet emploi juſqu'à ce jour, ſoient tenus, à compter du moment de la publication de notre préſent Édit, de ne plus ſ'immiſcer en façon quelconque, directement ou indirectement, & ſe mêler de pareil exercice, que nous ſupprimons dès-à-preſent: ordonnons que tous les gages, revenus & profits, fruits, droits, émolumens attribués à ladite charge ſoient rayés de nos États: entendons néanmoins que ceux & celles qui auront exercé leur ſavoir-faire ſans ſcandale, avec honneur & diſtinction, & par une inclination bienfesante, pen-

dant vingt-cinq années consécutives, soient admis à en faire preuve, & qu'il leur soit délivré Lettres de Vétérance par le Cancelier de notre Ordre, qui leur accorderont le surnom de *Sieur* ou *Dame de la Complaisance*, scellées de notre grand sceau de cire verte, que nous destinons à ce; lesquelles Lettres leur permettons de porter sur eux, & faire valoir ce que de raison: ordonnons qu'elles leur tiennent lieu de saufconduit, au cas que par la suite aucun desdits Vétérans ou Vétéranes soient poursuivis pour dettes particulières, contractées pendant son exercice: Défendons à tous Huissiers ou Sergens de passer outre, les trouvans munis de ces Lettres de notre faveur, sous peine d'être privés de leur fonction masculine. *Lettres de Vétérance.*

II. DÉFENDONS à tous nos Sujets, de quelque qualité, rang & condition qu'ils puissent être, de louer ou sous-louer à l'avenir aucune Maison, Appartement, Chambre, Cabinet, &c, pour y loger Femmes ou Filles-de-joie fesant commerce public de leurs corps; à-peine, pour la première infraction, de 1200 livres, & en cas de récidive, ordonnons qu'il soit par l'un de nos Officiers Inspecteurs, mis & scellé au-dessus de la porte d'entrée de la Maison, où ladite contravention se sera commise, un bois de corne de Cerf, au bout duquel sera ataché le Jupon le plus sale qui se pourra trouver d'une de ces Femmes; laquelle marque d'infamie restera l'espace de trois mois, & sera ensuite retirée au profit de la maison des Foux, pour qu'il en soit fait des bandes de saignées aux pauvres Ma- *Défenses de loger les Filles-Publiques,*

lades, à qui elle eſt d'une grande utilité pour leur ſoulagement, ſous-entendu que ledit Jupon ſoit auparavant bien leſſivé, crainte des ſuites. Défendons encore à ces Amis commodes des gens-de-qualité & des Seigneurs de notre Cour, de prêter, comme ils ont fait juſqu'à préſent, au ſcandale de toute notre Capitale, leurs apartemens, pour y faire des Agapes & des ſacrifices nocturnes avec nos Prêtreſſes reſortiſſantes de notre Empire; ne balançons pas à qualifier leſdits Amis commodes du titre diffamant de Maq··x, Entremetteurs, Apareilleurs; & déclarons que ſi notre Commiſſaire général n'a pas autorité ſuffiſante, pour ſe tranſporter dans leurs retraites inacceſſibles à ſa charge, nous le munirons, pour y pénétrer, d'un pouvoir, devant lequel tout autre ſera détruit, & dont étant apuyé, il aura le droit de les arrêter, même dans notre Maiſon Royale, & juſqu'au piéd de notre Trône.

ou de leur prêter ſa maiſon pour des parties.

Les Entretenues, & Petites-Ouvrières tolérées.

III. DÉCLARONS que nous ne comprenons pas dans la première partie du précédent Article les Femmes & les Filles-entretenues, ou celles qui ſ'occupent de quelque metier, comme Brodeuſes, Couturières, Lingères, Coîfeuſes, & autres; pourvu toutefois qu'elles n'aient qu'un Galant ſur leur compte, & qu'elles ſe conduiſent avec prûdence & ſans ſcandale; nous réſervant à nous ſeul la diſcuſſion de diſputes qui pourraient ſ'élever, ſoit par jalouſie & préférence, ſoit par mauvaiſe querelle.

Courtiſanes privilégiées.

IV. CRÉONS, inſtituons & établiſſons à perpétuité 1,200 *Priviléges* de *Filles-commodes*, ſous,

le titre & qualité de *Filles-Courtisanes commodes*, ou *Favorites d'Amour*; que nous entendons être reçues & établies dans les quatre principaux quartiers de notre Capitale: voulons que lesdites Filles soient, du jour de leur installation, reputées majeures, usantes & jouissantes de leurs droits actifs & passifs; & qu'elles soient exemtes de toutes impositions, pour raison de leur commerce: leur accordons droit de *committimus* dans tout le ressort de notre Royaume; & les déchargeons de toutes tâilles, capitation, corvée de gens de Guerre, si cependant c'est leur goût d'en être exemtées: déclarons de-plûs, que celles qui voudront acquerir lesdits priviléges, seront tenues de le faire dans l'espace d'une année, faute dequoi elles seront dans le cas d'exclusion, à moins qu'elles ne prouvent solidement avoir eu de bonnes raisons pour différer d'acquerir, comme obligation de quitter la Capitale, pour quelque Procès, espérance de mariage & d'un établissement, la crainte d'une exhérédation, &c.

V. ORDONNONS qu'aucune Fille ne soit admise à lever en nos parties casuelles un desdits Priviléges, à-moins qu'elle n'ait 15 ans accomplis, & qu'elle n'aporte avec son extrait-baptistaire un certificat en bonne forme de deux Matrones, qu'elle n'a plus sa virginité; notre intention n'étant point de séduire la Jeunesse, & de lui présenter sa perte & son deshonneur; mais d'aporter & de procurer quelque soulagement à celles dont le tempérament serait plus fort que la raison: voulons que, faute de défloration, ou faute d'avoir

Age nécessaire pour l'admission.

quinze ans & un jour pour le moins, elles ſoient renvoyées, quelque ferveur & quelque heureuses diſpositions qu'elles puiſſent montrer; ce à quoi le Commiſſaire général tiendra exactement la main, ſous les peines les plus rigoureuses.

Conſtruction de quatre Maisons publiques, pour 1200 Courtisanes.

VI. ÉTABLISSONS un fond deſdits Priviléges de 600,000 livres, qui ſera employé à faire bâtir & conſtruire dans les quatre principaux quartiers de notre Capitale, une Maison de communauté, capable de loger commodément trois-cents *Courtisanes-favorites* dans chacune: voulons que ces quatre Maisons ſoient reconnues & reſpectées; qu'il y ait à la principale grande porte un grand tableau, où ſoit peint pour tout attribut, un Amour le carquois à la main & le bandeau ſur les yeux.

Coût du Privilége.

VII. VOULONS qu'il ſoit payé en entrant par chaque Fille, qui voudra acquerir un deſdits Priviléges, la ſomme de 5 00 livres en eſpèces, & non en billets, de quelque nature qu'ils puiſſent être, ès mains de notre Trésorier & Receveur-général, lequel fera expédier quittance de finance au profit de celles qui ſe préſenteront pour acquerir leſdits Priviléges, ſur leſquelles quittances leur ſera accordé *gratis* Lettres de jouiſſance, pour faire valoir dans la Maison, où elles ſeront envoyées.

Certificat de ſanté.

VIII. ORDONNONS qu'aucune des Filles ne ſoit reçue dans leſdites Maisons pour exercer ſa fonction, ſi elle n'aporte, avec ſes Lettres de jouiſſance, un certificat du ſieur *Daran* *, notre Chirurgien juré, homme expert, à quî la plupart de nos Sujets doivent le retour des plaisirs, qu'une maladie

* *Chirurgien vénérique, inventeur des Bougies.*

maladie contagieuse ſemblait leur avoir enlevés pour jamais : Créons & inſtituons par ces préſentes ledit ſieur Dar··, Inſpecteur & Viſiteur général des Privilégiées : Voulons qu'il viſite & examine, ſi elles ſont ſaines de corps, & peuvent remplir leurs fonctions, ſans crainte de reproche de la part de ceux qui courront avec elles la carrière des plaiſirs : Voulons de plûs que les Certificats qu'il leur délivrera ſoient contrôlés par notre Commiſſaire-général, à quî nous accordons le droit de prime-uſance de toutes celles qui lui ſeront adreſſées par le ſuſdit Viſiteur-général : Lui permettons d'avoir un Commis qui ſoit ſon ſecond, & auquel il cèdera ſes prérogatives dans l'occaſion, pourvu toujours que le Commis n'aille pas ſur les brisées du Commiſſaire-général, & ſente bien que c'eſt une grâce qui lui eſt accordée, dont il ne doit pas mésurer : Ordonnons encore quele dit Commiſſaire-général tiendra un Regître éxact des noms, ſurnoms, âge & ſignalement deſdites Privilégiées, pour y avoir recours au cas que quelques-unes vouluſſent ſe retirer, ou euſſent contrevenu aux Règlemens établis & dictés dans notre Conſeil, afin de les remplacer, ſans perte de temps ; le Public ne devant pas ſouffrir de leur retraite.

Viſiteur.

Commiſſaire général : ſon droit.

Son devoir.

IX. PERMETTONS à celles des Courtiſanes-favorites qui auront joui de leur Privilége pendant le temps de ſix années, à la ſatiſfaction du Public, & ſans qu'il ait été fait contr'elles de plainte grave & légitime, de quitter, ſi bon leur ſemble, leſdites Maiſons, pour entrer dans celles

Temps de la retraite permiſe.

des *Filles Pénitentes*, des *Magdelonnettes*, ou des *Nouvelles-Converties*, à leur choix; ſi mieux n'aiment vivre à leur particulier; avec défenſes expreſſes de continuer davantage leur commerce, au préjudice des Privilégiées en charge, ſous peine de punition corporelle.

Retraite forcée. *X.* ENJOIGNONS à celles deſdites Privilégiées qui auront atteint l'âge de quarante ans & un jour, temps auquel la raison & la tempérance doivent ſuccéder à l'ardeur de la Jeuneſſe & à la ſoif des plaisirs, de ſe retirer dans l'une des ſuſdites Maisons Religieuses, pour qu'il en ſoit ſubſtitué par Nous d'autres en leur place d'âge requis & compétant, dont la jeuneſſe & les agrémens ſeront plus convenables à cette profeſſion: & ne voulant pas les abandonner, après leur carrière terminée avec zèle dans l'état qu'elles avaient embraſſé, nous pourvoierons à leur penſion dans la Maison qu'elles ſe deſtineront pour leur retraite. *Penſions.*

Enfans. *XI.* NOTRE intention étant de pourvoir à tout, & de prévenir les difficultés qui pourraient arriver au ſujet de l'Établiſſement dont eſt queſtion, voulons & entendons que les Enfans de celles de nos Courtisanes-favorites qui deviendront enceintes pendant leur demeure dans l'une de nos quatre Maisons, ſoient reçus ſans aucune difficulté en notre Hopital des *Enfans-trouvés*, pour y être nourris & inſtruits avec ſoin, & toute la diſtinction que méritent les Enfans de noſdites Privilégiées: voulons qu'ils ſoient placés de préférence aux *Enfans-trouvés* de la rue *Notre-Dame*, comme de-

vant y être mieux traités; entendons même qu'ils y ſoient élevés juſqu'à leur ſortie, & qu'ils ne puiſſent être envoyés à la *Pitié* &c; vu que ce ſerait les exposer à périr par la ga··, la misère &c; ce qu'ils ne méritent pas, vu les ſervices de leurs Mères. Leſdits Enfans ne pourront être reçus, qu'on ne préſente l'Ordonnance de notre Commiſſaire-général; & pour leur bonne éducation, prélevons ſur nos revenus la ſomme de 100,000 livres qui ſera payée chaque année audit Hôpital.

XII. VOULONS qu'il ſoit fait dans chacune de nos quatre Maiſons par nous établies, & bâties de façon qu'il n'y ait pas la moindre différence de l'une à l'autre, trente claſſes particulières, dont chacune ſera composée de dix Courtiſanes-favorites; & que leſdites claſſes ſoient indiquées par une inſcription gravée ſur marbre en lettres d'or, dans l'ordre qui ſuit (1): Pour les dix premières Claſſes, dans leſquelles ſeront les Privilégiées depuis *15 ans* juſqu'à 20, qu'il y ait pour incription: *Jeunes-Favorites.* Pour les dix ſecondes Claſſes, dans leſquelles ſeront les Privilégiées depuis 20 juſqu'à *30 ans: Courtiſanes joyeuſes.* Pour les dix dernières Claſſes deſtinées aux Filles qui auront depuis *30* juſqu'à *40 ans: Femmes faites.*

Filles claſſées par Décuries.

1 Décurie.

2 Décurie.

3 Décurie.

XIII. CRÉONS & inſtituons en titre d'Office héréditaire, cent vingt *Duègnes*, ſous le nom de

Contrôleuses & Viſiteuses.

(1) Dorenavant, au lieu de dire, les dix premières Claſſes, on dira dans le préſent Code, *Jeunes-Favorites*; les dix ſecondes Claſſes, *Courtiſanes-joyeuſes*; & les dix dernières Claſſes, *Femmes-faites*, pour éviter les redites.

Sœurs-Contrôleuses & Visiteuses des Classes; & cent vingt *Mères-directrices* desdites Courtisanes privilégiées : les unes & les autres seront distribuées dans chacune de nos quatre Maisons au nombre de trente; savoir, par chaque Classe une Mère-directrice, & une Sœur-Visiteuse : Permettons à celles qui auront avant ce présent Règlement, exercé avec honneur la fonction de Maq.. Entremetteuse, Appareilleuse, & qui n'auront point subi de peines infamantes, de se présenter pour l'agrément desdits Offices : ce sera une récompense pour elles, & un bien pour nos Privilégiées, qui ont besoin de Femmes prudentes (2), & qui soient au fait d'élever le sexe dans des règles de bienséance, de politesse & de vertu.

Mères-Directrices.

Finance de ces Offices.

XIV. FIXONS la finance desdits Offices à 2,000 livres pour celui des Mères-directrices, & à 1,500 livres pour celui des Sœurs-Contrôleuses-Visiteuses; ce qui nous produira un fond de 420,500 livres, qui, réuni avec la finance de 600,000 livres des douze cents Privilégiées, formera le total du fond que nous destinons à la construction des quatre Bâtimens, & fera la somme de

(2) Ne voyons-nous par tous les jours des Femmes galantes donner à leurs Enfans une éducation des plus sévères, & quelquefois si rigide, qu'elles en passent pour ridicules : elles ne leur permettront pas des velléïtes de liberté aux yeux des autres qui pensent sans conséquence; mais qui par elles sont envisagées d'un autre point-de-vue. Comme rien ne leur a échapé dans leur jeunesse pour le plaisir, aujourd'hui rien ne leur échape par jalousie, & par desespoir de sentir que leur temps est passé, & que leurs beaux jours ne sont plus qu'un rêve.

1,020,500 livres. La fonction des Sœurs-Contrôleuses, sera de recevoir toutes les Perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient, qui ſe préſenteront & demanderont l'amoureux déduit avec une des Filles de leur Claſſe : leſdites Perſonnes ſeront par elles vues & viſitées, avant que d'être admises : voulons que ſi quelqu'un des Aſpirans était aſſés de mauvaise-foi pour ſe préſenter, ſachant que ſon état demanderait plutôt un Chirurgien qu'une Courtisane, la Sœur-Viſiteuse s'en apercevant, lui refuſe la porte de l'apartement de jouiſſance, & lui faſſe ſur-le champ payer l'amende ; *Amende.* que de notre autorité nous fixons à 10 livres (3), pour chaque Homme qui ſe préſentera téméraire-ment. Si le hasard cependant voulait que le Prétendant fût maléficié ſans le ſavoir, faute de s'y connaître, ordonnons qu'il ſoit congédié ſans amende ; les ſuſdites amendes ſeront mises en caiſſe &, deſtinées aux réparations de nos quatre Sérails ou Maiſons de volupté, lorſque beſoin en ſera. La fonction des Mères-Directrices conſiſtera à gouverner leſdites Favorites qui compoſeront la Claſſe à laquelle chacune deſdites Mères-Directrices ſera préposée : ordonnons qu'elles ayent grand ſoin de leur aprendre & montrer les geſtes, œuillades, poſtures, négligences, attitudes, agaceries, minau-

Dû de la charge des Mères-Directrices.

(3) Le PORNOGRAPHE ne peut exprimer quel fut ſon étonnement, quand après la publication de ſon Projet, celui-ci lui tomba ſous les mains. Il n'a pas été moins ſurpris depuis, n aprenant que preſque tout ce qu'il indique, s'obſervait au Japon.

deries, plaisanteries, & généralement tout ce qui peut contribuer au parfait délice des sens de leurs Amans: leur enjoignons de-plûs d'avoir attention à la propreté de leurs habits & à la blancheur de leur linge.

Emploi du temps. *XV.* VOULONS que nos Courtisanes-privilégiées s'occupent dans leurs momens qui séparent le travail du plaisir, à lire entr'elles la plupart des *Livres à lire.* nouvelles Brochures les plus galantes, & dont le style paraîtra à leur portée: Nous défendons qu'il leur soit lu des Ouvrages de *Mariv...* & de *Créb...*; ils sont trop fins & trop spirituels, pour des Êtres qui ne connaissent de plaisir que dans la matière: Voulons qu'on les amuse de la lecture des *Mille-&-une-nuit*, *Mille-&-un-jour*, *Mille-&-une-Folies*, *Anecdotes de Peinture*, *Sculpture* &c. *Contes de Fées*, d'*Hippolite Comte-de-Duglas*, du *Comte de Warwick*, des *cent Nouvelles de M. de Gomez*, de *la Nouvelle Marianne*, des *Mille-&-une faveur*, & de tous les Romans de la composition de *M. le Ch. de Mouy*, sans en excepter un seul (4); le style de ses fertiles

(4) Serais-je surpris de la sécheresse de style de nos Auteurs, & du goût de nos François éclairés? Non, non: la conséquence sort du fond même. Faire un Livre aujourd'hui est la chose du monde la plus facile; je ne prétens pas dire, faire un Livre digne d'être lu. Dans le siècle ou nous vivons, on a banni pour jamais le titre d'Esprit, quand il marche seul: c'est le bel-esprit qui nous adorons; seul il attire nos hommages: c'est une divinité de force; elle n'a nos vœux que par contrainte: c'est une nouvelle mode; comme des Femmes, nous sommes les premiers à y courir. Chacun veut avoir de l'esprit: un Bel-esprit est un tout fitôt fabriqué: de belles paroles, un peu de mémoire, beaucoup de feu & de hardiesse; voila la matière idoine à la construction d'un bel-es-

productions eſt au niveau de nos Privilégiées. Leur mauvaise éducation, pour la plupart, leur empêche d'en entendre d'autres : Défendons aux Mères-Directrices de leur permettre ces mauvais Livres, qui ne ſont faits que pour donner des desirs à qui déja n'en manque pas ; ce ſerait jeter de l'huile au feu : parmi ces Livres prohibons, entr'autres, *L'Académie des Dames*, *La Religieuse en chemise*, *L'Ecole des Filles*, *Le Moine au parloir*, *Le Sopha*, *Le Portier des Chartreux*, & *La Tourr. des Carm...*, quand l'exactitude de la Police n'aura pu en empêcher l'impreſſion : Ordonnons auſdites Mères-Directrices, ſi elles trouvaient une de nos Privilégiées garnies d'un de ces Livres, ou d'autres du même

Livres prohibés.

---

prit. Le ton tranchant, l'obſtination dans ſon ſentiment, le maintien prévenu de ſoi-même, & des airs de Petit-maître : voila ce qui polit l'ouvrage. Pour le terminer & mettre la dernière main au chéf d'œuvre, il ne faut que quelques phraſes qui ne ſont point encore parvenues juſqu'à la Chambre des Communes. En voici un modèle : *J'ai étudié cette matière à fond ; j'en peux parler ſavamment : L'un de nous deux eſt dans l'erreur ; je ſuis aſſez modeſte pour déclarer que c'eſt moi..... La Ducheſſe.... eſt une bonne Femme ; on lui donne de l'eſprit dans le monde : à la première rencontre je veux lui ſervir de pierre-de-touche..... Un Tel.* (quelquefois en parlant d'un Prince-du Sang, ou pour le moins de gens qualifiés au premier ordre) *fut hier étonnant. J'ai vu le moment qu'il me deſarçonnait, & qu'il ne me laiſſait plus que la gloire de décorer ſon triomphe.* Voila le Petit-maître bel eſprit : de bonne-foi, puiſque cela coute ſi peu, eſt-ce la peine de s'en paſſer ? Le Français eſt né poli & complaiſant, la dernière qualité eſt une ſuite eſſencielle de la première. On ſe préſente à lui avec confiance ; on lui annonce des talens ſupérieurs, qui très-ſouvent ne paraiſſent point : il ne ſait pas démentir ; il eſt trop pareſſeux pour aprofondir ; il aime mieux croire ſans examen : & ſouvent le reſte de l'Univers eſt desabuſé, lorſqu'il commence à vouloir ſortir d'erreur. Un Homme d'eſprit en France, eſt le Meſſie des Juifs : attendons, puiſqu'il n'eſt pas encore venu.

genre, de le leur ôter, & de leur faire une vive réprimande.

Habits des Jeunes-Favorites.

XVI. VOULONS & ordonnons que les Filles-Privilégiées, qui seront mises par nos Administrateurs dans les dix premières Classes, sous le titre de *Jeunes-Favorites*, soient toutes Filles choisies, belles, jeunes, sans défaut, depuis *15 ans* jusqu'à 20; qu'elles soient toutes habillées uniformement, ainsi qu'il va être détaillé: En *Eté*, elles auront une robe de Mousseline ouverte par-devant, un corset de Basin fin baleinné & lacé à-demi, pour celles qui ne pourront pas soutenir un corps, un jupon blanc de Basin qui leur descendra jusqu'au mollet de la jambe; elles seront toutes chaussées de bas de Soie blancs avec des coins couleur de feu, & des mules de drap d'Argent ou de Moire à talons rouges: on leur donnera tous les jours une chemise blanche, & dans les six jours de la canicule elles en mettront deux; une en s'habillant, & l'autre à deux heures après midi sortant de table: elles seront frisées trois fois la semaine, & au lieu de coîfures & de garnitures, elles porteront un petit bonnet de Taffetas couleur de rose, fait en façon de toque de Coureur, sur lequel seront brodés en or un arc, un carquois & un flambeau en sautoir; & au-dessous en argent deux numeros, dont le premier indiquera la Classe, & le second le rang. Ainsi 4. 7. voudra dire la *septième* de la *quatrième Classe* (5). Elles ne porteront point de paniers,

(5) Chés les Romains, les Courtisanes mettaient leur nom au-dessus de la porte de la Chambre où elles accordaient leurs

preſque toujours ils ſont nuisibles au plaisir, & jamais ne lui ont été avantageux en la moindre chose. En *Hiver*, elles auront une robe de Damas de Lyon, & un jupon de Satin couleur-de-rose piqué; un mantelet de Satin bleu bordé de blonde; des mitons couleur-de-rose, avec un tour de Martre; des ſouliers de Maroquin rouge, avec des talons blancs: elles auront toutes à leur ſouliers des boucles de Similord, ou de matière de Tombac d'Angleterre, à moins que la générosité de quelques-uns de leurs Galans ne les enrichiſſe de boucles de Stras, ou de quelque façon que ce ſoit. Elles porteront de petites cornettes à dentelle, & des bonnets de blonde chaque ſemaine alternativement, la rigueur de la ſaison ne leur permettant pas de ſe ſervir de petites toques comme dans l'*Été*. Ordonnons à nos Mères-Directrices d'avoir l'œuil à que nos *Jeunes-Favorites* ſe lavent tous les matins la bouche, & ſe nétoient deux fois la ſemaine les dents avec du corail préparé en poudre, ou telle autre chose qu'elles ſauraient y être bonne: qu'elles ayent de la pâte liquide d'amende, pour ſe nétoyer les mains: défendons qu'elles les mettent jamais dans l'eau, ce fluide y causant un domage manifeſte: le ſoin des Mères-directrices ſe continuera auſſi avec la même exactitude dans les autres Claſſes.

XVII. Les *Courtisanes-joyeuses* ſeront ha- *Habits des Courtisanes-joyeuses.*

faveurs. *Meſſaline*, ne ſe fiant pas ſur ſes charmes, empruntait la chambre de *Lycisca*, dont elle laiſſait le nom à la porte: *Titulum mentita Lycisca.*

billées comme les *Jeunes-Favorites*, avec cette distinction cependant, qu'en *Été*, aulieu de robe de Mousseline, elles porteront un casaquin de Toile-de-Perse; & en *Hiver*, elles auront une robe de Ras-de-Chypre, avec des mantelets de satin noir, bordés d'une dentelle noire.

Habit des Femmes-faites.

XVIII. Les *Femmes-faites* seront vêtues, en *Eté* d'une robe d'Indienne commune pendant les quatre premiers jours de la semaine, & d'un casaquin de Toile-de-coton unie ou brodée en laine les trois derniers jours; en *Hiver*, d'une robe en grisette fil & soie: elles seront pour le reste comme les *Courtisanes-joyeuses* (6).

Fard & Pommades.

XIX. Ordonnons aux Mères-Directrices des *Jeunes-Favorites*, de bannir l'usage du rouge, & d'empêcher leurs Élèves d'en mettre, puisque sans contredit la vivacité de leurs couleurs leur fait plus d'honneur que ce teint emprunté. Dans les autres Classes nous le permettons, pourvu qu'elles en usent avec une grande modération. Le rouge fait soupçonner un visage de vieillesse, enlève les couleurs & ride la peau. Chaque couche de ce vernis funeste laisse un sillon inéfaçable: Vou-

(6) Je ne veux pas faire l'éloge de l'Amour aux dépens de la sage Minerve: mais du-moins (sans passer pour satyrique ni me faire du tort dans l'esprit de Personne) je demande qu'on avoue seulement que pour un aveugle, ce petit Dieu ne connaît pas mal les couleurs; & qu'il a pour le moins autant d'ordre & de goût à établir une garderobe de Courtisane, que le Mentor de M. de Fenelon à habiller les Salentins. Dans cette partie, notre Code-de-Cythere, ne se sent-il pas du Poème Épique, *ad instar* du Télémaque? Revenez, illustre P. le Bossu, & décidez ma question!

lons que les lesdites *Favorites* des 20 vingt dernières Classes, se frotent le soir avant que de se coucher, le visage de pommade de concombre ou de limaçon, pour avoir le lendemain la peau douce, & le teint reposé & frais : leur défendons l'usage du fard ; ce serait trop se méconnaître, que de marcher sur les traces des vieilles Dames-de-qualité ; elles auraient mauvaise-grâce dans leur prétention : il ferait beau voir une Fille-de-joie trancher de la Ducheſſe !

XX. DÉFENDONS à toutes nos Privilé- *Odeurs.*
giées l'usage des Odeurs, Eaux-de-senteurs, Poudre-ambrée, &c. Le tort qu'elles leur causeraient ne serait pas réparé par le profit qu'elles y trouveraient. Leur seule approche ferait naître à la plupart de leurs Poursuivans un violent mal-de-tête & de grands soupçons. Nous sommes pourtant obligés d'en permettre l'usage à celles que la nature formant très-aimables, a voulu rendre imparfaites sur le nombre des qualités. Une illustre Comédienne, qui a long-temps fait les plaisirs de notre Capitale sur l'une & l'autre Scène, portait avec elle une odeur si forte & si dégoûtante, qu'elle fesait fermer les yeux sur ses charmes (7). Une Belle de notre Empire vit encore dans cette même Ville,

(7) La Demoiselle DESMARES avait la peau d'odeur de rivé, & malgré toutes le senteurs dont elle se parfumait, le premier vice perçait toujours : sa toilette était celle du Laquais de l'*Homme-à-bonnes-fortunes*. Mlle *Iff···*, si célébre par ses charmes, & par ses Amours avec le plus noble du Royaume après les Princes-du-Sang-Royal, avait aussi ce défaut, & l'a encore sans-doute, si elle vois le jour.

avec cette qualité le fléau des autres. Ces sortes de Beautés sont comparables à la Sensitive ; si on en aproche, c'est en tremblant.

Chaufferétes. *XXI.* DÉFENDONS encore l'usage des chaufferettes pendant l'*Hiver*. Que nos Privilégiées demandent à leurs Mères-directrices la raison de cette prohibition : elle n'ignorent pas sans-doute & peut-être par leur propre expérience, le tort que cause ce feu caché. Il doit être aussi odieux à une jolie Femme, que la fournaise de *Nabuchodonosor* était redoutable aux Fanatiques *Assyriens*. Pourquoi courir au danger, quand on sait n'en point avoir de mérite aux yeux du monde ?

Parure & Propreté. *XXII.* ENJOIGNONS & ordonnons ausdites Privilégiées, d'être toujours dès le matin dans un état honnête & décent ; & leur défendons de jamais paraître aux yeux d'aucun Galant, dans un négligé qui chés la plupart passe pour mal-propreté, & donne une mauvaise épithète à celles qui se présentent dans cet état (8). La toile ne se lève

(8) Cette illustre Danseuse, à qui nous devons les voluptueux talens de la Demoiselle SALLÉ, paraissait une Déesse sur le Théâtre, un monstre chés elle. Un Etranger un jour ravi dans le Parterre de l'Opéra, des charmes de cette TERPISCHORE Française, qu'il voyait danser pour la première fois, s'informa sur-le-champ, de son nom & de sa demeure : c'est la Demoiselle PREVOT (lui dit-on). Le lendemain, le Soleil à-peine levé, notre Belge court chés sa nouvelle Reine ; il s'annonce, on ouvre ; il parle à l'Idole de son cœur ; il la voit, & la cherche dans elle-même, tant il la trouve différente de ce qu'il l'avait vue la veille : ses sens ne sont frapés que d'une Marmotte pour les yeux, & d'un Crocheteur pour les oreilles. —C'est donc vous (lui dit-il) qui êtes Mademoiselle Prevôt ? Eh-bien, je ne vous veux voir qu'à l'Opéra ; vous êtes trop laide par-tout ailleurs.

jamais dans aucun Spectacle que les Actrices ne ſoient parées: Voulons de même que nos Privilégiées ne paroiſſent à leurs fonctions, que dans la ſituation convenable pour plaire. Mars ordonnait aux Guerriers d'être heureux; mais il leur défendait d'être téméraires; lui-même leur donnait l'exemple; il ne paraiſſait au milieu des combats que couvert d'une cuiraſſe impénétrable. Vénus de-même veut que ſes Sujettes ſoient prudentes, autant qu'elles ſont aimables: les grâces étaient nues, parcequ'elles ne ſe fatiguaient point; leurs charmes n'en ſouffraient pas le moindre domage. Les Nymphes étaient habillées, parcequ'elles ſautaient & danſaient toujours: leur gorge ne recevait aucun tort des ſecouſſes qu'elles ſe donnaient; elle était retenue & priſonnière dans un ornement en forme de ceinture. De trois Déeſſes qui pa-

---

La Déeſſe des Tambourins, dont les pas hardis & les ſauts vigoureux étonnent, ſurprennent, raviſſent; cette Nymphe qui par ſon maintien inſpire la gaité & quelquefois nous cause la maladie des Abderitains, eſt chés elle dans l'attirail d'une Perſonne, qui n'a qui que ce ſoit à qui elle veuille plaire. La négligence dans les autres Femmes eſt apelée chés elle, le *ſans-façon*. On voit Mademoiſelle CAMARGOT rêveuſe, en desordre & mélancolique: on ſ'en retourne croyant ne l'avoir point vue.

La célèbre & divine Demoiſelle LE MAURE, cette ſans parangon pour la voix, qui a fait les délices & l'admiration de tout Paris, dont le corps & la taille ſemblaient avoir été moûlés pour former une Actrice inimitable & unique, paſſait chés elle ſon temps dans ſon lit: elle y mangeait, elle y buvait, elle y grondait, & ſûrement je ne dis pas tout. C'eſt le CENDRILLON de M. Perault. [Nos Actrices actuelles, les ARN••, les GUIM••, les AL••, les ROSAL••, les BEAUM••, les DUPL••, les HEIN••, les DERV•• ne donnent pas dans ces excès d'inſoucïance; on les trouve chés elle charmantes comme au Théâtre.].

rurent ſans voîle aux yeux Berger de Phrygie, le mont Ida en vit deux ſ'enfuir pleines de confuſion; une ſeule triompha ; encore était-ce la Reine de la Beauté (9). *Les Filles de Sparte paraiſſaient nues dans les Fêtes, parceque leurs* apas étaient parfaits ; *les Femmes étaient toujours couvertes, parce que leurs charmes ſecrets* avaient reçus plus d'un échec dans le mariage. Voulons donc que nos Courtiſanes ne ſe deshabillent jamais dans des excès de plaiſir & de débaûche : Ordonnons de plûs, que depuis *15 ans* juſqu'à 30, elles porteront des corps ou des corſets baleinés, qui marqueront ſoigneuſement la taille; depuis 30 *ans* juſqu'à 40, de ſimples corſets buſqués : après 40 *ans*, nous ne nous y intéreſſons plus : Voulons que les corps ſoient faits par le ſieur *Flamand*, ou ſes Succeſſeurs en mérite ; & les corſets baleinés & buſqués par les Demoiſelles *Jacob* ou leurs Élèves les plus diſtinguées : Prétendons enfin que nos Privilégiées ne ſe deshabillent jamais que le ſoir en ſe couchant.

Aſſiſtance à la toilette. Greluchons.

XXIII. DÉFENDONS aux Mères-directrices de permettre à aucun des (10) Petits-

(9) L'illuſtre Card . . . & ceux qui furent intéreſſés dans cette délicate partie, dont le magasin de la rue *Saint Nicaiſe* fut le Théâtre, & les Voiſins, & les Témoins, nous diraient ſans-doute, ſ'ils voulaient dire vrai, qu'aucune des laſcives Ménades, qui parurent à leurs regards luxurieux, ſans jupon & ſans chemiſe, ne fit le tôle de la Reine de la Beauté. On comptait dans ce temps-là une triſte avanture arrivée à la *Feliſſier*, auſſi célèbre par ſa lubricité que par ſon talent (*Elle montra ſon noir ſeſſier*, dit M. de Voltaire.) Ces Orgies tant vantées donnèrent lieu à une Romance qui commençait ainſi : *De Sons il eſt une Boutique, Que l'on apelle l'Opéra.*

(10) Il eſt dans Paris de ces Muguets de tout étage : les uns, de baſſe condition, empruntent un habit, pour ſe faire paſſer

maîtres & Coureurs d'aiguillette de notre Capitale; de venir interompre aucune des Privilégiées à ſa toilette, ſous prétexte de vouloir lui être utile, & de chercher à lui faire ſa fortune. Comme ils ont dans leurs poches de fauſſes Lettres-de-change, ils n'ont de-même dans la bouche que de fauſſes paroles. Défendons auxdites Directrices d'avoir la faibleſſe de condeſcendre par amitié à la paſſion de quelqu'une deſdites Privilégiées, qui ſe trouverait aimer quelque Jeune-homme, ſous le titre de *Greluch* . . ; elles ſe perdent avec ces ſortes de connaiſſances furtives : Voulons donc que ſi une Mère-directrice était convaincue d'avoir prêté les mains à ce complot, elle ſoit chaſſée ſur-le-champ, & notée de façon, qu'elle ne puiſſe de ſa vie eſpérer aucun emploi dans l'étendue de notre Empire amoureux. *Grelushont.*

---

pour Grands-Seigneurs. Deux heures après, l'oiseau quitte ſon plumage, & bientôt dans les ſalles du Palais, on ne trouve plus qu'un Geai & un vil Corbeau croaſſant, où un moment auparavant on avait vu l'éclat d'un Paon, & les ſons harmonieux d'un Roſſignol. D'autres font leur affaire capitale, affaire pour laquelle tout autre s'oublie, d'aſſiſter au lever de nos Nymphes Pariſiennes; & une main furtivement baiſée leur paraît un bien mille-fois plus précieux, qu'un *Bon* du Roi pour l'agrément d'une charge de Fermier-Général. Il eſt un Ch.. de Malthe qui ſe ferait un cas de conſcience, s'il n'avait pas vu chaque jour dans ſa matinée toutes les Actrices, Danſeuses, Figurantes, Chanteuses, Filles-des-chœurs, &c, de notre Opéra. Les heures de notre Croiſé ſont réglées; ſes complimens étudiés. Comme ſa mémoire n'eſt pas riche, une vingtaine de Contes ou de fleurettes qu'il a lus, & qu'il a entendu dire, mais dont ſûrement il n'eſt point l'Auteur, font ſon affaire. Il les débite; on bâille en les écoutant; on rit quand il eſt à la fin. Il paſſe pour charmant: c'eſt l'Homme du jour, en-un-mot. N'a-t-il pas raiſon? Oui, ſans-doute: il a pris le ſeul moyen qu'il pouvait avoir, de dire qu'il a de l'eſprit, avec impunité & ſans être démenti.

Complaisance pour les Vieillards.

XXIV. ENJOIGNONS à nos Courtisanes d'être douces & affables aux Vieillards: trop de rigueur avec eux les effrayerait, les anéantirait peut-être. Si, ſemblables à Annibal, ils ne ſont pas aſſés forts pour ſ'emparer de Rome, qu'elles leur permettent aumoins de ſ'amollir dans les murs de Capoue. Le plaisir eſt toujours plaisir: il il ne faut rien mépriser dans l'Empire-amoureux; & les Hommes âgés ſeraient les derniers qui devraient être les victimes du dégoût & du dédain. Un Jeune-homme plein d'ardeur ſuit ſon caprice, ſa paſſion brutale, & ſon amour-propre. Quelle obligation une Belle doit-elle lui avoir? Aucune ſans doute: il ne jouit que pour lui, il n'aime que lui ſeul. Un *Neſtor* (11) en rut prouve ſon zéle;

(11) La Demoiselle du R···, qui depuis quelques années ſ'eſt retirée du Théâtre, avait enchaîné à ſon char plusieurs de ces Neſtors; ſouventils lui ſervaient de reſſource. Elle ne manquait pas deux ou trois fois la ſemaine d'aler faire ſa ronde: ſes visites étaient plus courtes que celles d'un Médecin en réputation, & lui étaient mieux payées. Quand le plaisir ne voulait pas être de la partie, on ſe contentait de ſe faire inſcrire. Un Maître de Flûte en a-t-il moins ſon cachet, que ſon Écolier ait ce jourlà l'embouchure ou non? Parmi les Galans ſurannés de la Demoiselle du R···· on contait l'éternel de V···: hélas! il ne ſe plaisait plus, je crois, que dans la ſeule ſpéculation: un beau Tableau de Boucher, ou de Coypel, lui aurait fait autant de profit. *Suſpecta libido eſt, quæ Venerem affectat ſine viribus*.....Meibomius a donné autrefois une Diſſertation, qui eſt un trésor de reſſources pour la vieilleſſe. Les animaux ſe raſſasient de plaisir; l'Homme ſeul en eſt inſatiable. Dans les Jeunes-gens, c'eſt une fougue & une fureur que rien ne peut retenir. L'excès ſeul les ramene à la raison: il brûlent toujours, tant qu'ils ſentent du feu dans leur foyer. Dans les Vieillards, la mémoire & le desir tiennent lieu de jouiſſance; & dans leur appétit paillard, ils ſont mille fois plus malheureux que la jeuneſſe. Ils ſe ſouviennent qu'ils ont éxiſté, ſ'il

l'il réuſſit, quel honneur ne fait-il pas à notre Favorite; elle opère un miracle. Si ſon vaiſſeau ne peut aborder, c'eſt un malheur pour lui; mais ce n'eſt point une inſulte pour elle. Combien de fois l'*Aurore* aurait-elle eu lieu d'être irritée contre l'épuiſé *Titon*, ſi elle eût été ſi vétilleuse & ſi près-regardante! Permettons à nos Favorites d'employer quelque ſecours en faveur de ces Amoureux

---

& voudraient encore pouvoir être dans cette vigueur, dont ils font parade. En ces momens cruels, ils ne demandent au Ciel le miracle d'Ezéchias que pour ſix heures: mais les infortunés qu'ils ſont ne ſ'aperçoivent que trop que le milieu du jour eſt paſſé pour eux; le ſommeil les fuit, le lit leur eſt inutile; & la canne dont ils ſe ſoutiennent d'un pas chancelant ne ſert qu'à fraper la terre, & à l'avertir d'ouvrir ſes entrailles, pour leur ſervir de tombeau. Malgré cet état léthargique, ne ſ'en trouve-t-il pas d'aſſés inſenſés pour vouloir rendre encore une jeune & aimable Femme la victime de leur caprice & le témoin de leur faibleſſe? Infirme & caduc Vieillard, que vas-tu faire? tu prens pour compagne une tendre Beauté. Crois-tu ton débile gouvernail capable de conduire cette nouvelle barque? Ton ancre ne pourra jamais atteindre le ſable, pour l'arrêter: par ta faute, ſouvent elle ſ'égarera; la violence des vents déchirera ſes voiles, briſera ſes cordages; & elle ſera contrainte de ſe jetter dans le premier Port pour ſe radouber. Tu gémiras alors; mais il ſera trop tard. —Non (nous crieras-tu) dans cet inſtant de deſeſpoir; non, il n'eſt point de plus grand mal, de plus irréparable & de plus néceſſaire que la vieilleſſe—. C'eſt maudire un Homme, que lui ſouhaiter de devenir vieux: l'âme diſparaît; la raiſon ſ'envole; les organes ſ'uſent; la ſeule matière reſte, ſouvent même ſe corrompt: je crois voir tomber une priſon. Le Vieillard n'a en partage que triſteſſe, mélancolie, langueur, imbécilité. Tu te plains? tu ſ'ennuies donc d'être vieux? C'eſt ta faute; pourquoi n'as-tu pas voulu mourir auparavant? Eſt-il un plus grand mal pour un Vieillard que celui de vivre? Oui, ſans doute, il en eſt un: celui d'être odieux à ſoi-même, & ennuyeux à tout ce qui l'environne. Quelle reſſource, quel moyen la nature a-t-elle donc laiſſé pour ſortir de cette abîme de maux? Un ſeul; le courage le trouve; mais tu n'en as plus. Terrible état, que celui de faire pitié!

ſexagénaires pour en tirer parti, pourvu que ce ſecours ne ſoit ni fatiguant ni honteux.

Bureaux, & Tarif. XXV. CRÉONS & établiſſons dans notre Capitale quatre Bureaux de Recette, que nous placerons dans les quatre différens quartiers ou ſeront ſitués nos Serrails de volupté. Voulons que dans ces Bureaux ſoient délivrés, tous les jours, excepté les grandes Fêtes de l'année, à tous ceux de nos Sujets qui voudront jouir de nos Privilégiées, des Billets-de-jouiſſance, qui ſeront datés du jour & heure qu'on les aura demandés; leſquels Billets ſeront changés de forme, marque, visa, & contrôle, de ſemaine en ſemaine, pour éviter toute fraude, ſurpriſe & contrefaçon: ſera payé pour chacun de ces Billets, *ſavoir*, pour ceux de jouiſſance des *Jeunes-Favorites*, *12 livres*; pour les Billets des *Courtiſanes-joyeuſes*, *6 livres*; & pour ceux des *Femmes-faites*, *3 livres*. Entendons & Voulons qu'avec ces Billets tout Homme, de quelque qualité & condition qu'il ſoit, puiſſe être admis & reçu à toute heure & à tout moment, à pouvoir jouir deſdites Privilégiées dans l'une de nos quatre Maiſons-de-joie qu'il aura choiſie, laquelle ſera marquée ſur chaque Billet, avec le N.° de la Claſſe: Voulons que tout Porteur deſdits Billets ſoit tenu de le remettre ès mains de la Mère-directrice de la Claſſe, ou de la Sœur Viſiteuse, avant que de pouvoir entrer en jouiſſance.

Combien les plus jeunes recevront d'Hommes par jour. XXVI. DÉFENDONS aux *Jeunes-favorites* d'acorder leurs faveurs à plus de deux Hommes par jour: ainſi, ne ſera délivré, par nos Receveurs,

dans chaque Bureau, que deux cents Billets-de-jouissance à 12 livres, chaque jour de la semaine : Ne pourront les Privilégiées retenir leurs Galans dans leurs chambres-de-plaisir plus de trois heures chaque fois, sous peine de desobéissance & de punition. Enjoignons aux Mères-directrices, de tenir la main à l'exécution du présent Règlement. S'il arrive qu'il soit demandé la colation ou quelques rafraîchissemens, nous permettons à la Mère-directrice de les servir, & de se faire payer de ce qu'elle pensera lui être dû. Voulons bien qu'elle demande un peu plus chèr ; mais défendons expressément qu'elle trompe sur la valeur des choses, & principalement sur le vin, où ordinairement les Abbesses, Maquerelles, Marcheuses ou Racrocheuses actuelles se donnent vaste carrière à exercer leurs concussions. La colation servie, la Mère-Directrice se retirera, pour laisser le Galant en possession de l'Objet de ses desirs ; & elle sera tenue d'avertir le Galant à l'expiration des trois heures ; ce qui sera de-même observé dans les autres Classes.

XXVII. Permettons aux *Courtisanes-joyeuses* de voir jusqu'à trois Amans par jour ; depuis *neuf heures* du matin, en *Eté*, jusqu'à *huit heures* du soir ; & en *Hiver*, depuis *dix heures* jusqu'à *six* : ce qui sera exécuté dans toutes les autres Classes : lesdites heures passées, défendons à tous nos Sujets d'entrer dans les Maisons, & aux Mères-Directrices & Sœurs-Visiteuses de les y admettre, sous peine de punition exemplaire pour l'un & l'autre sexe. Voulons qu'il ne soit délivré

Combien celles du moyen-âge.

par jour que trois cents Billets de jouiſſance à *ſix livres*, dans chaque Bureau pour les *Courtiſanes-joyeuſes*; à-peine contre nos Receveurs, d'être privés de leurs emplois & fonctions, & condannés à *600 livres* d'amende envers notre Hôpital des *Enfans-trouvés* : Ordonnons que les *Courtiſanes-joyeuſes* ne pourront retenir leurs Galans plus de deux heures pour chaque viſite; lequel temps expiré, ils ſeront tenus de ſe retirer en bon ordre & à bas-bruit.

Combien les plus âgées.

XXVIII. LES Filles *Courtiſanes-faites*, que nous avons apelées *Femmes-faites*, verront & recevront par jour quatre Hommes, & les retiendront une heure dans leurs chambres : & pour ce, il ſera délivré dans chaque Bureau la quantité de 400 Billets-de-jouiſſance, à *3 livres*, par jour, pour chaque Maiſon.

Temps des règles.

XXIX. COMME il eſt des jours contraires à notre Empire, & que la Lune, qui influe chaque mois de l'année ſur nos Privilégiées, laiſſera ſouvent leur fond inculte & ſans produit, ne comptant point encore les temps de vertiges, migraines, & vapeurs, auxquelles elles ſont ſujettes; Vou-

Aſpirantes.

lons qu'on choiſiſſe, parmi les Aſpirantes auxdits Priviléges, celles qui paraîtront les plus aimables, pour les remplacer pendant ce temps. Par ce moyen, le Public ſera bien ſervi; ces Aſpirantes ſeront eſſayées, pour connaître leur capacité dans l'emploi auquel elles ſe deſtinent & dans le langage amoureux; & nos Privilégiées auront la commodité de ſe reposer pendant trois ou quatre

jours : Enjoignons que la veille que ces Intruses entreront en vacation, leur nom ſoit envoyé au Bureau, pour être annoncé aux Galans, qui ſans-doute ſe piqueront de cette nouveauté, comme la curioſité attire au Spectacle nos Français, lorſque les affiches du Théâtre nomment une nouvelle Actrice ou un nouveau Chanteur. La Mère-Directrice aura l'œil ſur elles, & verra leur façon d'agir & leur manière de ſe préſenter; & elle ſaura faire un juſte & ſincère détail de leurs défauts & qualités à notre Commiſſaire-général, qui en fera l'usage néceſſaire, pour le bien de notre Établiſſement & pour ſa ſolidité. Permettons à nos Privilégiées, pendant ces jours de repos, de ſe promener dans les Jardins-publics, ou d'aler au Spectacle : en ce cas, elles y ſeront accompagnées par une de leurs Conſœurs. Ce ſera même une démarche qui ne pourra qu'être profitable : Défendons cependant qu'elles ſ'y laiſſent acoſter par qui que ce ſoit, & cherchent à y faire des Connaiſſances (12).

(12) Dans cet Article notre charmant Légiſlateur avait des raiſons que je n'ôſe pénétrer : en ce moment volontiers je ne méconnais pas un Aveugle.

1.° Il veut que des Aſpirantes choiſies remplacent les Privilégiées en cas de maladie ou d'autre accident : elles ne font point, il eſt vrai, dans cette circonſtance, le rôle de *Chouette* ; notre Lycurgue ne les deshonore pas dans ce ſens-là : pour faire ce perſonnage avec gloire, il faut être ou Filles ou Femmes des Chefs d'un État ; les Aſpirantes y feraient mauvaiſe figure ; de plûs, nos Courtiſanes ont beſoin de leur ſanté, & n'ont point un Médecin penſionné pour elles. Mais, d'un autre côté, je crois ces Aſpirantes deshonorées, ſi le haſard veut qu'elles ſ'acquittent mal de leur commiſſion. « Elles avaient déja perdu leur honneur, me dira-t-on » : Je m'en doute bien ; mais les ſeules Parties intéreſſées le ſavaient ;

Présent outre la taxe.

XXX. NOTRE deſſein étant de chercher, les moyens de procurer un bénéfice particulier aux-dites Privilégiées, nous leur permettons de recevoir de leurs Galans ce qu'ils voudront leur donner gratuitement, outre la taxe ci-deſſus marquée, ſans cependant pouvoir rien exiger d'eux, ſ'ils ne ſont pas dans ce deſſein (13).

à-présent c'eſt tout un peuple d'Amateurs du nouveau, qui eſt à l'affut de ces ſortes de Billets; un ſeul Homme obtient ce fatal Billet; un ſeul Homme eſt heureux; toute la Ville connaît ſon bonheur, en eſt jalouse: en-un-mot, c'eſt l'entretien du jour dans tous les Caffés; & ſi la Prêtreſſe eſt rejetée, elle ſera reconnue de tout l'Univers, ſous les marques de la honte & de l'infamie.

2.° L'Amour permet à ces Convaleſcentes d'aler aux promenades, aux Spectacles, &c. Je crois d'abord, qu'elles n'iront point dans ces lieux avec leurs habits de livrée; elles ſeraient auſſitôt reconnues & montrées au doigt..... Grâce, grâce au Gloſſateur: il déraiſonne: Quoi! ſe ſuis aſſés ſot pour penſer qu'elles doivent rougir? Non, non; il n'y a pas plûs de honte à montrer qu'on apartient à l'Amour, qu'à ſ'annoncer premier ſujet d'un Roi par un Cordon-bleu. Je n'ai pas l'eſprit de ſentir que mille Femmes du calibre de nos Courtiſanes n'ont fait fortune, que pour avoir été montrées du doigt. Ces fameuſes *Sœurs-du-Palais-Royal*, quand elles ſ'aperçoivent qu'une vingtaine de leur Amans a deſerté, n'ont point d'autres reſſources. Elles paraiſſent à une première Loge: minaudent ſans-ceſſe; ſaluent qui ne les connaît pas. Elles n'occupent ces places, que pour attirer les regards. Elles font elles-mêmes une double ſcène; chacun les remarque: c'était leur but. *Spectatum veniunt, veniunt ſpectentur ut ipſæ.*

(13) Les Domeſtiques des Courtiſanes Romaines étaient entretenues aux dépens de la généroſité & de la bourſe des Soupirans de leurs Maitreſſes: cette méthode ne ſ'eſt point abolie. Elles ſe fient encore à notre bonté, & nous ſommes aſſés généreux, pour ne les pas tromper dans leur attente. Dans le commun des Femmes-publiques, le *Quadrans* était le prix de la Lotion, & l'*As* de la faveur. O l'heureux ſiecle! que ne ſuis-je du temps d'Auguſte! on n'était pas ſi chèr qu'à-présent: un écu dans ma poche ſuffit à peine à me gagner la bienveuillance de la Suivante. Belle *Lycisca*, vous étiez ſi aimable & ſi

XXXI. Si quelqu'une desdites Privilégiées était capable de faire quelque bassesse, de prendre & voler le moindre bijou ou de l'argent au Galant qui se trouverait avec elle; enjoignons audit Homme lésé, de porter ses plaintes sur-le-champ, & de retourner au Bureau se faire inscrire, & de donner sa déposition devant notre Comissaire-général: Ordonnons à notredit Commissaire-général (lequel aura soin, selon sa prudence & dans l'intégrité de sa conscience, d'examiner la chose scrupuleusement) si le fait est avéré & reconnu pour certain, de faire enmener ladite Privilégiée, pour la punir d'une façon exemplaire, & la faire renfermer pour le reste des ses jours à l'Hôpital du Faubourg Saint marcel. Si le Galant est reconnu en fourbe, & surpris demandant ce qui ne lui apartient point, permettons à notre Privilégiée d'agir contre lui en

Choses volées, ou perdues.

---

bonne; vous étiez complaisante, & vous n'étiez point Arabe... *Æra poposcit*; ce mot est un coup de tonnerre pour moi. Aujourd'hui il faut être des Crésus, des R.... & des P.... pour aborder les Courtisanes de Paris. Sont-elles passables, ce ne sont plus des *Lycisca*, elles demandent aussi chèr que *Phryné*: elles ne se donnent ma-foi pas; elles se vendent bien; *Non æra, sed aurum, sed gemmas poscunt.* Ce qui me console cependant, le voici; je découvre la botte-secrette: n'importe. Je ris de tout mon cœur, quand je vois le fils de ce Maltotier croire qu'il est aimé, parceque'il a beaucoup répandu d'argent: qu'a-t-il pour plaire? rien au monde que beaucoup d'impudence & de fatuité. Croirait-il donc être l'*écu d'Athlant*, & avoir la vertu de renverser nos Belles d'un seul regard, comme cet infernal Magicien fesait tomber les plus braves Chevaliers à la vue son Bouclier? Sors d'erreur; tu n'auras pas plûs de bonheur, que tu as de goût: & souviens-toi que c'est une grande faveur qu'on te fait, de prendre tes louis. Il est des Femmes assés susceptibles, pour les refuser au prix que tu les donnes.

réparation pardevant notre Tribunal, pour y être jugé par nous avec la juſtice la plus irreprochable; & ledit Homme de mauvaise-foi condanné à 3000 livres de dommages, dont un tiers pour notre Hôpital des *Enfans-trouvés*, un tiers pour la caiſſe des Réparations, & le dernier tiers pour ladite Courtisane injuſtement accusée : Voulons que le ſuſdit Impoſteur ſoit remis entre les mains de notre Exécuteur des hautes-œuvres, pour être frotté dans la place de notre Hôtel-de-Ville, d'une côte du cheval de Troie, remède divin contre le prurit de mal-parler, & qu'il ſoit enſuite banni à-perpétuité de nos États, comme l'ont été dernièrement ces illuſtres Fainéans, qui ſe fesaient apeler *la Deſcente de Mars*.

Maisons Privilégiées quand fermées.

XXXII. DÉFENDONS auxdites Privilégiées, de jouir de leur Privilége pendant les quatre grandes Fêtes de l'année & les jours de Vierge (14) : & ne permettons qu'elles exercent leur fonction les Dimanches & Fêtes ordinaires, qu'après 11 heures, ſous peine d'encourir notre indignation, d'être déchues de leur Privilége, & chaſſées de nos Maisons.

(14) Madame *Amen* (Dieu ait ſoin de ſon âme), cette Femme, qui ſans contredit ſ'eſt illuſtrée par l'honneur & la façon généreuse dont elle a rempli dans Paris ſa charge de Maq····, avait établi dans ſon Taudis la même règle que le Dieu de Cythère établit dans ſon Empire. Refusera-t-on de reconnaître l'inſpiration divine ? Son ſcrupule religieux alait juſqu'à l'excès ; ceux qui l'ont connue en rendront bon compte. Il y avoit des jours dans l'année, où, par dévotion, elle ne voulait pas que ſes Élèves priſſent de l'argent de qui que ce ſoit de ſes Pratiques. Oh ! pour-le coup, voila ce qu'on appelle une braye Femme ! Oui, parbleu ! c'eſt buter à l'immortalité.

XXXIII. PERMETTONS à chaque Particulier, qui voudra jouir desdites Privilégiées hors de nos Maisons, pour les mener à ses Terres ou Maisons de-campagne, qui seront éloignées au plûs de 10 lieues de notre Ville Capitale, d'aler faire sa déclaration & soumission au Bureau des Administrateurs desdites Maisons, sous la forme suivante : *Je souhaite emmener avec moi la Demoiselle , Fille Privilégiée, âgée de ans, que j'ai choisie de la Classe de la Maison sise dans le quartier de , pour la conduire à ma Maison de-Campagne située à : j'entens l'y garder pendant jours; m'engage à la ramener en bonne santé, dans le temps expiré.* Voulons de-plûs que nos Administrateurs lui demandent bonne & suffisante caution, & lui fassent payer par avance la somme de , à raison de 18 livres par jour pour une *Jeune-Favorite*, & de 12 livres pour une *Courtisane-joyeuse*. N'entendons comprendre dans le présent Article les *Femmes-faites*, qui ne pourront sortir de leur Maison, pour quelque cause & prétexte que ce soit, si ce n'est pour se mettre en retraite dans les Communautés dont nous avons parlé ci-dessus, Articles IX & X du présent Règlement : retraite que nous permettons à toutes les autres Privilégiées, ne voulant pas les retenir par contrainte dans le libertinage, pourvu qu'elles avertissent un mois avant notre Commissaire-général : Ordonnons, quant à ces promenades déplacées, qu'elles arrivent le moins souvent qu'il sera possible, & qu'on soit bien informé entre les

Parties à la Campagne.

Formulaire de louage.

Taxe.

Celles qui n'en pourront faire.

mains de qui l'on remet nos Privilégiées : d'autant mieux que notre indulgence, en en mésusant, pourrait tirer à conséquence, & que pour le bien de notre Établissement, nos *Courtisanes-favorites* ne devraient point être déplacées, suivant en cela & aprouvant l'usage des Théâtres, où les Billets des uns ne servent point aux autres.

Parties à la Ville défendues.

XXXIV. DÉFENDONS expressément à tous nos Sujets de quelque qualité & condition qu'ils soient, de faire sortir aucune desdites Privilégiées; sous le spécieux prétexte de les enmener en campagne, pour les conduire chés eux dans notre ville, & y mener avec elles une vie libertine & débordée: Voulons qu'en pareil cas les Délinquans soient condannés à 3000 *livres* d'amende envers notre Hôpital des *Enfans-trouvés*, leurs biens acquis & confisqués à notre profit, & eux bannis de notre Royaume.

Défenses d'empiéter sur les droits des Privilégiées.

XXXV. DÉFENDONS à toute autre Fille, Femme ou Veuve, de quelque rang qu'elles puissent être, & particulièrement aux Femmes des Gens-de-Robe & de Finance, d'user des droits & prérogatives de nos *Courtisanes-Privilégiées* directement ni indirectement, & d'exercer leurs fonctions, à peine de 1000 *livres* d'amende & de confiscation de leur toilette, apliquables, un tiers au Dénonciateur, un tiers à notre Hôpital des *Enfans-trouvés*, & un tiers à la caisse des Réparations. Pourront cependant les susdites Dames, & non les Filles, prendre des permissions de notre Chancelier, à charge & condition de payer pour

Locataires.

l'indemnité de nos Privilégiées, *12 livres* par chacune accointance qu'elles leur usurperont.

XXXVI. VOULONS que deux-fois par ſemaine les Médecins & les Viſiteurs en ſous-ordre à notre Médecin & à notre Viſiteur-général des Privilégiées, viennent faire leur examen; qu'ils voyent ſcrupuleusement leur état, & ſi par vivacité de tempérament, ou trop de complaisance, elles n'auraient pas franchi les bornes que la ſage Nature doit mettre aux plaisirs Cythériques : en ce cas, ordonner tels remèdes anodins & rafraîchiſſans que la ſituation paraîtra requerir; tel accident pouvant arriver par excès de zèle à toute la Communauté. *Médecins & Chirurgiens Viſiteurs.*

XXXVII. ÉTABLISSONS dans chaque Maiſon une Pharmacie, & y préposons un Apothicaire, qui aura travaillé durant l'eſpace de deux ans ſous un Privilége : il ſera nourri, chauffé, éclairé, & en cas de beſoin médicamenté : lui donnons le Privilége de Maîtriſe, après avoir ſervi cinq ans ſans reproche. Une Duègne ou Sœur-Viſiteuse ſera dépoſitaire de la Pharmacie, & aura ſous elle deux Filles ſubalternes, qui donneront les cliſtères, & tout ce qui ſera néceſſaire pour le rafraîchiſſement des Privilégiées. *Apothicairerie.*

XXXVIII. ORDONNONS qu'il ſoit bâti ſur le Boulevart 30 petites chambres avec garderobes, uniformes à celle du ſieur *Petit*, Charon du Roi, que nous deſtinons pour celles de nos Aſpirantes, qui, dans les viſites, auront été ſoupçonnées de n'être pas d'une ſanté aſſés certaine pour être préſentées dans le moment au ſcrupuleux Public. *Petite Maiſon pour le traitement.*

Le Visiteur-général les ſoignera dans tout ce qui leur ſera néceſſaire, tant en émulsions, ptisannes rafraîchiſſantes, eau de poulet, qu'en ſaignées médecines douces, &c. Voulons qu'il y ait, pour *Servantes.* les ſervir & les garder, ſix Femmes domeſtiques, qui auront 300 *ans* également partagés entr'elles, & leurs biens mis en commun; leſquelles ſachent faire un potage & cuire à propos le rôti: Ordonnant que le fond de cette dépenſe ſoit pris ſur le produit de la ſucceſſion des Courtisanes qui mourront, pendant qu'elles ſeront en exercice. Entre ces petits apartemens ſera bâti un corps-de-logis, *Concierge.* où habitera un Concierge qu'on choisira de bonnes mœurs. En-bas, il y aura un ſalon, qui des deux côtés conduira par une galerie dans la chambre des Aſpirantes & des Domeſtiques, afin qu'il ne s'y paſſe rien de contraire à l'usage des remèdes, ni aucun trafic contre nos droits. Les ſix Gouvernantes, à l'âge de 60 ans, auront de droit un lit aux Incurables.

Garde. *XXXIX.* CRÉONS une Compagnie composée d'un Commandant & de vingt Archers, pour chacune de nos Maisons, dont l'emploi ſera de conſerver la tranquilité dans les quartiers où ſeront noſdites Maisons; d'empêcher qu'on n'inſulte nos *Courtisanes-Privilégiées*, & qu'on ne leur faſſe aucun tort, ſoit en leur perſonne, ſoit en leurs biens & meubles; & au cas de rebellion, ils auront ſoin d'en dreſſer un procès-verbal, ſur lequel notre Commiſſaire-général ſtatuera, & infligera telles peines qu'il apartiendra.

Reine des Ribaudes. *XL.* DONNONS aux Mères-Directrices la

commiſſion, avant que de ſe coucher, de ſoigneuſement fermer les portes de leur département, de voir ſi tout eſt en ordre & tranquille, & de viſiter le flambeau à la main dans tous les coins & lieux les plus retirés & ſecrets, ſi quelqu'Étranger ne ſ'y ſerait point gliſſé & caché de-concert avec une de nos *Favorites*, ou à quelqu'autre deſſein. Comme elles ſont apelées Mères-Directrices pendant le jour, elles auront pour la nuit, celui de *Mères-ſurveilleuses*: voulons encore que ſur leur Lettre de Finance, il leur ſoit donné pour ce nouvel emploi, le titre de *Reines des Ribaudes.* (15)

Médecin Inſpecteur, Chirurgien Viſiteur généraux.

XLI. 1.° Donnons la Charge de Médecin Inſpecteur-général & de Chirurgien-Viſiteur-généraux ſieurs *Aſt...* & *Dib...* (16); à condition qu'ils oublieront, en entrant en charge, l'animoſité qu'ils ont l'un contre l'autre par eſprit de metier; & que, pour le bien de la choſe publique, ils deviendron tamis, ſ'il eſt poſſible. Le ſieur *Aſt...*, à quî l'aſſiduité du travail a donné une pleine connaiſſance de toutes les maladies du climat inférieur du Microſcome, donnera ſes avis au ſieur *Dib...*, qui ſur-le-champ les mettra en pratique: enjoignons au premier de n'avoir pas le ton

(15) *Le Roi des Ribauds* eſt une ancienne charge, dont il eſt fait mention dans les états de la maiſon de nos Rois des ſiècles précédens. Du-Tillet, Pauchet & Paſquier ſont de différens avis ſur ſes droits & ſa commiſſion.

(16) Tout Paris, que dis-je? Toute l'Europe ſait la longue diſpute, que les Médecins & les Chirurgiens ont eue entr'eux: on tient encore entre les mains les *Factums* & Libelles pour & contre, dont les uns ſont aſſés paſſables pour être lus, & les autres aſſés mauvais pour être tombés dans l'oubli à la porte de

ſi rogue ; pour la prééminence de la Medecine ſur la Chirurgie ; & au ſecond de lui permettre un peu de cette vaine gloire, en faveur des belles découvertes dont il a enrichi le Public dans ſon immenſe Traité *de Morbis Venereis*, qui ſera toujours eſtimé, quoique ſes Confrères, par jalousie peut-être, disent que le fond n'en ſoit pas excellent, & que les plus vétilleux Grammairiens, par un air de ridiculité érudite, publient hautement que la forme fourmille de ſoléciſmes & de fautes impardonnables au plus petit Écolier (17) : accordons à chacun *deux mille écus* par an, pour leur ſoin. 2.° Donnons la Charge de Trésorier & Receveur-général au ſieur *B*....., que la voix générale du Public annonce, pour être d'une exactitude & d'une probité irreprochable, dans la régie des deniers qu'il a eus entre les mains, & lui accordons une penſion de *8000 livres* par an, pour ſon entretien, & de quiconque lui appartiendra.

Trésorier.

3.° Établiſſons, pour Commiſſaire-général des quatre Maiſons, le ſieur *M*....., dont l'humeur, & le temperament infatigable, le rendent capable de porter tout le poids de cette charge : lui

Commiſſaire-général.

l'Imprimeur même. Deux puiſſans Rivaux balancèrent par leurs brigues le deſtin de ces deux Compagnies. La victoire vola longtemps incertaine dans ſon choix. Enfin la *très-ſalubre Faculté Latrique* l'emporta, & le triomphant *Aſt*... ſe fit un plaiſir de braver ſon Adverſaire dans ſa défaite. *Cedant arma togæ.*

(17) Quoi qu'on en diſe, on ſera toujours obligé d'avouer qu'il n'y a point en France d'Homme qui parle plus facilement Latin que le ſieur *Aſtruc* : il ſemble, à l'entendre, que ce ſoit ſa langue naturelle, & que le Français ne ſoit qu'un effet & une ſuite de ſon travail.

accordons, pour chaque certificat qu'il délivrera ; la ſomme de *6 livres*, & le droit de prime-jouiſſance de chaque Privilégiée ; & comme ce droit nous paraît être d'une grande étendue, nous lui avons adjoint pour Commis, que nous lui garantiſſons en état de remplir le *Vicariat* avec honneur, le ſieur... ; c'eſt un Jeune-homme de 25 ans, qui en cas de beſoin deſſervirait la Cure lui ſeul, ſans crainte d'y engager ſa gloire : mais ne lui accordons cet emploi qu'aux conditions, qu'il obſervera ce qui lui eſt preſcrit dans l'Artcle VIII. 4.° Nous avions accordé au ſieur Abbé *Desf*.... la Conciergerie des petites chambres du Boulevart, en faveur de ſa bonne réputation ; mais la mort nous l'ayant enlevé, nous mettons à ſa place le ſieur *Perd*..., dont les mœurs ſont idoines à cette commiſſion : lui accordons 2000 *livres*, & un Laquais capable de le ſervir, à quî nous alouons 200 *livres* pour ſes gages. *Conciergerie.* 5.° Comme l'Abbé de *G*..... (18) a fait un long ſéjour au Fort-l'Évêque, & a laiſſé ſur ſes traces une fort mauvaise réputation de lui-même, nous lui ôtons le Sécrétariat que nous lui avions deſtiné, & nommons à ſa place l'Abbé *B*..., homme de bonnes-mœurs, ſans reproche, qui *Sécrétaire.*

(18) Quoi ! faut-il dire qui eſt cet Abbé de *G*.....? Tout le monde doit le connaître. C'eſt ce mauvais Géographe ; c'eſt ce pſeudonyme qui met à la tête de ſes Ouvrages des Préfaces qu'il ne fait pas par pareſſe, & ne paie pas par avarice ; c'eſt en un mot un Auteur ignorant, & un traitant de mauvaise-foi. Que je ſuis deſeſperé de ne pas ſavoir au juſte ſon avanture de la rue Haute-Feuille ! Quel plaiſir j'aurais à la raconter ! Je peindrais un Prêtre fesant le métier d'Amoureux ; un Amoureux fesant le rôle de M.....; une Marquise dupée, de l'argent volé, &c, &c, &c. *ſum plenus rimarum.*

répare l'ignorance où il eſt ſur ſon Père & ſa Mère, par des connaiſſances étendues ſur toutes matières, & qui eſt en état d'exprimer des Monumens des anciens Romains, tout ce qui contribue à l'éloge des Courtiſanes : *l'honneur de ſes travaux rejaillira ſur elles :* lui accordons *1200 livres*, qui ſuffiront ſans-doute à ſa petite Philoſophie ; & lui permettons de garder le titre de Chanoine d'A···.

Eſſayeurs. 6.° Chargeons les (19) ſieurs *Pr*···· & (20) *Le-*

(19) Le Sieur Pr··· a toutes les qualités convenables à un Homme, & aucune de celles qui annoncent un Médecin : il eſt de la Faculté, & fait des Comédies pour le Théâtre Italien. S'il aime tant a faire des Vers, que ne traduit-il ſous la forme d'un Poème Epique, le plantureux Commentaire de *Chartier* ſur *Hippocrate* ? Ce ſerait un bien : nos jeunes Etudians en Médecine quitteraient Rouſſeau, pour recourir aux Aphoriſmes, devenus d'autant plus intelligibles, qu'ils ſeraient plus amuſans. Que n'évitait-il à la Littérature Latine ce mauvais Poème *Amphitheatrum Mediſum*, en donnant quelque jolie Pièce ſur ce nouvel édifice. Il eſt Poëte ; ce n'eſt pas tout ; il ne fait des Vers que par la proximité de parentage qu'il a avec Pegaſe. Il eſt Homme de remarque ; & les préjugés que le ſexe a ſur lui, ne ſont pas de vains préjugés. Héritier du fils d'Alcmène, il a gardé de la ſucceſſion de ce Dieu cette vénérable maſſue, dont il porta tant de coups glorieux, & cette herbe fameuſe, qui fit ſon triomphe auprès des 50 Theſpiades.

(20) Le-Th···, ſon Confrère, s'eſt adonné à ſon métier en tout genre ; non content d'en poſſéder la théorie, il a voulu auſſi la gloire & le titre de grand Praticien. Ses trophées, ſes preuves d'érudition ſont dans la Maiſon des *D. de S. Ch*···. ſemblable à la javeline du Fils de Téthis, il laiſſe le baume dans la plaie qu'il fait···

Je me ſouviens d'avoir vu un Portrait gravé de cet honorable Suppôt de la Faculté : on liſait au bas ce diſtique.

Aſpicis ora Viri Medicâ ſimul Arte periti,
Atque probi ; Virtus altius ire nequit.

Sans m'arrêter ſur *Medicâ ſimul Arte periti, atque probi* ; j'oſe ſeulement dire à la louange de ce ſavant Perſonnage, que *Virtus* dont il eſt queſtion dans le diſtique que je viens de rappor-

Th····

Th.... d'eſſayer nos Privilégiées, lorſquelles ſortiront des mains du ſieur *Dib*..., ſachant leur grand mérite & connaiſſant la ſolidité de leur réréputation en pareille matière. La vue du plaisir leur fera fermer les yeux ſur le gain: mais nous leur défendons, à *Pr*...., de travailler pour aucun Théâtre, & à *Le-Th*...., de continuer ſon Receuil de *Conſultations de Médecine*, ou tout dumoins lui enjoignons de l'écrire en ſtyle intelligible, & d'abandonner l'idiome visigot dont il a fait gloire juſqu'à préſent. 7.° Voulant prendre toutes les mesures néceſſaires, nous donnons au ſieur *P*...., grand praticien, la place de Médecin conſultant: les lumières de cet habile Homme ſur les maladies, que nous voulons détruire juſqu'à la racine, nous ſont trop néceſſaires pour les négliger. 8.° La place de Chancelier de notre Royaume, étant d'un revenu conſidérable, & devenant vacante par la mort du ſieur *De-R*...., nous atendons que quelqu'un ſe préſente pour la remplir: il en eſt un qui en exercerait les fonctions mieux que qui que ce ſoit; mais nous ne le nommons pas, & exigeons qu'il faſſe les premières démarches, le titre de notre Chancelier lui convenant mieux qu'à tout autre. 9.° Connaiſſant le talent univerſel du ſieur *Gr*...., autrefois Jésuite, nous le choiſiſſons, de notre prudence, pour faire quatre Inſcriptions

Médecin conſultant.

Chancelier.

Inſcripteur.

ter, eſt ſans-doute celle des *Virtuoses*. Le mot *altius* n'eſt pas riche; il ſ'entend auſſi ſouvent en mauvaise qu'en bonne part. M. le Chevalier *Le-Moine*, quand vous faites un éloge, vous lui donnez l'air d'une ſatyre.

différentes à chaque porte-d'entrée de nos Serrails-de-plaisir (21) : Lui accordons un an pour les composer, & lui donnons pour recompense la permission de s'en faire annoncer Auteur, pour en tirer tout l'avantage que la gloire de cet Ouvrage peut lui raporter. 10.° Choisissons aussi, pour peindre les quatre Tableaux, qui se trouveront au-dessus de chaque Inscription, le fameux *Toc···*, si connu pour la correction de son dessin & l'élégance de son pinceau délicat, & lui donnons 4000 livres pour les quatre Tableaux. 11.° Voulant que nos Privilégiées mènent une vie autant régulière qu'elles peuvent, leur nommons un Aumônier & Directeur-général de conscience ; & donnons ce glorieux apostolat & cette commission de Missionaire à l'Abbé *B···*, à qui nous ôtons la desserte de la chapelle des Pages de notre Maison ; son mérite pour les conversions étant dans cet emploi comme un talent enfoui : qu'il marche, & que son zèle le rende un nouveau *Paul* au milieu des Gentils (22).

Peintre.

Aumônier.

(21) Revenez, illustres mânes des *Samazars*, des *Passerats*, des *Murets*, & des *Santeuils* : ou si votre cendre se plaît dans le repos, inspirez-nous aumoins du riant séjour de l'Élisée, ces heureuses saillies, qui ont fait la gloire des siècles où vous viviez, & la jalousie du nôtre : animez-moi d'un rayon de cette vaste imagination, dont vous étiez agités ... Attendez, Profanes Mortels ; l'invocation opère ; une force invisible s'empare de moi. C'est l'Amour lui-même, qui dicte ce qui convient à son culte : je ne suis qu'un *Mo..* en pareil cas : heureus Isr···, écoutez ce que le Dieu m'inspire : HIC VENERIS TEMPLUM : MORTALIS QUISQUE SACERDOS ; VICTIMA SIT SCORTUM ; SPERMA, THUS ; ARA, CUBILE.

(22) Le Législateur aurait dû leur donner aussi pour Confé-rencier, le chaste & pudic Auteur du DÉBAUCHÉ-CONVERTI ;

12.° Connaiſſant le talent particulier que la nature avare en ſes dons a diſpenſé libéralement au ſieur *D*....., dans la façon d'inſinuer un clyſtère ; le prions de découvrir ſon ſecret & d'en inſtruire les Femmes ſeringeuses : pour ſa complaiſance, ordonnons qu'il lui ſoit fait préſent d'une lorgnette d'Opéra & d'une grande canne de bois d'épine : de plûs, voulons qu'il lui ſoit fait bon accueil par nos Privilégiées, ſans cependant qu'il puiſſe y avoir entre lui & elles aucune privauté & accointance myſtérieuſe, pour des raiſons plauſibles & morales. *Clyſtérieur, & Seringueuſes.*

XLII. VOULONS que les *Favorites* qui décéderont durant l'exercice, ſoient inhumées dans un Jardin ; & qu'il y ait tout près de leur tombeau un Priape en bois blanc ; & ſur la ſépulture même une tombe de pierre ſculptée, où ſe verra la figure d'une Chèvre (23) aux piéds, & à la tête celle d'une Perdrix (24), ſymboles que nous voulons qui leur ſoient tellement affectés, que l'empreinte ſ'en trouve ſur leurs cachets, &c ; ces deux Animaux étant d'un tempérament très-reſſemblant à celui de noſdites *Favorites*. *Tombeau*

---

auſſi bien m'aſſure-t-on qu'il travaille à un Commentaire de la Bible ; je lui conſeillerais de commencer par JOB, & de finir par les JUGES.

(23) Les Anciens regardaient la *Chèvre* comme le ſymbole de la laſciveté.

(24) Les Athéniens, qui élevèrent un Temple dans leur Ville à ANAIDIA, déeſſe de l'*Impudence*, l'avaient repréſentée ſous l'emblême d'une *Perdrix*, parce que dans cette eſpèce d'oiſeaux, la femelle apelle le mâle.

BORDEREAU DE RECETTE ET DÉPENSE.

RECETTE.

400 Filles des dix premières Classes donneront, par jour, sur le pied de 12 livres à quoi a été règlé le prix de leur jouissance, 4800 livres, ci. 4800 liv.

Et comme il leur est permis de voir deux Hommes par jour, il faut ajouter pareille somme de 4800 livres, ci . . . . . 4800.

400 Filles des dix secondes Classes, à 6 livres chaque Billet & trois jouissances par jour, donneront 7200 livres, ci . . . . . 7200.

400 autres Filles des dix dernières Classes, à quatre visites par jour, sur le pied de 3 livres par chaque Personne, donneront 4800 livres, ci . . 4800.

Ce qui donera par jour 21,600 livres, ci . . . . 21,600.

Mais attendu que dans le courant de l'année il y aura des jours où les Filles de l'une & de l'autre Classe ne verront peut-être point le nombre d'Hommes qu'il leur est permis de voir par chaque jour; que d'ailleurs il leur est expressément défendu d'en voir aucun, les quatre grandes Fêtes & les Dimanches avant onze heures du matin, le produit desdits fonds ne sera tiré que sur le pied de 300 jours pour l'année de 365 . . . . . 21600.

multipliés par . . . . . 300.

produiront par année la somme de 6,480,000

DÉPENSE.

Pour la nourriture & l'entretien de 1200 Privilégiées sur le pied de 900 *livres* chacune, notre intention étant que lesdites Privilégiées soient bien nourries, & que rien ne soit épargné pour leur donner des mêts nouveaux & choisis dans chaque saison de l'année, total monte à 1,080,000

Pour les 400 Filles qui composent les 10 premières Classes de chaque Maison, à raison

de *800 livres* de penſion pour chacune, payable de quartier en quartier; ce qui fait par année 320,000 livres, ci . . . . . 320,000.

Pour les 400 Privilégiées des 10 ſecondes Claſſes à raiſon de 600 livres pour chacune, 240,000 livres, ci . . . . . 240,000.

Pour les 400 Privilégiées qui compoſeront les dix dernières Claſſes, à raiſon de 500 liv. 200,000 livres, ci . . . . . 200,000.

TOTAL de dépenſe pour la nourriture & la penſion. 1,840,000.

Pour les Adminiſtrateurs, à 6000 livres chacun, 24,000 livres, ci . . . . . 24,000.

Au Tréſorier-Receveur-général & Payeur deſdites Privilégiées, 8000 livres, ci . . . . . 8000.

Aux 4 Receveurs des 4 Bureaux, à raiſon de 1800 livres pour chacun, 7200 livres, ci . . . . 7200.

Aux 4 Commis, à 800 livres chacun, 3200 liv. ci. 3200.

Aux 4 Médecins, à 1500 livres chacun, 6000 livres, ci . . . . . 6000.

Aux 4 Apothicaires, à 1200 livres chacun, 4800 livres, ci . . . . . 4800.

Aux 24 Matrones, à 900 livres chacune, 21,600 livres, ci . . . . . 21,600.

Aux 120 Mères-Directrices, 600 livres chacune, 72,000 livres, ci . . . . . 72,000.

Aux 120 Sœurs-Contrôleuses, à 500 livres chacune, 60,000 livres, ci . . . . . 60,000.

Aux 12 Aumôniers, qui deſſerviront leſdites Maiſons, à 600 livres pour chacun, 7200 liv. ci. 7200.

Aux 120 Servantes, à 100 livres chacune, 12,000 livres, ci . . . . . 12,000.

Aux 80 Blanchiſſeuſes, à 150 livres chacune, 12,000 livres, ci . . . . . 12,000.

Aux 4 Chefs-de-cuiſine, à 800 livres chacun, 3200 livres, ci . . . . . 3200.

Aux 36 Aides-de-cuiſine, à 500 livres chacun; 18,000 livres, ci . . . . . 18,000.

Aux 4 Officiers Commandans des Archers, à 1500 livres chacun, 6000 livres, ci . . . . . 6000.

Aux 80 Gardes ou Archers, à 100 livres chacun, 8000 livres, ci	8000
Pour l'entretien des Archers, pendant l'année . .	12,800
Pour Poudre, Rouges, Mouches, Pommades, &c.	100,000
Pour l'Imprimeur des Billets, Regîtres, &c.	1000
Pour Papier, Plumes, Encre, Regîtres, &c. .	3000
Pour 100,000 livres de chandelle à 10 sous. . .	50,000
Pour 320 voies de Bois, à 20 livres, compris voiture, sciage & serrage, 6400 livres, ci . . .	6400
Pour 160 voies de charbon, à 4 livres 8 sous, 704 livres, ci	704
Pour la nourriture des Médecins, Matrones, Mères Directrices, Sœurs Contrôleuses, Blanchisseuses, Servantes, 235,200 livres, ci . . .	235,200
Pour ballets, éponges, &c, 300 livres, ci . . .	300
Pour 24 Porteurs d'eau, à 400 livres chacun, 9600 livres, ci	9600
Pour 120 Friseurs, à 400 livres chacun, 48,000 livres, ci	48,000
	2,170,400
TOTAL du Produit .	6,480,000
TOTAL de Dépense.	2,170,400
Reste	3,700,600

SI DONNONS en mandement à nos Amés & féaux les Gens tenans notre Cour, que ces Présentes ils aient à faire enregîtrer, & le contenu en icelles exécuter, garder & observer de point-en-point, suivant sa forme & teneur. CAR TEL EST NOTRE PLAISIR : En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel à ces Présentes, données dans la Grand'chambre de notre auguste Parlement de Cythère, en présence de notre honorée Mère, la Reine des Grâces & de la Beauté. *Signé* CUPIDON. *Et plus bas*, Par le Roi de Cythère, MORD. *Et scellées du grand Sceau de cire gris-de-lin.*

FIN.

TABLE DU CODE DE CYTHÈRE.

DÉDICACE 3
Discours Préliminaire 5
L'Amour moderne, *ibid.* Véritable Amour, 10. Faux Amour. Haîne. Jalousie, 11. Illusion. Inconstance, 12. Cocuage. Ses suites, 14. *Omnia vincit Amor.* Cynisme. Galanterie de Cour, 15. Exemples des grands Philosophes, 16. Conséquences. Dangers de la Luxure. La Masturb**. 17. L'Excès, 18. La Vérole. La Goute, 19. Trois Classes de Libertins. Onanistes, 20. Gitonistes. Cadenas, 21. Philogynes. G* d-m* ch. 22. Libertins Catinistes. Nécessité des Courtisanes, 23. Sans-quoi... Héros de l'Antiquité, vrais Sagouins. Luxe Moderne, 24. Moyen d'être heureux, 25. Avantage d'aimer une Courtisane. Filles publiques utiles à l'honneur des autres. Fornication, 26. Appréciation de la couple, 27. Objection. Réponse. Définition de la Putain, 28. Portrait de différentes Courtisanes, 29. Reprimer la licence. Police des Courtisanes à Athènes, 33. A Rome. Les Ediles en sont chargés. Habits des Filles-publiques, 34. Filles-publiques persécutées par Charlemagne, Saint Louis, le Duc d'Anjou, 35. Quelles en furent les suites. Saint Louis assigne des rues aux Ribaudes. Comment les Filles-de-joie furent traitées sous Philipe-Auguste, Sous Charles VII, 36. Sous Charles IX, Dans Rome moderne. Jules II. Visiteurs, 37. Léon X, Auteur de ces Règlemens; leurs bons effets. Condition imposée par ce Pape, 38. Par Clément VII. Par Clément X. Où les desordres se sont refugiés. Astuce de nos Femmes, 39. De qui l'Amour est Fils. Sa Cour, 40. Notice ou Analyse de l'Assemblée de Cythère, Poème Italien, traduit en 1758 par une j. Demois. 41
RÈGLEMENT (composé de XLII Articles). *Préambule*, 43
1. *Supression des Anciennes M···., Apareilleuses, &c.* 44. *Lettres de Vétérance*, 45
2. *Défenses de loger les Filles-Publiques*, ibid. *ou de leur prêter sa maison pour des parties*, 46.
3. *Les Entretenues, & Petites-Ouvrières tolérées*, ibid.
4. *Courtisanes privilégiées*, ibid.
5. *Age nécessaire pour l'admission*, 47
6. *Construction de quatre Maisons publiques pour 1200 Courtisanes*, 48
7. *Coût du Privilége.* ibid.
8. *Certificat de santé*, ibid. *Visiteur. Commissaire-général : son droit : son devoir*, 49.
9. *Temps de la retraite permise.* ibid.
10. *Retraite forcée. Pensions*, 50.
11. *Enfans*, ibid.

12. *Filles classées par Décuries.* 1 *Décurie.* 2 *Décurie.* 3 *Décurie*, 51
13. *Controleuses & Visiteuses*, ibid. *Mères-Directrices.* 52
14. *Finance de ces Offices*, ibid. *Amende. Dû de la charge des Mères-Directrices*, 53
15. *Emploi du temps. Livres à lire*, 54. *Livres prohibés*, 55
16. *Habits des Jeunes-Favorites*, 56
17. *Habits des Courtisanes-joyeuses*, 57
18. *Habit des Femmes-faites*, 58
19. *Fard & pommades*, ibid.
20. *Odeurs*, 59
21. *Chaufferetes*, 60
22. *Parure & Propreté*, ibid.
23. *Assistance à la toilette.* 62. *Greluchons*, 63
24. *Complaisance pour les Vieillards*, 64
25. *Bureaux & Tarif*, 66
26. *Combien les plus Jeunes recevront d'Hommes par jour*, ibid.
27. *Combien celles du moyen âge*, 67
28. *Combien les plus âgées*, 68
29. *Temps des règles. Aspirantes*, ibid.
30. *Present, outre la taxe*, 70
31. *Choses volées, ou perdues*, 71
32. *Maisons privilégiées quand fermées*, 72
33 *Parties à la Campagne. Formulaire de louage. Taxe. Celles qui n'en pourront faire*, 73
34 *Parties à la Ville défendues*, 74.
35. *Défenses d'empiéter sur les droits des Privilégiées. Locataires*, ibid.
36. *Médecins & Chirurgiens Visiteurs*, 75
37. *Apothicairerie*, ibid.
38. *Petite Maison pour le traitement*, ibid. *Servantes. Concierge*, 76
39. *Garde.* ibid.
40. *Reine des Ribaudes*, ibid.
41. *Médecin-Inspecteur, Chirurgien-Visiteur généraux*, 77. *Trésorier. Commissaire-général*, 78. *Concierge. Sécrétaire*, 79 *Essayeurs*, 80. *Médecin consultant. Chancelier. Inscripteur.* 81. *Peintre. Aumônier.* 82. *Clysteriseur & Seringueuses*, 83
42. *Tombeaux*, ibid.
BORDEREAU *de Recette & Dépense*, 84

FIN de la Table.

¶ IL est certain que l'Auteur de ce CODE avait des vues utiles, qu'il a cru proportionner mieux au goût & au génie des Français, en les leur présentant sous une forme badine. Mais le succès qu'a eu le PORNOGRAPHE, prouve qu'on peut *sérieuser* en France toutes sortes de matières, aussi-bien qu'en Angleterre.

ANALYSES

DES DEUX PREMIERS VOLUMES.

Nous alons, en terminant cette *Seconde Partie*, mettre ſous les yeux des Lecteurs, les différens Jugemens qu'ont porté des deux Projets du PORNOGRAPHE & de la MIMOGRAPHE, les Auteurs des Ouvrages périodiques de France.

M. FRÉRON, *Ann. Litt.* 1769, en rendant compte du PORNOGRAPHE n'en a pas ſaiſi l'eſprit. A la ſuite d'une Analyſe aſſés mal digérée, & que ſans-doute il n'a pas faite, on dit que l'*érudition* du PORNOGRAPHE *en matière de Proſtitution eſt aſſés étendue.* Il avait tort; elle était très-bornée, lors de la première édition. *Il ſe fait beaucoup d'objections, auxquelles il ne répond pas toujours d'une manière ſatiſfesante.* C'eſt aſſés, ſi elles le ſont quelquefois pour un Critique auſſi ſévère que M. F**. Paſſons aux Analyses réunies, communes aux deux Ouvrages.

« Un Ecrivain anonyme qui a beaucoup d'eſprit, & beaucoup d'*Idées ſingulières*, publia en 1769 le PORNOGRAPHE, *ou Idées d'un Honnête-homme ſur un Projet de Règlement propre à prévenir les malheurs qu'occasionne le publiciſme des Femmes, avec des Notes Hiſtoriques & Juſtificatives.* C'eſt ce même Auteur qui publie aujourd'hui LA MIMOGRAPHE, *ou Idées d'une Honnête-femme pour la réformation du Théâtre.* Ses vues ſur les abus & les inconvéniens des Spectacles, les Défauts de l'action théâtrale, la Déclamation, le Coſtume, les Caractères du Tragique & du Comique, ſont en-général pleins d'eſprit & de goût. L'érudition eſt prodiguée dans les Commentaires & dans les Notes: mais ſon Ouvrage reſſemble à un bel édifice démoli. Tout y eſt confus, deſordonné.... & l'affectation outrée de néologiſme en défigure le ſtyle. [L'eſprit & l'érudition ſont répandues dans les Notes de cet Ouvrage (*la Mimog.*) le Lecteur pourra les parcourir, ou pour ſ'inſtruire ou pour ſ'amuser. [L'Ouvrage eſt accompagné de Notes & d'obſervations qui inſtruiſent & amusent en-même-temps par l'érudition dont elles ſont remplies, & par la gaîté avec laquelle l'Auteur ſe livre à ſes idées. [Cet Ouvrage eſt le Tome II des IDÉES-SINGULIÈRES, dont le I parut l'année précédente, ſous le titre du PORNOGRAPHE: les Notes ſont un fort bon Répertoire d'idées & de faits littéraires ſur la matière des Repréſentations ſcéniques. L'Auteur eſt de tous les Hommes-de-lettres qui ſont actuellement en France, celui qui ſe ſingula-

Gazette Univerſelle de Littérature, 1770, n° 9, p. 67.

Mercure, 1770, *Octob.* 2 *vol.* p. 99.

Avant-cour. 1770, n. 33, p. 524.

Ann. Litt. 1770, *T. IV*, p 345.

rise le plûs par une imagination extraordinaire... Ses idées, la forme qu'il leur donne ne ſont qu'à lui. — Cette Analyse, qu'on peut lire en entier à l'endrait cité en marge, n'eſt ſûrement pas de M. FRÉRON, mais de quelqu'un des Sousauteurs qui exercent leur malignité ſous ſon nom : le Lecteur en va juger : Il y a dans la MIMOGRAPHE, comme dans le PORNOGRAPHE, un Règlement par articles, où eſt détaillé tout le Plan de Réformation ; l'Analyseur en parle : Enſuite, 300 pages après, le Rédacteur de l'Ouvrage dit, à la fin des Notes, que *de deux choses l'une ; ou qu'il faut exécuter le Règlement de la* Mimographe, *le Théâtre ne pouvant ſubſiſter tel qu'il eſt ſans trop de danger pour les mœurs ; ou en adopter un entierement oposé, qui aulieu d'honorer le Théâtre, le dégradât abſolument*, &c : Le Lecteur le croira-t-il ? c'eſt de ce *Contre-Règlement du Rédigeur des Notes*, que le Souſcritique a choisi l'*Article* (qu'on avait rendu exprès le plus révoltant & le plus odieus pour faire mieux ſentir l'oposition) par lequel il prétend *donner une idée du Projet, de la manière, & du ſtyle de* LA MIMOGRAPHE ! C'eſt *ânerie* ou *mauvaiſe-volonté*. Or, comme chacun ſait, M. FRÉRON n'eſt ni *âne* ni *méchant* : Donc ce n'eſt pas lui qui a fait l'analyse ; Donc ces gentilles, ces élégantes exclamations, cet agréable perſiflage qui en égayent le commencement, ne ſont pas de lui, mais de quelque *Grimaud*, d'un *Sabb.* par exemple.

Affiches, Annonces, &c, 1770, Mai, 8, 18, p. 70.

[Le fond de cet Ouvrage *(la Mimog.)* eſt rempli de recherches, de vues neuves, dont quelques-unes excellentes, d'obſervations très-juſtes, & même aſſés fines, de jugemens ſur plusieurs Pièces de Théâtre.... En-un-mot, c'eſt un bon répertoi re d'idées & de faits litéraires ſur tout ce qui apartient au Théâtre.... Tous les abus & les inconvéniens des Spectacles, les défauts de l'action théâtrale, les geſtes à-reſſort des Acteurs, l'excès intolérable & ridicule des aplaudiſſemens achetés ou volontaires, la meſquinerie des Décorations, le coſtume faux ou négligé, les caractères différens des deux genres Tragique & Comique, dont on exclut la Comédie-Ariète ; ſont bien obſervés, bien vus, diſcutés avec eſprit, avec goût... Mais ce qu'on ne paſſera guères à l'Auteur, c'eſt l'affectation de néologiſme : ce ſont tous ces mots nouveaux qu'il ſ'eſt avisé de créer : *Honeſter* une profeſſion, *inconvénienter*, *desinconvénienter*, l'*Actriciſme*, des Pièces *ſpectaculeuses*, laideur *impreſſionnante*, *ſérieuſer* les mœurs, le *Comédiſme*, ſyſtème *comédiſmique*, & beaucoup d'autres, dont on ferait une aſſés longue liſte.

Journ. Encyclopéd 1770, T. III, part. 3, Mai, pag. 471.

[Cet Ouvrage *(la Mimog.)* peut ſervir de pendant, & même de ſuite au *Pornographe*, dans lequel l'Auteur a proposé de réunir dans une Maison-publique, bien adminiſtrée, toutes ces Malheureuses dévouées aux plaiſirs & au mépris du Pu-

blic, de les assujétir à un Règlement &c. [C'est bien autre chose vraiment que des idées vagues! c'est un Projet très-réfléchi de réformation totale du Théâtre, que cette Femme honnête propose, dans un Ouvrage qui contient d'excellentes vues & de très sages réflexions. t. A la suite des Règlemens que la MIMOGRAPHE propose, on trouve un Abregé historique & critique, très-bien exécuté & très-bien fait de la Profession théâtrale, depuis l'institution du Théâtre jusqu'à nos jours. La *Seconde Partie* renferme d'excellentes réflexions sur le Comique en particulier, sur la Tragédie, l'Opéra, les Pièces mêlées d'Ariètes & sur l'Opéra-comique.... Les différens sujets que l'Auteur parcourt à cette occasion, sont traités avec beaucoup de goût, ainsi que tout ce qui a du raport avec le Plan de Réformation; l'ingénieuse *Mimographe* a l'art de rendre intéressans tous les sujets qu'elle présente ou qu'elle considère, & sur-tout de cacher avec beaucoup d'adresse ses profondes connaissances sur tout ce qui est relatif aux Théâtres ancien & moderne: en-un-mot son Plan nous a paru beaucoup audessus des Idées publiées par M. Riccoboni sur le même sujet, & renfermer des vues plus étendues & plus patriotiques. Id. T. V Part. 2, C p. 247.

PLAN du III Volume de ces IDÉES, intitulé, LES GYNOGRAPHES, ou les FEMMES RÉFORMÉES. (sous presse).

CE Titre est composé de deux mots grecs, *Gûnê*, femme, & *Graphòs*, écrivain. Les Personages sont les mêmes que dans le Premier ou le Second Volume. Madame *Des-Tianges* & madame *D'Alzan* sont à Paris; madame *Des-Arcis* leur amie, est en Poitou.

Après quelques Lettres préliminaires, une des Dames Gynographes entre en matière, & traite dans un I §, *De l'importance de l'Education des FEMMES en-général.* V LETT

Dans le II §, elle parle *Des Abus actuels*:

Dans le III, *Des moyens de les réformer.*

M. Des-Tianges & M. D'Alzan voient cet Ecrit, & tous-deux en apuient les principes par des raisonnemens & des exemples.

Les Réponses que fait à ses deux Amies la jeune madame Des-Arcis, contiennent toutes différens traits historiques, relatifs aux Lettres qu'elle en a reçues.

Dans la VII LETTRE, les Dames Gynographes parlent de l'Amour. Elles n'envisagent cette passion, que comme des

Femmes auſſi vertueuses qu'elles le ſont doivent la connaître? Mais leurs Maris la traitent avec beaucoup plûs d'étendue; ils examinent différentes queſtions, entr'autres celle de la pluralité des Mâles, qui a lieu parmi certaines eſpèces d'animaux, comme les Carnaciers; celle de la pluralité des Femelles dans d'autres, comme parmi ceux qui composent nos troupeaux domeſtiques; enfin la monogamie, ou l'union permanente d'un Mâle & d'une Femelle; & ils diſcutent ce qu'on peut en inférer pour l'Homme: ils donnent enſuite la conjecture la plus vraiſemblable ſur ce qui émane de chacun des deux ſexes pour l'acte de la génération, &c,&c.

Dans la IX Lettre, il eſt queſtion *Du Mariage & de ſes avantages*. La partie légale, hiſtorique & ſavante, eſt de M. d'Alzan, qui paſſe en revue tous les Peuples du monde.

La XI Lettre traite *Des Devoïrs des Femmes en-général.*

Dans la XIII Lettre, on parle *De la Deſtination physique de la Femme* (ce qui eſt de M. d'Alzan ſera indiqué) *de la Deſtination politique, & de la Deſtination morale.*

Dans la XV, il s'agit *Des Devoirs particuliers du ſecond-ſexe.*

On aplique, dans la XVII Lettre, les *Devoirs, 1, aux Femmes-de-condition; 2, aux Bourgeoises; 3, aux Marchandes; 4, aux Femmes des Artisans, & à celles du Peuple des Villes; 5, enfin aux Femmes de la campagne.*

Tout ce qui demande à être traité avec plûs d'étendue qu'on n'en peut donner à une Lettre, où l'on ne doit prendre que la fleur des matières, eſt ſoigneusement diſcuté dans les Notes, qui formeront la *Seconde Partie*, comme dans le I & le II Volume. Elles ſont remplies d'une foule de traits hiſtoriques, d'exemples, d'anecdotes, &c, relatifs à la matière traitée dans la Lettre où ſe trouve le renvoi de chacune des Notes.

Ce III Volume eſt d'une utilité beaucoup plus générale que ceux qui l'ont précédé: l'ordre y eſt auſſi plus méthodic & plus clair: Le Rédacteur s'eſt apliqué à détacher les matières de l'eſpèce de caos où des Dames & des Hommes dont dont la profeſſion d'eſt pas d'écrire, les lui avaient d'abord préſentées. Il a de-même pris la liberté de corriger le néologiſme, tant reproché au Second Volume: Ce n'eſt pas qu'il le desaprouve, lorſque les mots ſont agréables, d'une expreſſion heureuse, & ſi faciles, qu'on les entende tout-d'un coup: mais quand on écrit pour le Public, on n'eſt pas toujours le maître de ſuivre ſon goût, ni même ſes lumières.

TABLE

DES MATIÉRES DE LA SECONDE PARTIE.

AVIS sur les NOTES qui forment la *Seconde Partie*, p. 167

NOTE [A], (citée I Partie, p. 13). *Cette Note renferme, une* LETTRE *à l'Auteur du* PORNOGRAPHE, *où l'on trouve* 1, *Un Projet pour détruire la Vér*... 170. 2. *Un Règlement pour donner à jouer* 174. 3. *Un autre Règlement pour le Prêt-sur-gages* 176. *Enſuite* 4, *Un Etabliſſement pour les Filles-domeſtiques* 178. 5, *Des Repréſentations à Mylord Maire de la Ville & Cité de Londres, ſur les Filles-entrenues de France, dites Demoiselles du bon-ton.* 181

Autres Ouvrages ſur la même matière. 253

NOTE [B], (citée I Partie, pp. 20, 29, 54, 71, , 125). 254

Cette Note contient, Un Etat de la Proſtitution chés les Anciens, où l'on parle de l'Arabie, la Paleſtine, 256

Egypte, 257. *Ethiopie, Indes, Lydie, Scythie,* 258

Arménie, Aſſyrie, 259. *Libye, Chypre, Grèce,* 260

Quatre ſortes de Proſtituées: Courtisanes Grecques, 261

Rome : Moyen âge : Sous les Rois, 268. *Sous les Empereurs : Courtisanes célèbres : Bas-empire,* 268

Gaules, Germanie & Bretagne 271

Courtisanes Romaines, ibid.

Comment les Romains envisageaient la Proſtitut. 276

Etat de la Proſtitution du moyen-âge. ibid.

Etat de la Proſtitution depuis un ſiècle, ou Etat actuel. 282

Asie : *Cochin, Calicut ; (Canaries), Congo, Aſtracan, Thibet, Madagaſcar, (Lapons, Minorquains), Chine, Japon,* 285. *Surate,* 286. *Indes,* 288. *(Note ſur la France,* ibid.) *Mogol,* 289. *Siam, Tonquin, Pégü, Philippines, Turquie,* 290. *Arabie,* 291. *Prix du Pucelage,* ibid. *Perſe,* ibid.

Afrique : *Egypte,* 292. *(Bengale), Tunis, Alger, Maroc & Fèz, Jalofs, Guinée* 294. *Iſſini, Côte-d'Or,* 295. *Juida* 296. *Ardra, Benin, Loango, Gabon, Mayomba, Serre-lione, Malimba, Congo, Angola* 299. *Abyſſinie, Zanguebar, Hottentots,* 300

Amérique. *Antilles, Bresil,* ibid. *Perou, Péruviennes-Eſpagnoles. Mexique, Louisiane, Californie,* 301. *Orenoque, Canada, Virginie,* 302.

Europe. *Iſlande,* ibid. *Siberie, Pologne, Suède, Danemark, Allemagne, Suiſſe,* 303. *Pruſſe,* 304.

Les Pay
enfermés
entre deux
( ) ne ſont
pas de la m
me partie d
monde.

Angleterre, 305. *Hollande*, 306. *Flandre*, 307. *Rome*, ibid. *Naples*, *Florence*, ibid. *Venise*, *Turin*, 308. *Eſpagne*, ibid. *Portugal*, 310. France. 311.

Diviſions par claſſes : I Claſſe, 1 & 2 *Soudiviſions* 313. 3 *Soudiviſion*, 314. *II Claſſe*, 6 & 7 *Soudiviſions*, 316. 8 *Soudiviſion*, 317. 9 & 10 *Soudiviſions*, 318. 11 & 12 *Soudiviſions*, 319. 14 & 15 *Soudiviſions*, 320. 16 *Sondiviſion*, & 3 *Claſſes de Vermines attachées aux Proſtituées*, 321. *Tableau des Mauvais Lieux*, 322.

La Superſtition, joli Conte en vers ſur la Dévotion Portugaiſe, 323.

NOTE [C], (citée I Partie pag. 33.) *Cette Note traite de la corruption des Romains, & l'on y raporte differens paſſages des Auteurs, qui la mettent dans tout ſon jour*, 325.

Epigrammes de Martial, ibid. & 326. *Paſſages de Pétrone*, 327 & 332.

NOTE [D], (citée I Partie, pag. 40.) *Cette Note préſente la double Hiſtoire de deux Femmes mariées, ſurprises dans un B·····. Premier fait*, 335.

Epigramme de Martial, 337. *Second trait*, 338.

NOTE [E], (citée I Partie pag. 41.) *Trait d'une Jeune-perſonne qui ſe proſtituait furtivement dans un Mauvais-lieu*, 340

Avis ſur les Fiacres, & ſur les Spectacles, 342.

NOTE [F], (citée I Partie, pag. 41.) *Exemple des indignités auxquelles ſont expoſées les Filles-publiques*, ibid.

Differens autres Traits, 343.

NOTE [G], (citée I Partie p. 41.) *Notions ſur l'Amour*, 344.

Amour phyſic, Tendreſſe, Débauche, 345. *Utilité de l'Amour à notre égard*, 346. *Pourquoi l'Amour adoré des Anciens, Origine de l'Amour de tendreſſe*, 347. *Cauſes de l'inégalité*, 348.

NOTE [H], (citée I Partie p. 42.) *Suite de la Note* [F]. 350

Epigramme de Martial, ibid.

NOTE [I], (citée I Partie, p. 42.) *Effets du libertinage de la jeuneſſe dans les Hommes mariés*, 351.

Idée de la corruption des Romains en ce genre, 353.

NOTE [J], (citée I Partie p. 46.) *Avanture de Coche*, 355.

NOTE [K], (citée I Partie. p. 47.) *Elle contient differens Traits de Mères qui ont vendu leurs Filles*, 357.

NOTE [L], (citée I Partie p. 54.) *Idée d'un Etabliſſement*

ſingulier, prise de Rabelais, 361.
NOTE [M], citée I (Partie, p. 54.) *On trouve dans cette Note les usages de différens Peuples ſur la Proſtitution, particulièrement le Règlement de* Jeanne I, *Reine de Naples. (Elle eſt comme le ſuplement de la Note* [B]). 364.
Noms des Lieux-de-Débauche, ibid. *Usages de quelques Peuples : Indes*, ibid.
Céilan, Maldives, Philippines, Marianes, 365.
Pégü, Batiména, Coromandel, Golkonde, 366.
Anciens Statuts du Lieu-public d'Avignon, 368.
Salé, Angleterre, ibid. *Eſpagne, France*, 369.
Etat actuel de la Proſtitution à la Foire de *Beaucaire*, 374.
NOTE [N], (citée I Partie p. 64.) *Différens traits contre le Duel, les Duelliſtes, & le Port-d'armes comme parure*, 375.
NOTE [O], (citée I Partie p. 80.) *Du Luxe, conſidéré comme cause de l'activité, de l'induſtrie, du commerce, des Arts, des Sciences, &c.* 377.
Luxe des Filles-publiques, 379.
NOTE [P], (citée I Partie, p. 117.) *Exemple de l'abus que certains Prêtres font de la Religion pour corrompre de Jeunes-perſonnes*, 381.
NOTE [Q], (citée dans la Préface, p. x.) SUPLÉMENT *au* PORNOGRAPHE. *On trouve dans cette Note, l'Abregé de la vie de la plus célèbre de nos Courtisanes*, NINON LENCLOS. *(On ſe propose d'ajouter quelque jour une Notice de toutes les autres Femmes de cette Claſſe)*, 383.
LIT-DE-JUSTICE D'AMOUR *ou* LE CODE-DE-CYTHÈRE, page 1, *ou* 389.
Table du Code-de-Cythère, 475.

FIN.

Ouvrages du même Auteur:

(*De tous les Romans poſterieurs à ceus du celèbre Abbé* PREVOT, *il n'y en a pas qui renferment plús de morale & d'inſtruction que les Ouvrages de l'Auteur des* IDÉES SINGULIÈRES. *Le Public a prouvé leur mérite en les achetant. Preſque tous ont été contrefaits; & plusieurs ont été reïmprimés par l'Auteur même*).

LA FAMILLE VERTUEUSE, IV Parties.

LUCILE, ou LES PROGRÈS DE LA VERTU, I Partie.
On vient d'en donner une ſeconde édition, ſous le titre de LA FILLE ENLEVÉE, &c. en II Parties.

LA CONFIDENCE NÉCESSAIRE, Lettres Angl. II P.

L'ORFELINE FRANÇAISE, ou FANCHETTE, III Parties.

LA FILLE NATURELLE, ſeconde édition, II Parties.

IDÉES SINGULIÈRES, trois vol. in 8°, ſavoir:

LE PORNOGRAPHE, ou LA Proſtitution réformée.

LA MIMOGRAPHE, ou LE Théâtre réformé.
On va réimprimer & refondre entièrement cet Ouvrag.

LES GYNOGRAPHES, ou LA Femme réformée. *ſous preſſe.*

L'ÉCOLE DE LA JEUNESSE, IV Parties.

ADÈLE DE COMM**, ou LETTRES D'UNE FILLE A SON PÈRE, V Parties.

LA FEMME dans les trois Etats de FILLE, D'ÉPOUSE & DE MÈRE, Hiſtoire morale, comique & véritable. III Parties.

LE MÈNAGE PARISIÉN, ou DÉLIÉE & SOTENTOUT. II Parties.

LES NOUVEAUX MEMOIRES D'UN HOMME DE QUALITÉ, II Parties.

LE FIN-MATOIS, ou le Grand-Tacaño, traduit de *Quévédo*, (Auteur Eſpagnol très-eſtimé), II Part.

LES DANGERS DE LA VILLE, ou LE PAYSAN PERVERTI, *ſur les véritables Lettres des Perſonnages*, ſous preſſe: IV Tomes, en VIII Parties.

LE NOUVEL-ÉMILE, *ſous preſſe*, IV Tomes.
On ne dit rien de cet Ouvrage, dont on ſe propoſe de donner une analyſe étendue, à la fin des GYNOGRAPHES.

Tous ces Ouvrages ſe trouvent à Paris, chés LA VEUVE DUCHENE, & HUMBLOT, rue S.-Jacques DURAND, rue Galande: COSTARD & EDME, rue S.-J.-de-Bauvais.